

**Université de Paris VIII
Institut Français d'Urbanisme**

**Pouvoirs urbains et gestion partagée à
Ouagadougou**

Equipements et services de proximité dans les périphéries

Tome III

**Thèse de doctorat de l'Université de Paris VIII
en Urbanisme et Aménagement**

Présentée par

Sylvy JAGLIN

Sous la direction de Monsieur le Professeur Michel COQUERY

Paris 1991

Centre de Ressources Électroniques sur les Villes



Cette thèse a été numérisée et mise en ligne dans le cadre du
programme de numérisation de thèses de Crévilles
<http://crevilles.org>

TROISIEME PARTIE

Du projet urbain étatique aux pratiques locales de
gestion : innovations et résistances

Prolégomènes

Travaux et discours scientifiques ont manifesté, ces dernières décennies, de grandes difficultés à appréhender la ville africaine dans sa globalité, comme à proposer des schèmes qui restituent la complexité réelle de son fonctionnement. Aux dualités idéologiques - ville du colon "en dur, toute de pierre et de fer" et ville du colonisé, "monde sans intervalles", dont le réquisitoire de Frantz Fanon dénonce le "principe d'exclusion réciproque" ¹ - ont succédé des tandems fonctionnalistes, quartiers intégrés opposés aux quartiers sous-intégrés, puis des classifications plus empiriques, "ville légale" et "ville de fait" ² : accompagnant les tâtonnements de la réflexion, ces définitions taxonomiques, qui sectionnent la réalité urbaine comme d'autres classent les espèces, participent certes de l'évolution de la pensée, mais elles sont restées jusqu'ici singulièrement inopérantes pour remédier au déficit de compréhension d'un univers qui se dérobe au manichéisme des catégories simples.

L'approche par la gestion urbaine s'inscrit dans ce mouvement de la pensée sur la ville. Les facteurs qui ont été déterminants dans l'émergence de ce nouveau corpus conceptuel relèvent cependant de logiques explicatives très diverses : les contraintes économiques autant que les efforts propres des "théoriciens" se sont conjugués pour imposer l'infléchissement des pratiques comme des analyses, sans qu'une antériorité claire des unes sur les autres puisse être identifiée. Ce débat est d'ailleurs très secondaire : que le pragmatisme opérationnel ait imposé aux chercheurs un renouvellement de leurs postulats ou que ces derniers aient provoqué l'adaptation des interventions urbaines importe peu. La concomitance de ces "mues" témoigne qu'urbanisme et études urbaines offrent aux idées nouvelles la même disponibilité, préparée par un déjà long intermède de désillusionnement et de constats désabusés sur les carences de leurs méthodes. Leur perméabilité à l'effet "gestion" révèle une commune ambition - quelles que soient la nature de ses fondements et les intentions implicites qui la motivent - de contribuer à la redéfinition d'une échelle pertinente d'appréhension des problèmes urbains, de présider à l'avènement d'une science et d'un appareil d'intervention reposant sur une pensée de l'intégration plutôt que de l'exclusion. La gestion urbaine, dans son acception théorique

¹ F. FANON. - Les damnés de la terre. - Paris : Editions La Découverte, 1985 (nouv. éd.). - pp. 27-28. - (Cahiers libres ; 398).

² J.-F. TRIBILLON. - "Le cas de K... opposition entre la ville légale et la ville de fait". - in Terre des uns, villes des autres : questions foncières et pratiques urbaines en Afrique. - Bordeaux : CEGET/CNRS, 1984. - pp. 127-132. - (Pratiques urbaines ; 1).

comme dans sa dimension opérationnelle, répond aujourd'hui à cette tentative de globalisation de l'analyse comme du traitement des problèmes urbains.

L'exemple ouagalais, épiphénomène original d'une évolution plus générale, et notre propre démarche n'échappent pas à ce scénario. Nous concevons le recours à la notion de gestion urbaine de proximité comme un moyen d'échapper à la fiction d'une société citadine invertébrée, que son anomie rendrait entièrement dépendante du squelette bureaucratique pour son organisation, et des administrations spécialisées pour son fonctionnement. En réalité, les habitants dans leur majorité se logent et travaillent en dehors des filières institutionnelles de production de l'habitat et d'offre d'emplois ; on le savait déjà. Notre étude sur la périphérie ouagalaise montre qu'ils peuvent aussi avoir un rôle, que l'on connaît généralement moins, dans la gestion des espaces publics, la production des équipements et l'organisation des services. Privilégiant la notion de gestion de proximité, ce travail en illustre l'intérêt conceptuel : parce qu'elle adopte une approche déssectorialisée et qu'elle embrasse l'ensemble des participations aux charges de l'accommodement en ville de citoyens toujours plus nombreux, elle contribue, avec d'autres travaux ³, à briser le "ghetto" de l'illicite, lequel est réincorporé dans le champ de l'investigation scientifique et, partant, dans le domaine de l'envisageable et de l'exprimable. Ignorant les anciens clivages et les dichotomies qu'ils engendrent, elle permet dès lors de reconstituer sans hiatus, si ce n'est ceux qui résultent des défauts de l'observation, le puzzle des contributions qui conditionnent le fonctionnement urbain et d'en étudier les articulations.

Par ailleurs, la mise en œuvre, par les autorités burkinabè, de modes de gestion intermédiaires à Ouagadougou répond sans ambiguïté à une préoccupation officielle de restaurer une "unité" urbaine sur laquelle les institutions puissent affirmer leur emprise. Dans sa complexité et sa polysémie, l'exemple ouagalais illustre parfaitement l'ambivalence des objectifs et des enjeux de ce mouvement de rapatriement de l'ensemble des espaces urbains et des segments de la société citadine dans l'univers administré, directement ou indirectement, par la puissance publique, et révèle quelques-unes des intentions téléologiques investies par les multiples protagonistes dans l'approche gestionnaire. Il suggère, en confrontant dans les montages une grande diversité d'intervenants, que la gestion de proximité ne renvoie pas aux mêmes enjeux selon qu'elle est envisagée à l'échelle de l'agglomération et de son management ou à

³ Voir les travaux sur l'économie dite "informelle", par exemple : I. DEBLE, Ph. HUGON (dirs.). - Vivre et survivre dans les villes africaines. - Paris : PUF, 1982. - 310 p. Voir aussi : Le droit et ses pratiques. - in Politique africaine. - n° 40, décembre 1990. - 163 p.

celle des secteurs : pratiques et discours revêtent, dans chaque cas, une signification nouvelle dont les imbrications ne sont pas toujours simples à démêler.

Pour les pouvoirs publics burkinabè, la promotion d'une gestion partagée est un moyen de concilier les impératifs politiques de la régularisation foncière des périphéries urbaines avec ses faibles moyens d'une part, son souci d'accroître le contrôle étatique sur les hommes et leurs biens d'autre part. Objectifs d'intégration et d'encadrement sont ici indissociables : le partage des charges et responsabilités du management urbain, qui s'efforce de parvenir à une gestion minimale des besoins, permet au pouvoir central de composer avec une forte revendication sociale potentiellement déstabilisatrice ⁴. La logique de ce compromis repose sur une contrepartie "économique" des populations aux concessions politiques des autorités : dans l'esprit de ces dernières, le dispositif doit ainsi favoriser la mobilisation des ressources qui étaient auparavant inaccessibles aux circuits formels de prélèvement, version partielle mais pertinente des avantages du partage ⁵. La gestion urbaine apparaît comme le corollaire d'une politique pragmatique de récupération des hommes, de leurs compétences, de leurs revenus comme de leur épargne : le pouvoir s'efforce, par cette politique, de favoriser un mouvement de retour des "richesses" des sphères privées et non institutionnelles vers le domaine public officiel. Cette circulation est stimulée par l'instauration de montages opérationnels qui, jouant sur la mixité des acteurs, des ressources et des procédures, ainsi que nous l'avons montré dans les chapitres précédents, réussissent, en dernier ressort, à mobiliser au service des programmes publics d'investissement et de gestion, les ressources privées de la population, captées et thésaurisées dans les sphères "informelles" de l'économie urbaine. A propos de Kinshasa, Rémy Prud'homme constate que "paradoxalement, ce sont les ressources mobilisées par les circuits parallèles et à peine légaux (dons, contributions, etc...) qui contribuent le plus efficacement à la fourniture des quelques services publics urbains qui sont finalement assurés" ⁶. Est-ce un paradoxe ? Les autorités burkinabè le dénie en institutionnalisant le recours à ces circuits parallèles.

⁴ Idée développée, entre autres, par O. M. Laleye à propos du partenariat entre les associations volontaires et les gouvernements locaux pour le développement des collectivités locales : O. M. LALEYE. - "A propos de l'expérience nigériane de participation populaire au niveau local". - in Annuaire du Tiers-monde VIII 1982-1983. - Paris : Fernand Nathan, 1984. - p. 201.

⁵ Des observateurs ont suggéré l'importance de cette donnée à propos d'autres expériences de participation : "La contribution la plus significative des Harambee est leur capacité, en tant que stratégie de développement, à augmenter de façon significative la mobilisation de ressources auparavant inaccessibles ou immobiles". - in Ph. M. MBITHI, R. RASMUSSEN. - op. cit. - p. 16. Traduit par nous.

⁶ R. PRUD'HOMME. - Contribution à l'analyse du financement des composantes du projet urbain de Kinshasa. - Créteil : IUP / L'OEIL, 1987. - p. 3.

A l'opposé de la chaîne, l'approche des CR et des populations est naturellement différente et nous retiendrons ici un élément saillant de leurs stratégies gestionnaires. Lorsqu'elle s'applique aux équipements de proximité tels les écoles et les dispensaires, la gestion partagée est avant tout l'occasion de promouvoir un mécanisme de rattrapage, de nature fondamentalement transitionnelle, à la fois dans la vie des équipements, dont elle concerne principalement la phase initiale d'investissement, et dans l'aménagement des secteurs, dont elle amorce la mise en œuvre. Occupant les champs vacants du management urbain institutionnel dont elle semble, dans ce que nous avons pu déceler des intentions plus ou moins explicitement formulées de la mobilisation des résidants, préparer le déploiement sur une base au moins équivalente à celle dont bénéficient les quartiers centraux, la gestion partagée apparaît ainsi comme une gestion de l'intervalle. Cette interprétation précise la spécificité des espaces urbains périphériques au regard de la politique urbaine de ces dernières années et explique le gradient décroissant de la mobilisation, de ces derniers vers les secteurs du centre-ville, mieux équipés et mieux desservis ⁷.

La desserte de proximité en eau potable, pourtant particulière à bien des égards, n'échappe pas à ce "modèle" de la transition. Bien que la décomposition stable du service en segments dotés de logiques gestionnaires propres semble ici présenter les atouts d'un dispositif adaptant sur le long terme les impératifs de fonctionnement courant et même, pour les PEA, d'amortissement des installations, le sens ultime du montage reste d'assurer la "soudure" jusqu'à ce que puisse être généralisé, dans un avenir encore hypothétique, le système de branchement à domicile. On remarque qu'aux attentes de la population répond ici la philosophie de l'ONEA, qui repose tout entière sur cette idée : les points d'eau collectifs publics et la revente par portage constituent des solutions intermédiaires, des voies alternatives à un service standard (branchement individuel) qui ne peut être adapté dans le contexte urbain et social présent. Ce partage des charges de la gestion prépare, par des solutions collectives, l'étape ultime de rattrapage qui reste l'homogénéisation du service de distribution sur l'ensemble du territoire urbain.

Le thème fédérateur essentiel de cette mobilisation des populations autour de la gestion partagée demeure celui d'une "exigence urbaine en situation de déficit de citoyenneté". Exprimé autrement, et par analogie avec la démonstration de Robert Cassidy tendant à

⁷ Le Groupe Huit écrivait en 1986 avec euphémisme que la mobilisation "semblait rencontrer des difficultés" dans les quartiers lotis du centre. GROUPE HUIT - BCEOM. - Second projet urbain du Burkina Faso : mobilisation des ressources et réhabilitation des infrastructures municipales. Caractéristiques socio-économiques de la population de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. - Ouagadougou : Groupe Huit, 1986. - p. 2.

prouver que le mouvement associatif de réhabilitation des quartiers ghettoisés des centres-villes américains a pour origine un fort sentiment d'abandon jumelé à une volonté farouche de réinstaller la ville dans son centre (contre la tendance centrifuge des résidents les plus fortunés vers la périphérie, entraînant avec eux les emplois et les ressources urbaines)⁸, la mobilisation des secteurs périphériques de Ouagadougou autour des enjeux de la gestion de quartier nous apparaît largement suscitée par un fort sentiment de déréliction, couplé avec une très puissante aspiration à une meilleure intégration en ville par "citadinisation" de la périphérie. Cette "faim de ville" est probablement une des dimensions "psychologiques" centrales de la gestion partagée ouagalaise actuelle : elle suscite, de la part du pouvoir politique, des remèdes minimums inscrits dans une logique globale de réparation, et engendrent, au sein des populations, des comportements actifs fondés sur une croyance en la possible résorption du retard enregistré dans l'aménagement de la périphérie.

L'exposé de ces attendus divergents exprime les contradictions latentes des projets respectifs du pouvoir d'Etat et des populations représentées par leurs CR. Pour les apprécier pleinement, comprendre pourquoi elles sont actuellement conjurées par un consensus minimal qui "réconcilie" apparemment leurs perspectives partiellement antagoniques, envisager les risques que soient brisé l'équilibre et annihilées les compatibilités encore possibles aujourd'hui⁹, il nous manque toutefois encore un élément essentiel de compréhension du fonctionnement urbain. Nous avons en effet présenté les caractéristiques de la gestion institutionnelle de la ville, cadre officiel de production d'un urbanisme et d'un management urbain à l'échelle de l'agglomération, puis les déterminants de la construction d'un champ de gestion partagée et les modalités de son fonctionnement, il convient à présent d'étudier leurs interactions, car la juxtaposition de ces deux univers, si elle est un moment préliminaire nécessaire à la dissection des mécanismes, reste insuffisante. Leur analyse successive est une concession aux besoins didactiques de l'exposé, mais elle oblitère le sens de la coexistence de ces modes gestionnaires, structurellement liés qui, bien que fonctionnant

⁸ R. CASSIDY. - *Livable Cities : a Grass-Roots Guide to Rebuilding Urban America*. - New York : Holt, Rinehart and Winston, 1980. - pp. 14-15

⁹ A titre de comparaison, notons qu'Etienne Henry analyse comment l'on est passé, à Lima (Pérou), de structures encadrées à une dynamique populaire subversive : dans les Pueblos Jovenes où l'Etat avait organisé des associations de quartier hiérarchisées et dirigées par du personnel fidèle au régime, se sont ensuite développés des mouvements revendicatifs "parfois à partir des structures instaurées, souvent en marge, mais rapidement en indépendance et en opposition au gouvernement" : E. HENRY. - "Pérou : la dynamique des secteurs populaires urbains". - in *Problèmes d'Amérique Latine*. - n° 63, 1^{er} trimestre 1982. - p. 134. - (Notes et études documentaires ; n° 4653-4654). Souligné par nous.

selon des lois propres, forment "système" dans le contexte actuel de la ville ¹⁰. Aussi, de la présentation successive des échelles, des objectifs, stratégies et dividendes propres à chacun d'eux, faut-il à présent passer à une analyse intégrée de leur coexistence.

La gestion partagée n'est pas, en effet, un élément isolé dans le "système" urbain. Nous avons souligné ses connections fonctionnelles avec les instances provinciales et ministérielles ; l'enracinement de ce nouveau mode de traitement des besoins en équipements et services des espaces périphériques est toutefois beaucoup plus complexe que cette articulation institutionnelle de surface. Son émergence comme palliatif aux insuffisances de la gestion urbanistique institutionnelle n'est pas contingente et s'inscrit dans une configuration historique dont la pérennité est cependant loin d'être acquise : elle participe de la "pensée" et du projet urbains du régime, dont elle occupe un indispensable créneau, elle procède d'une organisation sociale dont elle traduit des modes de fonctionnement, elle ressortit à un environnement économique dont elle exploite les opportunités. La mise en œuvre de la gestion partagée cristallise dans une forte interdépendance les impératifs de renforcement des pouvoirs publics et les stratégies d'intégration des citoyens : cette même tension, du "haut" et du "bas", vers un nécessaire accommodement des masses urbaines produit, dans le contexte actuel, un consensus conjoncturel permettant de surmonter et dépasser les antinomies structurelles. Pour combien de temps ?

Loin d'être un mécanisme autonome, la gestion de proximité relève d'un phénomène de bourgeonnement protéiforme d'une gestion urbaine que le cadre institutionnel se trouve désormais incapable de contenir. Il convient dès lors de l'analyser comme un rouage du "système" urbain, d'en étudier les attributions non plus seulement comme éléments d'une logique intrinsèque de fonctionnement, mais comme enjeux virtuels de la formation sociale ouagalaise, d'analyser le comportement de ses acteurs au travers de l'emboîtement de leurs échelles d'appartenance, géographiques et sociales, d'envisager ses effets rétroactifs sur l'équilibre sociétal antérieur. Dans ce dessein, nous avons privilégié trois études d'articulations : la première analyse ses modes d'insertion dans le projet politique national ; la seconde questionne ses rapports aux différentes échelles

¹⁰ Nous employons le terme de système pour signifier que l'univers urbain est un ensemble identifiable d'éléments solidaires considérés ici dans leurs relations : l'apport de la notion de système est d'aider à penser les interactions et la complexité propre du fonctionnement de la cité, qui est bien autre chose que l'addition des problèmes attachés à chacun des organismes et secteurs d'activité qui sont censés assurer ce fonctionnement. En revanche, nous n'en référons pas ici explicitement à la théorie des systèmes, dont Gabriel Dupuy rappelle que ses conditions d'application "pour l'analyse du phénomène urbain restent largement à préciser" : G. DUPUY. - "Villes, systèmes et réseaux : le rôle historique des techniques urbaines". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 23-24, juillet-décembre 1984. - p. 233. Voir aussi : P. CLAVAL. - La logique des villes : essai d'urbanologie. - Paris : LITEC, 1981. - 633 p.

spatiales ; la troisième scrute les modalités d'intégration de ses composantes économiques et financières dans celles des partenaires institutionnels des secteurs. Les interactions permanentes des gestions institutionnelles et de proximité imposent à leurs acteurs, auxquels le "brouillage" des discours laisse une relative liberté de réinterprétation et d'arbitrage, de trouver des modes d'ajustement et de régulation que modifient sans cesse les dynamiques systémiques et les rétroactions sociales. Aussi, modifiant notre perspective, tenterons-nous à présent d'appréhender la gestion urbaine partagée à travers ses articulations et de déchiffrer les logiques des forces combinatoires qui la maintiennent aujourd'hui au centre des enjeux urbains.

Chapitre I. Gestion infra-communale et "politique urbaine" nationale : les équivoques de la cohabitation

Une précision méthodologique préliminaire s'impose : nous avons employé, dans le titre de ce chapitre, l'expression "politique urbaine" comme prétexte à la discussion, laquelle nous conduit à nier l'existence d'une véritable "politique" d'Etat dans ce domaine. Certes, le pouvoir révolutionnaire a un art et une pratique de gouvernement centrés sur un projet de société spécifique, qui comprend des volets urbains. Toutefois, si l'addition de ces derniers, atomisés et dissociés les uns des autres, prend sens au regard des objectifs politiques révolutionnaires, elle ne saurait pour autant constituer une véritable "politique urbaine". C'est pourquoi, nous évoquerons plus volontiers le "projet urbain" étatique, indiquant par là que le pouvoir dispose d'un canevas qui, combinant les différentes composantes de l'intervention publique en ville, ne demeure qu'un "dessein" urbain.

Dès 1983, il est avéré que l'habitat citadin, au sens large, est une priorité du pouvoir révolutionnaire, mais, en dépit d'un discours entièrement renouvelé, sa pratique dans ce domaine est inégalement remaniée. Si le traitement des besoins élémentaires des populations urbaines par l'élaboration d'une gestion de proximité des équipements et services constitue une véritable innovation, en revanche, à l'échelle de l'agglomération, l'Etat reconduit les grands principes de la politique urbanistique et technocratique antérieure, auxquels il adjoint toutefois deux éléments nouveaux : la revendication d'une rationalité et d'une "modernité" jusqu'alors inconnues, et une imbrication ouverte entre les objectifs urbanistiques et les motivations politiques. La gestion des services urbains, tout comme l'entretien et la maintenance technique des installations, demeurent, à cette échelle, négligés.

Confiée en délégation aux CR, la gestion de proximité n'a que peu mobilisé le pouvoir dans son fonctionnement quotidien. Relevant directement des organismes ministériels voire présidentiels, l'urbanisme institutionnel a en revanche bénéficié de toute son attention : grands travaux d'équipement (voirie, marché central, aéroport), programmes d'habitat de moyen et haut standing, mise en place d'un vaste système d'enregistrement de données statistiques, instrument de contrôle des hommes, des biens et des activités, ainsi que de maîtrise de la croissance urbaine. Parmi ses enjeux exprimés, celui du foncier a été particulièrement valorisé, en tant qu'il est un objet de cristallisation des rapports sociaux en ville et donc un instrument de leur manipulation, un moyen

d'affermissement de l'autorité étatique sur les transactions immobilières et de contrôle de l'étalement spatial de la cité. A l'inverse, les enjeux politiques de la gestion des services semblent avoir été considérés comme seconds sauf, peut-être, dans le domaine de l'eau potable ¹. A la différence du marché foncier et immobilier dont la bourgeoisie nationale avait fait, au cours des deux décennies précédant l'avènement du CNR, sa principale source de spéculation, les services urbains n'ont engendré la constitution ni d'un groupe "exploiteur" ni d'un monopole économique. De ce fait, le gain en terme d'alliances et de construction d'une base sociale que l'Etat pouvait espérer d'une politisation de la gestion des services urbains semblait relativement marginal. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles cette dernière n'a guère suscité de débats politiques depuis 1983. Dès lors, c'est à la faveur de l'émergence du management infra-communal, qu'un espace de fonctionnement a progressivement et empiriquement été conquis pour les services urbains de proximité.

La juxtaposition d'un urbanisme institutionnel qui renoue, non sans surprise, avec une tradition bien établie de rénovation, grands travaux et logement "social" pour classes moyennes, et d'une gestion de proximité qui demeure, en termes de financement, de sollicitude étatique et de "visibilité" urbaine, en-deçà des grandes options concurrentes du projet étatique peut être problématique pour qui considère séparément chacun des choix réalisés. En revanche, si l'on admet qu'ils participent tous d'une même stratégie politique, il est relativement aisé de reconstituer la logique de ce qui n'apparaît alors que comme un habile système de compensations croisées : au centre-ville les financements et les opérations de prestige, aux périphéries la régularisation foncière, la réhabilitation politique et une certaine "déréglementation".

Notre hypothèse est ainsi que la gestion partagée s'insère dans le projet révolutionnaire moins en raison de ses vertus propres qu'en tant qu'elle favorise la marge de manœuvre du pouvoir : mobilisant les ressources des secteurs pour satisfaire une partie de la demande des citoyens de la périphérie, elle "libère" des financements publics qui peuvent dès lors être employés à d'autres projets et allège la pression sociale pesant sur les domaines "réservés" de la politique gouvernementale. En d'autres termes, l'émergence de la gestion partagée ne se comprend qu'en regard des autres programmes dont elle constitue sinon un envers, du moins un indispensable complément. Il est donc nécessaire de revenir sur "l'endroit", même si les paragraphes qui suivent peuvent sembler parfois "à la périphérie" des thèmes qui constituent le cœur de notre sujet

¹ Rappelons en effet que les gérants privés de bornes-fontaines ont fait l'objet de mesures spécifiques en 1985. Cf supra : deuxième partie, chapitre IV(II).

proprement dit, car seule la comparaison des différents termes composant le projet urbain de l'Etat éclaire le paradoxe que nous voulons mettre en valeur : celui de la défaillance gestionnaire d'une politique urbaine qui a pourtant su forger, puis mettre en œuvre, une gestion infra-communale.

I. Les enjeux du projet urbain révolutionnaire depuis 1983 : moderniser et rationaliser...

Dès 1983, le CNR affiche une volonté déterminée de mettre les villes, et principalement Ouagadougou, en coupe réglée. Il a deux bonnes raisons pour cela. La capitale apparaît tout d'abord comme le lieu de concentration des pouvoirs à qui le régime révolutionnaire a déclaré la guerre : commerçants "véreux", chefs "féodaux", bourgeoisie "compradore" et autres fonctionnaires "parasites" constituent la cible favorite du président Sankara. La ville étant un espace de concurrence, l'arène privilégiée de l'affrontement des tenants de la richesse nationale, mais aussi la scène où l'on exhibe préférentiellement le fruit de cette compétition, c'est là principalement que le CNR décide d'engager sa lutte. Le quotidien Sidwaya, organe de presse officiel du pouvoir, résumait ainsi la situation en 1985 : " La question que l'on peut se poser est de savoir pourquoi le logement constitue une des cibles principales de la Révolution d'août ? Dans notre pays et en partie dans les villes, le bâtiment demeure incontestablement la base économique la plus importante de la bourgeoisie d'Etat et la bourgeoisie compradore" aussi, "en tant que base économique de la bourgeoisie réactionnaire, le bâtiment est apparu au fil des années comme la principale source d'exploitation des forces oppressives sur les masses laborieuses" ².

La deuxième raison est liée à cette première : fort démunie par rapport aux exigences de son programme, notamment à celle d'une diminution drastique des inégalités entre les milieux ruraux et citadins - volonté exprimée, de façon sommaire mais péremptoire, dans ce slogan achevant l'un des discours du président Sankara : "Pour la réduction de l'écart entre la ville et la campagne : en avant !" ³ - l'Etat burkinabè se doit de trouver les ressources qui lui permettront de mettre en œuvre sa politique. Or, c'est dans les villes et en particulier au sein de leurs populations "bourgeoises" que se trouvent principalement concentrées les richesses.

² Sidwaya. - n° 181 du 4 janvier 1985.

³ Discours du président Sankara à l'occasion du 4ème anniversaire de la Révolution. - in Carrefour africain. - n° 1000 du 21 août 1987. - pp. 11.

Le pouvoir trouve ainsi une double justification à son projet de faire payer les citoyens "nantis" et de leur imputer désormais le coût du rééquilibrage social. Paulin Bamouni, idéologue du régime jusqu'en 1987⁴, écrit ainsi en 1985 que la bourgeoisie, en particulier ses fractions urbaines, "tous comptes faits, n'a pas encore valablement payé tribut au peuple qu'elle a rançonné en d'autres temps. La bourgeoisie (bureaucratique et surtout compradore) a besoin d'être dépouillée"⁵. Précisant sa pensée, il ajoute alors, on ne peut plus clairement, qu'il s'agit d'abord de résoudre les problèmes budgétaires de l'Etat ! Pragmatisme et idéologie se conjuguent à merveille dans le discours politique dominant, criant haro sur la bourgeoisie urbaine.

Il n'est pas sûr en outre que le CNR ait été ignorant de la conviction étayée par des études de plus en plus convaincantes que les villes du Tiers-monde, contrairement à une image négative longtemps véhiculée, sont en réalité productrices de richesse, sources d'accumulation du capital et génératrices d'une proportion croissante du PIB des Etats⁶. Nonobstant les pesanteurs de la tradition et la fermeté des détracteurs urbains - Paul Bairoch écrivait ainsi il y a peu encore dans Le Journal de Genève que "la ville des sociétés traditionnelles ne s'est pas seulement nourrie du pain ou du riz de la campagne, mais également des fils et des filles de celles-ci" avant de conclure au bilan résolument négatif de l'urbanisation actuelle dans le Tiers-monde puisqu'à ses yeux "on pourrait même dire que la ville a été un facteur du sous-développement" !⁷ - les points de vue se modifient et tendent progressivement à accréditer le fait que, "en rassemblant à leur échelle les éléments les plus dynamiques d'un pays, les villes cristallisent en leur sein les énergies productrices de richesses et de cultures"⁸. En France notamment, les travaux entrepris depuis plusieurs années par l'OEIL (Observatoire de l'Economie et des institutions locales) de l'Université de Paris XII, en s'efforçant de quantifier et raisonner un débat qui relève bien souvent de l'intuition plus que de la preuve scientifique - les chercheurs de ce laboratoire rappellent ainsi avec prudence que "les arguments en faveur de l'une ou l'autre thèse restent cependant aujourd'hui plus idéologiques que chiffrés" - proposent de nuancer l'opinion négative généralement portée sur les métropoles du Tiers-monde en démontrant notamment que les grandes villes sont souvent des

⁴ Il a disparu avec le président Sankara lors du coup d'Etat du 15 octobre 1987.

⁵ B. P. BAMOUNI. - "Portée d'une mesure !". - in Sidwaya. - n° 181 du 4 janvier 1985. - p. 1.

⁶ Voir par exemple ce qu'en disait Michel Coquery dès 1983 : M. COQUERY. - La coopération française face aux problèmes posés par l'urbanisation dans le Tiers-monde. Rapport au ministère de la Coopération. - Paris : ministère de la Coopération, 1983. - pp. 33-35 ; et plus récemment les nombreuses études de la Banque mondiale.

⁷ P. BAIROCH. - "La ville du Tiers-monde : un frein au développement". - in Journal de Genève. - 18 novembre 1988.

⁸ X. CREPIN. - Villes en développement. - n° 6, décembre 1989. - p. 1.

"contributeurs nets" au budget national et que, loin de "pomper" le pays, elles assurent d'importants transferts en direction des autres régions⁹. Dans le cas précis du Burkina Faso, cette analyse est corroborée par un document de la Banque mondiale daté de 1984, dans lequel on peut lire que "le PIB par urbain est, toutes choses égales par ailleurs, onze fois plus élevé que le PIB par rural" et ce, alors que "les termes de l'échange ont été favorables au cours de ces dernières années pour le secteur agricole"¹⁰.

En concentrant son activité "prédatrice" sur les activités urbaines et les citadins (notamment les fonctionnaires qui ont vu leurs salaires amputés de 30 à 40% selon les sources¹¹ et les commerçants assujettis à de lourdes taxes), le CNR semblait dès 1983 avoir pris la mesure de ces analyses renouvelées sur la ville, sans toutefois en accepter l'inéluctabilité, et avoir fait siennes leurs conclusions : il résolvait ainsi à ses propres yeux la contradiction apparente entre son discours "ruraliste" et son coûteux projet urbain. Remarquons que si, dans un premier temps, il s'agit essentiellement de prélever une partie des prébendes urbaines, la pensée politique s'affine par la suite en faisant intervenir la relation transitive entre habitat, santé et productivité en ville : dès lors, il faut non seulement faire "payer" les urbains, mais aussi, en améliorant leur productivité, les faire participer plus activement au développement urbain. En octobre 1989, le secrétaire d'Etat à l'Habitat et à l'Urbanisme terminait une interview par ces mots : "Je lance un appel à l'ensemble des militants pour une prise de conscience de l'importance du logement dans la santé de ses occupants et partant, du développement économique et social de notre pays"¹². Les fondements du projet urbain gouvernemental sont désormais explicites. Cette démarche, dans laquelle les mesures urbaines ne constituent que le support d'une politique plus globale d'intégration des villes dans le développement national, recoupe parfaitement le courant de pensée qui sous-tend actuellement les interventions de nombreux opérateurs internationaux et appuie, en particulier, le programme de la Banque mondiale au Burkina Faso. Reprenant cette analyse avec des objectifs propres, le gouvernement burkinabè tente, après 1983, de faire de son projet urbain un instrument au service du rééquilibrage économique national en faveur des campagnes, en mettant les villes au service de sa politique nationale de développement et non l'inverse.

⁹ L. DAVEZIES. - "La redistribution des revenus entre les villes et les campagnes". - in Villes en développement. - n° 6, décembre 1989 - pp. 2-3.

¹⁰ BANQUE MONDIALE. - Réflexions préliminaires pour une stratégie de développement urbain : Haute-Volta : document de travail. - s.l. : Banque mondiale, 1984. - doc. dact. - p. 1.

¹¹ 30% entre 1982 et 1987 selon P. LABAZEE. - "De la révolution à la «rectification» au Burkina Faso : l'encombrant héritage de Thomas Sankara". - in Le Monde diplomatique. - Novembre 1987 ; 40% selon L. DOUCET. - "Burkina : Economics and Revolution". - in West Africa. - 10 February 1986. - p. 296.

¹² Sidwaya. - n° 1369 du 2 octobre 1989. - p. 2.

Ces principes expliquent partiellement que, en dépit du primat accordé officiellement aux paysans dans l'idéologie révolutionnaire du CNR, ce dernier se soit en pratique beaucoup intéressé au monde urbain, pour lequel il est incontestablement porteur d'un projet politique. Qu'il ait su en faire une réelle "politique urbaine", avec ce que cela suppose de cohérence d'ensemble et de mobilisation stratégique des ressources, est cependant plus discutable : le Front populaire s'est fait fort par la suite de stigmatiser cette absence de politique clairement définie ¹³. Indéniablement toutefois, l'urbanisme apparaît pour la première fois dans l'histoire de la Haute-Volta indépendante comme une partie intégrante de la politique générale de développement. A ce titre, il participe du grand projet révolutionnaire d'amélioration des conditions de vie de tous les habitants : "La raison fondamentale et l'objectif premier du Conseil national de la Révolution, c'est la défense des intérêts du peuple voltaïque, la réalisation de ses profondes aspirations à la liberté, à l'indépendance véritable et aux progrès économique et social" ¹⁴. Si le logement est alors privilégié et clairement identifié comme la priorité du projet urbain du CNR au détriment des services par exemple, c'est précisément parce qu'il sert plus directement les ambitions politiques de l'Etat et s'intègre plus aisément dans son programme général de modernisation et de rationalisation de l'ensemble de la société urbaine, avec pour but ultime de permettre à l'Etat de récupérer une part de la rente urbaine. Ce thème fédérateur du modernisme révolutionnaire - René Otayek évoque même une "obsession de la modernité" ¹⁵ - nous semble ainsi constituer un des fondements explicatifs dominant de l'action urbaine du gouvernement.

A....La société : vers la "fin" des spéculateurs fonciers et marchands de sommeil

Le vaste projet de "révolutionnarisation de tous les secteurs de la société voltaïque" ¹⁶ passe, en ville, par la fin de l'"exploitation des travailleurs", confrontés à la spéculation foncière et à des loyers excessifs ; la Révolution se doit donc de mettre à leur disposition

¹³ Carrefour africain. - n° 1056 du 7 octobre 1988. - p. 18.

¹⁴ "Proclamation". - in Journal officiel de la République de Haute-Volta. - n° 32 du 11 août 1983. - p. 860.

¹⁵ R. OTAYEK. - "Burkina Faso : between feeble state and total state, the swing continues". - in D. B. CRUISE O'BRIEN, J. DUNN, R. RATHBONE (eds.). - Contemporary West African States. - Cambridge ; New York : Cambridge University Press, 1989. - p. 23 ; A. OSMONT développe également ce thème : "Les enjeux urbanistiques : la tentation du modernisme et les contraintes de la gestion". - in LE BRIS et alii. - Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou : rapport final. - Paris : ORSTOM ; Ouagadougou : CNRST, à paraître. - p. 1.

¹⁶ CNR. - Discours d'orientation politique. - Ouagadougou : ministère de l'Information de la République de Haute-Volta, 1983. - p. 31.

des terres, des logements et des services urbains. Toutefois, le pouvoir retiendra surtout l'habitat au sens le plus strict, c'est-à-dire le logement, comme moyen essentiel de réalisation de son programme social : "Dès le déclenchement de la Révolution d'août, le domaine de l'habitat a représenté un domaine privilégié dans les transformations entreprises par le CNR en vue de satisfaire les aspirations profondes des Burkinabè" ¹⁷. Les grandes lignes de son action sont consignées dans le DOP : fixer des loyers raisonnables, procéder au lotissement rapide de quartiers, développer sur une grande échelle la construction de maisons d'habitation modernes en nombre suffisant et accessibles aux travailleurs ¹⁸, avec pour but ultime de "permettre à chaque Burkinabè de posséder un chez-soi" ¹⁹. Concrètement, le pouvoir engage donc deux grandes batailles : la lutte contre la bourgeoisie nationale qui a fait de la spéculation immobilière sa principale source de richesse et la lutte contre les "féodalités" de toutes sortes qui entravent le libre accès du petit peuple des villes à la terre et au logement. Partant de ces préceptes, le CNR impulse un certain nombre de mesures qui trouvent leur expression concrète dans le Plan populaire de développement puis le premier Plan quinquennal de développement populaire.

1/ Gérer la terre urbaine : le réquisit foncier

A la base du projet politique du CNR se trouve la Réorganisation agraire et foncière (RAF) qui ne prend toute sa signification qu'en tant qu'élément d'une entreprise plus vaste de modernisation et de refonte socio-économique du pays visant à "prendre en compte la nouvelle option idéologique et, sur le terrain, à intégrer les organes et forces révolutionnaires dans les structures administratives afin de les modifier radicalement" ²⁰. Dans un pays rural à près de 90%, la terre constitue en effet la principale richesse, aussi la libération des "masses laborieuses" passe-t-elle, pour le CNR, par la destruction d'un droit agraire et foncier "marqué du sceau bourgeois et féodal" et des groupes sociaux qui en sont détenteurs ²¹. Bien que comprise par tous comme "la première mesure d'envergure en direction du monde rural" ²², les conséquences de la RAF sont considérables sur l'aménagement des villes.

¹⁷ Carrefour africain. - n° 894 du 2 août 1985. - p. 41.

¹⁸ CNR. - op. cit. - p. 43.

¹⁹ Carrefour africain. - n° 891 du 12 juillet 1985. - p. 26.

²⁰ J. du BOIS de GAUDUSSON. - "Chronique des réformes administratives : révolution voltaïque et réforme de l'administration territoriale". - in Année africaine 1983. - Paris : Editions A. Pédone, 1985. - p. 112.

²¹ Préambule de l'Ordonnance n° 84-50 CNR.PRES du 4 août 1984 (in JOB. - n° 33 du 16 août 1984. - p. 806).

²² Sidwaya. - 13 août 1984.

Expliquant l'exode rural à travers la crise des campagnes restées sous le joug de l'"exploitation impérialiste", le préambule de la RAF poursuit en remarquant que l'exode rural qui s'en suit occasionne dans les grands centres urbains nationaux "de nombreux problèmes sociaux dont les plus pressants sont ceux du logement" ²³. La solution envisagée pour assainir la situation est celle de la nationalisation de la terre qui se traduit dans la RAF par la création d'un "Domaine foncier national (DFN) constitué par toutes les terres situées dans les limites du territoire national et celles acquises par l'Etat et les collectivités publiques secondaires à l'étranger" ²⁴. Dans l'esprit des concepteurs de la réforme, la nationalisation est avant tout l'instrument d'une réorganisation et d'un meilleur contrôle de l'espace urbain. Parce qu'elle nie désormais toute valeur marchande au sol, elle ôte théoriquement tout fondement aux luttes spéculatives responsables des incohérences et du désordre de l'urbanisation. En outre, la RAF renforce l'arsenal des structures et des procédures (schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, plan d'urbanisme de détail et opérationnels ²⁵) qui doivent assurer un aménagement méthodique du territoire et des villes : " les objectifs révolutionnaires de l'auto-suffisance alimentaire et du logement pour tous, ne peuvent être atteints qu'avec un système foncier et agraire qui permette une occupation et une utilisation rationnelles des terres envisagées comme des sols, c'est-à-dire sous l'angle de la productivité et de la justice sociale" ²⁶. Ce dernier extrait révèle par ailleurs les deux notions clés qui émaillent l'ensemble du texte : celle de rationalité, qui marque le parti pris résolument moderne, voire technocratique, de la réforme ; celle de justice sociale, qui justifiera dans la pratique l'homogénéisation des prix des terrains indépendamment de leur situation et de leur site urbains, pourtant très disparates, le principe de distribution aléatoire des parcelles dans les lotissements ou encore la soumission théorique de tout citoyen, sans considération de statut ou de richesse, aux mêmes règles d'accès à la terre.

L'"emballage" idéologique tombé, il reste de la RAF l'idée d'un instrument au service d'une rationalité gestionnaire améliorée, cette dernière notion étant sans cesse mise en valeur : ainsi un responsable de la cellule inter-ministérielle d'appui à la RAF expliquait en mai 1989 que "la RAF est un ensemble de principes et de méthodes de gestion rationnelle de l'espace et vise une utilisation et une gestion rationnelles de l'espace national", tandis qu'un Haut-commissaire rappelait que le but de la RAF est "d'arriver à

²³ Préambule de l'Ordonnance n° 84-50 CNR.PRES du 4 août 1984. - op. cit. - p. 806.

²⁴ Ibid. - p. 807.

²⁵ Articles 25 à 39 du décret n° 85-404 CNR/PRES du 4 août 1985.

²⁶ Ordonnance n° 84-50 CNR.PRES du 4 août 1984. - op. cit. - p. 806.

une gestion rationnelle du patrimoine foncier afin de la soustraire au système d'exploitation qui conduit à la dégradation des terres" ²⁷. Si ce souci de promouvoir un aménagement spatial moderne, rationnel et fonctionnel s'exprime constamment à travers les références récurrentes et insistantes au vocabulaire technique, il se lit cependant moins aisément dans la pratique, les bilans d'exercice s'inscrivant parfois en totale contradiction avec les objectifs initiaux.

En milieu rural en effet, la RAF n'a connu d'application que très imparfaite, au point que des séminaires d'information ont dû être organisés en 1989 à l'intention des principaux intéressés. A cette occasion, le quotidien Sidwaya admettait que, près de cinq ans après sa mise en œuvre, la RAF était toujours vécue "comme une grande peur" : "certains ont cru comprendre de la RAF l'idée d'une spoliation de leurs champs, de leurs vergers, de leurs cases, de leurs parcelles. D'autres y ont compris un repartage des terres (lotissement, aménagement, répartition). D'autres encore (les Nionionsé) y ont compris la négation de leurs rites et traditions coutumiers sur leur terroir" ²⁸. Mal comprise ou peut-être confrontée à une résistance sociale délibérée, la réforme s'est révélée inapplicable en milieu rural ²⁹. En ville, le bilan n'est guère plus brillant.

L'accroissement des revenus urbains issus d'une rente foncière et immobilière contrôlée par une bourgeoisie peu nombreuse, et dont la base économique est à la fois étroite et fragile, peut être daté des années 70. Alors que les sécheresses successives gonflent les effectifs de l'exode rural, la pression sur la terre augmente et, par suite, le décalage entre l'offre et la demande en logement s'accroît. A l'avènement du CNR, un ensemble composite (chefs de terre mais aussi commerçants et fonctionnaires) de citadins s'est approprié les bénéfices de la rente foncière et immobilière qui alimente un marché prospère. Autoritairement et "violemment", l'Etat proclame alors son monopole sur la terre, spoliant ainsi les anciens propriétaires, théoriquement au profit des "petits". Paradoxalement pourtant, en raison même du monopole instauré pour et par l'Etat sur la terre, aucune couche de population ne s'est montrée véritablement solidaire de cette mesure parce qu'aucune ne s'en est sentie vraiment bénéficiaire. En réalité, tous

²⁷ Sidwaya. - n° 1277 du 22 mai 1989. - p. 4.

²⁸ Sidwaya. - n° 1217 du 21 février 1989. - p. 2.

²⁹ P. LABAZEE. - "Une nouvelle phase de la révolution au Burkina Faso". - in Politique africaine. - n° 24, décembre 1986. - pp. 115-116.

aspirent, du haut au bas de l'échelle sociale, à la propriété foncière et, en privant d'un seul coup tous les citoyens de cet espoir, le CNR se les aliène ³⁰.

S'il n'y a pas eu de résistance active, les formes de contournement se sont multipliées : du non paiement des taxes de jouissance aux ventes occultes (échange gratuit en réalité doublé officieusement et en privé d'une transaction monétaire de la main à la main), les formes de "débrouillardise" sont variées. Parmi ces dernières, la plus courante est celle qui consiste, pour un acheteur potentiel, à construire sur le terrain qu'il convoite une maison dont l'occupant réel de la parcelle s'attribue ensuite la réalisation. Il déclare alors aux Domaines vouloir la vendre à un tiers, lequel n'est autre que le véritable constructeur : le prix estimé pour les bâtiments et officiellement payé par le nouvel acquéreur correspond alors, en fait, au prix qu'il concède à l'ancien attributaire pour son terrain. La transaction financière, validée par les Domaines, adopte donc toutes les conditions de la légalité, tout en réalisant un détournement total du sens. La plupart des citoyens construisant sans prêt bancaire, il est impossible aux Domaines de prouver que l'attributaire initial n'est pas le constructeur, même si l'estimation de ses revenus laisse planer un doute sur sa capacité financière à réaliser un tel investissement. En 1988, nous avons eu connaissance de plusieurs cessions marchandes de terrains situés, en position intermédiaire, entre le loti ancien et le spontané (c'est-à-dire dans des quartiers nouvellement lotis, raisonnablement proches du centre, mais encore très sommairement desservis par les réseaux) pour des valeurs comprises entre 400 000 et 600 000 FCFA, ce qui, tout bien considéré, est sensiblement moins élevé qu'auparavant, mais beaucoup plus important que la taxe officielle due pour la jouissance de ces terrains.

Afin de comprendre la multiplication de ces "écarts", il faut remarquer que l'Etat a malencontreusement contribué au malentendu en privilégiant lui-même dans sa relation avec les attributaires de parcelles urbaines la transaction privée, nominative et financièrement monnayable ³¹. En outre, puisqu'il n'est pas en mesure d'offrir, à l'exception bien entendu de la sécurité foncière, des compensations réellement significatives en terme de viabilisation ou d'équipement, il apparaît comme un propriétaire plus puissant certes, mais ni plus juste ni plus légitime qu'un autre. En dépit de la philosophie de la RAF, les modalités d'accès au sol urbain maintiennent donc la

³⁰ Le désir d'accéder à la propriété immobilière est commun à de nombreuses sociétés urbaines africaines. Voir par exemple E. LE BRIS, A. OSMONT, A. MARIE, A. SINOÛ. - Famille et résidence dans les villes africaines : Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé. - Paris : L'Harmattan, 1987. - p. 7. - (Villes et entreprises).

³¹ A. OSMONT. - op. cit. - p. 14.

nature de la transaction foncière dans l'ambiguïté. Or, les gouvernements révolutionnaires ne semblent pas avoir compris qu'en valorisant indirectement l'objectif paradoxal de la constitution d'une "République démocratique et populaire" de petits propriétaires, ils signaient la ruine de leur politique. Les formes de contournement utilisées à Ouagadougou sont ainsi révélatrices de procédés employés par une société citadine peu soucieuse de confrontation directe avec un régime militaire fort, mais bien décidée à exploiter au maximum les faiblesses du dispositif officiel afin de ménager ses intérêts, lesquels sont, pour les uns la constitution d'un petit pécule, pour les autres la liberté de choix d'un terrain aux lieu et moment souhaités et non au hasard des attributions. En conséquence, bien que très volontariste, le projet de clarification du marché foncier urbain a été rapidement disqualifié par la société citadine : son opacité s'est même en réalité accrue en raison de la multiplication des transactions occultes, des intermédiaires et des procédures parallèles. Soucieux de déjouer le système autoritaire de contrôle, les citoyens ont "brouillé" à plaisir le champ du foncier.

La RAF a pourtant atteint un de ses objectifs : elle a libéré la société urbaine de la férule des propriétaires "féodaux" en brisant leurs anciens réseaux de subordination, qui étaient entre autres fondés sur le contrôle de l'accès à la terre ; ce faisant, elle l'a dans une certaine mesure "modernisée". Mais dans le même mouvement elle a aussi provoqué un phénomène totalement imprévu par le pouvoir : en maintenant maladroitement l'accès à la terre dans une logique somme toute "consumentiste", elle a en effet surtout conduit à "démocratiser" la spéculation foncière ³². Tandis que dans la période précédente on pouvait identifier une vingtaine de gros spéculateurs, ils sont aujourd'hui des milliers, nous confiait un responsable de la DGUT ³³. Libérés des entraves de l'organisation traditionnelle, les citoyens, investissant avec des trésors d'ingéniosité les lacunes du droit nouvellement institué, ont multiplié les stratégies pour conforter leur patrimoine foncier. Alors même que les règlements du lotissement s'efforçaient de réduire ce dernier à une parcelle par ménage, les urbains remplaçaient dans leur pratique le slogan officiel "une famille burkinabè, un toit" par "un Burkinabè, un toit", ce que les CR dénonçaient dès 1986 ³⁴. Confirmé par un responsable de l'Urbanisme, le phénomène constitue toujours à l'heure actuelle un des soucis majeurs du secrétaire d'Etat à l'Habitat et l'Urbanisme : s'interrogeant, en 1988, sur la destination réelle des 60 000 parcelles attribuées à Ouagadougou, celui-ci s'exclamait "Il y a de la spéculation dans l'air" ! ³⁵ En fait,

³² Entretien avec des responsables de la DGUT : 8 avril 1988.

³³ Ibid.

³⁴ SGN-CDR. - op. cit. - p. 56.

³⁵ Carrefour africain. - n° 1056 du 7 octobre 1988. - p. 18.

couplée à la création massive de lotissement ³⁶, la politique adoptée a paradoxalement encouragé un phénomène de petite spéculation familiale qui, si elle ne porte que sur quelques unités par individu, est suffisamment importante pour laisser une trace très visible dans le paysage urbain, notamment sur les pourtours des lotissements où se multiplient les constructions "spontanées". Les résidants en effet espèrent ainsi bénéficier d'une parcelle dans les prochains lotissements et profitent, en attendant, des infrastructures disponibles dans le quartier loti. Ces stratégies d'occupation conduisent à la juxtaposition, dans le paysage, d'aires loties sous-occupées en raison du nombre de lots non bâtis, leurs attributaires ayant préféré les geler pour s'installer à proximité dans une zone "vierge" où ils attendent l'extension du lotissement, et de ceintures d'urbanisation "sauvage" relativement denses et fortement articulées tant socialement qu'économiquement aux précédentes. Les efforts du gouvernement pour donner plus de transparence et de rationalité aux processus de l'urbanisation ont ainsi, de façon contradictoire, abouti à une complexification et un "désordre" apparent plus grands encore.

2/ Contrôler les loyers : "le sens politique d'une mesure sociale" ³⁷

Parallèlement à la mise en place de la RAF et aux mesures destinées à "démocratiser" l'accès à la terre urbaine, le CNR a entrepris de lutter contre les loyers jugés trop élevés ³⁸. Un premier décret pris en mars 1984 régleme les loyers urbains en fonction de la surface d'habitation, du quartier et des aménagements intérieurs ³⁹. Ce plafonnement est cependant contourné de multiples façons et la presse ne cesse alors de se faire l'écho des "magouilles" par lesquelles les locataires essaient de résoudre leurs tiraillements "entre leur désir de bénéficier des avantages liés à la nouvelle réglementation et leur peur de manquer de toit" ⁴⁰, devant les intimidations des propriétaires. Elle dénonce alors avec force vigueur, et verve, ces locataires qui se font "complices" de la résistance des propriétaires avec lesquels ils passent des "compromis" ⁴¹ ou "s'arrangent à l'amiable" dans le cadre d'un "chantage éhonté" ⁴².

³⁶ Cf. supra : deuxième partie, chapitre I (III).

³⁷ Titre d'un article de Sidwaya. - n° 181 du 4 janvier 1985. - p. 3.

³⁸ Sur l'analyse de la politique du CNR dans ce domaine, voir aussi A. MARIE. - "Les enjeux de la politique urbaine : la tentation de l'Etat omniprésent". - in LE BRIS et alii. - op. cit. - pp. 13-18.

³⁹ Décret n° 84-63 CNR.PRES.MEC du 9 mars 1984 (in JORHV. - n° 14 du 5 avril 1984. - pp. 228-229).

⁴⁰ Sidwaya. - 7 mai 1984.

⁴¹ Ibid.

⁴² Carrefour africain. - n° 822 du 16 mars 1984. - p. 24.

C'est dans ce contexte qu'est alors annoncée par le président du Faso, dans son discours de Nouvel An prononcé le 1^{er} janvier 1985, une mesure spectaculaire : "La Révolution avance. Et c'est pourquoi, au nom du CNR et du gouvernement révolutionnaire, l'ultime mesure que je vais prendre sera pour allonger la liste des acquis du peuple. Pour 1985, le logement est déclaré gratuit au Burkina Faso" ⁴³. Notons que cette "gratuité" du logement signifie en réalité que les locataires ne paient plus de loyers à leurs propriétaires, et que par ailleurs les loyers des locaux à usage professionnel ou commercial (ainsi que les loyers payés par les expatriés au Burkina) sont reversés en totalité à l'Etat ⁴⁴. Derrière cette mesure, que d'aucuns pourraient qualifier de démagogique mais qui apparaît plus exactement extraordinairement naïve, il faut lire les objectifs politiques dont les autorités n'ont d'ailleurs pas fait mystère. Ainsi l'idéologue du régime écrit alors dans le quotidien burkinabè à propos de la gratuité du logement : "tout en apparaissant comme une récompense, cette mesure constitue pour la Révolution d'août le moyen pour exacerber davantage la lutte de classe" ⁴⁵. L'enjeu est donc clair, il s'agit pour le pouvoir de clairement séparer les intérêts des "bourgeois" de ceux du peuple et de s'attacher définitivement ce dernier.

Cette mesure est cependant un échec total et elle est supprimée à compter du 1^{er} janvier 1986. Le rétablissement des loyers au profit des propriétaires est toutefois accompagné de l'instauration d'un prélèvement fiscal sur les revenus locatifs dans une proportion allant de 25 à 50% de leur montant. Le recouvrement en est assuré par le service des Domaines assisté de la Délégation du peuple au logement (DPL), initialement créée pour faire appliquer l'ordonnance du 31 décembre instaurant la gratuité du logement ⁴⁶. Commentant la levée du dispositif de gratuité, le délégué du peuple au logement évoque implicitement l'insuccès de cette "mesure superficielle" qui, bien que populaire, "ne résout pas fondamentalement le problème du logement" ⁴⁷. De façon générale, les raisons invoquées pour le rétablissement des loyers renvoient toutes à la nécessité "d'encourager les Burkinabè à investir dans le secteur de l'habitat qui connaît un sérieux ralentissement" ⁴⁸, reconnaissant ainsi que cette mesure prise à la hâte et sans étude

⁴³ "Message du Camarade président du Faso au peuple burkinabè". - in Sidwaya. - n°181 du 4 janvier 1985. - p. 3.

⁴⁴ Voir les textes suivants : Ordonnance n° 84-89 CNR/PRES du 31 décembre 1984 (in IOBF. - n° 1 du 3 janvier 1985. - p. 9) ; décret n° 85-76 CNR.PRES du 1^{er} février 1985 (in IOBF. - n° 7 du 14 février 1985. - p. 124) ; décret n° 85-77 CNR.PRES.MRF du 1^{er} février 1985 (in IOBF. - n° 7 du 14 février 1985. - pp. 127-128).

⁴⁵ B. P. BAMOUNI. - "Portée d'une mesure !". - in Sidwaya. - n° 181 du 4 janvier 1985. - p. 1.

⁴⁶ Carrefour africain. - n° 1056 du 7 octobre 1988. - p. 18.

⁴⁶ Zatu n° 86-2 CNR.PRES du 9 janvier 1986 (IOBF. - n° 3 du 16 janvier 1986. - pp. 42-43) et zatu n° 86-3 CNR.PRES du 9 janvier 1986 (IOBF. - n° 4 du 23 janvier 1986. - pp. 57-58).

⁴⁷ Carrefour africain. - n° 908 du 8 novembre 1985. - p. 11.

⁴⁸ Marchés méditerranéens et tropicaux. - 15 novembre 1985.

préalable sérieuse avait considérablement freiné un des rares secteurs prospères de l'économie urbaine. Développant cette idée, un dossier de Carrefour africain constate en août 1986 que "si la réglementation des loyers, dans son esprit, a été bonne, elle comporte également des insuffisances [...] : d'une part l'on assiste à une baisse importante des prêts pour la construction auprès des banques. D'autre part, à une réduction des nouvelles constructions. A titre d'exemple, l'on a enregistré une demande de 298 permis de construire en 1982, en 1983, 254 permis. Ce chiffre est ensuite allé décroissant de 154 à 128 permis respectivement pour l'année 1984 et l'année 1985" ⁴⁹. L'article ajoute ensuite que se développe un marché noir du logement à Ouagadougou et que, faute d'entretien de la part des propriétaires, le parc d'habitation est l'objet d'une dégradation accélérée. Techniquement et économiquement, l'insuccès est donc total puisque non seulement la mesure n'a pas permis d'améliorer les conditions d'habitat de la majorité des citoyens, mais que, à l'inverse, elle a parfois contribué à leur détérioration en bloquant le marché du logement.

Socialement, l'échec n'est pas moins flagrant. S'est en effet très vite posé le problème des petits propriétaires que la morale révolutionnaire, souvent peu encline à l'indulgence et la nuance, a eu vite fait d'assimiler, au mépris de toute évidence, aux catégories pathologiques de la pauvreté urbaine, rassemblées sous le nom de "cas sociaux", et confiées aux bons soins de la Délégation du peuple au logement. Des voix se sont pourtant élevées pour défendre les "petits", ces familles démunies, "qui vivent du fruit de la location", "vous poursuivent même avant la fin du mois pour recevoir le prix du loyer", et que la mesure frappe plus durement que les riches ⁵⁰. S'efforçant d'être rassurant, un éditorial de Sidwaya répond à ces inquiétudes : "les cas sociaux ne seront pas lésés" par la politique nationale du logement, mais celle-ci est irréversible et frappera tous les escrocs qui tentent de se faire passer pour des déshérités, les autres, les "vrais pauvres" "n'ont rien à craindre s'ils se conforment aux règlements établis et restent insensibles aux "sirènes de la réaction qui trouveront encore des arguments pour intoxiquer et démobiliser ceux qui sont mal informés" ⁵¹. Il est peu probable toutefois que ces "pauvres" se soient laissés convaincre par ces raisonnements, dont la partialité étudiée témoigne plus du grand art logomachique révolutionnaire que d'une réflexion technique et objective sur la définition de la pauvreté et de son traitement en ville.

⁴⁹ Carrefour africain. - n° 948 du 15 août 1986. - p. 26.

⁵⁰ Interview d'un habitant de Ouagadougou. - in Sidwaya. - n° 181 du 4 janvier 1985. - p. 6.

⁵¹ Sidwaya. - 28 janvier 1985. - p. 1.

En réalité, les seules conséquences réellement positives de la suspension des loyers, telles que les retiennent les commentateurs burkinabè, sont étrangères aux préoccupations urbaines et s'incrivent dans un programme politique beaucoup plus vaste. Ainsi, glosant sur l'allocution du Délégué du peuple au logement, un éditorial de Carrefour africain analyse : "En tant qu'arme de lutte des classes, la gratuité du logement a permis de tenir en respect sur beaucoup de plans une année durant la bourgeoisie compradore et la bourgeoisie d'Etat en bloquant des revenus qui pour certains s'évaluaient en millions de francs par mois. D'autre part, la gratuité du logement, en même temps qu'elle procure de sérieux revenus à l'Etat, a été un ballon d'oxygène dans la gestion salariale de la majorité des travailleurs permettant ainsi à nombre d'entre eux de percevoir clairement le caractère populaire de la Révolution et de s'engager résolument à la défendre" ⁵². Les enjeux du marché locatif sont donc ici posés en termes politiques beaucoup plus que technico-urbanistiques : sont considérées avec bien plus d'intérêt les répercussions de la nouvelle législation sur les rapports sociaux que ne le sont ses conséquences sur les mécanismes de production du cadre bâti ⁵³.

Pas plus que la RAF n'a pu faire l'unanimité des couches populaires contre les "bourgeois", la réglementation des loyers n'a donc pu rassembler les citoyens, puisque parmi les loueurs figurent à la fois des nantis et de nombreux petits propriétaires. Pour ces derniers, dont les familles se serrent dans une unique pièce d'habitation pour pouvoir louer un ou deux "appartements", le produit de la location constitue souvent un indispensable complément au maigre revenu familial. Autrement dit, les loueurs, loin d'être ces "exploiteurs du Peuple" stigmatisés par la presse, sont eux-mêmes membres du "Peuple", et ressentent la suppression des loyers puis leur taxation comme une sévère contrainte. De façon exemplaire, la relation établie à Ouagadougou entre les locataires et les propriétaires revêt, pour reprendre l'analyse de Gustave Massiah et Jean-François Tribillon, "le sens d'une spéculation *par le peuple, contre le peuple* mais aussi *pour le peuple* dans la mesure où premièrement cette spéculation prend aussi des formes concrètes non marchandes ou d'entraide et où, deuxièmement, elle assure une fonction d'accueil et d'abri tout à fait incomparable et irremplaçable" ⁵⁴. Telle qu'elle est conçue, la législation sur les loyers au Burkina Faso est donc doublement défectueuse : politiquement, parce qu'elle frappe une partie de ces masses urbaines auprès desquelles

⁵² Carrefour africain. - n° 908 du 8 novembre 1985. - p. 11.

⁵³ Faut-il voir là une originalité de la politique burkinabè en Afrique noire ? Si l'on en croit Gustave Massiah et Jean-François Tribillon en effet, la règle est généralement inverse sur le continent où "la question d'une politique des loyers et des rapports logeurs-logés ne semble pas, en Afrique en tout cas, avoir été posée comme une question politique". Voir : G. MASSIAH, J.-F. TRIBILLON. - Villes en développement. - Paris : Editions La Découverte, 1987. - p. 199. - (Cahiers libres).

⁵⁴ *Ibid.* - p. 202.

le pouvoir cherche un appui ; "urbanistiquement", parce qu'elle paralyse les capacités d'adaptation et de développement du parc locatif populaire, pourtant indispensable sur le marché urbain en raison de l'étroitesse des clientèles auxquelles s'adresse le locatif public ⁵⁵.

De fait, le problème de la location urbaine ne semble guère avoir été résolu puisqu'en 1988 le Conseil des ministres examinant la situation du logement au Burkina reprend, bien que sous une forme nuancée, les accusations portées contre les locataires-complices : "la tendance à la spéculation immobilière est en train de se renforcer au mépris des textes réglementant les loyers au Burkina Faso. Face aux difficultés multiples à trouver des logements, de nombreux locataires se font les complices obligés des spéculateurs immobiliers en souscrivant à des conditions de location occultes en contradiction avec les textes en vigueur" ⁵⁶. Afin de restaurer une certaine sérénité sur le marché immobilier, le Front populaire décide alors de supprimer les reversements d'une partie des loyers à l'Etat pour les baux inférieurs ou égaux à 5 000 FCFA/mois et de réduire le taux de reversement pour les loyers supérieurs à ce plafond ⁵⁷. Le difficile dosage entre la protection des locataires et l'encouragement à la construction locative semble donc aujourd'hui être redéfini en faveur des propriétaires, de sorte qu'après cinq années d'une cahotique politique d'élaboration d'un dispositif institutionnel de contrôle, une configuration proche de celle qui avait précédé l'avènement du CNR semble à nouveau prévaloir : au manque de réflexion nouvelle sur le problème de la location urbaine a répondu la mise en œuvre précipitée de mesures contradictoires qui, loin de résoudre les problèmes, ont cassé un secteur économique dynamique et fait du logement locatif à Ouagadougou une denrée plus rare que jamais.

B.... L'espace urbain : la fin du laisser-faire

Ainsi que le rappelait la Direction générale de l'Urbanisme en 1985, le projet urbain du CNR s'en prend à deux "citadelles" : l'habitat insalubre du centre-ville et l'habitat spontané des périphéries. La destruction-rénovation des vieux quartiers et la construction des Cités combat celui-là, tandis que la politique de lotissement, partant "à l'assaut des quartiers non lotis" ⁵⁸, s'attaque à celui-ci. A la base de ces mesures

⁵⁵ Sur la place du locatif populaire dans les villes africaines, voir G. MASSIAH, J.-F. TRIBILLON. - op. cit. - pp. 191-205.

⁵⁶ *Carrefour africain*. - n° 1031 du 25 mars 1988. - p. 22.

⁵⁷ Ibid.

figurent toutefois une même motivation, celle de réorganiser et remodeler l'espace urbain afin d'en effacer les stigmates du passé, et un même postulat, celui que l'intervention sur le cadre bâti aura de "saines" répercussions sur la moralité et le comportement des hommes.

Du discours accompagnateur de ce nouveau réalisme urbain, dont le coût important pèse lourdement sur les finances publiques, émergent alternativement trois idées. La première insiste sur la nécessité d'aménager et d'embellir la ville dans l'intérêt général : la santé et le bien-être de tous profiteront d'un environnement amélioré et assaini. La réduction de la taille des parcelles et le paiement des droits de jouissance des parcelles loties nécessitent certes un important effort immédiat des citoyens, mais par l'inscription sur le terrain de l'emprises des voies, des réserves administratives et des espaces verts qui figurent sur les plans des nouveaux lotissements, l'urbanisme d'aujourd'hui garantit l'avenir de l'ensemble de la société urbaine : ces arguments officiels militent pour une prise en charge, par les citoyens, du coût de ces aménagements publics, alors même qu'ils restent encore à l'état de "marquage au sol". La seconde idée laisse entendre que cet urbanisme gestionnaire devrait avoir des répercussions financières appréciables sur les ressources publiques en leur permettant de récupérer une partie de la rente urbaine : bien que les démonstrations restent passablement floues sur la façon dont se manifesteront les retombées positives de cet assainissement pour les citoyens, notamment en termes d'amélioration et d'extension des services urbains, la notion existe à l'état d'intuition. Enfin, la troisième idée fait de ces aménagements urbains un moyen de mettre en œuvre la politique sociale étatique de rééquilibrage de la société et de réduction des inégalités par l'homogénéisation de l'espace urbain et la taxation des plus nantis... C'est donc à une véritable pédagogie de l'intérêt général que se livrent les autorités, dans laquelle les visées spatiales et sociales s'entremêlent indissociablement : rationalisation technique et moralisation-modernisation de la société ressortissent au même projet révolutionnaire.

1/ Habitat et citoyenneté : "l'espace rédempteur"

Afin de préciser l'importance du remodelage physique de la ville dans le projet urbain burkinabè, il convient de rappeler combien sont liés dans la pensée révolutionnaire l'édification d'un habitat sain et "beau" et le façonnement de l'homme nouveau, citoyen responsable et militant actif de cette "société nouvelle en cours d'édification" qu'appelait

de ses vœux le président Sankara ⁵⁹. L'approche totalisante du projet révolutionnaire entrecroise les interventions physiques sur la ville et l'"éducation" des hommes, elle refaçonne la cité à l'image de la société nouvelle espérant, par ce remodelage, sculpter les citoyens à l'image du révolutionnaire idéal. Ainsi pouvait-on lire dans l'hebdomadaire national à propos de la construction de la Cité An II, que ces nouveaux logements devaient être le lieu d'une nouvelle citoyenneté en favorisant notamment la vie communautaire ⁶⁰ car les efforts portant sur l'aspect physique de la ville sont indissociables de la métamorphose des citoyens : "au plan psychologique, ce renouveau architectural devra s'accompagner d'un changement de mentalité des Burkinabè" ⁶¹. C'est pourquoi il apparaît tellement scandaleux à un correspondant de Sidwaya que les locataires de la Cité An II accumulent les retards dans le règlement de leurs loyers : la cité est un phare, une conquête de la RDP, un fleuron de l'esprit révolutionnaire, aussi les résidents qui l'occupent devraient-ils montrer l'exemple de ces citoyens responsables qu'attend le CNR, tandis qu'au contraire, "ne pas être à jour de ses paiements devient un acte de sabotage manifeste" ⁶².

De même, la reconstruction du marché central et celle de l'ex-quartier Bilibambili rasé par les bulldozers participent de la "création d'une mentalité et d'un état d'esprit nouveaux" et par conséquent ne se dissocient pas de la "politique d'assainissement des mœurs" ⁶³. De façon plus générale, "La saleté, à travers l'histoire, est un phénomène des sociétés décadentes. En tant que telle, elle est incompatible avec les transformations en cours dans notre pays" et c'est pourquoi les vieux quartiers doivent laisser la place aux cités ⁶⁴ : cette volonté de "débarrasser notre ville des taudis" ainsi que le titrait Sidwaya ⁶⁵ procède donc avant tout d'une volonté politique de façonner les hommes.

Les travaux de "rénovation" dans Ouagadougou participent ici comme ailleurs d'une volonté de l'Etat de refaire la ville à son image et d'y inscrire son pouvoir ⁶⁶. Toutefois, l'envergure du projet et la précipitation dans laquelle il a été mis en œuvre incitent à rechercher dans les fondements historiques propres à cette ville et dans sa configuration

⁵⁹ Voir par exemple le discours du président à l'occasion du 4ème anniversaire de la Révolution. - in Carrefour africain. - n° 1000 du 21 août 1987. - pp. 7-11.

⁶⁰ Carrefour africain. - n° 890 du 5 juillet 1985. - pp. 19-21.

⁶¹ Carrefour africain. - n° 866 du 18 janvier 1985. - p. 20.

⁶² Sidwaya. - n° 590 du 25 août 1986. - p. 9.

⁶³ Carrefour africain. - n° 900 du 13 septembre 1985. - pp. 18-19.

⁶⁴ Sidwaya. - 25 août 1986. - p. 7.

⁶⁵ Sidwaya. - n° 754 du 16 avril 1987. - p. 1.

⁶⁶ Voir par exemple R. PAJONI. - "Buenos Aires, 1976-1982. La ségrégation compulsive". - in Hérodote. - n° 31, octobre-décembre 1983. - pp. 38-60.

actuelle des éléments d'explication complémentaires. Nous avons souligné que le surnom de Bancoville avait été considéré par les Burkinabè comme un sobriquet désobligeant : l'avènement de la société nouvelle souhaitée par le CNR implique entre autres que soient abolis les fondements de cette appellation. Par ailleurs, relativement marginalisée de part sa pauvreté économique et son enclavement, Ouagadougou a longtemps été épargnée par les fièvres spéculatives immobilières et les grands complexes d'immeubles qui caractérisent des capitales portuaires comme Abidjan ou Lomé. De ce fait, Ouagadougou conserve une indéniable "provincialité", décelable aussi bien dans le volume général de la ville où la densité reste faible, que dans ses caractéristiques morphologiques (voirie démesurée, en latérite le plus souvent, bâtiments administratifs et villas isolés au milieu de vastes concessions, hauts murs de clôture soustrayant la vie intérieure aux yeux des étrangers, verdure relativement abondante) ou encore dans l'organisation de la vie citadine (activités domestiques développées dans les rues, habitat en concession d'aspect néo-rural avec parfois un jardin potager et un petit élevage). En raison de ces caractéristiques, la ville ne se révèle pas immédiatement au premier regard, plutôt désorienté par l'apparente disproportion du tissu urbain (rues surdimensionnées, vastes espaces vacants en plein centre-ville, sous-occupation généralisée de l'espace) et la rareté des édifices monumentaux. Bien souvent, seules les enceintes, pourtant peu valorisantes, servent à la délimitation de la voirie et guident le regard. C'est dans ce cadre qu'il faut situer le souci des autorités de marquer l'espace urbain de nouveaux symboles, de lui redonner un sens. La volonté d'embellissement de la ville participe également de ce souci pressant et omniprésent d'inscrire dans l'espace urbain les formes du renouveau social. Dans un premier temps, ce "parement" fut décoratif avant que d'être réellement architectural. La rétention des capitaux et le ralentissement de la construction ont en effet freiné le développement de la recherche dans ce domaine jusqu'en 1987, année à partir de laquelle l'explosion de l'immobilier à Ouagadougou et l'arrivée sur le marché de plusieurs promotions d'architectes ont facilité l'affirmation d'une originalité architecturale, dont la presse s'est fait l'écho. A cet égard, les deux récents dossiers consacrés par Carrefour africain à l'architecture moderne au Burkina Faso sont particulièrement significatifs ⁶⁷.

Sous le CNR cependant, Ouagadougou se distingue avant tout par le déploiement d'un art sculptural d'origines et d'inspirations diverses. Indéniablement pourtant, ce phénomène fonctionne comme un paramètre architectural de la ville en favorisant l'identification visuelle et symbolique du tissu urbain et le jalonnement des itinéraires.

⁶⁷ Carrefour africain. - n° 1083 du 16 juin 1989. - pp. 25-35 ; n° 1114 du 9 mars 1989. - pp. 29-33.

Ainsi le marquage de toutes les places et carrefours importants par des sculptures a une fonction urbaine et participe d'un "habillage" de l'espace citadin complété par l'érection de multiples panneaux publicitaires et placards porteurs de slogans politiques. Ce parti pris du monumental-sculptural est alors un mode d'expression pour le pouvoir qui, par ces formes "architecturales" relativement peu coûteuses, se réapproprie la ville et en remodèle la configuration générale : les sculptures remplacent économiquement les édifices-symboles dans leur fonction de repères et jalons des axes principaux mais transmettent aussi leurs propres messages à travers la symbolique retenue. Les appels d'offre publiés dans la presse à ce propos dévoilent ainsi l'élaboration progressive d'une urbanité signifiante, miroir du projet politique étatique.

On peut en outre émettre l'hypothèse que l'art sculptural est ici mieux adapté à la célébration du pouvoir que l'art monumental. Chez les Mossi en effet, où il n'existe pas vraiment de tradition du bâti, les "objets-fétiches" balisent les villages et véhiculent les messages, identifiant l'espace aussi bien que les hommes auxquels ils appartiennent. Or Ouagadougou, capitale et ville du prince, se doit à ce titre de magnifier le pouvoir étatique. On peut ainsi concevoir que les sculptures y aient rempli cette fonction d'exaltation du chef et de son "territoire".

L'importance des préoccupations sculpturales et plus récemment architecturales des gouvernements révolutionnaires montre clairement que la ville sert de "tableau noir" au pouvoir politique qui s'efforce d'y afficher métaphoriquement les grandes options de son programme. Ce n'est qu'à partir de cette hypothèse que l'on comprend, sur fond de dénuement général, la paradoxale récurrence du thème de l'amélioration et l'embellissement du cadre urbain, qui n'implique pourtant que le traitement physique et superficiel des problèmes urbains, et le radicalisme des prescriptions, notamment lors de la fameuse "opération ville blanche". La prédominance de l'intention et du "message" sur toutes les autres considérations s'est d'ailleurs affirmée lors de cette dernière mesure, dans laquelle la consigne de badigeonner de chaux blanche les façades et clôtures entrainait en contradiction avec les recherches esthétiques de "l'architecture des termitières", qui avaient opté pour la couleur terre de Sienne, bien accordée avec les tons dominants du pays et la teinte originelle des cases en banco, de même qu'elle posait en des termes complexes le problème de l'entretien des bâtiments, rapidement couverts de poussière rouge. En réalité, les idées développées dans ce registre (propreté, salubrité, beauté) sont des valeurs indissociables de la Révolution et des vertus de l'homme

nouveau qu'elle s'est donné pour objectif de façonner ⁶⁸. Autrement dit, ces notions renvoient à la morale révolutionnaire plus qu'au traité d'esthétique urbaine. Ainsi, le président Sankara ayant dit que "si un secteur est sale, c'est le CDR qui est sale", le secrétariat général des CDR lui répond qu'il fera de cette maxime "un critère d'appréciation pour la purification de nos structures et l'approfondissement du pouvoir révolutionnaire" ! ⁶⁹. Les amalgames et confusions de genre entretenus dans ces répliques, tenant autant du spectacle que de la politique, montrent combien l'apparence extérieure est loin d'être neutre dans cette éthique révolutionnaire.

Cette démarche urbanistique établie sur un lien de causalité entre l'environnement et le comportement social des citoyens, qui n'est pas sans rappeler les fondements des théories hygiénistes européennes et - paradoxalement ! - coloniales, n'a toutefois pas, à la différence de ces derniers, conduit à une réflexion globale sur l'assainissement de la ville. Elle ne s'est guère intéressée jusqu'à présent qu'aux aspects extérieurs du "désordre urbain", suscitant à travers l'architecture un traitement cosmétique de la ville, comme si ce nouvel ordonnancement entraînait presque par osmose un nouvel agencement social. "Le constat d'anarchie des constructions amène également à poser les problèmes d'une nécessaire réflexion sur l'harmonie architecturale de nos agglomérations. Ouagadougou, pour ne citer que cet exemple, est un vaste microcosme de contrastes, à l'image des inégalités sociales longtemps cultivées et entretenues" ⁷⁰ : l'illusion entretenue autour de cette relation bijective entre la société et son espace en justifie ainsi une autre, qui fait du traitement de la ville un substitut aux vraies réformes sociétales.

Dans cet urbanisme de la démonstration, les primats fonctionnels sont souvent négligés - ainsi le marché central a été reconstruit en plein centre-ville sans que ses accès aient été repensés, des cités ont été érigées sans que la planification des réseaux qui les desservent ait été véritablement réfléchi - au profit du caractère démonstratif d'un agencement qui se veut avant tout une mise en valeur des monuments et bâtiments de prestige, et d'un tracé des voies qui hiérarchise l'espace urbain et facilite les moyens d'un contrôle militaire ⁷¹. Emblème de l'ordre politique et instrument de la régulation

⁶⁸ Voir notamment Carrefour africain. - n° 900 du 13 septembre 1985. - pp. 18-19 ; n° 901 du 20 septembre 1985. - pp. 26-33.

⁶⁹ Carrefour africain. - n° 898 du 30 août 1985. - p. 15.

⁷⁰ Carrefour africain. - n° 866 du 18 janvier 1985. - p. 20.

⁷¹ Objectif très similaire de celui que J.-P. GAUDIN prête à l'urbanisme français d'un Haussmann ou d'un Hénard : "La genèse de l'urbanisme de plan et la question de la modernisation politique". - in Revue française de science politique. - vol. 39, n° 3, juin 1989. - p. 300.

sociale, cet ordre urbain est avant tout conçu comme le moyen de gérer les contradictions socio-économiques au profit du pouvoir en substituant aux tensions spontanées subversives une rationalité plus servile : au Burkina des années 80 comme dans la France du XIX^{ème} siècle, "l'intervention urbanistique doit viser l'instauration d'une «cité reconstituée», tant politique que spatiale" ⁷².

2/ Résorber l'habitat spontané et lotir

En milieu urbain, la RAF affiche pour première ambition de mettre un terme à la spéculation foncière et de permettre aux autorités responsables de résorber l'habitat spontané avec le souci d'arriver à une maîtrise totale de la croissance urbaine. Pour ce faire, le Conseil des ministres du 21 décembre 1984 prend une première mesure radicale : "A compter du 21 décembre et jusqu'à nouvel ordre, il n'y aura plus de construction nouvelle dans la ville de Ouagadougou. De même, toutes les transactions immobilières sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les constructions nouvelles et les transactions immobilières ne pourront se faire que sur des terrains lotis avec autorisation préalable du ministère de l'Intérieur. Ces mesures visent à lotir certains quartiers et à attribuer les parcelles à ceux qui en ont droit" ⁷³. Par la suite, le gouvernement met en œuvre une politique de lotissement systématique, que nous avons précédemment détaillée ⁷⁴. Rappelons brièvement que la rapidité et l'ampleur d'exécution de ces opérations de restructuration répondent à deux logiques : l'une, politique, participe de la confiscation des sources de richesse des détenteurs traditionnels du pouvoir en ville, l'autre, urbanistique, présume que pour résorber l'habitat spontané, il faut produire des parcelles à une cadence supérieure à celle de l'installation des citadins en zone spontanée ⁷⁵. Cette dernière repose sur le postulat que l'occupation des quartiers péri-urbains correspond effectivement au déficit structurel de terrains à bâtir ; or, cette analyse s'est vite révélée insuffisante. Elle réduit en effet les comportements réels des citadins à la seule satisfaction des besoins résidentiels immédiatement des ménages. C'est faire peu de cas de l'anticipation que font les résidents sur leurs besoins futurs, engendrés par l'agrandissement des familles ou la délocalisation des foyers que fonderont les enfants, c'est aussi sous-estimer les stratégies familiales de constitution ou consolidation de patrimoines fonciers en parcelles loties urbaines. En outre, la

⁷² Ibid.

⁷³ Marchés tropicaux et méditerranéens. - 6 janvier 1984.

⁷⁴ Cf. supra : deuxième partie, chapitre I (III).

⁷⁵ Entretien avec des responsables de la DGUT : 8 avril 1988.

réglementation de l'accès au lotissement imposant la possession d'un patrimoine bâti dans le périmètre à aménager, les candidats sécurisent logiquement leurs chances d'obtention d'une parcelle en construisant dans les aires non loties : dès lors, en l'absence d'un contrôle efficace de l'occupation des sols, le succès du lotissement engendre presque mécaniquement de l'habitat spontané sur le front péri-urbain.

Rappelons également que les stratégies des CR redoublent celles des ménages lorsque les leaders infra-communaux, formalisant et amplifiant la "pression populaire", requièrent auprès des autorités compétentes l'extension de leurs périmètres lotis ⁷⁶. Ce faisant, ils ont en effet aidé les habitants à "anticiper" sur les opérations de lotissement en recensant des résidants-absents ou en démultipliant à l'extrême les ayants-droits d'un même ménage, se faisant ainsi "complices" de cette petite spéculation foncière dénoncée à présent avec force par les autorités, lesquelles font prévaloir que le taux d'occupation des parcelles déjà attribuées est faible et que les demandes d'extension ne correspondent donc pas à une situation objective de pénurie de lots. Si la DGUT a ainsi raison lorsqu'elle accuse les CR de participer consciemment aux stratégies citadines de "consommation spéculative" de la terre urbaine, elle se méprend en revanche sur les motivations de beaucoup d'entre eux, en niant les inter-relations créées par l'urbanisme officiel entre les comportements des différents acteurs. Comment ne pas voir en effet que la consolidation des patrimoines fonciers familiaux, aussi modestes soient-ils, et même si elle n'est qu'une virtualité pour beaucoup, fonctionne comme une compensation de l'investissement consenti par les résidants dans la gestion de proximité ? Nous avons amplement souligné que les collectifs résidentiels les plus dynamiques étaient aussi, le plus souvent, ceux qui se trouvaient confrontés ou allaient se trouver confrontés à brève échéance au lotissement de leurs aires d'habitat. Le sachant, les CR ne pouvaient guère se priver de cet instrument de mobilisation et ont souvent promis ou promis de demander de nouveaux contingents de lots pour s'assurer le soutien matériel des populations. Si la gestion partagée ne se comprend qu'apposée aux autres mesures du projet urbain officiel, elle doit aussi être rapportée à leurs déformations et distorsions, mettant en valeur les boucles rétroactives du fonctionnement "systémique" de la cité.

Il reste ainsi difficile de dresser un bilan de cette politique, radicale par son ampleur et par le volontarisme mis dans son application, tant l'ambivalence des résultats est grande. La régularisation foncière de la périphérie est un indéniable succès mais ses

⁷⁶ Cf. supra : troisième partie, chapitre II (II.A.1.).

Fig. n° 82

Le bourgeonnement de l'habitat spontané à la lisière des périmètres lotis :
secteur 16



Source : mission aérienne n° 88095-B novembre 1988 au 1/10 000.

conséquences attendues ne le sont pas puisque demeure le problème de l'occupation "anarchique" des terres urbaines et que l'habitat spontané est loin d'être éradiqué. Dans le cadre des séminaires sur le bilan de la RAF en 1989, les participants se sont ainsi longuement étendus sur "l'épineux problème du lotissement et de la gestion des parcelles dans la ville de Ouagadougou non encore efficace" avant de dénoncer "le développement de l'habitat spontané qui persiste dans la ville en dépit des efforts louables consentis dans la politique de lotissement à grande échelle" ⁷⁷. Cette "épineuse question des parcelles" a aussi fait l'objet d'une discussion au sein du comité exécutif du Front populaire en mai 1990 à la suite de laquelle il a été décidé de suspendre les activités de toutes les commissions d'attribution de parcelles et de prendre "des mesures énergiques en vue d'interdire l'extension anarchique des constructions dans les zones non loties de la ville de Ouagadougou" ⁷⁸. Le problème mobilise par conséquent les autorités, préoccupées de freiner un phénomène qui "nargue" outrageusement la politique de régularisation foncière et de gestion de la croissance de la capitale, fondée sur la notion de lutte contre le gaspillage foncier et la consommation spéculative des sols : c'est donc précisément ce souci de gestion rationnelle et fonctionnelle de la croissance urbaine, au cœur de l'intervention publique, qui est ici tenue en échec.

Par ailleurs, si l'obtention de la sécurité foncière pour une majorité de citoyens constitue un incontestable acquis, son coût est élevé pour nombre d'entre eux : destruction de tout ou partie de l'ancien patrimoine immobilier, paiement de la redevance de 300 FCFA/m², réduction de la superficie des parcelles, dispersion partielle des familles et, pour les plus pauvres, rejet en périphérie non lotie voire retour au village d'une partie de la famille ⁷⁹. Il est peut-être trop tôt cependant pour procéder à l'évaluation de cette politique dont le court terme ne permet pas d'apprécier toutes les incidences : à l'échelle de quelques années en effet, l'opération ne peut apparaître que comme un sinistre économique pour les ménages et comme une "absurdité" au niveau macro-économique, puisqu'elle oblige les citoyens à réinvestir une deuxième fois dans l'immobilier des économies qu'elles auraient pu utiliser à des fins plus productives ⁸⁰. Il reste cependant que les Ouagalais eux-mêmes semblent, dans leur grande majorité, accepter la situation ⁸¹. Cette attitude, certes en partie inspirée par la crainte de la répression et le caractère mossi, dans lequel

⁷⁷ Sidwaya. - n° 1272 du 15 mai 1989. - p. 2.

⁷⁸ Carrefour africain. - "Spécial CEDEAO" mai 1990. - p. 4.

⁷⁹ Voir par exemple l'enquête de Sandrine Lafontaine dans la trame d'accueil du secteur 28 : S. LAFONTAINE. - La destruction d'un quartier populaire ouagalais : étude du parcours des familles déguerpies. - Créteil : Université de Paris XII-Val de Marne, 1990. - 111 p.

⁸⁰ A. MARIE. - op. cit. - p. 31.

⁸¹ Impression d'ensemble corroborée par de nombreux entretiens.

entrent respect de l'autorité et fatalisme, est évidemment entretenue par la perspective d'obtenir la sécurité foncière et la possibilité de constituer des réserves foncières familiales à un coût relativement modéré, surtout si l'acquittement total de la redevance foncière est reporté dans le temps voire suspendu (rappelons que seuls 3,1 % des ménages attributaires avaient payé leur dû en 1986 selon l'enquête ORSTOM/IRSSH).

Le consensus que n'ont pu recueillir les grandes options du projet urbain auprès de ceux-là même qu'elles entendaient privilégier s'est ainsi reconstitué transversalement à toute la société citadine par les pratiques et comportements "spontanés" autour du seul objectif qui rassemble unanimement les Ouagalais : la conquête de la propriété immobilière, aboutissement de tout parcours urbain ⁸². Dans ce but, la société urbaine s'efforce de manipuler les règles du droit de jouissance du sol pour atténuer la rigidité du dispositif législatif actuel, contourner l'égalitarisme (dans la distribution de parcelles) et l'uniformisation sociale qu'il promeut, redonner la possibilité à tout individu de disposer de son bien, qui n'est plus à proprement parler la terre mais le droit d'occupation : monnayable au même titre que jadis la terre, c'est sur lui que portent désormais les échanges. Ces pratiques traduisent un consensus tacite du corps social mais quel en est cependant le prix réel ?

Nous manquons encore de données sur les discontinuités introduites dans la société urbaine par ces nouvelles règles d'accès à la terre. Il nous paraît en effet plausible qu'elles aient eu pour conséquences immédiates de "démocratiser" la propriété immobilière, ce qui laisse entendre que l'éventail des revenus auxquels sont désormais accessibles un lot et un logement dans un lotissement s'est sensiblement élargi. Il faudrait néanmoins des enquêtes qui ne sont pas encore disponibles pour analyser plus précisément le phénomène d'exclusion des plus pauvres et reconsidérer les conséquences du lotissement sur le devenir de ces tranches de la population dont il semble que certaines aient été repoussées hors du périmètre de la ville légale. En d'autres termes, le lotissement systématique, dans sa version minimaliste du "parcellement", a manifestement permis d'accommoder une proportion sensiblement plus importante que par le passé des citadins, mais en faisant probablement le sacrifice des plus démunis : les hébergés et locataires, dont les droits ne sont pas reconnus lors des opérations de déguerpissement et qui passent après tous les propriétaires dans les attributions de

⁸² Toutes les enquêtes urbaines soulignent ce souhait de la majorité des Ouagalais : une étude de 1987 montrait ainsi que 99% des ménages désiraient obtenir une parcelle ou un logement en location-vente : M. SOREL. - L'habitat et son financement au Burkina Faso. - Rapport de mission, 14 octobre-2 novembre 1987. - sans autre indication. - doc. mult., p. 7.

parcelles. Le phénomène d'ailleurs a été observé dans bien d'autres situations ⁸³, le paradoxe ici est cependant que cette dure loi de la sélection par l'argent est apparemment en totale contradiction avec le discours du pouvoir politique. Mais l'est-il vraiment ? Certes, les autorités n'ont jamais proféré, à l'instar d'un haut personnage argentin parlant de Buenos Aires, que vivre dans la capitale "n'est pas pour tout le monde, mais pour celui qui le mérite..." parce qu'elle doit être "une ville meilleure pour les meilleurs gens", pas plus qu'elles n'ont ouvertement souligné leur intention "d'améliorer la qualité (sic) de la population" ⁸⁴. Toutefois, l'idée de l'exclusion des populations qui n'arriveraient pas à suivre le train accéléré des réformes figure aussi en filigrane dans la conception institutionnelle de la ville au Burkina Faso, sinon à l'état d'intention du moins en tant que contrecoup nécessaire. Les dispositifs mis en place pour discipliner et "réformer" la société urbaine montrent bien qu'il n'y a pas place dans ce projet pour ceux qui s'excluraient des catégories normalisées, dont celle des "bourgeois" bénéficiaires de l'habitat public des Cités et celle, désormais hypertrophiée, des petits propriétaires, socialement stabilisés, géographiquement localisés, et fiscalement recensés. Un responsable ouagalais se croyait ainsi autorisé à nous dire, lors d'une réunion, que la ville avait un coût et que ceux qui ne pouvaient s'en acquitter devaient s'en retourner au village ⁸⁵... Implicitement, les autorités ne récusent donc pas totalement l'idée que les implications de leur politique conduisent à "exclure de la ville les couches non solvables, impropres à en consommer «productivement» l'espace et les services, inaptes à en payer le coût de la modernisation et de la modélisation" ⁸⁶.

3/ Densifier et aménager le centre

Pousser cette logique à son terme supposait que l'on s'attaquât aussi aux quartiers du centre puisque, potentiellement, ils sont les hauts-lieux de la productivité urbaine. De fait, l'autre volet du projet urbain gouvernemental a consisté à aménager et densifier le centre en y excluant progressivement les habitants et activités peu rentables. Sous couvert d'assainissement et d'embellissement, la rénovation des quartiers centraux a procédé de deux logiques principales : substituer partiellement un habitat résidentiel de moyen et haut standing à de l'habitat populaire - "Il y aura autant de cités qu'il existera

⁸³ A. DURAND-LASSERVE. - L'exclusion des pauvres dans les villes du Tiers-monde. - Paris : L'Harmattan, 1986. - 198 p. - (Villes et entreprises). Voir par exemple p. 110 et p. 148.

⁸⁴ Cité par R. PAJONI. - op. cit. - p. 44.

⁸⁵ Entretien à la DGUT : 8 avril 1988.

⁸⁶ A. MARIE. - op. cit. - p. 32.

de quartiers insalubres dans nos villes" ⁸⁷ - et concentrer les activités marchandes dans la zone commerciale autour du grand marché rénové, avec de nouveaux règlements d'urbanisme imposant la densification par la construction en hauteur afin de "rentabiliser l'espace central de la ville" ⁸⁸.

Ce second objectif renvoie à deux "classiques" de l'urbanisme officiel : la densification et la modernisation des espaces productifs de la ville. Le thème de la densification fut en effet une préoccupation urbanistique précoce au Burkina Faso, à juste titre puisqu'elle conditionne en grande partie le coût des infrastructures et de la desserte en services : l'extension actuelle de Ouagadougou constitue à cet égard une gageure si l'on considère les énormes contraintes financières qu'elle impose pour l'équipement des quartiers d'une périphérie sans cesse repoussée. C'est pourquoi la densification était une des recommandations principales du schéma de structure de Ouagadougou en 1973 et un des thèmes importants du séminaire sur l'habitat tenu dans la capitale burkinabè en 1975. Dans ce deuxième cas cependant, il était prudemment fait remarqué que cette densification allait à l'encontre des traditions mossi et que les constructions en rez-de-chaussée, si elles rendaient les infrastructures plus coûteuses, permettaient en revanche de mieux respecter les modes de vie dans les concessions ⁸⁹. Il est vrai que la densification s'est jusqu'à présent heurtée à de fortes résistances populaires que les techniciens nationaux ne sont pas loin d'appuyer puisque le directeur de la SOCOGIB, confronté aux critiques de ses clients qui trouvaient leurs parcelles trop petites, a répondu par voie de presse en 1986 qu'il ne faisait que se plier aux normes de la Direction de l'Urbanisme, laquelle estime que 300 m² suffisent aux besoins d'un ménage, s'empressant cependant d'ajouter qu'il était pour sa part favorable, à l'instar de ses architectes, à une surface minimale de 400 m², ce que la SOCOGIB de Bobo Dioulasso avait alors obtenu pour ses clients ⁹⁰. Contournant ces difficultés, les gouvernements révolutionnaires ont à leur tour signifié leur volonté de densifier la ville mais saisi l'opportunité de la rénovation du centre-ville pour appliquer d'abord cette règle aux espaces commerciaux, où les résistances "culturelles" sont moins fortes, pour l'étendre ensuite progressivement aux espaces adjacents, en recommandant la surélévation des immeubles commerciaux et résidentiels.

⁸⁷ Sidwaya. - n° 590 du 25 août 1986. - p. 5.

⁸⁸ A. OSMONT. - op. cit. - p. 20.

⁸⁹ J. BUGNICOURT. - "Les inégalités de l'habitat". - in Séminaire national sur l'habitat: 17-22 novembre 1975 - Ouagadougou : PNUD, 1976. - p. 35.

⁹⁰ Sidwaya. - 7 août 1986.

Si l'aménagement de la zone commerciale ne semble guère avoir été controversé⁹¹, en revanche, l'autre grand volet du projet étatique en centre-ville reste très contesté. Officiellement, la construction des Cités est un volet orthodoxe des choix du CNR en matière d'habitat, notamment la construction de logements décents et l'aménagement du cadre de vie des citoyens"⁹². Le programme a débuté avec les Cités du 4 août dans les provinces et avec la Cité An II à Ouagadougou, réalisée dans un délai de 10 mois et comprenant 188 logements livrés sous forme de villas de 4 pièces en location-vente (30 000 FCFA par mois)⁹³. La Cité An III, érigée sur les terrains déguerpis de l'ancien quartier de Bilibambili comprend des boutiques et 376 logements en villas ou immeubles ; ces derniers sont destinés à "rompre la monotonie des villas individuelles et amorcer un processus de densification progressive"⁹⁴. Les loyers mensuels des appartements sont de 34 000 FCFA tandis que les villas sont en location-vente, avec des mensualités de 42 000 FCFA par mois. En août 1986 est décidée la construction de la Cité An IV A située le long de l'avenue Kwamé N'krumah, qui relie l'aéroport au centre-ville, avec un évident souci d'embellir et d'apporter un caractère plus prestigieux à cette zone centrale de la capitale. Elle nécessite le déguerpissement de vieux quartiers populaires et entraîne pour la première fois une vive, mais vaine, réaction des habitants⁹⁵. Elle comprend à la fois des villas de standing (52 destinées essentiellement à des expatriés disposant de bons revenus, les loyers mensuels s'établissant entre 100 000 et 150 000 FCFA) et des immeubles. La Cité An IV B est quant à elle dispersée sur quatre sites différents, localisés en périphérie (secteurs 15, 17, 21, 27) et offre 200 villas jumelées de trois pièces en location-vente (mensualités de 17 à 20 000 FCFA sur 15 ans). Annonçant son inauguration pour le 6 octobre 1987, le ministre de l'Équipement a rappelé que : "au regard du caractère social de cette opération en conformité avec la politique de l'habitat du Conseil national de la Révolution qui vise à donner à tout Burkinabè de quoi se loger, tout en livrant un combat conséquent contre les spéculateurs de tous genres, les Cités An IV B seront attribuées aux camarades qui en feront la requête mais dont le revenu mensuel n'excède pas 50 000 FCFA"⁹⁶. Aux réalisations précédentes s'ajoute également la Cité Signoghin dont la spécificité est d'avoir été conçue en 1986 pour le relogement des déguerpis de Bilibambili : 95 villas en terre compressée ont ainsi été construites à la sortie de la ville sur la route de

⁹¹ Sinon par la coopération hollandaise qui en dénonce le caractère "sommptuaire" en raison du coût élevé de la construction du nouveau marché central : entretien avec Coen Beeker (septembre 1990).

⁹² Carrefour africain. - n° 902 du 27 septembre 1985.

⁹³ La plupart des données quantitatives qui suivent sont extraites de A. OLAVARRIETA. - Éléments pour la préparation d'un projet habitat à Ouagadougou. - Paris : SCIC-AMO, 1988. - 21 p.

⁹⁴ Carrefour africain. - n° 902 du 27 septembre 1985.

⁹⁵ Voir par exemple : Sidwaya du 21 août 1986.

⁹⁶ Carrefour africain. - n° 1005 du 25 septembre 1987. - p. 34.

Ouahigouya. Le projet prévoyait également que la Cité serait pourvue de "toutes les infrastructures sociales nécessaires à un cadre de vie meilleur" ⁹⁷. Enfin, la dernière opération en date porte le nom de "1200 logements" et se situe sur des terrains déguerpis du secteur 14, face à l'université. Une première tranche de 240 villas réalisée en 1987-88 a été suivie d'une deuxième, inaugurée en octobre 1989. Le conseil des ministres du 19 octobre a fixé les prix de ces logements (F3 et F4) en location-vente entre 25 000 FCFA et 46 320 FCFA par mois selon la taille du logement et la durée du bail (14 ou 22 ans) ⁹⁸. Le recours au tâcheronnage et à la filière "artisanale" pour la réalisation des travaux constitue une des originalités de cette opération : les constructions de la deuxième tranche ont en effet été exécutées par 87 petites entreprises de la place sous le contrôle de 17 techniciens du secrétariat d'Etat à l'Habitat et à l'Urbanisme en quatre mois. Après le Haut-commissaire du Kadiogo à l'inauguration de la première tranche, pour qui ces Cités ont un impact positif sur l'environnement parce qu'elles "contribuent indéniablement à l'embellissement de notre ville" ⁹⁹, le secrétaire d'Etat à l'Habitat et à l'Urbanisme avait donc quelques raisons de se montrer satisfait dans son discours célébrant l'achèvement de l'ensemble de l'opération ¹⁰⁰. Personne toutefois n'a mentionné les milliers de gens qui vivaient dans ce quartier - le déguerpissement a concerné environ 5 000 ménages - avant l'arrivée du bulldozer, ni le sort qui leur a été réservé par le "recasement" sur une trame d'accueil éloignée de plusieurs kilomètres, dans une zone encore quasiment vierge du secteur 28.

Certes des logements décents ont été proposés aux Ouagalais dans ces "Cités révolutionnaires", mais en nombre restreint (un peu plus de 2 000 dans le cadre des opérations décrites précédemment) et à des prix élevés : les loyers mensuels pratiqués sont compris entre 15 000 et 150 000 FCFA et s'adressent par conséquent aux ménages disposant de revenus mensuels supérieurs à 60 000 FCFA. Antoine Olavarrieta estimait pour sa part, en 1988, que "le Gouvernement burkinabè n'est pas parvenu à satisfaire les besoins en logement des ménages ayant des revenus inférieurs à 75 000 FCFA par mois" ¹⁰¹, ce qui éliminerait toute une frange de la population, y compris des familles solvables de petits salariés, employés du secteur privé ou fonctionnaires, dont les revenus sont compris entre 40 000 et 75 000 FCFA. Cette politique de logement a aussi manifestement été réalisée au détriment des couches populaires qui habitaient le centre-

⁹⁷ Compte rendu du Conseil des ministres du 5 février 1986 : Carrefour africain. - n° 921 du 7 février 1986. - p. 5.

⁹⁸ Carrefour africain. - n° 1101 du 20 octobre 1989. - p. 5.

⁹⁹ Carrefour africain. - n° 1056 du 7 octobre 1988. - p. 17.

¹⁰⁰ Sidwaya. - n° 1370 du 3 octobre 1989. - p. 5.

¹⁰¹ A. OLAVARRIETA. - op. cit. - p. 17.

ville depuis de longues années et à qui ont été attribuées des villas à construire ou de simples parcelles dans de lointaines périphéries. La sélection pour l'accès à ces logements a donc été sévère et contribue, bien que de façon encore très partielle, à un indéniable mouvement de redistribution de la population à l'intérieur du périmètre urbain. Elle a en outre renforcé la ségrégation résidentielle par la constitution d'enclaves homogénéisées de classes moyennes à l'intérieur d'un tissu urbain qui avait certes déjà les siennes (la Zone du bois ou Petit Paris par exemple), mais au sein duquel avait été jusqu'alors respectée une vaste zone centrale très mêlée. Mais n'est-ce pas précisément ce "désordre" apparent que le pouvoir, dans son "exigence de rationalisation ségrégative" ¹⁰², voulait conjurer ?

En dépit des résistances pourtant, la politique des Cités n'a pas été fondamentalement remise en cause au Burkina Faso, seules ses méthodes ont été critiquées. Dès 1986, un journaliste se posait opportunément la question de la pertinence des opérations de rénovation dans leurs modalités d'alors. Les habitants déguerpis du vieux quartier de Tiedpalogho ayant insisté sur les problèmes sociaux posés par le déguerpissement, le journaliste constatait qu'en somme "c'est la question de la cohésion sociale qui est ici posée, celle de danger de rupture d'avec le milieu" ¹⁰³. Pourtant, doit-on réellement s'étonner de l'acharnement avec lequel le CNR a semblé s'attaquer précisément à ces vieux quartiers dans lesquels les réseaux de sociabilité étaient établis de longue date, consolidés par des années de voisinage et de solidarité quotidienne ? Son projet de recomposition de la société pouvait-il s'accommoder de ces bastions résiduels peu perméables aux préceptes imposés de la nouvelle citoyenneté ? Sans aller jusqu'à faire de la rénovation des quartiers insalubres un instrument volontaire de la destruction des réseaux sociaux, on peut proposer comme hypothèse que ces opérations d'urbanisme constituaient, dans ce contexte, une participation au reprofilage de la société urbaine du centre-ville selon un modèle plus conforme aux idéaux de l'Etat.

Par la suite, les assises sur le bilan d'un an de Rectification ont manifesté leur hostilité à la "politique des Cités d'antan" et s'en sont notamment prises à la Cité AN IV A dont le montant des loyers est "non seulement inaccessible aux travailleurs, mais en plus a incité la spéculation sur les prix des loyers" ¹⁰⁴. Toutefois, les Cités elles-mêmes n'ont pas été mises en accusation, ce que le Front populaire a parfaitement compris puisque, tout en se désolidarisant aujourd'hui, au moins dans son discours, des programmes de

¹⁰² A. MARIE. - op. cit. - p. 32.

¹⁰³ Sidwaya. - n° 590 du 25 août 1986. - p. 5.

¹⁰⁴ Carrefour africain. - n° 1064 du 3 février 1989. - p. 23.

logement les plus "luxueux" dont il dénonce les loyers inaccessibles - "Le processus de rectification hérite d'une situation dont il n'est pas responsable. Prenons le cas des loyers des dernières Cités qui soulèvent tant de mécontentement. Mathématiquement, le gouvernement ne pouvait pas fixer les prix au-dessous de ceux proposés. Autrement, il ne pourra jamais honorer ses engagements vis-à-vis des institutions bancaires" ¹⁰⁵ - il a réaffirmé la poursuite de ces opérations et exprimé, dès 1988, dans son programme d'action, son attachement à la construction de nouvelles Cités ¹⁰⁶. "Nous allons poursuivre l'extension des Cités, bien sûr en corrigeant les grandes erreurs qui se sont glissées avant le 15 octobre 1987" promet alors le ministre de l'Équipement, avant de préciser : "ces Cités n'étaient réservées qu'à une minorité. Nous allons mettre en place une série de Cités accessibles à la plupart des militants" ¹⁰⁷. De même quelques mois plus tard, au cours d'un bilan très critique de l'urbanisme officiel des années 1983 à 1987, le nouveau secrétaire d'État à l'Habitat et l'Urbanisme constate : "Seule la politique des Cités a donné des résultats appréciables" ¹⁰⁸, elle est donc un des rares aspects du projet urbain du CNR qui reste aujourd'hui acquis dans son ensemble, malgré des résultats objectifs plus que mitigés. En réalité, la permanence de cette option repose sur une double adhésion du Front populaire, qui retient premièrement le principe de construction de logements pour les classes moyennes et conforte par ailleurs, bien que sous un discours moins radical et plus prudent, l'objectif d'"assainissement" du centre-ville.

Le rapport Simiex sur l'aménagement de la trame d'accueil pour les déguerpis du secteur 14 où devaient être réalisés les 1 200 logements l'illustre en s'efforçant de faire la part des choses : "Tenant compte des critiques justes et objectives faites sur les déguerpissements brutaux, mais également des conclusions et recommandations issues des assises nationales sur le bilan des quatre années de la Révolution, il s'avère nécessaire que soit mise en œuvre une forme d'assistance aux différents ménages pour soulager tant soit peu les problèmes dus à leur déguerpissement. Cela permettra du même coup de marquer la différence d'avec les méthodes et pratiques qui ont eu cours ces quatre dernières années" ¹⁰⁹. Cette dernière remarque révèle, presque incidemment, la philosophie véritable du projet : autant qu'un traitement social du sort des "victimes" des opérations urbaines, l'ouverture d'une trame d'accueil sert ici à donner le change à

¹⁰⁵ Carrefour africain. - n° 1060 du 6 janvier 1989. - p. 24.

¹⁰⁶ FRONT POPULAIRE. - Statuts et programme d'action. - Ouagadougou : s. n., 1988. - p. 44.

¹⁰⁷ Sidwaya. - n° 1012 du 27 avril 1988. - p. 4.

¹⁰⁸ Carrefour africain. - n° 1056 du 7 octobre 1988. - p. 18.

¹⁰⁹ Rapport Simiex sur l'aménagement d'une trame d'accueil des déguerpis du secteur 14 (2ème tranche). - Ouagadougou, s.n., s. d. - doc. dactyl., p. 1.

une "opinion publique" ¹¹⁰ maltraitée par les modes de faire du CNR. Elle vise à ce titre un double objectif politique : éviter les débordements en brisant la résistance des déguerpis ; illustrer par un élément concret le souci réitéré du Front populaire de se démarquer des manières "brutales" du CNR. Si les méthodes se veulent donc plus "douces", la conviction demeure que la destruction de l'habitat populaire dans le centre est souhaitable. De fait, le ministre de l'Équipement, au cours d'une présentation orale en conseil des ministres présentant le projet de la Cité des 1 200 logements, affirme : "La zone concernée est la seule au milieu de la ville et qui ne soit pas encore lotie. Le déguerpissement des résidents pose moins de problèmes que dans les zones de lotissement ancien où d'importants investissements avaient quelquefois été effectués. [...] L'aménagement de cette zone en Cité contribuera à n'en pas douter à l'embellissement de la capitale" ¹¹¹. Renchérissant, un journaliste écrit en 1989 à l'appui de cette thèse que "il faut aussi encourager les gens à raser et à reconstruire" ! ¹¹². En dépit de ses assurances pourtant, le Front populaire pourra-t'il réellement conserver le principe des Cités tout en se démarquant de ses effets économiques et sociaux sur la société urbaine ? Autrement dit, peut-il vraiment faire de l'habitat social économique en Cité ? L'expérience des pays voisins depuis une trentaine d'années permet à tout le moins d'en douter.

Tous ces "fragments" participent du projet urbain étatique qui reste à définir dans sa cohérence générale, mais dont on lit cependant le fil conducteur dans le souci constant et répété de mettre un terme au "désordre" et à l'urbanisation spontanée. Il faut organiser rationnellement l'espace et assigner chacun à sa place dans la ville : au centre dans la nouvelle zone commerciale, les activités économiques les plus prestigieuses et les plus rentables, en couronne autour et au départ des grands axes, notamment celui de l'aéroport, les zones résidentielles de moyen et haut standing, le long des voies stratégiques, les "immeubles" qui confèrent enfin à cette ville son identité citadine et, rejeté en périphérie, l'habitat populaire enchâssé dans l'impitoyable quadrillage des lotissements.

¹¹⁰ Les guillemets indiquent que l'emploi de cette expression est ici discutable en raison de la nature du régime politique burkinabè ; nous l'employons toutefois dans un contexte où le régime prend lui-même à témoin une opinion publique supposée qu'il a par exemple sollicitée lors de la "consultation" des habitants du quartier.

¹¹¹ Texte de la Communication orale présentée en Conseil des ministres par le ministre de l'Équipement Michel Tapsoba (n° 404 CNR/EQUIP/CAB) en date du 6 juillet 1987.

¹¹² Carrefour africain. - n° 1083 du 16 juin 1989. - p. 29.

C.... L'intervention publique en ville : contrôle social et "récupération" des coûts

De ce que qui précède on peut inférer que les interventions urbanistiques des gouvernements révolutionnaires ont moins servi les desseins d'une "politique urbaine" proprement dite, qu'elles n'ont servi de test et de vecteur à une rationalisation de l'intervention publique et, au-delà, à une modernisation du pouvoir politique. Celles-ci s'appuient sur une fonctionnalisation croissante de la cité, au service de laquelle est dédié un nouvel arsenal d'instruments de contrôle, et sur une volonté explicite de faire payer aux citoyens le coût de la ville, afin de mettre un terme à une gestion fantaisiste et "gaspilleuse" de l'environnement. Cette modernisation implique un désaveu sans compromis des pratiques antérieures et s'appuie donc sur une rupture radicale, elle-même emblématique de cette "violence légitime" dont l'Etat révolutionnaire se sent porteur et qu'il entend bien faire respecter au nom de l'intérêt général : "La réorganisation de l'appareil administratif annoncée par le CNR, suppose des décisions politiques audacieuses visant à rompre la continuité d'une chaîne de pratiques surannées, bureaucratiques et routinières, afin de permettre l'invention de méthodes nouvelles et d'instruments d'administration plus efficaces et plus soucieux de justice et d'équité, au service de la nouvelle orientation politique" ¹¹³. Infligées sur ce mode de la rupture, beaucoup de mesures appliquées en ville ont ainsi pour principale vocation d'expérimenter les voies et moyens d'une modernisation accélérée des structures publiques ainsi que l'atteste ce commentateur à propos de la gratuité du logement en 1985 : "cette mesure de suspension des loyers ouvre bien des opportunités politiques, administratives, techniques susceptibles de poser les bases d'une mutation en profondeur [...] de l'appareil administratif en matière d'organisation et de gestion de l'immobilier" ¹¹⁴. Confirmant la vertu purificatrice de l'effet de rupture il ajoute : "La mesure de suspension des loyers permet de repartir à zéro - 1985 sera dans ce sens, un temps de répit pour les services administratifs intéressés afin de se pencher sur une nécessaire réforme des méthodes, des instruments et des pratiques administratives héritées des régimes passés, sur la mise à jour des documents cadastraux, et sur l'établissement de nouvelles normes indispensables pour une politique harmonisée de l'habitat" ¹¹⁵.

¹¹³ Carrefour africain. - n° 866 du 18 janvier 1985. - p. 19.

¹¹⁴ Ibid.

¹¹⁵ Ibid.

1/ Le contrôle social

Le contrôle social se veut un instrument au service de cette efficacité renouvelée : enregistrer les attributaires de parcelle pour éviter la consommation spéculative du sol, dénombrer les activités informelles pour les regrouper et décupler leur productivité (accessoirement les faire participer au financement de la cité), compter les hommes pour en maîtriser la croissance démographique et les mouvements, identifier les contribuables pour les mettre à contribution et renforcer le système de financement de l'aménagement urbain.

Annik Osmont observe que le "quadrillage opéré dans les quartiers périphériques de la ville [...] visait à la fois une pacification des rapports sociaux à travers la satisfaction de besoins essentiels donnant aux travailleurs les bases d'une meilleure productivité de leur travail, et une mise sous contrôle d'une population plusieurs fois recensée et enregistrée à l'occasion de ces interventions dans le domaine de l'habitat" ¹¹⁶. De fait, l'empressement mis par l'Etat à améliorer ses techniques de comptage, à mettre en œuvre les recensements (des parcelles en 1984, des hommes en 1985, des activités informelles en 1987, des attributaires de parcelles dans les nouveaux lotissements et de logements dans les Cités ces dernières années), à multiplier les statistiques, à réaliser des travaux de cartographie, pour renouveler les vieux plans urbains et actualiser la trame cadastrale, bref à renforcer et diversifier son appareil d'observation montre à l'envi son souci d'affermir son emprise sur la société. Pourtant, cette avalanche de données n'a pas su l'éloigner de ses tentations normalisatrices : de façon singulière, loin d'utiliser ce nouveau corpus de connaissances pour étayer un pragmatisme éclairé et un urbanisme observateur, prudemment appuyé sur le réel, les autorités ont mené parallèlement leur quête d'informations chiffrées et leur utopie modélisante de la ville. Cette médiocre utilisation des données quantitatives collectées, témoigne du constant défaut de conception et de gestion des instruments qui caractérise la pratique opérationnelle du pouvoir. Mal réalisé, le recensement des parcelles est quasi inutilisable, le recensement informatisé des locataires des Cités est inachevé, l'enquête sur les activités informelles est incomplète. Avant tout soucieux de renforcer ses instruments de contrôle, l'Etat burkinabè n'a cependant pas pris le temps d'une réflexion sur les enjeux propres de ces techniques et sur leur caractère réellement opératoire au service de la gestion urbaine. L'idéologie de la modernisation actuellement prônée est avant tout une modernisation politique avant que d'être une modernisation des techniques et du savoir sur la ville.

¹¹⁶ A. OSMONT. - op. cit. - p. 8.

2/ Un enjeu de plus en plus explicite : l'accroissement de la pression fiscale

L'enjeu réel de ces comptages reste la constitution d'une base fiable pour asseoir les différents impôts ¹¹⁷. On comprend mieux en effet l'empressement des autorités à recenser, à lotir et quadriller les lotissements de trames orthogonales, à normaliser le repérage des concessions, si l'on admet qu'elles cherchent ainsi à améliorer le contrôle fiscal et l'assiette territoriale de l'impôt, en conformité avec les recommandations de la Banque mondiale qui, ici comme ailleurs, préconisait dès 1978, dans un document d'évaluation, de perfectionner la gestion technique, financière et administrative de la ville dans le but explicite d'améliorer la productivité urbaine ¹¹⁸.

De même que les efforts, désordonnés il est vrai, d'accumulation des connaissances sur le bâti urbain dans le sillage de la politique de réglementation des loyers visaient à fournir à l'administration fiscale "des documents sûrs pour un contrôle rigoureux de la matière imposable" ¹¹⁹, la création de l'IPCI (Inspection populaire du contrôle immobilier) en juin 1988 est conforme aux objectifs de cette stratégie. Très clairement, le directeur explique ainsi le rôle de son organisme : "l'essence de l'IPCI s'exprime dans sa capacité et sa disponibilité à appuyer permanemment et constamment les services d'assiette pour accroître les recettes au profit de l'Etat révolutionnaire" ¹²⁰. C'est donc bien cet objectif financier qui domine en dernière analyse les efforts publics dans ce domaine, l'offensive ayant été lancée sur tous les fronts puisque le champ d'intervention de l'IPCI s'étend, outre au recouvrement de la retenue participative au Fonds de l'Habitat instituée par le kiti n° An IV 266, aux loyers commerciaux, aux prélèvements sur les loyers, aux contrats de bail et à l'enregistrement ; l'inspection s'est également penchée sur les procédures de mutation afin de les alléger et d'assurer le recouvrement des droits qui leur sont attachés. Son action n'est pas négligeable puisqu'en quatre jours elle avait permis de recouvrer 8,5 millions de FCFA au titre des retenues participatives en octobre 1988 et qu'en avril 1989 les enregistrements s'élevaient à plus de 27 millions de FCFA et les prélèvements sur loyers à 9 millions de FCFA : ces opérations

¹¹⁷ A. OSMONT. - "La Banque mondiale et les politiques urbaines nationales". - in Politique africaine. - n° 17, mars 1985. - p. 71.

¹¹⁸ BANQUE MONDIALE. - Rapport d'évaluation d'un projet de développement urbain en Haute-Volta. - Ouagadougou : Banque mondiale. - Annexe 13 : p. 9.

¹¹⁹ Carrefour africain. - n° 866 du 18 janvier 1985. - p. 19.

¹²⁰ Sidwaya. - n° 1285 du 1er juin 1989. - p. 4.

ponctuelles ne font cependant qu'évoquer l'efficacité possible d'une institution qui doit encore démontrer sa capacité à gérer les recouvrements dans la durée. Cherchant toutefois à rassurer sur les intentions de l'IPCI, l'inspecteur insiste sur la nécessité de cultiver le civisme des contribuables et affirme son souci pédagogique de responsabilisation et de formation des citoyens, légitimant ainsi son rôle de "gendarme fiscal" : "Il convient de comprendre et d'apprécier conséquemment la philosophie qui sous-tend l'acte de contrôle. Cette opération n'a aucun but répressif. Elle s'inscrit dans les efforts du Front populaire pour conscientiser le peuple et l'éduquer en vue de défendre la chose publique dans l'intérêt bien compris des masses laborieuses" ¹²¹. Enfin, autre objet important de l'IPCI, la constitution d'un fichier informatisé des parcelles. A la mi-89, le recensement des lots engagé en novembre de l'année précédente était achevé et les vérifications étaient en cours avec l'aide d'agents du Cadastre et de l'Institut géographique du Burkina. Cette opération (connue sous le nom d'OGIP ¹²²) a pour but de fournir des données fiables "pour une action productive permettant d'accroître rationnellement les richesses de notre peuple" ¹²³. L'enjeu, non dissimulé, est donc clair ; institutions et instruments nouveaux sont au service d'une amélioration du rendement fiscal avec pour objectif de faire supporter aux citoyens une part croissante des coûts engagés par l'Etat en ville. La gestion foncière dans son ensemble se plie à cette logique puisque l'égalité théorique qu'elle instaure entre les citoyens est avant tout une "égalité" devant la redevance : l'accès au sol, en dépit des objectifs de la nationalisation, est limité par la capacité de chacun à en acquitter le montant du droit de jouissance, et le "droit" d'installation en ville conditionné par ce dernier.

Cet accroissement de la pression fiscale se justifie, affirment les autorités publiques, en raison des surcoûts occasionnés par l'urbanisation rapide et les nécessaires mesures à prendre pour freiner la dégradation du cadre de vie, dont la presse se fait de plus en plus souvent l'écho. L'hebdomadaire Carrefour africain titrait ainsi en novembre 1989 : "Population et environnement urbain : une descente vers l'abîme". Longtemps cantonnée aux problèmes de la désertification des campagnes péri-urbaines, provoquée par la forte demande de bois de chauffe, et aux problèmes d'assainissement, la problématique de l'environnement connaît aujourd'hui des développements beaucoup plus vastes et vient à point nommé renforcer le discours responsabilisateur des autorités, dont le principal credo reste qu'il convient de faire payer aux citoyens eux-mêmes le coût d'une urbanisation "prédatrice". La morale révolutionnaire vient aussi opportunément étayer

¹²¹ Ibid.

¹²² Opération gestion informatisée des parcelles.

¹²³ Sidwaya. - n° 1285 du 1er juin 1989. - p. 4.

ces appels au civisme fiscal, de même qu'elle avalise la conception égalitariste, bien que non équitable, des méthodes de participation à ces coûts. Candidats aux lots en périphérie, majoritaires dans les contingents de main-d'œuvre des petits métiers urbains, participants sollicités dans le cadre de la gestion partagée, les ménages modestes sont touchés en premier lieu par la politique de "récupération des coûts" et la philosophie des "réparations" dues au titre de l'intérêt général, que l'on feint d'imputer à l'ensemble de la société urbaine considérée comme uniformément responsable de la dégradation de l'environnement, mais que le resserrement de la nasse étatique sur les espaces sous-administrés de la périphérie devrait reporter principalement sur les "petits".

La pratique, comme progressivement le discours officiel sur la ville, traduisent donc manifestement une réduction et une spécialisation du contenu de la gestion urbaine institutionnelle, laquelle, outre les enjeux proprement politiques que nous avons rappelés ¹²⁴, ne semble véritablement investie que de deux attributions essentielles, retenues parmi toutes celles de son champ potentiel. La gestion foncière est incontestablement l'une d'entre elles et traduit les desseins étatiques de maîtrise de la croissance urbaine, à la fois pour en contenir l'extension spatiale et pour redistribuer et domicilier une société urbaine "apprivoisée". La rationalisation des prélèvements fiscaux en est la seconde, les efforts de modernisation du management urbain, de "rentabilisation" du centre-ville et de repérage des personnes et biens imposables servant explicitement les besoins d'un meilleur rendement de la perception fiscale. Il reste que la gestion urbaine est loin ici d'avoir épuisé ses différentes composantes : tandis que la réflexion technique sur la conception et l'usage des instruments de l'urbanisme demeure embryonnaire et, en tout état de cause, très en retard sur l'évolution du projet politique, la réalisation des équipements et la gestion des services urbains n'émergent jamais comme des priorités de l'intervention officielle.

D. L'expédient gestionnaire : la pierre d'achoppement d'un ambitieux projet urbain

L'Etat burkinabè a donc principalement valorisé, dans son projet urbain, les interventions qui servent directement les objectifs généraux du pouvoir et améliorent le fonctionnement de l'appareil d'Etat : la modernisation des instruments de gestion des finances publiques sur l'ensemble de la chaîne d'opérations, l'expérimentation d'un

¹²⁴ La lutte contre les détenteurs traditionnels du pouvoir en ville et la constitution d'une nouvelle base sociale pour l'Etat.

appareillage de prévision et de planification, outil de pilotage de l'occupation de l'espace et de contrôle de l'organisation sociale. Reposant sur la conviction qu'une rationalisation maximale des instruments et des procédures permettront dans une large mesure de rendre aux pouvoirs publics la maîtrise des problèmes, le projet urbain dévoile en effet une conception très planificatrice mais aussi technocratique de l'intervention publique. "Le contrôle de la population, les phénomènes de concentration, de promiscuité pourront être facilement maîtrisés, par une prévision scientifique des tendances d'évolution, des causes de certains facteurs (mobilité sociale, mobilité géographique, exode, migrations...) et par une planification de la gestion de l'espace urbain" ¹²⁵ rapportait un journaliste, en 1985, de façon un peu caricaturale mais révélatrice. Cette foi réaffirmée dans la planification, qui s'est manifestée par l'inflation des études et enquêtes sur la ville, s'est aussi traduite par une certaine myopie envers les difficultés propres de l'ajustement entre la conception et la mise en œuvre des projets : le lotissement qui, avec son corpus de règles et de sanctions, n'a pas réussi à s'opposer de façon irréversible aux pratiques "illégal" en est un bon exemple. Les rapports entre le technique et le politique semblent ici au cœur des difficultés rencontrées, les autorités burkinabè ayant à la fois péché par un excès d'optimisme et de confiance dans le pouvoir des études, chiffres et modèles, et sous-estimé les problèmes liés à l'emploi des techniques et la gestion des instruments.

Les difficultés de mise en œuvre du projet urbain à Ouagadougou depuis 1983 semblent provenir de deux malentendus. Nous identifions le premier dans l'implicite qui a présidé à la définition respective des responsabilités. La gestion prévisionnelle de la ville, telle que l'entendent les autorités, renvoie en effet au problème de la place des techniciens et de la connaissance scientifique dans les processus de décision et d'élaboration des scénarios d'aménagement urbain. Or, cette question n'a jamais été posée en tant que telle, le primat du politique s'étant progressivement imposé dans la pratique urbaine. Ainsi le département des Infrastructures, organisme plus ou moins occulte, créé en 1986 et rattaché directement à la présidence de la République a évincé les directions techniques ministérielles dans l'élaboration de l'urbanisme officiel jusqu'en 1987 ¹²⁶. Par la suite, les grandes options de cette dernière sont restées de la compétence des instances politiques supérieures plus que de la DGUT, qui demeure essentiellement une

¹²⁵ *Carrefour africain*. - n° 866 du 18 janvier 1985. - p. 19.

¹²⁶ A notre connaissance, il n'y a pas eu de texte publié créant ces départements de la Présidence du Faso (au nombre de 5). En revanche, un Kiti de 1985 établit la liste de leurs "chefs de division" et révèle ainsi l'existence de deux divisions (Communications et Grands travaux) au sein du département Infrastructures : Kiti n° 85-86 CNR.PRES du 16 octobre 1985 (in *JOBE*. - n° 8 du 13 février 1986. - p. 98). Précisons enfin que ces structures ont été supprimées après les événements du 15 octobre 1987.

administration d'exécution ¹²⁷. Paradoxalement donc, et c'est le premier malentendu, l'approche officielle qui se veut d'une technicité croissante refuse aux techniciens les moyens et le pouvoir d'étayer et d'accompagner cette logique. Ce décalage se manifeste clairement dans les incompatibilités et les incompréhensions qui surgissent fréquemment entre les instances chargées de l'élaboration théorique des projets, que contrôle une maîtrise d'ouvrage quasi confisquée par le politique, et la maîtrise d'œuvre publique, responsable de leur traduction opérationnelle, souvent insuffisamment dotée et mal articulée aux dispositifs d'étude. Il faut ainsi relever la précipitation voire l'improvisation de nombreuses décisions prises sans qu'aient été véritablement assurés les moyens de leur mise en œuvre : la suspension des loyers en 1985, sans analyse des répercussions de cette mesure sur le marché de la construction et du logement, ou le déguerpissement du quartier central de Tiedpalogho, rasé avant même qu'aient été prévues les modalités de la reconstruction, apparaissent à cet égard emblématiques. En raison de cette situation, il existe dans le procès technique des projets un lapsus permanent entre le segment amont de la chaîne, chargé de rassembler les éléments d'analyse, d'établir le diagnostic et de concevoir une opération en relation directe avec les instances de décision du pouvoir politique, et son segment aval, domaine des praticiens confrontés aux difficultés propres de l'exécution, lesquelles sont à ce point mésestimées et dépréciées que les conditions de réalisation imposées sont souvent irréalistes : quelques semaines pour exécuter un lotissement, quelques mois pour construire une Cité...

Le deuxième malentendu, lié au premier, a été de croire que la mise en œuvre était secondaire et que si l'épure était bonne, il s'en suivrait nécessairement un bon projet sur le terrain. Pressée par le souci d'une efficacité et d'un impact immédiats, cette approche elliptique parie sur la neutralité de la technique et nie les obstacles spécifiques du champ de l'opérationnel : elle fait l'économie d'une "analyse, techniquement fondée, de la faisabilité des options opérationnelles qui auraient pu permettre aux instances de décision d'effectuer des choix en étant au préalable éclairées sur l'impact des solutions retenues. Aucun dispositif de suivi n'a pu fonctionner autrement que sur le plan du contrôle politique du bien-fondé des décisions" ¹²⁸. Autrement dit, cédant aux impératifs d'un déploiement visible de réalisations, les projets urbains depuis 1983 ont systématiquement fait l'impasse sur le temps nécessaire à l'élaboration et la maturation d'un savoir technique adapté, gérant préférentiellement les ressources et les énergies au profit de projets immédiatement "productifs" et négligeant toutes les composantes gestionnaires.

¹²⁷ Cf. supra : première partie, chapitre III (I. A.1.).

¹²⁸ A. OSMONT (à paraître). - op. cit. - p. 34.

Aussi n'est-il pas surprenant de constater que si les projets présentent dans leur déroulement une certaine originalité, les techniques urbanistiques utilisées et les options retenues restent peu novatrices : déguerpissements, trame orthogonale des lotissements, carence des mécanismes de consultation de la population, absence de réflexion sur les matériaux locaux, densification par la construction en hauteur, modernisation du centre-ville par la rénovation... les outils de l'urbanisme n'ont pas été repensés. L'effet recherché étant l'efficacité immédiate, le temps manquait pour remettre en cause une technicité héritée, déjà largement divulguée dans les milieux opérationnels burkinabè. Aussi la nouveauté a-t-elle souvent résidé dans la simplification des modèles antérieurs et l'accélération de leur mise en œuvre plutôt que dans la recherche de nouvelles procédures ¹²⁹. Sans doute aussi les politiques ont-ils surestimé la neutralité de la technique et considérablement sous-évalué les difficultés de management des répercussions d'une utilisation brouillonne d'un certain nombre d'instruments mal pensés, et mal intégrés à la fois dans la pratique des techniciens et dans la réalité urbaine. Les exemples de mesures prises arbitrairement sans qu'aient été prévues les modalités concrètes de leur gestion technique abondent : l'exécution de lotissements sans études topographiques préalables pose aujourd'hui de graves problèmes d'assainissement ; les règles de mitoyenneté inspirées de corpus législatifs étrangers (l'implantation du bâti en milieu de parcelle ne convenant pas du tout au mode de vie des Ouagalais ¹³⁰) ont dû être supprimées ; les villas cossues de la Cité An IV A, réalisées sans étude de marché préalable, ne trouvent pas preneurs même après qu'aient été révisés à la baisse leurs loyers ; les terrains de la zone des immeubles de cette même Cité ont été déguerpis à la hâte dans l'ancien quartier Tiedpalogho alors que n'étaient pas finis les montages financiers ni mêmes trouvés tous les partenaires, laissant depuis près de quatre ans un vaste chantier en plein centre-ville ; la construction du grand-marché sans analyse sérieuse de la circulation et de l'organisation des flux de marchandises dans ce périmètre central pose aujourd'hui, et le phénomène ne peut que s'aggraver, des problèmes de desserte et de congestion des voies urbaines. Les documents officiels eux-mêmes témoignent des difficultés liées à la mauvaise gestion des projets. Une communication au conseil des ministres à propos de l'état d'avancement des travaux d'aménagement de la trame d'accueil du secteur 28 pour les déguerpis du secteur 14 constate ainsi : "Il apparaît une sous-estimation de l'évaluation technique (contraintes naturelles, lit d'eau traversant la zone nécessitant la réalisation d'ouvrages de franchissement, accès à l'école et liaison entre deux sous-zones) et financières par rapport au dossier Simiex en regard

¹²⁹ Ibid. - pp. 26-27.

¹³⁰ Kiti n° AN IV 279/CNR/EQUIP du 19 février 1987 (in Carrefour africain. - n° 983 du 17 avril 1987.-p.18).

des travaux qui restent à effectuer" ¹³¹. On nous a par ailleurs rapporté qu'à la suite de ces problèmes d'aménagement, les autorités auraient refusé de délivrer des titres de jouissance aux nouveaux attributaires et reporté le paiement des 25 000 FCFA, souhaitant obtenir à court terme la rétrocession au domaine public de certains des lots "inhabitables" ¹³². Singulière méthode qui consiste à réinstaller des déguerpis dans la précipitation pour les redéplacer à nouveau quelques mois plus tard...

Même dans le domaine du financement de l'habitat qui reste fondamentalement le plus novateur de l'intervention publique en ville, celui où elle a pu exprimer le plus audacieusement sa capacité à "inventer" des montages inédits, la gestion des opérations constitue une pierre d'achoppement difficilement surmontée. Mentionnons tout d'abord pour mémoire deux institutions relativement "classiques" explicitement créées pour assumer les coûts de l'aménagement urbain : le Fonds d'aménagement urbain consacré à la restructuration des quartiers spontanés de Ouagadougou, administré par une commission de contrôle de gestion dont le président est le Haut-commissaire du Kadiogo, et partiellement financé par un don de l'aide bilatérale hollandaise puis alimenté par les redevances parcellaires ¹³³ ; le Fonds de l'Habitat ensuite, créé en 1986 sous la tutelle du ministère de l'Équipement, destiné au financement de toutes les opérations immobilières initiées par l'État (notamment les Cités) et alimenté par des prélèvements sur les loyers ¹³⁴. Concrètement cependant, ces institutions n'ont pas fonctionné avec beaucoup d'efficacité et se sont surtout révélées insuffisantes pour faire face aux énormes besoins des projets gouvernementaux, au premier rang desquels les "Cités révolutionnaires". Aussi, pour réaliser ces dernières, l'État a-t-il dû imaginer des montages nouveaux.

Le budget d'exécution de la Cité An II en est un exemple. La dotation initiale du projet, constituée par des apports en nature ou en espèces, a été fixée par les décrets n° 84-313 du 21 août 1984 et n° 84-318 du 22 août 1984 qui déterminaient la contribution, calculée en nombre de logements à réaliser, exigée des sociétés et organismes bancaires de la place ¹³⁵. Réalisé à la hâte, ce montage fut ensuite précisé et formalisé - après l'inauguration ! - par un décret du 29 août 1985 : "les recettes du budget du projet «Cité An II» proviendront des quote-parts payées, à titre de crédit par les établissements

¹³¹ M. TRAORE. - Communication présentée en Conseil des ministres. - novembre 1988. - p. 4.

¹³² Entretien avec Sandrine Lafontaine (étudiante).

¹³³ Raabo n° 13 EQUIP/MATS du 27 février 1986 (in JOBE. - n° 10 du 6 mars 1986. - pp. 157-158).

¹³⁴ 60% du montant des prélèvements sur les loyers d'immeubles y sont consacrés d'après le Kiti n° 86-60 CNR.PRES. du 19 février 1986 (JOBE. - n° 9 du 27 février 1986. - pp. 138-139).

¹³⁵ JOBE n° 34 du 23 août 1984 (p. 846) et n° 35 du 30 août 1984 (pp. 874-875).

Fig. n° 85

LES "CITES REVOLUTIONNAIRES" A OUAGADOUGOU

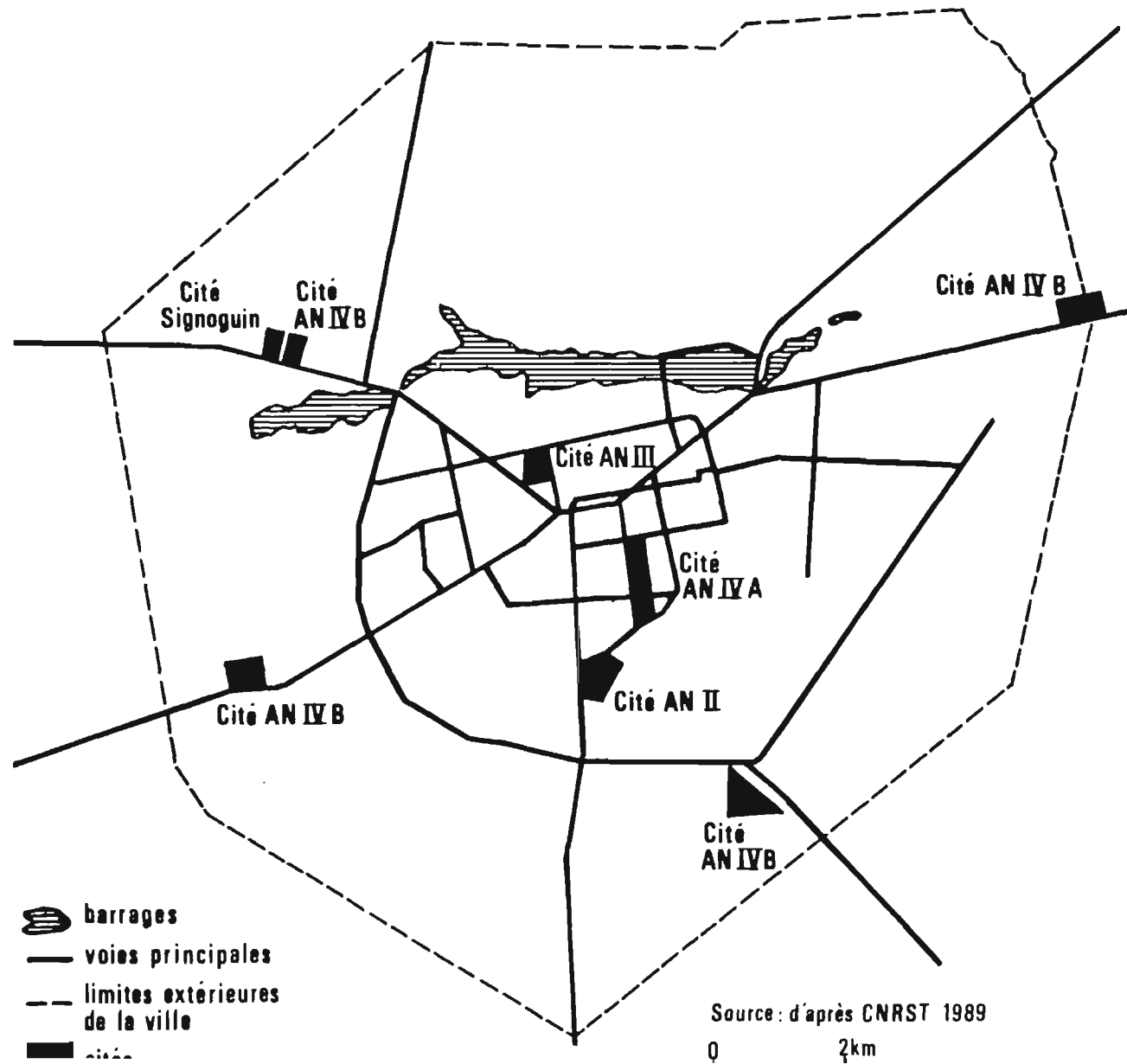


Tableau n° 178

Les "Cités révolutionnaires" à Ouagadougou

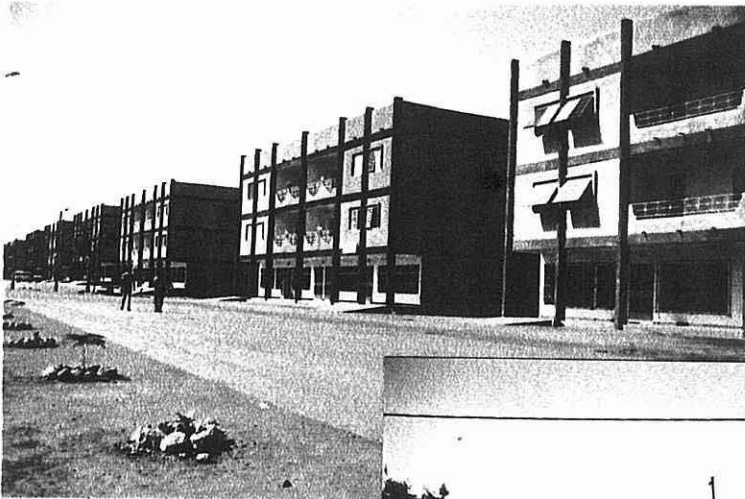
Nom de la Cité	AN II	AN III	AN IV A	AN IV B	1 200 LOGEMENTS	SIGNOQUIN
Année d'achèvement	1985	1986	Villas : 1989 Immeubles : inachevés	1987	1989	-
Site dans Ouagadougou	Ipelcé (secteur 6)	Bilibambili (secteur 3)	Tiedpalogho (secteur 5)	Secteurs 15, 17, 21, 27	Sainte-Camille (secteur 14)	Tampouy (secteur 22)
Nombre de logements	188	376	52 villas	200 villas	1200	150
Coût unitaire des logements (en millions de FCFA)*	5,6	-	villas : 10 Immeubles : 96 à 130	3,3	3,5	3
Financement*	Prêt d'opérateurs économiques nationaux	Fonds de l'Habitat CNSS** Entreprises diverses	Emprunt de la SOCOGIB auprès d'un consortium de banques locales (6 milliards)	Fonds de l'Habitat (700 millions)	Emprunt (reliquat du prêt contracté pour la Cité An IV A : 3,6 milliards)	Fonds de l'Habitat (324 millions)
Mode de cession*	Location-vente 30 000 FCFA/mois sur 15 ans	Villas : location-vente 42 000 FCFA/mois sur 20 ans Appartements : location simple 34 000 FCFA/mois	Villas : location simple 100 000 FCFA/mois	Location-vente 15 000 FCFA/mois sur 20 ans	Location-vente F4 : 30 000 FCFA/mois (22 ans) 46 320 FCFA/mois (14 ans) F3 : 25 000 FCFA/mois (22 ans) 37 120 FCFA/mois (14 ans)	-

* Les données chiffrées étant approximatives et parfois contradictoires, elles sont à considérer avec prudence.

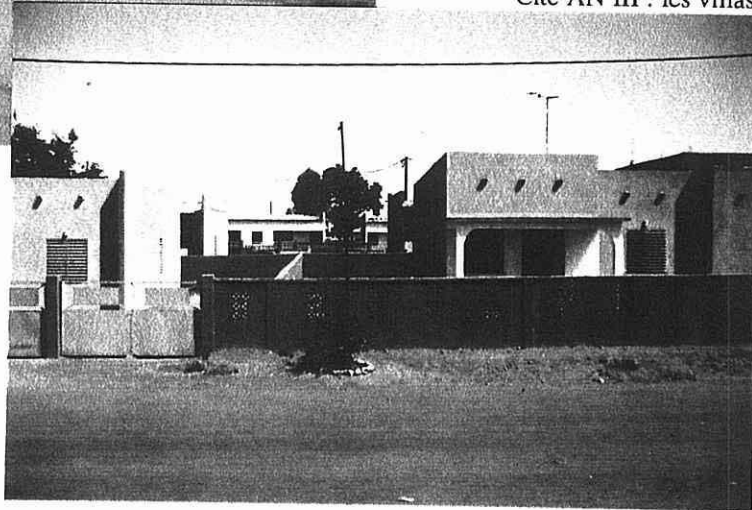
** Caisse nationale de Sécurité sociale.

Sources : - A. OLAVARRIETA. - op. cit. - pp. 2-7 ; SOREL. - op. cit. - pp. 18-21 ;
- Carrefour africain. - n° 1095 du 8 septembre 1989. - p. 14 ; Sidwaya. - n° 1370 du 3 octobre 1989. - p. 5.

Planche VIII : les Cités de la Révolution



Cité AN III : les immeubles



Cité AN III : les villas



Cité AN IV B : rejetée en périphérie, au nord-est de la ville.

Cité Signoguini : réalisation destinée au recasement des déguerpis du quartier Bilibambili, en centre-ville (emplacement de l'actuelle Cité AN III).



bancaires et financiers et par les opérateurs économiques intérieurs au Burkina Faso" ¹³⁶. Le principe est simple et s'inscrit parfaitement dans la philosophie du régime : faire contribuer les opérateurs économiques de la place et "révolutionnariser" leurs dépenses en canalisant les financements vers des projets conformes à la politique du CNR, la participation des différents organismes, notamment des banques, étant déterminée "en rapport avec la capacité et la santé financière de chacun" ¹³⁷. Le budget ainsi établi était en septembre 1985 de 1,415 milliards de FCFA pour un coût unitaire prévisionnel de 5 millions de FCFA par logement. Bien qu'il soit aujourd'hui difficile d'avoir un bilan de l'opération, il semble que ce coût unitaire ait été légèrement supérieur (5,6 millions de FCFA par villa), tandis que restent obscures les modalités de financement des équipements de proximité et des infrastructures. Enfin, la plus grande incertitude règne sur les conditions de récupération des coûts, le remboursement des emprunts auprès des organismes financeurs et sur la responsabilité de gestion ¹³⁸.

La formalisation tardive et a posteriori du budget de ce projet laisse penser que les autorités, devant son succès relatif - réel d'un point de vue opérationnel (les délais n'ont-ils pas été tenus et les villas réalisées ?) mais beaucoup plus contestable en termes d'objectifs puisque le dérapage des prix et donc la sélection économique des attributaires nient l'objet de cette Cité tel qu'il est défini dans le décret fondateur : "construction de logements sociaux économiques" ¹³⁹ - ont ainsi voulu le commuer en un mécanisme reproductible de financement de la production publique d'habitat. Pourtant, les conditions mêmes du montage en faisaient une procédure exceptionnelle peu susceptible d'être renouvelée à l'identique, d'autant que la confusion régnant sur sa gestion ultérieure en limitait singulièrement l'exemplarité.

Pour la Cité An III, c'est effectivement une autre solution qui est adoptée. D'un coût total d'environ 8 milliards de FCFA, elle a été financée à hauteur de 2 milliards de FCFA par le Fonds de l'Habitat et par un prêt de la Caisse nationale de sécurité sociale à 3% sur 20 ans. Un comité de gestion créé en mai 1986 est responsable du management technique, financier et administratif de la Cité : il est notamment responsable de l'encaissement et de la gestion des produits des locations et locations-ventes ¹⁴⁰. Ce louable effort pour organiser de façon plus rationnelle la gestion de la Cité et les conditions de sa liquidation financière n'est cependant pas suffisant pour assurer

¹³⁶ Décret n° 85-433 CNR.PRES du 29 août 1985 (in JOBF. - n° 38 du 19 septembre 1985. - p. 947).

¹³⁷ Ibid. - p. 947.

¹³⁸ A. OLAVARRIETA. - op. cit. - p. 3.

¹³⁹ Décret n° 85-432 CNR.PRES du 29 août 1985. - (in JOBF. - n° 38 du 19 septembre 1985. - p. 946).

¹⁴⁰ Kiti n° 86-199 CNR.PRES.PRECO du 21 mai 1986 (in JOBF. - n° 22 du 29 mai 1986. - pp. 391-392).

l'équilibre, d'autant que nombre d'occupants manifestent des difficultés croissantes à honorer leurs charges. De façon générale, le problème des impayés de loyers dans l'ensemble des Cités préoccupe d'ailleurs passablement le Secrétariat d'Etat à l'Habitat et à l'Urbanisme ¹⁴¹.

Quant au financement des villas de la Cité An IV A, il a été assuré par un emprunt de 6 milliards de FCFA contracté par la SOCOGIB auprès d'un consortium bancaire local avec l'aval de l'Etat ; le reliquat de ce prêt a aussi permis de couvrir l'opération des 1 200 logements au secteur 14. La SOCOGIB cependant n'assure que le transit des fonds et n'apparaît pas comme le réel maître d'ouvrage de l'opération, au point que des observateurs s'interrogent "sur l'identité réelle du propriétaire de l'ensemble" ¹⁴². Le Fonds de l'Habitat finance pour sa part les villas de la Cité An IV B, d'un coût unitaire de 3,3 millions de FCFA. Selon une étude cependant, les mensualités fixées pour ces villas seraient "insuffisantes pour couvrir ne fut-ce que [leur] simple amortissement" ¹⁴³. Il semble donc qu'il y ait effectivement de bonnes raisons de douter d'un règlement rapide et valide de l'opération.

En conclusion, si le montage de la Cité An II avait un caractère audacieux et novateur que seul le climat politique de l'époque pouvait autoriser, il n'a pas su résoudre le problème de la gestion sur le long terme de ce patrimoine immobilier public. En témoignent ces interrogations d'un expert : "Certains [logements] ont été construits par les services du Ministère, sur des terrains appartenant à l'Etat, mais sur un emprunt contracté par la SOCOGIB, puis "cédés" à des particuliers (selon des modalités qui semblent imprécises et des contrats que nous n'avons pas vus). S'il s'agit, comme on nous l'a dit, de location-vente, l'acquéreur ne devient effectivement propriétaire du logement [...] qu'au terme de la période de location-vente. On se demande qui est propriétaire pendant ce temps ? Qui est responsable civilement ? Qui doit assurer l'entretien des parties communes et les grosses réparations ? Quelles dispositions sont prises pour assurer la gestion des ensembles dans le cadre de la copropriété qui en émanera ?" ¹⁴⁴. Les récentes études réalisées sur l'habitat au Burkina Faso se renvoient ainsi en écho des bilans d'un pessimisme dubitatif qui mettent tous en avant l'absence difficilement gérable de maître d'ouvrage clairement désigné : "Nul ne semble détenir les bilans précis et définitifs de ces opérations, ni les tableaux d'amortissement des sommes

¹⁴¹ Compte rendu du Conseil des ministres du 16 août 1989 (in *Carrefour africain*. - n° 1092 du 18 août 1989. - p. 8).

¹⁴² A. OLAVARRIETA. - op. cit. - p. 5.

¹⁴³ M. SOREL. - op. cit. - p. 21.

¹⁴⁴ A. OLAVARRIETA. - op. cit. - p. 9.

empruntées. Aucun maître d'ouvrage n'est en charge de récupérer les loyers et d'assurer l'équilibre de ces remboursements. [...] Aucune provision n'a été prévue pour l'entretien ou les grosses réparations (non plus que pour les frais financiers) de ces logements qui sont en location-vente sur 15 ans ou en location simple" ¹⁴⁵. La création d'un Centre de gestion des Cités (CEGECI) en 1987 aurait pourtant dû combler le vide institutionnel précédent en désignant clairement le maître d'ouvrage de l'ensemble de ces habitations, chargé à la fois de la gestion administrative des Cités, du recouvrement des loyers, de l'entretien du bâti et des infrastructures ¹⁴⁶. Mais le CEGECI, fonctionnant essentiellement à partir de dotations de l'Etat, manque de moyens et d'expérience pour assumer l'ampleur de sa tâche ; des mesures ont été prises en 1989 pour tenter de le redynamiser ¹⁴⁷.

On remarque ainsi que dans sa volonté farouche de garder le contrôle de ce secteur particulièrement sensible, l'Etat s'est privé des instruments dont il disposait déjà. Ainsi la SOCOGIB par exemple, dont c'est pourtant précisément la fonction de réaliser ce genre d'opération si l'on en croit son texte fondateur - "la SOCOGIB a pour objet toutes études, toutes entreprises et généralement toutes opérations quelconques concernant directement ou indirectement l'amélioration ou le développement de l'habitat urbain ou rural au Burkina Faso" ¹⁴⁸ -, n'a guère été associée à la maîtrise d'ouvrage de ces projets, quant elle n'y est pas restée totalement étrangère. Plutôt que de se concentrer sur un renforcement de cette dernière, l'Etat a préféré confier la gestion des projets à son administration ou à des structures ad hoc, ce qui lui permet d'associer directement certains de ses agents (le président du comité de gestion de la Cité An III est par exemple un représentant de la présidence du Faso), mais qui ne disposent ni du personnel, ni des compétences, ni même des ressources nécessaires.

Force est ainsi de reconnaître que la réflexion n'est pas allée au-delà d'opérations ponctuelles spécifiques faisant appel à des expédients (comme l'emprunt forcé auprès des établissements nationaux), de sorte que les opérations successives n'ont bénéficié d'aucune capitalisation d'expérience gestionnaire et les acrobaties financières parfois consenties pour boucler les dossiers laissent singulièrement incertaines les conditions de gestion financière, comme de maintenance et d'entretien de ce nouveau mais fragile parc de logements : "la plupart des opérations mises en œuvre ne semblent pas répondre aux

¹⁴⁵ A. OLAVARRIETA. - op. cit. - p. 1.

¹⁴⁶ Kiti n° AN IV-464 CNR.BUD du 20 août 1987 (in JOBF. - n° 35 du 27 août 1987. - p. 855).

¹⁴⁷ Compte rendu du Conseil des ministres du 16 août 1989 (in Carrefour africain. - n°1092 du 18 août 1989. - p. 8).

¹⁴⁸ Article 2 du décret n° 85-509 CNR.PRES.MEQ du 20 août 1985 (in JOBF. - n° 2 du 9 janvier 1986. - p. 30).

normes d'équilibre financier qui permettraient d'en assurer un dénouement satisfaisant. En particulier, leurs financements présentent un caractère aléatoire dont la précarité risque de poser de sérieux problèmes à terme" ¹⁴⁹. En outre, c'est tout le processus d'un financement fondé sur la participation d'organismes nationaux qui risque ainsi d'être remis en cause, car les sociétés déjà mises à contribution, dubitatives quant à la fiabilité des remboursements qui tardent à venir, se montrent réticentes à engager leur responsabilité dans de nouveaux chantiers. Et ce ne sont probablement pas les appels répétés au secteur privé, depuis octobre 1987, qui peuvent apporter une solution définitive au problème, malgré la confiance affichée : "Nous pensons que très prochainement le secteur privé interviendra de façon intensive dans le domaine de l'habitat. Cela contribuera à appuyer l'action de l'Etat en la matière" ¹⁵⁰.

Le bilan reste ainsi mitigé puisqu'en dépit des réussites constatées çà et là, le pays ne dispose toujours pas de mécanisme fiable et régulier de financement de l'habitat "social". Ce secteur socio-économique, qui a pourtant bénéficié de toutes les sollicitudes et s'est par ailleurs montré novateur à bien des égards, n'a pas su intégrer mieux que les autres les procédures de gestion en tant que composante régulière et indispensable des opérations. Il nous est ainsi à nouveau donné de constater que l'impérieuse urgence qui caractérise la politique du CNR a conduit à systématiquement privilégier la mise en chantier au détriment des études opérationnelles, de l'analyse préalable des montages financiers, de la recherche de techniques appropriées. La gestion, si peu ostensiblement productive, n'a guère retenu l'attention de ces bâtisseurs pressés.

Si la primauté des objectifs politiques sur les autres conduit souvent à une insuffisante maîtrise technique et financière de la mise en œuvre des projets, elle favorise encore plus visiblement une réappropriation autoritaire, au profit de l'Etat, des filières de décision. Dominant une maîtrise d'ouvrage politique toute-puissante, qui s'embarrasse peu de mécanismes de consultation ou de coordination, les représentants du pouvoir central en évincent concrètement les autres intervenants, notamment les agents techniques. Le prétexte de la "gestion commando" ¹⁵¹, en accentuant l'immixtion arbitraire du politique dans les montages opérationnels, a ainsi accru la confusion de ces derniers en privant les organismes gestionnaires des moyens de leur mise en œuvre. La réalisation des infrastructures des Cités révolutionnaires est à cet égard fort éclairante. L'ONEA avait programmé une extension de 5 km des réseaux d'eau en périphérie pour 1986, lorsque

¹⁴⁹ M. SOREL. - op. cit. - p. 4.

¹⁵⁰ Propos du ministre de l'Équipement rapportés dans : *Sidwaya*. - n° 1012 du 27 avril 1988. - p. 4.

¹⁵¹ A. OSMONT. - op. cit. - p. 26.

l'Etat lui a demandé de réaliser en priorité l'adduction d'eau de la Cité An III d'un montant de 30 millions de FCFA ¹⁵². Sans consultation préalable, l'ONEA s'est ainsi vu contraint de redistribuer rapidement ses activités et ressources au détriment de la périphérie dans laquelle il a annulé les travaux prévus. De façon similaire, et bien que dans ce dernier cas le ministère de l'Eau ait été associé dès le début de l'opération au comité d'organisation, l'adduction d'eau dans la trame d'accueil réalisée pour les déguerpis du secteur 14 a été décidée de façon hâtive et peu concertée. La décision de réaliser la Cité des 1 200 logements et donc le déguerpissement datent du 8 juillet 1987 : or les rapports rédigés par la suite font état de travaux d'alimentation en eau potable à réaliser sur la trame d'accueil par l'ONEA et l'ONPF à partir de janvier 1988 pour un montant de 60 millions de FCFA ¹⁵³. Concrètement, les deux offices ont par conséquent eu six mois pour programmer et préparer des travaux qui n'entraient pas dans leur calendrier originel.

De façon générale, la relation du technique et du politique dans l'urbanisme n'a pas été questionnée, ce qui engendre de nombreux problèmes de coordination et plus gravement un malaise certain des techniciens. Ainsi à plusieurs reprises les techniciens de la DGUT ou de la Direction de l'Architecture nous ont confié leur désarroi face à "la primauté du politique" et l'absence de consultation de leurs services sur la faisabilité des projets ou le réalisme des délais accordés. Un des terrains privilégiés de cette confrontation entre le politique et le technique a été celui des lotissements en périphérie de Ouagadougou. Rappelons que le cadre juridique de ces opérations, fixé par un premier texte de juin 1984 puis reprecisé en juin 1985 ¹⁵⁴, comprend une Commission nationale d'Aménagement, d'Urbanisme et des Lotissements présidée par le ministère de l'Administration territoriale qui, en liaison avec les commissions provinciales, instruit les dossiers d'urbanisme sur le territoire. Parallèlement, une Cellule technique d'Aménagement, d'Urbanisme et des Lotissements, structure interministérielle présidée par le directeur général de la DGUT, est également créée pour assurer les montages techniques et la mise en œuvre de ces documents d'urbanisme. Si les responsabilités semblent ainsi clairement réparties et les procédures simples, en réalité le déroulement concret des opérations de lotissements et leur gestion quotidienne ont été sans cesse entravés par les objectifs contradictoires d'acteurs dont les positions respectives sont dès le début restées imprécises. En particulier, les prérogatives respectives des CR,

¹⁵² Entretien du 18 août 1987.

¹⁵³ Rapport Simiex sur l'aménagement d'une trame d'accueil des déguerpis du secteur 14 (2ème tranche). - op. cit. - p. 2.

¹⁵⁴ Décret n° 84-203 CNR/PRES/IS/MEC du 1er juin 1984 ; Décret n° 85-317 CNR.PRES.EQUIP. du 7 juin 1985 (in IQBF. - n° 27 du 4 juillet 1985. - pp. 676-678).

représentants du pouvoir politique, et des techniciens de la DGUT, ont suscité de nombreuses controverses dans l'exercice des fonctions liées aux phases opérationnelles des lotissements. Le second texte prend soin pourtant de mentionner à plusieurs reprises la place qu'il convient de réserver aux CR dans les opérations ¹⁵⁵ mais leur statut réel au sein du pool d'acteurs concernés reste cependant flou et leur influence réelle dépend essentiellement de l'appui dont ils bénéficient auprès de la hiérarchie politique comme des pressions que celle-ci est prête à exercer en leur faveur. Un ancien technicien de la DGUT nous narrait à ce propos l'exemple évocateur des tensions provoquées par le lotissement dans les secteurs 10 et 11. Les techniciens de l'Urbanisme avaient, dès les prémisses de l'opération, mis en garde contre le lotissement en bordure du barrage n°2 dans des zones inondables situées en-dessous de la limite des eaux. Confrontés toutefois à la pression populaire, les CR de ces secteurs se sont efforcés d'obtenir le nombre de parcelles maximal au détriment des préoccupations concernant leur constructibilité (sécurité, assainissement) et ont finalement obtenu qu'une décision - politique - appuie leur demande et surclasse les considérations techniques de la DGUT. C'est à l'occasion d'une conversation au cours de laquelle nous marquions notre étonnement face à des "erreurs" techniques grossières effectuées dans les lotissements, à l'image de celle que nous venons d'évoquer, que ce responsable nous a clairement signifié que les agents de la DGUT avaient dû très souvent s'incliner devant des arguments "politiques", au sein d'un rapport de force entre le technique et le politique systématiquement biaisé au profit de ce dernier, et que, de la sorte, leur responsabilité s'en trouvait limitée ¹⁵⁶. Nous avons noté que les demandes d'extension des périmètres lotis dans les secteurs de la périphérie sont un autre prétexte à l'opposition irréductible des CR et de la DGUT. Afin de supprimer les fondements de ces doléances, la Direction de l'Urbanisme réclame l'application des mesures de retrait des parcelles attribuées dans les lotissements et non mises en valeur après un délai de trois ans : cette sanction, bien que prévue par la loi ¹⁵⁷, n'a cependant encore jamais été appliquée. Le président du Front populaire avait pourtant esquissé un geste en ce sens, mais sa menace d'une stricte application des textes fut aussitôt accompagnée d'un moratoire qui en affaiblissait la portée. Aussi une mise au point a-t-elle été jugée nécessaire par l'IPCI : "Le camarade président du Front populaire, chef de l'Etat, chef du gouvernement a accordé un délai supplémentaire allant jusqu'au 1^{er} juin 1990 pour le retrait des parcelles non encore mises en valeur ou insuffisamment mises en valeur. Cette décision qui ne remet nullement en cause les textes en vigueur relatifs à la gestion du domaine foncier national, doit être prise comme

¹⁵⁵ Voir par exemple les articles 30 et 36 : Décret n° 85-317. - op. cit. - p. 677 et p. 678.

¹⁵⁶ Entretien à la DGAHC du 4 octobre 1989.

¹⁵⁷ Article n° 109 du décret d'application de la RAF (décret n° 85-404 CNR/PRES du 4 août 1985. - p. 14).

une faveur exceptionnelle et circonstanciée de l'application de la réglementation du retrait des parcelles non mises en valeur dans les délais prescrits" ¹⁵⁸. L'autorité technique de la DGUT apparaît ainsi marginalisée dans ce débat, dont les enjeux, s'ils ont une dimension politique évidente, sont pourtant aussi considérables pour elle.

Le règlement de ces antagonismes latents, mal arbitrés par la législation en vigueur, est depuis 1983 laissé à la discrétion du politique, de sorte qu'à l'échelon national comme à celui des collectivités locales, l'équilibre a, jusqu'en 1987, globalement profité aux acteurs politiques, dont les arguments ont prévalu sur ceux des techniciens. Ce n'est certes pas une spécificité du Burkina Faso : Jean-Luc Piermay évoque ainsi "l'encadrement politico-administratif" entériné par la terminologie populaire zaïroise pour signifier que "l'administration est inséparable de l'exercice du pouvoir politique" dans ce pays ¹⁵⁹, tandis que Fawzi Mellah désigne quant à lui la "«sur-politisation» de l'administration" comme une des "«tares» infantiles des Etats modernes du Tiers Monde" ¹⁶⁰. Cette prééminence du politique est flagrante à l'échelle des secteurs ouagalais, où les CR ont amplement profité du soutien de principe du pouvoir. Ainsi en 1985 la DPL affirmait qu'elle comptait essentiellement sur les CR pour faire appliquer dans les secteurs l'ordonnance sur la gratuité des loyers : "nous faisons confiance aux CDR. Sans eux, nonobstant toutes les structures qu'on aurait pu créer, cette mesure serait difficilement appliquée. Aujourd'hui, nous bénéficions de la contribution des CDR qui sont un appui très important : ce sont les bras de la DPL" ¹⁶¹ ; de même que pour gérer les attributions de logement : "Objectivement, la DPL serait incapable de contrôler tous les logements dans tous les secteurs [...] Ce sont les délégués des secteurs qui sont chargés de loger les gens [...] et la commission socio-économique qui préside la commission de logement" ¹⁶². En réalité, les pouvoirs publics ont longtemps cru que, profitant de leur bonne implantation dans les secteurs et de leur connaissance immédiate des populations, les CR seraient avant tout les principaux instruments d'alimentation de la formidable machine à produire les statistiques et collecter les données descriptives fiables qui leur étaient nécessaires pour affermir leur contrôle sur la société urbaine et ses activités : "La Révolution d'août dispose, à travers les CDR, d'instruments efficaces

¹⁵⁸ Koeega de l'IPCI à tous les ministères et institutions chargés de la gestion du domaine foncier national : in Carrefour africain. - n° 1118 du 6 avril 1990. - p. 10.

¹⁵⁹ J.-L. PIERMAY. - "Le détournement d'espace : corruption et stratégies de détournement dans les pratiques foncières urbaines en Afrique centrale". - in Politique africaine. - n° 21, mars 1986. - p. 34.

¹⁶⁰F. MELLAH. - "Le développement politique : rôle et limites de l'administration publique. Eléments pour une analyse de l'Etat «moderne» au Tiers Monde". - in Annuaire du Tiers-monde VIII 1982-1983. - Paris : Fernand-Nathan, 1984. - p. 81.

¹⁶¹ Carrefour africain. - n° 888 du 21 juin 1985. - p. 26.

¹⁶² Ibid. - p. 28.

pour entreprendre ce vaste travail en collaboration avec les services compétents des ministères intéressés : La division de nos agglomérations en secteurs [...] offre une base de départ pour ce travail de recensement exhaustif des propriétés" ¹⁶³. Cette assurance semble avoir fait long feu, elle a cependant permis aux CR d'imposer leurs propres logiques au mépris des contraintes techniques des urbanistes. Si le rapport de force s'est aujourd'hui déplacé, les positions ne semblent pas encore totalement fixées en dépit des efforts engagés pour clarifier la situation : un interlocuteur de la DGAHC nous confiait ainsi en 1989 que des discussions étaient à l'ordre du jour au gouvernement pour renforcer les CR dans un rôle de relais, tout en limitant leur participation arbitraire à des opérations techniques pour lesquelles ils n'ont pas de compétences ¹⁶⁴. Il affichait alors une certaine confiance dans les efforts réalisés par le Front populaire pour redonner aux techniciens leur place dans les circuits de décision, notamment par un redéploiement de ces derniers au sein des différentes instances où les avaient souvent supplantés, sous le CNR, des hommes choisis pour leur fiabilité politique, pratique aujourd'hui dénoncée : "la gestion des affaires publiques exige que l'on mette partout des cadres à la hauteur de leurs responsabilités. Cela suppose que l'on ne se base pas seulement sur la simple adhésion des individus au processus en cours pour leur confier des postes de responsabilités" ¹⁶⁵. On ne peut que prendre acte de cette réorientation dont il pourrait résulter, si elle était réellement appliquée, de moindres conflits engendrés par les incertitudes d'un laborieux dialogue entre les pouvoirs techniques et politiques, pourtant irrémédiablement associés dans le champ de l'urbain.

Ainsi, la sujétion aux "opérations commandos" a privé le pouvoir révolutionnaire d'une gestion adéquate de l'appareillage technique nécessaire à l'application des prescriptions d'une planification érigée en dogme. Par ailleurs, son dessein urbain juxtapose les interventions plus qu'il ne les organise entre elles dans un corpus cohérent de procédures et d'idées nouvelles sur le fonctionnement global de la ville, sur les relations entre ses différentes parties et la façon de les traiter, sur l'organisation des flux, sur les fondements du zonage et ses effets de blocage sur le développement urbain. En ce sens, nous sommes bien loin du projet urbain d'un Haussmann, auquel il a pu être comparé ¹⁶⁶. La chirurgie urbaine de ce dernier était mise au service d'une pensée radicalement neuve, englobant la ville dans une totalité dont l'assainissement et le maintien en bon état nécessitaient de "prévoir et organiser la plus grande mobilité des

¹⁶³ Carrefour africain. - n° 866 du 18 janvier 1985. - p. 19.

¹⁶⁴ Entretien à la DGAHC : 4 octobre 1989.

¹⁶⁵ Carrefour africain. - n° 1060 du 6 janvier 1989. - p. 23.

¹⁶⁶ Cette comparaison est suggérée par A. MARIE : "Politique urbaine : une révolution au service de l'Etat". - in Politique africaine. - n° 33, mars 1989. - notamment p. 34.

fluides qui en assurent l'existence" ¹⁶⁷ et à l'intérieur de laquelle il fallait distribuer largement les réseaux et équipements collectifs "sans exclusive a priori" dans une volonté de "traiter l'ensemble de la ville comme un tout cohérent" ¹⁶⁸. Autrement dit, l'embellissement et la recherche d'une "lisibilité policière" ¹⁶⁹ de l'espace urbain étaient indissociables, dans le projet haussmannien, de son équipement et de son maillage par des réseaux qui en favorisaient l'irrigation. Le projet burkinabè est loin de présenter cette cohérence. En outre, l'Etat manque de ressources pour l'appliquer : sa préoccupation d'un agencement idéal de la ville est mise en œuvre sans méthode et sans moyens.

II. Les "détournements" de la gestion urbaine de proximité et de ses espaces

La gestion partagée s'inscrit en contrepoint des composantes précédemment décrites du projet urbain national, dont on retiendra qu'il comporte principalement trois volets : la gestion-planification de la croissance urbaine appuyée sur la gestion foncière, la réorganisation du tissu urbain et son corollaire la modernisation du centre-ville, la construction d'habitat social à destination des couches moyennes et supérieures de la population citadine. Dans ce contexte, la gestion de proximité vient compenser à la fois la faiblesse des engagements financiers en périphérie et la remarquable absence des équipements et services de base dans le projet urbain gouvernemental. Sa "récupération" par le pouvoir est donc double : supportant la majeure partie du coût de l'amorce de redistribution esquissée en direction de la périphérie, elle augmente la tolérance sociale à l'égard des pratiques monopolistiques de l'Etat en centre-ville et fonctionne comme un mécanisme de régulation, atténuant, dans une certaine mesure, les effets négatifs et pervers de la politique nationale. L'absence de remise en cause violente de cette situation suggère cependant que les dirigeants de l'appareil d'Etat ne sont pas les seuls à en "profiter", et que la gestion de proximité offre des opportunités auxquelles peuvent accéder tous les acteurs sociaux, à quelque échelon de la "société civile" qu'ils appartiennent, à condition toutefois, et la restriction est de taille, de disposer au préalable d'une parcelle de pouvoir. L'Etat n'est ainsi pas le seul opérateur des "détournements" de la gestion infra-communale puisque, de "haut" en "bas", tous pratiquent ce dispositif, en le réinterprétant de telle sorte que tous y trouvent leur compte. Cette socialisation du

¹⁶⁷ J.-P. FLAMAND. - Loger le peuple : essai sur l'histoire du logement social. - Paris : Editions la Découverte, 1989. - p. 54.

¹⁶⁸ Ibid. - p. 56.

¹⁶⁹ Expression empruntée à J.-P. FLAMAND. - op. cit. - p. 55.

"piratage" d'un dispositif produit par une mécanique révolutionnaire historique illustre parfaitement, nous semble-t-il, une "technique" de résistance à l'autoritarisme étatique par le contournement et la réappropriation : transversale aux segmentations hiérarchiques de la société burkinabè en général et mossi en particulier, elle conduit à s'interroger sur le bien-fondé de l'habituelle césure entre "société civile" et "Etat", dès lors que "petits" et "grands" procèdent de manière identique, quoique à des échelles différentes.

A. Le "piratage" étatique

Si la pratique urbanistique de l'Etat révolutionnaire présente des lacunes qui n'ont rien à envier aux précédents modes d'intervention sur la ville, dont elle a même aggravé certains effets par la rapidité d'exécution de projets insuffisamment travaillés, elle ne doit pas dissimuler l'originalité d'une approche qui a su prendre en compte la demande en services urbains des citoyens récemment installés en périphérie et les ressources "informelles" qui pouvaient être mises au service d'une offre en prestations non exclusivement institutionnelle. Pourtant, dans nul texte officiel, cette dimension gestionnaire n'est explicitement mentionnée comme étant une composante du projet urbain étatique. Le Plan quinquennal ou les différents documents de synthèse présentent certes des inventaires de construction d'écoles ou de dispensaires, mais ceux-ci apparaissent dans le cadre des politiques sectorielles d'éducation ou de santé, tandis que la gestion des points d'eau collectifs est quasi totalement évacuée des bilans, ceux-ci étant principalement relatifs aux investissements réalisés. Où trouver, dès lors, un état global d'un urbanisme réduit pour l'essentiel à l'offre institutionnelle, dans un contexte où les maîtrises d'ouvrages, les financements comme les procédures relèvent de montages hybrides ?

1/ Compensation aux périphéries : l'indispensable viatique du projet urbain national

Ayant permis l'émergence de configurations où fleurissent des alliances métissées, les pouvoirs publics burkinabè ont encouragé la production d'équipements et la gestion de services urbains de proximité tout en n'assumant que partiellement leur logistique et leur poids financier ; ils peuvent dès lors en inclure les résultats dans les bilans de leurs politiques sectorielles, sans renoncer aux objectifs prioritaires des programmes étatiques dans le centre-ville. Ce faisant, ils s'organisent pour faire gérer plutôt que de gérer eux-

mêmes. Masquant cette pratique, le pouvoir s'est habilement efforcé de toujours replacer, par des argumentaires adaptés, la gestion de proximité dans les créneaux de sa politique générale. L'Etat se propose-t'il d'améliorer les taux d'alphabétisation ? Il mobilise les CR autour de la construction des écoles. Se propose-t'il d'embellir la ville ? On voit aussitôt fleurir dans la presse les appels au civisme concernant l'entretien des quartiers que le pouvoir n'entend pas prendre en charge : "Opération ville propre dans 3 quartiers (Zogona, Wentinga, Dagnoën) : responsabiliser les habitants" ¹⁷⁰, ou encore "Zangouettin et Peuloghin densément peuplés sont des quartiers insalubres où les infrastructures sociales commencent à se détériorer faute d'entretien par les habitants du quartier" ¹⁷¹. Définie par les thèmes de la politique nationale, mais inscrite dans les lacunes de l'intervention publique, la gestion de proximité orchestrée par les CR est en quelque sorte une gestion par défaut, la responsabilisation des citoyens et la restauration d'une citoyenneté active et consciente servant ici de base légitimante au discours officiel, ainsi que le confirme naïvement ce journaliste : "L'opinion collective veut que l'Etat fasse tout. Mais l'Etat c'est tout le monde" ¹⁷². Avec à propos, tout au long de ces dernières années, l'Etat a ainsi accompagné son habile transfert des charges gestionnaires d'une célébration politique du cadre de vie et du citoyen responsable, laissant entendre que l'usager gaspilleur, consommateur urbain déraisonnable, pouvait enfin, en s'engageant dans la gestion de son environnement urbain immédiat, trouver l'occasion d'une réhabilitation. Par ce discours, il lie ainsi doublement la gestion partagée à sa politique générale, l'inscrivant dans le cadre de la "réforme" des individus et dans celui des divers programmes sectoriels qui composent son action sociale.

Ce processus conduit à un dédoublement de la "politique urbaine" du pouvoir : tandis que ses attributions les plus rémunératrices et stratégiques restent du domaine réservé des administrations centrales, le pilotage des opérations secondaires, en termes de financement et de "visibilité" urbaine, est délocalisé à l'échelle des secteurs. Il s'ensuit deux conséquences : la dépendance fondamentale de la gestion de proximité et sa spécialisation, en raison de la nature de sa base financière et technique, dans la réalisation des équipements de voisinage et l'organisation de quelques services de proximité. Le transfert de ces responsabilités vers les secteurs, qui apparaît comme une subtile variante du "délestage étatique" mentionné ailleurs sur le continent, entraîne ainsi mécaniquement un changement d'échelle des problèmes posés comme des solutions adoptées, et confine les composantes de la gestion urbaine publique dans le champ limité

¹⁷⁰ Carrefour africain. - n° 832 du 25 mai 1984. - p. 9.

¹⁷¹ Carrefour africain. - n° 1105 du 17 novembre 1989. - p. 24.

¹⁷² Carrefour africain. - n° 1105 du 17 novembre 1989. - p. 24.

de l'infra-communal : la contrainte d'échelle, qui peut n'apparaître en première analyse que comme une incidence des ressources limitées des CR, est en réalité une condition politique structurelle qui circonscrit strictement l'existence de la gestion partagée et l'arrime aux intentionnalités du pouvoir central.

Cette approche politique de la gestion urbaine, qui procède par classification hiérarchique et traitement sélectif de ses différentes composantes, si elle est un moindre mal, ne peut cependant servir de substitut à une réflexion globale sur sa définition et sa place dans les sphères de compétence de l'urbanisme. Deux questions importantes restent notamment posées : la "décentralisation" vers les secteurs coïncide-t-elle avec une démocratisation de la gestion publique de la ville ? Les activités ainsi concédées aux CR dépassent-elles objectivement le rang d'accessoires urbains et peuvent-elles contrebalancer les lacunes de la gestion étatique dans ce domaine ? A ces interrogations, il est sans doute un peu tôt pour répondre.

Concernant la première, on fera néanmoins remarquer qu'en confiant la gestion de proximité aux CR, sans précaution ni contrôle autre que politique, le pouvoir révolutionnaire participe de façon contradictoire à la démocratisation de la gestion publique. D'une part, il contribue à renforcer le malentendu entretenu par sa pratique sur les places respectives du politique et du technique dans la gestion urbaine, "surpolitisée" à l'extrême, menaçant ainsi plus ou moins consciemment l'esprit de service public qu'il entend promouvoir. En effet, structures partisans dépendantes d'un environnement socio-politique particulièrement prégnant, les CR peuvent difficilement s'abstraire des réseaux de clientèle et relations d'allégeance qui s'y développent. Il est donc inévitable que la gestion de la terre, de l'eau ou encore des écoles devienne rapidement entre leurs mains un terrain d'expression des luttes socio-économiques, comme en témoignent par exemple les problèmes récurrents des commissions d'attribution dans les opérations de lotissement, portant ainsi sérieusement préjudice aux principes d'égalité et d'équité requis pour le service public .

D'autre part, on objectera qu'en déléguant des responsabilités gestionnaires aux CR, seules structures politiques élues au suffrage direct, l'Etat soumet au contrôle de la population un champ d'intervention déterminant pour sa vie quotidienne et fait du secteur le seul échelon territorial où se superposent un système représentatif (avec les limites démocratiques inhérentes au système de vote en vigueur) et un système de contrôle gestionnaire par les habitants. Sa démarche participe-t-elle pour autant d'une véritable démocratisation ? Dans les conditions actuelles, le dispositif ainsi créé n'est que

très imparfaitement exploité puisque, les choix capitaux et le pouvoir financier restant centralisés, la liberté de décision des CR est limitée ; en vérité, seule la sanction politique est réellement décentralisée. De ceci nous déduisons que la scission du projet urbain national en deux systèmes de fonctionnement contigus conduit à appliquer des logiques exactement contraires selon qu'elle s'adresse aux espaces sociaux nationaux ou locaux. Entre les populations et le pouvoir central, elle accroît l'éloignement par un feuilletage des responsabilités : les projets urbains étatiques sont en quelque sorte mis hors d'atteinte des citoyens, tant par leur échelle de définition que par l'écran technocratique qui les voile, introduisant ainsi un décalage croissant entre les préoccupations quotidiennes des habitants et les objets essentiels du projet urbain national. A l'inverse, elle réassocie, à l'échelon des secteurs, les responsabilités gestionnaires et le contrôle politique, de sorte que, dans ce dispositif électoral bloqué au niveau inférieur, les CR se trouvent artificiellement en position de supporter seuls les conséquences politiques de projets décidés "au sommet", et donc virtuellement en devoir de mener le périlleux exercice de mise en cohérence de la politique nationale avec les réalités locales. Ecran politique protecteur contre une remontée du mécontentement et espace de gestion des scories et mesures compensatoires d'un projet urbain élitare, les secteurs ne sont pas seulement à Ouagadougou le réceptacle d'un transfert d'impopularité. La liberté relative dont y disposent les CR se négocie tacitement contre leur capacité à assumer des interventions susceptibles de réduire les effets négatifs de la politique nationale et provinciale, ainsi que les contradictions entre le diktat de la rationalisation et modernisation urbaine et les objectifs sociaux de la Révolution.

La pratique en est difficile et les exemples de configurations abondent où les CR, confrontés aux incohérences des interventions publiques de la maîtrise d'ouvrage institutionnelle, ont eu à gérer l'insatisfaction des populations qui en résultait. Le secteur 19 est ainsi fort mal doté en installations de desserte en eau potable. Dépourvu de tout réseau, son approvisionnement repose uniquement sur les réserves souterraines exploitées à partir de pompes manuelles. Parmi celles-ci, la plus productive, celle dont le débit est à la fois suffisamment élevé et régulier pour autoriser l'installation d'un poste d'eau autonome, se trouve malencontreusement au milieu du futur tracé de la rocade sud-ouest de la ville, prévue dans le schéma directeur qu'administre la DGUT. Dans un premier temps, l'ONEA aurait promis au secteur de pourvoir aux travaux d'installation d'un poste d'eau, permettant ainsi d'améliorer une desserte passablement difficile et objectivement insuffisante, mais la DGUT se serait formellement opposée à ce projet, arguant de la priorité de l'important chantier de desserte routière des quartiers

méridionaux de la ville ¹⁷³. Contraint d'aligner sa politique sur celle de la DGUT, l'ONEA, dont nous n'avons cependant pu savoir s'il connaissait auparavant l'emplacement exact du tracé, s'est vu dans l'obligation de revenir sur la décision d'investissement. En 1987 et 1988, cette affaire était au cœur de tous les débats à la permanence du CR. Mal informés des tenants et aboutissants du dossier, les habitants accusaient le CR de n'avoir pas su conduire correctement les démarches pour obtenir ce PEA, dont ils ne comprenaient pas bien ce qui pouvait en empêcher l'édification au nom d'une route que rien encore dans le paysage urbain ne leur permettait seulement d'imaginer. Dès lors, c'est essentiellement à l'échelle du secteur, où se manifestaient les frustrations, que s'est développée la controverse et qu'ont été initiées les discussions et les tractations pour tenter de faire ployer les responsables de l'urbanisme. C'est là surtout que les CR ont dû déployer des stratégies d'apaisement pour compenser les absurdités du manque de coordination entre les principaux acteurs institutionnels.

Dans le cadre de la gestion de proximité, il revient aux CR, ainsi que l'illustre cet exemple, d'assurer la synthèse entre les différents projets publics qu'une sphère institutionnelle, traversée de contradictions et d'intérêts sectoriels divergents met souvent en œuvre dans un ordre dispersé, sans réel souci des externalités négatives ainsi imposées aux habitants. Le mécontentement de ces derniers tend logiquement à se reporter tout d'abord sur les instances qui leur sont le plus proches, contraignant ces dernières à un déploiement de ruses et d'efforts pour le juguler ou le détourner. Loin de s'aligner sur un système de fonctionnement monolithique, les différentes instances de la maîtrise d'ouvrage institutionnelle s'opposent souvent dans le champ concret de l'opérationnel, malgré leur solidarité "résistante" face aux "ingérences" et empiétements des CR. Les directions ministérielles n'ont en effet ni les mêmes contraintes ni les mêmes ambitions que les établissements publics et la DGUT, en lotissant la périphérie, tient peu compte des impératifs propres de l'ONEA, que ses programmes d'investissements et ses ressources ne laissent pas libre d'équiper les nouveaux terrains aménagés au rythme de leur parcellement. Pourtant les CR, plus encore que ces organismes, pâtissent du mécontentement de la population car la médiatisation des responsabilités introduite par le feuilletage des niveaux de décision et le décalage fonctionnel croissant entre la maîtrise d'ouvrage sectorielle et technocratique, responsable des grands travaux, et la maîtrise d'ouvrage infra-communale, coordonnatrice et principale interlocutrice des résidents, désincarne en quelque sorte l'intervention publique déficiente. Faute d'en trouver les auteurs réels ou d'en pister les

¹⁷³ Le conditionnel est ici nécessaire, les principaux renseignements sur ce dossier nous ayant été fournis par le CR du secteur 19 : entretien du 5 mars 1987 puis visites ultérieures en 1988.

filières cachées, les citoyens s'adressent aux intervenants de proximité, présents sur le terrain et directement exposés à la contestation : c'est dès lors principalement sur les CR, pourtant mal préparés à réinventer ce pouvoir de consensus et de réconciliation souvent attaché dans l'imaginaire populaire au quartier ¹⁷⁴, que repose la charge d'atténuer les effets des contradictions de la politique décrétée à l'échelon national et d'organiser localement la concertation. Ils remplissent ainsi parfaitement les fonctions qu'entendait leur attribuer le pouvoir en décentralisant à leur niveau une partie de la gestion urbaine : le soulager des efforts de la consultation populaire, le prémunir contre les convulsions du mécontentement citoyen, le dispenser des mesures sociales d'accompagnement et de compensation de ses grands projets urbains.

L'exemple suivant, en illustrant un autre conflit, montre cependant que les CR ont aussi bénéficié d'un soutien politique inconditionnel pour assumer cette tâche, aussi longtemps que le CNR est resté au pouvoir : confrontés aux logiques techniques des offices nationaux, les CR ont trouvé auprès du pouvoir un recours qui, s'il réaffirme la subordination de la gestion partagée à la rationalité politique du gouvernement, constitue aussi une appréciable ressource. Une illustration significative de cette instrumentalisation du soutien politique aux CR, dans leur rôle de gestionnaire des services de proximité, nous est fournie par la querelle qui a opposé l'ONEA au Haut-commissariat en 1987. Lassée de la gestion approximative des CR aux postes d'eau autonomes et des importantes réparations qui en résultaient, la Direction régionale de l'ONEA a envoyé en mars 1987 au Haut-commissaire de la province du Kadiogo une lettre lui signifiant l'existence d'un désaccord avec les CR, et spécifiant soigneusement les responsabilités respectives dans la dégradation du service, afin de protéger l'Office de l'éventuel mécontentement des usagers : "La gérance s'expliquera devant les populations militantes qui ont placé leur confiance en elle pour lui assurer un service continu d'eau potable en qualité et quantité suffisantes" ¹⁷⁵. Le ton monte encore un mois plus tard lorsqu'un nouveau courrier au Haut-commissaire l'informe que les services techniques de l'Office reprendront purement et simplement la gestion des PEA à partir du 1^{er} mai 1987. C'en est trop et la réplique du Haut-commissaire dissipe sèchement le "malentendu" : "les relations horizontales que j'encourage entre les services et les structures populaires ne sauraient se transformer en relation d'autorité car vous n'avez aucune instruction ou décision à prendre en leur endroit même dans le cadre de votre service" ¹⁷⁶. C'est clair et

¹⁷⁴ O. BRACHET. - "La démocratie locale vue sous l'angle d'un lieu : le quartier, et d'une méthode : l'enquête". - in Economie et Humanisme. - n° 261, septembre-octobre 1981. - p. 32.

¹⁷⁵ Lettre incluse dans le rapport de S. KOANDA. - Gestion des bornes-fontaines et des postes d'eau autonomes de l'exploitation de Ouagadougou. - Ouagadougou : ONEA, 1988. - doc. dactyl., p. 7.

¹⁷⁶ Ibid. - p. 9.

sans ambiguïté. La réponse de l'autorité provinciale est guidée par deux principes. Le premier réitère l'ancrage fondamentalement politique des motivations de la décentralisation et balaie l'idée même d'une tutelle technique sur le management des secteurs. Le second s'appuie, en conformité avec la politique gouvernementale, sur le transfert aux CR des charges de l'entretien du consensus social micro-local, pour légitimer leur droit d'accès à d'indispensables ressources économiques, même si l'usage qu'ils en font remet en cause la viabilité financière et l'efficacité gestionnaire d'un service essentiel. Lorsque le Haut-commissariat, très probablement en accord avec le gouvernement, refuse de remettre en cause le principe de la gestion décentralisée de l'eau, dont il n'est toutefois pas dupe des dysfonctionnements, il ratifie l'idée que la décentralisation infra-communale, avant que d'être un instrument de gestion urbaine, est un viatique du projet politique national, et que les CR, plutôt que les agents d'un processus délibéré d'amélioration du fonctionnement des services urbains de proximité, sont un bras séculier de la "révolutionnarisation" de la société.

Produit typique de l'utopie révolutionnaire, le secteur semble conjuguer, "spontanément" dans la conscience des dirigeants politiques mais aussi - n'en soyons pas dupe - sous une forme reconstruite dans leurs discours, à la fois les atouts de la mythique communauté africaine et l'efficacité disciplinée des instances de l'appareil d'Etat : il lui revient donc de réconcilier l'efficacité technique, les contraintes économiques et les réalités sociales malmenées par la politique étatique. En d'autres termes, le projet étatique fait endosser aux CR, placés à la croisée de ces logiques, la responsabilité de nourrir, à travers leur gestion de proximité, les éléments du consensus social local, allégeant ainsi la pression sur le pouvoir central et restaurant sa marge de manœuvre. Le constat en lui-même est presque trivial, l'est moins en revanche l'usage stratégique qui en a été fait par l'Etat, lequel n'a jamais cessé de piloter la gestion partagée - sans toujours y parvenir parfaitement il est vrai - en rapport avec les besoins de son propre programme urbain. La différence est ainsi patente avec des configurations observées ailleurs. A titre d'exemple, évoquons l'analyse de James Ngoba sur les projets Harambee, lesquels peuvent être qualifiés, en première analyse, de projets "spontanés" des populations. Confrontée à leur succès cependant, la bureaucratie kenyane n'a eu de cesse que "d'annexer ces ressources périphériques à la logique dominante", stérilisant progressivement les capacités des projets Harambee à promouvoir un développement alternatif ¹⁷⁷. Or, la démarche est presque inverse dans le cas ouagalais : créée pour les besoins de l'Etat, au service de sa politique de régulation

¹⁷⁷ J. E. NGOBA. - "Centralisation administrative et clientélisme : le développement sans participation au Kenya". - in Annuaire du Tiers-monde VIII 1982-1983. - op. cit. - p. 169.

sociale et comme mode "économique" d'intégration des exclus de la ville officielle dans les circuits dominants du monde urbain, elle produit, en se développant, de la différenciation sociale et des espaces d'autonomie imparfaitement maîtrisés par ses instigateurs ¹⁷⁸.

Cette analyse suggère ainsi que la gestion urbaine de proximité représente pour le pouvoir central un instrument de valorisation de ses propres actions. Elle administre, bien que très inégalement, des projets d'accompagnement : équiper les lotissements, maintenir et assainir le cadre de vie, assurer la paix sociale des quartiers sont autant d'éléments complémentaires du projet urbain de l'Etat. Elle assure aussi les nécessaires relais opérationnels des mesures édictées au niveau national et leur confère une efficacité qu'elles ne comportent pas toujours en elles-mêmes : en témoigne le rôle attribué aux CR lors des opérations "Mana-Mana" et "ville blanche" ou, de façon générale, dans l'application des règlements de propreté et d'hygiène. Commodes organes d'exécution bénévoles et gratuits, les CR et leurs "réserves" potentielles de main-d'œuvre gratuite assistent ainsi opportunément l'administration centrale et améliorent le "rendement" de leurs actions. L'ensemble des fonctions ainsi remplies par la gestion partagée au sein du projet urbain national participe de ce que nous appelons sa "confiscation" ou son détournement par l'Etat.

2/ L'Etat et les avatars du dualisme centre-périphérie

Dans ce contexte et dans les limites circonscrites par les articulations fonctionnelles définies par le pouvoir, la gestion partagée représente un compromis bien utile entre un urbanisme centré sur quelques projets de prestige et l'immense demande en équipements et services de base dans les secteurs. Entre la "gestion commando" des administrations centrales ou des instances spécialisées réquisitionnées pour les projets phares du gouvernement, et les pesanteurs et l'indigence de la bureaucratie urbaine "ordinaire", la gestion de proximité des secteurs est un moyen terme, favorisant l'accommodement des distorsions et une régulation minimale de la redistribution urbaine. Atténuant les effets déstructurants de la politique étatique et ses retombées socio-politiques, la gestion partagée génère des "bénéfices" politiques "récupérés" par un pouvoir d'Etat qui n'a pourtant que peu contribué financièrement à l'amélioration des conditions de vie des masses citadines. A cet égard, il faut insister sur la distorsion réelle entre l'amplification médiatique des opérations de lotissement et leur place réelle dans les affectations

¹⁷⁸ Voir infra : troisième partie, chapitres II et III.

budgetaires dédiées globalement à l'urbanisme. La politique révolutionnaire n'a en effet procédé à aucune péréquation, engagé aucun mouvement de redistribution financière véritable entre les différentes parties de la ville, ni pris aucune disposition comparable à celles dont fait état Serge Allou à propos de la politique d'investissement réalisée à Lima par le Fonds métropolitain d'investissement (Invermet) pour accompagner la restructuration municipale, laquelle s'appuie, outre sur une réorganisation administrative et un rétablissement des finances locales, sur une démocratisation de la gestion urbaine, élargie à de nouveaux acteurs telles les associations de voisinage. Dans la capitale péruvienne toutefois, plus encore que le montant des investissements réalisés, l'avancée politique remarquable réside dans "l'existence d'un projet cohérent de travaux publics qui se traduit par une péréquation spatiale des dépenses. Ainsi, tandis que l'investissement per capita, à l'échelle métropolitaine, doublait par rapport à la période précédente, il était multiplié par 11 dans les 8 districts où plus de 52,9% de la population vit en bidonvilles, passant de 0,9 à 9,9\$" ¹⁷⁹. Bien que nous ne disposions pas de données aussi précises sur Ouagadougou, on peut avancer sans risque qu'une telle redistribution n'a pas même été ébauchée. Notons en ce sens que, sur les 6 milliards de FCFA consacrés aux investissements urbains par le Plan populaire de développement (octobre 1984-décembre 1985), 4 étaient destinés au seul marché central de la capitale. Cette logique de répartition des financements fut perpétuée dans le premier Plan quinquennal qui prévoyait, au titre des projets individualisés, le lotissement de 139 000 parcelles environ dans l'ensemble du pays, mais surtout la restructuration des zones commerciales centrales de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (avec la reconstruction des marchés), la réalisation de Cités type An II et An III, et la construction de 750 logements ¹⁸⁰. Un haut responsable de la DGUT confiait alors : "En nombre de personnes concernées et en espaces touchés, les lotissements représentent de loin l'opération la plus importante, en termes d'investissements et de montants monétaires, ils représentent peu de choses" ¹⁸¹. L'affectation prioritaire des ressources publiques au centre-ville n'a ainsi guère été modifiée. En revanche, la relocalisation de nombreuses tâches au niveau des secteurs est une façon de distraire l'attention des projets qui canalisent ces financements et d'en occulter les enjeux, tout en corrigeant indirectement, par une amélioration des équipements et services de proximité en périphérie, l'inégalité de traitement des espaces urbains. Les échelles ne sont guère comparables pourtant :

¹⁷⁹ S. ALLOU. - "Gestion urbaine et démocratie : l'expérience de la gauche unie à Lima". - in Economie et Humanisme. - n° 303, septembre-octobre 1988. - p. 25.

¹⁸⁰ MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION. - Premier Plan quinquennal de développement populaire 1986-1990. Résumé - Synthèse. - Ouagadougou : Ministère du Plan et de la Coopération, 1986. - p. 43.

¹⁸¹ Entretien du 8 avril 1988.

Objectifs du secteur	Politique du secteur	Mesures d'accompagnement	Effets attendus
<ul style="list-style-type: none"> • la réalisation de douze schémas d'aménagement et d'urbanisme ; • le lotissement de 138.920 parcelles; • la construction (en régie et en entreprise générale) de 750 logements ; • la réalisation de cités type An II, An III ; • la reconstruction des marchés centraux de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso y compris les zones commerciales ; • la mise en place d'un cadastre. 	<p>Elle consistera à gérer, le plus efficacement possible, les investissements publics programmés en la matière et à stimuler toutes les initiatives complémentaires qui pourraient provenir du secteur privé ou de celui des collectivités locales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • l'application de la réglementation en matière de loyers ; • la création d'un fonds de soutien à l'Habitat ; • la création de structures comme les mutuelles et les groupements d'achat de matériaux de construction pour l'exécution de chantiers d'auto-construction assistée ; • la sensibilisation des masses populaires autour des thèmes relatifs à l'hygiène, l'entretien de la voirie, etc ; • l'établissement de cahiers de charges régissant les différents usages du sol en milieu urbain ; • création de Brigades Topographiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recettes attendues : 8.500 millions de FCFA ; • création d'emplois ; • relance de l'économie ; • enrayerement de la spéculation immobilière ; • amélioration des conditions d'hygiène et de santé ; • embellissement de la ville et du cadre de vie.

TABLEAU DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR : "HABITAT ET URBANISME"
(en millions PCFA)

• Le secteur de l'Habitat est un secteur intégrateur par excellence. Lorsque le bâtiment connaît une phase d'expansion, il entraîne dans son essor un grand nombre d'activités en amont et en aval et contribue à la distribution des revenus grâce au nombre relativement élevé d'emplois qu'il crée. Avec 15.896 millions de FCFA qui leur sont alloués, l'Habitat et l'Urbanisme bénéficient de 2,5 % du montant global des investissements publics. Les actions et projets à la recherche de tout ou partie du financement ont été regroupés en :

- 4 projets individualisés
- 1 programme

Nature du Programme	Coûts et Modalités	Coût total initial	Tranche Plan Quinquennal 1986-1990 Coût monétaire du Projet	Financement acquis		Financement à rechercher
				Sources Nationales	Sources Extérieures	
A. Projets en cours d'exécution		30.942,64	15.209,64	7.242,0	4.245,0	37722,64
B. Projets non encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis		25	25	25	-	-
B2. Projets avec financements partiellement acquis		47,50	47,50	-	23,75	23,75
B3. Projets sans financement		637,69	613,69	-	-	613,69
TOTAL (A + B1 + B2 + B3)		31.652,83	15.895,83	7.267,00	4.268,75	4.360,00

Source : Premier Plan quinquennal de développement populaire 1986-1990 ; résumé - synthèse. - Ouagadougou : ministère de la Planification et du Développement populaire, 1986. - p. 43.

tandis que l'Etat négocie avec la Banque mondiale des milliards de FCFA ¹⁸², les secteurs quémangent ici et là quelques millions. En accaparant l'attention des CR, les projets de secteur les détournent des programmes urbains bien plus considérables que mettent en œuvre les autorités, non pas au profit des populations officiellement "courtisées" par le pouvoir révolutionnaire, mais à celui des classes moyennes, notamment à travers la construction des Cités. Est-ce à dire que les priorités de l'urbanisme révolutionnaire perpétuent, en dépit des dénégations, la pratique ancienne du privilège acquis du centre-ville dans les programmes d'investissements et, à travers elle, la dualité du système urbain ? Soulignons que le Second projet de développement urbain prévoit d'importants travaux de voirie urbaine, lesquels concernent exclusivement, hormis les grands axes de pénétration, les voies des quartiers lotis avant 1983 qui desservent le centre et non l'amélioration des voies en latérite qui irriguent, dans des conditions souvent difficiles, les aires périphériques ¹⁸³. De même, la construction du marché central et la rénovation de la zone urbaine adjacente qui l'accompagne améliorent sensiblement les conditions de la desserte commerciale du centre-ville, mais non celles des secteurs éloignés de la périphérie. Sans aller jusqu'à prétendre que le monopole du centre-ville dans les financements et son hégémonie dans les choix urbanistiques conduisent à un renforcement de la dualité urbaine ouagalaise à son profit, ainsi que le suggère Coen Beeker ¹⁸⁴ - paradoxe par trop polémique au regard des efforts de ces dernières années - il n'est guère contestable que les choix politiques de la Révolution ¹⁸⁵ contribuent à maintenir les déséquilibres entre le centre-ville et les autres secteurs de l'agglomération.

Juxtaposée à cette option politique, la gestion de proximité des CR constitue donc, avec la sécurité foncière, la "compensation" ultime - mais relative puisqu'elle repose sur la participation des habitants - d'une politique de grands travaux et de logement pour classes moyennes, dont les effets apparents et immédiats pour le petit peuple ouagalais sont la destruction du patrimoine immobilier populaire, la dispersion des familles, la désagrégation partielle des réseaux de solidarité de voisinage. La gestion partagée dans les secteurs a donc la responsabilité d'assumer la gestion sociale de l'urbain et de résorber les contradictions issues des politiques nationales, que la centralisation des

¹⁸² 10 milliards de FCFA pour la composante ouagalaise du Second projet urbain.

¹⁸³ Cf. la carte des voies en projet : GROUPE HUIT, BCEOM, BANQUE MONDIALE. - Second projet de développement urbain : mobilisation des ressources et renforcement des infrastructures municipales. - Paris : Groupe Huit, 1989. - Tome 1 : p. 163.

¹⁸⁴ C. BEEKER. - "Human Settlements and Sustainable Development : Conflicting Issues in African Cities". - Amsterdam : Institute of Planning and Demography (University of Amsterdam), 1990. - doc. dactyl., p. 8.

¹⁸⁵ Etayés par les options des bailleurs de fonds étrangers : le marché central par exemple a été financé par la France et la réhabilitation de la voirie urbaine primaire par la Banque mondiale.

instances politiques et administratives de pilotage sont incapables de prendre en charge. Elle a ensuite pour objet de "dédommager" partiellement les populations de la périphérie, tout en cantonnant l'"activisme" infra-communal dans les champs de l'immédiat, à l'écart des enjeux importants. Dans une certaine mesure, la temporisation et la médiation qu'elle garantit a même indirectement favorisé l'épanouissement du "technocratisme" de la gestion urbanistique de l'Etat, c'est-à-dire le développement d'un interventionnisme urbain arbitraire, négligeant les implications humaines et sociales de ses décisions. Outre l'apaisement social, les enjeux sont donc ici ceux de la captation des ressources citadines par l'intermédiaire des CR, de leur assujettissement à la logique urbaine nationale, et de leur canalisation au profit d'un accommodement micro-local des conséquences parfois désastreuses des modes de faire étatiques.

Ce processus d'intégration des activités gestionnaires des CR comme éléments de contre-poids dans le projet urbain global du gouvernement est ainsi au cœur du "détournement" par l'Etat de la gestion partagée et de sa dynamique. Il faut, pour comprendre comment cette "annexion" s'insère dans sa politique, rappeler que Ouagadougou constitue depuis 1983 le front de l'offensive "modernisatrice" de l'Etat, parce que s'y trouve la quasi-totalité de l'appareil politique et qu'y résident les couches de la population décisives en termes de puissance économique et politique. La capitale est ensuite pour l'Etat le principal gisement économique disponible : ses interventions y ont donc aussi pour but de servir d'alibi et de couverture légale à une réquisition légitime des forces vitales de la ville. En imposant les CR comme interlocuteurs urbains obligés, en mobilisant les énergies populaires autour de projets "agréés", en détournant les habitants de la périphérie de revendications plus déstabilisatrices et en les cooptant enfin au sein des structures de fonctionnement officielles, la gestion urbaine de proximité contribue à perpétuer la logique dominante du pouvoir d'Etat dont elle n'est qu'une émanation. Les secteurs apparaissent dès lors comme le lieu de définition et de confiscation d'une gestion de proximité "instrumentalisée" par un pouvoir politique national soucieux de l'intégrer dans le jeu réglé de sa tutelle politico-administrative sur les CR. L'articulation des différents niveaux de la gestion urbaine n'est donc pas exempte de contradictions : objet d'un quasi rebut, la gestion urbaine de proximité est aussi attentivement surveillée, fondamentalement assujettie au projet urbain national au sein duquel elle fut conçue, et nourrie d'un paradoxal mouvement de rejet et dépendance.

En conclusion, on allèguera que la gestion de proximité, plus que le vecteur du développement local, est perçue par le pouvoir central comme un instrument de gestion

du consensus social. Elle est le lieu d'expérimentation d'un modèle de régulation au service du projet politique de l'Etat. C'est pourquoi elle ne s'accompagne pas d'une réelle décentralisation ni d'un transfert des ressources à l'échelon infra-communal. La pratique d'une gestion décentralisée procède, dans l'esprit des dirigeants, d'un mécanisme de raffermissement du pouvoir central. Si la création des secteurs participe, ici comme ailleurs, d'une manipulation des espaces locaux, l'émergence de la gestion de proximité à l'échelle de ces "communautés" recomposées est un processus actif de recherche de moyens nouveaux pour "réguler les dysfonctionnements sociaux" ¹⁸⁶ au profit de l'ordre révolutionnaire dominant.

B. De "haut" en "bas" : à chacun son prétexte

Les détenteurs du pouvoir au sein de l'appareil d'Etat ne sont cependant pas les seuls à concevoir la gestion partagée, dans la configuration politico-urbaine actuelle, comme un instrument plus que comme une fin en soi. Les acteurs sociaux dans leur ensemble, et parmi eux notamment les "notabilités" locales d'ancien et de nouveau régime, s'efforcent d'en tirer un profit et d'en user pour asseoir leur influence. La gestion de proximité, avec l'ensemble des accès aux ressources, au savoir et au pouvoir qui en dérive, constitue à son tour un gisement urbain et, à ce titre, est un objet de convoitise et de concurrence : instrumentalisée par ceux-là mêmes qui en sont les principaux maîtres d'œuvre, elle est fréquemment "détournée", c'est-à-dire réinterprétée en fonction d'ambitions et de desseins éloignés de la gestion urbaine stricto sensu.

Analyser les rapports de pouvoir établis localement autour des instances infra-communales de gestion urbaine et toutes les formes d'annexion et de réinterprétation qui en découlent nous entraînerait loin de notre sujet. Aussi avons-nous retenu de ce champ d'investigation seulement deux thèmes qui nous semblent évocateurs des "détournements sociaux" multiples auxquels donne lieu la gestion partagée. Le premier traite d'une des filières d'ascension offertes par l'entrée dans un CR de secteur : celle du savoir et de l'apprentissage, qui s'adresse d'abord aux "petits" en quête d'un emploi urbain. La seconde montre comment les montages de la gestion partagée mobilisent,

¹⁸⁶ Fonction attribuée par Bernard Ganne à la problématique du local dans le IXe Plan en France : B. GANNE. - "Du notable au local : transformations d'un modèle politique". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 28, octobre 1985. - p. 29.

parmi les notabilités locales ¹⁸⁷, ceux que nous appelons des "arrangeurs", au sens musical du terme, intermédiaires et démarcheurs aux commandes des articulations entre les instances infra-communales et leurs partenaires institutionnels.

1/ Les CR et l'apprentissage : gestion et capitalisation du savoir

Au sein des CR, les réseaux d'apprentissage s'établissent à deux niveaux : l'un concerne des tâches techniques spécialisées et simples, nécessaires au fonctionnement des activités gestionnaires des secteurs ; l'autre s'adresse aux responsables, lesquels, sans bénéficier de stages explicitement destinés à leur formation, tirent profit de leurs activités dans les permanences pour développer des connaissances juridiques, administratives ou politiques, qu'ils peuvent ensuite éventuellement mettre à profit pour infléchir leur carrière professionnelle ou accélérer une promotion. La gestion de proximité est ainsi l'occasion d'une gestion en cascade des savoirs sur la ville, l'acquisition de ces derniers devenant progressivement une fin en soi au sein des activités infra-communales.

Sans avoir été désignée comme un enjeu explicite de la gestion de proximité, la formation des "agents" infra-communaux a progressivement polarisé une partie des stratégies, le transfert de certaines tâches spécialisées ayant nécessité, de la part des pouvoirs publics ou des organismes prestataires, un transfert minimal des connaissances, qui plaçait la gestion partagée au cœur d'une filière parallèle - et gratuite - d'apprentissage et de redistribution du savoir. L'expérience acquise par les "militants" dans le cadre de ces programmes formels de formation sont fort diverses et concernent aussi bien la lecture de plans cadastraux, que la réparation des pompes à eau manuelles, la puériculture, les techniques d'entretien des pépinières ou encore les méthodes de la projection cinématographique. Ces formations, dispensées sous forme de stages d'une durée usuelle de quinze jours, sont généralement offertes par les organismes traditionnellement chargés du service (la DGUT pour la lecture des plans, l'ONEA et l'ONPF pour la gestion des points d'eau, Saint-Camille pour les soins para-médicaux, la SONACIB ¹⁸⁸ pour le cinéma...). Les bénéficiaires sont des "militants" du secteur, élus par l'assemblée générale ou retenus par cooptation parmi les relations d'un des responsables du bureau. Ce mode de recrutement participe du jeu de pouvoir développé par le "leadership" infra-communal et repose sur les relations familiales ou, plus

¹⁸⁷ Par notabilités nous entendons les personnalités qui, à l'échelle du secteur, disposent d'une parcelle de pouvoir et qui, en vertu d'une autorité conférée par la coutume ou par le pouvoir révolutionnaire, exercent dans les affaires publiques infra-communales.

¹⁸⁸ Société national de cinéma du Burkina.

fréquemment d'après nos enquêtes, sur les liens partisans tissés par des participations communes aux activités politiques. Au-delà de l'octroi d'un petit "emploi" dans le cadre des activités du secteur, objectif immédiat et conséquence attendue du stage, l'attribution de cette formation détermine souvent l'obtention future d'un "véritable" emploi, l'acquisition d'un savoir technique, aussi sommaire soit-il, constituant un "plus" sur le marché du travail citadin.

Ces formations, en contribuant à une promotion collective et individuelle des compétences, recouvrent donc deux enjeux différents : outre qu'elles valorisent les "ressources" humaines collectives des secteurs et améliorent leur efficacité, en leur permettant d'aborder les problèmes avec plus de technicité, elles renforcent parallèlement les opportunités d'emploi au niveau individuel en bonifiant les compétences personnelles. Il faut souligner qu'un des caractères du partage fondateur de la gestion de proximité réside précisément dans ce processus de mise à disposition, auprès des instances exécutives des secteurs, des compétences nécessaires au fonctionnement des tâches qui leur ont été confiées. Si l'on doit regretter l'insuffisance qualitative et quantitative des efforts entrepris en ce domaine, on admettra cependant qu'en acceptant de transmettre une partie de leur savoir-faire technique aux populations mises à contribution, les pouvoirs publics ont fait une concession importante. Ils inscrivent ainsi le partage dans un mécanisme d'échange, le report d'une partie des tâches gestionnaires sur les citoyens s'accompagnant d'une transmission compensatoire - mais encore très relative - de savoir.

Ce mécanisme n'est cependant pas, dans le contexte actuel, sans effets pervers et notre analyse des "tensions" sociales autour de la création des emplois infra-communautaires se veut nuancée : nous étudierons dans le présent paragraphe ses effets "déstructurants" et centrifuges sur la gestion partagée, pour revenir par la suite sur ses effets économiques et fonctionnels positifs en périphérie ¹⁸⁹. Les formations, offertes dans le but précis d'assurer le bon déroulement des activités des secteurs, représentent un "capital" personnel pour les individus qui en bénéficient, lesquels ont souvent pour principale et légitime ambition, compte tenu des rétributions très modiques des CR à leurs "agents", de les monnayer sur le marché du travail. Le suivi du parcours professionnel de quelques-uns d'entre eux, après leur apprentissage, permet de constater qu'ils se sont pour la plupart servis des savoirs nouvellement acquis pour promouvoir leur carrière. Plusieurs chômeurs ont ainsi trouvé des emplois d'enquêteurs ou de techniciens dans

¹⁸⁹ Cf. infra : troisième partie, chapitre III (II.B.2.).

l'administration, d'autres, formés à l'entretien des pompes se sont mis à leur compte comme mécaniciens. Au secteur 20, deux militants préalablement choisis par le CR, dont le vote d'une assemblée générale a ensuite ratifié la candidature, ont obtenu un stage à l'ONEA, mais ils ont tous deux trouvé à s'embaucher dans des ateliers de mécanique et ne travaillent plus pour la permanence, qui fait par conséquent appel à des techniciens rémunérés de l'ONPF pour faire réparer ses installations hydrauliques ¹⁹⁰. Une secrétaire de la permanence du secteur 29 a quant à elle réussi un test d'embauche dans l'administration et a quitté la permanence ¹⁹¹.

Deux phénomènes concourent à l'amplification de ce mécanisme de "confiscation" des formations offertes à des fins professionnelles individuelles : l'insuffisante rémunération des "emplois" dispensés par les CR et la trop grande rareté des stages. La problématique question de la rétribution des fonctions exercées par les "militants" dans le cadre de la gestion de proximité, à laquelle les CR ont jusqu'à présent apporté des réponses empiriques ¹⁹², représente à la fois un frein au développement de leurs activités et un encouragement à la "fuite" du personnel formé. Nous avons montré que la prise en charge de certains postes de travail dans les secteurs fait l'objet d'une participation des administrations, sous la forme d'un "prêt" de personnel. Cet expédient est cependant insatisfaisant et ne peut dissimuler ni le malaise croissant des cadres, qui ont trop souvent l'impression de devoir choisir entre leur travail et leurs activités au sein des CR, ni l'incapacité des secteurs à retenir les individus formés à des tâches techniques, que l'opportunité d'un emploi mieux rémunéré détourne de la gestion partagée.

Ce problème n'est pas nouveau et avait déjà été posé avec pertinence dès 1986, lors de la première Conférence nationale des CDR, sans toutefois que les débats parviennent à un résultat concernant ce que les rapporteurs appelaient alors pudiquement "le soutien matériel aux militants dévoués et honnêtes" ¹⁹³. Les bricolages actuels sont sans doute acceptables en période de transition, mais ils ne peuvent tenir lieu de politique de formation et de rémunération des "agents" infra-communaux, laquelle nous semble pourtant conditionner l'existence, à terme, de la gestion partagée comme système viable de management urbain. Faute de larges débats sur ces points cruciaux, les formations dispensées continueront d'apparaître, dans un marché du travail étroit, comme une formidable monnaie "d'échange" dans les systèmes de services et faveurs réciproques

¹⁹⁰ Entretien du 22 mars 1988.

¹⁹¹ Entretien du 27 février 1989.

¹⁹² Cf. infra : troisième partie, chapitre III (II.B.2.).

¹⁹³ SGN-CDR. - op. cit. - p. 70.

dont procède le plus souvent la construction des réseaux de relations des notabilités infra-communales. Instrument de "gratification" au sein des jeux et pratiques de consolidation de leur pouvoir dans les secteurs périphériques et participant, à ce titre, d'une forme de redistribution des privilèges liés à l'exercice d'une charge dans les structures populaires, cette conception des stages techniques alimente la propension des "bénéficiaires" à les détourner de leurs fonctions premières. Outre qu'elle ne permet pas de répondre aux besoins immédiats des permanences, dont la mauvaise gestion fut stigmatisée lors de la première Conférence nationale des CDR puis à nouveau critiquée par les délégués présents aux Assises nationales sur le bilan des quatre années de Révolution en 1988 ¹⁹⁴, la rareté de ces formations a donc contribué à les muer en des faveurs très disputées, confisquées par les "notables" de la périphérie et leurs "dépendants", les premiers utilisant ces filières de formation pour animer leurs stratégies de pouvoir, les seconds les empruntant pour faciliter leur insertion professionnelle, beaucoup plus que pour servir les besoins des secteurs. La gestion de ce maigre capital de savoir, alimenté avec parcimonie par des administrations ou des organismes parapublics encore jaloux de leurs compétences, a ainsi favorisé l'émergence, la formation et l'intégration d'un groupe d'"impétrants" des apprentissages gratuits de la Révolution, "manipulé" par les nouvelles notabilités propulsées par la Révolution. De ce fait aussi, l'acquisition de ces savoirs techniques, désolidarisée des stratégies de gestion des activités d'exécution des CR, est devenue un enjeu à part entière.

2/ La médiation des aînés sociaux ou les "arrangeurs" des procédures gestionnaires

Plus encore que pour les "petits", bénéficiaires de modestes privilèges offerts par les opportunités de la gestion partagée, les enjeux individuels de l'accession au pouvoir infra-communal sont importants pour les notabilités locales, anciennes et nouvelles. Par définition en effet, les CR fonctionnent dans un espace situé à l'intersection des dispositifs de l'appareil d'Etat et des collectifs socio-spatiaux de la ville, plaçant dès lors leurs responsables dans la position stratégique de l'entremise. Le rôle des "intermédiaires", à l'interface du champ institutionnel et des pratiques sociales, est désormais fréquemment attesté et étudié dans des contextes urbains très divers ¹⁹⁵. La

¹⁹⁴ Voir par exemple SGN-CDR. - op. cit. - p. 21; FRONT POPULAIRE. - op. cit. - p. 58.

¹⁹⁵ Pour une synthèse de ce thème, voir par exemple : Ch. LELEVRIER. - Pratiques légales et illégales dans l'espace urbain des pays en développement : le rôle des intermédiaires. - Créteil : Institut d'Urbanisme de Paris (Université de Paris-Val-de-Marne), 1987. - 78 p. - (DEA d'urbanisme). Notamment pp. 60-71.

spécificité de l'exemple ouagalais réside cependant dans le fait que cette fonction y est partiellement confisquée par les CR ¹⁹⁶. Obligés à de permanentes navettes entre l'appareil institutionnel et les collectifs résidentiels, leurs responsables appartiennent aux systèmes de régulation et de légitimation du premier comme des seconds, et jouent un rôle d'"arrangeur" : intercalés entre les systèmes et soumis à leurs pressions respectives, ils s'efforcent d'en organiser les articulations et les osmose.

Partant, leur intervention comporte deux volets distincts. Ils agissent d'une part comme "adaptateurs de procédures contradictoires" ¹⁹⁷. Leur rôle dans les lotissements est évocateur de ce mécanisme, puisqu'ils sont à la fois sollicités par le pouvoir central pour organiser et superviser les opérations de parcellement, et par les citoyens pour exercer une pression sur la DGUT, afin d'obtenir l'extension des périmètres lotis, lieu de développement d'une petite spéculation "illégal". De même, ils sont investis des responsabilités de la construction des équipements prévus dans les plans quinquennaux, mais souvent incités par les populations à dépasser les objectifs réglementés pour devancer les programmes de l'administration et lui "forcer la main". Cette dimension de leur action, quoique importante, n'est cependant ni spécifique ni révélatrice de l'originalité des CR, lesquels, institués par le pouvoir central, s'efforcent aussi de manipuler et de réinterpréter leurs fonctions officielles en conformité avec les contraintes de l'exercice du pouvoir dans les secteurs, au contact immédiat des habitants. Le CR, en tant qu'instigateur de la gestion infra-communale, est ainsi le vecteur privilégié d'un syncrétisme fonctionnel entre une partition imposée par le pouvoir, avec ses règles, ses normes et son cadre idéologique, et une batterie d'instruments qui fonctionne essentiellement grâce aux concours de la population ¹⁹⁸ : il revient aux secteurs d'arranger la première pour la conformer aux possibilités de la seconde. S'agissant non pas seulement de ruser avec la norme, mais d'"orchestrer" les intérêts transférés d'un système dans l'autre et de négocier les règles de partage, de modifier sans les dénaturer les projets des populations comme des autorités afin de les articuler, de broder du pragmatisme sur les thèmes idéologiques d'un pouvoir peu soucieux des contraintes de mise en œuvre, au terme d'"adaptateurs" de Jean-Luc Piermay, nous préférons dans le cas ouagalais, celui d'"arrangeurs", pris dans son sens musical. Lorsque les CR, pour pouvoir assumer les responsabilités qui leur ont été confiées, travaillent au remodelage

¹⁹⁶ Partiellement seulement, puisque nous avons à plusieurs reprises souligné que certaines fonctions sociales, concernant notamment la morale ou la coutume, restent de la compétence des chefs traditionnels.

¹⁹⁷ J.-L. PIERMAY. - "L'espace, un enjeu nouveau". - in B. CROUSSE, E. LE BRIS, E. LE ROY (dirs.). - Espaces disputés en Afrique noire : pratiques foncières locales. - Paris : Karthala, 1986. - pp. 304-305.

¹⁹⁸ Sur ce thème, voir aussi les "indispensables courtiers" étudiés par Etienne Le Roy. Par exemple : E. LE ROY. - Rapport de mission : l'administration sénégalaise, la Compagnie sucrière du Sénégal et les enjeux spatiaux de la gestion urbaine. - Paris : ORSTOM, 1986. - doc. dactyl., 48 p.

de normes légales en réinventant par exemple à leur échelle des pratiques juridiques (dépôt d'autorisations préalables) ou fiscales (instauration de "taxes" infra-communales ¹⁹⁹), créant ainsi un "code public" intermédiaire, au cœur de l'innovation sociale, ils "arrangent" une partition imposée aux instruments limités qui sont les leurs.

On comprend sans peine que plus augmente la complexification des montages, plus s'élève le niveau de "ressources" et compétences requis pour leur mise en œuvre, plus les modes de faire s'éloignent des procédures codifiées des partages institutionnalisés, plus le rôle d'"arrangeur" de la gestion de proximité est stratégique et nécessaire. Mais on devine aussi que la complication et l'opacité des projets renforcent le pouvoir des leaders, car le savoir détermine une ligne de partage capitale entre les citoyens : "La connaissance du milieu permet de jouer sur la variabilité des situations foncières locales. La connaissance préalable des projets de l'administration permet, comme ailleurs, d'anticiper les mouvements d'urbanisme et de spéculer. [...] Ainsi émergent des "spécialistes" qui tirent leurs pouvoirs de leur bonne connaissance des mécanismes et de leurs responsabilités" ²⁰⁰. De façon analogue, le fonctionnement de la gestion partagée, dont l'efficacité repose en partie sur la manipulation des règlements d'urbanisme, l'anticipation des décisions administratives, l'exploitation souvent hétérodoxe des ressources institutionnelles, dépend beaucoup de la mobilisation d'individus familiarisés avec les dispositifs officiels d'intervention sur la ville. Aussi les CR s'efforcent-ils de protéger, par une "promotion de la confusion" ²⁰¹, le savoir et les pouvoirs nouvellement acquis par lesquels ils monopolisent les rapports aux administrations et les charges d'intermédiaire. L'illustration en est parfaitement donnée dans les nouveaux lotissements : en brouillant les procédures qui permettent, à l'amont des filières d'accession aux parcelles, d'obtenir un lot, les CR détiennent sur les résidents un formidable pouvoir, qu'ils peuvent actualiser par l'"exaction" (prélèvement de "taxes" indues), le chantage ou la relation clientéliste d'échange inégal. De même, tant que les CR détiennent l'exclusivité des démarchages dans la construction des équipements, ils demeurent des partenaires obligés et sont ainsi en situation virtuelle de prédation sur les populations demandeuses comme sur les artisans en quête de travail. Leur intérêt propre est ainsi de se rendre nécessaires en enténébrant leurs pratiques par une habile complexification volontaire, ce qui n'est pas sans rappeler l'analyse de Jean-Luc Piermay à propos des pratiques foncières : "Peut-on espérer de ces spécialistes de la

¹⁹⁹ Cf. infra : troisième partie, chapitre III (II.A.).

²⁰⁰ J.-L. PIERMAY. - "Le détournement d'espace : corruption et stratégies de détournement dans les pratiques foncières urbaines en Afrique centrale". - op. cit. - p. 25.

²⁰¹ Ibid. - p. 26.

complexité un rapprochement des logiques ? Ils tirent leur raison d'être de cette juxtaposition de logiques qui s'excluent mutuellement ; leur projet est l'affermissement de leurs pouvoirs, et non la résolution des problèmes fonciers" ²⁰². Bien que dans un contexte différent et en vertu de pouvoirs initiaux d'une nature dissemblable, les CR semblent souvent répondre aux mêmes motivations. De fâcheuses répercussions en résultent pour la gestion partagée, dont les enjeux proprement urbanistiques tendent à être oblitérés par les logiques d'intervention de ces intermédiaires, qui pratiquent ce qu'il faut bien à nouveau appeler un "détournement" de son sens.

De plus en plus fréquemment choisis pour leur connaissance du fonctionnement urbain ²⁰³, les responsables des secteurs bénéficient donc en retour d'un processus d'accumulation sélective du pouvoir, les nouvelles responsabilités et les moyens élargis d'accession au savoir qui leur sont ainsi conférés leur permettant de progressivement "confisquer" les informations, et de circonvenir les lieux de décision dans les secteurs : de manière parfaitement contradictoire avec le projet social révolutionnaire et son souci de responsabilisation des citoyens, les contrastes entre la masse des citoyens, exclue de fait de la direction des affaires locales, et les leaders infra-communaux, sortent ainsi renforcés des conditions de fonctionnement de la gestion partagée ²⁰⁴.

Notons toutefois que le comportement effectif des résidants ne s'oppose guère à ce phénomène. En effet, lorsque s'use la solidarité et se dissolvent les pratiques d'investissement en travail, le fonctionnement des permanences repose plus encore sur la débrouillardise et l'entregent des CR, contraignant ceux-ci à une rapide sortie vers l'illicite. Nous en verrons des exemples ultérieurement à propos de la planification et du financement des activités des secteurs. Retenons pour lors que plus se généralise l'absence de règles définies, plus grandit la confusion apparente des montages et plus s'autonomise la pratique des CR par rapport à la mobilisation citadine, plus leur rôle de courtier devient important et central. Cette tendance pourrait bien s'accroître si l'évolution constatée en Afrique centrale est pertinente aussi dans la contrée qui nous préoccupe ²⁰⁵. Dès lors, l'accès à une charge dans les CR met l'individu en position non seulement d'affermir son pouvoir, mais aussi de multiplier les occasions de

²⁰² J.-L. PIERMAY. - "L'espace, un enjeu nouveau". - op. cit. - p. 305.

²⁰³ Cf. supra : deuxième partie, chapitre II (I.B.).

²⁰⁴ Remarquons que ce débat a une portée qui excède largement le cadre dans lequel nous le posons. Des questions très semblables ont ainsi été posées en France à propos de la formation des responsables municipaux et de la reproduction des "dynasties" de notables au détriment de l'élargissement du système représentatif. Voir par exemple l'article de Ch. de BRIE. - "Les citoyens à la conquête des pouvoirs (V) : sur les chantiers de la démocratie locale". - in *Le Monde diplomatique*. - mars 1990. - pp. 22-23.

²⁰⁵ J.-L. PIERMAY. - "Le détournement d'espace : corruption et stratégies de détournement dans les pratiques foncières urbaines en Afrique centrale". - op. cit. - pp. 32-33.

détournements et de manipulation, lesquelles peuvent devenir une des raisons primordiales de l'activité des leaders. Si le relâchement du contrôle populaire sur les CR favorise ponctuellement la corruption ou la concussion ²⁰⁶, sans que l'on puisse dire, comme tel semble être le cas en Afrique centrale, qu'elles sont devenues de "véritables «techniques d'encadrement» des villes" ²⁰⁷, en revanche il conduit sûrement à une réinterprétation fonctionnelle et idéologique systématique de la gestion partagée qui, dans ce contexte, devient, pour les individus qui y exercent, le moyen privilégié de parvenir à une capitalisation de savoir ou de pouvoir.

Ce faisant, tout en tirant leur autorité de leur statut officiel dans la hiérarchie politique du régime révolutionnaire, les responsables infra-communaux puisent l'essentiel de leur dynamisme dans leur capacité à transcender les règles et définitions normatives de leurs tâches. Par conséquent, le pouvoir véritable qu'acquièrent les individus dans les CR résulte moins des fonctions officielles qui leur sont attribuées que du fonctionnement effectif des montages. En d'autres termes, les leaders des secteurs mettent à profit l'autorité dont ils sont investis par leur statut pour développer des réseaux, des relations et des savoir faire qui d'une part conduisent aux procédures illégales et aux "arrangements" nécessaires aux montages opérationnels de la gestion partagée, et d'autre part, permettent aux responsables, en retour, d'améliorer ou de consolider leur assise sociale. Le fonctionnement de la gestion des secteurs engendre ainsi une dialectique entre l'institutionnel et l'illégal qui fabrique, dans l'illégal, du pouvoir réutilisé par les "notables" dans la sphère légale.

Ces intermédiaires trouvent en effet, en dépit du poids considérable en travail et en temps que représentent les postes de responsables de CR, sans compter les "risques" personnels qu'ils engendrent ²⁰⁸, de nombreuses "satisfactions". Outre que dans un régime étatique fort, héritier d'une société où domine la figure du chef, la position du détenteur d'un pouvoir sur les hommes constitue un observatoire et une situation de "prédation" privilégiés, les promotions ultérieures des leaders des CR ont aussi parfois été fulgurantes. Trois au moins des anciens délégués de secteur sont ainsi devenus

²⁰⁶ Cf. supra les TPR sur les détournements de parcelles : deuxième partie, chapitre II (I.B.).

²⁰⁷ J.-L. PIERMAY. - op. cit. - p. 33. Peut-être faut-il voir dans cette dissemblance une manifestation des "natures" différentes du pouvoir d'Etat en Afrique centrale et occidentale. Il faut, en tout état de cause, rappeler que la période du CNR au Burkina Faso est généralement reconnue comme ayant été le moment d'un fort recul du clientélisme, de la corruption et des pratiques néo-patrimoniales. Voir par exemple : R. OTAYEK. - op. cit. - p. 26.

²⁰⁸ Plusieurs responsables ont été mis en accusation par des habitants et ont dû se défendre devant les tribunaux. Un propriétaire a ainsi porté plainte contre le délégué qui avait demandé la destruction de son bâtiment, reconstruit sur une réserve administrative dans un nouveau lotissement. Le délégué a dû défendre son dossier devant un tribunal avant d'être acquitté. Il n'en était pas à son premier essai : "les gens sont retors" nous confiait-il alors (entretien du 12 février 1989).

Hauts-commissaires (secteurs 22, 14 et 29) ²⁰⁹ et deux responsables ont été nommés maires des communes ouagalaises en 1989, tandis que plusieurs de leurs ex-collègues ont connu une ascension professionnelle rapide. A titre d'exemple, signalons qu'un responsable de notre connaissance a été employé à l'Inspection populaire du contrôle immobilier ; un autre, chômeur en 1987, a été embauché par un entrepreneur du centre-ville qu'il avait rencontré lors des démarches effectuées dans le cadre des activités infra-communales. Tous deux ont cessé depuis leur participation dans leur CR respectif. Outre l'opportunité de se faire connaître, le CR est aussi l'occasion de se former à la vie municipale, de faire l'apprentissage des rouages de l'administration locale et enfin de se familiariser avec les procédures de la gestion publique. Plusieurs responsables nous ont ainsi confié avoir beaucoup appris de leur fréquentation assidue des administrations urbaines. L'un d'eux, comptable de son état mais au chômage, a monté en 1988 une petite entreprise de bâtiment et travaux publics : "grâce à mes relations [établies dans le cadre des montages de la gestion partagée] notamment avec quelques-uns des Hauts-commissaires de province, j'obtiendrai rapidement des chantiers publics" ²¹⁰. Que d'anciens responsables des CR de Ouagadougou aient été nommés Haut-commissaires en province et que les fonctionnaires "tourment" beaucoup, facilite effectivement les liens entre, par exemple, un entrepreneur ouagalais et des maîtres d'ouvrage publics provinciaux. Dès mars 1988, notre interlocuteur avait d'ailleurs obtenu le chantier d'une école municipale à Kaya. Enfin, nous expliquant le départ de deux de ses "collaborateurs", un "socio" nous confiait en 1989 que les tests de recrutement dans l'administration publique comportaient généralement un volet "idéologie", et qu'il était par conséquent fort utile d'y avoir été familiarisé par une participation aux activités des CR ²¹¹.

Les trajectoires ascendantes des responsables infra-communaux ne sont donc pas chose exceptionnelle, qu'elles empruntent la voie du politique ou de la formation professionnelle. Il convient d'ajouter que les "mouvements" des responsables à l'intérieur même des CR participent de cette stratégie préparatoire à la "sortie" sur le marché du travail, les postes de responsable des affaires socio-économiques ou de délégué étant plus susceptibles que d'autres d'aider à l'affermissement d'une "base" socio-professionnelle. Ces constats ne sont guère originaux, le passage par des structures populaires de mobilisation étant un fréquent moyen de démarrer une carrière

²⁰⁹ "Ca nous arrange", nous confiait un responsable de secteur "car nous les connaissons bien, et ils connaissent les difficultés des secteurs ; nos relations sont plus franches" : entretien du 9 mars 1988.

²¹⁰ Entretien du 9 mars 1988.

²¹¹ Entretien du 27 février 1989.

politique, quel que soit le contexte national ou politique. Dans les CR cependant, le fondement politique du pouvoir ouvre sur une pratique polyvalente de gestion urbaine : sans doute l'ampleur et la diversification des tâches confiées aux responsables dans ce cadre expliquent-elles le large éventail des "recyclages" professionnels envisageables après une expérience acquise dans les secteurs. Il n'est donc pas indifférent, dans le phénomène de structuration de cette notabilité nouvelle et dans la définition de son profil, qu'elle émerge de structures de gestion infra-communales plutôt que d'autres instances politiques. Là cependant n'est pas notre propos, lequel est plus exactement un commentaire sur les risques que comporte un tel succès pour la gestion partagée : sans diaboliser ni ternir les desseins des individus, qui ne sont certes pas tous de cyniques entrepreneurs politiques, dès lors que les CR apparaissent comme une filière possible, et peut-être privilégiée, d'intégration dans le marché du travail urbain ou d'accès au statut, ô combien prisé, de fonctionnaire, les stratégies individuelles dans ce domaine, en interférant avec les logiques propres du développement de la gestion infra-communale, peuvent compromettre la cohérence des projets de secteurs. Que les CR deviennent progressivement un "vivier" de la jeune classe politique, ainsi que nous le suggérons précédemment ²¹², présente ainsi un envers : si le "service" dans les structures infra-communales est progressivement réduit à un passage obligé vers un emploi dans la cité ou une charge politique, les logiques du clientélisme et du népotisme risquent fort de prévaloir sur les contraintes opérationnelles de la gestion partagée.

Suscité par la complexité et l'opacité des montages opératoires de la gestion de proximité, le mécanisme d'échange par lequel les leaders mettent au service des CR certaines des ressources et des biens qui sont les leurs, pour mieux ensuite conforter leurs propres trajectoires socio-professionnelles individuelles, ne pourrait néanmoins fonctionner sans la complaisance sinon la complicité de l'Etat, lequel a besoin de ces intermédiaires. En laissant les responsables infra-communaux tirer profit de leur position, le pouvoir fait de l'accès aux CR une nouvelle forme de "gratification", en termes de promotion et reconnaissance sociales, pour une catégorie de la population qui ne peut accéder aux statuts de chefs, ceux-ci étant réservés à une minorité de familles issues du lignage royal. Chez les Mossi en effet, il n'existe pas de système de dévolution méritoire des titres de dignitaire. Tandis que le décernement de titres honorifiques est une procédure qui permet, dans certaines autres chefferies comme par exemple chez les Yoruba urbanisés de Lagos, en palliant la rigidité des systèmes de transmission héréditaires, de satisfaire les besoins de reconnaissance de personnages

²¹² Cf. supra : deuxième partie, chapitre II (I.A.4. et I.B.).

puissants tout en renforçant le cercle de dignitaires de souche par l'adjonction de sang neuf et de ressources nouvelles, l'organisation hiérarchique de la société mossi reste "fermée", de sorte que les services rendus par un individu à la communauté urbaine n'y trouvent pas de traduction systématisée. Prenant l'exemple d'une communauté urbaine de Lagos, Sandra Barnes montre que les manipulations de titres y constituent, à partir de 1955 et surtout des années 60, une appréciable ressource pour la chefferie coutumière qui, par ce jeu des récompenses, fidélise des "roturiers" qui lui apportent des formes de pouvoir dont elle ne dispose pas toujours (accointances et influence politiques, relations commerciales et aisance dans le milieu des affaires). En échange de leur aide, ces personnalités se voient octroyer un titre qui leur confère le prestige social, frappé du sceau d'une indubitable légitimité ²¹³. Ne pouvant ouvrir et élargir les rangs de l'ancienne notabilité, le régime révolutionnaire burkinabè pratique, à l'inverse, la rupture et remplace en théorie, juxtapose en pratique, à l'ancienne une nouvelle "filière notabiliaire", reconstruite sur de nouveaux critères, de nouvelles normes d'intégration, et possédant ses modes de promotion et de "récompense". Reprenant l'hypothèse suggérée par Sandra Barnes où toutes les manœuvres pour l'acquisition d'un titre résultent de ce que l'exercice d'un pouvoir personnel dépend toujours, en dernière analyse, de l'établissement d'une reconnaissance publique, on notera qu'en dépit de genèses différentes, les systèmes de légitimation sont doubles dans les deux cas : tandis que les nouveaux chefs Yoruba, entérinés par la coutume, ont revendiqué pendant 20 ans (de 1955 à 1975) la reconnaissance des officiels gouvernementaux ²¹⁴, les CR, institués par le pouvoir politique, manifestent l'évident souci de se voir reconnus par la population. Bien que le pari soit loin d'être gagné et que l'ambiguïté du statut des responsables de secteur demeure, la société traditionnelle n'ayant pas pourvu par elle-même à un dispositif institutionnel de cautionnement des individualités citadines émergentes, il est compréhensible que nombre d'exclus du pouvoir coutumier se soient emparés avec avidité de l'opportunité que leur proposait le nouveau régime d'accéder à une forme de notabilité.

La nuance est nécessaire cependant car les micro-stratégies d'acteur brouillent le schéma idéal d'un mouvement de construction d'un groupe notabiliaire local procédant d'un mécanisme unique, théoriquement exclusif, et conforme, dans sa légitimité et son registre de pratiques, aux critères socio-politiques redéfinis par le régime révolutionnaire. L'insertion personnelle dans les CR, comme expression d'une

²¹³ S. T. BARNES. - *Patrons and Power : Creating a Political Community in Metropolitan Lagos*. - Manchester : Manchester University Press, 1986. - p. 189 et sq.

²¹⁴ Ibid. - pp. 107-108

rationalité micro-politique de contournement des rigidités sociales d'une société dominée par l'élite gérontocratique de la chefferie, n'est en réalité qu'un des processus à l'œuvre ; d'autres logiques s'y adjoignent, reflétant les intérêts divergents des opérateurs sociaux face à la tentation hégémonique du pouvoir central. Le clivage entre les acteurs des secteurs politiques traditionnels et révolutionnaire n'étant en pratique ni absolu ni figé²¹⁵, tout individu disposant d'une parcelle de pouvoir, qu'il se réclame de l'idéologie dominante ou non, est en position d'investir les structures populaires. Aussi le "collectif" notabiliaire en voie de constitution est-il, dans sa forme réelle, hétérogène et syncrétique : partiellement superposé à l'ancien, il rassemble d'anciennes et de nouvelles personnalités, instaurant une pluralité des légitimités au sein des seules structures autorisées, dans le contexte politique, à exercer légitimement un leadership sur les communautés urbaines. Aux efforts des populations pour ménager à la fois leurs puissances tutélaires et leurs nouveaux gourous, répondent ainsi les stratégies des "notables", soucieux de noyauter ces postes clés de l'encadrement citadin et leurs accès aux ressources urbaines. La réorganisation spatiale de la ville s'accompagne donc d'un repositionnement des acteurs et d'une réorganisation des forces sociales, à laquelle participent concurremment anciennes et nouvelles notabilités. Constamment opposées sous le régime sankariste, elles se sont aujourd'hui partiellement alliées pour imposer une certaine hégémonie sur la vie locale. Que les notables se soient approprié les secteurs est déterminant dans l'importance croissante de ces derniers, promus arènes de leur compétition.

Nonobstant, un des objectifs étatiques reste de "confectionner" une nouvelle notabilité, les rapports établis avec les CR constituant un instrument d'animation des réseaux de clientèle du pouvoir d'Etat en même temps qu'un moyen de domestication de son espace social²¹⁶. Les intermédiaires établis dans les secteurs sont ainsi à la fois portés par le "bas" comme "arrangeurs" de la gestion de proximité, et choyés par le "haut" comme éléments de base d'une nouvelle "notabilité" locale, auxiliaire de l'administration centrale pour les tâches de gestion et de développement local, tenue par les privilèges et prébendes de ses charges dans les structures populaires. Ce faisant, l'Etat nourrit un mouvement de "bureaucratisation" des CR. Par cette expression nous caractérisons le phénomène de constitution d'un bloc solidaire de "dépendants" de l'Etat (ce terme est employé au sens large puisqu'il désigne à la fois les fonctionnaires et les détenteurs d'un pouvoir politico-administratif qui, bien que ne faisant pas directement partie des effectifs

²¹⁵ Ch. COULON. - "Système politique et société dans les Etats d'Afrique noire : à la recherche d'un cadre conceptuel nouveau". - in *Revue française de science politique*. - vol. XXII, n° 5, octobre 1972. - pp. 1066-1067.

²¹⁶ Sur la "politique de clientèle", voir Ch. COULON. - op. cit. - p. 1071.

de l'administration publique, remplissent certaines de ses tâches : c'est notamment le cas des élus des CR) partageant une "culture administrative", des pratiques communes ainsi qu'une même idée et volonté de promotion sociale par l'élévation dans la hiérarchie politico-administrative. Soigneusement articulée au projet urbain de l'Etat, la gestion urbaine de proximité apparaît comme un moyen d'intégrer les CR dans la vaste nébuleuse de la bureaucratie urbaine, mode de promotion sociale que leurs élus tendent à privilégier. Tandis que les responsables infra-communaux s'efforcent de "capturer" rentes et prébendes dans les secteurs, l'Etat trouve dans la formation de ce groupe d'intermédiaires des "chevillages" privilégiés à ses relations de clientèle : agissant comme intermédiaires à l'échelle des secteurs, les leaders infra-communaux deviennent ainsi, par leur appartenance nouvelle à cette notabilité reconstituée, des clients d'un Etat-patron ²¹⁷.

Le moindre des paradoxes pourtant n'est pas que ces "spécialistes" de la gestion urbaine de proximité, intronisés par l'Etat, concurrencent aujourd'hui les instances techniques de ce dernier et empiètent sur les prérogatives de l'administration. Les CR, bien que supportés dans leur statut d'intermédiaires par le pouvoir politique, ont trouvé par le "détournement" de la gestion partagée, le moyen de s'émanciper de son carcan, illustrant que "les situations de contrôle politique accentué n'évacuent jamais complètement l'intervention des acteurs subordonnés" ²¹⁸. Nous avons ici privilégié deux des mécanismes de la réappropriation des structures populaires au service des stratégies individuelles d'insertion urbaine, celui de l'assimilation par le "savoir" au sens large, celui de la "notabilisation" par le rôle d'intermédiaire. Il en est d'autres cependant, mais, manquant à la fois de matériaux de terrain et d'outils conceptuels pour analyser ce qui relève plus sûrement de la compétence des sociologues et politologues, nous nous en tiendrons à ces ébauches. Qu'il nous suffise, pour conclure, de proposer l'idée suivante : dans le contexte historique et politique qui a marqué les années 80, les CR, bien qu'instaurés par le pouvoir central, ont offert à une société citadine muselée par le régime militaire, un de ses rares espaces de liberté relative et un lieu d'expression, permettant aux citoyens, prudemment et sous couvert des activités officielles qui leur étaient attribuées, de progresser dans leurs projets individuels sans ouvertement défier le pouvoir. A cet égard, le terrain offert par la gestion de proximité, en construisant de multiples passerelles avec les lieux stratégiques du centre-ville, l'administration et le

²¹⁷ Sur ce point, voir par exemple J.-F. MEDARD. - "Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique". - in *Revue française de science politique*. - vol. 26, n° 1, février 1976. - pp. 103-131.

²¹⁸ J.-F. BAYART. - "L'énonciation du politique". - in *Revue française de science politique*. - vol. 35, n° 3, juin 1985. - p. 344.

pouvoir politique, a constitué un formidable creuset de ces stratégies de réappropriation, dont les diverses manifestations constituent les "résidus" d'une activité politique civile indépendante émasculée par un pouvoir central hégémonique. En d'autres termes, l'autoritarisme étatique et la proscription des espaces traditionnels d'expression de la société ont favorisé le report sur les CR et leurs activités des stratégies citadines d'ascension socio-économique, comme des stratégies politiques des "notables" en quête de pouvoir local et de reconnaissance nationale, favorisant ainsi les "détournements" de sens de la gestion partagée et l'annexion de ses espaces au profit de conquêtes individuelles.

Les logiques de pouvoir imprègnent ainsi tous les comportements, du "haut" en "bas" de la "société civile". Chacun disposant de son "prétexte", les acteurs sociaux trouvent finalement leur compte dans une pratique propre de la gestion partagée, les petits par l'apprentissage, les "notables" par l'affermissement de leur pouvoir et la consolidation de leur ascension socio-professionnelle, les dirigeants de l'appareil d'Etat par la liberté de manœuvre qu'elle leur donne pour mener à bien leur politique élitaire. Pour être déterminées à des échelles beaucoup plus modestes, les manœuvres des citoyens sont-elles moins "politiques" que celles des tenants de l'appareil d'Etat ? Il nous semble au contraire que l'exemple nie une altérité fondamentale de la nature des "détournements" des uns et des autres. Le "haut" et le "bas" articulés entretiennent certes des relations complexes et équivoques, ainsi que l'illustre remarquablement la figure ambivalente du CR, mais ne se situent pas dans un rapport d'extériorité ; ils participent au contraire ensemble à la détermination du politique. Il est remarquable que des pratiques de réappropriation du champ social de la gestion de proximité se manifestent aussi bien parmi les dirigeants évoluant dans les sphères de l'appareil d'Etat que parmi les résidents intervenant aux échelles infra-sociales de la "société civile". Cette distinction a-t-elle dès lors encore un sens ? ²¹⁹ Certes les lois de la démonstration nous ont conduite à sélectionner les exemples, escamotant par là-même d'autres phénomènes révélateurs des coalitions objectives entre les "puissants", petits et grands, qui marquent de façon indélébile, pour le Ouagalais de la périphérie, la distinction entre les "gens du pouvoir" et les autres. Jean-François Bayart rappelle pertinemment à ce propos que, au-delà des "pétitions de principe méthodologiques [...] le vécu politique des acteurs corrobore largement le caractère binaire" de la rencontre contradictoire de l'Etat et de la société, dont "la conjoncture historique des années récentes nous donne à observer, ici le

²¹⁹ Sur ce questionnement, voir J.-F. BAYART. - "Le politique par le bas en Afrique noire : questions de méthode". - in *Politique africaine*. - n° 1, janvier 1981. - pp. 53-82, et "L'énonciation du politique". - op. cit. - pp. 343-373.

bouillonnement indistinct, là le mascaret manifeste" ²²⁰. Néanmoins, l'observation de logiques comportementales transversales qui toutes concourent à la stabilité sociale par des mécanismes d'accommodement entre l'énonciation autoritaire d'un projet politique d'Etat et le vécu des acteurs, contrevient à l'idée caricaturale d'une antinomie entre Etat et "société civile".

La polarisation sur le projet étatique, choisie pour ce chapitre, a privilégié dans la gestion urbaine de proximité, les logiques qui s'y rapportent ou s'y articulent. Elle ne doit cependant pas masquer la complexité du réel en renvoyant trop exclusivement à l'illusion du planificateur et à son rêve technocratique : les intérêts et les intentions des opérateurs sociaux de la périphérie ne se résument pas à la rationalité du champ étatique et trouvent dans la gestion infra-communale des modes d'expression singuliers qui projettent celle-ci dans un autre ordre de cohérence, réapproprié par les groupes sociaux dominés. Alain Bockel évoquait-il autre chose que ce processus d'érosion du contrôle des pouvoirs centraux par la dynamique sociale lorsque, soucieux de nuancer le constat peu optimiste que les différentes contributions au colloque d'Oran sur les expériences de participation populaire lui inspiraient, il terminait sa présentation par cette ouverture : "L'institution par elle-même, quels que soient sa réalité et son contenu, vit selon sa propre logique et possède sa propre dynamique. La démocratie ne se réalise pas par enchantement, mais résulte d'un long processus ; de ce fait, l'existence de structures de démocratie locale et de participation populaire, pour médiocrement qu'elles fonctionnent, est un acquis appréciable et peut progressivement déclencher une modification des comportements des populations, comme du pouvoir central" ²²¹ ? Tout espace de liberté concédé présente un "risque" pour l'autorité qui l'accorde et celui de la gestion partagée en est un.

Notre parti de présentation n'est donc pas dénué de partialité ; que nous partions des contraintes que fait peser une tutelle tatillonne sur les CR ou que nous montrions que les jeux se multiplient dans le dispositif officiel, il est surtout essentiel de souligner le mouvement dialectique qu'ils entretiennent entre eux, permettant de maintenir un équilibre évolutif du fonctionnement de la gestion partagée. Il nous a semblé néanmoins que des préalables politiques découlaient les autres articulations, spatiales comme économiques, et qu'il convenait par conséquent de débiter par ceux-là, avant d'évoquer la vitalité des CR dans celles-ci.

²²⁰ Ibid. - pp. 347-349.

²²¹ A. BOCKEL. - "Les expériences de participation populaire et de démocratie locale : présentation générale". - in *Annuaire du Tiers-monde VIII 1982-1983*. - op. cit. - p. 26.

Chapitre II. Les approximations scalaires de la gestion urbaine de proximité : des articulations spatiales et fonctionnelles mal définies

En tant qu'instrument d'une politique de mobilisation des potentialités locales, la gestion de proximité supposait la définition d'un maillage territorial servant de cadre référentiel aux opérations mises en œuvre sous le "régime" du partage. A posteriori, la reconnaissance de l'entité géo-politique infra-communale, non seulement comme espace social - ce qu'était déjà le quartier dans la cité pré-révolutionnaire - mais comme acteur et maître d'ouvrage de l'urbanisme opérationnel micro-local, apparaît décisive dans l'évolution de la pensée et la pratique urbanistiques de ces dernières années. Sa prise en compte contraint en effet les acteurs institutionnels à modifier leur approche : s'ils n'avaient pas, jusqu'alors, développé de savoir sur la diversité citadine et son traitement, ils se trouvent désormais confrontés aux nécessités du dialogue avec des partenaires multiples et s'efforcent d'adapter leurs pratiques aux contingences locales. Les priorités qui émergent à l'échelle des secteurs ne sont certes pas nouvelles, le sont en revanche leur formulation et leur soudain surgissement dans le discours politique sur la ville, provoqués par le déplacement sensible du centre de gravité des enjeux urbains vers ceux qui mobilisent les acteurs sociaux intronisés dans les CR.

Le changement d'échelle et l'ouverture partielle des filières institutionnelles de conception et d'exécution du management urbain aux représentants des collectifs résidentiels auraient ainsi dû susciter une réflexion sur les enjeux spatiaux du redéploiement gestionnaire et sur l'articulation, tant horizontale que verticale, des divers échelons impliqués dans le dispositif fonctionnel reconstruit. Il n'en a rien été. Notre objectif n'est pas tant ici de relancer un débat déjà amplement nourri sur la pertinence du "local" et ses possibles lectures politiques et idéologiques¹ - encore que la polysémie de ce terme ne nous permette pas d'échapper totalement à quelques mises au point préalables - que de montrer comment il fut possible au pouvoir révolutionnaire de prôner le développement de la gestion de proximité tout en pratiquant une dévalorisation sémantique du "local", de se faire le chantre de la décentralisation tout en se dérochant à la politisation des enjeux territoriaux.

¹ Voir par exemple E. LE BRIS, E. LE ROY. - "Le local et l'échelle de Jacob". - in B. CROUSSE, E. LE BRIS, E. LE ROY (dirs.). - Espaces disputés en Afrique noire : pratiques foncières locales. - Paris : Karthala, 1986. - pp. 347-363.

I. Les déterminations "territoriales"

La gestion institutionnelle de Ouagadougou fut, pendant les vingt ans qui succédèrent à l'indépendance, un urbanisme réducteur de la réalité citadine et circonscrit au périmètre officiel que lui permettaient d'appréhender ses moyens d'intervention, un urbanisme discrétionnaire inapte à envisager les disparités fondamentales de l'agglomération comme à remédier aux inégalités du développement urbain. Lorsque les périphéries furent prises en considération, ce fut toujours pour les sacrifier sur l'autel de la "normalisation" et les aligner sur l'ordre urbain du centre-ville, seule configuration citadine reconnue : le Plan directeur de Ouagadougou en 1973 proposait ainsi essentiellement de densifier les quartiers déjà lotis pour y reloger une partie des résidents des aires spontanées, puis de lotir et d'attribuer les terrains ainsi libérés en périphérie ². Cet urbanisme démiurgique rêvait d'immoler la diversité urbaine pour réconcilier enfin sa Babylone de papier et sa Bancoville de terre.

A cette normalisation de la ville correspondait la centralisation des instruments : lorsque la Commission nationale de réflexion sur les problèmes urbains, créée en 1982, se prononça sur les moyens de résoudre les contradictions entre l'aménagement urbain et les droits coutumiers, elle proposa la "mise en place d'une structure institutionnelle unique jouissant d'une autonomie politique, juridique et financière chargée par l'Etat de l'aménagement et de la gestion du sol sur l'ensemble du territoire national" ³. Si l'on conçoit aisément la nécessité d'établir dans l'ensemble du pays une législation uniformisée, l'utilité d'une centralisation excessive des institutions gestionnaires en charge quotidiennement de faire appliquer les textes et de régler les conflits paraît moins évidente ; pourtant, la possibilité d'un urbanisme opérationnel mieux adapté et d'une gestion plus souple laissés à l'initiative des collectivités urbaines n'est pas même envisagée par ce document. Ces "politiques urbaines" n'ont en réalité survécu dans les textes et les intentions que par leur capacité d'"abstraction" : elles ont toutes concrètement achoppé sur l'hétérogénéité de la ville et les résistances des formes "spontanées" d'urbanisation de l'espace qui ont progressivement colonisé les marges ouagalaises jusqu'à représenter la moitié de son territoire réel.

² C. BEEKER. - Ouagadougou 1980-'90 : perspectives de l'aménagement du territoire. Document de travail n° 2. - Ouagadougou : Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture, 1979. - p. 4.

³ DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE L'HABITAT. - Aménagement urbain et droits coutumiers : document de travail. - Ouagadougou : DGUAH, 1982. - doc. dactyl., p. 5.

La prise en compte des périphéries et de leurs spécificités, l'attention portée à leurs revendications, la volonté politique affirmée d'un partenariat avec les secteurs, interlocuteurs privilégiés de la province, favorisent après 1983 la reconnaissance du niveau infra-communal comme lieu de formulation et de socialisation de la demande urbaine. Ce mouvement peut-il engendrer une reterritorialisation des problématiques urbanistiques et faire des secteurs les vecteurs d'une pensée de la différenciation dans une pratique de la ville trop souvent uniformisante ? Quelles sont ses incidences politiques et ses répercussions sur la pratique gestionnaire ?

L'analyse que nous présentons ici n'a fait l'objet d'aucun travail d'enquête spécifique : nous ne nous étions pas penchée initialement sur les problèmes de perception de l'espace par les Ouagalais, pas plus que sur l'historique précis des divisions administratives urbaines, l'intérêt de ces questions pour l'éclairage de notre sujet ne nous étant apparu que tardivement. Notre approche procède donc d'une relecture a posteriori de documents collectés à d'autres fins et d'entretiens qui n'ont abordé le problème que de façon périphérique. En dépit des lacunes de nos données et, partant, de notre réflexion sur ce thème, il nous a semblé difficile de le contourner, aussi proposons-nous, à défaut de certitudes, un certain nombre d'hypothèses circonstanciées.

A. Le "local" au Burkina : un référent masqué

Les modalités d'intégration des questions liées à l'aménagement infra-communal ont épousé les logiques de deux autres impératifs de la politique étatique : l'instauration des CR géographiques, la nécessité de confier à des relais "fiables", substituts partiels d'un pouvoir urbain délocalisé, une partie des charges du projet urbain. Dans ce contexte, l'échelon retenu pour l'expression des problèmes "locaux" fut celui des secteurs, qui se superposent aux anciens quartiers, entités mal définies de la périphérie. Outre que les conditions politiques du découpage administratif qui ont présidé à la création des secteurs hypothèque sérieusement l'assimilation de ces derniers par la population citadine, notamment celle du centre-ville, l'échelle géographique de ces circonscriptions est parfaitement arbitraire au regard des impératifs de la gestion de proximité.

Aucun discours justificatif sur les échelles du "local", auxquelles le pouvoir entendait déléguer de nouvelles responsabilités dans le cadre de sa décentralisation, n'ayant enclenché de réflexion sur l'organisation des espaces administrés - ignorant les aspects de leurs interdépendances sur l'étendue du territoire national comme ceux de leur

emboîtement en un lieu de forte concentration humaine comme la capitale - l'adjectif "local" reste paradoxalement abstrait, sans fondements spatiaux, et s'applique à des entités diverses. Cette "indétermination spatiale" du local ⁴ est un fait récurrent, constaté dans bien d'autres configurations nationales, il nous semble toutefois qu'elle n'est pas seulement ici le produit résiduel d'une appréciation incertaine de l'espace, mais résulte d'une "manipulation" politique qui se décompose en deux logiques distinctes dans le temps : de 1983 à 1988, et après 1988.

Nous identifions le premier à une phase d'omission systématique, dans les discours officiels, des enjeux spatiaux et des composantes géographiques des politiques mises en œuvre, aux problématiques desquelles ils sont pourtant indissociablement liés. Aux carences du débat public sur ce thème répond alors la quasi absence du terme même de "local" dans les déclarations publiques ce qui, compte tenu des options idéologiques du pouvoir en faveur de la décentralisation et de la démocratisation, relève presque du tour de force.

La réforme agraire et foncière (RAF) de 1984 aurait ainsi pu être une première opportunité pour un débat sur la détermination des échelles locales de gestion du domaine foncier, mais le problème fut soigneusement évité. Le texte postule qu'en milieu rural, la gestion au quotidien de la terre relève du "village" (article 87) ⁵, notion héritée de la colonisation qui ne constituait pas a priori, au moins en pays mossi, l'autorité gestionnaire la plus judicieuse, tant elle est hétérogène et imprécise dans son inscription spatiale. Françoise Imbs rappelle ainsi que, "en pays mossi, l'usage des termes français de village et de quartier se réfère bien plus aux hommes qu'aux lieux. «Village» et «quartier» n'évoquent jamais l'image d'un ensemble compact d'habitations, mais désignent des unités de commandement tantôt administratives et tantôt coutumières, qui peuvent ou non coïncider, qui peuvent ou non correspondre à une unité résidentielle ou territoriale. Ces unités ont toujours un nom propre, mais le terme même de village n'existe pas en *moore* " ⁶. L'administration n'a de plus jamais fixé de limites aux territoires villageois. Ainsi défini, le village présentait-il les éléments de cohésion nécessaires à l'application des nouvelles règles de gestion des terroirs ? Des solidarités cimentent certes les unités sociales et les espaces de la collectivité villageoise, permettant

⁴ E. LE BRIS, E. LE ROY. - op. cit. - p. 350.

⁵ Décret n° 85-404/CNR/PRES du 4 août 1985. - p. 10.

⁶ F. IMBS. - Kumtaabo : une collectivité rurale mossi et son rapport à l'espace (Burkina Faso). - Paris : ORSTOM, 1987. - p. 9. - (coll. Atlas des structures agraires au sud du Sahara, n° 21).

de l'identifier comme une "cellule de l'espace rural" et comme un "terroir" ⁷, mais l'auteur insiste pourtant sur la fluidité de ces liens comme sur la mobilité virtuelle des hommes, qui font des seules forces spirituelles et religieuses le vecteur d'une "conscience territoriale", l'espace n'étant jamais, dans cette hypothèse, "qu'un champ d'action que l'on façonne, mais qui ne va pas jusqu'à prendre le caractère d'un lieu qui vous définit et avec lequel on entretient un rapport privilégié dont les autres groupes sont exclus" ⁸. Cette "absence de territorialité, au sens, ici, d'attachement «organique» à la terre" ⁹ n'est pas sans conséquence sur l'appréhension, par les villageois mossi, d'un espace qui n'apparaît pas constitutif de la personnalité du groupe, et donc sur la définition d'une échelle pertinente de gestion foncière, laquelle doit prendre en compte à la fois les solidarités sociales élémentaires, souvent établies au niveau inférieur des lignages et des quartiers, et les espaces d'usage dispersés et éclatés des communautés, qui recoupent les aires d'influence de plusieurs villages. Cette question de l'échelon gestionnaire local optimal méritait sans doute d'être posée et la rapidité de l'établissement du texte comme de sa mise en œuvre est une explication bien insuffisante au regard des enjeux.

Un débat portant sur l'organisation collective des paysans fut par ailleurs amorcé : "La réorganisation agraire et foncière [...] va détruire les structures archaïques dans lesquelles évoluaient les masses laborieuses des campagnes [...] L'exploitation de la terre reposera désormais sur une stratégie de développement collective" ¹⁰. Il n'a pas plus été à l'origine d'une réflexion sur l'échelle de cette organisation, il est vrai qu'il fut rapidement abandonné. Lorsque les journaux nationaux renvoient à une entité spatiale, c'est aussi toujours allusivement à celle du "village" et il faut attendre les séminaires d'"information et de sensibilisation" sur la RAF en 1989 pour que soient reconnues ces imprécisions et les incompréhensions qu'elles ont entraînées au sein même des communautés villageoises ¹¹.

Quant aux terres urbaines, le texte entretient une confusion plus grande encore : pour superviser les attributions de lots par exemple, il y est question de "commission ad hoc" (article 105) sans aucune mention de l'échelon administratif auquel la rattacher. La pratique voulut qu'elle soit d'abord inscrite dans les limites des secteurs urbains puis

⁷ P. PELISSIER, G. SAUTTER. - "Pour un atlas des terroirs africains : structure-type d'une étude de terroir". - in *L'Homme*. - IV-1, 1964. - pp. 56-72.

⁸ Ibid. - p. 72.

⁹ Ibid.

¹⁰ *Carrefour africain*. - n° 844 du 17 août 1984. - p. 8.

¹¹ *Sidwaya*. - n° 1217 du 21 février 1989. - p. 2.

commune à plusieurs secteurs, avant de devenir provinciale et, aujourd'hui, communale. A plusieurs reprises, le texte fait aussi référence à la notion de "localité", une des conditions pour être attributaire dans un lotissement étant notamment de "ne pas posséder des parcelles de terrain d'habitation dans la localité" (article 105) ¹² mais, à notre connaissance, ce terme n'a fait l'objet d'aucune définition précise. Est-ce la commune ? Est-ce la province ? Il y avait matière à réfléchir sur la définition des espaces de gestion, non seulement pour résoudre les problèmes d'attribution des compétences entre les différentes autorités "locales", mais aussi pour rechercher des "économies d'échelle" dans l'administration quotidienne des problèmes. Les difficultés rencontrées par les commissions d'attribution et leurs redéfinitions scalaires successives montrent à l'envi que la réflexion préalable a fait défaut. Peut-être la Commission technique interministérielle de relecture des textes, installée en février 1991, apportera-t-elle les correctifs nécessaires ¹³ ?

D'autres projets gouvernementaux portaient en germe le thème de l'organisation des espaces locaux : les deux découpages provinciaux successifs et l'érection de villes en nouvelles communes, la réhabilitation des structures "municipales" dans le cadre du Second projet urbain de la Banque mondiale, et surtout le découpage en secteurs puis en cinq communes de la capitale. Aucun pourtant n'a suscité de réflexion sur les forces sociales locales, les structures spatiales locales, les ressources locales et leurs contributions potentielles au développement national. Aucun n'a véritablement réussi à imposer un débat public sur l'articulation des échelles territoriales susceptibles, parce qu'elles correspondent à une collectivité identifiée, de constituer un niveau de commandement et d'élaboration d'une politique locale. Paradoxalement, alors que la décentralisation est sans cesse évoquée, alors que la démocratisation est un thème très souvent abordé, celui du local, fréquemment relié aux précédents dans les pays occidentaux mais aussi ailleurs sur le continent africain, est resté du domaine de l'implicite. Si les attributions politiques et administratives des différentes structures entérinées par la Révolution ont été clairement définies, si la hiérarchie du commandement inspirée du centralisme démocratique a fait l'objet de réflexions élaborées, en revanche les rapports de la société à son espace semblent avoir été oblitérés, notamment en ce qu'ils supposent de réflexion sur les relations à établir entre étendue, peuplement et fonctions des collectivités institutionnalisées. L'Etat prône la décentralisation à des échelons locaux dont il n'a jamais questionné ni l'ancrage socio-culturel, ni la fonctionnalité. Nous savons, à la suite de nombreux travaux sur ce thème,

¹² Décret n° 85-404/CNR/PRES du 4 août 1985. - p. 13.

¹³ Sidwaya. - n° 1716 du 26 février 1991. - p. 3.

ce que les références au local peuvent receler de significations idéologiques et politiques implicites ¹⁴. Mais que peut signifier l'occultation de ce thème alors même que tout est mis en œuvre pratiquement pour le mobiliser au cœur des politiques opérationnelles ?

Avant de répondre à cette question, revenons sur le déroulement chronologique marqué, dans la seconde phase, par une réappropriation du "local" par le pouvoir. Le brouillage terminologique qui résulte des omissions de la période précédente permet au Front populaire, après 1987, de lui reforgeur une signification "ad hoc", exprimée pour la première en 1988 par le président Compaoré. Commentant les statuts du Front populaire, il affirme que ces derniers prévoient "tout un ensemble de dispositions, d'organisations structurelles qui permettent à la base de participer activement à l'expression de la démocratie, à la gestion des affaires politiques depuis le niveau local, c'est-à-dire les provinces, jusqu'aux plus hautes fonctions de l'Etat" ¹⁵. Le programme d'action du Front populaire mentionne aussi des "collectivités locales" qu'il faut doter de pouvoirs de gestion, avancée sensible par rapport aux louvoisements antérieurs, mais l'allusion reste équivoque ¹⁶. S'agit-il des provinces ainsi que l'affirme le président ? Que deviennent dès lors les échelons intermédiaires des départements, des communes, des secteurs ? Cette définition politique tardive de l'échelle locale ne semble la réhabiliter que pour mieux la placer dans l'orbite du pouvoir central car la province, administrée par des Hauts-commissaires membres de l'appareil d'Etat ¹⁷, reste dans sa mouvance. Quant aux échelons inférieurs des communes et des secteurs, ils paraissent relégués hors du champ de la démocratie, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes lorsque l'on se souvient que les secteurs accueillent à cette date le seul processus électif et les seules manifestations concrètes de mobilisation des citoyens autour de projets collectifs.

Ainsi, et c'est paradoxal au regard des débats des dernières années, les "évidences tout à la fois participationnistes, associatives et gestionnaires" généralement associées au "modèle du local" ¹⁸, semblent être dissociées de ce dernier au Burkina Faso. L'effacement du mot, puis sa réappropriation à une échelle inattendue, satellisée autour

¹⁴ Voir par exemple B. GANNE. - "Les avatars des études urbaines". - in Economie et humanisme. - n° 252, mars-avril 1980. - pp. 3-12 ; B. GANNE. - "Du notable au local. Transformations d'un modèle politique". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 28, octobre 1985. - pp. 23-32 ; E. LE BRIS, E. LE ROY. - op. cit. - pp. 357-363.

¹⁵ Carrefour africain. - n° 1031 du 25 mars 1988. - p. 14. Souligné par nous.

¹⁶ FRONT POPULAIRE. - Statuts et programme d'action. - Ouagadougou : s.n., 1988. - p. 26.

¹⁷ Il est vrai que depuis 1987 ont été mis en place les PRP (Pouvoirs révolutionnaires provinciaux), dont les membres sont élus par le Conseil provincial. Mais le PRP, organe qui "préfigure les véritables gouvernements locaux, expression de la prise en charge définitive de son destin par notre peuple", n'en reste pas moins présidé par le Haut-commissaire, représentant du pouvoir d'Etat et du président : Sidwaya. - n° 713 du 17 février 1987. - p. 4.

¹⁸ B. GANNE (1985). - op. cit. - p. 30.

de l'axe étatique et dépourvue des références socio-culturelles souvent attachées à la notion de local, signifient-ils que le pays échappe aux problématiques liées ailleurs à la décentralisation, la réhabilitation des principes "participatifs" et, plus généralement, les tentatives politiques de "mise à contribution" des ressources de la société ? Nullement. En réalité, ce n'est pas tant le fond du débat qui est modifié que ses formes : les attributs qui connotent ordinairement la notion de "local" sont ici reportés d'un non-dit spatial sur un mécanisme concret de partage des responsabilités, celui de la gestion partagée qui, de fait, n'est explicitement référé à aucun espace, même si le rôle effectif des CR le cantonne, dans les circonstances actuelles, à celui des secteurs. Les modalités de coopération, la circulation des biens et des compétences entre les institutions et les CR, l'articulation des pratiques citadines avec celles de la bureaucratie publique ou, en d'autres termes, l'organisation verticale des filières de redistribution des tâches entre l'administration et la population, importent plus que leur inscription spatiale. "L'outil subreptice de la planification sociale" ¹⁹ que Bernard Ganne voit se profiler derrière le local conjugué à la française est ici aussi au cœur de la politique gouvernementale burkinabè, bien que celle-ci privilégie la définition ponctuelle de ses mécanismes et dispositifs opérationnels plus qu'elle ne se préoccupe d'en spécifier les échelles.

Aux jeux sémiotiques du pouvoir nous proposons, à titre d'hypothèses, une série d'explications. En premier lieu, il n'y a de sens à parler de local que dans des configurations clairement repérables, ainsi que le souligne André Bruston ²⁰. Notre premier argument est que le local, en tant que référent social spatialisé, a précisément peu de signification politique et symbolique dans le système de pensée traditionnel mossi, pour lequel le territoire a un sens seulement lorsque, peuplé d'individus, il devient "lieu d'exercice de l'autorité" ²¹. Revenons sur l'étude de Françoise Imbs, à la lumière de laquelle on comprend mieux, nous semble-t-il, pourquoi cette catégorie d'appréhension de l'espace qu'est l'échelle locale peut ne pas être totalement pertinente dans cette société. L'auteur montre ainsi que "le village n'a pas de signification géographique, sinon, à la rigueur, celle d'un lieu - à Kumtaabo c'est le marché - [...] L'autorité du chef coutumier est plus usuellement associée à l'idée de territoire, mais de façon en quelque sorte subsidiaire, comme corollaire du pouvoir qu'il exerce sur des hommes souvent regroupés dans l'espace. Par contre le tengsoba est prêtre d'une terre donnée, dont les limites peuvent être contestée mais sont relativement précises et ont une

¹⁹ Ibid.

²⁰ A. BRUSTON. - Le socialisme municipal : tradition, illusion, trahison". - in Aménagement urbain et mouvements sociaux. Colloque de recherche urbaine : Paris, 4-7 avril 1978. - Paris : CRU, 1978. - p. 8.

²¹ M.-E. GRUENAI. - "Territoires autochtones et mise en valeur des terres". - in . CROUSSE, E. LE BRIS, E. LE ROY (dirs.). - op. cit. - p. 291.

permanence plus grande que l'habitat" ²². A ces «espaces de commandement», qui n'existent pas toujours ensemble pour un même village et qui ne se recoupent que partiellement, il faut encore superposer un ou des «espaces d'usage» - aire habitée, étendue appropriée, espace agricole - définis non pas "de jure" mais en fonction des pratiques des villageois et, de ce fait, susceptibles d'évoluer ²³. L'espace approprié, pourtant, ne constitue pas une entité clairement définie dont les habitants auraient une perception d'ensemble : "il n'est que la juxtaposition d'unités qui se définissent à un niveau inférieur à celui du village. Il n'y a rien là de spécifique, cette situation se retrouve dans tout le pays mossi puisque les autorités qui s'exercent à l'échelle villageoise, c'est-à-dire le tengsoba et naaba, n'ont par elles-mêmes aucun droit sur le sol, même si elles ont à intervenir dans le processus d'appropriation en tant que prêtre ou arbitre" ²⁴. Cette disjonction et cet enchevêtrement des différents espaces villageois, ceux qui sont liés aux pouvoirs "locaux", ceux qui procèdent des pratiques résidentielles et productives des paysans, pouvaient-ils susciter un sentiment d'attachement identitaire au terroir ? N'ont-ils pas au contraire contrecarré l'émergence d'une conscience claire d'un "espace local" et de ses spécificités sociologiques, spatiales, politiques, économiques ou encore religieuses ? Quelle nécessité y avait-il à parvenir à une définition sociale intégrée du "local" puisque, pour citer à nouveau Françoise Imbs, "Une sédentarisation pourtant multiséculaire [n'a] pas suffi à transformer le champ migratoire d'autrefois en terre des ancêtres, en territoire dont l'implantation, définitivement fixée, fasse partie intégrante de la définition de la personnalité sociale au point qu'un déplacement équivaille à une perte d'identité" ²⁵ ?

Ces analyses concernent certes un milieu rural mossi étudié dans les années 70 et, en l'absence de travaux sur la perception de l'espace en milieu urbain, rien ne nous permet a priori de postuler la permanence de ces comportements au sein des communautés de migrants citadinisés. Beaucoup de questions demeurent donc sur l'appréhension des espaces vécus urbains, notamment ceux que définissent les quartiers, et nous sommes consciente du caractère lacunaire de notre réflexion. Néanmoins, nous présumons que la prégnance de ces rapports "mentaux" des individus à l'espace en pays mossi, soulignée par de très nombreuses études échelonnées dans le temps ²⁶, ne peut qu'avoir

²² F. IMBS. - op. cit. - p. 24.

²³ Ibid. - p. 46.

²⁴ Ibid. - p. 57.

²⁵ Ibid. - p. 72.

²⁶ Voir par exemple : J.-M. KOHLER. - Activités agricoles et changements sociaux dans l'Ouest-mossi. - Paris : ORSTOM, 1971. - 248 p. - (Mémoire ORSTOM, n° 46) ; F. IMBS. - op. cit. - 233 p. ; M.-E. GRUENNAIS. - "Du bon usage de l'autochtonie". - in Cahiers ORSTOM, sér. Sci. Hum.. - vol. XXI, n° 1, 1985. - pp. 19-24.

durablement marqué les hommes et transparaitre dans leurs pratiques comme dans leurs structures de pensée, lesquelles s'expriment notamment dans le discours produit sur la ville, l'espace, le pouvoir et les relations qu'ils entretiennent entre eux. Que le débat sur les enjeux locaux ait pu rester implicite pendant plusieurs années alors que les politiques manipulaient ces derniers, qu'il ait pu ensuite être totalement annexé par le discours officiel sans soulever de contestations de la part des autorités décentralisées, pouvoirs locaux virtuels, montre à tout le moins que les protagonistes n'accordèrent qu'une attention subsidiaire à ce thème, ou qu'ils ne jugèrent pas celui-ci suffisamment important pour en faire un objet de polémique, le référent local n'étant porteur d'aucune symbolique forte. On mesure mieux la portée de ce constat en le comparant à la place qu'occupent les thématiques sur le "local" dans d'autres contextes nationaux. A titre d'exemple, mentionnons ce que Graziella Schneier rapporte de ses significations à Buenos Aires où, parfaitement approprié par l'ensemble de la population, il constitue indiscutablement un enjeu politique à part entière. Des mythes fondateurs aux "remises en ordre" des militaires, en passant par les quêtes identitaires d'un imaginaire social souvent malmené, tous les discours sur la ville, publics et "privés", mettent le "local" au centre de leurs préoccupations : en dépit des divergences de définition, cette référence commune constitue un thème fédérateur, une connivence discursive ²⁷. Rien de tel au Burkina Faso et à Ouagadougou : il reste encore à construire un sens vernaculaire au "local", il reste aux citoyens à s'approprier ce terme. En attendant, l'oubli du thème, ou ses travestissements, peuvent passer presque inaperçus.

Notre seconde explication renvoie au fait que les espaces locaux sont décrits, depuis 1983, comme étant les "territoires" préférentiels de la réaction anti-révolutionnaire et sont presque toujours métaphoriquement associés, dans l'esprit des dirigeants, à tout ce qu'ils combattent : la chefferie, les forces rétrogrades, l'arriération sociale... C'est pourquoi, lorsque le "local" émerge dans la problématique officielle, il est souvent négativement connoté : dès 1983 il faut ainsi supprimer "l'ancienne organisation territoriale en fiefs électoraux au profit des politiciens réactionnaires" ²⁸ puis dénoncer avec vigueur "l'attaque permanente de la réaction locale" ²⁹. Cinq ans plus tard, un document officiel atteste que "la décentralisation [du] système révolutionnaire a sapé les bases de la réaction locale, de la féodalité et a permis de démystifier le pouvoir

²⁷ G. SCHNEIER. - "Autour de la notion de local dans l'urbain en Amérique latine : l'exemple de Buenos Aires". - Communication au colloque du CECOD *Logiques étatiques et pratiques populaires dans les sociétés dépendantes : les enjeux actuels*. Paris : 19-20 octobre 1989. - doc. dactyl., 27 p.

²⁸ Cité par J. du BOIS de GAUDUSSON. - "Révolution voltaïque et réforme de l'administration territoriale". - in *Année africaine 1983*. - Paris : Editions Pédone, 1985. - p. 112.

²⁹ Dépêche de l'Agence France Presse. - 7 mars 1984. Souligné par nous.

administratif" ³⁰. Ailleurs encore est dénoncé "l'activisme de la réaction locale alliée à l'impérialisme" ³¹. Cette coïncidence entre la notion de "local" et les "méfaits" sociaux hérités des périodes antérieures ne permettait guère de réutiliser la première à des fins de propagande avant de l'avoir débarrassée de ses "oripeaux".

Enfin, et cet argument est probablement prééminent, il nous semble que la relation ambiguë du CNR puis du Front populaire avec les espaces locaux, faite de références implicites, de séduction et de répulsion, est au cœur du processus en cours d'édification de la nation burkinabè et de modernisation de son appareil d'Etat ³², dont elle souligne les contradictions et les difficultés. L'avènement de la RDP a constitué une rupture politique forte, de sorte que le nouvel Etat doit à la fois rechercher une base sociale, imposer une légitimité fragile et contestée, et parer aux menaces des forces partisans de l'ancien régime, dont les dynamiques centrifuges d'opposition au régime révolutionnaire contrecarrent le processus en cours d'affermissement de l'appareil d'Etat. Il doit encore à la fois se doter d'un organe central fort - "pouvoir de conception, de direction et de contrôle de la vie nationale tant sur le plan politique, économique que social" selon les termes du Discours d'orientation politique ³³ - et parvenir à "une décentralisation et une déconcentration du pouvoir administratif" afin de garantir le caractère démocratique de la RDP. Le président Compaoré insiste, de façon éloquent, sur la nécessité de "consolider l'appareil d'Etat révolutionnaire" ³⁴, de favoriser "l'unité combattante du peuple, en dépit de la multitude des sensibilités qui le composent" ³⁵, mais aussi sur celle de promouvoir une décentralisation qui n'est pas sans comporter des risques pour l'union nationale. Sans doute ces desseins partiellement contraires procèdent-ils du mouvement dialectique de construction d'une jeune nation mais, dans la conjoncture actuelle, les contraintes de l'environnement international - où la vogue bien réelle du "localisme" plaide en faveur de la décentralisation - s'ajoutent aux difficultés intérieures, politiques comme financières, pour limiter encore la marge de manœuvre du nouvel Etat burkinabè. Se voulant tout à la fois "Jacobin" et "Girondin", mais sans dotations suffisantes pour mettre en œuvre les programmes respectifs de ces deux tendances, il

³⁰ FRONT POPULAIRE. - Assises nationales sur le bilan des 4 années de Révolution : documents finaux. - Ouagadougou : s.n., 1988. - p. 122. Souligné par nous.

³¹ Carrefour africain. - n° 1047 du 31 juillet 1988. - p. 16. Souligné par nous.

³² Cf. supra : troisième partie, chapitre I (I.).

³³ CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION. - Discours d'orientation politique. - Ouagadougou : ministère de l'Information de la République de Haute-Volta, 1983. - p. 24.

³⁴ Carrefour africain. - n° 1048 du 12 août 1988. - p. 8.

³⁵ Carrefour africain. - n° 1122 du 25 mai 1990. - p. 10. Sur la dialectique de l'unité du peuple et de la valorisation de ses différentes composantes, voir aussi les textes qui ont accompagné le premier anniversaire de la Rectification, par exemple : Carrefour africain. - n° spécial "An I de la Rectification" du 15 octobre 1988. - pp. 7-25.

navigue difficilement entre ses préceptes idéologiques et ses contraintes matérielles, tentant de concilier l'affermissement du pouvoir central et le recours aux ressources locales. Comment "user" du local sans le nommer, comment mobiliser ses "richesses" et ses forces sociales sans reconnaître à ces dernières une "autonomie" relative, un destin hors du devenir étatique ? Tels sont les enjeux, nous semble-t-il, du maquillage sémantique opéré par un pouvoir qui ne peut se passer des espaces locaux, parce qu'ils figurent parmi les gisements de ressources encore à découvrir, mais qui semble les vouloir "désincarnés", déconnectés de leurs particularismes, désolidarisés des notabilités qui en assuraient traditionnellement l'encadrement.

Pour résoudre ces contradictions, l'Etat révolutionnaire a privilégié deux stratégies : la construction d'un corpus théorique qui lui permet une réappropriation finalisée des termes de décentralisation et de démocratisation, dissociés des autres revendications généralement attachées à l'émancipation des collectivités locales, et la mise en œuvre de mécanismes opérationnels qui, en brisant la médiatisation des structures traditionnelles, assurent à l'appareil d'Etat un encadrement croissant des hommes et un accès progressivement normalisé à leurs ressources.

Revenons sur la première de ces stratégies en notant que les discours officiels associent tous la démocratisation, revendication centrale du Front populaire, à l'unification horizontale des "masses" et l'intégration verticale au sein d'une force unique ³⁶. Si la démocratie fait appel à la souveraineté des citoyens, elle ne peut s'épanouir pleinement, prétendent les dirigeants, que par "l'unité du peuple autour du Front populaire" afin "de mettre en déroute la contre-révolution qui marche constamment aux côtés de la révolution [et] de renforcer l'exercice du pouvoir populaire" ³⁷. La prépondérance absolue du principe d'unification ne peut qu'oblitérer, au moins à l'heure actuelle, un discours plus volontiers porteur des individualismes et des particularismes locaux : les rapports entre démocratie et exercice de la différence, démocratie et pluralisme politique autant que juridique ou culturel sont, de ce fait, totalement écartés du débat. En 1988, le président Compaoré affirmait compter, au titre des acquis de la RDP, l'apparition de

³⁶ Voir par exemple les discours suivants du président du Front populaire : message de Nouvel an 88 (Carrefour africain. - n° 1020 du 8 janvier 1988. - p. 6), discours anniversaire du 4 août (Carrefour africain. - n° 1048 du 12 août 1988. - p. 8), message de Nouvel an 89 (Carrefour africain. - n° 1060 du 6 janvier 1989. - p. 12), allocution à l'ouverture du 1^{er} congrès du Front populaire (Carrefour africain. - n° 1114 du 9 mars 1990. - p. 10).

³⁷ Carrefour africain. - n° 1048 du 12 août 1988. - p. 8.

"germes d'une culture nationale" ³⁸ : comment, dans ces conditions, prôner le "localisme" autrement que sous les formes dérisoires du folklore ?

Autre grand dogme politique réinterprété par le régime révolutionnaire, celui de la décentralisation est presque toujours idéologiquement rattaché à l'idée d'émancipation du Peuple ³⁹, focalisant le débat sur la redistribution des pouvoirs au sein de la société plus que sur la décentralisation territoriale des charges de l'administration. Dans le processus de réorganisation du pays, l'instauration d'autorités locales "régnant" sur des territoires équilibrés importe donc beaucoup moins que la mise en place de canaux permettant aux habitants éloignés des centres de décision d'y trouver un accès. Ainsi, remplaçant la création des CR par rapport aux objectifs prioritaires de décentralisation et de déconcentration du pouvoir administratif, le Discours d'orientation politique explique de la façon suivante la nécessité de ces structures : "Le Conseil National de la Révolution [...] se doit d'avoir des instances locales dans les divers secteurs de la vie nationale. Et c'est là que réside le sens profond de la création des CDR qui sont les représentants du pouvoir révolutionnaire dans les villages, les quartiers des villes, les lieux de travail" ⁴⁰. La décentralisation est plus le moyen d'amener le "pouvoir libérateur" jusque dans les tréfonds de la société traditionnelle, de faire sortir le Peuple d'un isolement censé nourrir les forces conservatrices, qu'un instrument de réhabilitation de collectivités locales puissantes et indépendantes. Accolée à la notion mythique du Peuple et à celle de sa responsabilisation, l'idée de décentralisation adoptée et véhiculée par le pouvoir burkinabè dément donc constamment l'emprise territoriale d'un pouvoir autre que national et semble caractériser des transferts plus sociaux que géographiques au sein d'une hypothétique communauté humaine nationale enfin reconstituée. Significatrice à cet égard est l'allocution faite par le ministre de l'Administration territoriale lors d'un séminaire sur "l'exercice efficace du pouvoir populaire" dans le cadre de l'opération Fer de lance 5ème phase : il y différenciait "la décentralisation révolutionnaire" des précédentes expériences qui, dans le pays, ont revendiqué cette appellation, alléguant que la première "repose sur l'affirmation d'une communauté de destin national sacré et indéfectible, qui sait par conséquent reconnaître sans préjugé ni réserve une solidarité à la base" ⁴¹. Ignorant superbement l'"irritante opposition" soulignée par André Bruston "entre ces rapports sociaux concrets, à la mesure du quotidien, à la mesure du «local», et

³⁸ Ibid. - p. 7.

³⁹ Le Peuple est défini par le DOP comme regroupant la classe ouvrière, la petite bourgeoisie, la paysannerie et le lumpen-prolétariat : CNR. - Discours d'orientation politique. - Ouagadougou : Ministère de l'Information de la République de Haute-Volta, 1983. - pp. 17-19.

⁴⁰ CNR. - op. cit. - pp. 24-25.

⁴¹ Sidwaya. - n° 713 du 17 février 1987. - p. 3.

cette organisation rêvée, abstraite, qui est celle de tout «projet» social global" ⁴², pour ne se consacrer qu'à ce dernier dans une société presque abstraite de son environnement, l'Etat burkinabè s'efforce d'instrumentaliser les espaces sociaux locaux, réduits à n'être que des échelons normalisés de la hiérarchie politique et administrative, points d'ancrage des filières de mobilisation des ressources au service du développement national. La parcimonie des références au "local" dans le discours officiel semble ainsi procéder d'un refus de lui conférer une spécificité reconnue, un ensemble de droits reconnus, une place dans l'organisation sociale, un droit à s'insinuer dans la vie politique. Néanmoins, les formations sociales locales recelant d'indispensables ressources, le pouvoir central s'efforce aussi de trouver sous quelles formes "acceptables" leur insertion dans la configuration nationale pourrait être entérinée : le procès d'identification est ainsi en cours mais les détenteurs du pouvoir d'Etat, par la maîtrise du discours, le circonscrivent soigneusement.

Nous voudrions à présent prolonger l'argumentation en présentant le second volet de la stratégie étatique de résorption des contradictions, lequel fédère un ensemble de mesures qui participent toutes d'une tentative de monopolisation croissante, par le pouvoir central, de la gestion du "lien subtil mais structurel entre le foncier, le territoire et la force de travail" ⁴³. Nous ne reviendrons pas ici sur tous les aspects de cette politique, dont nous avons déjà souligné certaines manifestations en explicitant par exemple les procédures de gestion des terres urbaines par lesquelles l'Etat délègue la gestion des lots tout en contrôlant l'amont (par la normalisation des procédures d'attribution) et l'aval (par la récupération d'une partie de la rente foncière) ⁴⁴. Revenons en revanche plus en détail sur les relations logiques établies par la politique révolutionnaire entre le remodelage des territoires locaux, la marginalisation des pouvoirs traditionnels et la consolidation de son propre contrôle sur les hommes, déterminations causales qui constituent le fondement logique de la réforme administrative de 1984, comme du découpage des villes en secteurs, et qui n'ont pas échappées aux observateurs. Ainsi peut-on lire sans ambiguïté, sous la plume de René Otayek, que la réforme administrative "vise en fait à supprimer les assises géographiques et électorales des politiciens et notables traditionnels" ⁴⁵.

⁴² A. BRUSTON. - op. cit. - p. 8.

⁴³ B. CROUSSE, E. LE BRIS, E. LE ROY. - "Introduction générale". - in B. CROUSSE, E. LE BRIS, E. LE ROY (dirs.). - op. cit. - p. 13.

⁴⁴ Voir supra : deuxième partie, chapitre I. (III.C.).

⁴⁵ R. OTAYEK. - "Le changement politique et constitutionnel en Haute-Volta". - in Année africaine 1983. - Paris : Editions Pédone, 1985. - p. 98.

De façon plus radicale encore, nous arguerons que le démembrement des anciens fiefs n'est qu'un objectif intermédiaire des restructurations administratives, qui ambitionnent, au-delà, de substituer aux cadres organisationnels de la société traditionnelle, un ordre étatique unique, uniforme sur l'ensemble du territoire national, plaçant chaque individu sous l'autorité "directe" de l'Etat et de ses représentants. Façonner cet homme nouveau, citoyen de l'Etat burkinabè avant que d'être villageois, ouagalais, bobolais, mossi, gourounsi ou lobi ⁴⁶, supposait au préalable que les systèmes antérieurs de contrôle des hommes soient affaiblis sinon abolis. Un des moyens pour y parvenir semblait être de disloquer les "systèmes territoriaux locaux" - qui, rappelons-le, sont en pays mossi un maillon des systèmes de pouvoir plus qu'une fin en soi - en détruisant leurs ciments partisans certes, mais surtout en contrevenant à leurs logiques de fonctionnement, afin de désolidariser les groupes notabiliaires locaux de leurs "potentiels humains" lesquels, libérés, peuvent ainsi être réinsérés dans les mailles de la nasse étatique qui enserre désormais le territoire national.

Il faut considérer ces phénomènes dans le projet plus vaste de "révolutionnarisation" et de modernisation du pouvoir d'Etat. Si, comme l'affirme Marc-Eric Gruenais, la constitution d'un territoire résulte d'une différenciation de l'"espace non socialisé", laquelle procède de l'instauration d'une "relation «organique» entre l'espace et une figure d'autorité" ⁴⁷ alors, pour le pouvoir révolutionnaire burkinabè, encore préoccupé de "conquérir ses "marches" ⁴⁸, le seul territoire pertinent et acceptable est national : il est indivisible et ne saurait être fragmenté en "territoires locaux" dès lors que ceux-ci supposent une "appropriation" par une autorité concurrente de l'Etat sur cet espace. Le projet politique révolutionnaire, centralisateur et modernisateur dans sa phase actuelle, ne peut ainsi intégrer la relation constitutive du territoire, triptyque articulant l'espace, l'autorité et le groupe ⁴⁹, qu'à condition que le premier soit délimité par les frontières nationales, que la seconde soit incarnée par l'Etat et que le troisième terme soit représenté par le "peuple". Il ne pouvait dès lors que remettre en cause le cadre

⁴⁶ Rappelons à ce propos que la mention de l'ethnie a été supprimée de la carte d'identité nationale, mesure qui participe, au même titre que les tentatives de normalisation des pratiques sociales spécifiques à chaque groupe ethnique, de la volonté d'affirmer une unité nationale, mais n'est pas contradictoire avec les efforts réalisés par ailleurs pour faire revivre des valeurs culturelles et artistiques "locales", ces deux niveaux d'appréhension des particularités régionales ayant, c'est évident, une fonction fort différente dans le processus de construction de la nation burkinabè. Voir par exemple : P. H. EUPHORIION. - "Du langage animalier en politique". - in Genève-Afrique. - vol. XXVI, n° 2, 1988. - p. 98.

⁴⁷ M.-E. GRUENAIIS. - op. cit. - p. 289. Sur les relations entre pouvoir et territoire, voir aussi M. RONCAYOLO. - La ville et ses territoires. - Paris : Gallimard, 1990 (éd. rev. et aug.). - Notamment pp. 213-217. - (coll. Folio/Essais).

⁴⁸ Voir sur ce point l'analyse de C. SAVONNET-GUYOT. - Etat et sociétés au Burkina : essai sur le politique africain. - Paris : Karthala, 1986. - p. 125.

⁴⁹ M.-E. GRUENAIIS. - op. cit. - p. 291.

référentiel qu'assure, dans la société "traditionnelle", la relation spécifique de l'autorité locale à une portion d'espace érigé en "territoire" ⁵⁰ et, à travers lui, l'ensemble des référents locaux.

Il devient dès lors possible de donner un sens plus précis aux précautions oratoires du pouvoir. Le "local", substantif porté par la mode, apparaît dénué de sens à Ouagadougou : aucun espace clairement identifié ne lui est affecté par la coutume mossi tandis qu'il reste un impensé du pouvoir politique moderne. En revanche, les précédentes analyses établissent que les pouvoirs locaux, c'est-à-dire tous ceux qui, quelle que soit leur nature, exercent un contrôle sur les hommes et leurs richesses à travers la gestion d'un espace autre que national, sont très clairement la cible des prétentions étatiques. Depuis 1983, la stratégie des dirigeants burkinabè repose en effet sur la mise en place de dispositifs d'articulation entre un appareil central consolidé et des relais délocalisés, instruments d'un "déploiement spatial à commandement central" ⁵¹ : le dispositif sémantique comme politique du régime tend à exploiter le potentiel des échelons locaux tout en arrimant solidement leurs structures spatiales et sociales à la sphère étatique. Il est ainsi difficile, à quelques mois des élections présidentielle et législatives prévues par la nouvelle constitution, de ne pas voir dans le vaste mouvement de renouvellement des préfets, préfets-maires et secrétaires généraux de provinces décidé le 29 août 1990 en Conseil des ministres ⁵², une manifestation de cette sujétion.

Organiser et gérer les échelons locaux tout en freinant leur émergence sur la scène politique concourt ainsi à la construction de l'armature étatique, laquelle repose sur un double maillage : maillage administratif du territoire national et maillage relationnel de la société. A l'échelle de la ville, ce dispositif est tout aussi patent : les CR de secteur, niveaux d'agrégation dépendants de la hiérarchie politique, ont notamment pour fonction de rationaliser les manifestations de la mobilisation citadine en les inscrivant dans des procédures institutionnalisées et d'exploiter les ressources et compétences des citoyens en conformité avec les grands axes de la politique du pouvoir d'Etat. Cette acception réductrice du rôle des forces sociales locales, privées de territoires annexés à l'espace national, dépouillées d'autorités affranchies de l'Etat, leur assigne une place subalterne

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ L'expression est empruntée à Alain Dubresson, en dépit des différences qui opposent les pratiques territoriales de l'Etat ivoirien et de l'Etat burkinabè, l'ancrage du second nous paraissant moins avancé et surtout moins fondé sur des stratégies d'accumulation des richesses, encore que nous manquions d'éléments pour en juger : A. DUBRESSON. - "Derrière la contradiction, l'Etat : discours et pratique de l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire". - in *Politique africaine*; - n° 21, mars 1986. - p. 85.

⁵² Les nominations concernent dix secrétaires généraux de province, 24 préfets-maires et 57 préfets : *Sidwaya*. - n° 1594, n° 30 du août 1990. - p. 2.

et subordonnée dans la pensée politique nationale : dès qu'elles ressurgissent porteuses d'une rationalité indépendante du politique national, elles sont stigmatisées comme vecteur de la réaction, dès lors qu'elles s'émancipent des schémas de fonctionnement du pouvoir central et de sa tutelle, elles deviennent parodie du politique ⁵³. Forme de décentralisation dont la logique, en articulant des instances de nature et d'échelle différentes, est plus fonctionnelle que spatiale, la gestion partagée n'échappe pas à ce schéma et s'avère, au contraire, parfaitement connexe avec les autres options de cette stratégie étatique.

Les sceptiques ont tenté, ces dernières années, de débusquer les postures et impostures du local dans les discours décentralisateurs, mettant en évidence les "jeux de langue" du politique. L'exemple burkinabè illustre une "jonglerie" inverse, l'institutionnalisation des montages opérationnels ayant ici précédé la formalisation du discours sur le "local". La mise en évidence de cette inversion des priorités éclaire, nous semble-t-il, la place et les fonctions assignées à la gestion partagée dans le projet de société de l'Etat révolutionnaire, en insistant sur son articulation avec l'ensemble du dispositif et en la dissociant nettement d'une idéologie "localiste" absente de la politique burkinabè. Les espaces infra-provinciaux restent, pour l'heure - mais des évolutions sont en cours avec la mise en place des communes et nous ne prétendons nullement à la pérennité des rapports de force actuels - conçus comme des espaces instrumentaux, réceptacles privilégiés du redéploiement gestionnaire : leur "fonction" est ainsi congrue et complémentaire de celles que remplit la gestion partagée dans la politique urbaine nationale.

Catégorie par trop ambivalente, la notion de "local" pourrait donc n'être pas toujours pertinente dans les problématiques de redéploiement spatial de l'administration et de la gestion publique. La logique spécifiquement nationale de sa réappropriation tardive au Burkina Faso ne peut certes être dissociée du renouveau de cette notion dans la pensée et la pratique urbanistiques en général. L'exemple montre cependant combien ce que d'aucuns ont qualifié de "retour affirmé vers tout ce qui est «local»" ⁵⁴ est une formulation mystificatoire, qui donne à voir le contenant plus que le contenu. Le pouvoir révolutionnaire burkinabè ne s'y est pas trompé, qui a repris à son compte toutes les

⁵³ Des formes d'"infantilisation" de la politique locale ont été relevées dans d'autres contextes. Voir par exemple : J.-L. BRIQUET. - "Les amis de mes amis... Registres de la mobilisation politique dans la Corse rurale". - in Mots : les langages du politique. - n° 25, décembre 1990. - p. 23. - (n° spécial "Voix de la politique locale").

⁵⁴ B. GANNE (1980). - op. cit. - p. 4.

grandes problématiques "participatives" de "mise à contribution" des populations, sans céder aux accents de "l'hymne au local" chanté ailleurs ⁵⁵.

Revenons, pour terminer, sur le "statut" scientifique des précédentes analyses : en l'état actuel de nos connaissances, elles ne peuvent qu'être des hypothèses et nous ne pouvons en particulier répondre à l'interrogation pourtant primordiale de savoir si la démarche du pouvoir est véritablement aussi consciemment exprimée que nous le présumons. Le risque de reconstruction a posteriori d'un usage stratégique et conscient d'un vocable, qui relève peut-être plus de l'"impensé" que nous ne le laissons entendre, ne peut être en effet totalement écarté. Les hypothèses proposées nous semblent néanmoins cohérentes et compatibles avec les études menées par ailleurs sur le politique au Burkina Faso.

B. Le secteur : un artefact réapproprié

Seuls partenaires politiquement "acceptables", les CR géographiques imposaient de facto les secteurs comme espaces de la gestion infra-communale. Ce nouveau morcellement urbain se superposait cependant à un ancien partage et évinçait de l'administration citadine les quartiers, unités socio-spatiales dominées par les membres de la chefferie, particulièrement les ministres du Mogho Naba, qui représentaient des entités "irrecevables" dans le contexte de la Révolution. Leur abrogation autoritaire, symboliquement entérinée par la disparition de leur mention sur la carte de Ouagadougou, et la suppression de leurs rôles dans la gestion administrative de la ville ne préjugait cependant ni de l'acceptation par les citoyens d'un système inédit de repérage urbain, ni de la capacité des nouveaux secteurs à assumer tangiblement les fonctions infra-communales dont étaient dessaisis les quartiers. En périphérie pourtant, la division territoriale de décembre 1983 ne semble pas avoir rencontré de fortes résistances : c'est sur les mécanismes de cette substitution, qui a progressivement imposé les secteurs dans le système référentiel citadin, que nous nous interrogeons à présent.

⁵⁵ B. GANNE (1985). - op. cit. - p. 28.

1/ De la genèse des espaces infra-communaux

Artefacts dénués d'histoire, érigés dans le contexte d'une impopulaire remise en cause des autorités coutumières, les secteurs n'avaient, a priori, que peu de chance d'être adoptés par les Ouagalais, de canaliser les dynamiques infra-communales, de devenir le lieu de régulation des conflits et d'expression des arbitrages micro-locaux. Dans la périphérie, ils sont pourtant aujourd'hui fondés à revendiquer un statut d'interlocuteurs crédibles, lequel s'exprime notamment dans la reconnaissance sociale acquise et les multiples témoignages corroborant l'appropriation citadine qui l'a précédée.

On citera par exemple le glissement progressif des catégories lexicales au profit des secteurs et de leur système de numérotation, adoption qui suppose une rapide assimilation de ces nouvelles circonscriptions par les citoyens et une transcription non moins rapide de l'ancienne organisation territoriale. En dépit de leur caractère artificiel, les secteurs semblent ainsi avoir suscité un mouvement d'identification qui, suivant les générations, efface les anciens quartiers ou s'y superpose : nous avons ainsi constaté dans les registres officiels de la province, notamment dans les cahiers d'immatriculation des charrettes à eau à la Trésorerie principale, où les contribuables sont requis d'indiquer leur lieu d'habitation, que le numéro de secteur remplace progressivement entre 1983 et 1989 la mention du quartier. Cette substitution n'est toutefois pas exclusive et l'on trouvait encore en 1988 des indications de quartier, suivies du numéro du secteur ou, fréquemment lorsqu'il s'agissait de villages périphériques éloignés, le seul nom de ce dernier.

Lieu d'habitation et espace d'usage, le secteur est aussi progressivement devenu dans l'appréhension des citoyens un espace politique et symbolique. Nous en voulons pour preuve les efforts consentis par les habitants pour construire des permanences, auxquelles a été consacrée une part souvent considérable du total des investissements réalisés ces dernières années par les CR : l'ampleur de ces participations n'est compréhensible que replacée dans le processus d'édification d'un patrimoine public de proximité entretenu par les habitants, dont nous présumons qu'il motive la mobilisation actuelle des résidents de la périphérie, traduit un souci de stabilisation résidentielle dans un territoire "marqué", et concourt notablement à l'expression d'une identité collective à l'échelle des secteurs. Citons à ce propos Etienne Le Roy, dont le commentaire sur la construction d'une "salle communale" à Richard Toll (Sénégal) confirme nos observations : "A première vue, un tel investissement semble somptuaire et occupe une part importante du budget. Cependant, ayant suivi, en zones rurales, la mise en place

des communautés rurales, j'ai pu vérifier que la construction de maisons communes représentait un moyen essentiel de cristallisation de l'identité collective et assurait mieux que le forage d'un puits ou l'installation d'un moulin à mil la «libération» de l'ensemble des acteurs" ⁵⁶. La remarque vaut aussi pour les permanences ouagalaises, objets d'enjeux importants à l'échelle des secteurs ⁵⁷. Moins spectaculaire, l'organisation d'activités "culturelles" (bals, kermesses, mini-foires) et sportives (tournois de football) fut aussi parfois l'occasion, ces dernières années, d'apprécier l'émergence d'un "patriotisme" de secteur qui, s'il n'est que l'expression ponctuelle d'un chauvinisme partisan, n'en contribue pas moins à singulariser chacune des subdivisions urbaines et à lui décerner, au minimum, une image par défaut.

Ces diverses manifestations attestent d'une première adoption des secteurs. Celle-ci fut probablement facilitée et favorisée, en périphérie, par la faible prégnance de la notion de quartier, terminologie généralement employée auparavant pour désigner les espaces infra-communaux. En réalité, cette appellation est réductrice et impropre à désigner les entités que les secteurs sont censés avoir supplantées, car il n'est guère possible, dans la cité pré-révolutionnaire, de discerner des espaces infra-communaux supports de l'ensemble des caractéristiques généralement sous-tendues par cette notion. La difficile identification et dénomination de ces espaces urbains n'est pas un problème spécifique à Ouagadougou, la classification des territoires urbains apparaissant singulièrement floue dans les villes africaines, où l'emploi d'un vocable usuel (quartier, centre-ville, banlieue, etc...) témoigne souvent d'une vision ethnocentrique de la ville, sans grande prise sur la réalité des cités étudiées ⁵⁸. Le contenu des termes reste ambivalent et celui de quartier n'échappe pas à cette confusion : certains auteurs insistent sur le rôle de l'administration dans sa définition ⁵⁹, d'autres au contraire semblent privilégier le facteur ethnique ⁶⁰, d'autres encore insistent sur les pratiques résidentielles et solidarités de voisinage ⁶¹ et adoptent la chronique quotidienne pour en restituer la réalité ⁶², beaucoup

⁵⁶ E. LE ROY. - L'administration sénégalaise, la Compagnie sucrière du Sénégal et les enjeux spatiaux de la gestion urbaine. Rapport scientifique de mission : Sénégal, 15 janvier - 13 février 1986. - Paris : ORSTOM, 1986. - doc. dactyl., p. 15.

⁵⁷ Cf. infra : troisième partie, chapitre I. (III.A.).

⁵⁸ Voir par exemple l'ouvrage : E. LE BRIS, A. OSMONT, A. MARIE, A. SINOÛ. - Famille et résidence dans les villes africaines : Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé. - Paris : L'Harmattan, 1987. - 268 p. - (Villes et entreprises). Notamment pp. 249-254.

⁵⁹ G. BALANDIER. - Sociologie des Brazzavilles noires. - Paris : Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1985 (2ème éd. aug.). - pp. 169-170. - (coll. Références).

⁶⁰ J.-M. GIBBAL. - Citadins et villageois dans la ville africaine : l'exemple d'Abidjan. - Grenoble : Presses universitaires de Grenoble/Maspéro, 1974. - p. 100. - (coll. Bibliothèque d'anthropologie).

⁶¹ E. LE BRIS, A. OSMONT, A. MARIE, A. SINOÛ. - op. cit. - Notamment pp. 249-254.

⁶² A. BONNASSIEUX. - De Dendrakà à Vridi-Canal : chronique de la précarité à Abidjan. - Paris : EHESS, 1982. - 262 p. - (Thèse de doctorat de 3ème cycle).

conserver cette expression par souci de "simplification", bien qu'ils partagent l'insatisfaction de Jean-Marie Gibbal lorsque ce dernier affirme, au début des années 70, que "la notion même de quartier d'habitat, au sens où se distinguent des unités autonomes dans des villes plus anciennes, n'est pas vraiment applicable à Abidjan où il n'existe pas de vie de quartier" ⁶³. Plus récemment, décrivant les quartiers de Kinshasa, Marc Pain privilégie les mécanismes de leur formation et de leur évolution, insistant particulièrement sur l'"effet urbanisant" des petites activités, qui "créent des paysages et définissent des quartiers", et le rôle des équipements, notamment des marchés, dans la structuration et la différenciation de l'espace urbain ⁶⁴. Lorsqu'une typologie des quartiers est proposée pour les centres-villes, caractérisés par un tissu urbain relativement "ancien", une pluralité fonctionnelle associant souvent habitat populaire et commerces, des niveaux d'équipement différenciés, leur identification relève plus souvent de la typologie géographico-architecturale que du vécu urbain et présente ainsi une image réductrice de la vie citadine ⁶⁵. La sociabilité en effet est rarement façonnée à ce niveau et fonctionne à partir d'unités territoriales beaucoup plus restreintes, de l'ordre du voisinage où se manifestent les "relations sociales immédiates" ou, au contraire, beaucoup plus étendues, les réseaux de relations et de solidarité, familiaux, professionnels, religieux débordant largement le quartier ⁶⁶.

Exceptions notables aux analyses précédentes, on citera les travaux de Jean-Luc Piermay, qui envisage le quartier comme un "repère dans l'espace urbain pour tous les citoyens" et un "cadre de vie" ⁶⁷. Nous en retiendrons une "perception" plus qu'une "définition" du quartier, qui fait la part des évolutions, dont les changements toponymiques scellent parfois les rebondissements, insiste sur l'empilement des légitimités qu'entérine l'empirisme du vécu citadin, mais retient également la faiblesse des critères territoriaux et la prépondérance du "projet" collectivement défendu comme vecteur de cohésion. Ce dernier toutefois, souvent éphémère, ne transforme que rarement le quartier en l'"espace de sociabilité, d'encadrement et d'aménagement" que l'on voudrait imaginer ⁶⁸.

⁶³ J.-M. GIBBAL. - op. cit. - p. 100.

⁶⁴ M. PAIN. - *Kinshasa : la ville et la cité*. - Paris : ORSTOM. - 1984. - p. 141, pp. 189-191, p. 204.

⁶⁵ Pour une critique des typologies d'habitat et la mise en évidence du recouvrement partiel entre les formes de bâti et les "strates" sociales, voir par exemple Ph. ANTOINE, A. DUBRESSON, A. MANOU-SAVINA. - *Abidjan «côté cours»*. - Paris : Karthala/ORSTOM, 1987. - Deuxième partie : pp. 99-207.

⁶⁶ E. LE BRIS, A. OSMONT, A. MARIE, A. SINOÛ. - op. cit. - pp. 250-251.

⁶⁷ J.-L. PIERMAY. - *La production de l'espace urbain en Afrique centrale*. - Nanterre : Université de Paris X-Nanterre, 1989. - p. 461. - (Thèse de doctorat d'Etat).

⁶⁸ Ibid. - p. 495.

Non sans analogies, le terme de quartier s'est imposé dans la cité ouagalaise pré-révolutionnaire sans que le télescopage des pratiques territoriales ne permette d'identifier un espace "affectif" et fonctionnel prépondérant, servant de référent privilégié à la vie quotidienne ⁶⁹. Les citadins circulent en revanche au sein de configurations spatiales multiples, partiellement superposées, correspondant aux trajectoires chevillées à leurs différents rôles sociaux : espaces de la famille, de la convivialité, de la citoyenneté, de la coutume dessinent ainsi des champs de sociabilité et de citadinité distincts, dont les limites excèdent largement le voisinage ainsi que, fréquemment, la ville elle-même ⁷⁰. De l'empilement de ces territoires urbains individualisés, ancrages d'un vécu citadin évolutif, la dénomination de quartier n'en désigne qu'un seul, ou plus exactement deux, historiquement corrélés : celui de la coutume, auquel s'est surimposé celui de la gestion administrative déléguée aux chefs "fonctionnarisés" et attributaires des charges de collecte des impôts et taxes, actualisation des cahiers de recensement et autres tâches de gestion administratives ⁷¹. Le partage du territoire urbain ouagalais hérité de la colonisation traduit ainsi les "aires d'influence" des chefs, définies par un "centre", souvent symbolisé par un monument, un édifice religieux ou, plus fréquemment, la résidence de la personnalité coutumière ou de la famille notabiliaire sous la responsabilité de laquelle est placé le quartier ⁷². L'emprise au sol de celui-ci est en revanche généralement incertaine, ainsi qu'en témoigne la difficulté qu'éprouvent même les "vieux" Ouagalais à en dresser une cartographie des frontières, à laquelle nous avons dû renoncer : le nom propre attribué au quartier désigne moins un espace qu'il ne sert de repère et de balisage des parcours urbains - et encore dit-on plus volontiers habiter derrière le château d'eau qu'à Kamsaoghin !

Les quartiers ouagalais contemporains ne sont ainsi guère différents, dans leur signification réelle, de ceux qui, dans la ville pré-coloniale, correspondaient aux lieux de résidence des dignitaires coutumiers, disposés en couronne autour du "centre", où était sis le palais royal, et dont l'agencement spatial inscrivait, dans un territoire innervé par un réseau dense de chemins, l'organisation hiérarchique de la société mossi. Cette filiation permet de préciser le sens de la décomposition de la ville en quartiers, qui reflète la structuration verticale des relations sociétales au sein du système hiérarchisé de

⁶⁹ Voir supra : deuxième partie, chapitre II. (II.A.).

⁷⁰ Des associations de ressortissants, basées en ville, ont ainsi essentiellement pour objet d'entretenir des relations entre les citadins et leurs villages d'origine.

⁷¹ Ce processus fut identique dans la plupart des villes d'Afrique francophone : voir par exemple G. BALANDIER. - op. cit. - pp. 169-170 ; J.-L. PIERMAY. - op. cit. - pp. 462-467.

⁷² J.-M. MIGNON. - "Sociologie des relations des groupes institués au sein des secteurs et des pouvoirs publics". - in INSTITUT D'URBANISME DE PARIS. - Habitat urbain : aménagements en quartiers spontanés africains, République du Mali, Burkina Faso. - Paris : ACCT, 1986. - p. 217. - (coll. Réseaux).

l'univers mossi, mais ne permet guère d'appréhender la réalité des solidarités horizontales, la constitution d'une vie urbaine de proximité ou encore la différenciation géographique des unités urbaines de base. On comprend mieux, à la lumière de ces rappels historiques, à la fois l'usage que font les Ouagalais de ces noms, attachés à des "têtes de réseaux" plus qu'à des territoires, et l'objectif du redécoupage de la ville en secteur en 1984, ce dernier s'étant préoccupé de redistribuer les hommes plus que l'espace ⁷³.

En effet, de toutes les dimensions possibles de la notion de quartier, seules celles qui fondaient l'emprise des chefs sur les populations citadines préoccupaient le pouvoir révolutionnaire. Mais les quartiers ouagalais, que leur histoire enracinait dans l'univers coutumier, étaient particulièrement vulnérables à la remise en cause des autorités qui en fondaient l'authenticité autant que le rayonnement physique. Aussi la division administrative de la ville, subordonnée au dessein politique de priver la chefferie de ses sources traditionnelles de pouvoir, put-elle, en confisquant les attributions des autorités coutumières au profit des CR, greffer presque aisément les secteurs, héritiers de quartiers privés de substance. Le fait est sans doute partiellement contestable en centre-ville, où la densité résidentielle et la polyfonctionnalité des lieux mixtent des usages imbriqués de l'espace et suggèrent une réalité de "quartier" plus complexe. Il est vérifié en périphérie où, du fait de l'hétérogénéité des modes d'occupations, juxtaposant d'anciens noyaux villageois à de vastes fronts "pionniers", l'usage du terme de quartier fut toujours plus incertain et contestable. Dans ces espaces péri-urbains en mutation, "la sociabilité n'existe qu'au niveau de parcours où se tissent des relations d'entraide, d'alliance, mais aussi de rivalité, entre les quelques centaines d'individus qui se croisent quotidiennement. Ce n'est qu'à cette échelle qu'on pourrait parler de communauté sociale, qu'on peut lire comment s'organise la vie des citadins aujourd'hui" ⁷⁴. La relative indifférenciation de l'espace périphérique ouagalais, mal polarisé autour de quelques lieux de peuplement anciens, explique que le secteur ait été, sans grande peine, adopté par des populations pour qui la notion de quartier ne recelait que peu de fondements historiques et de contenu socio-politique.

Que le secteur ait supplanté l'ancien quartier dans ses fonctions administratives et dans son rôle de délimitation des espaces infra-urbains ne fait ainsi guère de doute, qu'il bénéficie d'une reconnaissance tacite des Ouagalais est tout aussi avéré. Mais quelle est la nature réelle de cette appropriation ? Simple concession provisoire au politique,

⁷³ cf. supra : première partie, chapitre II. (I.A.3.a.).

⁷⁴ E. LE BRIS, A. OSMONT, A. MARIE, A. SINOÛ. - op. cit. - p. 254.

manifestation superficielle de l'adaptation des citoyens aux figures imposées de la politique urbaine ou représentation renouvelée de la cité ? Les secteurs ne sont-ils que les récipiendaires des anciennes attributions administratives des quartiers de la chefferie, ou bien, en provoquant une modification du contour des autres espaces sociaux réaménagés dans le cadre de ces nouvelles entités, ont-ils conquis quelque autre consistance spécifique dans l'organisation urbaine ? Il n'est certes pas aisé de répondre à ces questions, les difficultés tenant à la fois à l'insuffisance de notre questionnement et au surprenant silence des Ouagalais sur le sujet. Les arguments que nous avançons nous ont été suggérés par des entretiens formels ou informels avec des personnalités burkinabè, plus que par des discours officiels, puisque ceux-ci n'abordent quasiment jamais le rôle des secteurs en tant que tel : nous n'avons ainsi trouvé de réflexion sur leur construction, leur rôle, leurs caractéristiques physiques et humaines dans aucun des documents consacrés aux structures populaires. La presse elle-même ne leur accorde que peu de place : après la disparition de sa rubrique "la vie des secteurs" en 1984, Carrefour africain ne leur consacre ainsi pratiquement plus aucun article jusqu'à celui du 8 juillet 1988, sur lequel nous reviendrons. En elle-même, cette "omission" du débat public est d'autant plus significative que dans le même temps les CR géographiques, dont c'est la base d'implantation, sont sans cesse interpellés et sollicités. Tabou ou désintérêt ? En dépit de ces incertitudes, nous sommes parvenue à la conviction que le mode d'appropriation des secteurs par les citoyens de la périphérie repose, fondamentalement, sur la gestion partagée, dont le rôle de catalyseur dans la réorganisation urbaine nous paraît avoir été décisif. C'est pourquoi nous présentons quelques éléments d'une réflexion parcellaire, afin de préciser en quoi le caractère "légitimant" des fonctions attribuées aux CR dans le cadre de la gestion partagée semble avoir eu une incidence sur la façon dont les citoyens se sont progressivement accommodés puis emparés des secteurs dans leur vie quotidienne.

Guidée dans notre cheminement par les catégories généralement utilisées dans l'analyse des espaces infra-communaux urbains, nous nous sommes en premier lieu interrogée sur la "nature" du secteur. Aucune réponse satisfaisante n'émergeant de la multiplication des exemples empiriques sur les villes africaines, c'est vers une littérature plus générale et plus théorique que nous nous sommes tournée. Les études sur le rôle des instances infra-communales - largement développées aux Etats-Unis, où les débats sur la "community power" ont banalisé l'idée de "groupes de pression" territoriaux, comme en France autour du thème des associations de citoyens et, depuis le début de la décennie

80, du "développement social des quartiers", des projets et "régies de quartier" ⁷⁵ - renvoient toujours à un espace local, généralement assimilé au "quartier" : les débats terminologiques et les incertitudes doctrinales qui entourent ce dernier ont servi de fil conducteur à notre analyse. Reconnaissons que de cette notion, singulièrement polysémique et controversée, on ne sait rien, sinon qu'"elle vise assurément une dimension infracommunale" ⁷⁶ et qu'elle réfère, implicitement, aux relations sociales de la convivialité. Les tentatives de définition du quartier reposent ainsi essentiellement sur deux types de critères. Les premiers relèvent de la géographie (le territoire, les frontières), les seconds privilégient les perceptions citadines, dont les composantes "émotionnelles" du processus d'identification territoriale conduisent à une représentation de la ville en "images", dont le marketing urbain s'est amplement inspiré ces dernières années. Cette appréhension du quartier accorde une place prépondérante à l'expérience empirique des citadins et, réciproquement, affirme l'importance des quartiers comme éléments constitutifs du repérage et du vécu quotidien dans une ville. On trouve un exemple évocateur de cette démarche dans un ouvrage précurseur de Suzanne Keller, qui s'efforçait de caractériser la spécificité du quartier et sa relation écologique au reste de la communauté urbaine à l'aide de variables indépendantes, géographiques et sociologiques ⁷⁷. Ce faisant, ce travail décrivait plus qu'il n'expliquait l'unité et l'identité du quartier qui reposaient, selon l'auteur, sur un ciment psychologique se traduisant auprès des résidents par le sentiment "d'avoir quelque-chose en commun - peut-être seulement le sentiment commun d'appartenir à un même environnement" ⁷⁸. Cet essai, s'il eut le mérite de valoriser le quartier en tant qu'espace vécu et de revendiquer pour lui une identité propre dans la ville, parce que finalement le quartier reste "la meilleure image à partager" ⁷⁹, n'a guère permis d'avancer dans le débat théorique sur les éléments distinctifs du quartier et éventuellement sur sa viabilité opérationnelle ⁸⁰.

⁷⁵ Voir par exemple : *Développement social des quartiers* . - in *Les Annales de la recherche urbaine*. - n° 26, avril 1985. - 127 p. Sur la démarche de la Commission nationale pour le développement social des quartiers, consulter dans ce même numéro : A. FOUREST. - "Quel développement pour quels quartiers ?" (pp. 5-9).

⁷⁶ J.-P. GAUDIN. - *Technopolis : crises urbaines et innovations municipales*. - Paris : PUF, 1989. - p. 48. - (Coll. Economie en liberté).

⁷⁷ S. KELLER. - *The Urban Neighborhood*. - New York : Random House, 1968. - p. 69.

⁷⁸ Ibid. - p. 90.

⁷⁹ O. BRACHET. - "La démocratie locale vue sous l'angle d'un lieu : le quartier et d'une méthode : l'enquête". - in *Economie et humanisme*. - n° 261, septembre-octobre 1981. - p. 31.

⁸⁰ Sur l'évolution du débat sur les quartiers et leurs définitions aux Etats-Unis, voir par exemple : R. H. BAYOR (ed.). - *Neighborhoods in Urban America*. - Port Washington (N.Y.) : National University Press - Kennikat Press, 1982. - 252 p.

Néanmoins, issue de cette conception "culturaliste" du quartier, une certaine unanimité semble s'être faite autour d'un espace infra-communal conçu comme un lieu de repli, de consensus retrouvé, à l'écart des grands combats sociétaux et des macro-régulations⁸¹. L'échelle restreinte du quartier, préservant une certaine harmonie sociale, la convivialité et la conciliation comme mode de traitement des problèmes seraient autant d'éléments constitutifs d'une représentation rassurante de la ville, ménageant à ses citoyens des espaces "réservés", derniers bastions du confort urbain dans les grandes métropoles. Exploitant plus systématiquement les processus de solidarité engendrés par les promiscuités résidentielles mais aussi les fréquentations communes des espaces publics et les usages collectifs des équipements, des analyses, généralement de nature anthropologique et ethnologique, évoquent une "culture" de quartier, produit d'une interaction entre les résidants et leur espace, d'une "privatisation progressive de l'espace public"⁸². Le quartier se définit alors "comme une organisation collective de trajectoires individuelles ; il est la mise à disposition, pour des usagers, de lieux «à proximité» dans lesquels ceux-ci se rencontrent nécessairement pour subvenir à leurs besoins quotidiens"⁸³. D'autres travaux insistent sur le rôle de l'action collective comme facteur de cohésion : adoptant cette approche, Matthew Crenson démontre que la construction identitaire du quartier est en elle-même un phénomène "politique"⁸⁴. Elle constitue ainsi souvent à la fois la cause et l'enjeu d'une unanimité retrouvée, vieille nostalgie politique et sociale du monde moderne, souvent à l'origine du déclenchement d'un mécanisme de solidarité, voire de défense et de protection contre les agressions du monde extérieur : "L'identification du quartier est utilisée comme technique de défense territoriale"⁸⁵. Notons que c'est aussi l'analyse proposée par Jean-Luc Piermay pour les villes d'Afrique centrale, en dépit des disparités régionales : "C'est la participation à un projet commun qui assure la cohésion ; et celle-ci a d'autant plus de chances de durer et d'aboutir à des résultats que des références culturelles communes ou voisines facilitent la compréhension réciproque. Deux types principaux de projets réunissent les habitants des quartiers : soit l'opposition à l'adversité dans l'occupation du sol (exemple fréquent à Libreville à la suite des déguerpissements), soit la quête d'équipements collectifs dans un quartier déjà habité"⁸⁶. Cette reconstruction du quartier comme foyer d'une

⁸¹ O. BRACHET. - op. cit. - p. 32.

⁸² L. GIARD, P. MAYOL. - L'invention du quotidien : Habiter, cuisiner (tome 2). - Paris : Union Générale d'Editions, 1980. - p. 19. - (coll. 10/18).

⁸³ Ibid. - p. 23.

⁸⁴ M. CRENSON. - Neighborhood Politics. - Cambridge (Massachusetts) : Harvard University Press, 1983. - 328 p. Voir aussi J. JACOBS. - The Death and Life of Great American Cities. - London : Penguin Books, 1965. - notamment chapitre 6 : pp. 122-151.

⁸⁵ W. HOJNACKI. - "What is a Neighborhood ?". - in Social policy. - September-October, 1979. - p. 50.

⁸⁶ J.-L. PIERMAY. - op. cit. - p. 472.

"«solidarité résiduelle», qui s'affiche face «aux dangers extérieurs»", permettrait de faire de cette entité urbaine le lieu d'élaboration des solutions pratiques, concrètes, fonctionnelles, de villes en but à un urbanisme technocratique éloigné des préoccupations réelles des citoyens ⁸⁷. Ni espace de convivialité, ni citadelle à défendre, le secteur ouagalais ne s'inscrit cependant dans aucune de ces catégories.

Notons qu'il n'en échappe pas pour autant aux difficiles questions de l'articulation entre les échelles de compétence, incontournables dès lors que les espaces infra-communaux sont investis de fonctions urbanistiques potentiellement concurrentes de celles des autres collectivités territoriales ⁸⁸. La commune française, par exemple, est souvent tiraillée entre les sollicitudes des "projets de quartier" et les impératifs d'une gestion intercommunale, nécessaire au fonctionnement de nombreux équipements ⁸⁹. Ces débats, s'ils ne se posent pas encore en des termes explicites à Ouagadougou, ne manqueront pas cependant d'émerger lorsque les cinq municipalités deviendront réellement fonctionnelles : or, que cette question ait été presque totalement absente de la réforme communale, est évocateur de l'occultation du débat sur la pertinence des secteurs comme échelle du management urbain ⁹⁰. Aussi est-il nécessaire de revenir brièvement sur ce point, afin de poser en des termes plus précis l'interrogation dont nous faisons part, en 1989, un fonctionnaire ouagalais sur l'opportunité de conserver à la fois les nouvelles communes et les secteurs ⁹¹.

Dans beaucoup de pays, les revendications émanant des espaces infra-communaux sont relayées par les partis politiques et les syndicats ⁹², ou par les pouvoirs municipaux élus lorsqu'ils existent, parce que c'est une façon pour eux de faire corps avec leurs électeurs contre le pouvoir central, comme de profiter des éventuels bénéfiques politiques des programmes financés en partie grâce à la participation ⁹³. Narrée avec pittoresque par

⁸⁷ O. BRACHET. - op. cit. - p. 33.

⁸⁸ Voir l'intéressante analyse de Peter Willmott à propos de "la décentralisation du gouvernement local" en Grande-Bretagne : P. WILLMOTT. - "Communauté et politique sociale". - in Les Annales de la Recherche urbaine. - n° 25, avril 1985. - pp. 28-29.

⁸⁹ J.-P. GAUDIN. - op. cit. - p. 49.

⁹⁰ La question n'a jamais été abordée franchement, pas plus dans ses aspects techniques que politiques. Elle figurait néanmoins en filigrane de certains commentaires : voir par exemple Carrefour africain. - n° 1045 du 1^{er} juillet 1988. - p. 7.

⁹¹ Entretien au secrétariat général du Haut-commissariat : 15 février 1989.

⁹² C'est souvent le cas en Amérique latine. Voir par exemple L. A. COSTA, D. N. ALBINI. - "Le réseau déborde : les inondations de Buenos Aires". - in G. DUPUY (dir.). - La crise des réseaux d'infrastructure : le cas de Buenos Aires. - Paris : LATTIS, [c. 1987]. - p. 135. ; G. KNAEBEL, M. CADILLON, M. JOLE, R. RIOUFOL. - Que faire des villes sans égouts ?. - Paris : SEDES, 1986. - p. 98.

⁹³ Voir par exemple les rapports entre les communes ivoiriennes et les associations de résidents : P. CANEL. - "La production des équipements collectifs d'initiative locale dans les villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire". -

Alphonse Yapi Diahou, l'histoire du quartier "Zoé Bruno" à Abidjan illustre parfaitement les formes possibles de ces alliances ⁹⁴. A Ouagadougou, elles se nouent politiquement entre les structures populaires, le Haut-commissariat et la Coordination nationale des CR, sans toutefois que l'articulation fonctionnelle des secteurs avec les autres échelles d'administration de la ville ait été clairement définie : elle transparaît implicitement au travers des montages empiriques, mais elle n'a fait l'objet d'aucune définition préalable, d'aucune systématisation et elle n'est officiellement précisée dans aucune de ses composantes techniques ou financières. Seules les charnières politiques ont été, dans le cadre du centralisme démocratique, clairement explicitées. Ailleurs pourtant, et en particulier dans certaines villes ouest-européennes, c'est, à l'inverse, la recherche d'une échelle pertinente de décentralisation et de gestion qui a suscité la redéfinition des espaces infra-communaux ⁹⁵. Bien que les comparaisons entre les villes des pays de l'Europe septentrionale et celles de l'Afrique soient périlleuses, en raison notamment de données souvent imprécises sur la taille démographique des communes concernées et sur leurs dispositifs institutionnels, les fondements théoriques et pratiques de la valorisation des niveaux infra-communaux comme espaces de gestion dans les premières ne sont pas sans intérêt, et les débats qui y sont menés peuvent sans doute être riches d'enseignement pour les municipalités africaines. Que ce soit dans la répartition des responsabilités entre municipalités et instances infra-communales, ou en ce qui concerne les relations des institutions locales avec les citoyens, leurs intentions et principes peuvent en effet efficacement nourrir une prudente réflexion au-delà des frontières nationales ⁹⁶.

Pour l'heure, aux interrogations des hommes politiques ne répond, à Ouagadougou, aucune analyse sur les conditions de viabilité d'une existence conjointe des communes et des secteurs, laquelle peut être un facteur dynamique de mise en œuvre d'une gestion concertée et adaptée comme elle peut aussi être une source potentielle de conflit et de concurrence. Nous avons exprimé l'idée que, du renforcement des instances

in N. HAUMONT, A. MARIE (dirs.). - Politiques et pratiques urbaines dans les pays en voie de développement. - Paris : L'Harmattan, 1987. - Tome 1, pp. 67-82. - (Villes et entreprises).

⁹⁴ A. YAPI DIAHOU. - "Tous les moyens sont bons : mille et une voies pour passer de l'illégalité à la légalité". - in N. HAUMONT, A. MARIE (dirs.). - op. cit. - pp. 166-183.

⁹⁵ OCDE. - Gestion et financement des services urbains. - Paris : OCDE, 1987. - p. 32 et sq.

⁹⁶ Les politiques norvégienne et suédoise prévoient ainsi que "les municipalités s'occuperaient principalement de la planification globale, de la tutelle et de la coordination des services urbains" et que "pour certains services, la responsabilité des échelons administratifs supérieurs serait maintenue mais le fonctionnement de nombreux services serait décentralisé à l'échelon infra-municipal" (Ibid. - p. 33) et que "les conseils infra-municipaux peuvent contribuer de trois manières distinctes au renforcement de la démocratie participative : en incitant la population à participer davantage aux affaires qui la concernent ; en créant des instances plus proches des citoyens et dotées de pouvoirs de décision véritables ; et en offrant aux citoyens une voie institutionnelle pour faire connaître leur point de vue aux responsables à l'échelon local" (Ibid. - p. 35).

communales, on pouvait escompter un assouplissement des dispositifs relationnels entre les secteurs et les institutions locales formellement responsables de nombreux services et une diversification des montages opératoires ⁹⁷. La multiplication des niveaux de pouvoir peut aussi opacifier les filières et accroître en nombre les facteurs de blocage à leurs interfaces, si la répartition des charges reste confuse ou l'attribution des responsabilités mal définie. Relevons à ce propos que c'est apparemment une des conséquences positives de la loi communale ivoirienne de 1980 ⁹⁸ que d'avoir placé les municipalités des villes moyennes de ce pays en situation de jouer un rôle de catalyseur des ressources locales, notamment en relayant techniquement les initiatives collectives des habitants ⁹⁹. En revanche, d'autres exemples semblent indiquer que les autorités locales n'établissent pas toujours des relations actives et fiables avec leurs associations populaires. Ainsi, les pouvoirs publics kenyans contribuent peu, de façon générale, au financement des projets Harambee - au début des années 70, l'apport de la population représentait de 85% à 94% du capital accumulé - et les autorités locales se distinguent particulièrement par la médiocrité de leur soutien et la marginalité de leurs contributions ¹⁰⁰. Il est vrai qu'il s'agit pour l'essentiel de collectivités rurales, ce qui limite peut-être la portée de la comparaison, encore que d'autres exemples puissent, à l'inverse, en justifier la pertinence (cas des FRAR ¹⁰¹ en Côte d'Ivoire). Nonobstant, ces exemples confirment la nécessité du débat sur les relations concrètement envisageables entre les groupements infra-communaux et les pouvoirs locaux. Une formule de complémentarité, sur le modèle ivoirien tel qu'évoqué par Patrick Canel, est-elle concevable à Ouagadougou, les CR assurant un rôle d'association "locale" de développement, capables de formuler les demandes populaires et de mobiliser les ressources humaines et matérielles, et les communes assumant un rôle d'appui financier ¹⁰², d'encadrement technique et de conseil juridique ? L'absence de cette réflexion est d'autant plus regrettable et, en un sens, politiquement significative, qu'elle embarrasse les communes vis-à-vis de la province, et menace, à terme, de brider les secteurs dans leurs rapports avec les premières. Les risques de confusion et d'interférences sont en effet d'autant plus grands que la plate-forme fonctionnelle et

⁹⁷ Cf. supra : deuxième partie, chapitre II. (I.A.4.).

⁹⁸ Loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale (in Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire. - n° 51, 28 octobre 1980. - pp. 1097-1111), suivie des lois n° 80-1181 (Ibid. - pp. 1111-1115) et n° 80-1182 (Ibid. - pp. 1115-1118).

⁹⁹ P. CANEL. - "L'expérience communale de Côte d'Ivoire". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 28, octobre 1985. - pp. 113-114.

¹⁰⁰ Ph. MBITHI, R. RASMUSSEN. - Self Reliance in Kenya : the Case of Harambee. - Uppsala : The Scandinavian Institute of African Studies, 1977. - p. 65 et p. 72.

¹⁰¹ Fonds régionaux d'aménagement rural.

¹⁰² Dans l'hypothèse où la fin des mesures transitoires conduit à doter les communes de budgets propres à brève échéance.

revendicative des CR reste mal spécifiée et ne fait nullement appel à leur échelle géographique pour faire valoir d'éventuels avantages comparatifs.

En sont partiellement la cause les modalités du découpage politique, qui ont conduit à des circonscriptions infra-communales fort inégales dont les disparités, tant spatiales que démographiques, contreviennent à toute tentative de définition "quantitative" du secteur. Regroupant de 1 664 à 28 796 habitants au recensement de 1985, ces derniers ont notamment un "poids" démographique fort dissemblable. Cette hétérogénéité, qui constitue indéniablement un facteur discriminant dans l'influence respective des secteurs auprès des instances communales et provinciales, recoupe en outre une diversité intrinsèque très marquée. Bien qu'à des degrés divers, tous les secteurs présentent des communautés humaines socialement et économiquement diverses et comportent des périmètres urbains inégalement dotés, constitués d'aires loties et non loties juxtaposées. Les autorités burkinabè semblent avoir résolument éludé les questions préalables relatives au choix de la dimension et de la nature des collectivités urbaines qui devaient, à partir de 1983, servir de base à la mobilisation citadine. Délicat mais décisif, ce choix serait pourtant une étape importante du processus de mobilisation si l'en en croit Alain Bockel : "En effet, il est nécessaire que cette collectivité corresponde à une réalité sociologique, afin que la participation conserve une dimension communautaire : cette préoccupation pousse à utiliser les regroupements naturels de population, souvent d'importance restreinte. Mais le souci de permettre à la cellule de participation de disposer des moyens techniques, humains et financiers suffisants pour fonctionner de façon autonome, implique, en sens inverse, que la collectivité soit suffisamment importante [...] La cellule de base de la participation est alors constituée d'un regroupement relativement important de population, ne correspondant pas en général à des collectivités préexistantes" ¹⁰³. Sans que l'on puisse dire si cette hétérogénéité systématique résulte d'un "travail" ou d'une distribution aléatoire, il convient de remarquer qu'elle peut être considérée comme un "handicap", en s'opposant à la formation de "communautés" humaines - les "quartiers-communautés" de Jean-Luc Piermay ¹⁰⁴ - ou comme un avantage potentiel, puisque tous les secteurs ont ainsi, sur tout ou partie de leur territoire, d'importants programmes d'équipement à réaliser pour assurer leur "mise à niveau" et que la diversité des statuts socio-économiques de leurs populations leur garantit un assez large éventail de compétences et de ressources financières et humaines. On ne voit guère cependant que le secteur ouagalais puisse

¹⁰³ A. BOCKEL. - "Les expériences de participation populaire et de démocratie locale : présentation générale". - in *Annuaire du Tiers-monde VIII 1982-1983*. - Paris : Fernand-Nathan, 1984. - p. 23.

¹⁰⁴ J.-L. PIERMAY. - op. cit. - p. 472.

s'apparenter à un espace de convivialité, l'échelle des secteurs n'étant pas appropriée à la construction de communautés spatiales et sociales et les caractéristiques de leurs périmètres étant trop dissemblables pour engendrer des solidarités immédiates.

Le déficit de "sociabilité" s'ajoutant au déficit de territorialité, les secteurs ouagalais partaient avec d'importants handicaps au regard des poncifs usuels sur la capacité mobilisatrice des espaces infra-communaux, le moindre n'étant pas leur genèse qui, résultat d'un décret gouvernemental, ressortit tout entière à l'autoritarisme étatique. A cet égard, il faut remarquer que cette création arbitraire s'est accompagnée d'un brouillage systématique des cadres référentiels classiques, qui s'exprime notamment dans le choix terminologique du mot secteur, celui-ci étant politiquement et socialement neutre au Burkina Faso. Choisi pour cette "virginité", tandis que celui de quartier renvoyait à l'image de la ville coutumière et sa chefferie, et que celui d'arrondissement rappelait les circonscriptions de l'administration coloniale, il permettait d'éroder par avance les arguments d'une résistance socio-historique des citoyens, mais privait aussi ces nouvelles entités de tout contenu sociologique ou patrimonial acquis. Si les secteurs bénéficient, avec une emprise spatiale précise et cartographiée, d'un attribut qui n'est pas négligeable, ce dernier ne suffit pas à les ériger en espaces de la citoyenneté, de la participation aux affaires civiques et de la politique "relocalisée". Enfin, il faut remarquer que le pouvoir burkinabè, qui ne s'est généralement pas privé d'accompagner ses réformes sociales d'un "prêt-à-penser" la société, n'a ici nullement cherché à substituer de nouvelles formes de reconnaissance territoriale à celles que niaient les secteurs. Ce désintérêt, comme le refus politique de prendre en charge la production d'un discours valorisant des registres sémantiques et symboliques propres aux espaces locaux de la ville, montre assez que le pouvoir entendait laisser aux citoyens le soin de réinventer ou d'adapter leurs modes d'ancrage identitaires au sol.

De tout ce qui précède, le lecteur retiendra surtout que le secteur se distingue d'abord par ses déficiences et ses ambivalences, lesquelles, loin d'en faire un espace privilégié de l'action collective citoyenne, auraient dû le conduire à l'oubli. Les effets de perception, les solidarités "naturelles" supposées, les complicités nées de mythes fondateurs et de traditions partagés, que l'on dit décisifs dans l'émergence d'une mobilisation de voisinage, lui étaient totalement étrangers. Comment, dès lors, expliquer que cet espace parfaitement artificiel et sans histoire ne constitue pas, aujourd'hui, un "angle mort" de la citoyenneté de proximité ? Nous entendons démontrer que si le secteur ne forme pas une unité sociale, il n'est pas nécessairement dépourvu de cohérence politique et de crédibilité gestionnaire, dès lors qu'une dynamique de réappropriation par les résidents

le fait apparaître sur la scène urbaine comme une entité incontournable du management infra-communal. A l'appui de cette hypothèse, nous avons recherché les indices de sa construction identitaire, non plus dans ses caractères endogènes, mais dans la nature des relations établies entre ses responsables et la sphère institutionnelle, dans la façon dont les CR, en assumant progressivement les fonctions gestionnaires qui leur étaient dévolues, lui ont forgé un rôle spécifique dans la cité.

Nous rejoignons ici un autre courant de recherche sur les quartiers qui, jugeant insuffisante l'analyse de leurs éléments de cohésion interne, a fait plus systématiquement appel au fonctionnement global de la société pour en élaborer une définition. Privilégiant une perspective macro-économique, certains travaux ont ainsi caractérisé les espaces infra-communaux comme étant des résidus, des manifestations territoriales accidentelles du jeu des forces économiques et sociales. Les analyses diffèrent cependant dans les processus sociaux qu'elles entendent privilégier ¹⁰⁵. Certaines, se réclamant généralement d'une approche marxiste, insistent sur les effets induits des modes d'exploitation et d'accumulation du capital dans les économies occidentales. D'autres, accordant une attention particulière aux mécanismes du marché foncier et de la spéculation immobilière, étudient leurs effets sur les substitutions d'usage du sol et la distribution des groupes sociaux dans les aires urbaines. Ces dernières ne sont pas sans présenter des réminiscences des études urbaines de l'Ecole de Chicago, dans lesquelles les quartiers - les "aires naturelles" des écrits de Robert E. Park - ne sont qu'un sous-produit d'une vaste compétition pour l'espace, dont l'"écologie humaine" des ethnologues de Chicago privilégiait la logique "biotique" dans l'organisation spatiale de la ville ¹⁰⁶. Cette "sociologie de l'espace" n'est pourtant guère convaincante : outre qu'elle sous-estime les connexions et interactions qui caractérisent la coexistence des "fractions" de société comme des "fragments" du territoire urbain ¹⁰⁷, elle faillit à rendre pleinement compte du rôle des pouvoirs dans l'organisation citadine, des incidences des décisions "régaliennes" sur le développement de la ville, des interférences du jeu politique avec la logique "écologique". Aussi nous référerons-nous à une dernière approche centrée, à l'inverse, sur la réintroduction de l'espace local dans son environnement politique. Elle souligne que les dichotomies local/global dissimulent, derrière un prétendu empirisme, que les situations singulières ne constituent qu'un "des régimes d'existence" de la société dans son ensemble ¹⁰⁸. Les espaces infra-communaux

¹⁰⁵ Pour une synthèse, voir : M. CRENSON. - op. cit. - pp. 52-53.

¹⁰⁶ Sur l'Ecole de Chicago, voir par exemple : U. HANNERZ. - Explorer la ville : éléments d'anthropologie urbaine - Paris : Editions de minuit, 1983. - notamment Chapitre 2 : pp. 36-83. - (Le sens commun).

¹⁰⁷ Ibid. - p. 79.

¹⁰⁸ J.-P. GAUDIN. - op. cit. - p. 55.

ne doivent-ils pas dès lors être pensés comme procédant d'une dialectique permanente d'ajustement réciproque entre, d'une part, des solidarités "communautaires" aux contours mouvants et, d'autre part, un ordre politique tendant à la formalisation et la normalisation des rapports de l'individu aux cadres institutionnels ?

Cette définition politique ouvre des champs d'investigation qui restent, nous semble-t-il, encore largement à explorer. Elle offre, pour notre étude, une problématique permettant de reconsidérer la nature spécifique des secteurs tout en les replaçant dans le projet de "réactivation du lien politique par la contractualisation des engagements et l'implication des citoyens" ¹⁰⁹ qui caractérise des mouvements apparentés de "retour au local" un peu partout dans le monde. En préalable toutefois, il convient de ne pas mésestimer les particularités structurelles et fonctionnelles des espaces infra-communaux qui résulteraient de contextes nationaux fort dissemblables. A titre d'exemple, mentionnons que le quartier est souvent, dans les mouvements revendicatifs des villes du monde occidental, présenté comme un ultime espace de liberté où les populations entendent retrouver une capacité d'arbitrage dont elles estiment avoir été privées par des bureaucraties urbaines "sur-développées", envahissantes, hégémoniques et, ce qui n'est pas contradictoire, inégalitaires, peu performantes ou encore inadaptées. Les mouvements qui émergent à cette échelle procèdent moins d'un sentiment de privation que d'une quête d'"autonomisation" relative. A l'opposé, la mobilisation que nous avons étudiée dans les secteurs vise essentiellement à inciter et préparer un engagement bureaucratique et financier plus conséquent en périphérie. Il nous semble néanmoins que l'approche conceptuelle qui s'efforce de situer les espaces infra-communaux à l'interface des grands dispositifs sociaux et des collectifs restreints, qui tente d'en expliquer la spécificité dans l'interaction entre les macro-tendances et les contraintes du quotidien, permet de poser un cadre d'analyse général opératoire, sans préjuger de la nature concrète des liaisons établies entre le "local" et les autres échelles d'organisation de la société.

L'acte fondateur des secteurs leur étant totalement extrinsèque, c'est à l'évidence d'abord dans le projet étatique qu'il faut rechercher leur dynamique et la double propriété qui les singularise, à savoir la primauté de leur fonction d'espace de mobilisation et leur exclusivité totale dans ce rôle. Trois options complémentaires, communes à la politique générale et au projet urbain, ont été déterminantes dans cette double spécification des secteurs : la nécessité de mobiliser les forces et ressources locales, auxquelles le pouvoir

¹⁰⁹ Ibid. - p. 46.

central entend se ménager un accès privilégié, la volonté de redéfinir la "citoyenneté" dans la société révolutionnaire, le choix en faveur d'une contractualisation des collaborations entre les institutions administratives, éléments d'une permanence de la bureaucratie d'Etat nonobstant les changements de régime, et les structures politiques de base. Au cœur de cette gestion "reconsidérée", la notion de secteur devient primordiale dans l'élaboration pragmatique d'une nouvelle pratique de l'urbanisme "local" : c'est l'échelle, résultant d'un compromis entre les besoins de l'encadrement politique et les impératifs d'une réactivation de la participation individuelle et collective, à laquelle le "marché" des services urbains de proximité est identifié, l'offre programmée et les prestations rendues.

Que le secteur soit avant tout un lieu de mobilisation et de participation transparait clairement dans les discours. Il a souvent été dit, par exemple lors de la préparation du Plan quinquennal 1986-1990, que la réflexion puis la mobilisation devaient se faire avant tout au niveau des villages et des secteurs, gisements cardinaux de la richesse nationale ¹¹⁰. Plus spécifiquement, en 1987, à l'occasion de plusieurs inaugurations d'équipements sociaux réalisés par les populations dans les secteurs de Ouagadougou, le Haut-commissaire a félicité les CR géographiques avant de leur rappeler leur responsabilité dans la mobilisation des énergies pour le développement et de les exhorter à rester le cadre dans lequel "chaque militant se rend compte qu'il sue, qu'il produit pour lui-même, pour ses enfants et pour son Faso" ¹¹¹. Un des rares articles de Carrefour africain consacrés à cette question et intitulé "Quand bougent les secteurs", constate ainsi : "De nos jours, la vie communautaire est parfois un souvenir que les uns et les autres se racontent, pour se soustraire aux difficultés croissantes de la vie. Aujourd'hui, certaines des cérémonies sont loin d'être des retrouvailles ou une occasion pour rassembler les natifs d'une même entité ou d'une collectivité, dispersés dans divers horizons en quête d'un certain bien-être social ou de pitance", elles sont, poursuit le journaliste, une forme de mobilisation "aux fins d'un développement social meilleur de chaque milieu" ¹¹².

La nécessité de mobiliser à l'échelle infra-communale ne requérait cependant pas l'exclusivité du secteur comme partenaire reconnu. Celle-ci s'imposait dès lors qu'à ce prosaïsme gestionnaire se mêlait une volonté pédagogique d'inculquer une nouvelle

¹¹⁰ Voir par exemple "Cinq ans de luttes : cinq ans de victoire". - in Carrefour africain. - n° 878 du 12 avril 1985. - p. 15.

¹¹¹ Sidwaya. - n° 829 du 7 août 1987. - p. 5.

¹¹² Carrefour africain. - n° 1046 du 8 juillet 1988. - p. 18.

citoyenneté, que l'Etat révolutionnaire se réservait de diriger et contrôler : la mobilisation ne pouvait ainsi se faire que sous des formes très formalisées, encadrées par la planification nationale, coïncidant avec les priorités nationales et les capacités d'accompagnement de l'administration publique. La création de toute pièce du secteur permettait au pouvoir d'Etat d'imposer son propre modèle de participation à travers une forme de partenariat inédite, sans histoire et sans tradition. Si les "prophylaxies" urbaines intègrent désormais une consultation des citoyens, celle-ci doit néanmoins reproduire les schémas maîtrisés du savoir-faire technocratique. Pour maintenir cet équilibre, le pouvoir s'est efforcé à la fois de prévenir l'émergence de formes "spontanées" de mobilisation et de faire du secteur la structure administrative formelle de "lissage" des pratiques de partenariat, d'homogénéisation des types de montages opérationnels en même temps que d'instauration d'un statut normalisé de citoyen-citoyen-contribuable. Cette approche réductrice des échelons locaux les cantonne dans le rôle de "couver" d'un civisme fondé sur la mobilisation citoyenne quotidienne - à laquelle ressortissent aussi bien les participations aux travaux d'intérêt commun que l'obéissance civile et la discipline fiscale - au service du projet politique étatique et du développement national.

Enfin, troisième volet de la pensée politique du secteur, ce niveau infra-communal doit fonctionner comme une matrice de contractualisation entre les différents partenaires parties prenantes de la gestion partagée. Pensée et méthodes de l'urbanisme institutionnel étant largement déconnectées des préoccupations proprement "locales" du fonctionnement des services et équipements urbains, le secteur fournit le dispositif analytique choisi par l'Etat pour tester et adapter un modèle de citoyenneté au service d'un management urbain plus intégré, autorisant des associations opératoires inédites, des agencements intersectoriels plus pertinents, des programmations d'équipement plus adaptées, une liberté d'ordonnancement des actions prioritaires du champ localement défini de la gestion urbaine. Espace de mobilisation, le secteur est donc aussi un espace expérimental, de régulation où le pouvoir, comptant essentiellement sur les initiatives et les ressources infra-communales, voudrait voir reconçues et reformulées les articulations entre institutions et réalité sociale. Même si elle reste problématique, c'est bien la redéfinition du rapport entre le pouvoir institutionnalisé et la collectivité citoyenne qui reste au cœur du projet urbain officiel envers les secteurs périphériques, matrices préférentielles de définition des partenariats gestionnaires qui, sans requérir la loi et le règlement, régulent par des "contrats" ponctuels les relations entre citoyens, province et départements ministériels.

Lieu d'expression d'une des figures concrètes de l'intérêt public, le secteur représente dès lors un concept opératoire commode de la pratique urbaine du pouvoir ¹¹³. C'est ainsi la plus petite collectivité que soient tenus de prendre en compte les partenaires institutionnels : à l'échelle de la province, les problématiques relèvent de l'Etat, voire de la présidence, à celle des parcelles ou de l'îlot, elles sont reléguées dans le champ du privé ¹¹⁴. Le secteur détermine aussi l'échelle opérationnelle la plus fine de l'urbanisme ouagalais et la seule admise officiellement pour le traitement de la demande infra-communale. Les incidences de ce dispositif sont considérables car il résulte du monopole accordé au secteur que le point de vue qu'il représente est la seule expression légitimée des intérêts d'une "communauté" de citoyens autre que communale ou provinciale : les luttes d'influence pour investir le CR, unique porte-parole autorisé de cette collectivité, s'expliquent dès lors fort bien, mais laissent entière l'interrogation sur la représentativité de ces structures populaires. Ainsi "fonctionnalisé", le secteur n'est-il cependant que l'instrument d'une pratique gestionnaire pilotée par le haut dans laquelle, institué en interlocuteur "captif", il servirait à la fois de "sas" pour filtrer les revendications urbaines venues de la base et d'espace de désengagement officialisant, sous le prétexte de ménager un champ spécifique de la gestion de proximité, l'instauration d'une limite inférieure de l'intervention publique institutionnelle ?

2/ Secteurs et citoyens de la périphérie : l'apprentissage d'un espace

S'en tenir au précédent constat conduirait pourtant à sous-estimer la capacité de réaction et la vitalité sociale des populations, qui se sont certes pliées au dispositif formel du secteur, mais ont aussi, en se l'appropriant, appris à l'utiliser dans une logique qui est parfois très éloignée de celle qu'entendaient promouvoir les autorités. Les mécanismes de la construction progressive du champ de la gestion de proximité dans le cadre de chacun des secteurs, qui fonctionnent ainsi comme des cellules juxtaposées, prouvent que les résidents ont appris à en maîtriser l'échelle et à reformuler leurs doléances en conformité avec les contraintes de la programmation urbaine infra-communale. Il faut toutefois relever que l'exemple ouagalais récuse la primauté du facteur "territorial" et celle de ses attributs les plus fréquemment invoqués, tels que la cohésion sociale ou le sentiment d'appartenance, dans l'émergence puis la stabilité d'un mouvement de mobilisation citoyenne. Allons plus loin en notant qu'aucun des handicaps théoriques que

¹¹³ Cette définition du secteur n'est pas très éloignée de celle du quartier dans la politique française de développement social des quartiers. Voir par exemple : P. LEMONIER. - "L'urbanisme du local". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 28, octobre 1985. - pp. 46-47.

¹¹⁴ Il existe certes des sous-secteurs, mais ils ne sont pas considérés comme des partenaires indépendants.

semblaient cumuler les collectifs résidentiels de la périphérie (jeunesse des communautés, faiblesse des sociabilités établies, hétérogénéité des groupes de résidents rassemblés dans des espaces de mobilisation arbitrairement prescrits ¹¹⁵) n'est apparu déterminant dans le développement ou non des actions collectives. Au contraire, le "territoire" de la mobilisation semble avoir non seulement fait l'objet d'un apprentissage et d'une appropriation a posteriori - ce qui offre une illustration de l'assertion de Marcel Roncayolo selon laquelle, "plus que perçu, le territoire est appris par l'individu et construit par des pratiques et des croyances qui sont de nature sociale" ¹¹⁶ - mais être en outre devenu objet d'une instrumentalisation au service des stratégies citadines.

Les Ouagalais, en effet, ne se sont pas contentés de mouler leurs revendications dans le cadre des secteurs, ils ont utilisé ces derniers en fonction de deux logiques corrélées mais distinctes. La première appartient au registre des stratégies patrimoniales. Nouveaux propriétaires accédant, après de longues et difficiles démarches, à la sécurité foncière et la possession de leur logement, les résidents de la périphérie ont le légitime souci de protéger et valoriser ces biens immobiliers nouvellement acquis, de sorte que la mobilisation observée dans les secteurs n'a pas pour objet la défense de l'intégrité et de l'identité territoriales des secteurs, mais la consolidation des patrimoines familiaux. De fait, nos enquêtes n'ont rien pu déceler, dans le rapport des Ouagalais à leur secteur, qui puisse s'apparenter à l'attachement sentimental d'un citoyen pour son quartier, en revanche, entité reconnue par les autorités et espace officiel de revendication et d'action, le secteur apparaît comme un cadre commode de mise en œuvre des stratégies foncières et immobilières. Il n'est ainsi pas contradictoire qu'un responsable nous ait affirmé, en 1987, que l'hétérogénéité des sous-quartiers de son secteur entravait la mobilisation, tout en confiant par ailleurs que le projet de lotissement engendrait une grande effervescence, laquelle avait notamment permis de collecter, auprès de l'ensemble des résidents, de substantiels montants monétaires, et de fabriquer plus de 22 000 bornes ¹¹⁷. Il est probable en effet que, de manière générale, les résidents du lotissement de la Banque mondiale, relativement plus aisés et mieux logés, ne se sentent guère solidaires des autres habitants du secteur et que, l'inconsistance géographique et sociale d'une solidarité transversale aux sous-espaces du secteur épuise les vains efforts du CR pour susciter des actions fédératrices. Mais les résidents savent aussi que les pouvoirs publics, dédaignant de considérer ces subtiles clivages, ont érigé le secteur en entité de référence : géré à cette échelle, le lotissement concerne donc l'ensemble des habitants et

¹¹⁵ Cf. supra : deuxième partie, chapitre I (I).

¹¹⁶ M. RONCAYOLO. - op. cit. - p. 189.

¹¹⁷ Entretiens au secteur 16 : 10 mars 1987 et 31 août 1987.

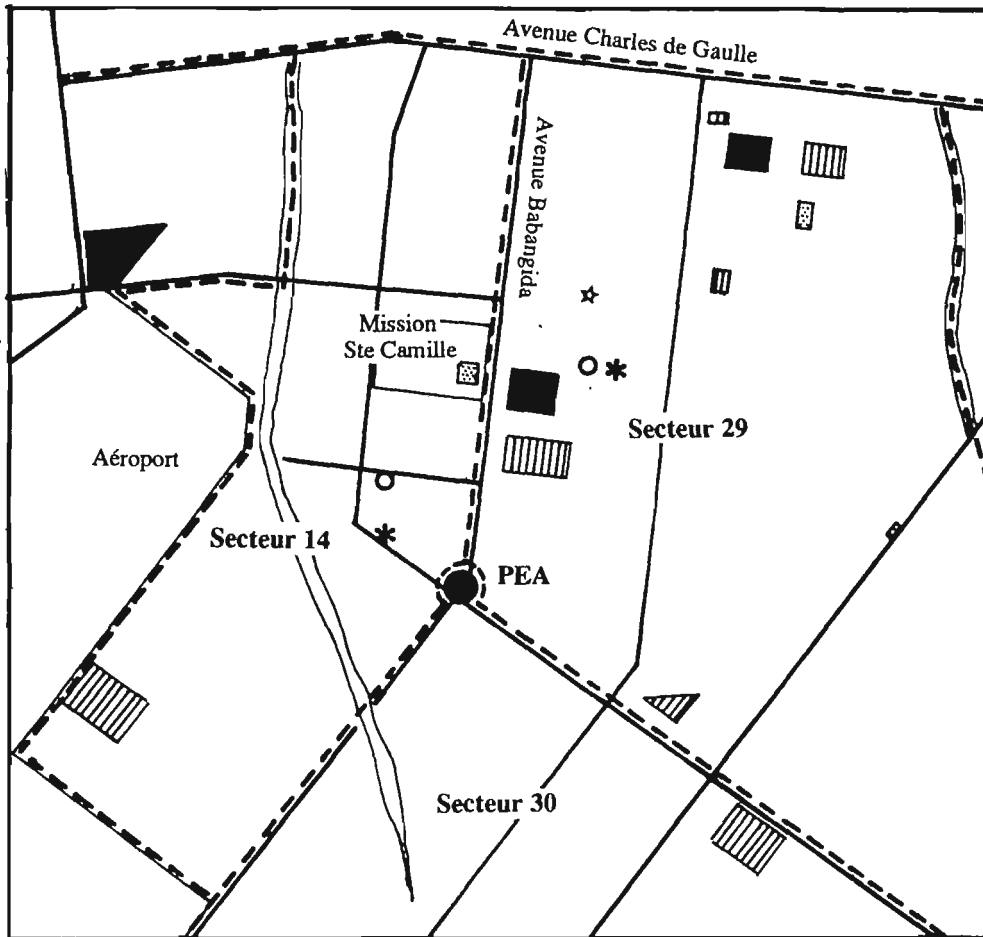
il importe tout particulièrement d'y habiter pour être prioritaire lors des attributions. De même, les équipements qui suivront profiteront à l'ensemble de la population et valoriseront l'ensemble des sous-quartiers. Dès lors, l'espace du secteur est à l'évidence un espace opérant du déploiement des stratégies patrimoniales, que la "pertinence" utilitaire et occasionnelle qui lui est ainsi conférée soit ou non sanctionnée par les facteurs plus permanents d'une cohésion sociale avérée.



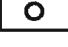
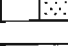
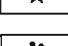
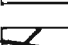
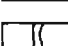
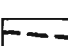

Il fallut ainsi que, en vertu du dispositif politique et fonctionnel de la gestion urbaine de proximité, le secteur devînt la plus fine échelle de programmation des équipements et infrastructures qui ont une incidence immédiate sur la valeur des possessions immobilières, pour que se découvrit une coïncidence entre les intérêts patrimoniaux privés et les intérêts de la collectivité et que le citoyen, prosaïquement, jugeât plus économique et "stratégique" de situer son action en ce lieu précis où ils se rejoignent et se superposent. C'est pourquoi le secteur, plus petit dénominateur commun des stratégies privées et collectives, est aujourd'hui au cœur des enjeux, mais les remarques précédentes, comme la comparaison avec la situation fort différente du centre-ville, montrent aussi combien l'équilibre est conjoncturel, lié au lotissement et à l'environnement politique.

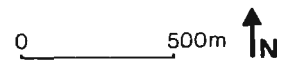
A cette première appropriation instrumentale du secteur s'en ajoute une seconde, davantage liée aux pratiques d'usage des équipements de proximité, et par laquelle la composante spatiale du secteur devient un enjeu en tant que support physique des installations collectives. Ainsi, les seules revendications territoriales qui nous ont été rapportées dans les secteurs périphériques concernaient des tracés linéaires de "frontière" commandant directement le rattachement d'un équipement à l'un ou l'autre des secteurs limitrophes. Citons pour exemple les deux postes d'eau situés aux limites des secteurs 30 et 29 pour le premier, 28 et 29 pour le second. Il faut rappeler à ce propos que la localisation des postes d'eau est choisie en fonction des opportunités géologiques et ne tient pas compte des distributions socio-géographiques de surface, de sorte que dans les situations pré-citées, les installations se trouvent placées à la lisière des secteurs. Les incidences sur les clientèles qui circulent librement sans préjudice des "frontières" sont limitées, encore que, les CR fixant leurs tarifs différemment, le prix de l'eau puisse varier d'un secteur à l'autre ; elles sont en revanche appréciables pour les CR qui, avec l'installation, "perdent" ou "gagnent" les recettes de la vente. Ces "effets" de frontière liés à la présence d'une installation collective n'ont pas, à notre connaissance, provoqué de contestation ou de polémique ouverte, mais il résulte de ces interférences entre les contiguïtés administratives et la distribution géographique des équipements de proximité

Fig. n° 84

"Frontières" de secteurs et distribution spatiale des équipements :
le carrefour du PEA n° 2 (1990)



-  Marchés
-  Ecoles primaires
-  Garderies populaires
-  Dispensaires
-  Dépôts pharmaceutiques
-  Permanences
-  Principales voies urbaines
-  Canaux et bas-fonds
-  "Frontières" de secteur



une perception accrue de l'existence d'un bornage territorial, qui s'est traduite dans nos entretiens par le soin particulier que nos interlocuteurs ont accordé au repérage spatial du site concerné, alors que les indications restaient en ce domaine ordinairement allusives ¹¹⁸. De façon analogue, si la limite entre les secteurs 21 et 22 nous a été indiquée avec quelque méticulosité, c'est surtout parce que son tracé a partagé en deux l'école de Tampouy, attribuant les bâtiments A et B au secteur 21 et les modules C et D au 22 ¹¹⁹. L'identification du "territoire" repose donc moins ici sur la délimitation, même simplement zonale, des terres, que sur la revendication des équipements et, partant, sur la "reconnaissance de paternité" de leur gestion.

Nous avons également relevé que certains CR intègrent de plus en plus fréquemment des éléments d'ordre spatial dans l'argumentaire des dossiers qu'ils présentent au Haut-commissariat à l'appui des demandes d'équipement. Ainsi, dans la concurrence qui opposait en 1988 le secteur 17 aux autres secteurs de la commune de Boulmiougou pour les localisations de la mairie et d'un lycée provincial financé par le Haut-commissariat, ses responsables ont fait valoir la "centralité" de leur secteur dans l'espace communal, ajoutant que celle-ci faciliterait l'accès des usagers aux équipements. Pour le lycée au moins, le choix définitif en faveur du secteur 17 aurait été fondé sur la situation du terrain par rapport aux axes de communication et surtout aux réseaux d'eau et d'électricité, tandis que celui que le secteur 16 - principal rival du 17 et, aux dires des responsables de ce dernier, candidat favori de la province - réservait au projet était plus excentré et supposait des travaux de raccordement plus onéreux ¹²⁰. Nous ne disposons pas de la version provinciale des discussions liminaires qui ont précédé la décision et le regard nécessairement partiel des responsables du secteur 17 est aussi probablement partiel. Néanmoins, il est intéressant de noter que ceux-ci ont privilégié les arguments "spatiaux" dans ce qu'ils nous ont rapporté de cette affaire, et les ont présentés comme ayant été décisifs : ils montraient par là qu'ils avaient acquis une perception et une maîtrise notables des enjeux spatiaux en périphérie et qu'ils savaient les mobiliser à propos dans une négociation avec leurs interlocuteurs institutionnels. Que la configuration territoriale et la situation géographique du secteur puissent être évoquées de façon convaincante dans une tractation prouve qu'elles ont été, au préalable, assimilées et réinterprétées en fonction des objectifs propres de la collectivité qui y vit ou des intérêts de ses groupes sociaux dominants.

¹¹⁸ Entretiens au secteur 28 : 1^{er} et 8 avril 1988.

¹¹⁹ Entretien au secteur 22 : 21 août 1986.

¹²⁰ Entretien au secteur 17 : 18 février 1989.

Mentionnons également la démarche effectuée par ce même CR, l'année précédente, pour obtenir la relocalisation de sa nouvelle permanence ¹²¹. Dans les plans cadastraux réalisés pour la périphérie ces dernières années, une réserve administrative pour les permanences a souvent été prévue dans le périmètre des cités : Cité Signonguin au secteur 21, Cité SOCOGIB au secteur 15, Cité AN IV B au secteur 17. Ces trois opérations immobilières sont localisées à la sortie de la ville sur des terrains adjacents aux grandes voies pénétrantes. Elles ont ainsi pour caractéristique commune d'être excentrées, d'être destinées à des catégories socio-économiques moyennes de la population citadine et, surtout, d'être des opérations publiques d'habitat. Les deux premiers secteurs ont maintenu l'emplacement initial ; le 17, à l'inverse, a engagé des démarches auprès du Haut-commissariat pour obtenir que soit modifiées les dispositions prévoyant la construction de sa permanence dans la Cité AN IV B, insistant sur les inconvénients engendrés par l'éloignement de la Cité et sur la nécessité de situer cet équipement, destiné à l'ensemble de la population, en un lieu central. Ainsi fut fait, après que le Haut-commissariat eut accepté sa localisation à proximité du marché de Pissy. Les raisons avancées par le CR étaient pertinentes et suffisaient à justifier la demande, pourtant, il nous a semblé aussi que d'autres préoccupations avaient motivé sa démarche, au premier rang desquelles le souci d'écarter toute tutelle sur les activités de la permanence en extrayant celle-ci de l'enceinte de la Cité, "enclave" par trop spécifique en raison des caractères socio-économiques de ses résidents et de l'emprise de la maîtrise d'ouvrage publique sur sa construction et sa gestion. Le souci d'améliorer les dessertes et la commodité des circulations par un bon équilibre de la distribution géographique des équipements sur le territoire du secteur pourrait bien, ici, n'avoir été qu'un prétexte ou, au moins, l'expression fragmentaire d'un complexe de mobiles de nature plus fondamentalement politique.

En recourant à ces arguments spatiaux, les CR participent incontestablement à la construction d'une "territorialité" des secteurs tandis que leurs stratégies développées autour des équipements et services contribuent à organiser les espaces infra-communaux, à leur conférer un "sens". Ces vastes superficies que le lotissement a enserrées dans des trames orthogonales indifférenciées sont ainsi graduellement structurées, processus que confortent les nouvelles pratiques d'usage des résidents, dont les trajectoires quotidiennes sont progressivement recentrées sur les secteurs périphériques au fur et à mesure qu'y est complétée la gamme des équipements de base. C'est ainsi essentiellement par les équipements que s'actualise l'identification spatiale

¹²¹ Entretien au secteur 17 : 9 mars 1988.

des secteurs et par la gestion partagée que se recompose une solidarité urbaine "locale". Alors que l'urbanisme officiel semble avoir renoncé à faire de la trame des équipements et infrastructures l'élément structurant de l'aménagement urbain, au profit d'un maillage foncier "nu", simple parcellement des terres dans le cadre des lotissements, elle paraît, à l'échelle des secteurs, jouer un rôle prépondérant dans l'organisation et l'appropriation d'un espace appréhendé comme support des stratégies foncières et des pratiques d'usage des équipements.

Le découpage administratif de Ouagadougou, après avoir imposé une fragmentation spatiale de la ville, semble ainsi conduire à de nouvelles fonctionnalités territoriales. Celles-ci ne sont pas "neutres" cependant et ne peuvent être disjointes des stratégies citadines, individuelles ou collectives, qui ont intégré les nouvelles circonscriptions comme une de leurs composantes et les manipulent à leur profit. La "construction" empirique des espaces infra-communaux nous semble être, au stade actuel, un processus constitutif de la gestion partagée au sein de laquelle il s'inscrit dans une dynamique rétroactive. En effet, les dispositifs de gestion sont forgés, pour les besoins du secteur, par une instance dont la compétence est légalement circonscrite à l'étendue de ce dernier, mais les montages ainsi réalisés contribuent aussi à inscrire concrètement dans l'espace et dans les mentalités la matérialité de cette subdivision infra-communale, consolidant l'intégrité territoriale et humaine du secteur et, partant, l'assise du CR. Les mécanismes de cette appropriation instrumentale du secteur par les Ouagalais de la périphérie révèlent ainsi la collusion des intérêts du leadership local et des habitants, les premiers cherchant dans sa reconnaissance les bases de leur pouvoir, les seconds, estimant qu'il représente aujourd'hui, compte tenu de l'environnement politique et des contraintes sectorielles de la collaboration avec les acteurs institutionnels, le niveau d'agrégation des revendications citadines le plus efficace en même temps que le plus praticable, intègrent sa construction comme un élément de leurs stratégies d'insertion urbaine. Ces remarques cursives laissent encore, comment ne pas le reconnaître, de nombreuses interrogations sans réponses et de vastes pans d'investigation pour comprendre ce que sont ces "espaces construits", produits de l'interaction conjoncturelle des impératifs politiques, des pratiques et des stratégies citadines ; comment ils évoluent et en fonction de quels déterminants préférentiels.

Notons, avant de terminer, que les secteurs ne semblent pas avoir, en dépit de leur importance croissante, supplanté totalement les anciens quartiers. Les uns et les autres n'ayant pas les mêmes fonctions et n'occupant pas la même place dans l'univers urbain, ils ne s'excluent ni ne se confondent, et la pratique consciemment sélective des résidants

affecte à chacun de ces espaces des "usages" attitrés. Si les conditions du dialogue avec les instances provinciales et étatiques ont fait du secteur l'échelle privilégiée de la définition des projets urbains de proximité et de l'expression symbolique de la réussite (fêtes, cérémonies, réalisations de "prestige"), elles n'empêchent d'aucune façon les habitants de "vivre" à d'autres échelles. L'appropriation instrumentale par laquelle la catégorie du secteur s'est progressivement imposée dans les représentations mentales et les stratégies citadines n'oblitére nullement d'autres modes d'appréhension, de représentation et de perception de l'espace urbain, dont elle enrichit au contraire la panoplie.

Le rôle et la place des secteurs dans l'univers citadin peuvent être ainsi diversement appréciés selon la perspective adoptée. D'un point de vue anthropologique et phénoménologique, on fera tout d'abord observer que le secteur peut être une chance pour la reviviscence d'une vie locale citadine. On ajoutera que, la gestion urbaine de proximité ayant été ces dernières années un fil conducteur dans la recomposition d'une urbanité auxquels l'histoire du peuplement des espaces périphériques n'avait pu conduire, la politique révolutionnaire, pour déstabilisante qu'elle soit - par le démantèlement systématique des anciens réseaux de pouvoir urbains, la dislocation partielle des sociabilités anciennes et la destruction d'une partie des patrimoines populaires (déguerpissements et rénovation) - est aussi à l'origine de mouvements d'unification locaux. A la fragmentation spatiale imposée par le découpage administratif correspond ainsi un processus d'organisation d'une sociabilité nouvelle à l'échelle infra-communale. On soulignera enfin que le secteur est devenu le maître d'ouvrage privilégié des projets urbains de proximité, lesquels représentent une part appréciable des opérations d'urbanisme conduites avec des financements strictement endogènes, que ses attributions y cristallisent les enjeux de la gestion partagée, que de nombreux débats concernant la vie publique locale s'y localisent, que ses responsables y entretiennent une dynamique politicienne, en d'autres termes, qu'il est devenu un "acteur" à part entière de la vie urbaine. Aussi, en dépit des ellipses du discours officiel, n'est-il pas incongru de s'interroger à son propos sur le rôle et le sens des pouvoirs locaux infra-communaux à Ouagadougou.

L'approche macro-sociologique conduit cependant à de tout autres constats. Nous avons précédemment souligné la logique d'insertion des secteurs dans le projet étatique et la tentative de confiscation des dynamiques infra-communales, au profit de la sphère institutionnelle, qu'elle constitue à bien des égards. Il faut à présent considérer les incidences des conditions spécifiques de la dépendance des secteurs par rapport au

pouvoir central sur leur fonctionnement et, par exemple, les répercussions sur leurs stratégies gestionnaires de l'absence d'une redistribution économique significative accompagnant le mouvement de "décentralisation" de la gestion urbaine de proximité. La compétition engendrée entre les secteurs pour l'accession aux contrats de partenariat avec des acteurs centralisés ne fait-elle pas finalement de la division de la périphérie une arme efficace du centre-ville contre la montée en puissance de cette dernière ? Offrant aux solidarités de voisinage de nouvelles trames, mais favorisant en revanche la désunion et la rivalité des différentes cellules fonctionnelles, la réorganisation spatiale en secteurs ne cache-t-elle pas une nouvelle forme d'exploitation de la périphérie par le centre, version remodelée d'un vieux modèle inégalitaire ?

II. Le secteur peut-il être une échelle pertinente de gestion ?

Nous nous sommes efforcée de montrer que l'élévation des secteurs à l'état d'unités territoriales de base de la gestion urbaine était un dérivé de l'évolution politique générale : définis dans le cadre d'un projet politique privilégiant les considérations militaires (défense de la Révolution) et utilitaires (échelle de mobilisation des populations), les facteurs qui ont présidé à leur découpage n'avaient que de très lointains rapports avec les nécessités fonctionnelles de la gestion urbaine. Lorsque, par la suite, l'évolution politique a nécessité de trouver une nouvelle légitimité aux CR ¹²², le pouvoir a néanmoins considéré comme acquise la configuration territoriale de la ville héritée des premières années de la Révolution : il n'y aurait par conséquent aucun sens à chercher, a posteriori, une justification à l'échelle de ces entités urbaines imposées par une logique politique déjà obsolète. Nous pouvons en revanche nous interroger valablement sur les contraintes que les conditions historiques de la formation des secteurs, la nature de leur ancrage dans la société citadine et la place de leurs instances exécutives (les CR géographiques) dans l'organigramme politique font actuellement peser sur la gestion partagée. Elles influencent en particulier considérablement les stratégies des acteurs infra-communaux - souvent réduites à l'état de tactiques - et expliquent pour une part leurs inégales réussites. L'esquisse, donnée dans la deuxième partie, des contours du champ de la gestion partagée tels qu'ils nous sont apparus entre 1986 et 1989, dissimule en effet la diversité des situations et fait abstraction des facteurs qui déterminent, dans la pratique, les choix opérationnels immédiats des CR. Dans les faits, ceux-ci présentent des calendriers différents et des "tableaux de chasse" très

¹²² Cf. supra : deuxième partie, chapitre II. (I.A.3.).

disparates, pour des raisons qui tiennent à leurs potentiels inégaux et à leurs diverses aptitudes à exploiter les "failles" d'un univers globalement contraignant. Les CR en effet, avant que d'être les dépositaires des charges techniques de la gestion urbaine de proximité, sont des acteurs sociaux inscrits dans des configurations locales et nationales qui les portent autant qu'elles les contrôlent. Elles leur imposent ainsi des comportements dont ils ne peuvent se départir et déterminent des "modes de faire" qui interfèrent avec les cadres et principes officiels de la gestion partagée. Leur statut d'acteurs dominés circonscrit leur marge de manœuvre, laquelle n'est cependant pas nulle ; de même, leur assujettissement d'ensemble aux logiques des acteurs institutionnels n'est pas dénué d'effets interactifs, qui induisent des adaptations du comportement des protagonistes de la sphère officielle. Les CR modulent ainsi la conduite de leurs interventions en fonction de ce qu'ils appréhendent des mécanismes de domination de l'environnement sociétal sur les secteurs.

A. Les logiques tacticiennes des CR géographiques : concurrence des déterminations fonctionnelles et politiques

Le panel des projets infra-communaux ayant été fixé collectivement par l'assemblée des militants du secteur ¹²³, il revient au CR de conduire les interventions. Les déterminations immédiates de la concrétisation des montages opérationnels surgissent alors à la croisée de deux catégories de rationalités antagoniques, mais non contradictoires. La première, conforme à la version officielle de la gestion partagée, définit le sens de l'intervention des CR dans le domaine urbain par rapport au rôle de relais des autorités locales défaillantes qu'ils peuvent assumer dans les secteurs, en palliant les déficiences constatées des services et équipements de proximité par la mobilisation des ressources infra-communales. Tous les CR tiennent un discours qui valorise ce principe élémentaire de leur action et affirment puiser dans sa logique les repères de leurs interventions quotidiennes. Cette lecture "officielle" de la coopération entre les secteurs et la bureaucratie publique constitue l'élément fédérateur de comportements et pratiques souvent très hétérogènes, auxquels elle fournit une trame justificative.

Pourtant, les conduites réelles des CR semblent souvent très éloignées des prescriptions de cette fonction de suppléance et se présentent, au regard de cette grille d'analyse,

¹²³ Cf. supra : deuxième partie, chapitre III (introduction).

comme des formes de "déviance". Accepter cette interprétation conduit toutefois à une survalorisation du discours étatique et de la finalité fonctionnaliste unique qu'il assigne à la gestion partagée. Extraite du champ limité de la gestion urbaine et replacée dans l'ensemble des contraintes objectives du milieu, c'est-à-dire en prenant le cadre sociétal comme unité d'analyse, la constellation des tactiques et pratiques des CR offre une autre intelligibilité : reconstruite, leur rationalité sous-jacente traduit une logique d'adaptation aux aspérités d'un univers sans complaisance pour les "petits", dans laquelle l'"opportunisme" ¹²⁴ des CR, leur manipulation des priorités de l'agenda apparaissent comme des formes de "bricolage", tendant à préserver leur marge de manœuvre face à la pénurie des moyens et l'unilatéralité du contenu idéologique investi par le pouvoir central dans leur action ¹²⁵. Parce qu'ils ont une capacité de subversion limitée et une faible aptitude à mobiliser les supports financiers et politiques nécessaires pour radicaliser leur action, leur efficacité repose essentiellement sur leur ingéniosité dans l'exploitation des situations existantes : l'on pressent ainsi une grande inégalité des secteurs face au déploiement des tactiques nécessaires au fonctionnement de la gestion partagée et à l'actualisation sélective de potentialités arbitrairement distribuées.

Notre démarche est ainsi de substituer à l'approche "participationniste" de l'Etat, interprétation instrumentale de la gestion partagée conçue comme moyen de mise en œuvre, à grande échelle, de la méthode d'aménagement progressif, une analyse en termes de conflits et d'antagonismes, qui révèle non seulement que les comportements des CR ne sont pas "irrationnels", mais aussi que, loin de tendre à subvertir ou modifier radicalement le dispositif étatique, ils s'efforcent de l'"aménager" et de l'exploiter au mieux pour en obtenir des gains collectifs supplémentaires.

Précisons enfin que nous n'étudierons que les pratiques collectives conduites par les CR. Nous aurions pu également évoquer ici l'"opportunisme" individuel de leurs membres, utilisant leur position et leurs fonctions au sein des projets de gestion partagée pour capitaliser des profits personnels. Ces pratiques, en effet, constituent à bien des égards des exemples de ce qu'Erving Goffman appelle des "adaptations secondaires", c'est-à-dire des moyens employés par un individu à l'intérieur d'une organisation sociale pour "s'écarter du rôle et du personnage que l'institution lui assigne tout naturellement"

¹²⁴ Ce terme n'a, dans notre esprit, aucun contenu péjoratif : il traduit uniquement une logique de comportement réglée principalement sur les circonstances.

¹²⁵ Nous nous inspirons beaucoup pour cette analyse de la sociologie des adaptations primaires et secondaires d'Erving Goffman : E. GOFFMAN. - *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux*. - Paris : Les Editions de minuit, 1968. - 449 p. - (Le sens commun). Voir notamment dans cet ouvrage la présentation de Robert Castel : pp. 7-35.

et qui se situent souvent, lorsqu'ils sont "intégrés", à la lisière entre l'usage fortuit et tacitement accepté, sinon autorisé, des opportunités offertes par une fonction ou un statut, et l'abus de ces possibilités à des fins personnelles ¹²⁶. A l'évidence, nombre des comportements des leaders des CR appartiennent à cette catégorie d'adaptations secondaires intégrées qui, plus connues sous le vocable populaire de la "débrouillardise", sont censées apporter à celui qui les exerce des gains ou des compensations. Pour les membres des catégories moyennes de salariés touchés par les mesures d'austérité du gouvernement révolutionnaires (réductions de salaires, suppressions des indemnités et de nombreux avantages en nature, gestion plus rigoureuse des "notes de frais"...), les éventuels "bénéfices" matériels résultant de leur engagement dans les CR peuvent être des formes de compensation à la perte des "privilèges institutionnalisés". Priorité dans l'obtention d'une parcelle, achat d'essence pour les "courses" avec de l'argent de la permanence, "faveurs" pour obtenir un emploi ou une autorisation, sont autant d'usages prosaïques d'une rationalité individuelle bien comprise, face à la pénurie matérielle et les astreintes d'un régime autoritaire. Toutefois, outre que nous avons considéré quelques-unes de ces pratiques dans la catégorie des "détournements", l'éclairage des comportements individuels aurait nui à la cohérence de l'analyse, que nous voulons centrée sur les CR, en tant qu'acteurs collectifs de la périphérie, et sur leurs logiques tacticiennes, interprétées en référence aux enjeux de la gestion partagée, qui demeure au cœur de notre propos.

1/ Pallier les déficiences d'un modèle dominant "œcuménique"

L'engagement de la plupart des CR dans la gestion partagée est, de prime abord, fidèle aux objectifs officiels du dispositif institutionnalisé, dont les responsables des secteurs empruntent et reproduisent le discours, les procédures et l'idéologie. Cette conformité perçue, au moins pendant les premières années du CNR, comme légitimante parce qu'elle renvoyait à une "mission", a déterminé les principaux modes d'intervention des CR et présidé aux choix opérationnels. Ainsi, encouragés par les pouvoirs publics à corriger les inégalités géographiques de la desserte urbaine en équipements et services de proximité, les CR ont conçu leurs interventions comme devant s'inscrire essentiellement dans les lacunes de la gestion publique - provinciale ou étatique - et dans les créneaux inoccupés de l'offre privée. Dans ce cadre général, leurs projets peuvent être répertoriés en fonction d'une typologie fonctionnelle, de laquelle ressort surtout la notion de

¹²⁶ E. GOFFMAN. - op. cit. - p. 245 et p. 249.

complémentarité avec les filières "traditionnelles" de leur mise en œuvre. En premier lieu, il s'agit pour les CR de suppléer les carences de l'Etat en matière d'équipements de proximité, en conformité avec la programmation décrétée à l'échelon national. C'est le cas des écoles, permanences, dispensaires, marchés et garderies populaires ou encore des aménagements de la voirie non bitumée dans les nouveaux lotissements (nivellement, rechargement et reprofilage). En second lieu, ils interviennent pour améliorer la qualité de la desserte locale par l'organisation et le contrôle de services de première nécessité, en relais des offices nationaux (vente d'eau potable, ramassage des ordures ménagères) ou de l'administration (état civil, bornage et attribution des parcelles dans les nouveaux lotissements...). En troisième instance, les CR s'efforcent de pallier les déficiences des initiatives privées : dépôts pharmaceutiques, magasins, buvettes et auberges... Enfin, confrontés à des situations d'urgence, ils s'aventurent parfois, hors programmation officielle, dans la conception et la réalisation de petits équipements locaux : ouvrages de franchissement (ponceaux sur les caniveaux et ponts au-dessus des bas-fonds inondables), dispositifs sommaires de drainage, dépôts primaires d'ordures aux abords des marchés ¹²⁷.

Ce modèle de complémentarité des montages opérationnels entre les acteurs institutionnels et les CR est un des fondements de leur action ¹²⁸. Plus que toute autre, il explique la prudence des CR face à l'administration, vis-à-vis de laquelle ils se sont efforcés, au moins dans un premier temps et parfois maladroitement, d'apparaître comme des agents assurant l'intérim de fonctions vacantes plutôt que comme des concurrents directs, et face au pouvoir politique, qui semble vouloir les consigner dans un "emploi" d'auxiliaires, en freinant l'émergence de contre-pouvoirs dans les périphéries. Un responsable, alors qu'il nous narrait en 1986 les difficultés éprouvées par les CR de secteur pour établir de bonnes relations avec l'administration, remarquait de façon significative : "les CDR sont pris pour des remplaçants, alors qu'en fait ils sont complémentaires" ¹²⁹. Il explique également que les CR n'aient rien engagé qui ne soit normalement accessible aux acteurs traditionnels de la gestion urbaine, et s'en soient généralement tenus, dans leur souci de se cantonner à un rôle d'acteurs adventices, à une stricte orthodoxie urbanistique .

¹²⁷ Les recoupements sont nombreux avec la typologie établie par P. Canel à propos de l'action des communes en Côte d'Ivoire : "La production des équipements collectifs d'initiative locale dans les villes de l'intérieur en Côte d'Ivoire". - in N. HAUMONT, A. MARIE (eds.). - Politiques et pratiques urbaines dans les pays en voie de développement. - Paris : L'Harmattan, 1987. - pp. 70 - 71. - (Villes et entreprises).

¹²⁸ Sur la notion de complémentarité, voir aussi E. LE ROY. - "Le pluralisme juridique dans le creuset de la démocratie : l'exemple Sénégal". - in Annuaire du Tiers-monde IX 1985 - 1986. - Paris : Fernand-Nathan, 1987. - p. 265.

¹²⁹ Entretien au secteur 22 : 18 février 1986.

La pression exercée en ce sens par les autres acteurs urbains est d'ailleurs également puissante. Lorsque les CR s'aventurent sur les terrains plus controversés de la morale et de la coutume, ou tentent de s'ingérer dans les stratégies familiales par des actions de normalisation et d'encadrement des choix, les Ouagalais contournent leur autorité par défection ou par refus manifeste d'endosser les résultantes de leurs arbitrages. Nous avons montré que telle pouvait être en partie l'explication de la médiocre réussite des projets de collecte des déchets en périphérie. De même, lorsqu'ils excèdent par trop leurs attributions officielles de "managers" mandatés, l'administration se rebelle et dénonce leurs empiétements sur son propre terrain de compétence. Son attitude à l'encontre des stratégies adoptées par certains secteurs pour obtenir l'extension de leurs aires loties est à ce sujet évocatrice. En 1988 en effet, bien qu'ayant été dotés de projets de restructuration "suffisants" au regard des normes adoptées par la DGUT, les secteurs 15, 16 et 28 ont déposé de nouvelles demandes de lotissement, arguant du fait que le bourgeonnement de l'habitat spontané à la périphérie des périmètres aménagés témoignait d'une demande non satisfaite. A cela, les urbanistes répondaient, chiffres à l'appui, que l'offre en lots pourvoyait amplement aux besoins "réels" de la population citadine et que la multiplication des constructions illégales provenait de stratégies conscientes et organisées de spéculation foncière. Ils accusaient ainsi implicitement les CR de se faire les complices de tels comportements illicites, voire même de les encourager ¹³⁰. Prenant l'exemple du secteur 28, l'un d'eux affirmait que 5 000 parcelles y avaient été livrées, pour 4 000 ménages recensés : démontrant que le recours engagé par le CR pour 2 000 lots supplémentaires n'avait aucun fondement, il laissait planer un doute sur son éventuelle compromission dans le "trafic" des parcelles ouagalais ¹³¹. Un document ministériel, commentant les attributions de parcelles dans un lotissement de ce même secteur, n'est guère plus clément dans sa critique et attribue au manque de rigueur des CR les aléas du recensement des ménages dont "le nombre était extensible à souhait et selon les interlocuteurs (bureau CR)" ¹³². Ces comportements procèdent pourtant d'une stratégie somme toute banale d'optimisation des possibilités offertes par le dispositif législatif et politique et, en s'immisçant dans les failles du consensus bureaucratique, renvoient surtout à la "naïveté" d'un pouvoir qui a fort mal évalué les incidences de sa réforme, ce que, six ans après la publication de la RAF, un journaliste traduit avec clairvoyance : "Les dispositifs des textes de la réforme n'ont pas su prévoir le vif intérêt et la complexification des rapports sociaux que ces

¹³⁰ Entretien à la DGUT : 8 avril 1988.

¹³¹ Cf. supra : deuxième partie, chapitre II. (I.B.).

¹³² M. TRAORE. - Communication présentée en Conseil des ministres. - novembre 1988. - p. 3.

questions allaient susciter" ¹³³. La suspicion de l'administration à leur encontre illustre à quel point est délicat l'exercice de funambulisme des CR, dont l'essentiel de l'action s'intercale entre les aspirations de leurs électeurs et les défenses bureaucratiques, cherchant le "lieu" logique où se neutralisent leurs antagonismes pour y nouer, à la faveur du soutien politique dont ils bénéficient, les compromis nécessaires à la légitimation de leur propre fonctionnement.

Remarquons toutefois que ce contrôle social a jusqu'à présent permis de garantir une définition et une formulation endogènes des projets, notamment parce que la maîtrise d'ouvrage des CR s'est montrée peu perméable aux influences extérieures, exceptées quelques rares sollicitations ponctuelles et ciblées. Cette maîtrise des opérations a évité le détournement de ressources locales au profit d'opérations servant directement les desseins d'une entité décisionnelle hiérarchiquement supérieure : ce mécanisme, bien décrit à propos des projets Harambee du Kenya, y résulte de l'influence considérable qu'y jouent des donateurs exerçant dans un "centre" qui a fait leur notoriété, mais soucieux de préserver leur pouvoir dans les collectivités de base dont ils sont originaires. Ils sont alors souvent les vecteurs d'une redéfinition exogène des besoins et d'un transfert de solutions toutes prêtes souvent mal adaptées et trop ambitieuses, auxquels résistent mal des populations peu préparées à l'étude critique comparative des projets ¹³⁴. Le rôle quasi exclusif des personnalités et responsables locaux dans les secteurs, dont il faut rappeler qu'ils y résident obligatoirement, et les vigilances croisées des différents protagonistes ont jusqu'à présent prévenu l'apparition de ce phénomène à Ouagadougou.

L'adaptation "primaire" des CR au rôle qui leur est ainsi assigné par les contraintes objectives du milieu dans lequel ils exercent, a d'importantes répercussions sur leur conduite de la gestion infra-communale, qui peuvent être ramenées à deux négations essentielles : le CR n'est pas un agent du changement ou du bouleversement de l'ordre dominant ; leur fonction actuelle dans l'urbanisme de proximité n'est pas d'innover mais d'assurer l'adaptation des "modèles" connus à un coût minimum. La logique d'action dont les investit la population, assimilable à une logique "corporatiste", vise avant tout à exercer une pression sur le "centre", pour éviter que les secteurs ne soient "oubliés" par les instances de l'appareil d'Etat et à servir de relais entre les masses citadines peu formées au dialogue et les interlocuteurs publics, représentants des administrations et des établissements à caractère industriel et commercial. Les CR rejoignent en cela les

¹³³ Sidwaya. - n° 1716 du 26 février 1991. - p. 3.

¹³⁴ Ph. MBITHI, R. RASMUSSEN. - op. cit. - pp. 95 - 96.

objectifs de structures "populaires" de nature différente qui fleurissent dans d'autres contextes politiques ¹³⁵. Ils ne sont jamais appréhendés par les populations comme des instruments d'un développement auto-centré mais bien au contraire comme des facteurs d'intégration dans la ville. Conformément à cet impératif, la stratégie des secteurs nous semble tenir principalement dans la revendication d'une réhabilitation urbaine collective : nécessaire pour obtenir la reconnaissance "en bloc" du secteur avec ses retombées positives sur le développement des investissements publics et la progression des valeurs foncières et immobilières, elle préserve néanmoins l'indépendance des mécanismes de l'émancipation économique et sociale privée, individuelle ou familiale.

Lorsque les populations s'investissent dans les actions collectives des CR, tout en mesurant prudemment leur engagement par une renégociation systématique et ponctuelle de leur soutien à chaque projet, elles retranscrivent à cette échelle un mode conditionnel et itératif d'adhésion à l'autorité publique, qui caractérise probablement d'autres comportements des "sociétés civiles" africaines face aux appareils de pouvoir, et se traduit par une méfiance circonspecte envers les régulations et recompositions normatives imposées par ces derniers, néanmoins empreinte du sentiment perspicace que la sphère publique reste malgré tout la principale source de redistribution. Cette "dialectique de l'attraction et de la répulsion", que Michael Bratton décrit à propos des sociétés paysannes africaines ¹³⁶, éclaire aussi certains aspects du comportement des CR dans la gestion urbaine ouagalaise dont les contradictions apparentes expriment souvent les voies sinueuses d'un jeu subtil de séduction et de résistance entre les bureaux et leur base. Elle explique notamment qu'ils puissent être à la fois des instances politiques décrites par de nombreux citoyens et des organisations instrumentales sollicitées de façon différenciée par les résidents, qu'ils puissent être perçus comme une émanation de l'arbitraire étatique en même temps qu'une structure utile pour réclamer plus d'"Etat", c'est-à-dire une plus juste répartition des dotations publiques en services. Dans cette perspective, l'action des CR est essentiellement assimilée à une stratégie de lobby auprès des acteurs qui appartiennent aux ramifications multiples de l'appareil politique et bureaucratique central, d'où l'enjeu des élections et la "fonctionnalisation" progressive du profil des responsables par les habitants.

Le rôle des CR dans la gestion urbaine, incidemment et sans qu'il ait été véritablement pensé ainsi par le pouvoir politique, atteint donc ici ses limites : pris entre les fonctions

¹³⁵ Voir par exemple : Ph. MBITHI, R. RASMUSSEN. - op. cit. - p. 32 ; BARNES. - op. cit. - p. 202.

¹³⁶ M. BRATTON. - "Beyond the State : Civil Society and Associational Life in Africa". - in World Politics. - vol. XLI, n° 3, April 1989. - p. 415.

d'intérimaires et d'auxiliaires, concédées par les administrations urbaines sur injonction du pouvoir politique, et les fonctions de courtiers, auxquelles les populations entendent les cantonner, ils occupent un créneau étroit qui en fait des éléments "conservateurs" de la dynamique de reproduction des modèles normatifs de l'urbanistique officielle. Leur fonction est moins d'inventer une autre gestion de la ville que d'élargir à de nouvelles catégories de populations les bénéfices de la gestion dominante ; leur réflexion porte moins sur les moyens d'atteindre les plus démunis des périphéries ouagalaises, que sur la "défense" des citadins qui constituent, d'emblée, une clientèle potentielle pour les services tels qu'ils sont actuellement offerts à leurs concitoyens du centre-ville. Leurs stratégies sont ainsi fondamentalement adaptatives, et subordonnées aux impératifs des acteurs institutionnels comme aux "idéaux" consuméristes des citadins, contraintes qui convergent pour faire de la norme technocratique moderne en matière d'urbanisme la référence ultime, par rapport à laquelle les CR se positionnent non en tant que critiques des modes "traditionnels" d'équipement et de gestion des secteurs, ou en innovateurs, mais en tant qu'"instruments" de leur adaptation fonctionnelle, artisans de solutions provisoires, établissant le premier signe tangible d'une insertion des secteurs périphériques dans l'espace technique "moderne" de la ville officielle. Remarquons que ce mouvement est accentué par les tendances propres des élus des bureaux des CR dont le profil évolue, nous l'avons souligné, vers celui des catégories salariées moyennes : ils sont ainsi les meilleurs "VRP" d'un mode de vie auquel ils aspirent et que, à titre personnel, ils s'impatientent de voir étendu à la périphérie où ils résident, ce qui constitue probablement une motivation primordiale de leur engagement dans la vie militante des structures populaires. La coalition des intérêts est ainsi apparemment totale pour conforter, au niveau des principes, la loyauté des CR envers le modèle dominant de gestion urbaine que leur soumettent les autorités, et qui propose à la fois des diagnostics et des solutions standardisés pour répondre à la demande en services et équipements de proximité des aires nouvellement régularisées, les montages opérationnels intermédiaires, comme ceux qui ont été adoptés pour la desserte en eau potable, servant d'expédients en attendant un rattrapage, dont l'inscription dans le moyen terme demeure la condition du consensus.

La logique de revendication adoptée par les structures populaires à Ouagadougou est-elle en cela différente des intentions et des manifestations d'autres modes collectifs d'action urbaine dirigés vers la demande en services ? Bien que les comparaisons internationales posent de sérieux problèmes de méthode, la recherche d'homologies fournit un fil conducteur pour dégager, au-delà des idéologies particulières, des logiques transversales communes aux citadins comme aux dirigeants des pays en développement face à

l'urbanisation croissante de leur environnement ¹³⁷. Ainsi, la définition de l'articulation entre le système public de services urbains et la multitude des pratiques citadines met partout en jeu le problème des relations entre pouvoir politique, administration et citoyens, qu'ils soient usagers ou eux-mêmes pourvoyeurs de services concurrents. Les tentatives étatiques de contrôle des populations citadines par laminage des contre-pouvoirs, encadrement des habitants et de leurs organisations, cooptation de leurs leaders, se trouvent souvent au cœur des politiques de gestion urbaine, donnant lieu à une alternance de phases de coopération et d'opposition qui doivent peu aux rationalisations de leurs porte-paroles. Qu'ils acceptent le diktat du technocratisme urbain international, ou qu'ils le récusent et se révoltent, les leaders locaux de ces villes se déterminent partout par rapport à lui et ne peuvent échapper au modèle de consommation que leur proposent les couches privilégiées, parce que c'est celui que leur réclament les masses citadines dont ils sont censés représenter la cause, et parce que, à beaucoup d'entre eux, il s'impose comme une évidence. La conjonction de ces facteurs est suffisamment permanente pour permettre, en des situations apparemment très diverses, la reproduction de comportements citadins conservateurs et essentiellement consuméristes d'une part, et celle d'une mobilisation instrumentale et "désidéologisée" d'autre part. Il est ainsi relativement courant, confirme une étude, que la "revendication d'équipement" s'accompagne d'une "revendication d'étatique", "l'auto-production de l'environnement [n'étant] qu'une étape, nécessaire pour la survie, mais provisoire" ¹³⁸.

Une généralisation à partir de ces quelques réflexions serait abusive, nous voudrions seulement relever que la genèse et la nature politiques des organisations infra-communales de citoyens ne semblent pas avoir une influence discrétionnaire systématique sur leur démarche, dans le champ gestionnaire auquel nous limitons notre propos, et suggérer ainsi que la pratique tend à niveler leurs stratégies. En effet, qu'ils aient été créés sous tutelle étatique ou qu'ils soient "indépendants", l'émancipation relative des uns - condition de leur crédibilité auprès des populations - et la cooptation progressive des autres - condition de l'établissement d'un dialogue minimal avec les institutions - favorise l'émergence d'un pragmatisme opérationnel qui, presque partout, prend la forme d'action du lobby dans des configurations où les pouvoirs publics, mis aux abois par leur indigence financière, sont prêts à reconnaître leur subsidiarité, pourvu qu'elle ne prenne pas des formes trop radicales. Ainsi à Tunis, où la gestion urbaine suscite une forte imbrication des structures d'encadrement officielles et des associations

¹³⁷ D'autres nous ont précédée dans cette voie. Voir par exemple : G. KNAEBEL, M. CADILLON, M. JOLE, R. RIOUFOL. - op. cit. - 199 p.

¹³⁸ Ibid. - p. 95.

tolérées par les autorités, les cellules du parti implantées dans les quartiers de la capitale jouent le rôle d'intermédiaires : "Les problèmes prioritaires étant sociaux, le rôle du PSD est prioritairement social, et notre objectif est de mettre en relation le pouvoir central et la population, surtout celles des quartiers très populaires" ¹³⁹. Mais à Caracas, la junte de quartier, structure de nature très dissemblable à l'origine, a-t-elle un rôle fondamentalement différent ? Guère, si l'on en croit cette analyse : au cours du processus de consolidation du barrios, " la junte, de nature revendicative, est devenue conservatrice, au sens où, désormais, elle sert clairement de courroie de transmission entre les pouvoirs publics et les habitants" ¹⁴⁰. La formalisation de la revendication ne finit-elle pas toujours par se produire ? La "normalisation" de leur situation correspondant, au fond, à l'attente réelle des citoyens qui s'engagent dans des opérations d'aménagement de leurs quartiers, les montages réalisés dans le cadre de ces projets intermédiaires peuvent-ils proposer autre chose qu'un espoir d'intégration et d'assimilation au modèle dominant ?

Certes, il est des analyses pour attribuer un projet plus subversif aux mouvements urbains. L'approche marxiste a pu ainsi les investir d'un contenu plus nettement "révolutionnaire" : l'étude de Manuel Castells sur le mouvement des "pobladores" au Chili n'articule-t-elle pas la fondation et la gestion des campements illégaux aux rapports de classes et à "l'émergence d'un mouvement social urbain" ? ¹⁴¹. Certains travaux anglo-saxons sur les associations populaires des villes nord-américaines ("grassroots movements") ¹⁴² adoptent aussi ce point de vue et ont pu servir de base d'interprétation aux expériences "participatives" et revendicatrices du Tiers-monde, notamment en Amérique latine, mais les constats restent nuancés et divers. Il semble en réalité qu'il faille clairement distinguer un mouvement de mobilisation inscrit dans la durée, même si ses projets sont ponctuels, qui vise essentiellement à l'amélioration du cadre de vie, et des mouvements de revendication plus violents, éruptions sporadiques de la grande pauvreté urbaine, dont l'interprétation est peut-être plus incertaine. Il est d'autant plus nécessaire de dissocier ces deux types de mouvements qu'ils ne semblent pas être exactement le fait des mêmes groupes de citoyens. Ainsi à Buenos Aires en 1989 comme à Tunis en 1984, les "émeutes de la faim" ont opposé les pauvres aux moins pauvres, les insurgés à d'autres citoyens peu favorisés mais qui, ayant acquis un patrimoine

¹³⁹ G. KNAEBEL, M. CADILLON, M. JOLE, R. RIOUFOL. - op. cit. - p. 98.

¹⁴⁰ Ibid. - p. 99.

¹⁴¹ M. CASTELLS. - *Luttes urbaines*. - Paris : Maspéro, 1973. pp. 97-123. - (Cahiers libres).

¹⁴² Voir par exemple F.F. PIVEN, R.A. CLOWARD. - *Poor People's Movements*. - New York : Vintage Books, 1979. - 381 p.

immobilier, n'entendaient pas le mettre en péril ¹⁴³. Que ces manifestations aient donné lieu à des mesures immédiates améliorant l'aménagement des quartiers et la desserte en services est possible, il n'en reste pas moins que leur logique est fort différente de celle qui anime la mobilisation la plus fréquente des citoyens qui, au-delà des modalités particulières que prennent le clientélisme, le patronage et la filiation partisane dans les différents pays, nous semble renvoyer globalement à une assimilation progressive des valeurs dominantes par un lent mais continu processus d'osmose, les principaux mouvements revendicatifs ayant pour tâche cardinale d'accélérer l'accession de leurs membres aux services et équipements étalonnés sur ceux que leur proposent les couches dirigeantes.

A bien des égards, et en dépit de ses spécificités politiques, la gestion de proximité des CR reproduit ce même mouvement de "pacification" des marges urbaines par importation des éléments de la culture consumériste du centre-ville : souvent appauvris, réduits à une structure plus symbolique que réellement fonctionnelle (dispensaires sans eau, écoles sans matériel didactique, dépôts d'ordure non vidés), les acquis de la gestion urbaine partagée n'en contribuent pas moins à atténuer la "distance" qui sépare ces secteurs de ceux du centre-ville, fournissant ainsi à leurs résidents un appréciable marche-pied vers la citadinisation. Dévaluant le politique au profit d'une approche plus "technique" - alors que chacun connaît les appartenances partisans des responsables, elles sont peu évoquées et rarement ouvertement mobilisées à l'échelle des secteurs et des projets infra-communaux - les CR concentrent les énergies sur les projets d'aménagement micro-locaux, pour lesquels les stratégies adoptées relèvent plus de l'action du groupe de pression que de la contestation sociale : l'objectif, conservateur, est de banaliser les valeurs dominantes et d'élargir les rangs des bénéficiaires du système, non d'en contester le bien-fondé ¹⁴⁴.

Ainsi définis pourtant, les principes gestionnaires des CR n'échappent pas à l'idéologie, puisqu'ils intègrent le discours officiel et qu'ils prônent l'alignement de leurs secteurs sur les espaces de la ville "moderne". Apôtres d'un certain conformisme gestionnaire, il leur revient d'accompagner la transition dans ces périphéries en suppléant les espaces

¹⁴³ M.-F. PREVOT-SHAPIRA. - "Pauvreté, crise urbaine et émeutes de la faim dans le Grand Buenos Aires". - in *Problèmes d'Amérique latine*. - n° 95, 1er trimestre 1990. - p. 64. - (Notes et Etudes documentaires ; n° 4902) ; G. KNAEBEL, M. CADILLON, M. JOLE, R. RIOUFOL. - op. cit. - p. 95.

¹⁴⁴ Même constat à Buenos Aires (I. CHERESKY. - "La vie associative dans les quartiers populaires du Grand Buenos Aires". - in C. BATAILLON, J. GILARD (dirs.). - *La grande ville en Amérique latine*. - Paris : CNRS, 1988. - p. 101) et à Lagos (S. BARNES. - op. cit. - 261 p.) dont il ressort avec évidence que l'espoir d'intégration - et pour les leaders la cooptation par le "haut" - plus que la contestation nourrit la mobilisation des citoyens.

vacants de l'intervention officielle par des formes mimétiques et provisoires de coopération, premières manifestations du retour de ces secteurs et de leurs populations dans le giron des champs d'intervention de l'urbanisme institutionnel. Un responsable de secteur nous disait ainsi en 1988 : "notre rôle est de leur [mis pour l'Etat au sens large] rappeler que la périphérie existe"... ¹⁴⁵ Programme complexe et ambitieux mais qui circonscrit clairement les ambitions de ce CR.

2/ La "dictature" de l'opportun

Bien que le cadre général de l'action des CR repose ainsi sur un large consensus, tant au niveau du principe fondateur qui, constatant les carences de l'engagement institutionnel, préconise en réponse de le suppléer et non de le supplanter, que des dispositifs procéduriers postulant la conformité des programmations locales et nationales, l'agenda des activités et la forme précise des interventions dépendent de contraintes qui priment sur les objectifs normés.

Il en résulte des distorsions sensibles entre les interventions planifiées et certaines des actions réellement engagées, celles-ci apparaissant à l'observateur souvent moins urgentes que celles-là, d'une part, et dérogatoires aux logiques de rattrapage du modèle dominant qu'ambitionnent les habitants, d'autre part. Cette substitution de priorité ne se lit cependant pas nécessairement en terme d'exclusion : l'extension d'un réseau ne se fait pas toujours aux dépens d'un autre mais peut, sur l'agenda des CR, prendre une suprématie inattendue en raison des circonstances. La pratique des CR, en effet, est guidée par le sens de l'accessible dans une conjoncture donnée : la sélection des projets, souvent plus intuitive que raisonnée, tend ainsi à privilégier les moyens immédiatement mobilisables en en faisant ainsi des facteurs surdéterminants, plutôt que la valeur intrinsèque de l'objectif. Les limites posées à la recherche d'une adéquation maximale sont toutefois multiples : elles peuvent provenir des disputes et tensions internes à un bureau, de l'affectation arbitraire des ressources disponibles à un projet qui sied mieux aux objectifs personnels d'un ou de plusieurs de ses membres, ou encore de l'incompétence des responsables face à une demande qui requiert des capacités techniques et logistiques excédant celles de la permanence. De façon plus générale, elles évoquent les conditions très astreignantes de l'exercice des CR qui, louvoyant entre les noyaux durs de leurs fonctions politiques et les prescriptions sibyllines qui règlent leur

¹⁴⁵ Entretien au secteur 25 : 12 mars 1988.

conduite gestionnaire, s'en remettent le plus souvent à une astucieuse utilisation des occasions.

a/ Les tentations démagogiques : quelques exemples

Si certains CR développent des stratégies identifiables, d'autres n'ont pas même les ressources polémologiques de la ruse pour mettre en œuvre des programmes souvent mal formulés ou mal ajustés aux conjonctures auxquelles ils sont confrontés. Ceux-là n'ont pour seule règle que de "survivre" formellement et se montrent particulièrement sensibles aux tentations des interventions dont les bénéfices sociaux ou psychologiques sont immédiats, non seulement par souci de s'octroyer rapidement les dividendes de leurs activités, mais aussi en raison de l'attrait de leur simplicité. Ils s'exposent alors aux risques de dérapage et de distorsion par rapport au contenu du mandat que leur ont confié les populations dans le cadre de la gestion partagée, la primauté apportée à certains projets "secondaires" masquant les priorités réelles.

Les configurations qui affectent le dynamisme gestionnaire des CR sont diverses et évoluent sensiblement dans le temps. Au cours de nos enquêtes nous avons pu relever les situations suivantes : un désaccord profond entre les membres du CR enrayant le processus décisionnel local (secteur 19), un blocage social dû à la suprématie d'un groupe d'habitants (secteur 24) ou aux disparités résidentielles des sous-quartiers (secteur 16, ce dernier étant partagé entre les lotissements de la Banque mondiale et ceux de la Révolution ¹⁴⁶), une inertie générale résultant d'un niveau d'équipement déjà très supérieur à la moyenne (secteur 26), la difficulté de relancer un thème mobilisateur à l'achèvement du lotissement, qui a partout constitué le principal catalyseur de la participation (tous les secteurs à des dates différentes).

Quelles que soient les raisons de leur faiblesse, pour ceux qui, parmi les CR, sont incapables de concevoir des projets à long terme, la démagogie reste l'arme principale. Ils tendent alors à privilégier des interventions conduisant rapidement à une concrétisation ou véhiculant une forte charge symbolique dont ils peuvent facilement appréhender les conséquences. A certains égards, les écoles appartiennent à cette catégorie des investissements socialement rémunérateurs. Certes la "frénésie" de

¹⁴⁶ Un responsable de ce secteur nous confiait ainsi en 1987 que le CR éprouvait des difficultés à "gérer" l'hétérogénéité socio-économique des populations et ajoutait : "on ne peut pas mobiliser les résidents déjà installés [lotissement Banque mondiale] pour aider ceux de la zone non lotie". Entretien du 31 août 1987.

construction d'établissements scolaires est justifiée dans le contexte de sous-équipement de ces secteurs, il est manifeste pourtant que les décisions prises par les CR à ce sujet reflètent le rêve populaire de promotion sociale par l'école, sans réflexion réelle sur l'opportunité des ouvertures (nombre, niveau) et la forme du projet, qui se résume toujours à l'édification de locaux standards sans questionnement ni sur les modèles techniques d'équipement, ni sur les réponses alternatives au besoin de scolarisation ou d'alphabétisation des populations ¹⁴⁷. Parmi les projets "sociaux", très largement majoritaires parce qu'ils coïncident avec l'attente des populations et qu'ils sont plus aisés à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion partagée, qui leur réserve des canaux spécifiques de partage, les écoles correspondent généralement au programme minimum réalisé par les secteurs les moins entreprenants.

Les dépôts pharmaceutiques ont également pu, dans certains secteurs, constituer un gage de la capacité opérationnelle du CR plus qu'une réponse à un besoin exprimé, en raison de la sobriété du montage et de l'environnement politique favorable à toute avancée de l'encadrement sanitaire des populations. L'interprétation concernant les établissements de restauration (bars et auberges) est un peu différente. Sans préjuger de l'intérêt d'un lieu de socialisation et de détente pour la cohésion sociale et l'identité d'un secteur périphérique, on saisit mal au premier abord l'urgence d'un tel équipement dans le dénuement par ailleurs saisissant de ces quartiers. La perspective de faire quelques bénéfices et d'alimenter ainsi la caisse du secteur a certes pu motiver ce choix, comme il nous l'a parfois été mentionné ; si tel était vraiment le but, c'est un échec dans bien des cas, car peu de restaurants et buvettes aménagés en 1989 (secteurs 16, 20, 21, 24, 30) étaient réellement fonctionnels. Plus probablement, ce genre d'équipement a été utilisé par les secteurs comme un expédient, pour faire "oublier" un creux dans leur programme de réalisation, une erreur commise ou un échec. Au secteur 16 par exemple, où l'attente de la fin du lotissement a paralysé les activités du secteur pendant deux ans, une auberge populaire figure, avec trois écoles inachevées, au palmarès des rares réalisations qui ont, entre 1986 et 1988, "absorbé les cotisations", selon le délégué ¹⁴⁸. Entravé par l'attente du lotissement, incapable de trouver un projet fédérateur susceptible d'associer les catégories de population très hétérogènes de ce quartier inégalement doté en infrastructures et de mobiliser des ressources, le CR a cru déceler dans ce projet annexe sans grande ambition un succédané à un réel programme d'investissement. L'auberge, d'ailleurs, ne fonctionne pas.

¹⁴⁷ Les écoles et garderies constituent aussi le principal objet des projets Harambee : Ph. MBITHI, R. RASMUSSEN. - op. cit. - p. 40.

¹⁴⁸ Carrefour africain. - n° 1046 du 8 juillet 1988. - p. 20

L'exemple suggère aussi que ces équipements de loisir ont en outre l'avantage d'être consensuels, précisément parce qu'ils sont accessoires. Ils sont donc utilisés dans les secteurs mal organisés comme "témoins" qui n'engagent aucune faction, ou comme dérivatifs aux querelles intestines. Le secteur 24, prisonnier de ses stratégies de personnes et incapable d'ébranler la tutelle de quelques potentats dont les intérêts individuels résument toute la politique du CR ¹⁴⁹, a également utilisé le restaurant-buvette comme paravent de ses efforts velléitaires pour mobiliser et regrouper autour d'un projet cohérent une population de néo-paysans peu convaincus. Là encore cependant, l'auberge est restée fermée, faute d'aménagements internes suffisants et faute aussi sans doute de clientèle.

Les CR usent ainsi ponctuellement de ces "alibis" pour conforter une notoriété chancelante. Leurs motivations ne relèvent plus alors des logiques de la gestion partagée : la rationalité à l'œuvre n'est pas celle de la conduite méthodique d'un aménagement infra-communal mais celle d'une stratégie de survie politique des structures populaires qui, faute de moyens d'action plus convaincants, tentent de consolider une crédibilité psychologique et matérielle menacée, par le recours démissionnaire à une pratique démagogique. Ce faisant, ils quêtent une auto-justification plus qu'ils ne recherchent la promotion d'un programme gestionnaire cohérent. Ce souci de donner un contenu, aussi déficient et réfutable soit-il, à leur existence institutionnelle confirme que les CR, bien que décrétés par la volonté de l'Etat, éprouvent la nécessité d'une ratification de leur action par les populations, montrant par là qu'ils entérinent le principe de leur responsabilité devant les électeurs. Ces "comptes à rendre" s'appliquent tout particulièrement, au sens propre comme au figuré, dans le cadre de leur gestion urbaine partagée, puisqu'elle a partout servi de prétexte au prélèvement de cotisations et au ponctionnement des attributaires de parcelles dans les nouveaux lotissements. Si les CR entreprenants attestent de l'authenticité de leurs intentions par des réalisations concrètes, même si ces dernières sont controversées, il est patent que les structures populaires qui, précisément, n'ont pu trouver dans la gestion partagée un lieu d'expression suffisamment légitimant, éprouvent le désir de marquer leur espace physique et leur "aire" d'autorité par des opérations ponctuelles, mais ostensibles, qui viennent opportunément contrebalancer leurs éventuels actes d'autoritarisme ou de

¹⁴⁹ Entretien du 9/04/88 avec un résidant du secteur 24 (par ailleurs technicien ayant participé aux lotissements), qui commentait l'élection au poste de responsable des activités socio-économiques du CR d'un ancien chef de village analphabète, en insinuant que ce dernier avait été "acheté" par un groupe d'habitants économiquement puissants ne tenant pas tellement à ce que des "étrangers" viennent voir de trop près la façon dont ils avaient géré le lotissement (ils se seraient attribués chacun plusieurs dizaines de parcelles et auraient financièrement profité des opérations d'ouverture des voies...).

"réquisition" monétaire. L'organisation de bals, kermesses, tournois de football et autres manifestations culturelles et sportives est significative à cet égard. Autant qu'à consolider l'identité naissante et la cohésion fragile des secteurs, ces manifestations sont destinées à réaffirmer avec panache la présence effective du CR, tout en procurant des gains modiques à la caisse de la permanence (tous les secteurs nous les ont citées dans leurs sources de revenus).

Nous avons retenu cet exemple de métissage des motivations réelles qui sous-tendent les projets de la gestion partagée, parce qu'il est révélateur de l'ambiguïté fondamentale des conduites de nombreux CR, laquelle provient essentiellement de ce que les lois générales qui organisent leur milieu d'exercice et commandent leur fonctionnement leur sont imposées sans tenir compte de leurs exigences internes. Ainsi, une organisation populaire spontanée confrontée à la déliquescence de ses forces et de ses projets mobilisateurs se dissoudrait d'elle-même, pour renaître peut-être sous une autre forme à un moment plus opportun. Institutionnalisés, les CR ne peuvent en revanche simplement s'effacer de la scène, mais ils n'ont pas pour autant les moyens d'assumer leur permanence, faute de ressources fixes. Livrés aux aléas d'acrobatiques échappatoires, ils tentent de réinterpréter les opportunités que leur offre leur environnement pour satisfaire des besoins inhérents à leur statut mais négligés par leur tutelle. Ainsi, ils "jouent le jeu" de la gestion partagée pour pouvoir prélever des cotisations, ils construisent des équipements pour afficher un ersatz d'efficacité, ils gèrent des points d'eau pour s'assurer des rentrées monétaires.

Limiter les logiques du comportement des CR au champ clos de la gestion urbaine conduirait ainsi à de multiples malentendus : l'apparente irrationalité de leur "politique" infra-communale est en réalité une réponse adaptative pour concilier les contradictions et les contraintes du cadre de fonctionnement qui leur est imposé et sur lequel ils n'ont qu'une maîtrise très fragmentaire. De toute évidence, lorsque les CR mobilisent les "objets" et les procédures de la gestion de proximité, la signification manifeste des montages obtenus n'épuise pas nécessairement leurs objectifs réels et le registre gestionnaire peut n'être alors que la "modalité" d'emprunt d'une rationalité dont les finalités opérationnelles sont ailleurs (dans la sphère politique par exemple). Seule la connaissance des contraintes institutionnelles, du contexte qui a présidé à la constitution des secteurs et de son arbitraire, de l'état de dépendance politique des CR, de la faiblesse de leurs moyens matériels officiels et de l'échelle géographique qui est imposée à leur exercice, permet de comprendre les pratiques atomisées de ceux-ci. C'est pourquoi les logiques de leurs conduites ne peuvent être analysées dans le cadre étroit des projets qui

s'affichent comme relevant du domaine de l'intervention urbanistique : elles ne prennent sens que replacées dans le contexte sociétal plus général, où elles apparaissent sérialisées sous l'effet des diverses contraintes objectives qui guident les manœuvres tacticiennes des CR ¹⁵⁰.

b/ Des logiques gestionnaires déclassées par la quête buissonnière des ressources

De l'ensemble des règles et principes affectés au fonctionnement des partages institutionnalisés, les CR retiennent sélectivement les composantes qui leur permettent d'apporter une réponse adéquate aux conjonctures et établissent leur calendrier d'intervention en fonction de celles-ci, plutôt qu'en conformité avec les prévisions des plans. De fait, les ressorts immédiats de la gestion partagée dépendent essentiellement de déterminants "aval" : les décisions d'intervention répondent à des opportunités beaucoup plus qu'à une analyse réfléchie des besoins, tandis que les stratégies des CR se muent, sous l'effet des contraintes, en un foisonnement de tactiques et combines évocatrices, pour reprendre l'expression de Michel de Certeau, d'une "polémologie du faible" ¹⁵¹.

Un habitant du secteur 16, interrogé en 1986 sur ses priorités futures dans l'aménagement de son habitat, établissait nettement deux niveaux de réalité dans sa réponse : sa priorité théorique était indiscutablement l'installation d'un branchement d'eau, mais il affirmait dans le même temps que sa priorité concrète serait un branchement électrique ¹⁵². La contradiction n'est ici qu'apparente et traduit le pragmatisme lucide des citoyens : pour ce chef de famille peu fortuné, le branchement d'eau représentait un investissement insurmontable dans l'immédiat en raison de l'éloignement de la canalisation principale ; en revanche, la proximité du poteau électrique lui permettait de "tirer" le fil jusque chez lui pour une dépense raisonnable (il estimait alors le coût des travaux à 30 000 ou 40 000 FCFA). Dans ces conditions, tout en considérant le branchement électrique comme second - au sens littéral - pour l'amélioration du confort familial, il y consacrait toute son énergie parce que l'accumulation des ressources monétaires requises pour le branchement d'eau lui semblait représenter une charge insupportable pour le ménage. Ce faisant, il éloignait encore un peu plus l'éventualité d'un raccordement au réseau d'eau.

¹⁵⁰ Sur cette méthode, voir E. GOFFMAN. - op. cit. - p. 10.

¹⁵¹ M. de CERTEAU. - op. cit. - p. 63.

¹⁵² Enquête à Cissin restructuré (ilôt 17) : 19 août 1986.

Les CR se comportent, dans le choix de leurs interventions, à l'image de ce particulier, c'est-à-dire de façon à rentabiliser dans l'immédiat et au maximum leurs maigres ressources. Rentabiliser s'entend cependant ici à la fois en termes concrets de réalisation d'un investissement et aussi au sens plus symbolique de conversion d'un potentiel économique en un capital de "sympathie" et de crédibilité auprès des électeurs. C'est dire que les listes des besoins prioritaires telles qu'elles apparaissent dans les différentes enquêtes socio-économiques réalisées à Ouagadougou renseignent de façon approximative sur la logique des investissements locaux effectivement réalisés.

Au secteur 23 par exemple, lors d'un premier entretien avec les responsables en 1987, il nous avait été dit que l'eau était une priorité absolue et avait été désignée comme telle dans le plan quinquennal ¹⁵³. Pourtant, deux ans plus tard, les négociations avec la SONABEL sont beaucoup plus avancées que celles, encore embryonnaires, établies avec l'ONEA et les responsables sont désormais persuadés que le secteur bénéficiera de l'électrification bien avant l'adduction d'eau ¹⁵⁴. Que s'est-il passé ? Détournement des votes des résidents par la négligence des responsables du CR ? Au contraire serions-nous tentée de dire. Au cours de ces années, le CR a eu le temps de s'aguerrir, de se familiariser avec le fonctionnement de l'administration et d'en mieux appréhender ce qu'il peut en attendre. S'il maintient sa priorité initiale, il n'en est pas moins conscient qu'à attendre l'eau potable il épuise son capital de confiance et fragilise sa crédibilité auprès de la population, car il n'a aucun moyen d'exercer sur l'ONEA des pressions suffisantes pour accélérer de façon sensible l'extension du réseau dans ce périmètre urbain, dont l'équipement, en raison de l'obstacle des barrages, nécessitera des investissements considérables. Conscient des contraintes extérieures de son action, le CR a décidé de reporter son énergie sur un objectif plus accessible dans l'immédiat, d'autant que la SONABEL a manifesté le désir de connaître la nature de la clientèle potentielle dans le secteur. Saisissant l'opportunité, le CR a joué la carte de l'électrification qui, pense-t'il, lui permettra d'obtenir un résultat concret à court terme. La situation est similaire dans d'autres secteurs, où nous avons pu relever semblable contradiction entre les intentions énoncées en 1986 lors de l'établissement du plan quinquennal et la progression des réalisations au cours des années suivantes, que la raison en soit la soumission aux impératifs des programmes des offices nationaux et de l'administration d'Etat ou le hasard des rencontres.

¹⁵³ Entretien du 18 août 1987.

¹⁵⁴ Entretien du 23 février 1989.

Retenons encore, au titre des "arts de faire", la valorisation instrumentale de privilèges dont jouissent, à titre individuel, certains responsables des CR. Le secteur 28 dispose ainsi en 1988 d'un centre communautaire partiellement équipé, mais auquel il manque un branchement électrique, ce qui rend problématique l'utilisation des locaux en soirée (cours du soir, activités féminines, cinéma pour lequel le matériel est déjà disponible). Logiquement, en fonction d'une stratégie de valorisation de son patrimoine existant, le CR fait effectuer par la SONABEL un devis correspondant aux travaux de raccordement au réseau, évalués à huit millions de FCFA. Renonçant à ce projet, le secteur se tourne vers la solution plus économique du groupe électrogène, abandonnée à son tour parce que jugée trop coûteuse par le CR, qui n'a pu négocier l'appareil à moins d'un million de FCFA : en 1989, le problème de l'alimentation électrique du centre était "sorti" de l'agenda, en attendant que le réseau électrique soit étendu à l'initiative de la SONABEL, sans que le CR ait manifesté plus qu'un respect scrupuleux des démarches envisagées dans son plan d'action. Parallèlement en revanche, il s'employait activement à améliorer dans les aires loties une voirie dont la première phase d'aménagement était pourtant déjà achevée ("ouverture" et décapage au bulldozer). Un des responsables négociait avec les Travaux publics, et nous confiait alors avoir engagé les pourparlers sur la base, d'une part, de la prise en charge par le secteur du carburant des niveleuses, d'autre part, du financement par les Travaux publics de la latérite nécessaire pour le rechargement et le reprofilage des voies ¹⁵⁵. Deux remarques ici s'imposent : ces opérations complémentaires d'aménagement des chaussées, intervenant après l'ouverture de la voirie secondaire dans les lotissements et sa préparation sommaire pour une circulation satisfaisante des deux roues, sont rarement apparues prioritaires dans les secteurs ; par ailleurs, elles sont généralement considérées comme beaucoup trop coûteuses. L'intérêt "prioritaire" que leur porte ce secteur, lui-même circonspect quant à ses dépenses comme l'illustre sa prudente gestion du centre communautaire, résulte d'une tactique d'optimisation des ressources : un des responsables appartenait alors au milieu professionnel des Travaux publics, dont il se faisait fort d'obtenir "quelque chose". La logique première d'exploitation des équipements collectifs déjà édifiés a ainsi été évacuée, ou plus probablement provisoirement remise, au nom d'un "sens de l'occasion" mettant à profit les atouts disponibles du personnel de la permanence.

A titre de comparaison, remarquons que d'autres secteurs, bien que confrontés aux mêmes difficultés et aux mêmes urgences, ont d'emblée accepté les calendriers officiels des travaux de lotissement faute d'avoir pu, ou su, susciter et exploiter des opportunités

¹⁵⁵ Entretien du 12 février 1989.

leur permettant de modifier les procédures. En août 1987, un responsable du secteur 20 nous annonçait que le Haut-commissariat avait accepté l'envoi de ses engins de terrassement et que les travaux d'ouverture des voies seraient achevés à la fin de l'année. En mars 1988 pourtant, un délai de plusieurs semaines était encore à envisager avant la fin de l'ouvrage : le retard pris était imputable à l'irrégularité de la disponibilité des véhicules du Génie civil, sollicités sur plusieurs chantiers publics, et les responsables du secteur n'avaient rien trouvé pour y remédier. Quant au secteur 17, mobilisé sur les chantiers de ses écoles, il a préféré laisser l'initiative au Haut-commissariat, allant jusqu'à dissuader les habitants, qui le sommaient de procéder aux démarches pour obtenir des véhicules, de se cotiser dans ce but : dans le périmètre loti en 1985, l'ouverture des voies n'a ainsi débuté qu'en janvier 1987. Dans ces deux situations, l'énergie et les ressources nécessaires à la modification de l'état de fait excédaient les capacités des CR, qui ont ainsi préféré se consacrer à des projets plus accessibles et laisser aux autorités publiques la charge de gérer les travaux de voirie : l'absence d'opportunités peut aussi expliquer, a contrario, la spécificité de certains choix tactiques des secteurs.

Dans les arbitrages aujourd'hui à l'œuvre, le "capital social" ¹⁵⁶ dont peuvent faire état les responsables des CR est ainsi primordial et leur introduction dans les milieux professionnels et politiques concernés par la gestion urbaine décisive. Ce n'est pas un hasard si nous avons constaté que les secteurs 15 et 28 avaient mené une politique d'aménagement dynamique, chacun dans des sphères d'activité différentes (les équipements pour le premier et le lotissement pour le second) : ils disposaient chacun d'un responsable bien introduit, l'un aux Domaines, l'autre au ministère de l'Équipement. Dans une logique analogue, lorsque le secteur 25 s'aperçoit qu'un de ses militants travaille à la SONABEL, il entame des démarches auprès de la SONABEL pour initier un projet d'électrification ¹⁵⁷. Quand le secteur 19 a besoin d'argent pour transformer un local existant en dépôt pharmaceutique, il passe par un de ses responsables qui, grâce à un ami employé à l'UREBA (Union révolutionnaire des banques), obtient rapidement un crédit ; de même, quand il s'avère opportun de réaménager le canal d'assainissement qui traverse le secteur, le même responsable, comptable dans une entreprise d'import-export, s'adresse directement au puissant

¹⁵⁶ C'est-à-dire, d'après Pierre Bourdieu : "l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un *réseau durable de relations* plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance" : P. BOURDIEU. - "Le capital social : notes provisoires". - in Actes de la recherche en sciences sociales. - n° 31, janvier 1980. - p. 2.

¹⁵⁷ Entretien du 12 mars 1988.

entrepreneur de travaux publics Kanazoé, ami de son employeur ¹⁵⁸. Ainsi, les modalités d'intervention des CR dans ces secteurs s'expliquent moins par le profil socio-économique de leurs populations ou leur héritage urbanistique que par la personnalité et le potentiel relationnel de leurs leaders. La "mise en gestion partagée" renvoie ici au "gisement" social des accointances directement mobilisables par le secteur dans le processus de sélection puis de concrétisation de ses projets.

Il convient d'ajouter que l'importance de ces mécanismes est entretenue par l'admission sélective et somme toute ambivalente des CR dans les filières de décision urbaines. Plusieurs responsables nous ont ainsi confirmé qu'ils avaient été introduits dans les arcanes de l'administration grâce aux réunions tenues régulièrement au Haut-commissariat et qu'ils y avaient appris à mener leurs démarches mais, dans le même temps, ils avouaient aussi se sentir "isolés" et mal conseillés, regrettant d'être tenus à l'écart des discussions générales sur l'urbanisme de la capitale, les grandes options d'aménagement choisies ou les programmes d'investissement retenus. Bien qu'investis d'importantes charges en matière de gestion urbaine, les CR sont difficilement admis comme des partenaires crédibles par les services spécialisés et restent exclus des instances techniques et politiques qui élaborent la programmation urbaine sectorielle, laquelle constitue pourtant le cadre de leurs interventions ¹⁵⁹. Dans ce contexte d'ouverture réticente des sphères institutionnelles et d'accès limité à l'information, la possibilité de disposer de contacts à l'intérieur des organismes se révèle discriminant dans l'efficacité opérationnelle des CR, perpétuant un système de démarchage essentiellement fondé sur des échanges inter-personnels.

Les secteurs sollicitent de leur nécessaire opportunisme également d'autres "ressources" que les hommes pour parvenir à une adéquation maximale de leurs réponses aux conjonctures et aux exigences des protagonistes officiels : ils se saisissent parfois de facteurs circonstanciels pour amplifier la portée stratégique d'un argumentaire par ailleurs banal. Ainsi le secteur 29, soucieux à l'instar de tous les autres d'accélérer l'ouverture des voies dans un périmètre nouvellement loti, a fait valoir au Haut-commissariat que les habitants se plaignaient du "flou" des limites du cimetière de Dagnoen ¹⁶⁰ : l'absence d'éclairage public le soir aurait conduit plusieurs personnes à

¹⁵⁸ Entretien du 5 mars 1987.

¹⁵⁹ A contrario, notons qu'un responsable nous a rapporté avec satisfaction que les membres des CR de la capitale avaient été invités au séminaire national sur "L'eau en ville" organisé en février 1988 par le ministère de l'Eau : entretien au secteur 17 du 3 mars 1988.

¹⁶⁰ Le problème des cimetières semble avoir été une constante dans les opérations de lotissement : on nous le signalait en 1986 à la Brigade topographique, dont les techniciens avaient, à plusieurs reprises, dû modifier

s'"enliser" et l'incertitude sur la position réelle des tombes aurait fait peser un "risque" sur les travaux entrepris par les riverains ¹⁶¹. Certes les plaintes des résidants n'ont pas été "inventées", mais elles ont manifestement servi de prétexte "à dramatisation" au CR pour faire valoir ses doléances, dans un contexte qui confère à ce cimetière une charge émotive très forte puisque c'est celui où sont ensevelies les victimes du coup d'Etat du 15 octobre, dont le défunt président Sankara. Le secteur a ainsi privilégié, parmi ses projets, celui qui, compte tenu des circonstances, était le plus susceptible d'aboutir rapidement.

Pour autant, cette manipulation de l'agenda et les décalages fréquents entre le discours et la pratique qu'elle entraîne seraient mal interprétés s'ils étaient réduits à n'être qu'une conséquence de la maladresse des responsables de quartier. Ceux-ci doivent s'accommoder des logiques gestionnaires que leur imposent les grands organismes de gestion des services urbains, sur les décisions desquels ils ne peuvent intervenir qu'à la marge. De façon plus surprenante, ils intègrent aussi les comportements d'acteurs que leur rôle dans la Révolution de 1983 les autorisait à supplanter : nous avons indiqué par exemple que certains secteurs n'avaient pu imposer la gestion publique des bornes-fontaines face au "lobby" des anciens gérants et que, de façon générale, ils ne pouvaient remplacer les autorités traditionnelles dans certaines fonctions de régulation sociale, d'où, par exemple, leurs difficultés à imposer une réglementation des pratiques d'assainissement. Le caractère parfois erratique des interventions des CR résulte ainsi de leur balancement entre deux grandes catégories de tactiques, qui combinent maniement du compromis et sens de l'opportunisme. La première consiste à adopter alternativement des comportements de conquête ou d'évitement selon que les champs de la gestion sont, dans un secteur donné, concurrentiels ou non ; la seconde rassemble des procédés "prédateurs" réutilisant de façon aléatoire toute ressource disponible aux fins de réalisation des projets infra-communaux et inventant de nouvelles combinaisons entre des moyens disparates afin d'en optimiser la portée à brève échéance, sans toujours considérer leur rendement à plus long terme. Cette analyse, qui insiste sur les composantes tacticiennes des processus de décision de la gestion urbaine de proximité pour en expliquer les "illogismes" apparents (sans toutefois nier d'autres facteurs tels que la corruption ou la promotion systématique des intérêts personnels) permet de restituer le caractère dynamique et manœuvrier des pratiques des secteurs tout en les replaçant clairement dans leur contexte contraignant.

des tracés à la suite de "découvertes" de tombes en dehors des périmètres officiels des cimetières (entretien du 24 février 1986) ; un expert français nous le mentionnait encore en 1990.

¹⁶¹ Entretien du 27 février 1989.

Dans ce cadre, les CR les mieux préparés à exploiter les voies du partenariat sont ceux qui bénéficient déjà d'accès aux centres de décision, sinon toujours du pouvoir politique, du moins des instances contrôlant la gestion des services et équipements. Les secteurs "jeunes", comportant un noyau dynamique de salariés et fonctionnaires au sein d'une population néo-rurale, présentent ainsi un indéniable dynamisme (15, 17, 28, 30). Au contraire, les secteurs à peuplement plus ancien et apparemment plus dépendants de modes de régulation sociale dans lesquels la chefferie coutumière des noyaux villageois a conservé d'importants pouvoirs - que les profils socio-professionnels des populations soient aujourd'hui à dominante agricole (secteur 24) ou caractérisés par une prédominance de l'artisanat et du petit commerce (secteur 16) - semblent avoir été moins "actifs", sur la période étudiée, dans le cadre des structures révolutionnaires. Au-delà de ces généralités pourtant, nous retenons des canevas évolutifs des CR enquêtés sur quatre ans que leurs comportements restent très irréguliers, très sensibles aux conjonctures et, par-dessus tout, conditionnés par les individus. Plus l'agencement interne des procédures est approximatif, plus les moyens matériels qui les accompagnent sont indigents et ressortissent au domaine de la "combine", plus les responsabilités propres des hommes prennent de l'ampleur et pèsent de façon déterminante sur le devenir des projets. Or, nous avons souligné que le champ de la gestion partagée est, jusqu'à présent, resté trop peu codifié pour ne pas laisser à l'empirisme de vastes pans d'investigation, la régulation globale du système se faisant par le politique plus que par les instances et les règlements administratifs. Dans ce contexte, les équipes successives de responsables développent des potentialités diverses, marquées par la personnalité des leaders, dont l'influence sur les initiatives et les arbitrages reste prépondérante et transcende les effets de structure. C'est ainsi revenir sur l'idée, précédemment exprimée, qu'en dépit d'un système politique "totalisant", s'efforçant de corseter la "société civile" par une armature institutionnelle dense et strictement hiérarchisée, les dispositifs demeurent perméables aux stratégies des individus et des collectifs qui les investissent, pour les "stériliser" ou, à l'inverse, pour les "dynamiser". Le poids des hommes tempère les effets du "système serré de contrôle politique et social imaginé par le CNR", "rectifié" ensuite par la "stratégie d'insertion «en douceur» de la société «civile» dans la sphère de l'Etat" du Front populaire ¹⁶² et, à trop vouloir privilégier l'examen des cadres, des règles et des récurrences, c'est-à-dire de l'armature rigide et contraignante du système, on risque de sous-estimer notablement les "zones franches" laissées aux

¹⁶² R. OTAYEK. - "Rectification". - in Politique africaine. - n° 33, mars 1989. - p. 6.

acteurs ¹⁶³. Jouant alternativement de la résistance, de la passivité et de la coopération innovante, la conduite des CR sur les "terrains" mal connus de la gestion partagée exprime à la fois leur inégalité face à une situation inédite et la relative richesse des modes de réaction des groupes sociaux face au pouvoir d'Etat.

En se mouvant dans le quadrillage institutionnel de la gestion partagée tout en empruntant les chemins buissonniers d'une certaine "improvisation", qui ne relève toutefois ni du "spontanéisme" ni d'une déroute organisationnelle, les trajectoires tactiques des CR affaiblissent la cohérence gestionnaire de leur approche urbanistique en dissociant deux niveaux de définition des priorités, l'un établi par la planification initiale hiérarchisant les projets, le second imposé par les procédures liées à leur concrétisation. Nos discussions avec les responsables montrent que, s'ils sont généralement instruits des effets pervers de tels comportements, ils n'en continuent pas moins, pour étayer leurs stratégies de constitution de patrimoines collectifs locaux, de valoriser celles qui consistent à "sécuriser" les interventions et les réalisations, au mépris parfois des principes énoncés. Leur logique est ainsi fondamentalement inscrite dans la durée puisqu'elle s'appuie sur un processus cumulatif de plusieurs années, dans lequel l'anticipation sur leur utilité future détermine parfois la vraie valeur des acquis d'aujourd'hui (cas de l'électrification par exemple). Prisonniers d'une "dictature" de l'opportun, à laquelle ils se soumettent dans une large mesure consciemment, des CR confient à leurs procédures manœuvrières la tâche de redonner une fonction téléologique au temps : dans l'immédiateté, en réinterprétant les conjonctures en opportunités favorables, dans la durée, en reconstruisant la cohérence de leur politique d'aménagement fragmentée ¹⁶⁴. Il est encore trop tôt cependant pour apprécier pleinement le rôle réparateur du temps sur la pertinence du projet global de chaque secteur, soumis aux effets destructurants des nécessités tacticiennes.

La gestion pratiquée à l'échelle des secteurs relève ainsi au mieux d'un pilotage par l'aval de la pénurie, sa logique étant moins celle des besoins immédiats que celle d'un opportunisme d'exécution et d'un pragmatisme procédurier, qui tente de compenser le manque de moyens. La recherche d'une rationalité gestionnaire est donc loin d'être systématique dans le fonctionnement de ce partenariat déterminé, dans ses modalités, par les logiques sectorielles des grands organismes prestataires de service et, dans ses rythmes de concrétisation, par les "combines" et "ruses" des CR à l'affût d'occasions.

¹⁶³ E. GOFFMAN. - op. cit. - pp. 227-374 ; D. DESJEUX. - Stratégies paysannes en Afrique noire : le Congo (essai sur la gestion de l'incertitude). - Paris : L'Harmattan, 1987. - p. 105. - (coll. Alternatives paysannes).

¹⁶⁴ Sur les rapports des tactiques au temps, voir M. de CERTEAU. - op. cit. - p. 63.

En confrontant ainsi les rigidités fonctionnelles des grands services publics et les libertés gestionnaires des secteurs, elle contraint les premiers à plus de souplesse et astreint les seconds à contenir leurs montages exploratoires dans les limites acceptables par leurs partenaires, obligeant les parties à trouver pour la gestion partagée des champs propres et des modalités originales qui ne soient ni le monopole de l'administration ni une confiscation des populations ¹⁶⁵. Chaque projet résulte d'un dosage, plus ou moins habile, plus ou moins efficace, entre des ressources officielles et officieuses, sinon illégales, résulte d'un subtil marchandage dont les termes sont sans cesse redéfinis dans un face-à-face entre la puissance publique et les populations.

La gestion partagée n'apparaît-elle pas dès lors comme un modèle de partage plus qu'un modèle de gestion ? Défendant au jour le jour des miettes de liberté concédées par les principaux acteurs publics et construisant progressivement leur espace d'intervention sur les terres incultes du management urbain en périphérie, les CR semblent avoir plus exploré les voies de la collaboration avec leurs partenaires institutionnels que celles de l'expérimentation urbanistique, à laquelle la gestion partagée présentait pourtant aussi un terrain d'exercice.

Ce faisant, ils pratiquent une forme de régulation instantanée de la redistribution qui, si elle ne résout pas les problèmes de fond d'un refus politique de répartition des ressources publiques entre les différents niveaux de collectivités territoriales, érode l'absolutisme des mécanismes antécédents d'affectation systématique des richesses à certains quartiers et donc à certaines catégories de population. Lorsque les CR obtiennent l'envoi d'un engin de terrassement dans leur secteur périphérique ou la nomination d'un instituteur, même dans l'hypothèse où ces "acquis" ne satisfont pas leurs besoins les plus immédiats, ils mobilisent néanmoins l'attention de leurs interlocuteurs institutionnels et remettent en cause leur approche technocratique, fondée sur la définition normative des besoins et le primat dogmatique de celle-ci sur l'expression populaire du besoin. En ce sens, et en dépit du manque de rigueur gestionnaire de leur concrétisation, les tactiques des CR apparaissent individuellement comme un mécanisme significatif de "pétitionnement" du centre. Ceci n'est cependant nullement contradictoire avec l'ambiguïté fondamentale qui affecte l'ensemble de ces revendications additionnées, c'est-à-dire de la gestion partagée prise globalement et

¹⁶⁵ E. LE ROY. - Rapport provisoire de la mission effectuée au Sénégal dans la région de Thiès du 11 au 31 octobre 1984. - Paris : Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris I, 1985. - doc. dactylographié, p. 3.

considérée comme un mode d'articulation entre les groupes sociaux de la périphérie et la sphère institutionnelle publique ¹⁶⁶.

De ce qui précède, on retiendra que le "bricolage" des CR, attentifs à exploiter les opportunités conjoncturelles entre les impératifs d'un pouvoir gestionnaire institutionnel prépondérant, n'est pas simple "braconnage". Par ce dernier terme nous entendons qualifier des pratiques qui se livrent à un simple détournement des règles établies, tandis que par le premier nous désignons une forme de réappropriation des principes reconnus de fonctionnement de la gestion partagée, qui permet aux acteurs de se repositionner dans le jeu social et d'en rationaliser les enjeux et les effets. Les CR s'efforcent ainsi d'accroître la pertinence du partage dans le contexte spécifique de leur secteur en réinterprétant sélectivement les modalités. Dans les démarches et transactions que nécessite la réalisation des montages optimaux, ils disposent cependant de ressources et d'instruments limités, pas toujours adaptés aux objectifs. Aussi, mêlant les registres politiques et fonctionnels, alternant le "chantage" et la séduction, confondant les intérêts individuels des personnages dont on attend un "partage" des privilèges avec ceux de la collectivité, les CR multiplient-ils les transferts de finalité, mécanisme qui procède effectivement du "bricolage", si l'on se réfère à la définition qu'en donne Claude Lévi Strauss : "Le bricoleur est apte à exécuter un grand nombre de tâches diversifiées ; mais, à la différence de l'ingénieur, il ne subordonne pas chacune d'elles à l'obtention de matières premières et d'outil conçus et procurés à la mesure de son projet : son univers instrumental est clos, et la règle du jeu est de toujours s'arranger avec les «moyens du bord»" ¹⁶⁷. En ce sens, le "bricolage" que pratiquent les CR n'est ni une négation du projet politique étatique, ni même une réinterprétation subversive de son objet ; il en constitue un mode d'appropriation qui s'efforce d'en adapter les principes et prescriptions aux configurations objectives de chaque secteur. Autrement dit, il qualifie l'opération qui consiste pour chaque structure populaire à inventer des articulations entre les rationalités et procédures officielles et ses propres stratégies, à rendre fonctionnelles et "rentables" pour elles-mêmes, c'est-à-dire politiquement et socialement supportables, les compositions qui leur sont imposées avec l'appareillage technico-juridique de la gestion urbaine institutionnelle. Ce "bricolage", rendu possible dans les parties "molles" et les marges de tolérance du système de collaboration institutionnalisé est sans doute la condition d'actualisation de la gestion partagée, à qui il conserve une certaine souplesse.

¹⁶⁶ Cf. supra : troisième partie, chapitre I (II.A.).

¹⁶⁷ C. LEVI-STRAUSS. - *La pensée sauvage*. - Paris : Plon, 1962. - p. 31. - (Presses pocket).

Si la gestion urbaine infra-communale apparaît bien ainsi comme le champ commun d'épanouissement des stratégies et tactiques des différents CR, pour autant, l'idée de constituer un champ de gestion raisonné à l'échelle du secteur n'émerge pas comme une finalité intelligible. Nous vérifions ainsi la double hypothèse que nous soumettions dans la deuxième partie, à savoir que la gestion partagée caractérise un ensemble relativement cohérent de phénomènes individuellement observables et identifiables sur le terrain, pour lesquels elle propose une grille de lecture utile en insistant sur les notions de collaboration institutionnalisée entre les acteurs publics et les populations, mais qu'elle reste en revanche trop improvisée dans son élaboration systémique pour constituer un "objet" clairement défini. En d'autres termes, si les montages individuels sont relativement formalisés et reproduits avec une certaine régularité, l'ensemble des projets conçus dans le cadre de telles procédures à l'échelle des secteurs reste flou et n'est pas appréhendé par les différents intervenants comme une unité : pour ériger la gestion partagée en référence d'une nouvelle rationalité urbanistique et en outil opérationnel de management de la ville, le passage de la juxtaposition à l'intégration des différentes interventions conduites par les CR reste encore à franchir. L'absence de définition d'un concept et d'un champ d'application circonscrit de la gestion partagée laisse jusqu'à présent aux pratiques polysémiques des protagonistes le soin d'élaborer un sens à la sommation des opérations.

B. Les enjeux "techniques" de la décentralisation infra-communale : l'impossible alternative ?

Nous avons à plusieurs reprises évoqué le "conservatisme" qui caractérise l'intervention gestionnaire des CR, nous voudrions à présent revenir sur un de ses aspects concernant les montages techniques des équipements de proximité, parce qu'il renvoie au débat sur les alternatives technologiques et nous paraît de nature à récuser quelques idées reçues. Remarquons tout d'abord que le cadre des secteurs comme la modicité des moyens et les limites des compétences des CR imposent à ces derniers, outre une sujétion à l'urgence, un pragmatisme opérationnel circonscrit à une échelle spatiale limitée et une programmation de court terme. Mal articulée avec les perspectives plus vastes du développement urbain, confinée dans des petits projets "techniciens", la gestion de proximité des CR semble, par un consensus tacite, être cantonnée dans un champ relativement exigü. Du prosaïsme de ces ambitions, allié à l'ampleur de la tâche et la nécessité de faire vite, résulte toutefois une disposition plus surprenante de la gestion

urbaine infra-communale qui nous paraît devoir en faire, dans les conditions actuelles, un canal de reproduction du conservatisme techniciste.

En effet, les modalités de la gestion urbaine à l'échelle des secteurs n'ont que rarement donné lieu à des innovations techniques depuis 1983 : le service d'eau potable constitue une exception partielle à cette généralité, mais il faut remarquer que les montages gestionnaires originaux ont été largement impulsés par l'ONEA d'une part, et par le secteur privé de la revente d'autre part. Il est symptomatique de remarquer que les solutions envisagées relèvent presque toujours des modèles "classiques" de réponses aux besoins urbains, tant par leurs principes (recours privilégié à l'équipement et à l'investissement pour offrir un service) que par leurs caractéristiques (références aux normes établies, emprunt des modèles architecturaux et fonctionnels officiels). Nous avons ainsi montré que la réponse à la scolarisation reste le bloc scolaire standard, auquel aucune amélioration physique n'a été apportée, la solution au "péril fécal" reste la latrine publique telle qu'elle est connue en centre-ville, les problèmes d'approvisionnement sont traités en termes de magasins et marchés (pourquoi pas une vente ambulante par camion ?), les expérimentations de la collecte des déchets ménagers sont velléitaires et peu répandues. A l'exception, encore une fois, de la gestion de l'eau, les dispositifs spécifiques sont rares et ne méritent pas la qualité d'"alternatives techniques", et ce, malgré la maîtrise d'ouvrage infra-communale et l'ancrage des initiatives dans les communautés citadines des secteurs.

Assurément, la gestion partagée ouagalaise constitue une "alternative", au sens où l'entendent les auteurs de Que faire des villes sans égouts ? par exemple, puisque son montage technico-institutionnel d'ensemble est, aujourd'hui, le mieux adapté à la configuration des forces sociales en présence : admise par l'administration dont elle ne menace pas directement le monopole d'établissement des normes, acceptée par la population dont elle satisfait une partie des exigences, elle est enfin techniquement conforme aux savoir-faire locaux ¹⁶⁸. Si l'appropriation est définie par l'adhésion des utilisateurs, comme le suggère Jean-Marie Tétart ¹⁶⁹, elle est alors parfaitement appropriée. Pourtant, la conception du management dans les secteurs reproduit, voire accentue, de façon flagrante un des points faibles de la gestion urbanistique "classique"

¹⁶⁸ Sur la notion d'alternative, voir G. KNAEBEL, M. CADILLON, M. JOLE, R. RIOUFOL. - op. cit. - p. 27 ; G. KNAEBEL, M. J. LEME. - "Les escaliers drainants de Salvador". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 25, janvier 1985. - pp. 61-81 ; J.-M. TETART. - "Techniques appropriées et service public communal". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 25, janvier 1985. - p. 82.

¹⁶⁹ J.-M. TETART. - op. cit. - p. 82.

en lui empruntant sa "fétichisation de l'objet-équipement" ¹⁷⁰ et en privilégiant souvent l'investissement au détriment des charges récurrentes : les projets concernant les écoles se limitent pour l'essentiel à la construction des locaux, le produit de la vente de l'eau est souvent utilisé pour le financement d'investissements au détriment de la maintenance des installations. Les secteurs pourraient ainsi se voir reprocher une attitude généralement dénoncée comme étant une carence de gestion constitutive du technocratisme des dispositifs centralisés : "Tout se passe comme si l'entretien n'était pas considéré comme une nécessité [...] parce qu'en fait, les décisions de politique générale, tout comme les réactions à des événements ponctuels, sont fondamentalement orientés par une problématique de l'investissement" ¹⁷¹.

Les études, qui dénoncent avec raison ces défaillances des systèmes gestionnaires urbains dans les pays en développement, ont généralement mis en valeur les obstacles que la centralisation oppose à la mise en œuvre d'alternatives techniques et institutionnelles. "Les problèmes institutionnels évoqués résident en ce que toutes les administrations ont tendance à ne regarder étroitement que leurs responsabilités sans vouloir envisager le problème global. Ou bien elles sont hostiles à des solutions qui bousculent la tradition et les règlements. Ou encore elles acceptent mal de financer des opérations de «construction», dont cette fois le but les concerne, mais qui sont habituellement couvertes par d'autres" ¹⁷² : ce constat, formulé à propos d'un projet de construction de latrines à fosse sèche dans l'île de la Réunion, pourrait constituer le générique d'une longue litanie de critiques sur l'inertie des administrations publiques. Sans remettre en cause, sur le fond, des analyses amplement documentées, nous nous sommes efforcée, dans la première partie, d'en nuancer le propos en montrant que le "complexe" centralisateur ne comportait pas de déterminisme anti-innovation et pouvait se révéler d'une étonnante souplesse. A l'inverse, on suppose parfois que les pratiques citadines sont dotées d'un bon sens atavique et d'une ingéniosité inépuisable, mais qu'elles s'étiolent sous la pression du modèle dominant, tendant à une standardisation hégémonique. Les mécanismes de cette influence ne sont cependant peut-être pas aussi simples et ce qui apparaît tout d'abord comme une inadaptation au milieu pourrait bien résulter, là encore, d'une rationalité manœuvrière pour laquelle le contenu technique du projet n'est qu'une préoccupation secondaire.

¹⁷⁰ Expression empruntée à Jean-Paul Gaudin qui l'emploie à propos des politiques municipales françaises : J.-P. GAUDIN. - op. cit. - p. 123.

¹⁷¹ G. KNAEBEL, M. CADILLON, M. JOLE, R. RIOUFOL. - op. cit. - p. 85.

¹⁷² Ibid. - p. 57.

Conformité et adaptation à l'environnement ne revêtent-elles pas des significations divergentes selon le type d'équipement considéré et le degré de prise en compte du contexte social ? Prenons par exemple la définition suivante des pratiques populaires de production des dispositifs d'assainissement : "Elles constituent la résolution d'une équation à deux séries de variables : les *contraintes objectives actuelles*, qui se manifestent aux habitants sous la forme de réglementation et de contrôle/surveillance administratives, de prix du sol et des matériaux de construction, du regard proche des voisins, etc., et qui se composent avec des *contraintes passées, intériorisées* et à l'œuvre en tant qu'"habitus" ¹⁷³. Le choix des dispositifs survient donc ici essentiellement au croisement de l'économiquement possible, des normes obligatoires minimales et des comportements éthologiques, lesquels figurent probablement parmi les facteurs les plus difficilement maniables parce que, touchant à la morale, l'hygiène et les rites de propreté, ils n'évoluent que lentement. On admet dès lors volontiers qu'il existe, dans ce cas, une réelle tension entre les pratiques sociales intériorisées et les dispositions normatives que, au nom des préoccupations sanitaires, les institutions spécialisées voudraient voir généralisées à l'ensemble de la société. Nous avons indiqué que tel est le cas à Ouagadougou où les latrines publiques ne répondent manifestement pas aux usages citadins et ne parviennent pas à susciter de nouvelles habitudes parce qu'un certain nombre d'a priori demeure ¹⁷⁴.

Il en va différemment toutefois de la production d'autres équipements urbains, auxquels s'attache une image de la modernité et de la citadinité qui engendre son propre code de conduite, adopté d'emblée parce qu'il est, autant que l'installation elle-même, l'objectif ultime de la réalisation de ces équipements, privés ou collectifs. Ainsi, le résidant qui raccorde son logement au réseau d'eau accepte le nouveau mode de consommation d'eau qu'il entraîne, le riverain d'une chaussée bitumée s'accommode de la modification des circulations et de la hiérarchisation des occupations de la voie qui s'ensuivent. Outre qu'ils en attendent une augmentation de la valeur immobilière de leur patrimoine, c'est notamment pour les pratiques qu'ils supposent, que les citadins adhèrent à ces équipements et s'apprentent à abandonner leurs anciens modes de faire : il ne s'agit donc plus de concilier des contraintes objectives présentes à des contraintes "culturelles" héritées, mais d'arbitrer entre les premières et les formes possibles d'anticipation sur des usages et des consommations futurs, considérés comme des idéaux à atteindre. Daniel Faudry rapporte ainsi qu'au Pérou, la desserte par bornes-fontaines proposée par le gouvernement est fortement contestée "de crainte qu'elle ne repousse sine die les

¹⁷³ Ibid. - p. 106-107.

¹⁷⁴ Cf. supra : deuxième partie, chapitre III. (I.B.2.e).

branchements individuels" ¹⁷⁵. De même, lorsque les habitants des favelas de Salvador de Bahia se liguent contre les escaliers drainants, c'est moins parce qu'ils en récuse la conformité aux contraintes du milieu, que parce que ces aménagements les privent, sans alternative satisfaisante, d'une voie goudronnée standard : "Ils auraient voulu une rue «normale» qui permette la circulation automobile pour mieux bénéficier des services de collecte des ordures, de distribution de gaz, des ambulances, des taxis, etc.", car beaucoup pensent que "leurs maisons sont dévalorisées par rapport à celles situées dans des rues où les véhicules ont accès" ¹⁷⁶. Certes, ces comportements témoignent toujours de la suprématie d'un modèle dominant, mais on ne peut plus guère accuser ce dernier de supplanter autoritairement des pratiques populaires laminées par les contraintes réglementaires ou économiques. Les habitants semblent eux-mêmes favoriser et accélérer l'abandon de certaines composantes de leur habitus, au profit d'autres modalités de vie en ville, soit directement par une substitution totale, soit progressivement par une anticipation sur les aménagements qui permettront de les adopter pleinement.

Ces mécanismes sociaux, en tant que procès d'émergence d'une nouvelle culture urbaine, ont été minutieusement décrits à propos de l'habitat ¹⁷⁷ ; mais il nous semble que leur influence sur les choix en matière d'équipement n'ont pas été suffisamment évoqués. Ceux-ci en effet, tout comme l'habitat, véhiculent des modèles culturels autant que techniques et l'on peut, à leur propos, parfaitement transposer ce commentaire formulé à propos des constructions citadines de Douala : "L'évolution d'un modèle d'habitat urbain vient non seulement du fait que les populations citadines ont intégré le mode constructif en dur, mais que, dès qu'ils le peuvent, ils adoptent des solutions plus «techniques» ou des représentations plus «modernes»" ¹⁷⁸. Le ralliement à ces nouveaux "modèles", de logement ou d'équipement, ne signifie nullement que ces derniers soient mieux adaptés en terme de stricte rationalité technique, mais qu'ils correspondent, dans un contexte sociétal donné, à certaines aspirations et représentations symboliques de la modernité urbaine que véhicule, notamment, ce que d'aucuns appellent le "bon sens populaire". Les pratiques étudiées en effet ne sont pas réductibles à une logique fonctionnaliste : pour répondre à un problème - celui du logement, ou de la

¹⁷⁵ D. FAUDRY. - Les problèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans les villes d'Amérique latine : éléments de diagnostic et état de la recherche. - Paris : Plan urbain, 1987. - p. 13. - (Programme REXCOOP).

¹⁷⁶ G. KNAEBEL, M. J. LEME. - op. cit. - pp. 75-76.

¹⁷⁷ Une des études les plus significatives sur ce sujet nous semble être celle de l'ADRET : P. CANEL, Ph. DELIS, Ch. GIRARD. - Construire la ville africaine : histoires comparées de chantiers d'habitation autoproduits à Douala (Cameroun) et à Kinshasa (Zaire). - Paris : Plan construction, 1984. - 308 p.

¹⁷⁸ Ibid. - p. 244.

scolarisation, ou encore de l'approvisionnement en eau - elles intègrent une équation complexe de données, comportant des contraintes économiques et techniques, des objectifs stratégiques positionnant l'individu par rapport à sa famille, son milieu social ou professionnel, des facteurs culturels et psychologiques plus ou moins consciemment appréhendés. La solution retenue tente d'apporter une réponse optimale à l'ensemble de ces éléments : aussi est-il absurde d'en jauger l'efficacité en l'extrayant de ce complexe de contraintes pour n'en retenir qu'une seule, celle de la rationalité technique.

Dans le domaine de l'habitat, on peut ainsi opposer à une première analyse dénonçant l'absurdité des reproductions du modèle constructif européen qui transforme une "méthode non-fonctionnelle" en "tradition", le constat que, même si les maisons sont mal construites, avec des gaspillages et des procédures qui paraissent peu orthodoxes aux observateurs occidentaux, elles n'en constituent pas moins une réponse "positive" et sans doute irremplaçable dans le contexte actuel ¹⁷⁹. Privilégiant cette seconde approche, nous poserons comme principe que les choix effectués par les Ouagalais pour leurs équipements de proximité relèvent d'un processus rationnel de compilation des contraintes qui pèsent sur les ménages, lequel commande le réassortiment des instruments disponibles, afin d'apporter des réponses satisfaisantes aux déterminants culturels et psychologiques, autant qu'aux astreintes techniques et économiques "objectives". De ces choix "conservateurs", l'on ne peut induire que les populations de la périphérie sont totalement ignorantes des alternatives techniques possibles, mais on suggérera plutôt qu'elles ont d'excellentes raisons de ne pas s'en faire les prosélytes. Ce sont quelques-unes de ces raisons que nous voudrions à présent identifier, afin de montrer que les logiques du "conservatisme" technicien des montages de la gestion partagée résultent, autant que des résistances d'ailleurs très inégales des offices publics, des comportements plus ou moins explicites et conscients des habitants eux-mêmes.

La "prime" généralement accordée à l'investissement dans les projets des secteurs s'explique, par exemple, en partie du fait que les individus, plus encore que les institutions, exigent des éléments concrets et "inaugurables" pour apprécier et sanctionner une politique ; il n'est donc guère surprenant que les CR s'efforcent de matérialiser leurs actions par des équipements. Au-delà de cet argument de bon sens, les raisons de l'attitude apparemment "frileuse" des secteurs vis-à-vis des caractéristiques "techniques" de leurs projets ont des racines fort diverses qui en assurent efficacement la reproduction depuis 1983. Les CR apparaissent tout d'abord submergés par l'ampleur

¹⁷⁹ Ibid. - p. 243 et p. 274.

de la tâche et n'ont guère le loisir de consacrer du temps aux volets techniques de leurs projets, d'autant que leur énergie est accaparée par la recherche de financements pour compléter leurs modiques ressources propres. Ecartelés entre des activités et des projets divers, les responsables n'ont en outre ni les moyens ni les dispositions d'esprit requises pour s'adonner à la recherche de nouveaux moyens de produire et gérer des services urbains. Peut-être d'ailleurs n'y seraient-ils pas favorables - hypothèse plausible au regard de l'étonnement qu'ont suscité nos questions sur ce sujet - dans la mesure où ils partagent la "culture" technique des administrations qui leur distillent les modèles et, plus encore que les autres résidents de la périphérie, sont attachés au "rattrapage" des niveaux d'équipement du centre-ville : garants d'un certain ordre urbain, fondé sur des normes et une technicité universalisantes, ils constituent probablement la meilleure courroie de transmission de l'orthodoxie urbanistique de l'administration publique ¹⁸⁰. Par ailleurs, les compétences professionnelles disponibles dans les secteurs sont celles qui animent les filières usuelles de l'économie urbaine : tâcherons et artisans mobilisés sur les chantiers y reproduisent un savoir-faire mais aussi une "mentalité", une approche de leur travail, qui sont ceux qu'ils ont acquis dans l'exercice courant de leurs activités, largement basées sur un petit nombre de techniques standards. Ces circonstances prédisposent favorablement les CR envers les modèles que leur proposent les pouvoirs publics, et ils se contentent le plus souvent de les reproduire. C'est notamment le cas de tous les projets (écoles, dispensaires, marchés, garderies populaires) qui requièrent un plan de construction ou d'aménagement.

La logique nécessairement transversale de la gestion partagée dans les secteurs conforte également ces comportements, en limitant le potentiel innovant de leurs responsables. Dans leur pratique de terrain en effet, les CR apparaissent comme des "généralistes" confrontés, en raison du cloisonnement des filières, à des intervenants institutionnels dont les logiques sont strictement sectorielles et s'inscrivent dans une réflexion macro-économique propre à leur branche. Face à la spécialisation de leurs protagonistes et à l'unicité de leurs préoccupations, les CR se trouvent affaiblis dans les négociations par la dispersion de leurs activités et leur méconnaissance des intérêts globaux de la branche à laquelle ils s'adressent : leur impact sur les pratiques de ces partenaires est donc limité, et leur capacité à introduire de nouvelles méthodes dans la gestion urbaine passablement entravée.

¹⁸⁰ A. DURAND-LASSERVE, G. EL KADI, A.-M. MONTENEGRO, J.-F. TRIBILLON. - "Paraître et gérer : la résistible ascension des classes moyennes urbaines dans les pays du Tiers-monde". - in Revue Tiers monde. - t. XXVI, n° 101, janvier-mars 1985. - pp. 41-53.

Les acteurs institutionnels disposent d'ailleurs, à travers les conditions implicites du fonctionnement des partages au sein de chaque montage de projet, d'arguments puissants pour "stimuler" l'orthodoxie des pratiques urbanistiques. En effet, nulle part il n'est écrit que les équipements des CR doivent obligatoirement reproduire le modèle administratif standard, mais la clause de la participation conditionnelle de la province aux coûts de la réalisation soumet l'apport complémentaire de financement provincial à la vérification du respect des normes officielles par le bâtiment. Dès lors, les CR n'ayant généralement pas les moyens de recourir aux services d'un architecte, l'emploi des documents tout prêts est la solution la plus économique et la plus sûre pour assurer la conformité technique des équipements et, partant, obtenir la contribution maximale des pouvoirs publics.

De façon singulière, la gestion locale des secteurs conforte ainsi l'administration publique dans sa propension à contourner le débat sur l'innovation technique et organisationnelle. De façon plus générale, les CR ne pressentent-ils pas que la reconnaissance de l'autorité administrative sur la production de modèles uniformes pour l'ensemble du parc d'équipements publics est une des conditions implicitement posées par la bureaucratie en contrepartie de sa collaboration ? Bien que cette condition ne soit pas exprimée, la fonction des CR dans le champ de la gestion urbaine ne semble être admise par les partenaires institutionnels que dans la mesure où elle tient lieu de vecteur de reproduction et de généralisation de leurs méthodes de travail conventionnelles : cette subordination technique des projets de secteur renvoie à la justification politique plus générale de la gestion partagée qui, ainsi que nous l'avons souligné, valorise la fonction de "suppléance" des structures populaires. Pourtant, seul l'ONEA produit ouvertement un discours sur ce thème, en affirmant que ses installations collectives "alternatives", comme les PEA et la station autonome de Pissy, sont, à moyen terme, promises à une réintégration dans le réseau urbain : l'Office est ainsi fondé à en réclamer la maîtrise technique comme à en imposer la compatibilité avec les installations usuelles, pour garantir la future uniformisation des différents segments du réseau, système centralisé dont il a la responsabilité de gestion. La position des autres acteurs institutionnels est en revanche moins claire, et leur domination sur les normes techniques des équipements relève plus de l'autorité bureaucratique que de la justification fonctionnelle, les contraintes objectives à la première étant moins évidentes que dans le cas d'un réseau - de la forme architecturale d'une école ne dépend pas nécessairement son mode de fonctionnement. En réalité, à travers le contrôle technique, c'est l'ensemble de leur tutelle administrative que les autorités institutionnelles entendent maintenir, alors même qu'elles se départissent d'une partie de leurs responsabilités au profit des secteurs.

Remarquons en particulier que les montages techniques sont au cœur du partage des responsabilités puisqu'ils déterminent la répartition des charges : dans leurs formes actuelles, adaptées à ses modes de faire, sa tradition et son expérience, ils donnent à l'administration une "supériorité" sur les nouveaux acteurs introduits dans les sphères gestionnaires et lui permettent d'imposer ses conditions aux secteurs, de contrôler les opérations et surtout la répartition des devoirs respectifs dans les projets. Par la maîtrise qu'elle s'efforce d'en conserver, l'administration cherche à garantir sa prééminence dans la conduite des attributions du partage, processus essentiel de contrôle des pouvoirs au sein des mécanismes de la gestion de proximité. Il n'est donc pas insignifiant que les solutions techniques adoptées soient précisément celles de l'administration publique : outre qu'elles présupposent une structure institutionnelle qui sauvegarde l'autorité bureaucratique en place, elles entraînent aussi un certain nombre de comportements qui limitent la portée de la gestion partagée en l'invitant à perpétuer les pratiques du système auquel elle emprunte sa légitimité.

En termes de représentation collective, cette "allégeance" à l'arsenal classique des techniques disponibles permet enfin aux secteurs, et ce n'est pas le moindre des arguments, d'espérer un accès plus rapide à la pleine "urbanité", par leur assimilation fonctionnelle mais aussi paysagère à la ville plus anciennement aménagée. Le conformisme technicien, porteur d'une uniformisation des dispositifs, est ainsi le plus court chemin trouvé par les habitants de la périphérie pour obtenir la légitimation totale de leurs espaces de vie ; leur assentiment à l'égard du modèle de lotissement à trame orthogonale procède d'une logique analogue ¹⁸¹. De la même façon que les urbanistes du Tiers-monde ne veulent pas de villes au rabais, les populations de la périphérie refusent ce qu'elles considèrent comme des équipements de seconde classe et aspirent à se constituer un patrimoine collectif qui valorisera leur secteur et, par répercussion, leur propre capital immobilier en affichant aux yeux de tous, et en particulier à ceux des urbanistes - qui commandent aux bulldozers de la rénovation - une légitimité indiscutable. Le modèle administratif conserve ainsi sur tous les autres un prestige non démenti, plus lié cependant aux attributs que lui confère le monopole officiel - qui en fait le corridor de l'urbanité - qu'à ses qualités intrinsèques. Il est dès lors logique que les secteurs restent scrupuleusement fidèles aux solutions techniques proposées par la puissance publique, puisque ce sont les plus valorisées par les populations. Les "signes"

¹⁸¹ Rappelons qu'en 1979 la coopération hollandaise fit réaliser une enquête auprès des résidents de divers quartiers ouagalais, dans laquelle étaient proposés divers modèles de trames de lotissement, et que 74% des habitants se prononcèrent en faveur du damier : C. BEEKER. - L'aménagement des quartiers d'habitat spontané à Ouagadougou, Burkina Faso. - Amsterdam : Institut de planification et de démographie (Université d'Amsterdam), 1990. - multigr., p. 5.

urbains que sont les équipements et les infrastructures, doublés de ceux des repères monumentaux, contribuent plus que tout autre en effet à l'affirmation des "quartiers", dont ils inscrivent au sol les structures de modernité du paysage urbain : quel meilleur moyen, pour ces anciens "oubliés" de la ville officielle, de gagner leur passeport pour l'intégration que leur assimilation rapide des modèles constructifs et fonctionnels du centre-ville ?

III. Disparités et concurrences entre secteurs : les nouveaux termes d'une problématique politique de péréquation

Le fonctionnement de la gestion partagée depuis 1983 a favorisé la territorialisation de certains problèmes en cristallisant de nombreux enjeux à l'échelle des secteurs, devenus des espaces politiques et symboliques autant que des espaces d'usage et de gestion. En insistant sur la souplesse des montages et les capacités des secteurs à mobiliser de nouvelles ressources, nous avons montré que cette relocalisation de la gestion de proximité constitue une des réponses burkinabè aux écueils de l'Etat providence - que la pénurie des ressources publiques transforme en Etat de privilèges - comme aux mirages du libéralisme marchand, excluant les plus pauvres d'un marché urbain des services et équipements livré aux lois de la rentabilité commerciale. Pourtant, l'émergence du pragmatisme gestionnaire et la réintégration de la périphérie dans le giron de la ville légale ne doivent pas faire oublier que la gestion de proximité a aussi pour contrepartie l'éclatement de la ville en cellules fonctionnelles juxtaposées, inégales en dotations matérielles et humaines. Faute d'une politique cohérente de péréquation spatiale des investissements publics, le dispositif actuel de gestion partagée permet certes de promouvoir la citadinisation des aires péri-urbaines mais, en entretenant la concurrence entre les secteurs, provoque aussi une "balkanisation" de la périphérie.

A. Les sirènes de la concurrence et de la surenchère "médiatique"

La concurrence entre secteurs est ainsi devenue, dans le cadre de la gestion partagée, un des facteurs explicatifs importants du comportement des CR, en tant qu'acteurs collectifs : elle provoque un phénomène d'émulation, stimulant parfois, mais générateur de coûteuses surenchères le plus souvent. La construction des permanences, qui a fourni le premier objet visible d'une rivalité avouée entre les CR, en illustre parfaitement le mécanisme. Ce bâtiment, dont la vocation originelle est avant tout fonctionnelle, a très

vite atteint des proportions qui en faisaient un édifice ostentatoire plus qu'un local d'accueil des principales activités du CR. Aux bureaux affectés à différentes cellules du CR, qui se réunissent pourtant au mieux chacune une fois par semaine et ne disposent pour tout matériel que d'une table, de quelques chaises et parfois d'un peu de matériel de bureau qui tient dans un tiroir, se sont ajoutées progressivement des annexes (remises, toilettes, loge du gardien) sans que l'occupation réelle des locaux ait progressé : nous nous sommes ainsi fréquemment heurtée, lors de nos dernières visites, à une vacuité presque totale des lieux après le démantèlement - et l'on ne s'en plaindra certes pas - en octobre 1987 des cellules militairement formées, qui avaient jusqu'alors fourni l'essentiel de la présence effective diurne, en dehors des heures de permanence des responsables.

Une des résolutions prises par la première Conférence nationale des CDR en 1986 témoigne parfaitement du climat dans lequel s'est développée la compétition, dont le temps fort se situe l'année suivante, les permanences ayant par la suite quelque peu perdu de leur importance ¹⁸². On peut ainsi lire dans le compte rendu : "considérant que la permanence CDR est le lieu privilégié de rencontre de tous les militants du Comité de Défense de la Révolution et que, de ce fait, elle constitue un centre d'expression et d'épanouissement de l'action révolutionnaire [...]", la Conférence "affirme que la permanence reflète la Révolution elle-même et demande en conséquence que toute permanence CDR ait une agréable présentation qui reflète la créativité militante" ¹⁸³. Dans ce contexte, certains secteurs (17, 20, 21, 22, et 23 notamment) ont fait de ce bâtiment une réalisation de "prestige", dans le but d'afficher leur dynamisme et leur réussite.

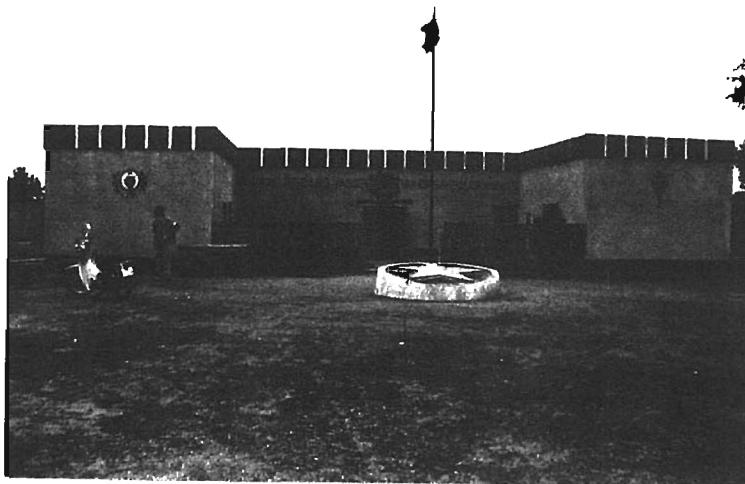
L'évolution des coûts des permanences édifiées par les secteurs périphériques illustre dans une certaine mesure le phénomène. La permanence du secteur 22 est revenue à 12 millions de FCFA en 1987 (financée en partie grâce à l'aide de l'ONG Sahel-solidarité) ; le devis de celle du secteur 23 était de 15 millions de FCFA en 1987 (mais les travaux étant toujours inachevés en 1989, seuls 8 millions de FCFA avaient été dépensés à cette date) ; enfin les estimations du futur siège du CR du secteur 28 s'élevaient à 18 millions de FCFA en 1988. L'indice des prix de la construction étant globalement resté stable en

¹⁸² Cf. supra : deuxième partie, chapitre III. (I.B.2.a).

¹⁸³ SGN-CDR. - Première Conférence nationale des CDR : Documents finaux, Ouagadougou : 31 mars - 4 avril 1986. - Ouagadougou : SGN, 1986. - p. 96.

Planche IX : les permanences

Secteur 20



Secteur 17



Secteur 22



1987 - 1988 ¹⁸⁴, il apparaît à la progression des devis et surtout à la vue des plans, que les secteurs s'engagent dans des opérations de plus en plus importantes et donc de plus en plus risquées, ce que confirment l'allongement dans le temps de la durée des chantiers et l'inachèvement prolongé de certains d'entre eux : les secteurs 25 et 28 n'ont construit qu'une annexe au futur corps de bâtiment principal, le 23 n'a pas terminé les travaux.

Il convient de souligner que l'Etat et la province ont à certains égards cautionné ce jeu de surenchère, qui n'est pas sans présenter des effets pervers, car des édifices plus modestes auraient permis d'économiser des ressources pour d'autres équipements également indispensables. A cet égard, la remise du prix Mana-mana le 13 mars 1988 pour récompenser la permanence du secteur 22 est particulièrement significative, parce qu'elle sanctionne explicitement l'action du CR à travers la reconnaissance officielle d'une de ses principales réalisations. Ce prix, qui décorait la permanence la plus réussie, la plus pratique, la mieux conçue mais aussi la plus agréable, et l'érigait finalement en symbole, a fait l'objet d'une véritable compétition entre certains des secteurs, laissant supposer que les véritables motivations de leur participation résidaient dans l'obtention d'une caution à leur politique générale, plus que dans une simple sanction de la propreté et de l'agrément de leur cadre de vie, prétexte plus que véritable enjeu du concours. A travers cette manifestation, qui se déroulait à la permanence du secteur gagnant et était l'occasion d'une cérémonie extrêmement formelle, c'est en fait très clairement le rôle même des CR et l'efficacité de leur action que le pouvoir récompensait.

¹⁸⁴ Indice des prix à la consommation calculé globalement pour la rubrique "Habitation - réparation" : BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST. - Statistiques économiques et monétaires. - n° 386, octobre 1989. - p. 18.

CEREMONIE DU 13 MARS 1988
"REMISE DU PRIX MANA-MANA AU SECTEUR 22"

PROGRAMME

- 9 h. Arrivée de la Camarade Ministre de l'Environnement et du Tourisme ou son représentant
- Accueil par le Camarade Haut-commissaire du Kadiogo et la déléguée adjointe du secteur 22
- Installation
- Zom Kom
- Animation
- Annonce du programme
- Dytaniè exécuté par les enfants de la garderie populaire du secteur
- Intervention d'un pionnier
- Allocution de bienvenue de la déléguée adjointe du secteur 22
- Animation
- Discours du Camarade Haut-commissaire du Kadiogo
- Remise du prix
- Visite des locaux
- Plantation d'arbres
- Rafrâichissements

Fin de la cérémonie

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

Ce fac-simile du programme de la cérémonie traduit l'importance conférée à l'événement : un représentant du ministère de l'Environnement et le Haut-commissaire de la province en personne étaient présents, confirmant le souci des pouvoirs publics d'entériner les efforts réalisés "à la base", mais aussi d'affirmer leur contrôle de tutelle sur ceux-ci. D'autres manifestations de cette double préoccupation ont depuis ponctué la vie des secteurs.

Le Conseil des ministres s'est ainsi réuni le mercredi 24 juin 1987 à la permanence du secteur 20, profitant de l'occasion pour "saluer le degré d'organisation des militants du secteur 20 ainsi que le prouvent les brillantes réalisations déjà inscrites à leur actif" ¹⁸⁵. Interrogé sur les raisons du choix de son secteur comme lieu d'accueil de cette

¹⁸⁵ Carrefour africain. - n° 994 du 26 juin 1987. - p. 31.

décentralisation exceptionnelle du Conseil des ministres, un responsable nous a affirmé sans ambages que le secteur 20 disposait de la faveur et de la confiance des autorités parce qu'il fonctionnait bien, que la mobilisation y était bonne et que globalement il était un des plus actifs. A l'appui de sa démonstration, ce responsable du CR nous a confié que le secteur avait été "cité" en d'autres occasions, notamment lors de la visite de personnalités extérieures à qui il aurait été présenté en exemple. Quoi qu'il en soit de la réalité de ces assertions et des raisons réelles qui ont présidé à la sélection du secteur 20, il reste indéniablement le premier à avoir achevé une permanence notablement plus élaborée que les autres, fait d'autant plus apprécié des autorités centrales qu'elle est située sur une des principales voies d'accès à la ville où, étant un des avant postes de l'urbanisation ouagalaise, elle participe au marquage au sol du pouvoir révolutionnaire. Dans ce contexte - l'accueil de manifestations de cette ampleur ne pouvant avoir que des répercussions bénéfiques pour les responsables du CR distingué, sinon toujours pour le secteur - les autres CR n'ont eu de cesse que de surpasser le 20 afin de gagner leur place dans la quête des faveurs du pouvoir central ou provincial, alimentant ainsi les pratiques de détournement des ressources dévolues à la gestion urbaine vers des dépenses ostentatoires plus prestigieuses que réellement fonctionnelles. L'année suivante, le secteur 17 pouvait ainsi se flatter d'avoir accueilli en septembre 1988 la cérémonie de réception par le chef de l'Etat des lettres de créance de plusieurs ambassadeurs. Ses responsables nous confiaient à leur tour, avec une fierté non dissimulée, que leur secteur avait été distingué en raison de la qualité de sa mobilisation. Mais est-ce un hasard si la nouvelle permanence du secteur a été achevée précisément cette année-là ? ¹⁸⁶

Autre exemple enfin, le secteur 16 a organisé en juillet 1988 un "Dassandaga" (marché de la jeunesse), au cours duquel le délégué du CR a pris la parole publiquement. Dans son intervention, s'efforçant de justifier la relative léthargie du secteur en matière d'aménagement urbain au cours des deux années précédentes, il rappelait que, le lotissement achevé, le secteur allait devenir un chantier important et, comme pour effacer la morosité du bilan acquis, insistait particulièrement, en y revenant à plusieurs reprises, sur le projet de construction de "la grande permanence" ¹⁸⁷. Bien que citant également les écoles dans son programme, et conscient que les priorités établies par les habitants dans ce secteur sont les établissements sanitaires (dispensaire et maternité), l'eau et l'électricité, il renchérisait à dessein sur le futur siège du CR en validant son choix par le constat que les travaux préliminaires (collecte des cotisations et réalisation de 10 000

¹⁸⁶ L'eménagement du CR a été réalisé en décembre 1987, les finitions du bâtiment ont été effectuées début 1988.

¹⁸⁷ Carrefour africain. - n° 1046 du 8 juillet 1988. - p. 20

parpaings) étaient déjà engagés. Il recourait ainsi au projet de permanence, après un ajournement de plusieurs mois, comme à un thème fédérateur susceptible de ressouder la population, qui s'était montrée jusqu'alors peu intéressée par les activités du CR, autour de la revalorisation de l'image de marque du quartier, ressort de la mobilisation utilisé avec succès dans d'autres secteurs. Ce faisant, de part son propre parcours professionnel ¹⁸⁸, il avait aussi alors probablement conscience de replacer son secteur dans l'orbite politique des autorités nationales et provinciales. L'édification d'une permanence, en matérialisant la réalité du CR dans une période où nombre d'entre eux périlcliaient, notamment dans le centre-ville, pouvait encore apparaître comme le moyen le plus immédiat et le plus facile d'attirer l'attention des autorités tout en faisant oublier la relative atonie des années précédentes. Il nous semble que, plus ou moins consciemment, c'est précisément cette préoccupation de reconnaissance officielle du CR - et à travers elle des quelques responsables engagés dans des stratégies personnelles d'accession au pouvoir politique - que sous-entendait en réalité le discours du délégué par sa valorisation excessive du futur chantier de la permanence, dans un secteur dont toute la partie nouvellement lotie (plus de la moitié en superficie) est totalement dépourvue d'équipements et de services urbains.

La "guerre des permanences" permet ainsi d'illustrer une des dérives possibles du comportement des CR. Astreints par la rareté des ressources à rivaliser avec les autres secteurs, chacun d'entre eux recherche le meilleur moyen de consolider sa position, par rapport à ses protagonistes pairs et hiérarchiques. Dans leur lutte pour attirer l'attention des pouvoirs publics, dont on a souligné qu'elle constituait l'objectif explicite de la gestion partagée telle qu'ils la pratiquent actuellement, les CR s'efforcent d'identifier puis de "flatter" les bons interlocuteurs, acceptant des compromis préalables pour obtenir en retour l'aide qui permettra peut-être de satisfaire les priorités réelles du secteur. Une des stratégies utilisées par les CR est par exemple de déplacer sur le terrain du politique le "chantage" implicite auquel ils convient le pouvoir : en jouant sur l'ambiguïté de la permanence, local fonctionnel pour les habitants du secteur mais symbole du déploiement spatial des structures politiques révolutionnaires, ils donnent un gage de leur allégeance et courtisent les autorités politiques en participant à l'expression de leur omniprésence en ville, espérant en retour susciter une gratification matérielle qui étaiera de futurs projets d'aménagement. Ces divers habillages successifs d'un projet, par lesquels les CR glissent du registre fonctionnel au registre politique, illustrent à la

¹⁸⁸ Ancien élève de l'ENAM (Ecole nationale de l'Administration et de la Magistrature), il nous a à plusieurs reprises prouvé qu'il maîtrisait parfaitement les tenants et les aboutissants de l'insertion des CR dans la politique nationale.

fois l'ambivalence et le rôle de la gestion partagée : n'étant ni un pur produit de la rationalité technique, ni une simple résultante des forces politiques, la gestion urbaine réalise un compromis que les CR, à l'échelon infra-communal, ont à inventer et administrer. Ce faisant, ils sont amenés, par des gauchissements circonstanciels du sens des projets concrets établis par l'assemblée générale de leurs circonscriptions, à déformer et réinterpréter les priorités établies par leurs voix "militantes". En l'occurrence, la stratégie que nous avons décrite a conduit, entre 1986 et fin 1987, à une survalorisation de la permanence qui, parce qu'elle constituait un élément signifiant et porteur dans le dialogue avec le pouvoir et représentait un gage de la crédibilité et la fiabilité des CR, a été privilégiée par ces derniers au détriment d'autres équipements de proximité, préférés des résidants. L'empilement de leurs fonctions confère aux CR les moyens de cette navigation à vue entre différents registres d'action, mais fait aussi peser une menace sur l'adéquation entre les opérations entreprises et les besoins exprimés par les populations. L'indigence des moyens, et la rivalité entre les secteurs qu'elle déclenche, sont à l'évidence propices à une multiplication de ces "déviation". En raison du caractère volontairement ostensible et excessif de ses manifestations, l'épisode des permanences est un excellent révélateur des difficiles arbitrages effectués par les CR pour conformer leurs interventions aux souhaits des populations tout en satisfaisant aux exigences du jeu politique. Il est aussi évocateur d'un climat de compétition plus général entre les secteurs, qui constitue une des interrogations majeures pesant sur le devenir de la gestion partagée.

B. Questions sur la gestion de proximité : les risques d'une exagération des inégalités socio-spatiales

L'exemple précédent suggère un certain nombre de réflexions qui nous apparaissent aujourd'hui capitales mais que, influencée en cela par le comportement de nos interlocuteurs et par l'absence de données concrètes, nous n'avons que tardivement formulées. Bien qu'imparfaitement étayées par des données de terrain, elles méritent néanmoins d'être évoquées ici, ne serait-ce que sous la forme d'un questionnement, lequel porte sur les problèmes de la gestion redistributive des ressources et les mécanismes de régulation des inégalités socio-spatiales.

En première analyse, par l'accumulation et la juxtaposition des projets réalisés, la gestion partagée contribue à la reconstruction de l'unité urbaine : mode de régulation d'une insertion extrêmement rapide de dizaines de milliers de nouveaux citoyens dans la

ville légale et officielle, elle marque l'établissement d'un dialogue inédit entre les représentants de ceux-ci et les instances dirigeantes, ponctué par les temps forts des manifestations officielles prenant les secteurs périphériques pour cadre. De façon symbolique, alors qu'il s'efforçait d'élargir à l'ensemble du territoire national la scène de sa représentation symbolique et festive, en instaurant une "nomadisation" des célébrations nationales dans diverses villes de provinces ¹⁸⁹, le gouvernement s'est aussi montré soucieux d'entériner l'extension du périmètre officiel de la ville en "décentralisant" dans la périphérie urbaine certaines de ses réceptions et cérémonies. Cette ville "retrouvée", produit d'un partenariat multiforme, n'est-elle pourtant pas une illusion ?

La décentralisation "rampante" matérialisée ponctuellement au sein des montages opérationnels ne résout pas en effet les problèmes de fond du financement de la gestion urbaine, de sorte qu'elle multiplie les ayant-droits sans augmenter les enveloppes budgétaires et sans définir clairement les règles de priorité établissant la place de chacun dans les circuits distributifs, introduisant les ferments d'une féroce concurrence entre tous les récipiendaires potentiels des maigres dotations publiques. Afin de ne pas transformer le management urbain en une guerre des secteurs, et d'éviter la marginalisation des plus démunis, cette complexification de l'architecture urbaine aurait dû engendrer une réflexion sur les mécanismes de la circulation verticale des "richesses" comme sur les modalités d'une coopération horizontale entre les espaces infra-communaux. En l'absence de celle-ci, la seule structure de dialogue possible aujourd'hui est celle de l'accord bilatéral contractuel entre un secteur et une administration centrale, cautionné par le Haut-commissariat. Loin de favoriser le développement des actions concertées ou des programmes d'aménagement concernant des ensembles élargis de la périphérie, la politique actuelle favorise au contraire la concurrence entre les secteurs et, partant, le développement des stratégies clientélistes et la surenchère. Il faut ainsi considérer avec prudence l'impression première de reconstitution d'une plénitude spatiale et fonctionnelle de l'organisme urbain car, en seconde analyse, la gestion partagée semble au contraire nourrir des forces de dislocation qui, en favorisant les relations bi-polaires entre chacune des entités administratives de la périphérie et les instances décisionnaires du centre, isolent les secteurs au sein de stratégies centripètes et unidirectionnelles. Bien que ces espaces périphériques aient encore en commun d'être concrètement, sinon virtuellement, exclus pour l'essentiel des principales aires de

¹⁸⁹ Cette coûteuse provincialisation des cérémonies officielles a cependant été largement abandonnée aujourd'hui, Ouagadougou, avec le FESPACO et le SIAO (Salon international de l'artisanat de Ouagadougou) et Bobo-Dioulasso, avec la Semaine nationale de la Culture, se partageant l'essentiel.

desserte des services publics et présentent par conséquent des raisons objectives de s'allier, le dispositif actuel les érige en cellules rivales qui s'affrontent sur le terrain pour obtenir une part des ressources publiques et gagner leur droit d'accès à la ville moderne, sans qu'aucune mesure de péréquation entre le centre-ville et la périphérie d'une part ¹⁹⁰, entre les différents secteurs périphériques d'autre part, n'ait véritablement été prise pour contrebalancer les inévitables déséquilibres.

Le recours à la gestion partagée pour l'équipement des secteurs de la périphérie et le fonctionnement de certains services présente ainsi des ambiguïtés qui, faute d'avoir été levées, conduisent à s'interroger sur sa signification. Comme dans toute situation de concurrence mal ou insuffisamment réglementée, les acteurs les plus puissants sont en mesure de capitaliser à leur avantage les ressources et possibilités offertes par le système : il est donc plausible que les secteurs les mieux préparés à plaider leur cause auprès des pouvoirs publics dirigent vers eux l'essentiel de la manne financière, au détriment des plus pauvres, posant ainsi le problème capital de l'égalité d'accès des citoyens aux services et équipements de base. Nous disposons, malencontreusement, de peu d'éléments pour argumenter cette analyse que nous proposons à l'état d'hypothèse. En effet, nul moyen ne nous permet d'estimer la richesse réelle des secteurs et aucun bilan des investissements publics réalisés par la province ou les ministères ne permet de quantifier l'aide reçue par chacun d'entre eux ou d'identifier les flux financiers réels en direction de la périphérie. En outre, rien ne nous autorise à affirmer que certains secteurs ont obtenu plus que les prévisions de leur plan quinquennal au détriment des dotations prévues pour d'autres : les réalisations effectuées hors plan l'ont été généralement sur fonds propres des permanences et les premières tentatives de "pression" sur l'administration en étaient encore à leurs prémises lors de nos dernières enquêtes. Si nous nous en tenons au bilan des réalisations issu de nos enquêtes, l'honnêteté commande de reconnaître que les effets du partage gestionnaire sont passablement difficiles à interpréter tant leurs manifestations sont variables et partiellement contradictoires ¹⁹¹. Ainsi, les progrès considérables enregistrés par les secteurs 15 ou 28 en matière d'établissements scolaires primaires publics s'expliquent avant tout par le fait qu'ils en étaient totalement dépourvus avant 1983 ; est-ce pure coïncidence cependant s'ils figurent aussi parmi les circonscriptions les plus dynamiques ? Les plus "riches" des secteurs - cette "richesse" s'entendant au sens large et comprenant les biens matériels comme les ressources socio-politiques ou les qualités individuelles des leaders (le 15, le 17 et le 28 notamment) - semblent plus volontiers prendre des initiatives,

¹⁹⁰ Cf. supra : troisième partie, chapitre I (II.A.).

¹⁹¹ Cf. infra : troisième partie, chapitre III. (I.A.).

"aménager" les lois à leur profit, monter des projets originaux, tandis que d'autres sont apparemment plus passifs (le 19, le 21 ou le 24 par exemple), mais n'est-ce pas aussi un choix "politique" de la part de ces derniers ? Il reste que les mécanismes mêmes de la gestion partagée aggravent les disparités, puisque l'aide provinciale vient seconder les projets des plus dynamiques des CR, tandis que ceux qui ne peuvent trouver sur place les ressources de contrepartie pour débiter les chantiers sont également privés de la subvention publique. Le problème d'une péréquation entre les secteurs urbains reste ainsi posé : l'absence d'une définition précise du statut de la gestion partagée dans le dispositif de management urbain rend toutefois difficile aux pouvoirs publics de se positionner clairement. Faut-il "récompenser" les secteurs les plus actifs ? Faut-il au contraire aider ceux qui sont apparemment moins aptes à mobiliser les ressources nécessaires ? Serait-il acceptable pour les résidants des premiers que les économies réalisées sur leurs équipements de proximité soient utilisées pour subventionner ceux des seconds ? Prétextant de considérer la gestion partagée comme une procédure contractuelle - et intérimaire - de réduction de l'énorme décalage, survenu dans le sillage des lotissements commandos, entre les besoins d'aménagement de la périphérie et les capacités de l'administration à y faire face, les autorités n'ont soulevé aucun des dilemmes politiques sous-jacents, laissant au pragmatisme des acteurs, notamment celui des plus "forts", le soin de les régler au quotidien.

Par ailleurs, en polarisant les projets sur l'espace clos du secteur, la gestion de proximité entrave les coalitions horizontales. L'"individualisme" des CR sort accentué du mécanisme rigide de la planification quinquennale, qui les enferme dans le formalisme imposé des procédures de consultation et des schémas descriptifs des besoins. Même les réunions hebdomadaires des délégués au Haut-commissariat n'ont pu contrecarrer cette tendance : les responsables interrogés y glanaient apparemment des "idées" et s'inspiraient des réalisations des autres secteurs, sans pour autant que ces échanges ne provoquent une prise de conscience de leur communauté d'intérêt. La décentralisation des dispositifs gestionnaires favorise ainsi un phénomène de segmentation et de fractionnement des revendications en provenance de la périphérie qui, en prévenant la consolidation de requêtes communes et la constitution d'un front pour solliciter les administrations centrales, semble détourner les CR de prétentions plus subversives. En affermissant les secteurs auxquels elle confère une identité, la gestion de proximité consolide leurs frontières ce qui, en l'état actuel, a pour effet de briser les solidarités internes à la périphérie et sans doute de nuire au potentiel revendicatif de celle-ci. Cette stratégie de balkanisation est-elle voulue par le pouvoir central ? Il est malaisé de se prononcer sur les intentions. Il semble cependant peu contestable que l'Etat se satisfait

de cette situation, qui lui permet de déconcentrer certaines des charges gestionnaires de son administration sans risquer d'être, à court terme, submergé par les doléances qui émergeraient probablement de projets instigués collectivement par les secteurs de la périphérie.

Afin d'illustrer les dangers que présente cette désolidarisation des espaces périphériques face au pouvoir dominant, prenons un exemple que nous extrayons d'un entretien et d'une visite effectués au secteur 22 en 1987. Notre interlocuteur nous indiquait alors le futur emplacement de la mairie de la commune de Signonguin : il nous parut tout d'abord, en raison de ses fervents commentaires, qu'il concevait une légitime fierté que son secteur ait été retenu pour l'accueillir. Alors que nous lui faisons part pourtant de notre étonnement que, dans ce vaste secteur encore peu densément occupé, le choix ait porté sur une aire habitée, essentiellement par des "Ghanéennes" qui se trouvaient de ce fait promises au déguerpissement, il nous fut répondu que cet investissement - une chance pour le secteur - valait bien quelques "sacrifices" et que, en quelque sorte, il s'agissait là d'un moindre mal puisque le chantier de la mairie allait contribuer à résorber une poche urbaine "insalubre", conformément au programme révolutionnaire de lutte contre la prostitution ¹⁹². Ce bref dialogue nous inspire deux réflexions. Tout d'abord, il est frappant de constater combien ce responsable, à l'instar de beaucoup d'autres en périphérie, se solidarise avec le discours et la pratique dominants, se faisant dans ce cas précis le bras "séculier" du "nettoyage" de la ville. Le fait est que les leaders de ce secteur n'avaient sans doute guère de choix, le chantage implicite à l'investissement leur imposant, pour bénéficier de cette structure, d'en accepter les conditions d'implantation. La deuxième réflexion est une hypothèse. L'exemple semble en effet suggérer que, dans ce processus de partenariat plus ou moins volontaire, de nouvelles alliances pourraient bien être passées entre certains groupes sociaux de la périphérie et les instances du centre-ville, aux dépens des habitants les plus pauvres ou indésirables. Si elle ne crée pas les situations qui engendrent de tels phénomènes, identifiés dans de nombreux autres contextes ¹⁹³, la configuration socio-spatiale entretenue par le fonctionnement de la gestion partagée les favorise indubitablement : l'absence de mutualisation du traitement des carences collectives de l'équipement en périphérie, le repli de chaque CR sur les préoccupations propres de son secteur, la préférence accordée aux stratégies particularisées dans la recherche de l'intégration urbaine, ouvrent la voie aux compromis, voire aux compromissions, dans le but d'assurer à chacun un accès aux

¹⁹² Entretien du 20 août 1987.

¹⁹³ Voir A. DURAND-LASSERVE. - L'exclusion des pauvres dans les villes du Tiers-monde : accès au sol et au logement. - Paris : L'Harmattan, 1986. - 198 p. - (Villes et entreprises).

ressources institutionnelles, quitte à "sacrifier" aux exigences des partenaires les fondements de la solidarité objective qui unit, au-delà de leurs caractéristiques socio-économiques, les résidents de la périphérie.

Contrecarrer les effets négatifs du morcellement nécessiterait qu'une instance supérieure assume un rôle régulateur. C'est ici aux pouvoirs publics, qui ont institutionnalisé la gestion partagée et intégré ses dispositifs dans leurs programmes, d'exercer cette fonction ¹⁹⁴. Mais le font-ils ? Certes, ils se sont efforcés de réglementer les modes d'insertion des projets infra-communaux dans les programmes généraux d'investissements par le biais d'une planification emboîtée des différents échelons territoriaux (secteurs - province - Etat). Mais la faiblesse de la gestion financière de la province rend aléatoire sa capacité à programmer précisément son aide aux CR, laissant ainsi prise aux négociations et marchandages. En outre, si les autorités n'hésitent pas à proclamer que la mobilisation populaire permet d'économiser environ 30% du coût des projets, elles ne disent jamais à quoi sont affectées ces économies : servent-elles à financer d'autres investissements dans les secteurs contributeurs, dans les plus démunis d'entre eux, ou dans ceux du centre-ville ? Les efforts consentis par les populations ont-ils un effet d'entraînement sur les programmes publics dans leur circonscription ou suscitent-ils au contraire une redistribution géographique de ceux-ci ? En l'absence de données, nous ne sommes pas en mesure de répondre à ces interrogations.

La concurrence entre les secteurs pose d'importants problèmes qui vont bien au-delà du caractère anecdotique que prend parfois leur rivalité. Si l'attitude des CR n'a, dans un premier temps, guère contribué à clarifier la nature de leurs rapports mutuels dans le système urbain, nos entretiens avec les responsables des CR nous fondent à penser que l'évolution des comportements face à ces questions est sensible sur la période étudiée. Jusqu'en 1986-1987 en effet, nos interlocuteurs ne cherchent nullement à nier la nature concurrentielle de leurs relations avec leurs voisins et tiennent presque tous un discours valorisant la compétition instaurée entre les secteurs. Dès 1986, le délégué du secteur 22 soutient que les secteurs doivent se considérer comme des rivaux et que leur objectif est de faire mieux et plus que les autres, afin de prouver, par l'importance de leur mobilisation populaire réciproque, la qualité de leur engagement révolutionnaire. Il estimait quant à lui que cette lutte était saine et stimulante : "Les gens regardent les réalisations du secteur voisin et se mobilisent avec leur CR pour faire pareil ; c'est très

¹⁹⁴ Ces questions surviennent dès lors que les populations sont mobilisées pour réaliser, dans certains quartiers, ce que les pouvoirs publics ont pris à leur charge ailleurs. Voir par exemple : C. SACHS. - São Paulo : politiques publiques et habitat populaire. - Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1990. - p. 176. - (coll. Brasilia).

positif" ¹⁹⁵. Au secteur 25, le responsable aux activités socio-économiques confirme que les rapports établis entre secteurs relèvent de la compétition : "Les secteurs sont en concurrence : il faut pouvoir orienter les services d'études des offices nationaux vers son secteur. Les mieux placés sont ceux qui disposent de relations personnelles" ¹⁹⁶. Son homologue du secteur 28 rectifie : "Il s'agit d'émulation plus que de concurrence" ¹⁹⁷. Etant l'occasion d'un déploiement des forces locales, cette conjoncture leur semble être la manifestation d'un stimulant réveil des énergies citoyennes ; la logique de l'"affrontement" se prête en outre à une pédagogie de la citoyenneté "révolutionnaire", dans laquelle les individus, coalisés autour des intérêts de leur collectivité, deviennent les agents responsables et dynamiques du développement local. L'habileté de chaque CR, son entregent, ses ressources politiques et symboliques semblent être considérés comme des conquêtes plutôt que comme des acquis de départ, et la sanction finale de la joute entre secteur est acceptée comme un élément normal d'un vaste jeu urbain qui, tout institutionnalisé et formalisé qu'il soit, laisse néanmoins aux CR la maîtrise des intervalles - c'est-à-dire des moments qui ne sont pas imposés et régis par les dispositions institutionnelles - et la liberté d'y développer stratégies et tactiques. Sans doute les termes de cette compétition sont-ils alors acceptables parce que le jeu en semble très ouvert, les CR n'ayant qu'une idée approximative des contraintes plus générales pesant à la fois sur leur propre conduite et sur celle de leurs protagonistes. La presse entérine ces comportements et parle à son tour de "concurrence entre entités, entre secteurs de la ville de Ouagadougou" ¹⁹⁸ .

Très vite, cependant, le climat change et les frémissements d'une contestation encore silencieuse et à peine formulée transparaissent. Ainsi au secteur 22, deux ans après le premier entretien, le responsable aux activités socio-économiques émet une autre opinion : il pense désormais que la rivalité entre les secteurs pour promouvoir leur développement se fait au détriment de beaucoup d'entre eux ¹⁹⁹. De même au secteur 16, si un responsable affirme que "chaque secteur a à charge de s'enrichir", il regrette néanmoins qu'il n'y ait pas de discussion générale au niveau du Haut-commissariat pour harmoniser les politiques de mobilisation des ressources et pour décider de mécanismes formels d'affectation de revenus aux secteurs ²⁰⁰. Un de ses pairs au secteur 20 trouve également stimulant l'exemple des autres secteurs, parce qu'il faut que les "habitants

¹⁹⁵ Entretien du 18 février 1986.

¹⁹⁶ Entretien du 12 mars 1988.

¹⁹⁷ Entretien du 1^{er} avril 1988.

¹⁹⁸ Carrefour africain. - n° 1046 du 8 juillet 1988. - p. 18.

¹⁹⁹ Entretien du 19 mars 1988.

²⁰⁰ Entretien du 31 août 1987.

cessent de compter sur l'Etat et deviennent plus indépendants", mais constate que "l'anarchie" des demandes des secteurs nuit à la cohérence des projets et ne permet pas aux techniciens d'être disponibles en temps opportuns (l'ouverture des voies du lotissement a pris du retard dans ce secteur et le drainage aux abords de la route de Ouahigouya n'a pas été amélioré) ²⁰¹. Les effets négatifs de cette concurrence sont également perçus par les partenaires institutionnels des CR ; l'un d'eux témoigne : "Les CR rivalisent pour avoir leur propre dispensaire : il y a de la jalousie entre eux" ²⁰². Le scepticisme qu'expriment de plus en plus fréquemment nos interlocuteurs ressortit tout d'abord à la maturation de leurs pratiques : plus gestionnaires et moins militants, ils se sont progressivement détachés d'un discours fervent mais peu réaliste sur les "vertus" de la mobilisation, ils ont éprouvé les difficultés du dialogue avec l'administration, ses possibilités mais aussi ses impasses, ils ont expérimenté les limites de la protection tutélaire du pouvoir politique. Leur pessimisme traduit aussi la prise de conscience des disparités réelles entre les secteurs et des biais d'une compétition qu'ils abordent avec des atouts très inégaux. La situation a changé en effet : dans l'euphorie des débuts, les CR avaient mal pressenti que la concurrence résultait non pas de la nécessité d'insuffler une combativité "sportive" au sein des collectifs résidentiels, mais de la pénurie de ressources et que, dans ce contexte, risquait de manquer toujours aux uns ce que d'autres obtiendraient de haute lutte. La disette financière des pouvoirs publics, comme l'insuffisance de leur logistique, étant demeurées des données constantes au cours de ces années, ils s'aperçoivent soudain que la concurrence s'est exacerbée et qu'elle a pour effet de cloisonner et désolidariser l'ensemble périphérique, tandis que les grands projets urbains se poursuivent en centre-ville. Ils commencent à percevoir que les solutions préconisées dans le cadre de la gestion partagée aggravent le fractionnement urbain et isolent les secteurs dans leur réussite ou leur échec. Ainsi, à la sereine assurance du secteur 28, qui figure parmi ceux qui ont su, entre 1986 et 1989, le mieux gérer cette concurrence en mobilisant les ressources adéquates et en sachant réinterpréter les règles du jeu à son profit, peut être opposé le désappointement du secteur 24, dont le ton est bien différent : on y parle de découragement, de lassitude des responsables, de résidents désabusés parce qu'"on ne peut rien obtenir de L'Etat" ²⁰³.

L'émergence des préoccupations liées aux espaces de proximité dans la gestion urbaine suscite ainsi des mouvements contraires - recomposition urbaine d'une part, fragmentation socio-spatiale d'autre part - dont nous ne pouvons dire, en l'état de nos

²⁰¹ Entretien du 22 mars 1988.

²⁰² Entretien à la Direction provinciale de la Santé : 7 février 1989.

²⁰³ Entretien du 10 mars 1987.

connaissances, s'ils sont intentionnels et partiellement maîtrisés par le pouvoir, ou s'ils sont les manifestations d'une dynamique impulsée par ce dernier mais sur laquelle il a aujourd'hui en partie perdu le contrôle. Son mutisme circonspect quant aux échelles, procédures et incidences politiques de la gestion partagée semble toutefois indiquer son refus de la considérer comme un ensemble cohérent d'usages et procédés gestionnaires. Pragmatique, il laisse se développer les montages considérés pour leur valeur opérationnelle intrinsèque, il reconnaît une fonction utilitaire à chaque projet, mais se dispense d'une réflexion générale sur la signification de cet ensemble de pratiques, ses conséquences sur l'organisation citadine globale, ses effets sur l'équité du service public et la démocratisation effective du fonctionnement urbain. Il feint de croire que la régulation de cet ensemble inédit peut se faire par les procédures traditionnelles de la planification - or nous verrons dans le chapitre suivant que le mécanisme en est pour le moins problématique - et par les voies de l'énonciation politique de règles générales d'organisation de la société. Dans ce contexte, bien qu'elle subisse des forces de compensation venues du haut, auxquelles nous assimilons les dispositifs de la dépendance administrative et politique des CR et la sujétion des secteurs aux prescriptions normatives de la programmation économique nationale, le fractionnement urbain se propage par le bas, tendant progressivement à l'éclatement de cette image d'une "identité" périphérique que nous nous sommes efforcée de mettre en valeur ²⁰⁴.

Le refus des autorités de trancher en faveur d'un système d'arbitrage et de péréquation entre les secteurs est révélateur, nous semble-t-il, de la place subalterne où elles entendent maintenir la gestion partagée : dispositif limité aux espaces de proximité, elle est considérée comme un sous-ensemble subsidiaire de la gestion institutionnelle. Si les circonstances en ont fait plus qu'une gestion du résiduel dans la capitale, elle demeure pour le pouvoir politique un commode assortiment de dispositions "techniques", supplétives des grandes opérations étatiques en périphérie : ces dernières, vecteurs des principales ambitions urbanistiques du pouvoir, sont les véritables instruments d'accomplissement des objectifs de son projet urbain, tandis que la gestion partagée, envisagée comme mesure d'accompagnement, en est un accessoire, certes indispensable mais strictement cantonné à l'ajustement micro-local des grandes dynamiques. En dissociant les projets infra-communaux des mécanismes de conception et de programmation de l'urbanisme global de la ville, le pouvoir entretient la tendance "naturelle" des populations à privilégier l'échelle de leur environnement immédiat ; or les risques de ce repli sur les problèmes infra-communaux, artificiellement isolés des

²⁰⁴ Cf. Deuxième partie, chapitre I.

contraintes de la conjoncture nationale, sont réels. Cette gestion par le "bas" ne peut en effet assumer les grands arbitrages, étant, par définition, localisée. Aussi faut-il que d'autres instances assurent le fonctionnement des articulations avec la gestion globale de la ville et compensent les déséquilibres que les différentiels entre secteurs provoquent à la base. Outre les menaces de renforcement des inégalités entre secteurs, l'absence de dispositions dans ce domaine pourrait conduire à substituer à une véritable gestion urbaine en périphérie, un management circonscrit aux équipements de proximité : de complémentaire, celui-ci pourrait dès lors, par un profond malentendu, "subroger" la gestion institutionnelle. Le péril est réel que la gestion de proximité, spécialisée dans le "traitement" urbain de la périphérie, apparaisse progressivement comme l'institutionnalisation d'une discrimination géographique figée, le partage constituant la norme dans les secteurs périphériques, tandis que se perpétue le principe de la prise en charge totale des charges par les pouvoirs publics dans les anciens quartiers lotis du centre-ville. Pour n'être encore que des hypothèses d'évolution, ces scénarios sont actuellement en germe dans le comportement des différents acteurs. S'il est le seul à proposer actuellement une solution concrète à l'amélioration de l'environnement urbain des secteurs périphériques, ce dispositif gestionnaire laisse donc en suspens de graves problèmes, puisqu'il fait de ménages aux revenus généralement modestes les pionniers de l'urbanisation et encourage, sous couvert de responsabilisation et de démocratisation, une discrimination fondamentale qui contraint ces derniers à payer au prix fort des équipements de médiocre qualité que les mieux nantis ont obtenus des services de l'Etat.

Chapitre III. L'intégration de la gestion urbaine de proximité dans l'économie nationale et provinciale : des paramètres de complémentarité imprécis

"Nos besoins sont immenses et nos ressources modestes. Il nous faut intégrer, synthétiser et hiérarchiser nos aspirations fondamentales" ¹ : ainsi s'exprimait le président du Front populaire s'appêtant à lancer, en avril 1990, le deuxième Plan quinquennal (1991-1995), signifiant par là la confiance renouvelée du gouvernement au processus de planification enclenché six ans plus tôt. Fondements essentiels de la politique du CNR, la modernisation de la société et la rationalisation de l'appareil d'Etat requéraient en effet un cadre directif pour coordonner les différents modes de mobilisation des ressources et organiser méthodiquement la mise en œuvre des politiques gouvernementales à leurs diverses échelles d'exécution. Prônant "l'édification d'une économie nationale, indépendante, auto-suffisante et planifiée" ², la philosophie des plans quinquennaux repose sur deux idées souvent évoquées par les gouvernements révolutionnaires comme pivots de leur politique économique : la nécessité de maintenir à l'échelon central une rigoureuse orchestration de l'ensemble des interventions et l'exigence de promouvoir un développement national "auto-centré" reposant préférentiellement sur des ressources endogènes. Ces ambitions ont été reprises dans le Programme d'action du Front populaire, duquel il ressort que la planification apparaît comme le moyen de faire obéir l'économie "à des normes de gestion scientifiques, cohérentes et proportionnelles et qui luttent contre les crises et l'anarchie dans la production" ³. Elle doit notamment permettre d'imposer une discipline commune aux différentes collectivités publiques et transcrire en termes opératoires les conditions d'imbrication des exigences locales et nationales. Si, pour l'actuel chef de l'Etat, "la planification se définit généralement comme un ensemble de méthodes et de procédures d'utilisation optimale des ressources en vue d'atteindre des objectifs déterminés", elle est aussi, au Burkina Faso, "un processus collectif, démocratique et populaire de détermination des priorités et des actions à accomplir en faveur du bien-être social du peuple" ⁴.

¹ Carrefour africain. - n° 1118 du 6 avril 1990. - p. 9.

² CNR. - Discours d'orientation politique. - Ouagadougou : ministère de l'Information, 1983. - p. 39.

³ FRONT POPULAIRE. - Statuts et programme d'action. - Ouagadougou : s.n., 1988. - p. 28.

⁴ Ibid.

L'historique de la planification "révolutionnaire" depuis 1983 débute par un plan intérimaire, le Plan populaire de développement (PPD : 1984-1985), auquel succède le premier Plan quinquennal (PQDP : 1986-1990), base de la politique de développement du Burkina ces dernières années ⁵. Son mode d'élaboration en fait une synthèse des travaux effectués à tous les échelons administratifs : "L'esprit du débat public répond à la nouvelle forme de planification démocratique et populaire du Conseil national de la Révolution qui vise à identifier et à inventorier le plus fidèlement possible les besoins réels exprimés par les masses populaires des villes et des campagnes" ⁶. Villages et communes ont ainsi établi leurs propres plans, synthétisés au niveau des départements puis des provinces ; le ministère du Plan a ensuite assuré la cohérence de l'ensemble en tenant compte des programmes internes aux différents ministères. Le principe de concertation "remontante" qui a guidé son élaboration devait permettre l'adhésion des populations à des projets pour lesquels était absolument nécessaire le recours aux forces sociales locales. C'est dans ce cadre qu'entre octobre 1984 et décembre 1985 ont été réalisés à travers tout le pays 351 écoles, 314 dispensaires et maternités, 2 294 puits et forages, 274 réservoirs et 323 banques de céréales, l'investissement humain permettant de réduire de 30 à 35% le coût total de chaque projet et de réaliser une économie globale d'environ 51 milliards de FCFA en dix-huit mois ⁷.

Cette planification a aussi été conçue comme l'instrument d'une politique de correction du biais ancien en faveur des villes, en permettant de mieux contrôler l'allocation des financements et la répartition des flux financiers. Ainsi le premier Plan quinquennal accorde une priorité au secteur de soutien à la production (56% de l'enveloppe financière totale) au sein duquel sont privilégiés les aménagements hydro-agricoles (42% des financements de ce secteur). Le volume restant est partagé entre la production (30,2%), essentiellement consacrée à l'agriculture, les secteurs sociaux (12%) et les équipements administratifs. Cette répartition des investissements publics, d'un montant total de 630 milliards de FCFA, traduit la priorité que le gouvernement entendait alors donner au monde agricole, objectif qu'ont souligné de nombreux discours. "Notre budget consacre plus de 65% aux fonctionnaires, alors que ceux-ci ne représentent que 0,035% de la population. C'est une grave injustice" affirmait ainsi le président Sankara en 1986 avant d'ajouter : "Sans la formation des paysans, rien ne pourra se faire au Burkina" ⁸. Son

⁵ Les caractéristiques et les conditions de mise en œuvre de ce Plan quinquennal sont définies par la zatu n° AN IV-2 CNR.MPDP du 4 août 1986 (in IOBE. - n° 32 du 7 août 1986. - pp. 654-656).

⁶ Carrefour africain. - n° 878 du 12 avril 1985. - p. 14.

⁷ M. NOVICKI. - "Transforming the Statistics". - in Africa Report. - May-June 1986. - p. 69 ; Dépêche de l'Agence France Presse : 7 mai 1986.

⁸ Dépêche de l'Agence France Presse : 7 mai 1987.

ministre du Plan soulignait à son tour que le PPD devait se pencher en priorité sur le sort des paysans parce que ces derniers "qui passent huit mois par an à attendre l'hivernage, ont été longtemps mis à l'écart des projets de développement" ⁹.

Tableau n° 180

Investissements prévus dans le premier Plan quinquennal de développement populaire (1986-1990). En millions de FCFA

	Financement	Financement	Coût total	
	acquis	à rechercher	Montant	%
SECTEURS DE PRODUCTION	100 217	89 824	190 041	30,2
Agriculture	76 241	27 394	103 635	16,4
Elevage	3 146	17 495	20 641	3,3
Pêche	671	930	1 601	0,3
Faune, bois, forêts	2 433	7 380	9 813	1,6
Mines	10 848	11 381	22 229	3,5
Industries	5 807	23 417	29 224	4,6
Artisanat	1 071	1 827	2 898	0,5
SECTEURS DE SOUTIEN				
A LA PRODUCTION	207 846	145 979	353 825	56,1
Hydraulique	115 203	34 842	150 045	23,8
Energie	42 604	21 903	64 507	10,2
Transports	35 076	76 971	112 047	17,8
Communications	13 232	5 950	19 182	3,0
Commerce	1 555	5 276	6 831	1,1
Tourisme	176	1 037	1 213	0,2
SECTEURS SOCIAUX	37 871	37 756	75 627	12,0
Education, formation	15 248	11 640	26 888	4,2
Santé	9 902	10 243	20 145	3,2
Action sociale	411	1 958	2 369	0,4
Habitat, urbanisme	11 511	4 385	15 896	2,5
Information	437	3 676	4 113	0,7
Arts, culture	284	3 517	3 801	0,6
Sports, loisirs	78	2 337	2 415	0,4
EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	2 225	8 267	10 492	1,7
TOTAL	348 159	281 826	629 985	100,0

Source : Bulletin de l'Afrique noire. - n° 1334 du 9 octobre 1986. - p. 6.

Les modalités concrètes d'application des objectifs du PQDP ne sont cependant pas sans poser problème. Bien que le plan ait été "écrit par le peuple tout entier en fonction de ses

⁹ Ibid.

besoins et de ses capacités", sa réalisation enregistre rapidement un retard sensible, avec des taux d'exécution de 48% pour 1986 et de 64% l'année suivante ¹⁰. Le Front populaire propose alors une politique de "redynamisation" du plan afin de remédier aux lacunes de sa mise en œuvre, ainsi énumérées par le ministre du Plan et de la Coopération : "assimilation non parfaite du plan ; manque de rigueur dans l'établissement des bilans trimestriels cumulatifs ; non respect de la discipline du plan se traduisant par une prolifération de projets hors plan ; bureaucratie et lourdeur administrative ; mauvaise circulation de l'information etc..." ¹¹. En dépit de ces critiques, le Plan quinquennal reste cependant le cadre d'orientation et d'organisation des interventions publiques au Burkina Faso et, à ce titre, il sert également de base de référence pour la conduite de la gestion urbaine, générale comme partagée.

I. Les projets de secteurs dans la planification nationale

La gestion de proximité est, théoriquement, étroitement arrimée aux objectifs nationaux par le moyen de la planification, instrument choisi par le pouvoir central pour susciter et contrôler la mobilisation des populations comme en programmer les projets au même titre que les grandes opérations réalisées sur financements nationaux ou extérieurs. Considérée comme une incontournable composante du développement national - le préambule du PQDP rappelle ainsi que "le Plan Quinquennal contribue à l'approfondissement de la nature participative du développement en poursuivant l'effort de mobilisation des masses populaires au sein des Comités de défense de la Révolution" ¹² - la contribution, financière et matérielle, des citoyens doit néanmoins se déployer dans le cadre d'une rigoureuse discipline et respecter les grandes lignes des priorités nationales. "L'ardeur des masses au travail ne peut être efficace que si elle s'insère dans un cadre d'actions bien définies dans le temps et dans l'espace. C'est ce qui a conduit à la conception du PPD", rappellent ainsi les documents finaux de la première Conférence nationale des CDR ¹³. Cette formalisation du recours systématisé aux forces locales est l'un des traits marquants de l'expérience burkinabè. Elle procède en premier lieu d'une exigence de cohérence et de rationalité, dans le souci d'éviter le

¹⁰ Carrefour africain. - n° 1043 du 17 juin 1988. - p. 12.

¹¹ Extrait du discours du ministre du Plan, cité dans Marchés tropicaux et méditerranéens. - 5 août 1988. - p. 2136.

¹² Premier Plan Quinquennal de Développement Populaire 1986-1990. Résumé - Synthèse. - Ouagadougou : Ministère du Plan et de la Coopération, 1986. - p. IV.

¹³ SGN-CDR. - Première conférence nationale des Comités de défense de la Révolution. - Ouagadougou : SGN-CDR, 1986. - p. 66.

foisonnement désordonné des projets. Notons, à cet égard, que le Burkina Faso est familier des problèmes liés au "saupoudrage", en raison du grand nombre d'ONG qui, jusqu'aux efforts de coordination imposés par le CNR, intervenaient sur son territoire en ordre dispersé. La programmation rigoureuse des interventions est aussi une tentative pour prémunir l'administration contre des sollicitations exorbitantes. Le dynamisme des CR en effet, notamment en matière de construction d'écoles ou de PSP (postes de santé primaire), place dans une difficile situation des pouvoirs publics dont les réticences provoquent, en retour, la frustration et le mécontentement des populations. La planification nationale, en relativisant les besoins spécifiques, est apparue comme un moyen de juguler les "débordements" locaux et de canaliser les énergies en fonction des capacités propres de l'administration à y répondre. C'est au nom de ce principe que les autorités dénoncent la multiplication des projets "hors plan", laquelle cristallise progressivement les dissensions entre la population des secteurs et leurs partenaires institutionnels, qui ne goûtent guère le fait d'être "contraints" à une gestion au coup par coup.

A. Présentation des plans

En vue de l'élaboration du PQDP, les trente CR géographiques de Ouagadougou ont en 1985 élaboré, chacun pour son secteur, un avant-projet de programme. Fidèles à l'appel du président Sankara qui avait invité chaque Burkinabè "à réfléchir sur le plan quinquennal, à proposer, à suggérer pour le plan quinquennal, à discuter et à écrire pour le plan quinquennal" ¹⁴, ils ont construit leurs propositions à partir de discussions préalables en assemblée générale. Ces débats, et les échanges qu'ils ont permis entre les habitants et leurs leaders, ont conduit à l'établissement concerté d'une grille d'équipements à réaliser précisant la hiérarchie des projets ainsi que leur programmation sur les cinq années suivantes. Ces propositions ont par la suite été regroupées au Haut-commissariat qui, en accord avec ses propres services et les directions techniques ministérielles concernées, a étudié la faisabilité de chaque programme et établi la cohésion de l'ensemble. Cette synthèse provinciale effectuée, le processus d'agrégation nationale s'est poursuivi au niveau du ministère du Plan. Nous reproduisons, à titre d'exemple, le contenu des documents originaux de deux secteurs de la périphérie ouagalaise.

¹⁴Cartefour africain. - n° 878 du 12 avril 1985. - p. 11.

Calendrier de programmation

Plan quinquennal 1986-1990 Secteur 22	Plan quinquennal 1986-1990 Secteur 20
1986	1986
Etudes des projets et recherche des financements	Construction d'une école de 3 classes +1 magasin
Etude et début de réalisation des forages	Construction de la permanence
Construction des premières classes dans les 2 écoles	Aménagement d'un terrain de sport
Construction de la permanence	Construction du magasin OFNACER/FASO YAAR
Début de l'alphabétisation des adultes	
Début des travaux du magasin populaire	1987
Reboisement	Poursuite des travaux
1987	Construction d'un restaurant-dancing populaire
Début du projet élevage-maraîchage	Ouverture des voies (lotissement)
Construction des latrines publiques	Aménagement de caniveaux
Poursuite des travaux non achevés en 1986	Construction d'une garderie populaire
	Construction d'une école de 3 classes +1 magasin
	Construction d'un commissariat-mairie
1988	1988
Construction de la première classe du CEG	Construction d'un centre social
Réalisation du marché	Construction d'un dispensaire/SMI
Suite des travaux commencés en 1987	
1989	1989
Electrification du secteur	Construction d'une école de 3 classes +1 magasin
Suite des travaux commencés	Recherche de financements pour un centre culturel
1990	1990
Bilan et suite des travaux	Construction d'un centre culturel

Ces deux plans sont de facture différente : celui du secteur 20 insiste sur les investissements, tandis que celui du 22 s'intéresse plus à l'animation sociale (alphabétisation), l'environnement (reboisement) et les activités économiques (élevage-maraîchage). Ils sont cependant tous deux proches des réalités quotidiennes de la vie en périphérie et constituent d'habiles compromis entre les revendications des populations et les priorités énoncées par le CNR. Il ne faut pas négliger à cet égard le climat dans lequel ont été conduits ces travaux : autant qu'un instrument de gestion économique, le PQDP fut en effet aussi un dispositif permettant à l'Etat de faire ratifier par les collectivités locales ce que lui-même avait établi depuis 1983 comme priorités (alphabétisation, soins de santé, pratique du sport, valorisation des cultures nationales...). Pressions politiques, persuasion, mimétisme et auto-censure ont évidemment joué un rôle dans ce "sage" profilage des projets de secteur : ils expliquent en partie la conformité générale de leurs propositions aux primautés nationales et la relative redondance des plans d'un secteur à l'autre. Les calendriers des secteurs 22 et 20 montrent que les deux CR ont misé, l'un comme l'autre, sur une forte mobilisation de la population les deux premières années, au

cours desquelles ils ont programmé, avec réalisme, les projets qui leur semblaient à la fois prioritaires et réalisables à court terme avec une logistique simple et des ressources financières que, grâce au lotissement, ils avaient déjà quasiment en caisse. De la sorte, ils se donnaient les moyens de prouver leur efficacité par une production rapide d'équipements et profitaient de la dynamique impulsée en 1986 par la consultation préalable des habitants et leur implication directe dans la mise au point des prévisions d'aménagement. Au secteur 22, la hiérarchisation des priorités établie lors des débats populaires avait conduit à l'ordre suivant : 1) eau ; 2) écoles ; 3) élevage ; 4) santé ; 5) sport ; 6) autres (permanence) ; 7) commerce ; 8) agriculture ; 9) énergie ¹⁵. La programmation des activités a globalement respecté cette classification, sans toutefois exclure les entorses, telle la réalisation de la permanence dès 1986 : les enjeux étaient ici importants pour le CR et sa "réputation", ainsi que nous l'avons déjà souligné.

Nous n'avons pu obtenir des plans originaux détaillés pour l'ensemble des secteurs, soit que les textes en aient été introuvables - il n'est pas exclu que les responsables n'aient pas souhaité nous les communiquer - soit que la personne responsable n'ait pu être contactée, notamment parce que les plans courent sur cinq ans et que, entre-temps, les équipes des bureaux des CR ont été renouvelées. Toutefois, nous avons systématiquement interrogé les membres des bureaux sur leur programme : contenu, taux de réalisation et travaux restant à effectuer avant leur achèvement. Nous synthétisons dans le tableau suivant les données, tronquées mais révélatrices des ambitions du leadership infra-communal, que nos interlocuteurs nous ont fournies.

Description partielle des plans quinquennaux de secteurs et état d'avancement des réalisations en 1988 ou 1989

(Transcription à partir des données fournies par les entretiens)

Secteur	Plan
Secteur 15 (1989)	A* - 1 nouvelle permanence + annexe C - Ecoles : 18 classes (17 achevées) - 1 SMI/dispensaire A - 1 salle de cinéma - Construction de charrettes à eau A - 1 marché et son assainissement A - 2 terrains de sport - 1 garderie populaire A - 1 dépôt pharmaceutique

¹⁵ Extrait d'un document dactylographié du SECTEUR 22 intitulé Ecriture du Plan quinquennal. Les 8-9-10 juin 1985, pp. 3-4.

Secteur 16 (1988)	- 1 nouvelle permanence C - Ecoles :16 classes (15 achevées) - 1 maternité A - 1 auberge A - 1 magasin A - 1 garderie populaire - 1 terrain de sport
Secteur 17 (1989)	A - 1 permanence A - Ecoles (12 classes) C - 1 dispensaire A - 1 dépôt pharmaceutique A - 1 garderie populaire
Secteur 19 (1988)	A - 1 école : 6 classes A - 1 dispensaire - 1 maternité A - 1 dépôt pharmaceutique
Secteur 21 (1988)	A - 1 permanence - 1 marché - 1 terrain de sport - 1 dépôt pharmaceutique C - 2 écoles : 9 classes (8 achevées) A - 1 dispensaire A - 1 garderie populaire C - 1 commissariat-mairie
Secteur 23 (1989)	C - 1 nouvelle permanence C - 1 marché - 1 commissariat-mairie A - 3 écoles : 9 classes - Forages - 1 terrain de sport A - 1 dispensaire A - 1 dépôt pharmaceutique A - 1 garderie populaire A - 1 magasin - électrification
Secteur 24 (1988)	C - 1 école : 6 classes (1 achevée) - 1 dispensaire - 1 permanence A - 1 terrain de football A - 1 garderie populaire
Secteur 25 (1988)	C - 1 école : 6 classes (5 achevées) C - 1 marché C - 1 nouvelle permanence A - 1 commissariat-mairie - 1 dispensaire A - 1 terrain de sport
Secteur 28 (1989)	A - 12 classes C - 1 nouvelle permanence A - 1 dispensaire A - 1 garderie populaire A - 2 terrains de sport

Secteur 29
(1989)

- 1 nouvelle permanence
- C - Ecoles :18 classes (13 achevées)
- A - 2 terrains de sport
- A - 1 dépôt pharmaceutique
- 1 dispensaire
- A - 1 salle de cinéma
- A - 1 garderie populaire
- A - Ouverture des voies (lotissement)

Secteur 30
(1989)

- 1 commissariat-mairie
- 1 nouvelle permanence
- A - 4 classes
- A - 1 garderie populaire
- A - 1 magasin
- A - 1 dispensaire-SMI
- Achat d'une "bâchée"

* A = achevé
C = en cours

Parce que ces inventaires ne traduisent qu'imparfaitement les plans initiaux - la comparaison avec ceux des secteurs 20 et 22 permet en effet de supposer qu'un certain nombre de projets moins "classiques" ou plus ambitieux ont été abandonnés et que, pour cette raison, ils ne nous ont pas été mentionnés - il est périlleux d'évaluer les taux d'exécution à partir de nos données qui ne portent, selon toute vraisemblance, que sur les réalisations, achevées, en cours ou envisageables à brève échéance, que les responsables étaient, lors de nos entrevues, à peu près certains de pouvoir mener à leur terme.

Nonobstant ces incertitudes, un certain nombre de remarques peuvent être faites. L'examen de ces plans quinquennaux montre tout d'abord que, dans leur mouture finale tout au moins, les propositions des secteurs restent très raisonnables et concernent presque exclusivement des équipements de proximité ; elles s'aventurent peu en revanche sur le terrain des services à caractère industriel et commercial ou restent, dans le cas contraire, très évasives. "Electrification du secteur" se contente ainsi de mentionner le plan du secteur 22, tandis que dans le domaine de l'eau, pourtant prioritaire, les intentions sont cantonnées au creusement de forages, dont le nombre n'est même pas précisé, sans que le CR se hasarde à de plus substantielles prétentions : l'accroissement du nombre des bornes-fontaines, dans un secteur qui n'en dispose alors que de deux, ne devrait pourtant pas apparaître comme une requête excessive. En s'en tenant aux forages, le CR se borne à faire sien le programme d'urgence déjà annoncé par le gouvernement, prudence qui s'avère doublement profitable : elle permet d'apparaître

comme un "bon élève" au regard des pouvoirs publics et comme une instance "responsable" vis-à-vis des résidants.

En des termes plus généraux, toutefois, on observera que la planification infra-communale permet de codifier le partenariat entre les secteurs et la province, mais n'implique pas les offices publics en charge des grands services "commerciaux". Organisant et institutionnalisant l'articulation entre les sphères publiques et le champ intermédiaire de l'intervention des CR, elle confère au partage des responsabilités une valeur opératoire officiellement reconnue sans remettre en cause la programmation des grands travaux prévue par les établissements publics, dont elle entérine la prééminence. Elle constitue ainsi une mise en forme des revendications "tolérées" des secteurs et un "guide" d'action, plus qu'un instrument de réflexion sur les moyens d'une redistribution des investissements publics en faveur de la périphérie. Les documents ainsi produits apparaissent, a posteriori, comme d'authentiques garde-fous, définissant respectivement les espaces d'intervention accessibles aux populations et les domaines réservés des institutions. Imposée par le Haut-commissariat - d'autant plus soucieux de faire respecter un scrupuleux réalisme dans cette planification infra-communale qu'il s'engage lui-même sur les projets ainsi adoptés, en acceptant à la fois d'apporter le complément de matériaux nécessaire à leur achèvement et de prendre en charge le futur entretien de ce parc élargi d'équipements - et endossée par les responsables de secteur, préoccupés de démontrer leur pragmatisme, cette modération des comportements constitue une condition de la reproduction des règles de partage. Remarquons toutefois qu'elle lie théoriquement pour cinq ans les résidants qui ont souscrit aux programmations ainsi élaborées, et fait du processus de planification imposé par l'Etat un mécanisme d'auto-censure des doléances populaires. Ces remarques s'appliquent à la phase d'élaboration des plans, il faut néanmoins relever que les CR ont reconstitué leur marge de manœuvre lors de la mise en œuvre des projets, souvent plus chaotique et conflictuelle que ne le laissait envisager le consensus apparent des travaux préliminaires ¹⁶.

La modestie de ces programmes provient également de ce que les CR étaient tenus de s'y prononcer sur les moyens requis pour l'exécution des projets et la façon de les mobiliser, se trouvant ainsi "condamnés" à des propositions pour lesquelles ils étaient susceptibles de trouver des ressources. Sur ce chapitre des moyens disponibles, le plan du secteur 22 mentionne explicitement le recours aux cotisations, à l'investissement humain et aux matériaux locaux pour réaliser les écoles, la permanence, les forages -

¹⁶ Cf. supra : troisième partie, chapitre II (II.A.).

dont le nombre sera fonction des possibilités des militants précise le plan - et l'électrification (en accompagnement des éventuelles interventions de la SONABEL). A contrario, pour les projets plus ambitieux tels le CEG ou le centre communautaire, les auteurs du texte se retranchent prudemment derrière la générosité "des organismes étrangers, des ONG, des ambassades et des œuvres de bienfaisance" ¹⁷. Cette allusion très approximative à d'éventuels modes de financements extérieurs rend à tout le moins hypothétique l'entreprise des équipements ainsi programmés. De fait, il est notoire que les projets reposant sur des forces endogènes ont été généralement menés à bien dans la plupart des secteurs, alors que ceux qui dépendaient d'appuis extérieurs ont été, sinon abandonnés, du moins reportés sine die : tel est le cas, au secteur 22, du CEG et du centre communautaire. De façon analogue, les projets prévus sur fonds propres au secteur 20 ont bénéficié de conditions de réalisation satisfaisantes (en 1988 la programmation avait été respectée à l'exception du magasin, le commissariat-mairie n'était plus à l'ordre du jour en raison des dispositions impliquant désormais la décentralisation de ces équipements au niveau des cinq nouvelles communes), tandis que les progrès étaient mineurs pour ceux qui dépendaient de ressources techniques et financières étrangères au secteur (caniveaux, centre social, centre culturel) ; sur un certain nombre de dossiers, le CR avait, en vain, contacté des ONG.

En résumé, les plans de secteur représentent la base contractuelle des conventions opérationnelles passées entre les CR et les pouvoirs publics, ces cadres normatifs permettant d'activer et d'organiser les solidarités à l'œuvre dans les collectifs résidentiels de la périphérie, comme de rationaliser les procédures successives de réalisation des projets infra-communaux. Ils constituent aussi la trame d'une formalisation du cloisonnement des filières d'investissement en périphérie et jouent un rôle de régulateur fonctionnel des stratégies gestionnaires des CR, qu'ils sont censés maintenir dans les limites acceptables par la contrepartie provinciale. Ils sont enfin des nodules de référence par rapport auxquels se définissent la conformité et la "non conformité" des actions des CR. Bien que les condamnations de ces dernières aient été rares jusqu'à présent, les voies que les CR se sont frayées pour effectuer des interventions hors plan restent soumises à la sanction potentielle des autorités : ratifié par les chartes quinquennales, le pouvoir discrétionnaire d'accorder ou non une homologation aux projets de secteur constitue à l'évidence, pour les protagonistes institutionnels, un ultime moyen de chantage pour préserver un contrôle, peut-être cependant plus virtuel que réel, sur leur coopération avec les populations.

¹⁷ Ibid. - p. 3.

Si les projets pris individuellement restent ainsi modestes, le changement décisif imposé par cette planification méthodique du recours aux ressources citadines "privées" doit être recherché dans leur agrégation, laquelle a permis d'édifier un patrimoine public de proximité à une cadence et une échelle totalement inédites à Ouagadougou. A titre d'exemple, rappelons que pour les seuls secteurs de la périphérie qui nous ont fourni un plan ou son ébauche - et si tant est que les prévisions qui nous ont été dispensées soient justes - le Haut-commissariat s'est engagé sur un total de 131 classes en cinq ans. A ce bilan positif, on peut néanmoins opposer l'évocation de nombreux problèmes, résultant notamment des dysfonctionnements du mode de planification adopté lui-même.

Force est ainsi de constater que la planification infra-communale n'a pas permis d'assurer une meilleure coordination des interventions **dans et entre** les secteurs géographiques de la ville. Ce défaut de concertation a été dénoncé au niveau national lors des deuxièmes assises de l'assemblée générale du Conseil national du Plan en septembre 1988 : "la commission [...] a préconisé une concertation permanente entre tous les ministères intéressés pour l'intégration du volet hydraulique dans les projets de construction d'écoles et de formations sanitaires" ¹⁸. Il est parfaitement vérifié aussi au niveau des secteurs urbains de Ouagadougou, où on le déplore principalement dans les deux types de situations suivants : lors d'une disjonction de travaux programmés séparément (construction d'écoles et adduction d'eau par exemple) ; lorsque des impératifs de rendement et d'efficacité techniques éclipsent tout autre considération.

Dans le premier cas, les incohérences résultent de ce que prédomine encore, en dépit d'une certaine ouverture démocratique des débats, une conception dirigiste et centralisatrice du développement ¹⁹. N'y a-t'il pas en effet quelque cynisme à inviter les CR à préparer des plans quinquennaux, sans convier à leur élaboration l'ONEA et la SONABEL, alors que l'eau et l'électricité figurent notoirement au rang des priorités urgentes des secteurs ? Un responsable de secteur nous confiait ainsi en 1987 que les interventions sectorielles d'électrification et de desserte en eau potable exigeaient des compétences techniques et des niveaux de ressources inaccessibles aux secteurs, ajoutant que, pour cette raison, l'Etat avait décidé que leur programmation était de son

¹⁸ Carrefour africain. - n° 1051 du 2 septembre 1988. - p. 17.

¹⁹ On lira, à ce propos, avec profit l'étude de la SEDES sur la planification à base régionale en Côte d'Ivoire, et ses difficultés à adopter une perspective autre que "classique et centralisatrice" : ANCEY (Gérard), PESDAY (Michel), SOCIETE D'ETUDES POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL. - Méthodologie : la planification à base régionale en Côte d'Ivoire. Le Plan 1981-1985 et ses antécédents. - Paris : Ministère des Relations extérieures. Coopération et Développement, 1983. - p. 13.

ressort exclusif à travers le plan quinquennal national ²⁰. Nous n'avons cependant pu élucider le contenu de sa formule "l'Etat avait décidé que..." : était-ce une directive officielle ou un accord implicite, un impératif ou une suggestion ? Certes, les plans de secteur gagnent en réalisme par ce repli sur les équipements de proximité mais, en privant les CR des éléments d'information nécessaires au choix raisonné des composantes de leur "politique" gestionnaire, ne condamnent-ils pas aussi la possibilité de vivifier une participation consciente et effective des populations à l'aménagement de la ville ? Si les CR doivent continuer d'animer les structures "intermédiaires" d'une gestion urbaine réellement partagée, ne devraient-ils pas être associés aux inévitables arbitrages de la répartition des investissements publics, être tenus informés, par des canaux formels de consultation, des choix nationaux ou provinciaux qui affectent le devenir de leur secteur ? Faute de quoi, le processus de planification "remontante" n'est guère plus qu'un mécanisme d'accréditation du minimum vital, une modalité astucieuse de délocalisation des tensions liées à la rareté des ressources.

Dans le second cas de figure, les inadéquations des projets proviennent de la primauté accordée à la rationalité technique. Evoquons, pour illustrer la façon dont elles se manifestaient avant que n'entre en vigueur la planification des secteurs, le cas de la campagne de forages financée par le gouvernement canadien en 1984 ²¹. Premier bénéficiaire de l'aide canadienne, l'ONPF s'est efforcé d'en "maximiser" le profit c'est-à-dire, en fonction des critères techniques d'efficacité qui lui sont propres, de rentabiliser au mieux la campagne de forages ²². La réussite de cette campagne fut telle qu'elle impressionna très favorablement une première mission canadienne d'évaluation qui loua l'efficacité et la compétence des équipes burkinabè de forage : alors que le taux de réussite prévisionnel de la campagne était estimé à 70-75%, il fut finalement de 80%. Pour obtenir ce résultat cependant, les techniciens, travaillant à partir de documents géologiques, ont systématiquement foré dans les sites qui présentaient la plus forte probabilité de fournir de l'eau avec un risque d'erreur marginal et à un coût raisonnable. Techniquement, la procédure était ainsi inattaquable : côté burkinabè elle prouvait le savoir-faire et la fiabilité des professionnels nationaux ; côté canadien, elle satisfaisait les prêteurs, préoccupés de garantir une bonne utilisation des fonds baillés. Elle eut toutefois pour corollaire de limiter considérablement le profit social de l'opération, les principes retenus pour localiser les forages dans l'espace périphérique ayant conduit à

²⁰ Entretien du 19 février 1987.

²¹ Nous tenons les informations qui suivent d'un consultant québécois en charge de la deuxième mission d'évaluation au Burkina Faso pour le compte du Québec (M. Michel Leclerc). Entretien du 8 janvier 1990.

²² Notons ainsi que les techniciens étaient financièrement dépendants de leur productivité et avaient par conséquent un intérêt objectif à réaliser rapidement le plus grand nombre de forages positifs possibles.

une distribution des installations peu conforme à celle de l'habitat. De façon parfois aberrante, certaines pompes ont été installées dans des zones quasiment inhabitées, d'autres ont été concentrées sur de faibles superficies en laissant de vastes "angles morts" dans les aires habitées. En termes d'adéquation aux besoins effectifs des populations, les résultats de cette opération d'amélioration de la desserte en eau potable sont ainsi décevants et beaucoup moins probants que ne l'avait d'abord laissé penser l'indéniable succès technique de la campagne de forage stricto sensu. Une seconde mission canadienne d'évaluation en 1988 le reconnut, avec quelque circonspection, en expliquant que le taux de réussite exceptionnel s'explique "sans aucun doute par des analyses géo-physiques compétentes mais aussi, selon un informateur local, par des contraintes budgétaires et administratives. A cause de ces contraintes, les responsables techniques peuvent être à l'origine d'une grande prudence dans le choix des sites et cela sans suffisamment tenir compte des besoins socio-économiques à satisfaire" ²³.

On pouvait attendre de la planification des secteurs qu'elle prévienne la reproduction de ce type de problèmes en privilégiant la demande sociale et en respectant, dans une meilleure mesure, des formes d'intervention et une périodisation des opérations conformes aux prescriptions énoncées par les habitants. Pourtant, la desserte en eau potable des garderies populaires fournit à nouveau un exemple des incidences de la mauvaise programmation des projets locaux. L'UNICEF eut en charge la réalisation des pompes destinées à l'alimentation en eau des crèches mais, les plannings respectifs des maîtres d'œuvre des forages et des bâtiments n'ayant pas été coordonnés, ceux-là furent achevés bien avant que ne fussent édifiés ceux-ci. Ce décalage temporel conduisit à des configurations absurdes, dans lesquelles les locaux sont parfois distants de plusieurs centaines de mètres des pompes installées à leur intention ! Or, non seulement les CR n'ont pas pu éviter ces incohérences, mais en outre c'est sur eux que repose désormais partiellement la charge d'en atténuer les effets négatifs, parfois en pourvoyant au transport de l'eau jusqu'aux garderies, parfois en instituant un "contrat" spécial entre celles-ci et le gérant des pompes qui, installées en dehors de l'enceinte des établissements, ne sont plus réservées à leur usage exclusif mais sont accessibles à l'ensemble de la population.

De telles contradictions ne surviennent pas seulement lorsque des financements extérieurs sont en jeu : l'implantation des forages sur la trame d'accueil du secteur 28 a engendré des problèmes analogues. Les critères de rentabilité technique précédemment

²³ M. LECLERC, L. CAMIRE. - Rapport d'évaluation du projet de 50 forages au Burkina Faso. - Québec : ministère des Affaires internationales/ACDI, 1988. - tome 1, p. 38.

évoqués ont en effet là aussi conduit à concentrer géographiquement les dix pompes manuelles prévues pour l'ensemble de la trame sur une partie du site. Pour rétablir une meilleure répartition de la desserte, il a fallu prévoir la réalisation de 10 nouveaux forages ²⁴. Regrettant que l'ONPF n'eût pas pris plus systématiquement en considération les dimensions humaines et sociologiques des travaux d'équipement réalisés tant dans le cadre du projet canadien que dans celui du secteur 28, un responsable de la DGUT nous confirmait en 1987 les incohérences issues de telles pratiques et reconnaissait l'incapacité des plans de secteur à prévenir, dans leurs formes actuelles, leur émergence ²⁵.

Sans doute nécessaire à la logique de fonctionnement d'un pouvoir d'abord préoccupé de rationaliser sa pratique, la programmation urbaine infra-communale se délite dans l'accumulation quotidienne des contraintes, que ne peut lever la trop grande faiblesse de ses supports logistiques et techniques, autant que financiers. Un haut responsable affirmait ainsi en 1988 : "Le plan quinquennal a certes assigné des tâches à chaque secteur, qui dispose depuis 1986 d'une programmation précise, mais la maîtrise financière et technique de celle-ci fait défaut. Les équipements sont programmés en désordre et personne n'est content" ²⁶.

Par ailleurs, et ce n'est pas le moindre des problèmes, la pratique planificatrice est peu explicite quant aux critères d'élaboration des programmes respectifs des secteurs. Si nous nous en tenons par exemple aux écoles, le nombre des classes prévues dans les plans semble difficile à corrélérer à un mode de calcul objectif du sous-équipement scolaire de chacun des secteurs : le secteur 23 paraît ainsi avoir notablement sous-estimé ses besoins, tandis que le 29, bien que relativement mieux pourvu que ses voisins, s'est fixé un ambitieux programme de dix huit classes ; le 17 et le 28 ont prévu le même nombre d'ouvertures (douze classes) alors que les besoins théoriques du premier (cent vingt-deux) sont sensiblement supérieurs à ceux du second (soixante douze). Il est malaisé d'interpréter ces données, comme d'isoler des facteurs d'explication des disparités apparentes. Il reste que, plus généralement, les méthodes de définition des objectifs et les critères de leur hiérarchisation semblent obscurs : si, en aval, la planification a indéniablement permis de rationaliser la programmation des CR, en revanche elle ne semble guère avoir servi d'instrument pour l'analyse systématique de la demande et la mise au point de nouvelles méthodes d'appréciation des besoins.

²⁴ M. TRAORE. - Communication en Conseil des ministres. - novembre 1988. - p. 3.

²⁵ Entretien à la DGUT du 13 août 1987.

²⁶ Entretien à la DGUT : 8 avril 1988.

Tableau n° 181

Sous-équipement scolaire des secteurs et programmes quinquennaux de construction d'écoles

Secteur	A	B	C	D		E	F
	Nombre d'enfants (5-14 ans) Déc. 85	Classes existantes (1/1/86)	Nombre de classes utiles (A/55 élèves)	Sous-équipement (en %)	[(1-B/C)x100]	Nombre de classes programmées 1986-1990	Mise à niveau en 1990 (en %)
					(1)		[(E/C-B)x100]
15	4 265	5	78	94	+	18	25
16	6 817	15	124	88	+	16	15
17	7 715	18	140	87	-	12	10
18	946	2	17	88	+	-	-
19	3 399	8	62	87	-	6	11
20	1 144	2	21	90	+	9	48
21	1 102	10	20	50	-	9	90
22	3 649	7	66	89	+	6	10
23	6 437	7	117	94	+	9	8
24	2 709	7	49	86	-	6	14
25	1 313	1	24	96	+	6	26
26	411	9	7	0	-	-	-
27	2 339	3	43	93	+	-	-
28	4 064	2	74	97	+	12	17
29	5 957	31	108	71	-	18	23
30	3 124	6	57	89	+	4	8
Total	55 391	133	1007	87		-	-

(1) + : sous-équipement supérieur à la moyenne de la périphérie.

- : sous-équipement inférieur à la moyenne de la périphérie.

Enfin, l'usage politique de cette planification infra-communale suscite également nombre de questions. Loin de contrevenir aux effets pervers de la "balkanisation" de la périphérie, précédemment évoquée, elle paraît, dans certains cas, accentuer les écarts en cristallisant les rapports de force et en les figeant sur le moyen terme dans des programmes discrétionnaires. Eludant les causes essentielles des inégalités urbanistiques des secteurs - en excluant notamment de ses champs de compétences la desserte réticulaire en eau potable - elle ne peut en effet contribuer à en accélérer le traitement. Par ailleurs, l'inobservation des plans ayant été, ces dernières années, une pratique courante des autorités à Ouagadougou, où nombre de projets importants ont été réalisés "hors plan", il était inévitable que la validité politique de ces documents soit progressivement questionnée par la base.

Les premiers "gros" investissements financés en périphérie par la province révélèrent ainsi soudainement à certains responsables des CR, troublés par l'apparent arbitraire des mécanismes d'octroi des équipements et par le sentiment qu'une "loterie" manipulée par les plus influents des partenaires régissait en réalité les affectations de capitaux, que l'accès aux ressources publiques était plus commandé par les termes de la "compétition" entre secteurs que par des mécanismes régulateurs de planification. Les interprétations qui nous furent données de ces phénomènes restèrent toutefois plus intuitives que raisonnées, car aucun responsable n'a pu - ou voulu ? - nous apporter de preuves que l'intervention d'un CR avait été déterminante dans l'implantation d'une de ces superstructures. Il ressort surtout de nos discussions que, dans un contexte où les investissements sont rares, le leadership infra-communal tend à considérer tout nouveau chantier comme une "aubaine", qu'il s'intègre harmonieusement ou non dans la programmation urbaine, et, dans une certaine mesure, à percevoir tout équipement réalisé chez un voisin comme un préjudice infligé à son propre développement.

Il est ainsi pour le moins surprenant que le lycée provincial prévu en 1988, et objet d'une intense compétition entre les secteurs ²⁷, n'ait pas été intégré dans la programmation quinquennale de ces derniers. Pour les responsables des CR, l'arbitraire des localisations est plus grand encore lorsqu'il s'agit de bailleurs de fonds étrangers : pas un de ceux que nous avons interrogés ne semble avoir été informé correctement des raisons qui ont conduit à un choix géographique plutôt qu'un autre. Le CR du secteur 17 nous expliqua que la maternité libyenne lui fut attribuée en raison de sa déficience en infrastructures hospitalières : certes, mais ce caractère est amplement partagé par les secteurs périphériques et l'argument paraît bien insuffisant. Au secteur 29, on nous dit que les caisses populaires de la société canadienne de développement Desjardins seront implantées dans les secteurs 17, 20, 21, 22 et 29 parce qu'ils sont les plus "propices" ²⁸. Propices à quoi ? C'est ce que nous n'avons pu apprendre des leaders de secteur : en dissimulant aux principaux intéressés, par omission ou désinvolture, les grilles d'analyse qui déterminent leurs interventions urbaines, les acteurs extérieurs n'encouragent guère leurs partenaires burkinabè dans la rationalité et la pratique programmatiques.

En outre, les projets réalisés dans le cadre de ces coopérations bilatérales n'incitent pas toujours les secteurs à mesurer leurs interventions. En bafouant les principes d'une programmation urbaine rigoureuse et adaptée, en leur offrant parfois le spectacle de la

²⁷ Entretien du 18 février 1989.

²⁸ Entretien du 23 février 1989.

démensure de projets "somptuaires", parfaitement disproportionnés aux besoins, ils contreviennent souvent, par leur arbitraire et leur inadéquation, à la discipline censée régir la planification locale. La Mission française de coopération a par exemple financé un complexe culturel et sportif au secteur 24, comprenant une salle de cinéma (dans un secteur où il n'y a pas d'électricité), un terrain de volley et plusieurs petites salles consacrées à l'expression théâtrale. Le tout est d'une valeur de 8,5 millions de FCFA ²⁹. Mise à part la cérémonie d'inauguration le 7 février 1987, patronnée par le secrétaire général national des CDR, le ministre de la Culture burkinabè et l'ambassadeur de France, le centre est en réalité resté inutilisé depuis. L'absence de projecteur de cinéma - qui n'était pas fourni par le projet - et le coût d'entretien du groupe électrogène ont découragé les initiatives, tandis que la population montrait peu d'intérêt pour cet équipement, sauf en ce qui concerne les terrains de sport sur lesquels évoluent des jeunes dans la journée. Cette dépense, modeste au regard des montants consentis par la Coopération française, mais considérable par rapport aux budgets des secteurs était-elle appropriée ? L'exemple des autres centres communautaires, partiellement "abandonnés" ou reconvertis - transformé en dispensaire au secteur 28 par exemple - n'aurait-il pas dû susciter plus de prudence et conduire à privilégier des investissements affichés comme prioritaires par les plans de secteur ?

Ajoutons enfin que la planification infra-communale n'a pu servir de cadre préférentiel au développement d'une coopération locale avec les ONG. Soucieux de coordonner l'action de ces dernières et d'en contrôler plus rigoureusement les procédures d'aide, le gouvernement a pourtant tenté de formaliser les circuits de concertation et d'encadrement, instaurant un système d'autorisations obligatoires supervisé par le Haut-commissariat. Plusieurs responsables de secteurs nous ont cependant confié que cette mesure avait surtout eu pour effet de bloquer les projets et de limiter les possibilités de leur coopération avec les ONG ³⁰.

Ces exemples montrent combien sont encore difficiles d'une part la coordination entre les différentes interventions sectorielles sur le terrain et d'autre part l'intégration des priorités spécifiques de chaque intervenant dans le cadre d'une discipline commune. Jusqu'à présent, la planification infra-communale s'est révélée impuissante tant à affronter les mécanismes de la concurrence entre secteurs qu'à contrôler les "intrusions" des interlocuteurs institutionnels des CR (nationaux ou internationaux) sur le territoire des secteurs pour en réguler les effets. Elle n'a pas non plus réussi à faire prévaloir

²⁹ Carrefour africain. - n° 974 du 13 février 1987. - p. 5

³⁰ Entretiens aux secteurs 17 (18 février 1989), 20 (22 mars 1988), 22 (11 mars 1988).

l'effort de transversalité réalisé à l'échelon infra-communal, lequel n'a pas d'équivalent au niveau des directions ministérielles ou des offices nationaux, de sorte que se perpétuent, dans la pratique opérationnelle, les incohérences liées à la sectorialisation des interventions. Concrètement, l'approche globale et territoriale qu'ont tenté de promouvoir les autorités à travers la planification infra-communale, redevient subalterne dès qu'elle est confrontée aux intérêts supérieurs des logiques sectorielles des grands organismes en charge des services urbains. Aussi, réinterprétée et gauchie par la pratique, la planification infra-communale est-elle progressivement disqualifiée, entendons par là que des CR en contournent la discipline, mettant en péril le statu quo établi avec l'administration provinciale et les établissements publics.

B. Les "grincements"

Manifestant une relative autonomie de réflexion et d'action, certains CR développent aujourd'hui une relecture critique des mots d'ordre nationaux et réinterprètent les figures imposées de leur action gestionnaire aux frontières codifiées des plans quinquennaux. Quelques responsables rencontrés développaient ainsi un discours acerbe sur les inopportunités de la politique nationale et, s'ils ne pouvaient officiellement refuser d'en faire appliquer les préceptes, du moins pouvaient-ils en repousser l'application ou en dévoyer les aspects les plus impopulaires. Rapportant la teneur d'un entretien avec un membre d'un CR, Bruno Jaffré évoque aussi les vives discussions qui ont opposé les CR au Haut-commissariat du Kadiogo en 1986 et 1987 à propos de mots d'ordre que les premiers jugeaient erronés : "On lui a dit que nous, nous connaissons la base et qu'il n'avait qu'à descendre de temps en temps dans les secteurs. On n'a pas peur de lui dire que nous, nous sommes élus et que lui ne l'est pas" ³¹. Il est significatif que la contestation des CR vis-à-vis du pouvoir de tutelle se soit manifestée en premier lieu autour de prescriptions politiques concernant la vie quotidienne : elle n'avait pas pour objectif de défendre de grands principes ou d'établir les fondements d'une plus grande démocratie, mais de s'opposer à des mesures concrètes jugées trop contraignantes au regard des disponibilités financières et humaines des populations. Ce constat permet de comprendre sur quelles bases les CR ont cherché leur émancipation dans le paysage politique urbain, quel rôle la gestion urbaine a joué dans ce cadre précis comme vecteur d'une autonomisation croissante des pratiques des secteurs et comme justification

³¹ Cité dans B. JAFFRE. - Burkina Faso, les années Sankara : de la révolution à la rectification. - Paris : L'Harmattan, 1989. - p. 177.

rationalisée à leur "désobéissance" civile lorsque, par exemple, ils débordent les responsabilités qui leur sont dévolues par les plans quinquennaux.

Les CR ont en effet progressivement affiché un détachement croissant à l'endroit de la planification instituée en mécanisme de contrôle des cadences de construction, encouragés en cela par le contre-exemple de la pratique étatique sous le CNR. Dans un chapitre intitulé "Sankara, le contre-planificateur ?", Ludo Martens et Hilde Meesters rappellent ainsi qu'à la mi-août 1986, soit à peine dix jours après le lancement du Plan quinquennal, le président décidait de l'exécution à Ouagadougou de deux grands chantiers de plusieurs milliards de FCFA conçus "hors plan" : l'aménagement du canal Saint-Camille et la construction des Cités AN IV A et B !³² Quelques "maladresses" de la programmation urbaine officielle influencèrent également les responsables des secteurs : les premiers indices suggestifs du changement de comportement des responsables vis-à-vis de la discipline planificatrice nous furent ainsi fournis par la controverse survenue autour de la construction de la mairie de la commune de Bogodogo. Le siège de la commune de Nongremasson fut d'abord édifié au secteur 29 puis, en raison du rattachement postérieur de ce dernier à la commune de Bogodogo, le bâtiment en fut fermé tandis qu'une nouvelle mairie était construite au secteur 15. Toutefois, devant les plaintes des habitants du secteur 28, dont elle est désormais très éloignée, il était question de le retransférer au secteur 30. Notre interlocuteur au secteur 29 semblait néanmoins dubitatif, doutant de la voir relocalisée sur un site plus central au nom d'une rationalité fonctionnelle passablement mise à mal³³. Ce désordre, certes provoqué par l'incertitude qui a pesé sur la réforme communale, mais aussi engendré par une précipitation que rien ne justifiait compte tenu des circonstances, ne plaide guère aux yeux des habitants en faveur d'une planification rigoureuse et économe. Aussi, en dépit des mises en garde explicites contenues dans la zatu de mise en œuvre du Plan quinquennal - spécifiant notamment que les institutions publiques sont tenues "de s'interdire, sous peine de nullité, la mise en œuvre de tout action ou programme qui ne soit expressément autorisé par le Plan"³⁴ - leur "audace" se développe-t-elle en même temps que s'affermite leur pratique et se crédibilise leur action, étayée par les succès antérieurs.

³² L. MARTENS, H. MEESTERS. - *Sankara, Compaoré et la Révolution burkinabè*. - Anvers : EPO, 1989. - pp. 174-175. - (EPO Dossier international).

³³ Entretien du 23 février 1989.

³⁴ Article 3 de la zatu n° AN IV-2 CNR.MPDP du 4 août 1986. - op. cit. - p. 655.

Les premières entorses concernèrent des réalisations "hors plan", sans conséquences pour la collaboration avec l'administration : un parking, une auberge, un pont... Par la suite, elles mirent plus directement en cause les partenaires institutionnels, au sein d'une relation qui apparut de plus en plus ouvertement comme un rapport de force. Tel fut le cas de certains dispensaires (secteurs 10 et 19), ou de la maternité encore à l'état de projet du secteur 15, ou plus fréquemment encore des écoles. La stratégie adoptée par les CR repose en général sur l'achèvement avant terme des objectifs définis dans le plan, cet accomplissement ouvrant ensuite, presque "naturellement", sur le dépassement des quotas. Le nombre excessif d'écoles construites indûment dans le cadre du PPD avait été dénoncé dès 1986 par la première Conférence nationale des CDR ³⁵, mais de semblables processus se sont reproduits sous le régime du Plan quinquennal. Ainsi le bilan dressé par le ministre du Plan en août 1988 montre que si les taux d'exécution sont globalement médiocres, en revanche dans certains domaines ils excèdent les prévisions. C'est le cas notamment de l'hydraulique villageoise : sur une prévision quinquennale de 8 200 forages, 60% du programme avaient déjà été réalisés en 1987. Le constat est analogue dans le secteur des infrastructures éducatives - 1450 classes avaient déjà été construites cette même année sur un total envisagé de 3 343 - ou dans celui de la santé où 54% des installations avaient été réalisées à mi-parcours. "Ces performances", reconnaissait le ministre de la planification, sont le résultat de "l'effort participatif des masses populaires dont la contribution sous forme d'investissement humain a été plus que décisive" ³⁶. Qui ne voit, cependant, que de ce "stakhanovisme" aux réalisations non planifiées, il n'y a qu'un pas ?

Pas d'ores et déjà franchi dans un certain nombre de cas. Le secteur 17 a favorisé l'ouverture d'un dispensaire dans une de ses écoles primaires grâce à une ONG bordelaise : s'adressant au ministère de la Santé pour avoir du personnel et à la province pour obtenir un équipement minimal, il lui fut d'abord répondu que ce projet ne figurait pas dans son plan et qu'aucune solution immédiate ne pouvait être trouvée ; mais il obtint finalement gain de cause. Son programme d'infrastructures scolaires achevé avant terme, le secteur 15 tenta aussi "un coup de force" en sollicitant l'affectation de deux instituteurs au lieu de l'unique enseignant prévu. La requête lui fut refusée, mais le secteur 16 se promettait néanmoins de suivre cet exemple après l'édification de ses 16 classes réglementaires, tandis qu'au secteur 22, un responsable nous affirmait en 1987,

³⁵ SGN-CDR. - op. cit. - p. 67.

³⁶ Extrait du discours du ministre du Plan, cité dans Marchés tropicaux et méditerranéens. - 5 août 1988. - p. 2136.

vouloir construire pour "contraindre" l'Etat à fournir le personnel et le matériel ³⁷. Cadre légal de démarchage, le plan quinquennal ne constitue, dès lors, plus qu'une référence lointaine dans un rapport aux pouvoirs publics qui se conjugue essentiellement sur le mode de la revendication et de la pétition. Dans ce dernier secteur où, en 1986, l'on n'envisageait pas encore de contourner les dispositions régulières du partenariat institutionnalisé, le CR renouvelé étudie, l'année suivante, les termes d'une intercession plus percutante et indépendante du corset des règles de négociation imposées par l'Etat. Quant au secteur 30, il n'hésite pas en 1988 à consigner dans les minutes d'une assemblée générale, que son programme de construction d'écoles comprend, outre les neuf (9) classes à terminer dans le cadre du plan quinquennal, la "possibilité d'implanter une autre école de trois (3) classes" et "l'élargissement de l'école communale hors plan quinquennal" ³⁸. Enfin, rappelons pour mémoire que les lotissements ont été l'occasion de semblables chantages entre certains secteurs et la DGUT ³⁹.

Optant pour une confrontation indirecte, la stratégie envisagée au secteur 28 pour exercer une pression sur l'ONEA, est plus subtile. Nous avons souligné que la planification infra-communale n'aborde pratiquement pas la programmation des réseaux d'eau ou d'électricité. Quelques exceptions concernant la réalisation de bornes-fontaines peuvent être néanmoins relevées : tel est le cas au secteur 28, où une borne-fontaine a été obtenue sur la base d'un partage (400 000 FCFA à la charge du secteur pour réaliser les tranchées et le reste à l'Office). Le CR décide alors en 1986 de poursuivre dans cette voie et engage une campagne de correspondance avec l'ONEA. Pendant deux ans, ses courriers informent l'Office que le CR requiert les services d'un technicien pour la définition des emplacements des bornes-fontaines et le traçage des canalisations, les travaux d'exécution des tranchées étant assumés par les habitants. La démarche est somme toute conforme à celles que nous avons décrites ailleurs, l'est moins en revanche l'esprit dans lequel le bureau du CR l'a entreprise et nous l'a relatée. Nos interlocuteurs savaient en effet pertinemment que l'acquisition d'un nouveau point d'eau ne résoudrait pas les problèmes d'approvisionnement de cette aire urbaine périphérique dont la desserte est, dans la configuration réticulaire actuelle, techniquement limitée par le trop petit diamètre de la canalisation principale d'amenée d'eau ; loin d'alléger les difficultés d'approvisionnement, la multiplication des bornes-fontaines risque au contraire d'entraîner la détérioration provisoire du service aux autres points d'eau collectifs.

³⁷ Entretien du 19 février 1987.

³⁸ SECTEUR 30. - Procès verbal de l'assemblée générale du 11/12/1988. - Ouagadougou : secteur 30, 1989. - doc. dactyl., p. 2.1. Souligné par nous.

³⁹ Cf. supra : troisième partie, chapitre I (II.A.1).

Aussi, en s'obstinant dans cette stratégie, le CR n'a-t'il pas pour ambition d'améliorer dans l'immédiat la qualité du service offert aux populations, mais de fonder sa politique gestionnaire, à moyen terme, sur un programme prospectif et raisonné d'équipement du secteur en infrastructures. Outre la constitution d'un patrimoine collectif, le dessein du CR est, en jouant la carte de l'investissement, de capitaliser, aujourd'hui, les bénéfiques politiques de son dynamisme en le matérialisant par des installations à forte portée symbolique, tout en exerçant une pression indirecte mais "persuasive" sur l'ONEA exposé, demain, à l'éventuel mécontentement des populations. Si les mauvaises conditions de desserte paralysent en effet le fonctionnement des futures bornes-fontaines, le CR espère pouvoir en faire incomber la faute à l'ONEA, désigné comme "bouc émissaire" d'une politique d'équipement indifférente aux besoins et intérêts spécifiques de la périphérie, et faire valoir, à l'inverse, sa "diligence" à traiter le problème prioritaire de la circonscription, se mettant ainsi à l'abri des plaintes de son électorat. Ce faisant, le CR outrepassé délibérément son plan quinquennal en prolongeant jusqu'à l'absurde, dans le contexte actuel, les logiques de partage que lui offre la gestion urbaine de proximité.

Cet exemple témoigne d'une complexification des stratégies des CR. Dans un premier temps, il s'agit avant tout d'attirer l'attention de l'ONEA et de cristalliser le mécontentement des populations sur l'acteur institutionnel afin de contraindre ce dernier à investir dans le secteur. C'est aussi, dans un second temps, un réel mouvement d'humeur contre les "privilèges" du centre-ville, préservé des coupures d'eau en raison de la forme de cuvette du site urbain : la multiplication des bornes-fontaines aux extrémités terminales du réseau ne peut cependant, à terme, qu'affecter le fonctionnement global de celui-ci. Un expert étranger nous confiait ainsi, lors d'un entretien à l'ONEA, qu'un des moyens d'accélérer la réorganisation de la desserte et de contraindre le gouvernement à prendre en compte l'urgence d'importants investissements dans ce domaine serait, en augmentant de façon sensible la consommation des périphéries, de détériorer les conditions de desserte dans le centre jusqu'à ce qu'il devienne indispensable d'y remédier⁴⁰. Plus ou moins consciemment, la stratégie du secteur 28 s'inscrit dans ce contexte. Ce faisant, elle brise l'enfermement artificiel de la relation duale entre les partenaires institutionnels et les protagonistes de la périphérie, en réintroduisant, "par force", le troisième terme représenté par la clientèle traditionnelle des abonnés du centre-ville. Retenons de cette stratégie, qui vise intentionnellement à augmenter les déficiences du service public pour provoquer

⁴⁰ Entretien du 4 octobre 1989.

l'attention, qu'elle est très proche des phénomènes décrits au Kenya concernant les projets Harambee à propos desquels un observateur note : "le seul moyen de réorienter l'attention du gouvernement envers les besoins locaux est d'exagérer l'inadaptation et l'absence d'utilité immédiate [des projets gouvernementaux] pour les populations locales. Ceci est précisément réalisé en dévaluant les critères de choix des planificateurs nationaux et en choisissant délibérément des stratégies et des objectifs divergents des leurs" ⁴¹. Malgré un contexte politique différent, les analyses interprétant le phénomène Harambee comme un effort désespéré de la périphérie pour attirer l'attention du centre et lui faire prendre en compte les projets localement opportuns, convergent de façon satisfaisante avec nos propres interprétations. A Ouagadougou, les manifestations en sont cependant moins organisées, moins systématiques, moins conscientes aussi, sans doute notamment en raison de la jeunesse du phénomène. Elles constituent néanmoins d'intéressantes prémisses à une éventuelle modification des "termes de l'échange" entre centre et périphérie.

Une approche centrée sur les seuls CR est toutefois restrictive : leurs conduites sont parfois encouragées ou accompagnées par les résidants, militants des CR ou non, désireux d'exercer des pressions sur les autorités pour obtenir équipements et services de quartier. A titre d'exemple, citons ce résidant de Cissin, interrogé en 1986 sur les modes de décision concernant l'aménagement de son secteur : "Des équipements ont été prévus dans le plan et le gouvernement va les faire, mais ce sera très long, alors nous nous réunissons entre voisins et avec le CR, nous cotisons et nous commençons la construction. Ensuite, on n'a plus d'argent, mais alors l'Etat est «forcé» de continuer" ⁴². Cette forme de pression élémentaire pour accélérer le processus d'aménagement témoigne de la clairvoyance des populations pronostiquant, assez justement, que cette forme sommaire de politique du fait accompli ne peut guère laisser l'Etat, ou plus vraisemblablement les autorités provinciales, indifférentes. Il est vrai cependant qu'au moment de l'enquête, et toujours selon le témoignage de cet habitant, une seule classe avait été réalisée de cette façon. Il convient donc de rester très prudent, et nous tirons des enseignements de cet exemple deux hypothèses. La première est que les habitants, mêmes non politisés au sein des CR (cet habitant n'était pas un "militant" de la permanence et n'y avait aucune activité spécifique), ne sont pas ignorants des rapports de force en présence et des stratégies qui permettraient potentiellement d'en jouer. La seconde est que celles-ci sont lentes à se mettre en place et restent encore souvent plus virtuelles que véritablement opératoires. Il n'est pas exclu cependant que,

⁴¹ Ibid.

⁴² Enquête avec des étudiants hollandais dans Cissin restructuré. Entretien du 19 août 1986.

le lotissement achevé et passé un délai de quelques années, nécessaire à la reconstitution des solidarités de voisinage et surtout à l'allègement de la pression financière liée aux besoins de la reconstruction du patrimoine domestique, ces exigences venues de la base, encore fragmentées et velléitaires aujourd'hui, puissent, par l'entremise d'un CR dynamique, acquérir, demain, une force revendicative plus significative. Dans le cas présent, le CR du secteur 16 semble vouloir accompagner le mouvement, convaincu que le Haut-commissariat devra "céder devant la pression du peuple" et que l'on trouvera bien ensuite, une fois les classes construites, le moyen d'y affecter des enseignants ⁴³.

Dans la conjoncture qui a prédominé jusqu'en 1990, ce jeu de pressions a plutôt profité aux CR : un de nos interlocuteurs à la division économique du Haut-commissariat témoignait ainsi en 1989 que toute école érigée jusqu'au chaînage par les habitants avait été achevée par les services provinciaux et qu'il n'était guère concevable qu'il n'en fût pas ainsi, "afin de ne pas décourager les gens" dont l'apport initial est indispensable ⁴⁴. Ce responsable regrettait que les secteurs aient usé du marchandage implicite pour arriver à leurs fins, mais ne nous ne pûmes obtenir de précision sur la nature du désavantage provincial dans ce rapport de force : le Haut-commissariat, en tant qu'institution, est-il contraint de céder sur injonction du pouvoir central ou la politisation extrême des nominations aux postes de responsabilité lie-t-elle tacitement les individus dans leur négociation avec les structures populaires ?

Les CR ont aussi jusqu'à présent généralement obtenu satisfaction pour leurs dispensaires. Nous avons précédemment mentionné qu'un de nos interlocuteurs à la Direction provinciale de la Santé dénonçait les "dispensaires politiques" imposés par les secteurs qui, "dès qu'ils s'en sentent capables, cotisent, construisent et imposent qu'on leur affecte du personnel en forçant la main des autorités" ⁴⁵. Manifestant son mécontentement devant les "improvisations" des secteurs qui ne respectent pas les procédures et ne se soucient pas des priorités propres de la Direction provinciale, il citait à l'appui de cette thèse les exemples des récentes inaugurations aux secteurs 10, 19 et 21. A bien y regarder pourtant, ces deux derniers au moins avaient inscrit de telles réalisations dans leurs plans : si elles ont été réalisées de façon prématurée par rapport aux calendriers prévisionnels, dans une certaine improvisation procédurière en ce qui concerne celle du secteur 19, et sans consultation formelle de la direction provinciale, il

⁴³ Entretien du 10 mars 1987.

⁴⁴ Entretien au Haut-commissariat : 28 février 1989.

⁴⁵ Entretien à la Direction provinciale de la Santé : 7 février 1989. Voir aussi supra : deuxième partie, chapitre III (I. B.2.c.).

n'en demeure pas moins qu'elles figuraient au titre des projets quinquennaux et ne constituent pas, dès lors, une entorse réelle aux accords passés avec les institutions régionales. Deux hypothèses peuvent contribuer à expliquer l'apparent désarroi de l'administration de la Santé. La concertation a pu être mal menée à l'échelon provincial entre les directions ministérielles et le Haut-commissariat ou, sous-estimant la capacité mobilisatrice des CR, les différents partenaires ne se sont peut-être pas réellement rendus compte en 1986 des engagements pris dans le cadre de ces plans quinquennaux. Ce que notre interlocuteur de la Direction provinciale dénonçait comme la "politique du fait accompli" développée par les CR pour contraindre le ministère de la Santé à entériner leurs établissements sanitaires, n'est peut-être après tout que le fruit tardif d'une gestion politique de la ville, établie sur une complicité tacite entre CR et pouvoir central, au détriment des administrations sectorielles. Si tel est le cas, mais n'ayant pas rencontré les responsables provinciaux de la direction de la Santé nous manquons d'éléments pour valider cette présomption, ces plans quinquennaux pourraient fonctionner, envers le pouvoir politique, comme un double écran de protection. Le premier, en tant qu'il fait entériner par les populations le principe d'une répartition sur cinq ans des projets de secteur, le prémunit partiellement, mais peut-être provisoirement, contre l'afflux des revendications sociales et lui permet de temporiser en diluant la pression dans le temps. Le second, en plaçant l'administration sur le front des négociations, libère temporairement le pouvoir central du coût politique du partage gestionnaire.

Conçue comme un mode d'emploi de la gestion partagée, la planification quinquennale aurait dû imposer aux partenaires un stock limité de montages disponibles et la logique reproductible d'un déroulement stéréotypé de tractations entre les secteurs et les institutions. Les CR semblent toutefois prendre aujourd'hui précisément prétexte de leurs plans pour transgresser, en fonction de stratégies diverses, les accords initiaux. Les uns, profitant de la dynamique du partage institutionnalisé scellée par le plan, s'efforcent d'en sauvegarder les modalités au-delà des termes de la programmation initiale. Les autres, démontrant par la vélocité de l'achèvement de certains programmes, que les objectifs de leur plan quinquennal ont été sous-estimés, revendiquent le "droit" à des ajustements postérieurs pour gommer les "erreurs" d'appréciation des inventaires réalisés cinq ans plus tôt. Dès lors, les procédures préventives de la planification n'apparaissent plus d'aucun secours aux différents partenaires institutionnels des CR, confrontés à un mécanisme d'emballage qu'il leur est d'autant plus difficile de contrecarrer, que l'attitude du pouvoir politique face aux ripostes possibles pour

contrecarrer ce phénomène reste ambivalente ⁴⁶. Bien que les CR se placent résolument dans le champ de l'illicite en enfreignant les contrats quinquennaux, il demeure difficile de situer précisément l'illégalité par rapport au corps de procédures encore empiriques et contingentes qui fondent la gestion partagée. D'une nature juridique incertaine, l'engagement synallagmatique consigné dans les plans quinquennaux reste ainsi équivoque et insuffisant pour prévenir les éventuelles transgressions de collectifs résidentiels dynamiques et impatientes.

A travers leurs tentatives de subversion du processus de planification, "grincements" des mécanismes de la gestion partagée, les plus dynamiques d'entre les CR récusent l'aliénation économique de la périphérie en cherchant, dans une confrontation "douce" qui repose notamment sur le "harcèlement des autorités administratives pour obtenir autorisations et rendez-vous, à promouvoir les intérêts spécifiques de leur secteur dans les circuits de redistribution des ressources publiques ⁴⁷. En d'autres termes, ils dénoncent le droit systématique de préemption du centre sur les richesses à travers son contrôle in fine de la planification nationale. Ce faisant, les CR supputent qu'il est loisible à leurs partenaires institutionnels de répartir autrement des richesses disponibles, présumant que le problème réside dans les choix politiques plus que dans la pénurie des finances publiques. Les efforts conséquents de rénovation du centre-ville et de construction de logements publics de moyen standing, notamment dans les Cités révolutionnaires, semblent leur donner raison sur le fond. La réelle modération des plans quinquennaux de secteur de 1986-1990, qui a vraisemblablement permis dans un premier temps de juguler l'avalanche des doléances de la périphérie, ne préjuge donc en rien de l'évolution future des rapports de force.

Pour ne concerner encore qu'un petit nombre d'opérations et ne susciter que des dépassements relativement marginaux, ces dérapages n'en méritent pas moins attention. En effet, si un mouvement plus vaste et plus combatif centré sur l'accès aux services devait se développer à Ouagadougou, ces tentatives d'autonomisation des revendications, que nous avons décelées çà et là, pourraient en être les premiers bourgeonnements. L'exemple du secteur 28 montre qu'en formulant leurs besoins indépendamment des schémas normatifs des plans, les CR n'escomptent pas toujours des résultats immédiats mais s'efforcent d'affirmer la puissance revendicative des périphéries et de positionner celles-ci par rapport au pool des acteurs institutionnels, en

⁴⁶ Voir à ce sujet la controverse survenue entre le Haut-commissariat et l'ONEA à propos de la gestion des points d'eau collectifs. Cf. infra : troisième partie, chapitre I (II.A.1.).

⁴⁷ Sur ce point, voir aussi : Ph. MBITHI, R. RASMUSSEN. - *Self-Reliance in Kenya : the Case of Harambee*. - Uppsala : The Scandinavian Institute of African Studies, 1977. - p. 32.

symbolisant les distances qui demeurent entre les logiques des seconds et les besoins des premières. Récent et encore instable, ce mouvement de mobilisation peut connaître des devenir multiples, y compris celui de l'évanouissement progressif. Les histoires de mouvements "participatifs" en Amérique latine, au-delà des spécificités nationales, montrent cependant que le scénario envisagé d'un passage progressif de revendications sectorielles ponctuelles à l'émergence d'un tiers-système gestionnaire, entre les secteurs privé et public, entre les pouvoirs économiques marchands et la puissance bureaucratique, est à tout le moins plausible. Analysant les mouvements sociaux qui se sont engouffrés au Brésil dans le sillage de la démocratisation après 1985⁴⁸, Ruth Cardoso et Céline Sachs soulignent leur double rôle : "Lorsqu'ils revendiquent d'une façon nouvelle l'accès aux services urbains, ils se posent en interlocuteurs des agences publiques. Mais de temps en temps, ils parviennent à se rendre visibles en tant qu'acteurs politiques dont il faut désormais tenir compte. Même s'ils n'obtiennent pas gain de cause immédiatement, par leur présence ils témoignent que quelque chose a changé dans la société"⁴⁹. Certes les acteurs sont différents - la puissance des organisations ecclésiales, notamment, est sans comparaison - et la profondeur historique des mouvements associatifs est sans commune mesure au Brésil et au Burkina Faso ; certes les CR sont une émanation du pouvoir politique central, ce qui n'est pas le cas des organisations urbaines brésiliennes. Nonobstant, nous sommes frappée par les similitudes relevées entre d'une part les objets de revendication, centrés sur la vie quotidienne au lieu de résidence, et d'autre part les processus heuristiques de formulation de ces requêtes et d'articulation des groupes revendicatifs avec les différentes filières fonctionnelles des dispositifs prestataires dominants. L'émancipation progressive du fonctionnement des CR, dont témoignent leur réappropriation sélective des préceptes planificateurs comme leurs transgressions sur les fronts prioritaires de l'aménagement urbain de proximité, pourrait-elle dès lors témoigner d'une maturation de la mobilisation ouagalaise dans les secteurs résidentiels ? Notons que la libéralisation politique du Front populaire autorise désormais le pluripartisme ; peut-être cette ouverture annonce-t-elle de nouvelles alliances entre les collectifs résidentiels et les formations politiques, posant ainsi les conditions préliminaires à l'épanouissement d'actions moins fragmentaires, moins assujetties aux autorités bureaucratiques tutélaires, et donc plus susceptibles d'infléchir durablement la politique gouvernementale en faveur des secteurs de la périphérie ?

⁴⁸ Année de l'élection démocratique du président par un collège électoral, de la légalisation de tous les partis et de l'élection au suffrage universel des maires des grandes villes.

⁴⁹ R. CARDOSO, C. SACHS. - "Brésil : la démocratie venue d'en bas". - in *Autogestions*. - n° 22, 1985-1986. - p. 27.

II. La "fiscalité" parallèle des secteurs ⁵⁰

Le recentrage de la gestion urbaine sur les secteurs oblige les CR à calibrer leurs interventions sur les capacités financières réelles des ménages qui constituent, dans le contexte actuel, le seul vrai gisement de ressources en périphérie. Une des clés de l'articulation entre la gestion infra-communale et le management urbain institutionnel réside ainsi dans les modes de coexistence de leurs logiques financières réciproques. Sollicités, en théorie, par la fiscalité provinciale et par les "prélèvements" parallèles des CR, les ménages évoluent à l'interface de deux systèmes de financement de la ville qui semblent, jusqu'à présent, être étrangers l'un à l'autre, laissant en suspens nombre d'interrogations.

Les ressources endogènes des secteurs peuvent-elles subvenir aux charges transférées de la gestion de proximité ? Quelle est la capacité de résistance des institutions nationales, et surtout provinciales, à une ponction financière nouvelle sur les ménages qui risque, à terme, d'éroder sa propre base de ressources ? A l'inverse, la mobilisation financière des secteurs ne s'épanouit-elle pas précisément dans l'exploitation institutionnelle lacunaire des gisements fiscaux urbains et, partant, ne se trouve-t-elle pas directement menacée par le processus de restructuration des finances municipales - ou provinciales - que prévoit le projet de la Banque mondiale et qui repose, notamment, sur une réévaluation des assiettes et une amélioration drastique des taux de recouvrement des impôts et taxes locaux ? Embarrassante, la question suggère que ce dernier objectif est potentiellement contradictoire avec le développement des activités des CR, qui dépendent pour partie des mêmes ressources. En d'autres termes, l'élasticité financière des citoyens n'étant pas infinie, ne faudra-t-il pas choisir entre le développement de la gestion de proximité dans les secteurs et la réhabilitation des fonctions municipales ? Des formules de partage des ressources et de complémentarité dans l'emploi de ces dernières sont-elles possibles ? A toutes ces questions nous n'apportons que des fragments de réponse ; nous entendons néanmoins démontrer que la capacité financière des CR n'est pas négligeable et que leur habileté à mobiliser les gisements inexploités par le prélèvement fiscal institutionnel a seule limite, pour le moment, les situations de concurrence par trop manifestes et écarté les conflits ouverts avec l'administration. On peut néanmoins décrypter, dans les discours et conduites des uns et des autres, de nombreux indices des

⁵⁰ Par "fiscalité" infra-communale nous entendons l'ensemble des règles non écrites et des pratiques relatives aux divers prélèvements monétaires - et parfois en nature - que les CR effectuent sur les populations, afin de financer les équipements des secteurs et la gestion des services de proximité.

tensions virtuelles entre ces logiques antagoniques de mobilisation, dans les sphères marchandes et domestiques, des richesses citadines privées.

A. La mise en œuvre de nouveaux mécanismes de prélèvement et d'allocation des ressources dans les secteurs

Loin d'apparaître comme une altération des principes du partage gestionnaire, l'intéressement financier des CR au management de la ville est une donnée fondatrice de leur mobilisation : condition de leur fonctionnement effectif autant que puissante motivation, il est au cœur de leur action. La bipolarisation de la provenance des ressources est en effet inscrite dans la gestion partagée : les apports de l'administration provinciale venant en complément conditionnel des contributions des secteurs, les CR ont cherché auprès de leurs populations, avec un bonheur très inégal, les ressources qui leur étaient nécessaires. Le pouvoir les a parfois directement aidés dans cette quête ; ce fut le cas en mai 1985 avec le transfert aux secteurs de la gestion des points d'eau collectifs. Excepté ce geste, l'attitude générale des autorités politiques à l'égard de ce problème est empreinte d'une "indifférence" que nous présumons calculée, et qui s'est accompagnée d'une tolérance rarement démentie envers les pratiques des CR : à défaut d'épauler matériellement ces derniers, les pouvoirs publics semblent opter pour une réserve permissive accordant, tacitement, aux structures populaires la faculté de développer des activités lucratives ou de ponctionner certains gisements économiques locaux, afin d'assurer le fonctionnement des permanences, de supporter le financement des investissements et la gestion des activités socio-économiques.

La singularité de la situation tient donc dans ce vaste champ de l'implicite : alors que des moyens donnés aux CR dépendent en partie l'étendue et l'efficacité de leur gestion, jamais le problème n'a été clairement posé. Plusieurs responsables de secteurs nous ont confié avoir tenté d'initier un débat au Haut-commissariat sur les modalités de financement de leurs activités mais, du transfert aux CR de la vente des timbres fiscaux nécessaires à l'établissement des cartes d'identité à un reversement du produit des droits de place sur les marchés ou de la taxe de balayage, en passant par une contribution des camps militaires aux frais d'entretien des éléments militairement formés sous forme de dons de bassines de riz par exemple, toutes leurs propositions ont été rejetées et ils n'ont pas même réussi à faire de ce sujet un réel objet de négociation. Il ne leur restait que la solution, par ailleurs sagement suggérée par le pouvoir, d'innover isolément en leur nom propre. De la sorte le pouvoir stimule, sans la cautionner officiellement, une

nouvelle forme de mise à contribution des populations. L'exemple de la taxation des charrettes à eau est à cet égard significatif : il montre que, par leur silence, les autorités laissent délibérément se créer un nouvel "espace fiscal" et confèrent à des pratiques parallèles de prélèvement une "valeur d'usage" contingente. Autrement dit, les contours de la légalité ne sont pas, dans ce domaine, déterminés par le droit mais par un "pacte du silence" sous le sceau duquel s'agrègent progressivement des modes variés de prélèvements sur les populations qui, aussi longtemps qu'ils ne sont pas officiellement énoncés, demeurent "inconnus" et ne sauraient dès lors être publiquement désavoués. Dans cet espace de liberté, dont l'exploration des confins a jusqu'à présent été laissée à la discrétion du bon sens et de l'intuition des responsables de CR, ces derniers déploient les ressources de l'imagination pour se procurer les revenus nécessaires à la reproduction de leurs activités. Insistons néanmoins sur le caractère tacite de la complicité institutionnelle à l'égard de ces dispositifs de prélèvement et la précarité psychologique qu'engendre le risque permanent d'une abjuration officielle, incitant les responsables à une prudente circonspection et une attentive mais difficile anticipation sur les moindres frémissements de l'ordre politique, dont dépend directement la configuration de l'ensemble mouvant de règles non exprimées qui régissent le financement des CR. Ceux-ci expérimentent ainsi les voies processives de l'invention sociale, afin d'optimiser les potentialités d'une gestion partagée que la nécessaire "pusillanimité" de l'imaginaire institutionnel ne peut, dans le dispositif politique et sociétal actuel, totalement prospecter.

1/ Un exemple de "cédérisation" d'une taxe locale : l'immatriculation des charrettes à eau

La déclaration et l'immatriculation des charrettes à eau à la Trésorerie générale de Ouagadougou sont théoriquement obligatoires depuis la publication d'un arrêté, daté du 30 décembre 1976, assujettissant les propriétaires - répertoriés comme marchands ambulants - à une taxe annuelle de 2 000 FCFA, réévaluée à la hausse en 1981 et portée à 3 000 FCFA ⁵¹. Progressivement tombée en désuétude toutefois, cette disposition a été réappropriée par certains CR qui, en la réinterprétant, pilotent le glissement graduel d'une taxe municipale à une "contribution" infra-communale. Révélateur des stratégies mises en œuvre par les secteurs, l'exemple dévoile aussi la diversité des enjeux de la gestion partagée : certes le volet financier est capital, mais l'on ne saurait dissimuler les

⁵¹ Arrêté n° 200 IS.DGI.DCP du 13 décembre 1976 (JORHV, - n° 53 du 30 décembre 1976, - p. 954) et arrêté n° 7 CMRPN.IS.MF.DGI.DCP du 16 janvier 1981 (JORHV, - n° 4 du 22 janvier 1981, - p. 34).

enjeux juridiques de ces prémisses d'un nouveau "droit fiscal" lequel, bien que tâtonnant et squelettique, traduit un processus de redéfinition, par le "bas", des conditions et modalités de la participation des citoyens aux dépenses publiques ou, en d'autres termes, du façonnement d'une citoyenneté active.

Revenons tout d'abord sur la taxe municipale telle que définie par l'arrêté de 1976 : elle soumet à l'imposition la propriété d'une charrette destinée à la vente de l'eau. Les registres municipaux d'immatriculation sont cependant imprécis et ne permettent pas d'identifier clairement l'usage réel du fût, alors que les utilisations mixtes (commerciales et domestiques) sont fréquentes. Il est aussi malaisé d'évaluer le nombre de charrettes immatriculées par une même famille, les cahiers d'enregistrement permettant tout au plus de relever les cas d'inscriptions multiples faites le même jour par un individu. En revanche, les registres témoignent très clairement d'une "évasion fiscale" considérable ces dernières années, illustrée par la contraction spectaculaire du total des immatriculations après 1984. La légère reprise de 1987 ne suffit pas à démentir l'obsolescence de la pratique d'enregistrement qui, réduite à l'état d'une trace résiduelle dans les cahiers de la Trésorerie principale de Ouagadougou, ne traduit plus du tout l'augmentation manifeste du parc des charrettes et le développement notoire du commerce de l'eau dans les secteurs périphériques.

Tableau n° 182

Immatriculation municipale des charrettes à eau (renouvelable annuellement)

	Année							
	1981	1982	1983*	1984	1985	1986	1987	1988
Nombre d'immatriculations	2201	1255	2119	811	115	82	343**	427***
Dont immatriculations multiples :								
2 charrettes	71	51	-	29	5	2	17	16
3 charrettes	4	3	-	4	0	0	1	2
4 et plus	5	1	-	0	0	0	0	0

* L'année 1983 ne comprend aucun détail, seul le nombre total d'immatriculations est mentionné.

** Dont 135 en périphérie.

*** Dont 233 en périphérie.

Source : compilation à partir des registres d'immatriculation des charrettes à eau de la Trésorerie principale de Ouagadougou (1981 à 1988).

La chute brutale du nombre des immatriculations à partir de 1983 provient essentiellement de la suppression des contrôles et leur remplacement par une simple "incitation". Notre interlocuteur à la Trésorerie semblait très sceptique sur la fonction opératoire de cette dernière et déplorait, outre le manque de "civisme" de ses concitoyens face à cette formalité, le manque à gagner qui en résultait pour le trésor municipal ⁵². Sur les soixante dix revendeurs que nous avons enquêtés, en 1987 pour la plupart, seuls six utilisaient une charrette immatriculée par le propriétaire à la Trésorerie principale. Remarquons à ce propos que si cette proportion entre revendeurs déclarés et revendeurs "clandestins" est fiable, l'effectif total des charretiers pour la seule périphérie aurait été en 1987 de près de 1 600, estimation très nettement supérieure à celle du Haut-commissariat, mais assez proche de la borne supérieure de la fourchette définie par nos enquêtes (entre 1 200 et 1 500).

Intriguée par l'évolution négative de l'enregistrement municipal des charrettes d'une part et la floraison des numéros d'enregistrement sur les fûts dans certains secteurs d'autre part, nous apprîmes rapidement des revendeurs enquêtés qu'un processus de substitution partielle des procédures d'immatriculation était enclenché. Face à la déliquescence du dispositif institutionnel de contrôle en effet, quelques CR ont repris à leur compte la pratique de l'immatriculation et, par la même occasion, récupéré le principe et le produit de la taxe qui lui était attachée dans le système municipal. Cette réinterprétation ne s'est pas faite ouvertement, toutefois, et des ruses ont contribué à masquer le processus de transfert. Ce dernier, modulé en fonction des objectifs réels des CR, demeure pourtant patent.

⁵² Entretien du 6 mars 1987.

Tableau n° 183

Immatriculation des charrettes à eau par les CR des secteurs périphériques : 1987-1988

Secteur	Immatriculation	"Taxe"	Nombre recensé	Motif invoqué
15	oui	1000 FCFA	-	- Contrôler les prix de revente. - Faire participer les charretiers aux frais d'investissement du secteur.
16	oui	1000 FCFA	350	- Contrôler les activités de revente. - Faire participer les charretiers aux activités de la permanence.
20	non	Contribution en nature	-	- Faire participer les revendeurs aux chantiers du secteur (transport gratuit de l'eau).
23	non	Carte annuelle de vente (5 000 FCFA)	-	- Identifier les revendeurs pour contrôler leurs activités et prévenir les plaintes contre leurs tarifs excessifs.
24	oui	300 FCFA	102	Initiative du trésorier, cette mesure n'a pas grande signification et manque de suivi. Tout l'argent collecté a servi à l'achat de peinture pour les inscriptions sur les charrettes.
28	oui	500 FCFA	150	- Identifier les revendeurs. - Contrôler les activités de revente d'eau.
29	oui	500 FCFA	324	- Constitution d'une liste des propriétaires de charrettes et des revendeurs. - Contrôle des prix de revente.
30	Partielle	0	20	Seul le parc de 20 charrettes de la permanence est immatriculé et contrôlé par le bureau du CR.
17, 19, 21, 22, 25	> non	0	-	-

Si les manipulations du binôme immatriculation-taxation des charrettes ne sont pas identiques dans tous les secteurs, elles présentent toutefois des analogies. Partout, le processus de réappropriation a engendré une spécification de l'"assiette" du prélèvement : seul l'usage commercial de la charrette fait l'objet d'une recension et est assujéti à une forme de contribution. Le glissement opéré par les CR confirme ainsi le sens de la "taxation" qui porte précisément sur le colportage marchand de l'eau. Les responsables des CR concernés nous ont généralement souligné, dans leur

argumentaire, qu'ils avaient éprouvé la nécessité de recenser les revendeurs afin d'identifier la communauté concernée par cette activité et de mieux contrôler les conditions d'exercice de leur commerce. D'autres, tels les secteurs 15 et 16, ont ajouté qu'ils avaient aussi voulu formaliser la contribution financière ou matérielle de cette activité locale "importante" aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de la permanence ⁵³.

Les modalités de la contribution requise par les CR sont variables. Certaines prennent la forme d'une participation en nature à la "construction" du secteur. Le secteur 20, par exemple, qui a cantonné ses exigences à l'obtention d'un apport en travail, requiert des charretiers qu'ils assurent le transport gratuit d'un certain quota de fûts jusqu'aux chantiers locaux, notamment ceux des écoles, pour ravitailler les "maçons" en eau. Le secteur 28, pour sa part, a demandé au gérant d'une borne-fontaine d'organiser un système de rotation des revendeurs qui, bénévolement mais en échange de menus privilèges, acceptent de prendre en charge l'approvisionnement quotidien en eau potable des établissements scolaires dépourvus de branchement ou de puits. D'autres contributions sont assimilables à des cotisations ponctuelles, mais aucun secteur n'a toutefois opté pour une "taxe" annuelle : cette mesure, par son caractère mimétique, serait par trop apparue comme une spoliation de la municipalité et un détournement de ses ressources. Aussi les CR n'ont-ils pas ouvertement assimilé cette participation à une "taxe", qu'ils présentent généralement comme une contribution "volontaire" des "patrons" de charrettes, considérés comme étant les principaux bénéficiaires de l'activité de revente. Son montant, aligné sur ceux des diverses cotisations ressortissant de la panoplie des ressources financières infra-communales, est généralement modeste et très nettement inférieur à celui de la taxe municipale : ainsi dissocié de cette dernière et maintenu dans les limites d'exigences acceptables, le prélèvement "cédérisé" sur les charrettes à eau a trouvé une authentique légitimité dans les secteurs. Peut-être faut-il en voir une illustration dans le fait que, lors de nos enquêtes dans les secteurs qui ont procédé à une immatriculation et une taxation systématiques des charrettes de revendeurs (15, 16, 24, 28 et 29), nous n'avons rencontré que trois charretiers sur trente deux en situation "illégal". Nous nous sommes expliquée sur la non représentativité statistique de notre échantillon de revendeurs ⁵⁴, qui ne nous autorise que de prudents commentaires ; remarquons néanmoins que si cet effectif - étayé dans une certaine mesure par le constat effectué aux points d'eau que la plupart des charrettes présentes étaient numérotées - a un sens, il signifie que les CR peuvent assurer un taux de

⁵³ Entretiens du 2 mars 1987 et du 31 août 1987.

⁵⁴ Cf. supra : deuxième partie, chapitre IV (I).

recouvrement de plus de 90 % des "taxes" définies et gérées par eux, certains secteurs ayant même prévu des pénalités pour les fraudeurs, qui doivent par exemple payer une cotisation de 700 FCFA au lieu de 500 au secteur 29. Cette réussite, en dépit des incertitudes pesant sur son expression quantitative, est sans commune mesure avec le taux voisin de 8% atteint par la Trésorerie principale pour la taxe municipale correspondante et confirme que les CR, en raison de leur familiarité avec les populations et leur proximité géographique et sociale avec les ménages résidants, sont potentiellement en mesure d'assumer efficacement certaines fonctions de gestion sociale, ce que les pouvoirs publics ont entériné précocement en leur confiant, parfois de façon inopportune, des tâches telles que l'encadrement du recensement démographique, l'identification des artisans du secteur informel ou la surveillance de l'opération "recouvrement des impôts".

Il est significatif, et révélateur des contraintes qui circonscrivent les pratiques des CR, que ces derniers aient tous refusé de nous présenter cette "contribution" des propriétaires de charrettes comme un prélèvement institué à leur initiative et appliqué de façon relativement méthodique à l'ensemble des véhicules utilisés pour la revente. La crainte d'un désaveu des pouvoirs publics semble avoir parfois freiné l'initiative des CR dans ce domaine : "Nous n'avons ni les compétences ni l'autorisation du Haut-commissaire pour immatriculer les charrettes" affirmait ainsi un responsable en 1987, tout en confiant qu'il cherchait le moyen de "capter" une partie de la force de travail des revendeurs pour les travaux de construction publics ⁵⁵. Passer outre ne signifie toutefois nullement que les appréhensions soient levées et l'un des bureaux au moins s'est d'abord efforcé, en mars 1987, de nous dissimuler ces prélèvements, redoutant que nous n'informions le Haut-commissariat ou le Secrétariat général national des CDR de leur existence. Ayant eu confirmation de l'existence d'une forme de "réquisition" sur l'activité de revente dans ce secteur, nous revînmes à la charge en août de la même année, pour apprendre qu'il ne s'agissait nullement d'une "taxe", mais d'une "contribution «volontaire» des revendeurs d'eau à la permanence, en signe de leur militantisme" ⁵⁶. Après un second entretien quelques jours plus tard, nous étions en mesure d'établir que la dite contribution avait été fixée par le CR à 1000 FCFA par propriétaire et présentée par le bureau comme un prélèvement spécial corrélé au recensement des charrettes par la permanence. Cette acception en faisait théoriquement un singleton, mais le responsable interrogé confiait alors ne pas exclure de renouveler "exceptionnellement" l'opération si les circonstances l'exigeaient c'est-à-dire, en termes concrets, si l'insuffisance des rentrées financières

⁵⁵ Entretien au secteur 20 : 13 août 1987.

⁵⁶ Entretiens au secteur 16 : 10 mars et 28 août 1987.

menaçaient de paralyser les activités de la permanence ⁵⁷. S'expliquant sur les raisons de son silence lors de nos précédentes rencontres, il concédait alors que, les CR ne s'étant jamais expliqués clairement avec le Haut-commissaire sur la légalité de tels dispositifs, il préférait ne pas s'exposer par une publicité inopportune. Il est vrai qu'en août 1987 la situation objective n'avait guère changé puisque la question n'avait toujours pas été débattue avec les instances provinciales mais, la pratique s'étant étendue à d'autres secteurs sans "représailles", elle avait en quelque sorte acquis force de droit, conférant à cette procédure parallèle une certaine légitimité.

Les CR ont ainsi profité d'une faille dans le dispositif fiscal institutionnel pour s'y glisser et reprendre à leur compte, sous une forme nouvelle mais qui ne permet guère de douter de la filiation, une taxe locale tombée en désuétude. La Trésorerie aurait néanmoins dû se sentir directement concernée par ces pratiques, car si la décade des rentrées financières de l'immatriculation des charrettes a précédé la réappropriation de celle-ci par les CR, sa généralisation dans les secteurs ne peut, à terme, que rendre encore plus improbable une restauration de la taxe municipale. Dès lors, l'absence de réaction du Haut-commissariat face à cette érosion d'un de ses postes de recettes, certes mineur mais non négligeable dans une période de disette financière, peut tout d'abord surprendre. Nous n'avons pas obtenu les raisons officielles de cette tolérance, des hypothèses peuvent néanmoins être avancées. Soulignons une nouvelle fois que les mesures d'austérité prises pour réaliser de substantielles économies sur le budget national au cours des quatre premières années de la Révolution ont avant tout pénalisé les citoyens. Cette politique, dans un contexte où s'affirme la prédominance des logiques étatiques sur celles des autres collectivités territoriales, en dépit des discours, n'est guère compatible, au moins dans un immédiat politique tendu, avec un renforcement concomitant des taxes locales. Il est dès lors possible que les autorités provinciales aient été "sensibilisées" à la nécessité de compenser indirectement la rigueur d'une gestion "spartiate" de l'économie nationale par une répression plus laxiste de l'évasion fiscale concernant des taxes locales somme toute très secondaires. A l'appui de cette hypothèse, on notera qu'un argument qui nous a été rapporté à la Trésorerie principale prônait une "libéralisation" de l'accès à l'eau potable pour tous, la permissivité du contrôle sur le recouvrement de la taxe étant censée alléger les facteurs de discrimination. Le raisonnement n'a qu'une valeur théorique toutefois car les plus démunis des citoyens, principaux usagers des pompes manuelles où ils achètent l'eau par seaux, ne sont pas propriétaires de charrettes et ne recourent que rarement aux revendeurs. Nonobstant,

⁵⁷ Entretien au secteur 16 : 31 août 1987.

l'abandon progressif de la taxation municipale des charrettes pouvait raisonnablement être inscrite dans la cohorte des mesures sociales de la politique citadine du pouvoir, assertion que semble corroborer l'exonération délibérée de certaines charrettes réservées à un service "social", telle la desserte en eau des écoles de la périphérie. Il est vrai que cette exemption était aussi pratiquée auparavant, comme le montre une attestation d'exonération de la charrette de l'école de Cissin, datée de 1978. Ajoutons enfin - et l'argument, pour être ultime n'est pas nécessairement subsidiaire - que le manque de personnel et la difficulté d'un recensement exhaustif des charrettes ont aussi probablement pesé dans l'abandon progressif des contrôles fiscaux.

Ces raisons économiques n'épuisent pas cependant la logique comportementale des pouvoirs publics. Il est peu plausible en effet que ces derniers, tant locaux que nationaux (particulièrement le Secrétariat général des CDR puis la CNSP), aient ignoré le transfert progressif du prélèvement, même sous des formes déguisées, de la province aux secteurs. En laissant les CR "dévoyer" une procédure municipale pour en récupérer une partie des revenus, en argent ou en nature, les pouvoirs publics contribuaient indirectement à l'affermissement financier des structures populaires, confortant ainsi leur rôle dans la gestion de proximité et, au-delà, favorisant leur assise socio-politique dans les secteurs de la capitale, sans pour cela bourse délier. L'évidence d'un consensus tacite entre les autorités politiques supérieures et les CR conduit ici, à nouveau, au constat que l'alliance se fait objectivement, sinon volontairement, entre le pouvoir d'Etat et les structures populaires, au détriment de la collectivité locale, prise dans l'étau des pressions gouvernementales et citadines.

Bien que relativement anecdotique, l'évolution de la procédure d'immatriculation des charrettes est ainsi, à bien des égards, symptomatique de la logique des comportements des différents acteurs impliqués dans la gestion urbaine. Elle permet notamment d'illustrer comment les intérêts contradictoires des échelons nationaux et provinciaux de l'appareil d'Etat produisent des dysfonctionnements marginaux et neutralisent des fonctions secondaires de l'administration urbaine, lesquelles sont ensuite réappropriées et repensées par les CR. Elle renseigne également sur les circonstances dans lesquelles l'articulation du triptyque Etat / province / CR autour d'un enjeu fisco-juridique produit du "parallèle" dans les cassures du dispositif institutionnel, et favorise le développement d'un tiers-système de gestion par l'élaboration imaginative des éléments d'un nouveau "code" fiscal, reposant sur de nouvelles formes de contributions, monétaires ou matérielles.

Par les tentatives de formalisation dont elles sont accompagnées (le souci par exemple de conjuguer immatriculation des charrettes et prélèvement), ces pratiques ne peuvent être considérées comme de simples infractions : elles instaurent ce que Wrana Maria Panizzi appelle, à propos des pratiques foncières, des "«normes juridiques» à légitimité circonscrite" ⁵⁸, qui consacrent l'émergence de nouveaux rapports sociaux. Bousculant les cadres trop étroits des constructions juridiques perpétuées par l'appareil d'Etat, distillant des acceptions pluralistes d'un droit public reconsidéré, elles participent de la redéfinition du rapport des citoyens aux structures institutionnelles et, au-delà, au pouvoir d'Etat. Premiers instigateurs de cette production juridique intermédiaire, les CR détiennent ici potentiellement un rôle déterminant dans la création d'un nouvel espace d'exercice de l'intervention publique locale, pour lequel il faut réinventer des paramètres de légalité - la définition des "fraudeurs" à l'immatriculation dans certains secteurs témoigne d'un processus déjà à l'œuvre d'emboîtement et d'imbrication des niveaux de légalité - ainsi que des modes de coexistence et de conciliation avec les normes de l'ordre étatique. De la nature des relations entre les structures populaires et le pouvoir politique central dépend beaucoup le devenir de cette énonciation juridique hétérodoxe, transcription de l'hétérogénéité citadine, et réponse à l'arbitraire institutionnel par la recherche d'un mode contractuel et négocié de définition du droit : la plupart des secteurs ont ainsi, en préalable à l'instauration de leur mesure d'immatriculation, réuni et consulté les charretiers et, s'ils ont généralement pu faire admettre leur point de vue, certains ont dû revoir à la baisse les contributions demandées. Le métissage juridique aujourd'hui à l'œuvre ⁵⁹ est toléré par le pouvoir d'Etat, grand producteur de textes et projets mais piètre agent d'exécution, parce que ces pratiques, il faut en convenir, ne menacent pas directement sa prééminence : dialogue et partenariat demeurent néanmoins des processus réversibles dans un environnement politique éminemment sensible aux conjonctures.

2/ Les cotisations : une mobilisation financière de plus en plus difficile

Une part importante du travail des CR consiste à trouver sous quelle forme, et avec quels moyens, mobiliser le plus judicieusement possible les ressources des ménages. Rappelons tout d'abord que la vente de l'eau constitue, pour beaucoup de secteurs de la périphérie, l'activité la plus rémunératrice en même temps que le moyen le plus

⁵⁸ W. M. PANIZZI. - "Porto Alègre : entre ville et Etat, la propriété et ses droits". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 38, juin-juillet 1988. - p. 72.

⁵⁹ Ici comme en de nombreux domaines. Voir à ce sujet : *Le droit et ses pratiques*. - in Politique africaine. - n° 40, décembre 1990. - 163 p.

"légitime" de gagner de l'argent. Cet apport monétaire, consacré en partie à la gestion des installations collectives de distribution, est toutefois insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins. Aussi les CR ont-ils cherché d'autres ressources.

a/ Tentatives de diversification

Les opérations massives de lotissement furent, à cet égard, une opportunité exceptionnelle car les CR se saisirent de l'occasion pour prélever des "taxes de lotissement"⁶⁰, exigées au moment de l'attribution des parcelles, qui ont constitué un précédent décisif. Variant d'un secteur à l'autre et d'une opération à l'autre, leur montant s'établit le plus souvent entre 1 000 et 2 000 FCFA par ménage attributaire, sommes auxquelles s'ajoutent des contributions, en travail, espèce ou nature, à la fabrication des bornes. Une différence a parfois été instituée entre les ménages résidants et les ménages non-résidants, ces derniers étant soumis à une "taxe" majorée. Cette discrimination se justifie, nous a-t-on parfois argué, parce que les demandeurs de parcelle étrangers au secteur participent rarement aux travaux d'intérêt commun et notamment à la fabrication des bornes. Dans un cas au moins (le secteur 23) une "taxe" supplémentaire ultérieure de 300 FCFA est venue compléter le dispositif afin de permettre l'ouverture des voies du lotissement après les attributions : elle a permis de rassembler 92 000 FCFA, complément appréciable aux précédentes cotisations. Le montant global de ces dernières représente parfois des sommes conséquentes, qui peuvent assurer aux secteurs une capacité d'investissement non négligeable : le CR du secteur 15 a collecté environ 3 millions de FCFA, celui du 29 2,9 millions de FCFA en un an, celui du 17 approximativement 2 millions de FCFA mais celui du 28 plus de 8,5 millions de FCFA, grâce à l'ampleur du programme de lotissement dans cette partie de la périphérie.

⁶⁰ Dans les paragraphes qui suivent nous utilisons une terminologie mimétique que nous employons entre guillemets pour rappeler qu'il s'agit d'une construction lexicale qui nous est propre - les CR pas plus que les autorités n'emploient ce vocable - et qui est, au regard du sens premier des mots, approximative, puisque les "taxes" ou "droits" des secteurs ne sont pas légaux. Par le recours à cette nomenclature, nous entendons cependant préparer et suggérer un parallèle avec la fiscalité locale.

Tableau n° 184

Financement des secteurs : contributions dues par les ménages au titre des lotissements (exigées par les CR)

Secteur	Contribution monétaire (en FCFA)			Participation à la fabrication des bornes
15	Résidant	1 500	et	Travail
	Non résidant	2 500	et	Travail
16	Demandeur	300	et	Travail
17	Résidant	500	et	Travail + 1 voyage de sable/gravillons* Travail ou 1 000 FCFA
	Non résidant	1 000	et	
19	Demandeur	2 000	et	Travail
20	Demandeur	500	et	Travail + 1 voyage de sable (ou 750 FCFA)
21	Demandeur	1 500	ou	2 voyages de sable
22	Résidant	1 000	et	250 puis 750 FCFA
	Non résidant	2 000	et	250 puis 750 FCFA
23	Demandeur	-	et	375 FCFA + 4 briques (ou 500 FCFA)
	Attributaire	2 000 **		375 FCFA + 4 briques (ou 500 FCFA)
24	Demandeur	1 000	ou	4 parpaings + 500 FCFA
25	Demandeur	1 000	et	Travail
28	Demandeur	1 500 ***		-
29	Demandeur	-		1500 FCFA
	Attributaire	2 500	et	1500 FCFA
30	Demandeur	1 000	et	Travail

* 1 voyage de sable correspond à une valeur monétaire de 750 FCFA.

** Auxquels s'est ajoutée par la suite une cotisation spéciale "ouverture des voies" de 300 FCFA.

*** Remplace la cotisation initiale de 1 000 FCFA.

Quelques expériences originales de modulation de ce principe d'un appel à contribution des bénéficiaires réels (attributaires) ou potentiels (demandeurs) des lotissements attestent de la vigueur imaginative des CR en même temps que des limites de leurs capacités gestionnaires. Le bureau du secteur 23 avait ainsi initialement instauré une cotisation mensuelle de 25 FCFA par habitant âgé de 18 ans au moins, destinée à financer la fabrication des bornes. Cette modalité de versement, caractérisée par un fractionnement des participations individuelles en quinze mensualités d'un faible montant, était en théorie bien adaptée aux populations de ce secteur nord de la ville, où

résident nombre d'agriculteurs. Très vite, pourtant, le CR dut y renoncer : l'administration de cette cotisation parcellisée s'avéra en effet trop complexe pour le secteur, dont elle excédait les capacités logistiques. Le fonctionnement d'un tel système supposait que les résidants vinssent "spontanément" verser chaque mois leur "obole", comportement que le CR n'a pu imposer, ou qu'un responsable fût chargé d'un porte-à-porte pour collecter les fonds, ressource dont ne disposait pas le bureau. Aussi ce dernier a-t-il troqué cette formule, apparemment bien adaptée mais ingérable, contre un mécanisme de prélèvement plus simple et plus usuel, consistant à réclamer de chaque individu sollicitant un quelconque service de la permanence, une contribution unique de 375 FCFA et quatre parpaings (ou 500 FCFA). Pour des raisons analogues de simplification de la gestion comptable, ce CR a aussi renoncé à la distinction entre résidants et non résidants, qui demandait des vérifications parfois difficiles à effectuer immédiatement, pour finalement soumettre à un traitement identique tous les ménages tributaires.

Cette expérience avortée est révélatrice des contraintes qui bornent les sollicitations financières des CR auprès des populations de leur circonscription. Leurs actions sont d'abord limitées par la faiblesse de leur dispositif opérationnel : les effectifs en personnel des permanences sont limités, les bénévoles, dont la disponibilité est restreinte par l'exercice d'activités professionnelles, sont souvent insuffisamment formés, et, partout, le manque de moyens gêne le fonctionnement des activités. Dans l'exemple précédent, la collecte à domicile des cotisations n'eut été possible, mais nous doutons qu'elle ait été vraiment envisagée, qu'à la condition de disposer d'une mobylette et surtout d'essence pour les déplacements, dépense récurrente que ne pouvait assumer le CR. Par ailleurs, la gestion d'une "taxe" mensuelle supposait la tenue et la mise à jour régulière d'un cahier de comptes : le personnel de la permanence n'a pas consacré au suivi de cette opération le temps et la rigueur nécessaires. Certes, les compétences mises au service des bureaux de la périphérie sont disparates et leurs capacités logistiques très variables mais, de façon générale, plus les procédures sont simples, plus elles ont de chances d'être réellement et convenablement mises en œuvre.

A ce premier ensemble de facteurs s'en ajoute un second, dont les éléments ressortissent à la nature du pouvoir des CR et à l'indétermination légale des mesures auxquelles s'applique leur autorité dans le domaine du financement de la gestion de proximité. Les contributions exigées n'étant en effet pas codifiées par les normes officielles, les responsables de secteur ne disposent d'aucun moyen légal pour contraindre les résidants à s'y plier. Ils ont donc recours à deux types de conduites : la persuasion ou la coercition

par la violence et le chantage. Ce dilemme n'est cependant jamais facile et simple à régler au sein des CR, où se disputent les tendances comme les tempéraments ; aussi, moins les occurrences de ce problème sont fréquentes, moins les risques de dissension sont-ils grands. En vertu de ce principe élémentaire, les responsables ont vite compris qu'ils s'épargnaient bien des soucis en espaçant les occasions de friction et, partant, en augmentant les intervalles des prélèvements. Il en est résulté deux modifications formelles : une fréquente augmentation de la valeur initiale des cotisations - celle du secteur 28, par exemple, est passée de 1 000 à 1 500 FCFA - et une tendance au "groupage" de plusieurs prélèvements, qui n'exclut pas cependant la formulation explicite du contenu de chacun, afin de mobiliser et sensibiliser sélectivement les habitants sur les projets auxquels ils se rapportent. La principale cotisation au secteur 29, bien que collectée en une seule fois à l'occasion du lotissement, correspond ainsi à l'addition de trois montants, renvoyant chacun à un volet distinct du programme d'investissement : 1 000 FCFA pour les voies, 1 000 FCFA pour la permanence et 500 FCFA pour l'entretien de la commission d'attribution. Au secteur 25, les cotisations dues au titre du lotissement et du plan quinquennal ont été prélevées ensemble (2 000 FCFA), tandis qu'au 19, la première a été groupée avec une seconde destinée au financement d'une école (3 000 FCFA). C'est une façon, nous confiait le "socio" de ce dernier secteur, d'assurer de façon plus "indolore" la rentrée des fonds, à la faveur du lotissement, et de profiter de l'"enthousiasme populaire" qui l'accompagne ⁶¹. De fait, les cotisations groupées présentent l'avantage d'éviter la répétition de délicates négociations financières qui lassent et irritent les habitants. Bien gérées et placées sur le compte du secteur à l'UREBA (Union révolutionnaire de Banques), elles peuvent aussi servir de fonds de réserve au CR et lui procurer ainsi plus de latitude dans la gestion de son programme.

Entre diplomatie et contrainte, les CR ont aussi développé des formes "douces" de chantage pour assurer la rentrée de leurs fonds. Dans le dernier dispositif adopté par le secteur 23 par exemple, l'acquittement de la "taxe de lotissement" est sanctionné à la permanence par l'attribution de deux tickets, l'un pour la cotisation monétaire, l'autre pour l'apport en nature. La présentation de ces deux contremarques est nécessaire pour être ensuite enregistré comme postulant à une parcelle dans le lotissement. D'autres CR ont lié l'obtention de l'attestation d'attribution, document officiel légitimant l'installation sur la parcelle ⁶², au versement de la cotisation. Plus généralement, les participations financières sont réclamées chaque fois qu'un résidant recourt à la permanence pour des

⁶¹ Entretien du 5 mars 1987.

⁶² Cf. supra : deuxième partie, chapitre I (III.B.3.).

démarches administratives : les responsables vérifient alors, avant de lui rendre le service demandé, que le requérant s'est acquitté de son "écot".

Nombre de CR considèrent aujourd'hui ce prélèvement d'un "tribut" sur les populations, au titre du lotissement, comme le point de départ nécessaire de leurs activités, dont il ponctue doublement l'inauguration. Accompagnant les opérations d'implantation du parcellaire, il constitue en effet un signal tangible de la régularisation foncière de ces espaces et de leur rattachement symbolique à la ville officielle. Il sacre aussi la politique d'équipement du CR qui, les réserves publiques étant désormais identifiées et inscrites au sol, peut dès lors en initier la phase opérationnelle. Toutefois, c'est avant tout parce qu'elles sont "rentables" en terme de montants collectés, que les rentrées financières liées aux lotissements font l'objet d'une attention et d'un soin particuliers. Associées à l'obtention d'une parcelle, les cotisations s'inscrivent dans une succession formalisée de démarches qui, à certains égards, relèvent d'une forme d'échanges ritualisés : parfois considéré comme une concession arbitraire et contestable, le versement du "tribut" à la permanence n'est cependant jamais un obstacle décisif à la quête foncière des ménages. Les CR des secteurs en cours de lotissement ont ainsi pu disposer d'une manne monétaire substantielle, relativement facile à gérer.

Ce "filon" fut même bientôt considéré comme une prérogative par nombre de bureaux, y compris ceux qui ne supervisaient pas d'opération de lotissement. Paradoxalement "autonomisée" en effet, la perception d'une "taxe de lotissement" a pu, dans certaines configurations, précéder le lotissement. Tel fut notamment le cas au secteur 30 : bien que n'ayant aucune information précise sur la date de la future régularisation foncière de son périmètre urbain, le CR, en anticipant sur les futures opérations, a institué et collecté une "taxe" sur les attributaires potentiels. La réussite de ce coup de "poker" résulte au moins de deux facteurs : les résidents n'auraient pu accepter de faire ainsi une "avance" au CR si la stratégie d'anticipation de ce dernier ne leur avait semblé crédible et fiable - ce qui suppose que la certitude de voir le secteur loti ait été bien ancrée dans les esprits - et s'ils n'avaient éprouvé une relative confiance à l'égard de leurs leaders. La procédure adoptée par ces derniers semble aussi légitimer l'idée d'une certaine "ritualisation" de cette "taxe". Par une significative inversion chronologique des séquences (le versement précède ici l'annonce du lotissement et l'implantation du parcellaire au lieu de les sanctionner), les ménages lui confèrent en effet une valeur dont elle n'était pas détentrice originellement et se comportent comme si le paiement de ce "tribut", en quelque sorte assimilé à une caution ou un gage, donnait ensuite un "droit" à revendiquer une parcelle, ce qui constitue un singulier renversement de sens. La charge symbolique de cette

cotisation et les représentations mentales qui l'accompagnent en font ainsi un mode très spécifique, et très prisé, de financement des CR.

Pourtant, en dépit des sommes progressivement plus élevées et des différents stratagèmes mis en œuvre pour garantir leur collecte, les fonds engendrés par l'opération de lotissement se sont généralement avérés insuffisants sur le long terme pour assurer le financement de tous les équipements nécessaires. En outre, l'apport relativement ponctuel dans le temps de ces quantités importantes de liquidités a posé, à l'évidence, un problème de gestion budgétaire. Certains CR ont ainsi trop rapidement épuisé en investissements leurs réserves financières, sans prévoir les inévitables frais récurrents de la gestion quotidienne ni pourvoir au renouvellement du capital nécessaire à la poursuite des programmes de travaux, de sorte que rares sont ceux qui n'ont pas eu besoin de recourir à d'autres cotisations, ponctuelles et finalisées, pour financer leurs projets. Tel secteur a demandé 500 FCFA par ménage pour construire des écoles, tel autre 1 000 FCFA pour édifier sa permanence, presque tous ont instauré une "taxe de plan quinquennal", dont le produit devait être exclusivement consacré à la réalisation des objectifs consignés dans le plan du secteur. Le versement se fait généralement par annuité pendant toute la durée du plan - une formule courante a été de la fixer à 1000 FCFA par ménage et par an - mais il ne semble pas que cette exigibilité annuelle ait été véritablement respectée. Les cotisations explicitement destinées au financement de projets secondaires ont en revanche été exceptionnelles : auberges, terrains de sport et magasins ont été le plus souvent exécutés sur les fonds disponibles du secteur et avec le recours à une main-d'œuvre bénévole, les travaux entrant dans ce cadre étant désignés sous le nom de TICs (travaux d'intérêt commun). Enfin, il faut noter la spécificité du mode de financement des marchés, qui ne donnent que rarement lieu à une cotisation générale mais font l'objet d'une contribution spéciale, que nous avons assimilée à un "droit de place"⁶³, des commerçants bénéficiaires d'un emplacement.

⁶³ Par analogie avec le "droit de place de marché" du chapitre 71 intitulé "Produits domaniaux" de la comptabilité "municipale".

Tableau n° 185

Cotisations et "droits" instaurés par les CR de la périphérie ouagalaise entre 1986 et 1989 (en FCFA)*

Sec- teur	Lotissement **	Ecoles	Permanence	Plan quinquennal	Revente de l'eau	Travaux d'in- térêt commun (TICs)	Divers
15	R = 1 000 NR = 2 500 + travail	Travail 5 000/ inscription (ap. 1989)	5 000 (construct. de l'annexe)	-	1000/ revendeur (expérience suspendue)	-	"droit" de marché 1 000, 5 000 ou 10 000
16	300 + travail	500 + travail	-	-	1000/ revendeur	Travail pour l'auberge	-
17	R = 500 NR = 1 000 + sable et travail	500/ménage puis 500/élève en 88/89	Travail	-	-	Travail pour un pont	"droit" de marché
19	2 000 + travail	1 000/ ménage	-	-	-	-	-
20	500 + travail + sable (ou 750)	1 000 + travail	Travail + don de briques	4 500/ ménage/an	approvision. gratuit des chantiers du secteur	Travail pour le restaurant populaire	100 pour établissement des cartes d'identité
21	1500 ou 2 voyages de sable	-	1 000 ou travail	1 000/ ménage/an	-	-	-
22	R = 1 000 NR = 2 500 + 750 et travail	1 000 + travail	Travail	1 000/ ménage/an	-	Travail pour le gros œuvre de la garderie populaire	250 puis 500 pour la pharmacie
23	2 000 + 375 + 4 briques	500/ménage	500/ménage + 2 parpaings	1 000/ ménage/an ou 5 000/ ménage	2 500/an/ revendeur	Travail pour les latrines	Enlèvement de sable : 400 Ouverture des voies : 300
24	1 000 ou 500 + 4 briques	-	-	1 000/ ménage	300/ revendeur (irrégulier)	-	-
25	1 000 + travail	Travail	500 + travail	1 000/ ménage	-	-	Contributions des commer- çants pour le marché
28	1 500	Travail	2 000	-	500/ revendeur	Travail pour la borne- fontaine	Carte de résidant : 300
29	1 500 + 2 500	500	1 000	-	500/ revendeur	-	Ouverture des voies : 1 000 Collecte des déchets : 200
30	1 000 + travail	-	-	-	-	-	Moulin + hangar : 300 PEA : 5 000

* Les prélèvements s'entendent généralement par ménage, sauf précision.

** Pour le détail de cette colonne, voir le précédent tableau sur les cotisations instaurées dans le cadre des lotissements. R = résidant ; NR = non résidant.

A l'affût de revenus complémentaires, quelques secteurs se sont efforcés de diversifier leurs ressources. Des rentrées occasionnelles telles les recettes des kermesses et des bals populaires, les amendes (pénalisant la divagation des animaux notamment), la vente des arbres abattus lors du lotissement, le "droit" sur le ramassage du sable dans les ravines (secteur 23), l'achat d'une carte de résidant (secteur 28), les dons, s'ajoutent ainsi marginalement aux principales cotisations. Par ailleurs, une villa située dans une réserve administrative du secteur 23 et qui, pour cette raison, aurait dû être détruite, a été récupérée par le CR : celui-ci, après avoir indemnisé le propriétaire, a donné ce logement en location au directeur d'une école, lequel verse à la permanence un loyer de 5 000 FCFA par mois. Des expériences plus rémunératrices ont aussi ponctuellement été conduites mais, jusqu'à présent, seulement sur des périodes limitées. Tel fut le cas des matinées cinématographiques du secteur 29, qui ont été particulièrement rentables en procurant, en un an, 6 millions de FCFA ; mais ce succès fut préjudiciable au secteur puisque la SONACIB (Société nationale de cinéma du Burkina) s'avisa alors de faire appliquer son droit à l'exclusivité des projections. Les bénéfices réalisés sur la vente des produits du jardin potager ont par ailleurs permis d'acheter une machine à écrire au secteur 19, tandis que la pisciculture constituait une source de revenus appréciable au secteur 17 en 1986.

Enfin, précisons que dans certaines conditions, les contributions financières peuvent être remplacées ou complétées par des apports en nature (sacs de ciment, charrettes de sable, graviers, briques en banco...) et être accompagnées d'un "investissement humain", participation bénévole en travail sur les chantiers d'intérêt collectif et lors des opérations de nettoyage ou de plantation d'arbres. Cette dernière forme de participation est la seule à être officiellement et explicitement encouragée par l'Etat. Les travaux ont lieu le plus souvent le week-end, afin de leur ouvrir l'assistance la plus large possible ; les volontaires et en particulier les tâcherons sont parfois nourris sur les lieux, aux frais de la permanence. Cet apport en main-d'œuvre gratuite ou faiblement rémunérée, ainsi que la mobilisation des compétences techniques locales - la première Conférence nationale des CDR exhortait ainsi à "stimuler la main-d'œuvre qualifiée"⁶⁴ - peut représenter une source d'économies importantes par rapport à ce que coûteraient les mêmes travaux conçus dans le secteur économique dit "moderne". Il est cependant très variable, car la part du travail bénévole tend à diminuer avec le temps et paraît aussi, dans une certaine mesure, dépendre des caractéristiques socio-économiques des habitants : tous les

⁶⁴ SGN-CDR. - Première Conférence nationale des comités de défense de la Révolution : documents finaux. Ouagadougou : 31 mars - 4 avril 1986. - Ouagadougou : SGN-CDR, 1986. - p. 67.

secteurs, mais particulièrement ceux où réside une forte proportion de salariés (17, 25, 28 et 29), s'efforcent de substituer à l'investissement humain des contributions financières servant à rétribuer, même modestement, une main-d'œuvre locale. Ainsi, les premiers chantiers d'écoles ont été réalisés presque entièrement par les habitants venus travailler les week-ends, mais les responsables nous confiaient dès 1987 qu'ils éprouvaient des difficultés croissantes à mobiliser les résidants. Si le pouvoir d'Etat feint encore de croire aux chimères du "do it yourself" dont les derniers soubresauts, après l'âge d'or des années 70, n'en finissent pas d'entretenir dans les pays en développement un idéal communautaire plus mythique que réel, mais supporté par les projections "idéologisées" d'un certain courant de pensée occidentale, les CR, confrontés aux réalités de terrain, ont eu tôt fait de le raccrocher au râtelier des illusions perdues. Pragmatiques, ils ont progressivement envisagé, devant le reflux de la mobilisation des individus - qui n'exclut pas nécessairement un soutien de principe et une participation financière - de recourir à une main-d'œuvre rémunérée. Le secteur 25 préféra ainsi, en 1987, faire appel à des tâcherons pour creuser la tranchée de sa borne-fontaine plutôt que de "réquisitionner" les résidants ; le secteur 15 a engagé des "ouvriers" sur ses derniers chantiers ; pour construire sa permanence en 1987, le 17 a fait appel à des tâcherons ainsi qu'à des artisans spécialisés (menuisier et maçon, rétribués respectivement 6 000 et 24 000 FCFA pour les travaux effectués), tandis qu'au 29, où la pratique des TICs fut abandonnée dès 1987, un entretien en août de la même année révélait la préférence accordée par le CR à la rémunération de maçons et tâcherons, avec le produit des cotisations ⁶⁵. Le secteur 23, bien que plus "rural", a également employé des tâcherons pour réaliser ses écoles, payés à la journée. Toutefois, les quelques questions que nous avons posées à ce sujet (nombre d'heures de travail, proportion d'heures de travail rémunéré et gratuit...), trop générales et apparemment mal adaptées à l'appréhension que les responsables avaient de la gestion de leurs chantiers, ne nous ont pas apporté de réponses exploitables et nous avons manqué de temps pour effectuer des enquêtes spécifiques, de sorte que nous ne disposons pas de données satisfaisantes pour analyser l'évolution de l'économie des chantiers et leur articulation avec le monde du travail environnant. Suggérons néanmoins que, le découragement et le désintérêt pour les TICs se manifestant dans tous les secteurs, il est à craindre que des inégalités croissantes se dessinent entre les plus "nantis", qui peuvent remplacer le bénévolat par la rétribution d'une main-d'œuvre à faible coût, et ceux qui ne le pourront pas.

⁶⁵ Entretien du 31 août 1987.

Profitant de l'anomie réglementaire de ce vaste champ du financement infra-communal et de la tolérance implicite des pouvoirs publics, les secteurs ont ainsi contribué, par l'agrégation de participations financières et matérielles ponctuelles, à instituer ce que l'on pourrait appeler un système "fiscal" parallèle portant sur les usagers et bénéficiaires d'un aménagement ou d'un équipement (lotissement, marchés, écoles, permanences, latrines publiques...) ou sur l'exercice d'une petite activité locale (récupération, selon des modalités diverses, d'une partie des recettes de la vente d'eau, "taxe" sur les charrettes destinées à la revente d'eau, "contributions volontaires" des opérateurs économiques locaux ...). Ces prélèvements opèrent ainsi un véritable drainage des ressources privées (épargne familiale et, dans une moindre mesure, marges bénéficiaires des petites activités marchandes) vers la sphère publique locale, où elles sont recyclées dans le patrimoine collectif de proximité. Ce processus de transfert impose notamment aux ménages, lesquels ont pour la plupart aussi à assumer seuls la charge financière de la reconstruction de leur logement sur leur nouvelle parcelle, de répartir leurs ressources entre l'investissement domestique et la participation au coût d'édification des équipements de proximité. Ce faisant, le mécanisme de ponction ainsi instauré réoriente, d'autorité, une partie des revenus familiaux qui seraient spontanément affectés en priorité à l'habitat, vers l'aménagement du domaine public.

Par ce mécanisme, qu'il faut bien qualifier de ponction "fiscale" infra-communale, les CR ont, tant bien que mal, institué un mode de financement de l'aménagement urbain qui permet de pallier partiellement le retard pris par l'investissement public en périphérie. Le dispositif a pour caractéristique et avantage de n'interposer aucun intermédiaire et aucun sas administratif entre les cotisants et les bénéficiaires. Si la transparence n'est pas totale à l'échelle des secteurs, la sanction électorale y constitue néanmoins un garde fou, et des mécanismes de contrôle spécifiques ont également fonctionné avec une certaine réussite dans plusieurs des secteurs enquêtés. Rappelons, à titre d'exemple, le "procès" intenté à la trésorière du secteur 29 en février 1989 ⁶⁶, qui témoigne à la fois de l'attention portée par les résidants à la gestion de leur argent et des possibilités qui leur sont offertes de faire valoir leur point de vue ; mentionnons encore le renouvellement, en 1986, du bureau du secteur 19 en raison de sa gestion financière contestée.

De façon générale, et sans sous-estimer les comportements "prédateurs" comme les effets pervers des réseaux clientélistes, qui se développent en "haut" comme en "bas" des hiérarchies de pouvoirs, l'obligation de "rendre compte", qui apparaît à certains

⁶⁶ Cf. supra : deuxième partie, chapitre II (II.B.2.).

observateurs comme une des conditions de la réhabilitation des instances locales en Afrique noire ⁶⁷, paraît à bien des égards plus envisageable, dans un premier temps, à l'échelle des secteurs qu'à celui de l'administration provinciale. Elle est en effet plus aisée à imposer lorsque la connexion est relativement immédiate entre les contributions des ménages et les investissements du collectif résidentiel. Or, dans les projets de secteur, la filière de financement est simple, le temps d'immobilisation de l'épargne monétaire court (de l'ordre de quelques mois, voire de quelques semaines) et les circuits de retour suffisamment brefs pour être faciles à identifier. Par ailleurs, l'efficacité du "contrôle social", les contiguités spatiales et sociales qui lient les responsables à leurs "administrés", expliquent que les "pertes" puissent être moins importantes dans les circuits de la "fiscalité" infra-communale que dans le système financier plus hermétique de la province. C'est pourquoi les citoyens, en dépit des réticences que leur inspire le déplorable souvenir des exactions perpétrées par les CDR des premières années de la Révolution, peuvent néanmoins concevoir, dans certaines circonstances, de contribuer aux "taxes" des secteurs, dès lors qu'elles demeurent modérées ⁶⁸.

A l'inverse cependant, dans la mesure où ces prélèvements n'ont aucune existence légale, le succès des collectes dépend pour beaucoup du consensus que le CR a su entretenir autour de ses projets : la contestation du bien-fondé de ses activités ou l'absence d'accord entre les partenaires sollicités ne peuvent que déstabiliser le CR, alors privé de ses principaux supports financiers. Il est évident qu'un divorce survenu entre le bureau CR et les résidents rend en effet caduque toute velléité de perception d'une "taxe" : de fait, les bureaux qui se sont trouvés dans cette situation ont souvent laissé d'importants arriérés, faute d'avoir pu obtenir de nouvelles ressources. Il est significatif de noter que les équipes qui leur ont succédé ont eu à cœur de régler au plus vite les dettes engagées (secteurs 19, 28 et 29 par exemple). Il y a donc, à la base du financement des activités infra-communales, la nécessité d'une convention minimale requérant une relative transparence des "transactions" et une adhésion de principe des résidents à la politique générale du CR. Il est vrai, ainsi que nous l'avons souligné, que ce dernier n'est pas démuné de moyens de pression pour obtenir satisfaction. Dans bien des cas, le recours nécessaire à la permanence (attribution d'une parcelle, établissement d'une carte d'identité, dépôt d'une demande pour la création d'un commerce, etc...) donne l'occasion aux responsables de faire valoir leurs exigences. La différence est alors

⁶⁷ Notion argumentée par exemple par R. STREN. - "Le devoir de rendre compte et les administrations locales en Afrique". - in BANQUE MONDIALE. - Séminaire sur le renforcement des administrations locales en Afrique sub-saharienne. Bologne, Italie : 5 - 10 mars 1989. - multigr., 11 p.

⁶⁸ Les chercheurs ayant travaillé sur les projets Harambee constatent le même phénomène : Ph. MBITHI, R. RASMUSSEN. - op. cit. - p. 165.

parfois tenue entre exaction et juste réquisition d'une participation aux efforts collectifs du secteur : elle s'inscrit toutefois sans équivoque dans le paysage urbain où se construit, pierre à pierre, l'histoire d'une collaboration.

b/ "Usurpations" et chevauchements

Cette "fiscalité" parallèle s'est imposée comme le seul moyen de formaliser sans officialiser, "à côté" des circuits financiers institutionnels, les dynamiques d'échange sur lesquelles repose le fonctionnement de la gestion partagée : dans une période de transition, marquée par des réformes administratives génératrices d'incertitude institutionnelle, il était en effet nécessaire de trouver à court terme, pour gérer l'intégration urbaine des périphéries ouagalaises, des dispositifs souples de substitution à une réelle réforme des finances locales, permettant la mobilisation d'argent "neuf". Portée par l'idéologie dominante, et présentée comme l'expression "normale" d'une réciprocité entre les efforts des pouvoirs publics et ceux des citoyens, la mobilisation directe des ressources domestiques vient ainsi opportunément compenser l'insuffisance de l'investissement public et sauvegarder du discrédit l'ambitieux projet urbain de l'Etat. Elle soulève cependant, dans ses modalités actuelles, de nombreux problèmes liés, pour les uns, à la contradiction lancinante entre un mode de prélèvement ponctuel et aléatoire et les nécessités fonctionnelles de la gestion urbaine de proximité et, pour les autres, à l'antagonisme latent entre les activités respectives de l'administration et des secteurs. Si, pendant les années d'observation qui ont suivi 1983, les protagonistes ont adopté une prudente réserve qui a, en partie, masqué les différends, la diversification croissante des montages pilotés par les CR place ceux-ci de plus en plus souvent en concurrence directe avec les acteurs institutionnels et menace la logique de complémentarité qui fonde la gestion partagée.

Les difficultés ont été, jusqu'à présent, fictivement surmontées par une adhésion de principe des protagonistes aux recommandations du plan quinquennal lequel, à partir de préconceptions et d'analyses superficielles, postule la cohérence des emboîtements de la gestion partagée dans le champ d'intervention traditionnel de l'administration. Ce consensus apparent cache mal, cependant, que l'absence d'arbitrage concernant l'origine des ressources érode progressivement les fondements de la gestion partagée à chacune des extrémités de ses filières de décision : en "haut" tout d'abord, car l'absence de définition contractuelle des principes de partage des gisements fiscaux transmue les attentes de l'administration en réticences ; en "bas" ensuite, parce qu'elle favorise la

recherche de nouveaux montages qui s'écartent graduellement, bien que prudemment, des schémas normés de la gestion partagée. Ce faisant, les collaborations conditionnelles qui les sous-tendent revêtent de plus en plus fréquemment la forme d'une rivalité entre secteurs et pouvoirs publics.

Il apparaît ainsi particulièrement urgent d'exposer clairement les conditions d'une coexistence de deux "filières fiscales", l'une à l'échelon infra-communal, l'autre à l'échelle provinciale ou communale, dont l'occurrence de tensions démontre aujourd'hui, s'il en était besoin, le caractère problématique. La controverse survenue entre certains secteurs et l'IPCI (Inspection populaire du contrôle immobilier) en est évocatrice. Les CR se sont efforcés, nous l'avons souligné, de garantir leurs rentrées monétaires en exerçant un chantage sur les prestations de service que les résidants sont amenés à solliciter des permanences ; plusieurs d'entre eux ont notamment lié l'obtention de l'attestation d'attribution d'une parcelle au paiement de la cotisation de lotissement. Or, l'IPCI se plaint de ce que ces pratiques ralentissent le processus de régularisation des situations foncières et, partant, retardent aussi le recouvrement de l'acompte initial de 25 000 FCFA dû au titre de la redevance sur la jouissance des parcelles ⁶⁹.

L'antagonisme de ces deux procédés est réel puisque les prélèvements des CR, en dissuadant les résidants de venir régulariser leur situation, freine l'ensemble de la procédure foncière et nuit à sa transparence. Les CR ont-ils d'autres solutions pourtant et pourquoi, alors que ces comportements sont connus depuis 1984, n'ont-ils pas été dénoncés plus tôt ? Il est en réalité de plus en plus flagrant que la marge de manœuvre des CR n'est pas circonscrite par des règles préétablies et stipulées par contrat entre les partenaires, mais par le degré de tolérance de l'administration : tant que les cotisations n'ont pas importuné cette dernière, les CR ont été relativement libres de définir les conditions de leurs prélèvements. Dès lors que ceux-ci entravent, de façon réelle ou supposée, le fonctionnement des institutions ou la réalisation de leurs objectifs propres - en l'occurrence il s'agit de récupérer le produit de la redevance foncière - les pouvoirs publics dénoncent l'incompatibilité des pratiques des structures populaires avec l'exercice de leurs responsabilités. Cependant, bien que l'administration ait médiatisé ses griefs par des communiqués dans la presse nationale ⁷⁰, cet épisode n'a pas, plus que les autres, conduit à un dialogue et à un accord explicite entre les partenaires sur les modalités de financement de la gestion de proximité. Aussi les dissensions, qui trouvent

⁶⁹ Entretien au secteur 23 : 23 février 1989 ; entretien à l'IPCI : 25 février 1989.

⁷⁰ Voir par exemple le communiqué de l'IPCI dénonçant le versement d'argent aux permanences pour l'établissement des attestations d'attribution : Carrefour africain. - n° 1058-1059 du 28 octobre 1988.

dans l'extension du champ d'intervention des CR des opportunités de plus en plus fréquentes d'émergence, se multiplient-elles.

La réalisation de nouveaux marchés en périphérie sur lesquels se pose, après l'aménagement, le problème de la perception des droits, en est ainsi un autre prétexte. Si l'"usurpation" par les secteurs de la taxe sur les charrettes à eau n'a pas, jusqu'à aujourd'hui, suscité de réaction provinciale, c'est notamment parce que son produit était faible et qu'elle était, dans les faits, peu rentable. Il n'en est pas de même cependant des droits de marché, que les CR s'efforcent discrètement de percevoir pour leur propre compte sur les marchés dont ils ont été les maîtres d'ouvrage. Dans un premier temps il est vrai, les "droits" perçus auprès des commerçants ont été déguisés en "contributions" aux frais d'aménagement du marché et considérés, légitimement, comme une modalité de remboursement des investissements consentis par la caisse du CR. Tel fut le cas aux secteurs 15, 17 ou 25. Néanmoins, les sommes reversées ont, au secteur 15 par exemple, permis de dégager des bénéficiaires, révélant l'existence d'une forme de "taxation" des marchands, que l'on retrouve, à l'état de projet, au secteur 23 : "Le secteur percevra d'abord une contribution initiale qui permettra aux commerçants d'accéder à un emplacement, puis nous demanderons des contributions régulières pour les activités du CR" ⁷¹. L'instauration de ce "droit de marché" infra-communal n'est cependant envisageable que dans la mesure où la province consent, au moins temporairement, à ne pas exiger des commerçants qu'ils paient aussi les droits de marché légaux normalement perçus par ses services. Il est peu plausible toutefois que la collectivité territoriale perpétue une situation dans laquelle, dépouillée des revenus du nouveau marché central au profit d'une société nationale, elle se voit encore privée des revenus engendrés par l'équipement de périmètres nouvellement urbanisés. On pourrait certes concevoir que les secteurs perçoivent des "droits" à concurrence des dépenses consenties, puis que le marché soit cédé en gestion à l'autorité locale, ou que les "droits" soient partagés, à charge pour le secteur d'assumer une partie des frais de gestion et d'assainissement de l'aire aménagée, mais de tels accommodements nécessiteraient, à tout le moins, un dialogue entre les protagonistes.

Cet exemple est significatif en ce qu'il atteste de la gravité des concurrences qui surgissent au cœur même de la gestion partagée : dès lors que les interventions des CR se consolident et contreviennent au fonctionnement des instances locales, les articulations empiriques qui ont jusqu'à présent servi de substitut à une définition claire

⁷¹ Entretien du 25 février 1989.

des compétences respectives ne peuvent plus permettre d'assurer le consensus. A l'évidence, les solutions ne résident pas dans la dénonciation arbitraire des comportements des uns ou des autres, elles devraient en revanche procéder de nouvelles négociations, non plus seulement destinées à finaliser ponctuellement des montages opérationnels, mais à établir les bases et principes généraux d'une politique contractualisée de gestion urbaine. En effet, pour nous en tenir au chapitre des ressources monétaires, il semble difficile de persister dans une situation où le financement des activités infra-communales repose sur le dédoublement de taxes existantes, pratique qui conduit en réalité les CR, derrière la fiction des écritures, à laminer le dispositif fiscal de la province dont le mécontentement est, dans certains services, d'ores et déjà perceptible ⁷². La première Conférence nationale des CDR recommandait, dès 1986, "le reversement d'un certain pourcentage des recettes des structures auxquelles les CDR prennent une part active (TPC, vente des animaux mis en fourrière, etc...) aux caisses CDR" ⁷³. La question n'a plus guère été abordée par la suite, le pouvoir politique refusant d'admettre un transfert officiel de revenus provinciaux aux secteurs.

La tolérance des autorités politiques à l'égard des pratiques financières des CR ne peut-elle, dès lors, être aussi interprétée comme l'aveu d'une "démission" des pouvoirs publics ? Se déroband devant l'impopularité d'une réévaluation des barèmes d'impôts, d'une redéfinition de leurs assiettes, ou encore d'une augmentation des redevances des services, l'Etat trouve en effet dans la "fiscalité" parallèle des CR le moyen d'esquiver, dans l'immédiat, l'émergence d'un débat politique sur ce sujet, et se trouve heureux de voir assumée par les instances infra-communales la tâche ingrate d'une prospection financière urbaine. En délocalisant à l'échelle des secteurs la responsabilité de procéder à l'augmentation immédiate de la "pression fiscale", il se préserve des risques politiques inévitablement attachés à toute mesure pesant en ce sens. Mais, en se déroband au rôle de médiateur dans un jeu de plus en plus cloisonné, il laisse aussi se multiplier les discordances entre des intérêts antinomiques. Dans ce marché de dupes, jusqu'à quand l'administration urbaine acceptera-t-elle encore de voir "usurpé" par les CR le produit de taxes dont elle garde officiellement la jouissance ?

⁷² Entretien à la Trésorerie principale de Ouagadougou : 6 mars 1987.

⁷³ SGN-CDR. - op. cit. - p. 73.

3/ La logique consumériste d'expériences récentes : vers le paiement à la carte et l'individualisation des prestations

Confrontés à des difficultés budgétaires et aux réticences, puis aux résistances de l'administration, certains CR s'efforcent aujourd'hui de trouver de nouvelles sources de financement, à la fois pour renforcer leur maîtrise d'ouvrage et pour échapper aux qualificatifs désobligeants dont les affublent, en raillant leurs bricolages financiers, les partenaires institutionnels spoliés par leurs pratiques baroques. Les initiatives dans ce domaine ne procèdent pas toujours d'un mécanisme linéaire de complexification croissante de la gestion des CR, mais résultent souvent d'une "crise" qui peut, parfois, prendre la forme d'une "faillite" financière.

Le bilan financier du secteur 29 pour l'année 1988 révéla ainsi qu'il ne restait plus que 200 000 FCFA environ dans la caisse de la permanence, montant qui ne permettait pas d'honorer, outre les dépenses courantes déjà engagées, les dettes contractées auprès de l'ONEA et la rémunération de la secrétaire (25 000 FCFA par mois) : la permanence dut renoncer temporairement aux services de cette dernière tandis que l'ONEA lui coupait l'eau ⁷⁴. A la suite de cette désastreuse gestion et des privations qui en ont résulté pour le bureau, le CR décidait de reconsidérer sa politique de mobilisation des ressources en cherchant, à l'échelon infra-communal, de nouveaux ancrages économiques pour ses activités et une diversification des origines de ses supports financiers. Dans cette perspective, il convoqua les opérateurs économiques du secteur, conviés en février 1989 à un débat public auquel le CR assignait deux objectifs distincts et inscrits dans des stratégies de nature différente. En premier lieu, s'agissant d'éviter la banqueroute et de permettre l'achèvement des projets en cours, le CR entendait sensibiliser ses interlocuteurs aux besoins immédiats de son fonctionnement, afin d'en obtenir des contributions limitées, à destination de projets précis (construction d'écoles, adduction d'eau, amélioration de la voirie), et des dons en nature (papier, stylos, pétrole pour les lampes, etc...). A plus long terme, le CR cherchait le moyen d'amorcer un dialogue avec de nouveaux partenaires qui, bien que la période "dure" de la Révolution ait "marginalisé" leur rôle dans la vie publique pendant quelques années, ont, de fait, conservé au cours de la période une relative mais indiscutable influence sur les secteurs, en raison de leur pouvoir économique. En sollicitant leur aide, autant que leurs conseils, le CR reconnaît en quelque sorte l'autorité de ces individus aux côtés de la sienne,

⁷⁴ Entretien du 27 février 1989. Cette dégradation de la situation financière du CR fut brutale car la trésorière avait, un an plus tôt, soumis au bureau du CR un bilan financier faisant état d'un solde de plus de 5 millions de FCFA. Aussi a-t-elle suscité une violente contestation de l'AG du secteur. Cf. supra : deuxième partie, chapitre II (II.B.2.).

concession appréciable même si elle n'est pas dénuée d'arrière-pensées. De plus, en accompagnant sa requête d'une ébauche de réflexion plus générale sur les modalités d'association de ces intervenants aux dépenses infra-communales, le CR modifie notablement les formes de la "mise à contribution" des milieux économiques - largement assimilées à une réquisition sous le CNR- pour adopter plus franchement les voies du partenariat, bien que les contours de ces engagements d'un "troisième type" restent encore passablement imprécis à notre connaissance. Il est néanmoins significatif, après la parenthèse du CNR ⁷⁵, que les CR aient répondu, à leur échelle, aux appels réitérés du Front populaire en direction du secteur privé depuis 1988 ⁷⁶, par une ouverture en direction des détenteurs locaux du pouvoir économique pour fonder de nouveaux tandems opératoires. Ceux-ci, tandis que faiblit la coalition politique entre pouvoir central et structures populaires et qu'est déstabilisé le statu quo de la collaboration entre CR et organismes institutionnels, apparaissent désormais comme un moyen de corriger l'indigence propre des instances infra-communales et de restaurer ainsi leur capacité d'initiative. A l'initiative des CR, mais porté par un mouvement général, des alliances entre pouvoirs politiques et économiques semblent ainsi se recomposer, les premiers cherchant auprès des seconds une assistance et une collaboration qui s'avèrent de plus en plus chancelantes, les pouvoirs publics étant eux-mêmes en situation difficile.

Toutefois, en marge de ces tentatives de partenariat, c'est aujourd'hui dans la spécialisation des participations et la sollicitation sélective des bénéficiaires que les CR les plus dynamiques semblent vouloir chercher les solutions immédiates à leurs difficultés économiques. Les responsables de ces secteurs font un constat de départ identique : les principales ressources disponibles le sont sur place, c'est donc là qu'il faut les mobiliser, en comptant moins sur un élargissement des partenariats possibles que sur une amélioration de la "productivité" des montages financiers, laquelle procède notamment d'une spécialisation et d'une sélection croissantes. Par ailleurs, les CR semblent également partager l'hypothèse que les résidents sont, dans leur majorité, prêts à payer un prix raisonnable pour utiliser un équipement ou bénéficier d'un service de base dont ils apprécient la commodité. Ils abondent ainsi dans le sens de nombreuses études qui prétendent démontrer que les habitants, si modestes soient leurs revenus, sont généralement capables de collaborer à l'amélioration de leur environnement en

⁷⁵ Les options idéologiques du CNR ont globalement conduit à une désolidarisation du monde des affaires et du pouvoir d'Etat, bien que, dans la pratique, les conduites de l'Etat révolutionnaire aient été passablement ambiguës. Voir notamment P. LABAZEE. - Entreprises et entrepreneurs du Burkina Faso. - Paris : Karthala, 1988. - pp. 217-241.

⁷⁶ Voir par exemple le discours du président Compaoré prononcé le 4 août 1988 : Carrefour africain. - n° 1048 du 12 août 1988. - p. 9.

mobilisant l'épargne familiale, pour peu qu'ils puissent choisir le rythme des souscriptions et celui de la nature du projet auquel ils adhèrent ⁷⁷. Diverses expériences témoignent des efforts réalisés par les CR ouagalais pour exploiter ces intuitions.

La prudente réorganisation du financement de nouvelles classes au secteur 17 illustre une élémentaire mais significative recherche en ce sens. Pour édifier les premières écoles prévues dans son plan, le secteur a demandé à tous les ménages de verser une cotisation de 500 FCFA. Le montant collecté, qui s'élevait en 1987 à 350 000 FCFA, ayant été faible cependant, il fut décidé que la procédure de financement serait modifiée pour les chantiers ultérieurs. Ainsi en 1989, un seuil minimal de 70 élèves ayant été retenu par le CR pour engager la construction d'une classe, celui-ci fit préalablement dresser la liste des candidats à l'inscription. Puis il invita les parents des élèves dûment enregistrés, clientèle particulièrement motivée par l'assurance qui lui était dès lors donnée de l'admission effective des enfants dans la future école, à participer aux coûts de construction : à la permanence par une cotisation de 500 FCFA par élève et à l'association des parents d'élèves à hauteur de 1 000 FCFA pour chaque enfant inscrit, cette deuxième participation, renouvelable chaque année, devant servir en premier lieu à l'édification puis à l'entretien du bâtiment. Cette opération a ainsi porté la contribution initiale des parents d'élèves à la construction des écoles primaires à 1 500 FCFA par enfant inscrit, somme très supérieure à la cotisation initiale de 500 FCFA par ménage. Pourtant, ce prélèvement fut plus "rentable" pour le CR et ceci en raison de deux particularités nouvelles qui permettent une meilleure mobilisation de la clientèle potentielle : il constitue une "avance" sur la jouissance du service proposé et s'applique exclusivement aux parents des futurs enfants scolarisés. Ce faisant, le CR est passé en deux ans d'une tentative de "fiscalisation" des services, reposant sur des "taxes" indistinctement prélevées sur toutes les familles, à une approche plus fonctionnaliste reposant sur le principe de la "redevance" ⁷⁸ affectant exclusivement les "consommateurs" ⁷⁹ de services et d'équipements, et a enregistré une mobilisation

⁷⁷ Est-il besoin de rappeler que c'est aussi une des hypothèses de base de la Banque mondiale ? Voir par exemple : "Réforme en Amérique latine : qui paie y regarde". - in Villes-Horizons 2 000. - vol. 14, n° 4, mai 1990. - pp. 1-6. Voir aussi le bilan sur les PRAM (Projets d'action municipale) brésiliens qui conclut : "Les responsables locaux ont découvert que les résidents, marchands compris, étaient disposés à payer des redevances d'usagers et des impôts sur la plus-value de leurs bâtiments pour obtenir des aménagements qu'ils estimaient être importants" : in Villes-horizons 2 000. - vol. 12, n° 10, décembre 1988. - p. 6.

⁷⁸ L'usage de ce terme est ici abusif car la "redevance" est forfaitaire «per capita» : nous l'employons néanmoins afin de souligner que la contribution à payer est exigée non plus de tout résident mais du seul usager, en contrepartie de l'utilisation d'un service public. La distinction entre taxe et redevance n'est d'ailleurs pas toujours aisée à faire, y compris en France. Voir par exemple : C. GRUSON, J. COHEN. - Tarification des services publics locaux. - Paris : La Documentation française, 1983. - p. 62. - (coll. des Rapports officiels).

⁷⁹ Sur l'emploi de ce terme, voir l'analyse de Jean-Paul Gaudin, pour qui l'évocation croissante du «consommateur» d'équipements et de services urbains apparaît précisément comme la recherche d'un compromis entre la figure précisément «usée» de l'usager et celle par trop marchande du client" : in J.-P.

financière et un "recouvrement" très supérieurs dans ce second système. Outre que l'engagement des parents des élèves inscrits y est plus fiable, il est plus facile aux responsables du secteur d'exiger des parents de 70 enfants qu'ils versent en temps et heure leur quote-part, que de suivre et contrôler les participations d'une population hétérogène de contributeurs. En outre, la perte occasionnée par la diminution du nombre de familles concernées a été partiellement compensée par la décision de transférer la contribution du ménage sur l'élève : le chef de famille paie donc désormais pour chacun de ses enfants scolarisés au lieu de ne verser qu'une unique cotisation.

Confronté à la difficulté croissante de procéder par campagnes successives de cotisation, et constatant que les aléas d'un tel mode de financement ne lui permettent pas de mettre en œuvre un programme suivi d'équipement et de gestion urbaine, le secteur 15 s'est également tourné vers de nouvelles stratégies en choisissant, à l'instar du secteur 17, de mieux cibler les populations sollicitées. Sa réflexion est cependant plus élaborée et son expérimentation du principe du "paiement à la consommation" plus systématique. Inversant l'ordre de la démarche la plus communément empruntée, il a ainsi décidé de réaliser d'abord les équipements, après une étude informelle d'opportunité et l'accord de principe de la population, puis d'en faire payer l'usage aux seuls "consommateurs". Dans ce dispositif, le CR, en véritable maître d'ouvrage, initie le projet pour lequel il sollicite des compétences "privées", tâcherons et artisans spécialisés, puis en récupère les coûts sous forme de "redevance" auprès de la clientèle d'utilisateurs⁸⁰ : tels furent notamment les montages réalisés pour l'aménagement du marché, où des "droits" d'installation ont été perçus (de 1 000, 5 000 ou 10 000 FCFA suivant la taille de l'établissement), puis pour la construction de la dernière école ("droit" d'inscription de 5 000 FCFA). Le CR envisageait aussi, en 1989, l'édification et le fonctionnement de sa future maternité selon ce principe. L'épargne nécessaire aux investissements de départ a été accumulée grâce aux "taxes de lotissement" et a pu être reconstituée, après chaque projet important, par la perception des "droits" d'utilisation. Les responsables affichaient d'ailleurs une sérénité significative en mars 1989 : en dépit de carnets de travaux bien remplis, ils n'envisageaient alors aucune nouvelle cotisation générale et affirmaient que le recouvrement des "droits" du marché et des écoles suffirait au nécessaire renflouement des caisses du secteur avant le prochain chantier⁸¹.

GAUDIN. - *Technopolis : crises et innovations municipales*. - Paris : PUF, 1989. - p. 128. - (coll. Economie en liberté).

⁸⁰ Un responsable affirmait ainsi en 1989 : "Le CR n'a pas proposé de nouvelles cotisations à la dernière AG. Nous initiions et réalisons les investissements, puis nous faisons payer ceux qui en bénéficient : c'est mieux comme ça parce que nous ne perdons pas de temps avec les gens qui ne veulent pas payer". Entretien du 4 mars 1989.

⁸¹ Entretien du 4 mars 1989.

Rapportée à une logique marchande de rentabilité, la démarche est sans doute banale, elle l'est beaucoup moins si l'on veut bien considérer d'où l'on est parti : dans l'esprit des "pères" de la Révolution, l'action gestionnaire des CR relevait de la mobilisation communautaire, fondée sur le bénévolat et la solidarité de voisinage, et fonctionnait pour l'essentiel comme une forme de traitement social de l'anomie bureaucratique des administrations publiques. Or, les innovations véhiculées plus ou moins délibérément par le comportement des responsables infra-communaux bouleversent totalement le sens de leurs activités dans ce domaine. S'écartant progressivement des logiques "communautaires", le CR du secteur 15 ne se comporte ainsi plus seulement en coordinateur et administrateur d'un "capital" de bénévolat donné d'avance, mais agit en véritable maître d'ouvrage public, garant de la consolidation et de la gestion d'un patrimoine public en expansion. Ce faisant, il adopte les comportements d'un entrepreneur public, s'efforce d'équilibrer financièrement ses opérations par un mécanisme sommaire de "récupération" des coûts et recherche, partout où elles sont accessibles, les ressources nécessaires à l'élaboration de son programme, qu'elles soient publiques ou privées, domestiques ou commerciales. Par ailleurs, ouvrant un "marché" de travaux à certaines des relations personnelles qu'entretiennent les membres du CR dans le milieu des petits entrepreneurs et des professionnels du bâtiment (l'architecte sollicité pour la réalisation du marché par exemple), il attire progressivement les compétences et parvient à se constituer un réseau d'appui dont on voit bien, même s'il est encore embryonnaire, comment il pourrait contribuer au développement de filières locales et économiques de promotion immobilière. A l'autre bout de la chaîne, en créant une offre en services et équipements différenciée, il recrute des clients locaux et encourage ainsi une "sédentarisation", dans le secteur, des dépenses de consommation qui, ailleurs dans la périphérie sous-équipée, ont tendance à s'évader vers le centre-ville.

Le support des mobilisations et donc des participations financières n'est plus ici référé à une hypothétique solidarité de voisinage ou communauté d'intérêt : "désidéologisée", la contribution des résidants au management urbain du CR renvoie explicitement à une analyse fonctionnelle et utilitariste des services offerts. Paient, dans ce système, tous ceux qui sont liés par un commun usage de l'équipement ou du service et seulement ceux-là : ce principe éloigne la pratique du CR de la mutualisation des dépenses d'investissement qui prévaut normalement dans les activités menées sous le régime "communautaire" ou associatif, lequel n'en continue pas moins de servir de bannière idéologique aux CR. Ces expériences inaugurent ce que nous pourrions appeler une troisième voie de la gestion urbaine, ni privée, ni à proprement parler publique, si l'on

s'en tient au seul modèle qui, jusqu'à présent, a dominé ce secteur. Hybrides, ses "montages" se réclament de l'esprit de service public, mais font appel à des ressources et procédures inédites, et revendiquent une logique de recouvrement minimal des coûts et de reproductibilité à petite échelle, peu fréquente dans les filières publiques de l'intervention urbaine. Métissés, ses projets reproduisent le formalisme et les "codes" bureaucratiques de ces dernières, mais y associent conjointement des participations aussi hétéroclites qu'hétérodoxes : utilisation d'une main-d'œuvre rémunérée de tâcherons mais aussi bénévoles (les commerçants du marché ont par exemple participé à titre individuel aux travaux d'aménagement), montages financiers mixtes reposant à la fois sur des "taxes" de lotissement illicites et le produit de "droits" liés à l'usage de l'équipement, des subventions provinciales sous forme de matériaux et des contributions privées d'opérateurs économiques du secteur.

Cette évolution de la gestion de proximité amplifie la notion de "partage" en élargissant sa signification à de nouveaux montages et de nouveaux partenaires : loin de se cantonner à des duos de plus en plus inconfortables avec les partenaires institutionnels publics, le CR du secteur 15 s'efforce, en adoptant les fonctions d'un véritable "manager", de rassembler autour de lui toutes compétences et ressources disponibles, quelles que soient leurs origines. Ainsi, il ne dédaigne pas les bonnes volontés locales lorsqu'elles se présentent, ne néglige pas les éventuelles aides de la province ni celles des administrations de tutelle, mais sait aussi faire appel aux ressources et prestations de service "privées". Les dispositifs expérimentés défient les logiques institutionnelles traditionnelles et, par des alliances opérationnelles insolites, font souffler dans les circuits administratifs un vent de pragmatisme jusqu'alors inconnu.

Les généralisations seraient imprudentes cependant, et nos analyses portent plus sur les incidences possibles d'un développement de ces comportements que sur les manifestations actuelles d'un phénomène qui, pour être en filigrane de plusieurs entretiens, n'a été véritablement observé qu'au secteur 15 et, sous une forme encore "inavouée" mais procédant d'une logique identique, dans la tentative d'organisation du service de ramassage des ordures ménagères au secteur 29. En effet, les dispositifs adoptés dans ces deux cas proposent actuellement, en périphérie, les agencements les plus achevés de mise en place d'un système officialisé et régulier de rémunération d'un service rendu par un CR : l'accès à certains équipements collectifs du secteur 15 repose sur la perception d'un "droit" prélevé sur les utilisateurs, tandis que la collecte des déchets par le CR des femmes du secteur 29 est financièrement supportée par la perception d'une "redevance" mensuelle auprès des bénéficiaires. Cette dernière n'est

certes ouvertement donnée que pour une contribution "volontaire" des ménages, mais en franchissant le pas d'un versement périodisé et systématisé, le CR, supporté en cela par l'ONASENE, exploite de façon inédite la logique d'intéressement financier contenue dans le dispositif initial de la gestion de proximité, mais qui n'a jamais été clairement explicitée. S'insinuant dans les lacunes du service public, l'intervention du CR, comme dans le secteur 15, ne repose pas sur la mobilisation de la communauté locale tout entière, considérée comme un collectif indifférencié, mais s'adresse sélectivement à la clientèle du futur service : les résidants, de militants responsables et actifs, recouvrent un statut de simples consommateurs d'une prestation à l'organisation de laquelle ils ne participent pas. Forme usuelle de paiement d'un service dans une configuration formalisée, publique ou privée, le prélèvement d'une "redevance" sur les seuls "clients" modifie considérablement, dans le contexte des secteurs, le rapport des résidants à la "mobilisation" citadine et à leur CR.

Une analyse plus attentive montre pourtant que le principe du volontariat n'est pas totalement évacué de ce service au secteur 29, car les femmes qui en assument l'encadrement sont bénévoles : en pratique, le volontariat s'est déplacé et spécialisé dans les postes de responsabilité, de loin les plus valorisants. De la sorte, le ressort de l'action individuelle dont la Révolution avait voulu rendre redevables tous les citoyens ne subsiste comme motivation que pour une minorité de leaders qui trouvent, dans la consolidation symbolique et matérielle de leur prestige social, une compensation aux charges ainsi exercées. La majorité des habitants, en revanche, délaisse les servitudes du bénévolat dont, par le mécanisme électif, elle a investi ses représentants locaux désormais seuls dépositaires des contraintes qui y sont attachées, pour renouer avec les prestataires de service une relation établie sur le mode "passif" de la consommation, en fonction d'astreintes librement consenties. Aussi cette expérience pourrait-elle constituer un prélude à l'instauration d'un "doublage" des services publics offerts en centre-ville, lequel ne résulterait pas d'une participation générale et gratuite de tous les habitants de la périphérie, dont on voit bien qu'elle ne peut être qu'épisodique et occasionnelle, mais d'une réadaptation aux conditions infra-communales des principes de fonctionnement et financement des services "à péage". Cette stratégie comporte le risque d'une contraction des interventions autour des prestations susceptibles de donner lieu à la perception d'un "droit" ou d'une "taxe" et d'un resserrement des bénéficiaires autour d'une clientèle de résidants "solvables". Dans l'hypothèse où les CR continueraient d'explorer les modalités d'un recouvrement des coûts de la gestion urbaine de proximité, il n'aurait ainsi fallu qu'un peu plus de cinq ans pour qu'ils redécouvrent, sous des formes nouvelles, certes, et transposées dans le contexte des secteurs, la segmentation

économique de la demande urbaine en services publics et adoptent, pour y répondre, le principe du paiement à la carte, en dépit de son insertion paradoxale dans la philosophie politique et sociale du régime.

De telles pratiques, même si elles demeurent encore isolées, ne sont donc pas neutres et soulèvent nombre d'interrogations qui mériteraient de polariser, beaucoup plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent, l'attention du public. Le passage du bénévolat à la prestation de service payante justifierait ainsi que soient débattus et critiqués les mécanismes d'émergence d'une déontologie d'un service public infra-communal. La définition et le champ d'une logique de "rentabilité non lucrative" des activités infra-communales mériteraient d'être précisés afin d'éclairer, par exemple, ce que peut être, pour un CR, une marge bénéficiaire "juste", qui ne soit pas à proprement parler un "profit" mais qui lui garantisse cependant un volant de sécurité suffisant, lequel doit tenir compte de l'absence de comptabilité analytique et de l'approximation des montages financiers. Par ailleurs, comment le calcul du montant des participations financières des usagers pourrait-il prendre en compte le souci et la pratique de redistribution transversale entre les différents services qui caractérisent actuellement la gestion infra-communale ? Les CR, guidés par le pragmatisme et entravés par les contraintes de leur environnement, ne peuvent guère apporter, à titre individuel, que des réponses empiriques à ces questions : seule une confrontation de l'ensemble des pratiques, sous l'égide des pouvoirs publics, permettrait éventuellement de dégager des principes de comportement et des codes de conduite plus élaborés.

Il convient de revenir également sur les effets possibles d'une généralisation du paiement individualisé, qui suppose que n'accèdent à la consommation de l'équipement ou du service que les résidants qui peuvent en acquitter le "droit". Au vu des tarifs pratiqués jusqu'à présent, on peut certes raisonnablement supposer que ces derniers rassemblent une majorité des habitants de la périphérie et estimer que, dans l'ensemble, ce système est satisfaisant. Telle est d'ailleurs l'analyse des secteurs ; tentant de nous convaincre qu'il apporte de meilleures garanties à l'équité du traitement des résidants, un responsable souligne ainsi : "il assure, à tous ceux qui paient, de profiter effectivement de la prestation choisie, et ne «harçèle» pas les résidants qui, pour des raisons diverses, souhaitent rester en retrait. A l'inverse, comme n'accèdent aux prestations que les contributeurs réels, le groupe des «profiteurs», qui n'acquittaient pas les cotisations mais profitaient des services, disparaît" ⁸². Il n'en reste pas moins qu'une fraction de la

⁸² Transcrit d'un entretien au secteur 29 : 27 février 1989.

population, celle qui ne peut rémunérer un revendeur d'eau ou qui ne peut inscrire ses enfants dans les écoles privées lorsque les établissements publics sont saturés ⁸³, serait probablement écartée du marché des services de proximité si un système de paiement "à la carte" devait se généraliser. N'ayant pas enquêté les chefs de ménage sur ce thème, il nous est difficile de spécifier les caractéristiques de cette frange de ménages et d'en apprécier l'importance. Néanmoins, pour les quelque 10% de ménages qui, en 1985, vivaient en périphérie non lotie avec un revenu annuel inférieur à 200 000 FCFA, 1 000 FCFA représentent une somme importante, ce qu'ont confirmé quelques discussions informelles, qui révèlent par exemple que la cotisation annuelle de 1 000 FCFA par élève que demandent les associations de parents d'élèves est trop onéreuse pour certaines familles - notamment les ménages d'agriculteurs dont le revenu annuel moyen était de 150 000 FCFA environ en 1985 ⁸⁴ - qui préfèrent, pour cette raison, scolariser leurs enfants dans des écoles rurales ⁸⁵.

Tableau n° 186

Répartition des ménages selon les tranches de revenus annuels dans l'ensemble de l'agglomération et dans les aires non loties (1985)

Tranches de revenus (en 1 000 FCFA)	Effectifs des ménages en %	
	Ouagadougou	Habitat non loti
< 200	7,5	11,7
200 - 299	8,5	14,0
300 - 399	12,6	11,7
≥ 400	71,4	62,6
Total	100,0	100,0
Moyenne	782 400	589 200
Médiane	756 300	456 000

Source : GROUPE HUIT, BCEOM, BANQUE MONDIALE. - Second projet de développement urbain : mobilisation des ressources et renforcement des infrastructures municipales. - Paris : Groupe Huit, 1989. - Tome 3, p. 708.

⁸³ Le CR du secteur 23 n'ayant pu, à la rentrée 88-89, satisfaire les demandes d'inscription de 136 enfants dans ses écoles primaires publiques, un de ses responsables nous confiait : "40 à 50% d'entre eux, parmi les plus fortunés, ont pu se replier sur des écoles privées, pour les autres, c'est fini". Entretien au secteur 23 : 25 février 1989.

⁸⁴ GROUPE HUIT, BCEOM, BANQUE MONDIALE. - Second projet de développement urbain : mobilisation des ressources et renforcement des infrastructures municipales. - Paris : Groupe Huit, 1989. - Tome 3, p. 702.

⁸⁵ Entretien avec un agriculteur du secteur 16 : 19 août 1986.

Il est bon de conserver en mémoire ces repères pour apprécier pleinement la teneur des analyses que développent actuellement certains responsables de CR, et comprendre par exemple la portée des réponses de l'un d'entre eux à notre objection sur l'abandon des principes de redistribution et de mutualisation des prestations au profit de la logique marchande. Reconnaissant volontiers que l'individualisation de la consommation des services publics et la monétarisation de l'accès aux prestations menacent d'exclure de la gestion de proximité la partie la plus défavorisée de la population, il corrige immédiatement son propos en affirmant que celle-ci est essentiellement constituée de "cas sociaux" et qu'il ne relève pas de la responsabilité des CR de prendre en charge le traitement social de la pauvreté urbaine, avant d'ajouter que, "de toutes façons, ça marche mieux de cette façon" ⁸⁶. Suggestif du passage d'un discours messianique sur le rôle des CR à un argumentaire plus réaliste, suggéré par les déclarations officielles, mais surtout illustré et concrétisé par la praxis des responsables de secteur eux-mêmes, ce fragment d'entretien témoigne du refus de ces derniers de circonscrire leur action à une forme d'assistance, et évoque la torsion qu'ils pourraient, pour certains et parfois à leur insu, imprimer aux dogmes révolutionnaires pour étayer leur efficacité gestionnaire, quand bien même celle-ci démentirait les ambitions de justice et de redistribution sociales initiales.

Les pratiques identifiées pourraient enfin conduire les CR à de nouvelles règles de fonctionnement, redéfinissant les rapports entretenus par les décisions collégiales et individuelles dans les filières d'accès aux services et équipements. Que reste-t'il en effet, dans ce contexte, du pouvoir de décision d'un chef de famille qui, bien qu'ayant acquiescé au vote concernant la construction d'une école, ne peut ensuite en acquitter le "droit" d'inscription pour ses enfants ? La dissociation entre les choix démocratiques, dont procède la hiérarchisation des priorités du secteur, et la "professionnalisation" des montages opérationnels, qui semble se dessiner, relègue les pouvoirs de décision individuels très en amont du processus de gestion, dans une étape préliminaire consacrée à la détermination des grandes options de programmation, où ils n'ont de valeur qu'indicative. La collégialité des décisions se trouve, de fait, ultérieurement contrariée par la cession du contrôle effectif sur la mise en œuvre des projets au seul bureau du CR, lui-même lié par les contrats passés avec les entrepreneurs et la main-d'œuvre rémunérée. Au cours de ce processus, les habitants sont ainsi partiellement dépossédés de la maîtrise des opérations, à l'exception des individus investis de responsabilités,

⁸⁶ Entretien au secteur 15 : 4 mars 1989.

tandis que la maîtrise d'ouvrage collective est graduellement dépouillée de sa substance au profit d'une instance "managériale".

Ce faisant, on peut considérer que cette évolution tend à transférer du citoyen au résidant-usager les pouvoirs de décision qui sont restitués aux familles, en aval des filières gestionnaires, au moment "consommatoire". L'acte par lequel l'habitant accède au service s'en trouve totalement modifié : dans les dispositifs habituels de la gestion partagée, le moment essentiel d'affirmation d'une stratégie individuelle d'insertion urbaine se situe en amont du processus, lorsque les résidants d'un secteur décident, collégalement, de "s'offrir" une école, symbole autant qu'instrument de la citoyenneté. Le vote sanctionne alors, théoriquement, l'accord manifesté par les ménages de contribuer financièrement aux travaux, la "consommation" ultérieure des services ou la fréquentation des équipements étant "libre". Les dispositifs expérimentés aux secteurs 15 et 29 participent d'une démarche inverse : l'adhésion à un projet reste un assentiment de principe puisqu'il ne repose sur aucun engagement réel, en revanche, l'accès au service ou à l'équipement est alors discriminatoire et repose sur la seule vraie décision qui soit laissée aux résidants. En d'autres termes, la "privatisation" des choix de consommation limite l'immixtion des citoyens dans les filières de décision et les mécanismes processifs de la maîtrise d'ouvrage infra-communale, et individualise la décision d'accéder ou non à un équipement ou un service.

Elle implique ainsi un processus de tri et d'"écrémage" des familles, qui repose sur deux idées plus ou moins explicitement exprimées par nos interlocuteurs. L'une, schématisant une pensée largement divulguée dans les milieux politiques est, qu'après tout, ne "méritent" d'accéder à la citoyenneté et au confort urbain que les habitants qui peuvent en assumer le coût. L'autre, plus spécifique aux CR, procède de la conviction de mieux en mieux partagée que les structures populaires, pour survivre, doivent progressivement adopter le profil "neutre" de prestataires techniques et, ce faisant, laisser aux résidants la gestion des choix qui régissent leur intégration urbaine effective. La modicité des revenus familiaux suppose par exemple une sélection des contributions financières du ménage. Dans les montages ordinaires, c'est au CR, en fonction de ses ressources réelles et de la mobilisation qu'il a pu susciter, de déterminer l'opportunité de réaliser tel ou tel de ses projets et donc de finaliser les contributions des résidants, en s'exposant éventuellement à leur mécontentement. Dans le dispositif du secteur 15, le CR endosse ouvertement la sélection des projets parmi l'ensemble de ceux qu'ont proposés les habitants, justifiant et argumentant sa conduite en référence aux thèmes de l'efficacité opérationnelle, mais il laisse aux résidants le soin d'assumer, individuellement, leurs

priorités : de la "location" d'un emplacement sur le marché, ou de l'inscription à l'école, le chef de ménage devra lui-même choisir, s'il ne peut payer pour les deux. Cette logique de fonctionnement articule ainsi principalement une responsabilité privée, cantonnée à la sphère domestique, et une responsabilité "publique", tout entière assumée par les membres du CR et quelques "collaborateurs". Sans préjuger de l'opportunité de cette évolution, il convient de remarquer que l'"individualisation" des choix contrevient aux ambitions révolutionnaires, qui prônent la responsabilisation des citoyens et leur engagement dans tous les domaines de la vie publique. Expression d'une grande ambition sociale, image d'une citoyenneté accomplie, cet objectif peut-il toutefois, ici plus qu'ailleurs, résister aux contraintes de la vie quotidienne ? Aucun phénomène mieux que cette amorce de "consommérisation" de la gestion urbaine de proximité ne pourrait en annoncer l'abandon progressif dans les périphéries ouagalaises ⁸⁷.

La question d'une régulation réglementée de la solidarité urbaine et d'une mutualisation des coûts de l'aménagement dans les secteurs nouvellement lotis reste ainsi entièrement posée. Mieux, certaines des redéfinitions en cours des modalités de fonctionnement de la gestion de proximité induisent, à l'échelle des secteurs, de nouvelles discriminations qui, en érigeant la capacité financière des ménages en arbitre ultime et exclusif des consommations individuelles, épousent les contours des clivages socio-économiques. En outre, bien que le système de la "redevance" soit particulièrement mal adapté à certains services ⁸⁸, l'attrait qu'il semble exercer actuellement sur les leaders des CR relève d'un souci d'efficacité immédiate et de simplification du management qui n'intègre que rarement l'ensemble des conditions objectives d'optimisation de la desserte des habitants. Si ce dérapage vers une survalorisation des critères économiques dans l'évaluation de la gestion de proximité résulte très largement des contraintes financières qui pèsent sur le fonctionnement des CR, il est néanmoins surprenant de constater combien l'adhésion des leaders infra-communaux aux impératifs de ce modèle individualiste et consumériste semble peu critique, confinant même parfois à la fascination. Ce ne serait pas le moindre des paradoxes que de voir les animateurs et promoteurs de cette gestion urbaine de proximité renouer avec des formes "libérales" de discrimination et de cloisonnement des clientèles d'usagers suivant leur pouvoir d'achat,

⁸⁷ La comparaison avec "la logique du pouvoir d'achat" et son "panier de services" qui caractérisent le "consommérisme élargi" vers lequel tend, selon Jean-Claude Gaudin, la gestion municipale en France, n'est pas sans saveur : J.-P. GAUDIN. - op. cit. - pp. 128-129.

⁸⁸ Tel celui de collecte des ordures ménagères par exemple qui, pour être efficace, doit englober l'ensemble des producteurs de déchets. Aussi, à moins de contraindre tous les habitants à payer, ce qui serait un désaveu du libre choix des familles dans leur "marché" de services, l'organisation du ramassage des déchets ne peut-elle fonctionner correctement, et sans nuisances pour ceux-là mêmes qui y adhèrent, tant que des ménages choisiront de ne pas s'y conformer.

en complète contradiction avec les orientations idéologiques et les choix de société énoncés par le pouvoir d'Etat. Il entre, il est vrai, une grande part de stratégie dans le savant décalage entretenu entre les discours et la pratique de ce dernier, particulièrement pendant la période du CNR. Jusqu'à quel point cependant les CR, qui reproduisent ces distorsions redondantes dans le jeu socio-politique infra-communal, peuvent-ils les gérer ?

B. Budgets de secteur : esquisse d'analyse pour une ébauche de comptabilité infra-communale

Après quelques années d'une pratique très "libre", les autorités nationales ont requis des CR qu'ils formalisent leurs budgets et, notamment, qu'ils établissent des bilans financiers avant les élections, afin que les nouveaux bureaux aient un document leur présentant l'état des ressources. Nous trouvons à Ouagadougou dans les semaines précédant les échéances d'avril 1988, nous avons pu, dans quelques secteurs, obtenir les épures comptables préparées par les trésoriers. Toutefois, les CR ont très diversement respecté cette exigence. Certains, en 1989, ne s'étaient toujours pas exécutés et d'autres, en l'absence des pièces nécessaires à l'établissement de ce bilan, ne pouvaient en restituer que de très sommaires résumés. Les secteurs 15, 16, 17 et 28 n'avaient pas de budgets rédigés en 1988 et 1989, prétendant n'avoir pas eu le temps de les mettre en forme. Le 30, qui avait eu une comptabilité remarquablement tenue en 1986-1987, n'a pas renouvelé son effort par la suite. Quant au trésorier du secteur 20, s'il avait gardé toutes les factures et récépissés en sa possession, il ne pouvait, étant illettré, reconstituer et rédiger un document comptable, à l'établissement duquel nous avons nous-même travaillé en sa présence ⁸⁹.

Lorsque les comptes du CR existent, ils se présentent sous des formes très diverses. En dépit des recommandations de la première Conférence nationale des CDR, qui préconisaient l'organisation de séminaires de formation à la tenue des caisses et l'établissement d'un plan comptable type permettant d'uniformiser la gestion financière des secteurs ⁹⁰, les situations restent très disparates. En l'absence de nomenclature homogène, chaque secteur adopte ses propres catégories et modes de calcul ; les rubriques sont généralement vagues et globalisées, en raison de l'illégalité des ressources ; enfin, l'écriture de ces budgets ayant été ordonnée a posteriori, elle n'est

⁸⁹ Budget reconstitué pour 1987 : 28-30 mars 1988.

⁹⁰ SGN-CDR. - op. cit. - p. 73.

pas exempte d'oublis, d'incohérences et de discrètes "corrections". Il est parfois aisé d'en rétablir une version plus fidèle, lorsque les responsables ont scrupuleusement archivé les factures et demandé à leur personnel, gérants, gardiens ou secrétaires, d'émarger les cahiers de la permanence. Même dans ce cas toutefois, il est rare que le document soit complet, car les justificatifs sont rarement transmis immédiatement à la permanence lorsque la dépenses sont effectuées par un agent extérieur au bureau (cas des gérants des points d'eau qui n'apportent pas toujours les reçus correspondant à leurs dépenses d'entretien ou de réparation), ou lorsque la transaction dure plusieurs mois comme dans un chantier (une pièce unique justifiant des sommes versées est donnée aux responsables à l'achèvement des travaux). Les difficultés de lecture sont encore plus grandes lorsque les bureaux ont des pratiques gestionnaires moins rigoureuses et qu'il est impossible de retrouver les traces des dépenses : nos informations reposent alors sur des "témoignages" obtenus lors des entretiens avec les trésoriers et d'autres membres des bureaux. A la fiabilité limitée d'une mémorisation souvent lacunaire, il faut alors ajouter les risques de distorsion d'une image très simplifiée des budgets.

Par ailleurs, nous ne pouvons exclure que les budgets qui nous ont été présentés soient, pour certains, des reconstructions fictives dissimulant de leur présentation certaines "lignes budgétaires". Ceci pourrait en partie expliquer les très fortes disparités constatées entre les montants totaux d'argent manipulés par les différents secteurs, imparfaitement justifiés par leurs inégaux potentiels de mobilisation, et le décalage parfois surprenant entre les sommes officiellement consacrées à un équipement et le coût réel de la construction, même s'il est vrai que le processus d'investissement est souvent pluri-annuel.

Enfin, au-delà du constat d'hétérogénéité, les comparaisons entre les secteurs sont extrêmement difficiles, car les trésoriers ont adopté des modes de transcription qui divergent sensiblement. Ainsi, au secteur 20 par exemple, ont été enregistrés dans les recettes de l'eau à la fois les "bénéfices nets" des pompes manuelles - les gérants prélèvent les sommes nécessaires aux dépenses courantes d'entretien et leur rémunération avant de verser leur recette au trésorier - et la recette brute du PEA, le CR effectuant alors l'ensemble des dépenses. En revanche, d'autres secteurs comptabilisent séparément les recettes totales et les dépenses afférentes au domaine de la distribution d'eau. La comparaison des revenus liés à cette activité est dès lors un délicat exercice. De même, la rubrique "personnel" comprend tantôt uniquement les personnes travaillant au fonctionnement de la permanence (secrétaire et garçon de course), tantôt aussi les gérants de points d'eau et les gardiens, qui concourent au fonctionnement de services

"extérieurs". La finalité du document est enfin une autre source de difficultés. On remarquera ainsi que le secteur 30 est le seul à avoir établi un document "prévisionnel", présentant un état des dépenses envisagées pour l'année comptable 1986-1987. La clarté et la rigueur du document tiennent d'abord à la profession du responsable qui l'a rédigé, comptable de métier. Elles procèdent ensuite de sa valeur didactique et pédagogique : il s'agissait d'abord d'une "charte", établie à partir des résultats de l'année précédente, afin de mobiliser les résidants et toute personnalité susceptible d'"aider" le secteur. Le bureau du CR n'a cependant pas poursuivi cet effort de transparence gestionnaire : en l'absence de bilans de gestion, nous n'avons pu soumettre ce compte prévisionnel à l'épreuve des faits, tandis qu'aucun document de nature similaire ne pouvait être consulté pour les années budgétaires postérieures ⁹¹.

L'impossibilité d'une analyse diachronique des budgets que les secteurs, dans leur forme achevée et dans le meilleur des cas, n'ont produit qu'une seule fois, le faible nombre d'exemplaires disponibles et la fiabilité limitée de ces documents pèsent sur la crédibilité des comptes budgétaires que nous présentons et sur l'usage que l'on peut en faire dans une démonstration. Il nous a semblé opportun néanmoins de les faire figurer dans notre travail parce qu'ils ne sont nulle part ailleurs disponibles et qu'ils recèlent, y compris sous la forme de bribes, des enseignements souvent significatifs, bien que difficilement généralisables, sur les pratiques et ressources de la gestion urbaine de proximité des CR. Si leur intérêt factuel ne nous paraît guère devoir être contesté, les interprétations que nous en donnons doivent être envisagées comme des éléments complémentaires d'hypothèses formulées antérieurement plus que comme des apports nouveaux. Nous trouvant à la lisière du champ d'étude exploré, tant en raison de la nature des matériaux empiriques collectés que du savoir théorique acquis, notre analyse reste fragile et conditionnelle : elle n'a d'autre ambition que de susciter la curiosité du lecteur prudent et de guider le chercheur sur les premiers essarts d'un vaste terrain encore en friche.

⁹¹ En février 1989, le "socio" nous a affirmé qu'un bilan était en préparation, mais nous n'avons pu en consulter les éléments : entretien du 27 février 1989.

1/ De la nature des ressources budgétaires et du comportement gestionnaire des CR

a/ Une pratique commune : la "désectorialisation"

L'étude des budgets confirme la double origine des principales ressources disponibles dans les secteurs : les revenus de la gestion des points d'eau collectifs d'une part, les "taxes" et cotisations d'autre part. Les budgets postérieurs auraient probablement fait apparaître plus nettement de nouveaux flux financiers liés à l'instauration de "droits" et de "redevances" sur l'usage des équipements de voisinage. Toutefois, il est significatif qu'un CR comme celui du secteur 15, qui a le plus amplement exploité ce gisement jusqu'à présent, n'ait précisément pas pu ou voulu nous confier un document budgétaire. Qu'aucune trace écrite ne fasse apparaître clairement ces apports pécuniaires ne relève sans doute pas du hasard, même s'il est juste de mentionner qu'ils étaient encore embryonnaires pour les années concernées. Par ailleurs, les recettes monétaires des matinées cinématographiques du secteur 29 ne doivent pas modifier l'idée que les créneaux financiers des CR demeurent étroits : le secteur a été privé de ces recettes exceptionnelles dès l'année suivante, ce qui devait d'ailleurs le placer dans une difficile situation.

Tableau n° 187

Répartition des types de recettes dans les budgets de quelques CR de la périphérie entre 1986 et 1988 (en %)

Types de recettes	Secteurs							
	17	19*	20	22	23	28**	29	30
Revenus de la gestion de l'eau	50,4	46,1	12,6	52,0	36,6	47,2	8,6	71,5
"Taxes" et cotisations	31,3	52,6	66,5	46,3	40,9	50,8	42,9	9,4
Autres	18,3	1,3	20,9	1,7	22,5	2,0	48,5	19,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Pour les 8 premiers mois de 1988.

** Pour les 6 premiers mois de 1987.

Tableau n° 188

Recettes mensuelles provenant de la gestion de la filière "eau potable" dans le budget 1986-1987 du secteur 30 (en FCFA)*

Lieu	Installation ou activité	Recette mensuelle moyenne
Sous-secteur 1	PEA	480 000
	PM n° 1	28 500
	PM n° 2	30 000
Sous-secteur 2	2 x PM	87 538
Sous-secteur 3	Château d'eau de l'Amitié	550 000
	Revente par colportage	90 000
	(charretiers de la permanence)	
Total		1 266 038

* Extrait du document budgétaire fourni par le responsable des activités socio-économiques.

En raison de la structure de ces recettes, autant que de la logique de fonctionnement de la gestion partagée, les CR ont tous adopté le principe d'une gestion financière "désectorialisée", c'est-à-dire qu'ils s'efforcent de trouver un équilibre des recettes et des dépenses au niveau du budget global et non à l'intérieur de chacune des filières d'activité. D'où que proviennent les revenus, ils sont versés au pot commun de la permanence et réutilisés indifféremment pour tout type de projet. Même lorsque les ressources d'une filière sont en tout ou partie réinjectées dans celle-ci (entretien et maintenance des points d'eau avec les recettes de la vente ou location de bobines de films avec les recettes des séances cinématographiques), elles transitent dans tous les cas par le budget général de la permanence et "sortent" donc de la comptabilité sectorielle de leur branche. Nous avons souligné les incohérences qui en résultent dans la gestion des points d'eau ⁹², mais il convient aussi de réaffirmer que ce mécanisme de transferts financiers entre les différents champs de compétence est, avec la polyvalence fonctionnelle des CR, une condition d'exercice de la gestion de proximité.

Les modalités de cette "désectorialisation" sont cependant multiples et procèdent de manipulations aux logiques différentes. Les échanges monétaires peuvent être effectués, au sein de la rubrique "fonctionnement", entre deux activités de nature différente et constituer de la sorte une pratique de gestion des liquidités au quotidien. Le secteur 23 fournit l'exemple d'une systématisation de ces transactions directes : que le besoin concerne la réparation d'une pompe manuelle, l'achat de carburant ou de fournitures de

⁹² Cf. supra : deuxième partie, chapitre IV. (II.B.3.).

bureaux, le CR a pris l'habitude, pour ne pas garder d'argent à la permanence, de requérir auprès des gérants des points d'eau les sommes nécessaires aux dépenses urgentes de fonctionnement, avant même que ces derniers ne versent au trésorier leur recette hebdomadaire ⁹³. Une autre pratique consiste à prélever sur les revenus d'un service pour financer un investissement, l'opération la plus fréquente conduisant à utiliser les bénéfices réalisés sur la vente d'eau pour construire des équipements de proximité. La circulation financière peut être cependant à la fois plus complexe et plus formalisée. Lorsque le CR du secteur 29 décide en 1986 d'organiser des matinées cinématographiques, ses principales ressources proviennent de la vente d'eau. Il prélève alors sur ce fonds 104 700 FCFA pour louer les premières bobines de films. Par la suite, les recettes des séances de cinéma sont suffisamment importantes, non seulement pour assurer l'auto-financement de ce service culturel, mais aussi pour "rembourser" la ligne budgétaire amputée l'année précédente, et bientôt dégager suffisamment de bénéfices pour servir de fonds d'investissement aux principaux projets réalisés en 1987 ⁹⁴. Les CR ont aussi parfois tenté, mais sans beaucoup de réussite, de financer des projets générateurs de revenus : tel fut le cas des auberges, dont les responsables attendaient, mais de façon trop vague et incertaine, qu'elles alimentent le budget général du secteur. Le seul véritable succès dans ce domaine est celui du moulin du secteur 30, dont le CR espérait pouvoir obtenir plus de 70 000 FCFA en 1986-1987. Enfin, des ressources issues des cotisations sont aussi parfois transférées car, en dépit de la finalisation affichée des collectes (ouverture des voies, lotissement, écoles), il est rare qu'une fraction de l'argent ainsi rassemblé ne soit pas affectée à la réalisation d'autres objectifs. Les "taxes" de lotissement ou d'ouverture des voies, outre qu'elles ont parfois supporté de fructueux mais illicites "marchés" (lorsque la dotation en gas-oil de la DGUT a permis d'économiser sur les dépenses de carburant prévues par le CR ou lorsque des habitants plus nantis ont consenti à payer le privilège d'être les premiers desservis comme au secteur 24, sans que les résidents, dans ces deux cas de figure, en soient tenus informés.....), ont été fréquemment "détournées", à la source, pour pouvoir ouvrir les premiers chantiers des équipements scolaires ou sanitaires. Les échanges financiers, de main-d'œuvre et de compétences entre les filières sectorielles (à l'exception près des dépôts pharmaceutiques) sont ainsi au cœur de la pratique gestionnaire des CR, qui les multiplient au gré des opportunités avec, pour seule grille analytique, un budget plus ou moins raisonné et formalisé.

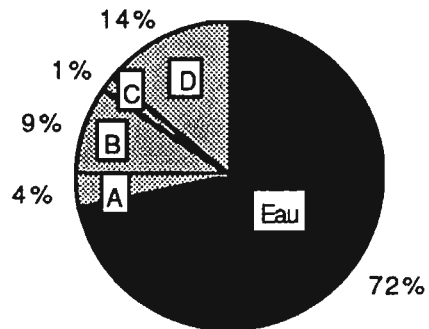
⁹³ Entretien du 25 février 1989.

⁹⁴ Entretien du 11 mars 1988.

Figure n° 85

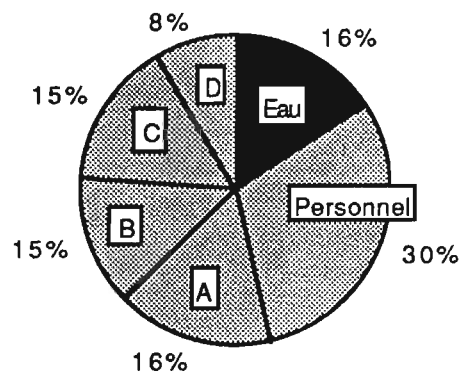
Secteur 30 : 1986-1987
 Un exemple de financement majoritaire par les ressources de la filière de l'eau

Origine des ressources



A : Moulin
 B : Cotisations
 C : Divers
 D : Encaisse

Ventilation des dépenses

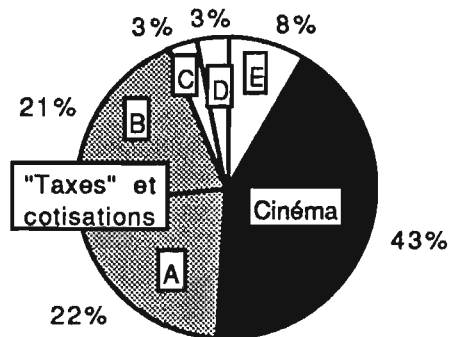


A : Fonctionnement des cellules
 B : Investissements (équipements)
 C : Fonds d'investissement non affecté
 D : Divers dont service de la dette

Figure n° 86

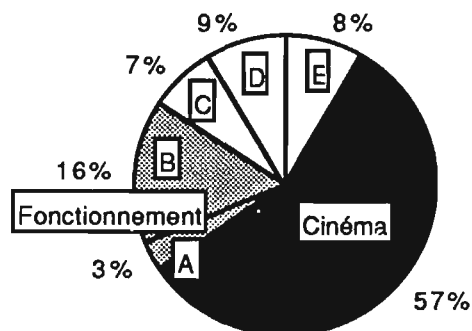
Secteur 29 : 1987
L'exemple d'un service culturel rémunérateur (cinéma)

Origine des recettes



A : "Taxe" de bornage
B : "Taxe" de lotissement
C : "Redevance" pour la collecte des déchets
D : Divers
E : Eau

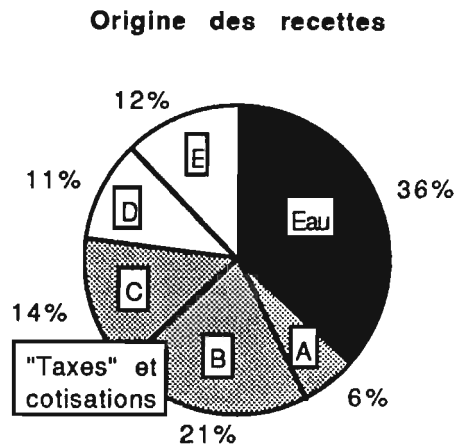
Ventilation des dépenses



A : Personnel
B : Autres dépenses de fonctionnement
C : Investissements (chantiers d'équipements)
D : Frais de bornage
E : Eau

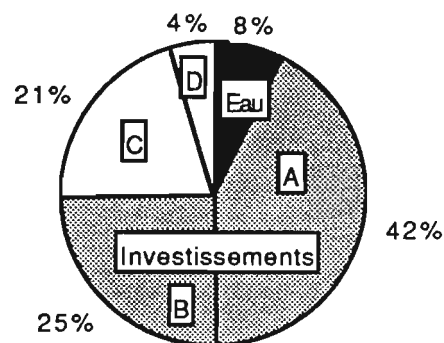
Figure n° 87

Secteur 23 : 1986-1987
Un exemple de bipolarisation des recettes



- A : Cartes de plan quinquennal
- B : "Taxe" de lotissement
- C : Cotisation "Ouverture des voies"
- D : Divers
- E : Encaisse

Ventilation des dépenses



- A : Investissements (équipements)
- B : Ouverture des voies
- C : Personnel + fonctionnement
- D : Achat de matériel cinématographique

La polyvalence de ses activités imposant au CR d'assumer en permanence une conversion de ses ressources, il fonctionne comme un "entonnoir-polyverseur" : recueillant des revenus en aval des services rendus ou des campagnes de cotisation, il réinvestit, en amont du processus d'édification d'un patrimoine immobilier public, la part de financement qui lui échoit dans le cadre des montages partagés de construction des équipements. Ce faisant, le CR est confronté à deux difficultés : ne pas mettre en

péril l'équilibre des filières ponctionnées et parvenir à maintenir un dialogue avec les partenaires institutionnels qui continuent de privilégier, pour leur part, l'approche sectorielle. A la stratégie financière du CR, qui consiste pour l'essentiel à distraire des activités productrices de revenus les ressources nécessaires pour en subventionner d'autres, exercice périlleux qui s'est souvent révélé fatal, se superpose ainsi, indissociablement, la pratique d'un va-et-vient entre la "sectorialisation" et la "désectorialisation", l'exploration d'un cheminement flexueux entre la gestion intégrée du secteur et la spécialisation fonctionnelle du management institutionnel.

Le mécanisme de "désectorialisation", financièrement et techniquement à la charge des CR, apparaît ainsi inhérent à la gestion de proximité infra-communale, puisqu'il fonde le "lieu" intermédiaire où sont capitalisées, puis converties, les ressources d'origines diverses qui permettent aux secteurs de mettre en œuvre des programmes généralistes et d'improviser des "bricolages" indispensables au fonctionnement de leurs activités. Il faut donc souligner la fonction capitale de l'instance infra-communale dans ce chevillage du sectoriel et de l'intégré, comme dans l'articulation logique entre les différentes échelles de conception et de mise en œuvre des projets. La "désectorialisation" requiert néanmoins des CR qu'ils puissent établir des passerelles avec les dispositifs institutionnels de l'intervention urbanistique, mais aussi qu'ils conservent une juste appréciation à la fois des contraintes de la trésorerie générale des permanences et des besoins financiers de chacune de leurs activités, maîtrise qui, dans la pratique, semble leur avoir fait souvent défaut.

b/ L'inégalité des ressources et les voies de son contournement

L'origine des ressources disponibles d'une part et leurs poids respectifs dans les budgets de secteur d'autre part ont une influence prépondérante sur les modes de gestion adoptés par les CR et expliquent en partie, au-delà de l'opportunisme manœuvrier largement partagé, leurs comportements gestionnaires. On relèvera tout d'abord qu'à l'exception des revenus de la vente de l'eau, les sources de financement restent intermittentes et irrégulières. Cette discontinuité de la distribution des rentrées monétaires dans le temps est, au moins autant que la modicité relative de leurs montants, une source notable de difficultés. Outre qu'elle pose à l'évidence un problème d'intendance et d'économie prévisionnelle des activités, qui excède souvent les compétences des trésoriers des permanences, elle rend aussi plus malaisé le passage

d'une addition stochastique d'opérations "coup de poing" à une gestion plus intégrée, mobilisant et organisant les forces locales sur le long terme.

Tableau n° 189

"Pression fiscale" dans quelques secteurs de la périphérie : montant des "taxes" et cotisations rapporté au nombre d'habitants (en FCFA)
(calcul réalisé sur une année entre 1986 et 1988 suivant les secteurs)

	FCFA/habitant
Ouagadougou	2 163
Secteurs :	
17	35
19*	152
20	424
22	291
23	172
29	273
30	156

* Pour 8 mois seulement.

Partiellement fortuite, la détermination des règles fixant le montant et le rythme de ces prélèvements reste, de plus, très incertaine et entrave notablement la gestion des activités entreprises par les permanences. L'empirisme domine en effet le comportement des CR, qui spécifient les formes concrètes des mécanismes de financement sans autres repères que le coût approximatif de la réalisation envisagée et une appréciation intuitive du degré de "pression fiscale" acceptable par les résidants. Expression des besoins financiers du CR, la détermination du prix de l'eau aux installations collectives comme du montant des "taxes de lotissement" et des autres cotisations, est en réalité un mécanisme complexe. Outre la connaissance que pensent avoir les CR de l'"état" économique de "leur" population, il intègre aussi des facteurs "éthiques" - ensemble confus de devoirs et conduites "révolutionnaires" qui, selon les responsables, règlent ou inspirent leurs décisions - et est orienté par le jeu des obligations sociales, le rapport de forces entre les acteurs infra-communaux, des considérations politiques et les contraintes de la concurrence entre les secteurs.

Insuffisamment préparés à l'ensemble des procédures et choix raisonnés qui entrent dans la gestion financière infra-communale, les CR ont souvent procédé à des campagnes de collectes anarchiques, mal programmées, parfois précipitées, et suscité un décalage croissant entre la transparence annoncée des procédures et la confusion de leur

mise en œuvre, contrariant ainsi un des atouts réels de ce mode de financement des projets locaux. Une des explications officielles à ces désordres est que "beaucoup de programmes PPD ont été sous-estimés dans les coûts et la suite des travaux a demandé plus d'efforts financiers, ce qui a entraîné des quêtes prenant des tournures d'impôts forcés, ne s'accompagnant donc pas très souvent d'explication. Ces cotisations sont parfois rendues nécessaires à cause des promesses non tenues de la part du niveau central" ⁹⁵. L'accusation ainsi portée à l'adresse des partenaires institutionnels n'est certes pas aberrante, et repose sur de nombreux exemples, elle ne suffit pas cependant à exonérer totalement certains CR d'une fautive légèreté dans la gestion de leurs ressources qui a, parfois, contribué à désolidariser les populations de leurs programmes.

Aussi, conscients des disparités de la valeur instrumentale des différentes formes de revenus, et notamment des inégales possibilités offertes par les recettes de la vente d'eau et le produit des cotisations, les CR souscrivent-ils à des pratiques dissemblables, qu'il est toutefois difficile d'identifier à des stratégies finalisées explicites. Esquissons néanmoins une classification sommaire des comportements en deux principales catégories. Les secteurs qui ont d'abondantes ressources régulières issues de la vente de l'eau semblent avoir davantage favorisé le fonctionnement : soit, comme aux secteurs 22 ou 30, en redistribuant les "richesses" à un "personnel" infra-communal employé par la permanence (respectivement 23,7% et 48,2% des dépenses de fonctionnement), soit en choisissant d'affecter à la gestion d'un équipement prioritaire les revenus récurrents, comme au secteur 28 par exemple, où une part importante des recettes des points d'eau est allouée, depuis 1988, à l'entretien et au fonctionnement du dispensaire ⁹⁶. L'octroi de rémunérations à échéances fixes ou le management d'un équipement nécessitent en effet un flux de rentrées pécuniaires régulier, de sorte que ces formes de dépenses sont accessibles aux seuls CR qui jouissent d'un secteur économique de l'eau prospère. En revanche ceux qui, après le lotissement, n'ont pas réussi à reconstituer un fonds de roulement stable et ne disposent donc que par intermittence de ressources subordonnées aux aléas des impopulaires campagnes de cotisation, doivent se résigner à vivre au jour le jour sans prendre d'engagements sur le long terme. Ne pouvant dès lors assumer la rémunération d'emplois stables ou le fonctionnement de services permanents, ils privilégient, comme les secteurs 16, 19 ou 25 par exemple, les investissements ponctuels : une école, une permanence ou un dépôt pharmaceutique. Leur action gestionnaire, morcelée en une succession d'opérations discontinues, assises sur d'éphémères montages, ne parvient guère au stade d'élaboration d'une politique de

⁹⁵ SGN-CDR. - op. cit. - p. 67.

⁹⁶ Entretien du 1^{er} avril 1988.

management urbain à l'échelle infra-communale. L'impossible emprise sur la régularité de leurs revenus monétaires scelle en effet, à elle seule, l'impuissance de certains CR à défendre une stratégie gestionnaire propre, fondée sur une mise en œuvre raisonnée et maîtrisée des ressources, que la précarité de leurs budgets, sporadiquement alimentés, livre aux oscillations d'une mobilisation intermittente. Toutes les pratiques, pourtant, ne relèvent pas de ces deux groupes de comportements : des CR aux conduites imprécises s'efforcent d'assurer une continuité minimale des services tout en préservant leur capacité d'investissement, sans toujours parvenir à conjuguer les deux. On remarque ainsi que le secteur 24, en dépit de ressources relativement régulières et abondantes grâce à deux postes d'eau autonomes et deux bornes-fontaines, n'a pas profité de cet avantage pour développer une politique gestionnaire dynamique tandis que le 20, particulièrement vulnérable en raison de sa sujétion aux variations de revenus de son unique poste d'eau autonome a su, relativement, compenser cette faiblesse en jouant sur les "taxes", judicieusement utilisées.

Tableau n° 190

Evolution des revenus mensuels des CR des secteurs 20 et 24 au cours de l'année 1987 (en FCFA)

1987	Secteur 20 Entrées*	Secteur 24 Entrées
Janvier	367 125	1 352 000
Février	311 780	2 688 500
Mars	451 525	3 241 500
Avril	189 745	4 177 000
Mai	200 325	5 079 652
Juin	213 620	5 140 650
Juillet	243 855	5 780 955
Août	140 570	6 033 010
Septembre	168 950	677 101
Octobre	34 500 **	961 420
Novembre	48 000 **	1 015 858
Décembre	55 500 **	1 628 609
Total	2 425 495	37 776 255

* Les frais de gestion des PM, prélevés par les gérants eux-mêmes, sont déjà déduits de ces revenus.

** Panne et fermeture du PEA.

La typologie précédente, bien que schématique, souligne ainsi que la nature des ressources influence, dans une certaine mesure, les nécessaires mais difficiles arbitrages entre les dépenses d'investissement et de fonctionnement qui, dans le cadre de la gestion

urbaine de proximité, incombent théoriquement toutes deux aux CR. Tentant de résoudre ce dilemme en rééquilibrant leurs capacités d'intervention dans chacun de ces domaines, certains CR ont essayé de jouer, en amont, sur la structure de leurs recettes. Une expérience originale d'abonnement aux pompes manuelles, menée au secteur 23, est particulièrement démonstrative de ces efforts, comme des obstacles aux tentatives d'innovation ⁹⁷. Fin 1986, la permanence de ce secteur émit des cartes forfaitaires annuelles d'une valeur de 2 500 FCFA, payables en une ou deux fois. Les résidants qui s'en portèrent alors acquéreurs furent autorisés, pendant un an, et sur simple présentation de ce document au gérant, à puiser autant d'eau qu'ils le souhaitaient aux forages du secteur, à l'exception du PEA, exclu de ce système. En prenant pour base de référence le prix d'achat de l'eau aux pompes manuelles des autres secteurs, soit 5 FCFA les deux seaux de 20 litres, constatons qu'en acquittant le forfait annuel de 2 500 FCFA, les résidants du secteur 23 avaient ainsi, au-delà d'une consommation moyenne de 55 litres par jour et par famille, accès à une eau meilleur marché que partout ailleurs dans la périphérie. Les charretiers pouvaient, quant à eux, acheter des cartes de 5 000 FCFA qui les autorisaient, de la même façon, à quérir de l'eau à discrétion.

Ce dispositif avait de multiples avantages. Il était tout d'abord d'une grande simplicité de gestion : en supprimant les manipulations d'argent à la pompe, il permettait d'éviter les fraudes commises ailleurs par les gérants, et donnait à la permanence la parfaite maîtrise du circuit économique de vente (fixation des tarifs, récupération des marges bénéficiaires). En outre, dans ce secteur proche des lacs de barrage et constellé de puits pollués, l'absence de plafonnement des quantités d'eau potable consommées, imposé ailleurs aux familles à faibles revenus par le tarif, semblait devoir constituer un facteur décisif d'amélioration de l'état sanitaire des populations, en permettant aux forages de concurrencer, y compris en hivernage, les sources d'eau contaminées. L'objection portant sur les risques d'une éventuelle surconsommation des ménages, encouragés par le prix forfaitaire de la carte à "gaspiller" cette ressource rare, n'a par ailleurs pas été vérifiée : la difficulté d'accès à la pompe et les temps d'attente découragent en effet les prises quotidiennes multiples et limitent presque mécaniquement l'approvisionnement familial. Pourtant, en dépit de ces incidences positives, l'expérience, jugée insatisfaisante, fut abandonnée par le bureau à la fin de 1987.

D'un point de vue strictement interne au domaine de l'eau tout d'abord, les résultats obtenus ont été décevants. La répartition géographique des ventes de carte, plus

⁹⁷ Les données sur lesquelles nous nous appuyons proviennent de nos entretiens avec les gérants des points d'eau collectifs et les responsables du CR du secteur 23.

nombreuses dans les aires septentrionales du secteur que dans ses marges méridionales baignées par le lac de barrage, montre que l'incitation n'a pas toujours été suffisante pour décourager le recours à des eaux gratuites mais souvent polluées. Par ailleurs, si la vente des cartes a permis au CR de réunir quelque deux millions de FCFA, ces revenus sont restés en-deçà des bénéfices escomptés, car les familles ont progressivement instauré de discrètes pratiques de partage des frais d'achat des cartes qui, de familiales, sont ainsi devenues de "voisinage", avec une évidente répercussion à la baisse sur le nombre des forfaits vendus : environ 750 cartes ont ainsi été achetées, alors que le secteur héberge plus de 4 000 ménages. Rares sont en outre les charretiers qui ont adopté ce système parce qu'ils s'approvisionnent, dans leur très grande majorité, au PEA.

Ces arguments toutefois n'auraient pas justifié l'abandon de l'expérience, n'eussent été les effets économiques pervers engendrés, sur la gestion budgétaire de la permanence, par une administration inadaptée des revenus de la vente des cartes. Le CR, abusé par la quantité initiale de liquidités que l'instauration du nouveau dispositif procura au secteur en quelques semaines, ne sut pas anticiper sur l'évolution du comportement des usagers et réguler l'allocation de ces ressources dans le temps. La première vague d'achat passée pourtant, les acquisitions individuelles de carte régressèrent rapidement, privant la permanence d'un apport d'argent régulier et systématique. Dès lors, le CR aurait dû affecter une partie des sommes déjà collectées aux charges récurrentes d'entretien des pompes manuelles mais, emporté par les opportunités d'investissement inespérées que lui offrait ce "pactole", il en consacra l'essentiel au financement de départ de quelques équipements de proximité (écoles principalement et permanence). Aussi, lorsqu'il s'avéra nécessaire de réparer les pompes et d'assurer à la permanence les moyens de son fonctionnement quotidien (papeterie, pétrole d'éclairage, essence), les réserves étaient-elles déjà pratiquement épuisées. Symptomatique de l'improvisation relative de cette gestion financière fut la brutale prise de conscience, par les responsables, de ses funestes incidences sur la capacité de fonctionnement et d'initiative du CR, comme du caractère aliénant de son imprévoyance sur le long terme. Soucieux de rétablir l'équilibre des comptes et de restaurer leur marge de manœuvre, ils n'attendirent pas même la péremption des cartes pour abolir le dispositif. Deux mois avant le terme, ils retirèrent les forfaits du "marché", en s'avisant de rembourser aux résidents ainsi lésés un sixième du prix d'achat initial de la carte (410 FCFA), pour revenir au système "classique", adopté dans les autres secteurs, d'achat de l'eau à l'unité et de transaction monétaire directe entre le gérant et l'utilisateur.

Témoin d'une louable volonté de rationalisation du service de distribution d'eau potable aux pompes, cette expérience est aussi l'expression des innovations et des adaptations imaginatives de certains CR. Elle montre toutefois la précarité d'un management fondé essentiellement sur l'empirisme et l'immédiateté, auquel il manque à la fois une pensée politique de l'allocation des ressources, des instruments de programmation efficaces, un cadre comptable adapté, et des ressources fiables. Mal vertébrée, leur gestion est dès lors vulnérable et résiste mal aux variations de conjoncture qu'elle sait mal anticiper ou compenser. Faute d'avoir pu intégrer l'irrégularité des rentrées d'argent dans une pratique d'épargne adaptée, le secteur 23 a ainsi dû renoncer à un mode de gestion de l'eau qui avait pourtant bien des avantages. En se privant artificiellement, par le stratagème du forfait, de la continuité, sinon toujours de la régularité, des recettes des pompes, il a malencontreusement accentué la fragilité de son dispositif financier de gestion, sans réussir à en atténuer les inconvénients par une économie prévisionnelle de ses dépenses. Enfin, l'échec de cette expérience résulte aussi de la préférence généralement accordée à l'investissement, dont les "effets" psychologiques semblent devoir surpasser toute autre considération. Pourtant, le dédain dans lequel sont tenues les charges de fonctionnement, d'autant plus cruciales que les ressources sont globalement modiques, se révèle souvent fatal pour la viabilité des équipements comme des services : on le trouve ainsi fréquemment, comme dans l'expérience avortée du secteur 23, aux origines de banales et répétées chroniques de l'échec gestionnaire.

Contraints d'élaborer des montages économiques élémentaires, nombreux sont ainsi les CR qui, après la période exceptionnellement "faste" du lotissement, ont éprouvé de sérieuses difficultés à assurer la continuité de leurs engagements. Confrontés à un étiage financier, ils se sont alors cantonnés dans les strictes limites des partages institutionnalisés de la gestion de proximité, au sein desquels ils privilégient les montages simples des équipements de voisinage. En 1988, le "socio" du secteur 25 nous confiait ainsi qu'il avait, avec la fin du lotissement, assisté au tarissement de ses rentrées monétaires et que, impuissant, il ne voyait pas comment éviter la réduction des activités de la permanence à de sporadiques interventions. Il est certes encore possible de mettre à contribution les bénéficiaires d'un projet précis, ajoutait-il - des parents d'élèves étaient alors mobilisés pour une école et les commerçants pour le marché en cours d'aménagement - mais ces sollicitations ponctuelles ne pourront suffire pour le fonctionnement des équipements réalisés ou la gestion élargie des services de proximité⁹⁸. Le "socio" du secteur 29 nous tint un langage similaire l'année suivante,

⁹⁸ Entretien du 12 mars 1988.

affirmant que les habitants ne pouvaient plus être mobilisés qu'autour de projets bien définis, consensuels et votés en assemblée générale, comme par exemple une école dans un périmètre mal desservi du secteur. Il lui semblait en revanche de plus en plus irréaliste de motiver les résidants sur la base de vastes programmes généraux, et de se servir de ces derniers comme prétexte au prélèvement de cotisations⁹⁹. Il envisageait alors, non la cessation mais une sélection croissante des activités du CR au profit de petits projets concrets plébiscités par l'"opinion publique" du secteur, dont l'influence, pensait-il, ne pouvait que se renforcer avec la "libéralisation" du climat politique et l'affaiblissement parallèle du pouvoir coercitif des structures populaires.

Ces modes de mobilisation de la main-d'œuvre et ces possibilités de financement, incertaines et irrégulières, semblent ainsi, dans certains secteurs, devoir cantonner la gestion partagée dans la réalisation ponctuelle d'équipements par des filières de construction économiques. Ils rendent en revanche la gestion de services sur le long terme beaucoup plus aléatoire, la distribution d'eau potable étant à cet égard une notable exception, en dépit de la persistance de problèmes d'entretien des installations¹⁰⁰. La "spécialisation" relative de la gestion partagée dans le financement d'équipements de proximité résulte ainsi d'une conjonction de facteurs où se mêlent les contraintes de l'accès aux ressources infra-communales, le rapport de force entre les CR et les institutions, dans lequel les équipements constituent pour les premiers un moyen de chantage implicite au personnel, et le poids des représentations idéologiques de la modernité et du dynamisme urbains, presque toujours associés à l'investissement et à la construction.

L'adaptation casuelle des acquis de la gestion urbaine de proximité ne doit donc pas masquer la carence du débat public et dissimuler que les "options" de la gestion partagée, outre des contraintes de son financement, ont jusqu'à présent relevé de choix implicites plus qu'elles n'ont procédé de politiques définies. Si elle est avant tout un mécanisme de rattrapage des investissements publics, combien de temps cette phase doit-elle se poursuivre ? Comment définira-t-on le moment où, l'alignement des secteurs périphériques sur les quartiers du centre-ville étant effectif, les charges de fonctionnement de la gestion urbaine y deviendront prioritaires ? La gestion partagée est-elle alors condamnée à disparaître ou devra-t-elle être reconvertie au profit du fonctionnement et de l'entretien des équipements ? Mais avec quelles ressources puisque

⁹⁹ Entretien du 27 février 1989.

¹⁰⁰ C'est une caractéristique commune des processus de décentralisation mettant en jeu la participation populaire. Voir par exemple les notes de projet sur les villes sud-américaines dans Villes-Horizons 2 000. - vol. 14, n° 4, mai 1990. - pp. 4-6.

celles qui sont mobilisées dans ce cadre depuis 1984 sont largement inadaptées à ces fonctions ? Aucune de ces questions n'a été posée, alors que le véritable défi de la gestion partagée, si elle n'est pas réductible à un expédient de transition, est précisément d'offrir de nouvelles réponses aux délicates questions du partage des charges entre les citoyens et les pouvoirs publics, de la régulation des disparités géographiques de l'aménagement urbain et de la définition, politique autant qu'économique, de l'allocation des ressources entre les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

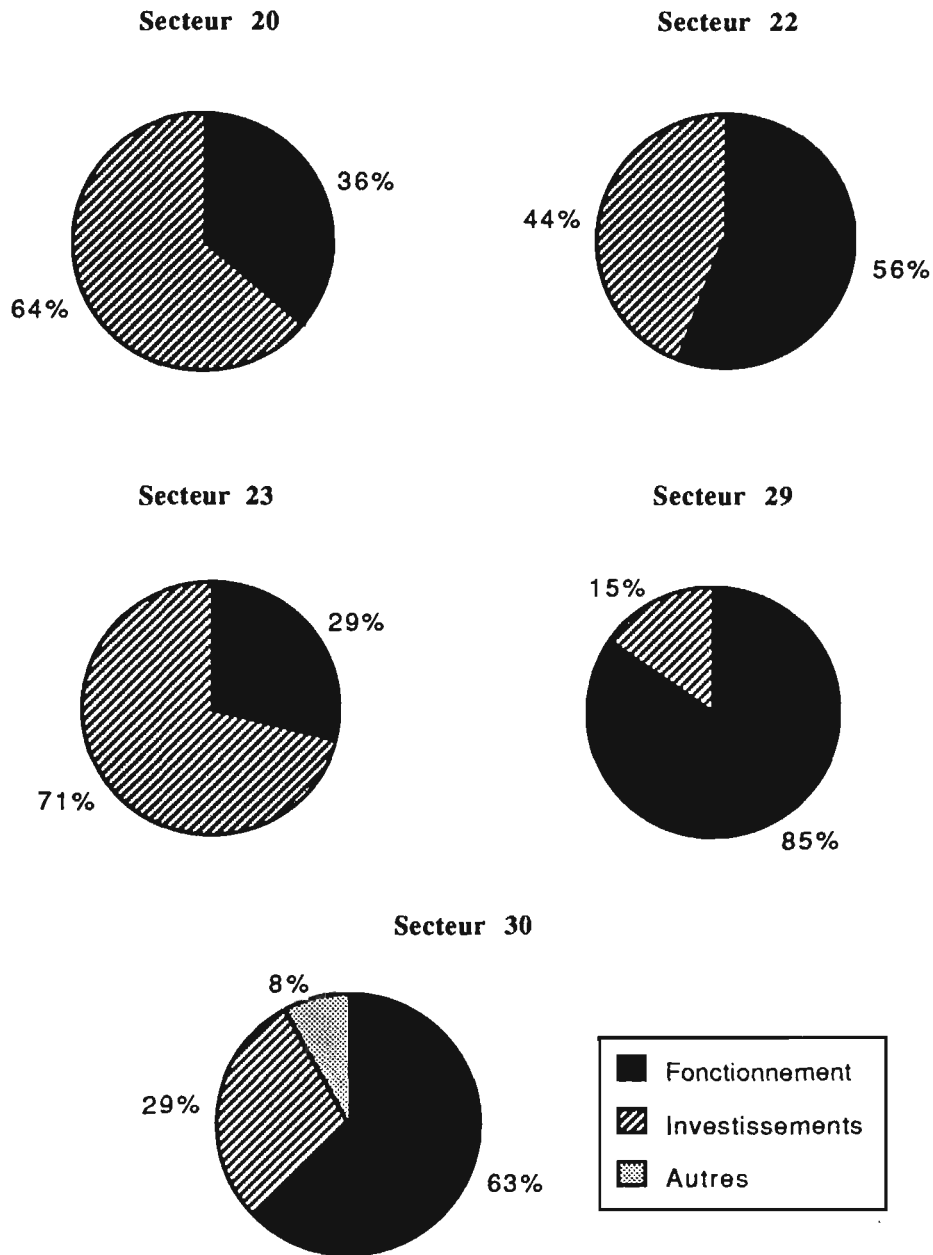
2/ Entre "fonctionnement" et "investissement" : une terminologie mal adaptée

Pour des raisons de commodité, nous avons opté, dans la présentation des budgets de secteur, pour les catégories comptables classiques en conservant notamment, dans les dépenses, l'opposition traditionnelle entre les chapitres "fonctionnement" et "investissements". L'idée nous en fut d'abord suggérée par le bilan budgétaire du secteur 30, rédigé par un comptable. En nous efforçant d'homogénéiser les rubriques et de faire coïncider les types de recettes et de dépenses recensés par les différents bureaux de CR, nous nous sommes cependant trouvée confrontée à des difficultés qui, au-delà des incohérences liées aux disparités de présentation, posent un problème méthodologique.

A s'en tenir à la rubrique "dépenses de fonctionnement", on constate que les secteurs 22, 29 et 30 privilégient, plus que les autres, cette catégorie de dépenses et consacrent, comparativement, moins de ressources aux investissements. Qu'en conclure pourtant ? La notion de "fonctionnement" exprime mal, nous semble-t-il, la nature de l'action gestionnaire des CR, tout comme elle rend mal compte des dynamismes différentiels des différents secteurs. Partant des budgets de ces derniers, nous voudrions ainsi évoquer les divergences d'analyse qui peuvent résulter de l'emploi de catégories comptables inadaptées.

Figure n° 88

Structure des dépenses dans quelques budgets de CR de la périphérie
entre 1986 et 1988



Il semble a priori improbable d'échapper aux thèmes d'un discours rebattu sur les dysfonctionnements et le manque de dynamisme des collectivités locales en Afrique noire, dont la fréquente turgescence des postes consacrés aux dépenses de fonctionnement est immanquablement associée à leur atonie, ou à leur incapacité chronique de se soustraire à la prédation et au clientélisme. Une étude sur les politiques

de gestion municipale au Sénégal déplore ainsi "la lourdeur des charges de fonctionnement" des municipalités qui ont absorbé, selon les auteurs, en moyenne 77,35% des ressources communales entre 1971 et 1976, et 80% des ressources de la Communauté urbaine de Dakar (CUD) depuis 1983 ¹⁰¹. Les différentes catégories de dépenses de fonctionnement ont-elles cependant toujours la même signification et la même incidence sur les logiques gestionnaires, en étant "un réservoir qui alimente le système de soutien mercenaire" et "bloque toute possibilité d'investissement" ¹⁰² ? La fusion des différentes rubriques du fonctionnement n'éclaire guère sur le sens de cette "condamnation" et est génératrice de confusion. Considérons à présent un bilan de synthèse de la réforme municipale ivoirienne qui, utilisant le contenu des critiques adressées par le ministère de tutelle aux communes "de l'intérieur", isole très précisément, parmi l'ensemble des dépenses de fonctionnement, celles dont celui-ci estime la progression "illégitime" : "Ces communes devraient, en saine gestion, limiter les dépenses des services généraux à un ratio de l'ordre de 25 à 30% du budget de fonctionnement [...] On constate que ces dépenses représentent en 1984 un pourcentage anormalement élevé de 35,2% du budget de fonctionnement" ¹⁰³. Les auteurs du rapport dénoncent ici très clairement "l'inflation des dépenses effectuées au titre des services généraux, anormalement élevée dans l'ensemble" ¹⁰⁴ et, en particulier, celle des "dépenses de prestige et des effets de démonstration" ¹⁰⁵, parce qu'en stérilisant des ressources et en réduisant les masses budgétaires disponibles pour d'autres catégories de services économiques, sociaux, culturels et de promotion humaine, elles contreviennent aux objectifs du développement local. Loin d'amalgamer l'ensemble des dépenses de fonctionnement dans une même catégorie de débours accessoires ou subsidiaires, le rapport dissocie nettement les pratiques "dilapidatrices" de celles qui contribuent à la gestion des différents services locaux. Dès lors, la signification des hypertrophies budgétaires est-elle la même dans les communes ivoiriennes "de l'intérieur", les municipalités sénégalaises et celles de la Communauté urbaine de Dakar ? Les contraintes qui pèsent sur la capacité d'investissement des premières sont-elles de même nature que celles qui brident les secondes ? Ne conviendrait-il pas, en disséquant la nature des dépenses de fonctionnement, de distinguer nettement ce qui relève des frais généraux des mairies de ce qui contribue au fonctionnement des services économiques et

¹⁰¹ M. C. DIOP, M. DIOUF. - Sénégal : enjeux et contraintes politiques de la gestion municipale. - Bordeaux : CEAN, 1990. - p. 23 et p. 26. - (Travaux et documents ; 28). Voir aussi p. 10.

¹⁰² Ibid. - p. 23.

¹⁰³ MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. Côte d'Ivoire. - La mise en œuvre de la réforme municipale : bilan de synthèse; - Abidjan : Ministère de l'Intérieur, 1985. - doc. multigr., p. 25.

¹⁰⁴ Ibid. - p. 26.

¹⁰⁵ Ibid. - p. 31.

sociaux, et d'introduire ainsi, à l'intérieur même de la rubrique générale du fonctionnement, un clivage qui, à l'échelle locale, nous paraît aussi nécessaire et pertinent que celui qui isole le fonctionnement des investissements ?

Justifiée pour les municipalités, cette distinction l'est plus encore pour les instances infra-communales, dans lesquelles s'accroissent les tendances à la déssectorialisation et diminuent les modes de délégation. En effet, la principale difficulté d'analyse réside alors dans la confusion qui s'établit, au sein de ces organismes, entre des types de dépenses, dont les finalités divergent d'autant plus que l'instance s'écarte de la monofonctionnalité et tend à la gestion directe. Dans l'exemple des CR, l'enchevêtrement financier des activités est ainsi total, puisque toutes les dépenses infra-communales, qu'elles concernent des "frais généraux" ou le fonctionnement de "services extérieurs", relèvent du même budget. La seule exception à cette règle de la comptabilité unique concerne les pharmacies, qui ont un dispositif autonome leur permettant à la fois de renouveler les stocks de médicaments et de rémunérer les gérants. Elle suggère, a contrario, que dans une configuration qui généraliserait le principe de séparation de la gestion financière de chacune des filières sectorielles (eau, écoles, pharmacie...), les dépenses de fonctionnement imputées au budget du secteur et consacrées à la seule gestion de la permanence, conduiraient à de tout autres commentaires. En d'autres termes, plus les structures se simplifient, plus la distinction entre les différentes catégories de dépenses devient nécessaire. Il en résulte que l'hypertrophie relative d'un budget de fonctionnement n'a pas nécessairement le même sens selon qu'elle concerne une collectivité territoriale de quelques milliers ou dizaines de milliers d'habitants, une ville de cent-mille âmes ou une métropole millionnaire : le facteur scalaire, parce qu'il influence généralement la complexité des structures et le degré de spécialisation sectorielle des filières gestionnaires, apparaît ainsi comme un élément d'interprétation prédominant dans l'appréciation portée sur l'adéquation des catégories comptables et l'usage qui peut en être fait. En adhérant aux analyses usuelles sur les effets néfastes de gestions "néo-patrimoniales" prédatrices, en assimilant parfois abusivement l'évolution des dépenses de fonctionnement à la progression des charges de personnel - qui révélerait le dispositif de "soutien mercenaire" fondant les logiques de recrutement des agents municipaux ¹⁰⁶ - on risque parfois, si l'on n'y prend garde, d'omettre que les dépenses de fonctionnement peuvent aussi être à l'origine de dynamismes locaux qui, pour être redistributifs, n'empruntent pas nécessairement les voies du clientélisme.

¹⁰⁶ Les auteurs, empruntant l'expression "soutien mercenaire" à Richard Sandbrook, l'appliquent ici au Sénégal : M. C. DIOP, M. DIOUF. - op. cit. - p. 13.

L'exemple des budgets de CR, au-delà de la grande diversité qui marque leur gestion, est à cet égard éclairant, car si la croissance hyperbolique des dépenses de fonctionnement peut, dans certaines circonstances, traduire l'entropie des instances locales et caractériser une forme d'endoparasitisme, tel n'est pas le cas des CR. Légères, leurs structures propres reposent, pour l'essentiel, sur du personnel bénévole et ne recourent à une main-d'œuvre rémunérée que pour certaines fonctions spécialisées : le secrétariat, les "courses" et le gardiennage. L'achat de fournitures de bureau, d'éclairage, d'essence et parfois d'eau, composent les principales autres dépenses de fonctionnement des permanences. Les ressources consacrées aux seuls besoins de la reproduction du dispositif propre des CR sont donc faibles et les pratiques "indélicates" de certains responsables, dont nous n'avons, naturellement, pu trouver trace dans les budgets, montreraient seulement que les situations d'"auto-consommation" excessive relèvent de conduites individuelles crapuleuses plus que d'une logique inhérente au fonctionnement. Même dans les conditions en vigueur avant octobre 1987 où le CNR, en imposant aux CDR la charge des cellules militaires, délocalisait en quelque sorte sur ces structures les coûts de mobilisation et d'entretien des "troupes" de la Révolution, ceux-ci n'ont que rarement représenté une part importante des charges de fonctionnement des permanences : 4% au secteur 22 ; 6% aux secteurs 28 et 30 ; 6,8% au secteur 29. Par la suite, ce poste de dépenses disparaît des budgets de secteur ; les éléments militairement formés qui ont encore un rôle actif dans les activités de gestion des permanences sont, le plus souvent, rémunérés à la tâche pour les menus services qu'ils rendent. Marginales, ces dépenses sont alors fusionnées avec l'ensemble des frais de personnel. Au total, les dépenses que nous pouvons assimiler aux "frais généraux" des permanences demeurent modestes (16,5% au secteur 22 et 20% au secteur 29 par exemple), mais quelques indices montrent que cette austérité n'est nullement une composante axiomatique du fonctionnement des structures populaires. Typiquement en effet, les rubriques "inaugurations" et "transport des militants" du secteur 22 par exemple, regroupent des dépenses ostentatoires qui, outre leur fonction ludique, servent surtout à publiciser l'action du CR à l'extérieur et correspondraient, bien que dans une proportion encore ici mineure, aux catégories de dépenses dénoncées par le ministère de l'Intérieur ivoirien dans l'exemple précédemment cité.

Tableau n° 191

Deux exemples d'allocation différentielle des dépenses de fonctionnement : secteurs 22 et 29 (en %)

Dépenses de fonctionnement	22	29
Personnel de la permanence	10,0	3,9
Entretien de la cellule militaire	3,9	6,8
Fonctionnement de la permanence	2,6	9,3
Gestion des points d'eau	75,5	9,9
Cinéma	0,0	67,5
Divers	8,0	2,6
Total	100,0	100,0

Si la sobriété relative des CR limite les dépenses consacrées au fonctionnement propre de la permanence, force est d'admettre que l'essentiel des ressources contribue à la gestion de "services extérieurs" immédiatement utiles aux populations. Les propos tenus par les responsables, largement confirmés par les éléments comptables dont nous disposons, montrent ainsi qu'une part importante des dépenses de fonctionnement est consacrée au secteur de l'eau (entretien, factures de l'ONEA, rémunérations des gérants et maintenanciers-réparateurs) : déjà plus de 30% au secteur 23, mais plus de 60% aux secteurs 28 et 30 et plus de 70% au secteur 22. Plus rarement, c'est un autre service qui peut être concerné : au secteur 29, les activités cinématographiques absorbaient, en 1987, 67,5% des dépenses de fonctionnement.

Ces services, économiques ou socio-culturels, contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citadins de la périphérie, et l'on admettra ainsi que, pour ces derniers, l'achat de pièces de rechange pour une pompe manuelle ou la rémunération d'un gérant, ont un sens et une utilité autrement plus importants que ceux des dépenses de fonctionnement des permanences. Rétribuer une secrétaire ou un garçon de course, c'est substituer un travail rémunéré au bénévolat, et manifester le souci d'améliorer l'efficacité organisationnelle du CR. Si un effectif minimal de personnel stable est sans doute nécessaire, la progression d'une "salarisation" de fonctions auparavant effectuées bénévolement comporte cependant des risques réels de "bureaucratisation", maintes fois évoqués à propos des associations volontaires. Participant d'une tout autre logique, les dépenses réalisées pour un point d'eau par exemple concourent directement à assurer une fonction de gestion et d'entretien, sans laquelle un service de proximité indispensable ne pourrait être rendu : sans gérant et sans entretien, les points d'eau seraient rapidement hors d'usage. A cette incidence immédiate toutefois s'en ajoute une

seconde : privés des revenus décisifs que leur procure la vente de l'eau potable, les CR perdraient aussi une part substantielle des ressources qui fondent leur capacité d'investissement. Ainsi, les dépenses de fonctionnement consacrées au secteur de l'eau conditionnent, partiellement mais directement, le dynamisme des filières de travaux neufs. Indispensables à l'économie de service infra-communale, elles sont aussi à l'origine d'un flux financier capital dans l'alimentation et la reconstitution de l'épargne des CR. Ces considérations nous conduisent à remettre en question la catégorie indifférenciée "dépenses de fonctionnement" qui, en masquant les déterminations et finalités spécifiques de chacune d'elles, piège l'analyse dans les préjugés du discours dominant ¹⁰⁷.

Par ailleurs, hormis des contributions à quelques opérations exceptionnelles comme l'opération "Ville blanche", les dépenses de fonctionnement qui ne relèvent ni de l'organisation interne des permanences, ni des services économiques ou socio-culturels, sont tributaires des "emplois" créés par les CR et correspondent pour l'essentiel aux diverses primes et rémunérations.

¹⁰⁷ Ce discours et cette attitude vis-à-vis du fonctionnement ne sont pas propres aux pays en développement et l'on se reportera notamment aux critiques formulées à ce propos, en France, par Claude Martinand : in Cl. MARTINAND. - Le génie urbain : rapport au ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports. - Paris : La Documentation française, 1986. - 304 p. (voir notamment pp. 167-168). Voir aussi, pour les pays en développement : G. KNAEBEL, M. CADILLON, M. JOLE, R. RIOUFOL. - Que faire des villes sans égouts ? Pour une alternative à la doctrine et aux politiques d'assainissement urbain. - Paris : SEDES, 1986. - pp 84-87.

Tableau n° 192

Secteur 22 : "emplois" gérés par le CR
(rémunération mensuelle en FCFA)

"Emplois"	Rémunération mensuelle
1 secrétaire	15 000
1 gérant de pépinière	10 000
1 gardien de pépinière	7 000
+	+ > =11000
réparateur-mécanicien de PM	4 000
15 gérants de points d'eau	25% des recettes
1 gérant de pharmacie*	20 000
1 gardien de pharmacie*	15 000
Total = 20 "emplois"	

* Ces agents émargent à la caisse propre de la pharmacie et non au budget général du secteur.

Tableau n° 193

Secteur 23 : "emplois" gérés par le CR
(rémunération mensuelle en FCFA)

"Emplois"	Rémunération mensuelle
1 secrétaire	5 000
1 gardien de la permanence	10 000
1 gardien d'école	10 000
1 maintenancier de PM	20 000
25 gérants de points d'eau	20% des recettes
1 "premier" responsable de pharmacie*	25 000
1 "second" responsable de pharmacie*	15 000
Total = 31 "emplois"	

* Ces agents émargent à la caisse propre de la pharmacie et non au budget général du secteur.

Tableau n° 194

Secteur 30 : "emplois" gérés par le CR
(rémunération mensuelle en FCFA)

"Emplois"	Rémunération mensuelle
1 dactylographe	25 000
2 aides matrones	15 000
1 garçon de course	25 000
7 gérants de PEA	15 000 + 5% des recettes
1 superviseur des PEA	25 000 + 5% des recettes
8 gérants de PM	-
20 charretiers	10 000
Total = 40 "emplois"	

L'offre de petits emplois résulte d'une "politique" dans certains secteurs. Les revenus procurés sont faibles, ce que les CR reconnaissent volontiers en préférant à la notion de salaire celle de "prime d'encouragement" ou d'indemnité, mais ils permettent néanmoins l'embauche de quelques dizaines de personnes par secteur. La trésorière du secteur 29 nous affirmait ainsi en 1988 : "Nous avons essayé de multiplier les petits "emplois", rémunérés 500 ou 1 000 FCFA par jour" ¹⁰⁸, tandis qu'au secteur 30, le superviseur des postes d'eau autonomes confiait en 1987 que chaque installation avait été dotée de quatre gérants pour contribuer à "résorber le chômage" ¹⁰⁹. Dans ce même secteur, le procès verbal d'une assemblée générale tenue le 11 décembre 1988 rappelle que, dans le domaine de la santé, "le conseil ¹¹⁰ emploiera deux camarades reçues au test de recrutement de monitrices au centre de pesée [...] Une prime d'encouragement de 10 000 FCFA est proposée pour chacune" ¹¹¹. Des gérants de pépinière aux gardiens des équipements, ces petits postes de travail ont ainsi entretenu, depuis 1984, un volant d'"emplois" peu mais régulièrement rémunérés, qui ne relèvent pas à proprement parler des effectifs des permanences, où les agents n'exercent pas, mais contribuent, avec les ambiguïtés que nous avons précédemment évoquées ¹¹², à la formalisation d'une fonction encore embryonnaire de gestion, surveillance et maintenance du patrimoine infra-communal. La création et la gestion de ces "emplois de service", qui s'ajoutent à ceux qu'offre la filière de l'eau potable, correspondent à des fonctions de proximité utiles. Aussi leur multiplication, en contribuant, quoique modestement, à la gestion de l'emploi, est-elle généralement considérée comme un élément positif de la "politique" infra-communale. On retrouve de semblables démarches ailleurs sur le continent, ainsi qu'en atteste cette remarque d'un responsable de la SONEES ¹¹³, alors qu'il commente une mesure envisageant la création de comités de gestion des bornes-fontaines de la commune de Pikine : "*Last but not least*, des emplois seront créés avec les préposés" ¹¹⁴.

L'inflation des dépenses de fonctionnement peut ainsi fort bien, dans le contexte des espaces infra-communaux de la périphérie ouagalaise, être synonyme de tonicité

¹⁰⁸ Entretien du 11 mars 1988.

¹⁰⁹ Entretien du 4 septembre 1987.

¹¹⁰ Conseil révolutionnaire du secteur.

¹¹¹ CONSEIL REVOLUTIONNAIRE DU SECTEUR 30. - Procès verbal de l'assemblée générale du 11/12/88. - Ouagadougou : CRS du secteur 30, 1988. - doc. dactyl., p. 2.1.

¹¹² Cf. supra : troisième partie, chapitre I (II.B.2.a.).

¹¹³ Société nationale d'eau et d'électricité du Sénégal.

¹¹⁴ Le Soleil. - n° 5 632 du 21 février 1989. - p. 3.

gestionnaire. Ce constat, à l'appui de nos précédentes analyses accréditant l'idée, apparemment paradoxale, que les CR les plus actifs ou qui disposent des ressources les plus régulières sont aussi ceux qui ont particulièrement insisté sur les dépenses de fonctionnement, réconcilie ainsi "fonctionnement" et dynamisme infra-communal. En toute logique, l'on infère de ce qui précède que le montant et l'allocation des dépenses de fonctionnement peuvent, dans certaines conditions, être de meilleurs indicateurs de la qualité gestionnaire des CR que les investissements, ce qui contredit largement les lieux communs du discours dominant sur la ville.

Cette affirmation, d'une apparente singularité, s'explique fort bien si l'on admet que la signification d'une dépense publique varie en fonction de l'échelle et de la nature de la structure qui l'effectue. Remarquons ainsi que les montages qui concernent l'édification d'équipements de voisinage sont actuellement les plus fréquents et les plus simples à réaliser, dès lors qu'ils ont été inscrits dans les plans quinquennaux. La capacité d'un CR à investir pour construire une école n'est ainsi qu'un piètre repère de son dynamisme, l'aide matérielle de la province et l'encadrement institutionnel des procédures nivelant les difficultés et, partant, les apports spécifiques des CR. Par ailleurs, et cet argument est beaucoup plus fondamental, l'investissement réalisé dans ce cadre ne garantit nullement la qualité du service rendu à la population. L'exemple extrême est celui de la "coquille" vide du PSP construit au secteur 25 et jamais ouvert. L'éventualité d'un décalage croissant entre le rythme de construction des équipements et la capacité des administrations à affecter du personnel qualifié ne peut que renforcer l'ineffectivité de l'investissement en tant que tel. Dans ce contexte, il apparaît clairement qu'un CR soucieux avant tout de produire le "capital fixe" théoriquement nécessaire au fonctionnement d'un service est moins efficace qu'un autre assurant une prestation de service réelle, quels que soient les moyens employés. Est ainsi plus pertinente, dans la configuration actuelle, la dynamique gestionnaire d'un CR qui, à l'instar du secteur 15, peut moduler ses charges de fonctionnement en rémunérant un enseignant supplémentaire pendant un an lorsque le besoin s'en fait sentir, que celle qui permet, ponctuellement, de financer le bâti d'une école sans pouvoir en garantir l'utilisation.

En généralisant on suggèrera donc que, dans le contexte ouagalais, un "déficit" relatif d'investissement peut, non pas attester de la paralysie ou de l'apathie des secteurs, mais témoigner d'une préoccupation circonstanciée d'optimiser l'utilisation des modiques ressources locales disponibles. En outre, privilégier le fonctionnement constitue parfois une réponse appropriée à la demande. Ainsi, le retard du lotissement dans le secteur 30 entrave la construction d'équipements définitifs, qui ne pourront être entrepris qu'après

l'exécution du parcellaire. Le mécanisme d'investissement se trouve par conséquent bloqué. Par ailleurs, la priorité des résidants de ce périmètre urbain est l'accès à l'eau potable. Considérant ces deux contraintes, le CR a concentré l'essentiel de ses efforts sur le développement d'un service de redistribution d'eau potable, qui repose essentiellement sur la rationalisation de l'exploitation des postes d'eau existants et l'organisation d'un réseau de vendeurs mobiles ¹¹⁵. Les dépenses encourues au titre de ce projet sont, au chapitre des investissements, marginales, puisqu'elles ne couvrent que l'achat de vingt charrettes à eau (environ 800 000 FCFA) ; en revanche, elles pèsent principalement sur la rubrique du fonctionnement, à laquelle sont imputées à la fois les rémunérations des charretiers, des gérants des PEA et les divers coûts d'entretien et maintenance. Ce faisant, le CR réussit le tour de force de répondre à l'urgence d'une pénurie, sans hypothéquer le devenir du service de distribution d'eau potable.

Cet exemple montre que les efforts financiers consacrés au fonctionnement des services sont souvent, plus que les investissements, le vecteur d'une dynamique locale. Ils constituent une forme d'adaptation et de réponse à des contraintes extérieures, structurelles - médiocrité des ressources monétaires, faible pouvoir d'achat des ménages, chômage et sous-emploi - ou plus ponctuelles - retard du lotissement au secteur 30, refus du ministère d'affecter un enseignant au secteur 15. Requérant un effort de mobilisation plus important, supposant une organisation plus stable et permanente, nécessitant une gestion budgétaire plus sophistiquée et mieux programmée, l'organisation de services de proximité exprime, beaucoup plus que la réalisation d'investissements bruts, le dynamisme d'un CR.

La gestion des points d'eau publics en est une autre illustration : les installations ont été réalisées pour la plupart par les pouvoirs publics ou des bailleurs de fonds extérieurs. Les budgets des secteurs ne font donc que rarement état de dépenses d'investissement dans ce domaine, en revanche, les dépenses de fonctionnement, qui comprennent les rémunérations des gérants et réparateurs, les factures d'eau et les frais de maintenance, pèsent lourdement sur les budgets, d'autant qu'elles sont le plus souvent sous-estimées : peu de secteurs tiennent ainsi une comptabilité suivie des frais de réparation et, lorsque les gérants effectuent eux-mêmes les dépenses d'entretien, les factures sont rarement remises régulièrement à la permanence ¹¹⁶. Pourtant, la comparaison avec la situation de pays voisins, où manque précisément un suivi de ces dépenses de fonctionnement, montre combien celles-ci sont essentielles et contribuent, autant que les investissements

¹¹⁵ Cf. supra : deuxième partie, chapitre IV (IV.C.2.).

¹¹⁶ Tel est le cas par exemple au secteur 23.

initiaux, à la desserte effective en eau potable. Il n'est, pour s'en convaincre, que de considérer l'épineux dossier des bornes-fontaines de nombreuses municipalités africaines : au Sénégal, Le Soleil titrait ainsi en 1989 sur "La tyrannie des bornes-fontaines", avant d'exposer les diverses mesures prises par la commune de Pikine pour tenter d'améliorer la gestion des installations et la situation de ses finances propres ¹¹⁷. Comment, dès lors, douter que le poids relatif du "fonctionnement" par rapport aux investissements dans les budgets des secteurs puisse témoigner d'une gestion urbaine pertinente et adaptée ? C'est parce que la notion simpliste de "fonctionnement" rend mal compte de l'utilité des interventions des CR, qu'elle nous semble particulièrement inadéquate. Sans les dépenses afférentes au suivi gestionnaire et à l'entretien en effet, l'investissement ne vaut guère que par la symbolique de l'inauguration, dérisoire moment de "mise en scène" d'une modernité urbaine en trompe-l'œil.

De ces remarques, nous retiendrons trois conséquences. La première est de nature méthodologique : il serait souhaitable de dissocier, lors des enquêtes, non seulement auprès des CR mais, plus généralement, auprès de structures infra-communales, les dépenses qui concernent le fonctionnement interne (des permanences par exemple) et celles qui renvoient aux "services extérieurs".

La seconde, de portée plus générale, conduit à proposer une reformulation ou une redéfinition du concept d'"investissement", classiquement défini comme la formation brute de capital fixe. A l'échelle des activités conduites par les CR et dans un milieu où l'homme effectue l'essentiel des opérations cependant, cette définition n'est-elle pas trop restrictive ? Comment dénommer ce que, faute de mieux, nous désignerons provisoirement comme des "micro-investissements" et qui comprennent notamment des achats de pièces de rechange, charge financière souvent considérable pour les budgets infra-communaux, mais aussi des achats de carburants et lubrifiants qui constituent les dépenses essentielles dans les opérations d'aménagement de la voirie des lotissements, effectuées avec des engins "empruntés", lesquels ne "coûtent" donc rien aux secteurs ? On connaît certes l'expression "investissement humain" ¹¹⁸, dont la création procède d'un souci analogue d'élargissement de la notion d'investissement, mais elle présente le défaut de limiter l'ouverture conceptuelle du terme au seul domaine de la force de travail. Or, au travail gratuit, les "micro-investissements" des CR mêlent aussi de la main-d'œuvre rémunérée, des achats de compétences et prestations de service (réalisations de

¹¹⁷ Le Soleil. - op. cit. - p. 2.

¹¹⁸ Dit encore "investissement-travail". Voir à ce sujet : *"Investissement-travail" et développement : des approches renouvelées ?* - in Revue Tiers Monde. - n° 127, juillet-septembre 1991.

devis et de plans de masse), des achats de petits instruments (moules à parpaing, pelles et brouettes) et de matériaux de construction, des compensations en nature à l'emprunt de grosses machines (prise en charge des repas des conducteurs par exemple), des achats de carburant. Les dynamismes locaux seraient sans doute mieux appréhendés si l'ensemble de ces dépenses était reclassé dans une même rubrique, qu'il paraît cependant difficile, en raison des ambiguïtés qui entachent la nomenclature actuelle, d'assimiler à l'une ou l'autre des catégories comptables usuelles.

Troisième conséquence enfin, et non des moindres, notre démarche réintroduit les échelles géographiques dans l'analyse. L'interprétation du contenu respectif des catégories de la nomenclature comptable publique appliquée à la gestion urbaine n'a de sens, en effet, qu'à l'échelle à laquelle nous l'avons étudiée, celle des secteurs. Les logiques économiques et politiques déterminantes à l'échelle de l'agglomération, et plus encore du territoire national, ne permettent pas de transposer ces conclusions sans graves distorsions : à trop valoriser la gestion, on risque fort en effet de conforter la propension des déclarations officielles à prôner les avantages d'une politique gestionnaire pour mieux dédouaner les pouvoirs publics de leurs responsabilités en matière d'investissements dans de nombreux espaces urbains sous-équipés. Aussi l'engouement actuel pour "la gestion urbaine" paraît-il suspect. Il sert souvent de prétexte pour reléguer à d'hypothétiques lendemains les impérieux efforts en faveur des infrastructures et des équipements dans de nombreux quartiers mal dotés, et fait ainsi oublier que le rythme des investissements doit non pas être seulement maintenu, mais accéléré sur les fronts de l'urbanisation. De plus, en globalisant la "pathologie" des cités, il soumet artificiellement aux mêmes traitements de principe les vieux centres-villes en mal de restauration et d'entretien et les quartiers récents dépourvus de toute infrastructure. Or l'exemple ouagalais montre clairement que les secteurs périphériques présentent des spécificités qui requièrent des diagnostics et des solutions propres, distinctes de celles exigées par les quartiers centraux. A l'échelle macro-urbaine et macro-économique, il ne peut donc y avoir de règle générale aux inévitables arbitrages entre investissement et gestion : si les services du centre-ville peuvent être, en premier lieu, améliorés par l'entretien et la maintenance des installations, les secteurs périphériques ont d'abord besoin d'infrastructures de base (desserte en eau et électricité, systèmes de drainage et d'assainissement) et d'équipements. Ceci n'est nullement contradictoire avec nos précédentes analyses sur les dynamismes infra-communaux, pour peu que l'on admette l'existence de complémentarités entre les différentes échelles d'intervention sur la ville. Dès lors, il n'est pas antinomique de plaider à la fois pour l'urgence d'interventions provinciales et nationales pourvoyant aux besoins en

infrastructures de la périphérie, et pour une spécialisation préférentielle des CR dans la gestion partagée des services de proximité requérant, éventuellement, la réalisation d'installations de voisinage légères et peu coûteuses.

Il n'est ainsi nullement dans notre propos de prétendre que le dynamisme gestionnaire des CR peut se substituer aux interventions institutionnelles, ou que la gestion partagée peut être l'unique ingrédient d'un urbanisme de périphérie. Les caractéristiques de cette dernière et les ressources qu'elle peut mobiliser montrent au contraire qu'elle n'est véritablement efficace qu'en appui de programmes d'investissements publics plus lourds. Aussi sa fragilité actuelle provient-elle moins de la modicité de ses budgets ou de la faible formation de ses animateurs que des ambiguïtés qui pèsent sur le statut de complémentarité et les articulations entre la gestion de proximité en périphérie et l'ensemble du champ d'action des partenaires institutionnels : si le partage est relativement clair à l'échelle micro-opérationnelle des montages individuels, il est loin d'être explicite à celle, plus générale, des options politiques et économiques du pouvoir. Faute d'une réflexion générale, dégagée de la pression de l'urgence, pour fixer les grands principes d'insertion de la gestion de proximité dans la gestion urbaine globale, les enjeux cruciaux de la redistribution des ressources ont été refoulés du débat politique ¹¹⁹. L'absence de cadres référentiels qui en résulte entretient ainsi de nombreuses équivoques sur le rôle des pouvoirs publics en périphérie, sur les fonctions de la gestion partagée, sur les enjeux des dépenses d'investissement, de fonctionnement ou de gestion, et leurs significations respectives au regard des responsabilités politiques des différents maîtres d'ouvrage publics.

III. Les "déréglementations" en cascade de la gestion partagée

Les relations établies entre les pratiques gestionnaires des CR et le dispositif administratif et bureaucratique présentent-elles des analogies avec celles qui ont été identifiées entre les petits métiers urbains et le secteur économique répertorié dans les comptabilités nationales ? Le rapprochement ainsi esquissé entre l'économie marchande "informelle" et la gestion partagée n'est pas fortuit : il offre, nous semble-t-il, à partir de travaux déjà amplement étayés et de quelques extrapolations raisonnables, d'utiles

¹¹⁹ Ce débat est notamment piégé par l'emploi d'une terminologie "prête-à-l'emploi" et par les a priori de corrélations immédiates, comme celle que suggérait un titre chantant de Carrefour africain en 1985 : "Quand le bâtiment va, tout va..." (Carrefour africain. - n° 908 du 8 novembre 1985. - p. 22).

"raccourcis" pour analyser les types d'articulations qui rendent compte des fonctionnements emboîtés de la gestion de proximité et de la gestion institutionnelle.

Trois hypothèses de travail guideront ici notre réflexion. La première est d'ordre méthodologique. Entendant "l'économie informelle" urbaine, à la suite de Claude de Miras, comme "les actes (ou ensemble d'actes) économiques marchands qui échappent aux normes légales, en matière fiscale, sociale, juridique ou d'enregistrement statistique" et qui, en tant que phénomènes atomisés et généralisés, opèrent dans tous les systèmes et tous les secteurs de la vie économique ¹²⁰, nous avons considéré que les pratiques "irrégulières" ¹²¹ des CR relevaient de ses manifestations. Ceci suppose notamment, mais les études qui l'attestent sont désormais légion ¹²², que les comportements des acteurs publics, au sein des filières de prestation de service, puissent être assimilés à ceux que développent les opérateurs économiques privés sur le marché urbain et en reproduire des logiques homologues. Dans cette hypothèse, nous posons comme scientifiquement valable l'emprunt, au champ d'étude de l'"économie informelle", aussi appelée ailleurs "économie populaire urbaine" ¹²³, de ses instruments analytiques et de ses problématiques. La seconde hypothèse est qu'il n'y a pas plusieurs "gestions partagées" dont les unes seraient légales et les autres illégales, mais que l'ensemble des formes décrites empiriquement ressortissent au même phénomène, lequel peut être, en première approximation, considéré comme un mouvement de régulation participant, au même titre que les petits métiers urbains, aux ajustements qui permettent la survie en ville de nombreux citoyens exclus des systèmes de redistribution étatiques. La troisième enfin postule que l'emprise différentielle du pouvoir étatique sur la gestion de proximité est à l'origine du développement juxtaposé de pratiques "régulières" et "non régulières", et qu'il convient par conséquent de s'interroger sur l'"effet étatique" en périphérie urbaine pour comprendre les formes de gestion des partages. Nous nous intéresserons alors aux incidences de cette mixité pour montrer que la gestion partagée est un exemple de "déréglementation" volontaire, dont le processus de mise en œuvre, en s'emballant, produit à son tour des "déréglementations" en cascade qui éloignent progressivement la

¹²⁰ Cl. de MIRAS, R. ROGGIERO. - L'économie informelle en Equateur. - Paris : ORSTOM, 1990. - pp. 159-160. - (Les cahiers ; 13).

¹²¹ Nous ne prenons pas ici en considération les pratiques frauduleuses et illégales, mais seulement celles qui semblent "légitimes" et sont, de ce fait, largement tolérées.

¹²² Par exemple : "On connaît aussi des exemples d'activités qui glissent du formel vers l'informel : des entreprises, pour échapper à des contraintes excessives ; des activités administratives également, du fait de la paupérisation de l'Etat (construction de locaux scolaires par les habitants, voire versement par les familles d'indemnités à l'instituteur". In M. GAUD. - "Nouveaux regards sur l'économie informelle". - in Afrique contemporaine. - n° 157, janvier-mars 1991. - p. 29.

¹²³ J. BUGNICOURT, S. SAMBOU, E. WAAS. - "Economie populaire urbaine". - in Lettre urbaine. - n° 16, 2ème trimestre 1988. - 31 p.

tutelle étatique d'un contrôle serré sur les interventions des CR, ce dérapage contrôlé produisant à la fois de l'innovation et des dysfonctionnements dans le partenariat avec l'administration.

A. Une économie de service "informelle" ? Eléments de réflexion

On ne peut esquiver, sur un tel sujet, les difficultés sémantiques et théoriques liées à l'emploi du terme "informel". Le débat terminologique nous semble toutefois ici d'un intérêt marginal, dès lors que nous n'entendons ni contribuer à notre tour à la "cacophonie théorisante autour de l'informel"¹²⁴, ni apporter la solution d'un problème qui continue de diviser les économistes. Notons toutefois que certains chercheurs, considérant que l'acte économique reste, au-delà de ses caractéristiques sociales, fondamentalement de nature identique dans les établissements dits modernes et dans ceux qui relèvent des activités dites "informelles", récusent totalement cette notion équivoque et recourent aux termes d'artisanat et de petit commerce¹²⁵ : ces substitutions lexicales ne sont cependant pas toujours d'un emploi aisé et conviennent peu au secteur des services urbains. Aussi, bien que consciente des ambiguïtés qui entâchent le qualificatif d'"informel", et faute de mieux, nous le reprendrons par simple commodité.

Nonobstant, il convient de préciser que nous n'entendons nullement, par l'emploi de ce mot, discréditer les pratiques des CR ou dévaloriser un champ d'intervention qui, pour être peu "formalisé" au sens technocratique du terme, n'en est pas moins organisé. Nous en usons au contraire par référence au sens étymologique anglo-saxon, signifiant "dénué de caractère officiel"¹²⁶. Cette concession au vocable ne dispense pas, au contraire, de conserver lucidité et distance par rapport aux discours dominants. Nous reprenons à cet égard l'analyse de Claude de Miras expliquant que les causes du "réel succès de la chimère qu'est effectivement le secteur informel" ne relèvent pas des besoins de l'analyse économique, mais d'une réappropriation politique. Constatant l'apparent

¹²⁴ L'expression est de Benoît Lootvoet : in B. LOOTVOET. - "Côte d'Ivoire - Guinée : le plus long chemin d'une problématique à une autre". - Communication au séminaire ORSTOM Migrations, travail, mobilités sociales : méthodes, résultats, perspectives (Garchy, France : 24-27 septembre 1991). - doc. dactyl., p. 2.

¹²⁵ Voir par exemple : A. DUBRESON. - Villes et industries en Côte d'Ivoire : pour une géographie de l'accumulation urbaine. - Paris : Karthala, 1989. - 845 p. ; B. LOOTVOET. - L'artisanat et le petit commerce dans l'économie ivoirienne. Eléments pour une analyse à partir de l'étude de quatre villes de l'intérieur (Agboville, Bouaké, Dimbokro, Katiola). - Paris : ORSTOM, 1988. - 417 p. - (Etudes et Thèses).

¹²⁶ Le Robert & Collins : Dictionnaire Français-Anglais/Anglais-Français (1979). - Deuxième partie : p. 302 (c). Voir aussi à ce sujet la remarque de Philippe HUGON : "Discussion". - in Les formes de l'économie urbaine en Afrique noire et à Madagascar. Table ronde CEGET-CNRS : 4-6 décembre 1978. - in Travaux et documents de géographie tropicale. - n° 47, mars 1983. - p. 287.

paradoxe de l'existence d'un concept analytique pauvre et de la notoriété de la thématique à laquelle il renvoie, l'auteur propose de considérer cette notion "non plus comme un concept théoriquement douteux mais comme l'outil d'une réorientation idéologique particulièrement réussie" ¹²⁷. Cette acception du terme est parfaitement transposable au Burkina Faso, où l'emploi de cette expression est aujourd'hui banalisé, y compris dans la nomenclature officielle des recensements, et où la "récupération" des petits métiers apparaît comme un des objectifs du pouvoir politique. Replacer les activités des CR dans ce vaste ensemble d'activités économiques urbaines "informelles", c'est-à-dire dans un champ de production de biens et services que l'appareil d'Etat s'efforce aujourd'hui d'investir, permet de préciser les préalables du débat en posant, dès à présent, que les gestions urbaines générale et de proximité sont, nécessairement, dans un rapport d'articulation, quelles qu'en soient par ailleurs les modalités : confrontation, tutelle, collaboration ou simple complémentarité fonctionnelle.

Notre intention n'est pas de recréer une catégorie "informelle" à l'intérieur des pratiques constitutives de la gestion partagée. D'autres études ont déjà proposé de rattacher le fonctionnement de certaines filières sectorielles de services urbains marchands à celui de l'économie "informelle". Reprenant les critères de cette dernière, Alain Morel à L'Huissier rapporte ainsi, à propos de la revente d'eau dans les quartiers des villes africaines : "L'absence de statut juridique de l'entreprise, son caractère familial, son faible rapport financier, le niveau de technologie employé, l'absence de comptabilité (vraisemblable) et de compétence particulière, ainsi que la nature même de l'activité (vente au détail d'un bien fourni en gros par le secteur moderne) et la clientèle qu'elle concerne permettent d'identifier ce système à une activité du secteur informel" ¹²⁸. De fait, les activités des charretiers ouagalais peuvent être, dans cette perspective, assimilées aux autres services marchands "informels" de la ville. Ce constat est somme toute trivial et ne permet guère d'avancer, puisque nous retombons dans les travers des études classiques sur le "secteur informel" qui, à la suite d'une fameuse communication de Keith Hart à la Conférence sur le "Chômage urbain en Afrique" de 1971¹²⁹ et en s'appuyant sur la terminologie présentée ensuite dans le "Rapport Kenya" du Bureau

¹²⁷ Cf. de MIRAS, R. ROGGIERO. - op. cit. - p. 151.

¹²⁸ A. MOREL à L'HUISSIER. - "Distribution sociale de l'eau en Afrique noire : comparaison des performances économiques des systèmes distributifs et redistributifs". - in Coûts et prix de l'eau en ville : alimentation et assainissement. Colloque de l'ENPC. Paris : 6-8 décembre 1988. - Paris : Presses de l'ENPC, 1988. - p. 451.

¹²⁹ K. HART. - "Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana". - in Journal of Modern African Studies. - vol. 11-1, mars 1973. - pp. 61-89.

international du Travail en 1972¹³⁰, proposent de définir le "secteur informel" à partir d'une liste de critères, démarche aujourd'hui amplement contestée¹³¹. Les analyses récentes soulignent au contraire l'inutilité des catégories d'analyse définissant, a priori, les activités dites "informelles"¹³². Faisant nôtres les conclusions de ces travaux, nous pensons qu'il serait doublement infructueux de chercher à fixer les contours d'une catégorie de pratiques "parallèles" de gestion de proximité. Nous n'échapperions pas aux critiques à juste titre formulées à l'encontre du dualisme, lequel oblitère l'interdépendance des diverses formes de mise au travail en ville et l'hétérogénéité extrême des activités dites "informelles" - Marc Penouil n'a-t'il ainsi pas cru devoir lever certaines ambivalences qui découlent de l'actuelle confusion entre activités "informelles" et PME ?¹³³ - et nous ne pourrions rendre compte de ce qui nous apparaît comme l'apport empirique le plus original de la situation ouagalaise dans ce domaine, à savoir l'osmose entre des pratiques "officielles" et "parallèles" relevant des CR d'une part, des pouvoirs publics d'autre part. La gestion partagée illustre en effet l'exemple d'une "mise en parallèle" de certaines fonctions urbaines non seulement tolérée par l'appareil d'Etat, mais paradoxalement produite puis entretenue par lui, au détriment parfois de ses propres démembrements : remarquable, elle l'est notamment en ce qu'elle procède à la fois d'une initiative étatique et d'un fonctionnement non réglementé, dont les modalités échappent au contrôle fiscal et juridique de l'appareil d'Etat. Ainsi, bien qu'elle ait été créée par le pouvoir politique en substitution ou complément de filières institutionnelles de prestation de services publics, et qu'elle soit aujourd'hui maintenue dans ce statut par ce même pouvoir central, la gestion de proximité n'en développe pas moins des rationalités pour l'essentiel en dehors des normes et cadres formels du secteur public. Si, de plus, nous rappelons le constat maintes fois formulé que les montages opérationnels sont indissociables des dispositifs innovants mais aussi "déréglementés" introduits par les CR, comme parfois par d'autres protagonistes, et que les procédures prévues dans le cadre des partages institutionnels ne peuvent être activées que si les instances infra-communales trouvent ailleurs des contreparties en ressources, lesquelles ne figurent dans aucun protocole, il n'est pas faux d'assimiler la gestion partagée à une

¹³⁰ Sur cet historique, voir par exemple : P. METTELIN. - "Petite production marchande et activités informelles urbaines en Afrique noire : état de la problématique". - in *Cultures et développement*. - vol. XVII-1, 1985. - pp. 16-27 ; Cl. de MIRAS, R. ROGGIERO. - op. cit. - pp. 50-56 et pp. 147-148.

¹³¹ Voir notamment : Ph. HUGON. - "Secteur souterrain ou réseaux apparents". - in I. DEBLE, Ph. HUGON (dirs). - *Vivre et survivre dans les villes africaines*. - Paris : IEDES/PUF, 1982. pp. 26-49. - (coll. Tiers Monde) ; P. METTELIN. - op. cit. - pp. 21-24 ; B. SANYAL. - "The Urban Informal Sector Revisited : Some Notes on the Relevance of the Concept in the 1980s". - in *Third World Planning Review*. - vol. 10, n° 1, February 1988. - pp. 65-83.

¹³² A. DUBRESSON. - op. cit. - pp. 660-664.

¹³³ M. PENOUIL. - "Les activités informelles : réalités méconnues, espérances illusaires ?". - in *Problèmes économiques*. - n° 2196 du 24 octobre 1990. - pp. 1-6.

"économie de service informelle". Il reste que ses spécificités questionnent ou nuancent pour le moins sérieusement la définition initiale que nous donnions de cette dernière, postulant son "absence de rapport à l'Etat" ¹³⁴.

Les observations empiriques dont nous avons fait état antérieurement, en décrivant de façon analytique les montages opérationnels, suffisent à affirmer que les conditions d'émergence de la gestion partagée ne permettent plus, aujourd'hui, de rendre compte des logiques qui conditionnent la conduite "désectorialisée" des secteurs, et que les montages présentent des décalages croissants avec les cadres normatifs produits par le pouvoir. Empruntant des chemins de traverse, les instances infra-communales s'émancipent progressivement des procédures codifiées, sans toutefois les renier, et produisent des modes originaux de gestion échappant partiellement aux critères de légalité définis par leurs partenaires officiels.

Partant de ce constat, il est peu important de savoir, au préalable, à quelles conditions et en fonction de quels critères les pratiques sont "informelles". Les sérier dans une typologie fonctionnaliste au moyen des critères de légalité ou de rationalité "économique" n'apporterait guère plus qu'une justification tautologique des caractères définis préalablement comme bornes des catégories choisies. En revanche, il est capital de constater que la gestion de proximité ouagalaise relève à la fois de pratiques formelles, c'est-à-dire assujetties au formalisme bureaucratique des administrations urbaines, et de comportements plus "spontanés", légaux ou illégaux, qu'elle met en jeu des acteurs publics officiels, tels les partenaires institutionnels et les CR, mais aussi des "ressources humaines" intermédiaires. Il est également essentiel de réfléchir aux articulations entre des pratiques de statut différent, à l'échelle des secteurs, et avec l'extérieur à l'échelon provincial et national ou, en d'autres termes et pour reprendre une formulation déjà ancienne de cette problématique, "de s'interroger sur la façon dont la structuration et les lacunes des services urbains modernes engendrent le secteur "informel" de ces activités" ¹³⁵. Les auteurs de cette citation posaient ainsi, dès 1979, le problème fondamental des articulations ; nous en reprenons le questionnement ultérieurement explicité : "Il devient donc inutile et stérile de définir le secteur informel et ses caractéristiques en lui-même, de chercher encore si le terme informel est adéquat, ou s'il vaudrait mieux lui en substituer un autre ; il est également vain d'identifier les

¹³⁴ Cl. de MIRAS, R. ROGGIERO. - op. cit. - p. 163.

¹³⁵ H. COING, H. LAMICQ, C. MALDONADO, C. MEUNIER. - Approches du "secteur informel" de l'économie des villes du Tiers Monde. - Créteil : Institut d'urbanisme de Paris (Université de Paris-Val de Marne), 1979. - p. 142.

caractéristiques internes de ce secteur [...] Si le secteur informel n'existe que par sa relation avec le secteur formel, on ne peut le décrire et le définir qu'à partir de cette relation, et non par des caractéristiques internes et supposées fixes" ¹³⁶.

Toutefois, ce n'est pas tant ici sur l'articulation des "secteurs" que sur celle des pratiques au sein des filières prestataires que nous entendons réfléchir. L'idée d'une segmentation du marché des services urbains doit en effet être abandonnée : la gestion partagée en offre, *in vivo*, une excellente démonstration puisqu'elle impose à l'observateur l'image d'une imbrication totale de conduites codifiées et non codifiées menées par les mêmes acteurs et souvent au sein des mêmes projets. Il devient dès lors parfaitement arbitraire de les étudier séparément et d'évoquer un "secteur" au sens strict. De la même façon que Claude de Miras souligne, à propos des petits métiers urbains, que "le secteur informel ne peut exister [...] puisque chaque unité économique peut receler, plus ou moins, de façon temporaire ou permanente, une partie ou la totalité de ces activités qui échappent au contrôle légal, fiscal ou statistique de l'Etat", il convient de noter qu'il ne saurait y avoir un "secteur informel" de la gestion urbaine puisque ses principaux acteurs, les CR, mais aussi d'une certaine façon leurs partenaires institutionnels qui s'efforcent de répondre ou résister aux sollicitations des secteurs en fonction de leurs contraintes, naviguent sans cesse entre les statuts intermédiaires du tout "formel" et du tout "informel".

Cette transversalité des pratiques "irrégulières" est aujourd'hui souvent attestée dans les sociétés des Tiers-mondes- comme d'ailleurs dans celles des pays occidentaux - par des études qui montrent qu'elles surgissent avec des logiques très analogues sans préjudice de la taille et de la "modernité" supposée des unités considérées, qu'elles soient économiques ou administratives. Alain Dubresson fait ainsi malicieusement remarquer que l'irrégularité est une pratique, voire une stratégie, largement partagée par les "mastodontes" de l'économie ivoirienne comme par les petits artisans et commerçants : "Que dire alors des entreprises qui refusent systématiquement de transmettre leur bilan annuel à la Banque de Données Financières ? Les 20 entreprises, dont 16 récidivistes, parmi lesquelles se trouvent AIR AFRIQUE, SAFICA ou les NOUVELLES EDITIONS AFRICAINES, et qui n'ont pas fourni leurs comptes pour l'exercice 1983 comme pour les précédents, sont-elles «clandestines», comme le serait la COTIVO absente du fichier des patentes d'Agboville ? En quoi un tailleur ou un menuisier non taxés parce qu'un frère occupe une bonne place dans un dispositif municipal sont-ils moins modernes que

¹³⁶ H. COING, H. LAMICQ, C. MALDONADO, C. MEUNIER. - "Contradiction dans l'analyse ou dans la réalité ?". - in I. DEBLE, Ph. HUGON (dirs). - op. cit. - p. 55.

ceux qui payent ?" ¹³⁷. Les mécanismes de la gestion urbaine ouagalaise confirment l'hybridation des pratiques entre des unités économiques ou politico-administratives dont le statut diffère au regard du cadre législatif et comptable du pays, mais aussi le panachage des procédures et types de ressources à l'intérieur de chacune d'elle. Ainsi l'hétérogénéité des modes de gestion de l'ONEA, tantôt technocratiques et sophistiqués, tantôt "informels" et inventifs en ce qui concerne les points d'eau collectifs, n'a guère à envier à celle des CR. Pour avoir une "présence" institutionnelle différente, ces deux types d'organisme n'en manient pas moins tous deux à la fois des procédures "officielles" et "parallèles". Reconnaître ces coexistences ne suffit pas pourtant, et il convient d'interroger les modalités concrètes de leurs combinaisons. Le recours aux études empiriques est alors indispensable car l'approche purement théorique ne permet pas, nous semble-t-il, de déceler les accommodements pragmatiques qui en sont les "lubrifiants" et que révèle la dissection attentive des mécanismes "en situation". La gestion partagée en illustre quelques-uns, de même qu'elle indique où et comment les débordements et dérapages pourraient survenir.

Aussi, plutôt que de s'interroger plus avant sur les modalités concrètes de l'"informalité" gestionnaire, apparaît-il plus important pour la compréhension du phénomène de chercher où, quand et pourquoi ces pratiques apparaissent. "L'hypothèse étant qu'il n'y a pas deux secteurs que l'on peut définir par des critères a priori et étudier dans leurs liens d'extériorité, il importe au contraire de se placer au niveau du système et d'analyser ensuite les liaisons entre les sous-ensembles" ¹³⁸ afin d'étudier les fonctions qu'ils remplissent, les types de relations qu'ils entretiennent avec la sphère institutionnelle et les logiques qui engendrent ces modes pluriels d'accommodement aux nécessités de la gestion urbaine ¹³⁹.

B. Recours aux pratiques "régulières" ou "irrégulières" : cohérence des fins, diversité des moyens

En décrivant les mécanismes de la gestion partagée, nous avons constaté le surgissement des pratiques "parallèles" des CR lors de trois principales occurrences. Au cours des

¹³⁷ A. DUBRESSON. - op. cit. - p. 663. Voir aussi les analyses de Claude de Miras sur la flexibilité de l'emploi et l'évocation des pratiques "irrégulières" d'embauche dans les entreprises dites "formelles" : Cl. de MIRAS, R. ROGGIERO. - op. cit. - p. 162.

¹³⁸ Ph. HUGON. - op. cit. - p. 42.

¹³⁹ C'est aussi la démarche, nous semble-t-il, adoptée par Alain Dubresson, pour interroger les types d'articulations existant, dans les espaces urbains ivoiriens, entre les activités industrielles, l'artisanat et le petit commerce : in A. DUBRESSON. - op. cit. - pp. 659-664.

procédures de négociation tout d'abord, lorsque les partenaires institutionnels ne répondent pas aux revendications des CR, ces derniers s'efforcent de suppléer les défaillances de leurs protagonistes en sortant du cheminement balisé des instructions provinciales. Ce fut notamment souvent le cas pour effectuer l'ouverture des voies dans les nouveaux lotissements, devant l'impossibilité matérielle du Haut-commissariat de satisfaire la demande en engins de terrassement. Ensuite, face à l'insuffisante programmation des plans quinquennaux en équipements de proximité indispensables, les leaders infra-communaux ont parfois étendu leurs activités à des projets non planifiés et réalisés par conséquent en dehors des dispositifs négociés de partage. Enfin, à l'exception des revenus de la vente d'eau, on peut considérer que l'ensemble des moyens trouvés par les CR pour financer leurs activités relèvent de pratiques "irrégulières" puisqu'ils n'ont, à aucun moment, fait l'objet d'une reconnaissance juridique, sans même parler d'une réglementation.

Il est ainsi frappant d'observer que toutes ces pratiques s'inscrivent dans une logique parfaitement congrue à celle imposée par les dispositions officielles : loin de s'écarter des objectifs assignés à la gestion partagée institutionnalisée, les activités "informelles" des CR contribuent, en renforçant l'efficacité de l'administration et en démultipliant ses capacités (extension des services d'état civil par exemple ou accélération des procédures de lotissement), à les étendre et les conforter. Si elles sont illégales, c'est ainsi principalement par défaut d'une réglementation trop restrictive par rapport au champ d'intervention réel, les autorités se montrant peu disposées à anticiper sur les pratiques tacitement admises. La différence, fonctionnelle et idéologique, que l'on peut établir entre les activités non codifiées mais "légitimes" des CR et leurs activités officialisées, est ainsi beaucoup moins significative que celle qui sépare les premières des pratiques frauduleuses et prévaricatrices de certains CR dans l'exercice de leurs fonctions. Le critère de la légalité, en terme de contribution à la gestion urbaine, apparaît ainsi parfaitement subsidiaire. Que le bulldozer ait été obtenu selon la filière "normale" d'octroi du matériel par la DGUT, ou selon une procédure non réglementaire d'emprunt auprès d'un quelconque organisme après prélèvement de cotisations "illégales", n'a pas d'incidence directe sur l'aboutissement de l'intervention. C'est une des raisons pour lesquelles il est hasardeux de décréter a priori le caractère "formel" ou "informel" des activités liées à la gestion de proximité : celui-ci, en effet, loin d'être "donné" d'avance, se présente comme un attribut mouvant et réversible, attaché non pas aux fonctions en elles-mêmes mais aux stratégies et processus d'intervention mis en œuvre à l'échelle infra-communale pour parvenir à une fin donnée. Dès lors, "l'irrégularité" caractérise une dynamique d'insertion dans le dispositif institutionnel plus qu'une catégorie

d'activités : elle "mesure" un écart à la norme plus qu'une conformité statique des procédures des CR au cadre de leur exercice officiel.

A moins de postuler a priori la supériorité du fonctionnement technocratique sur les autres modes de traitement des problèmes de management, le critère de la "modernité" des interventions n'apparaît guère plus pertinent que celui de la légalité, si l'on considère, encore une fois, les "effets" produits en termes de gestion urbaine effective. L'observation de terrain montre que les CR recourent alternativement aux procédures codifiées et non codifiées, en fonction des opportunités. L'emploi des secondes ne relève par conséquent ni de l'ignorance ni de l'incapacité mais bien de stratégie. Par ailleurs, la simplicité des dispositifs gestionnaires et leurs insuffisances, notamment en termes de comptabilité, ne sont pas plus spécifiques des comportements "informels" que des comportements conformes aux dispositions officielles : la comptabilité des points d'eau publics, dont la gestion est codifiée et réglementée n'est ainsi pas meilleure que celle d'autres postes de recettes parfaitement hors normes. Dès lors, les pratiques "parallèles" n'ont ni le monopole ni l'exclusivité de l'archaïsme ou de la "tradition". De la même façon, la "désectorialisation" de la gestion de proximité n'est ni plus traditionnel ni moins moderne que les approches sectorielles de l'administration ou que l'extrême spécialisation des offices nationaux : elle est une adaptation à l'échelle de fonctionnement des secteurs et une condition de l'exercice d'instances infra-communales financièrement viables ¹⁴⁰. Or on ne peut à la fois prétendre que les effets d'échelle sont prépondérants dans la détermination des formes de la gestion urbaine et assigner a priori un degré de modernité à chaque échelon hiérarchique, sinon en préjugant, de façon arbitraire et syllogique, du caractère moderne ou traditionnel de la gestion en fonction du seul "lieu" urbain où elle est mise en œuvre, ce qui n'aurait guère de sens.

Autrement dit, répondant à des finalités similaires, conçues en fonction de logiques analogues et présentant des caractéristiques de même nature, les activités des CR concourant au fonctionnement de la gestion urbaine forment ensemble un corpus cohérent et homogène de contributions compatibles entre elles, indépendamment de leur rapport à la réglementation officielle. Les discriminations qui peuvent être introduites ne sont pas intrinsèques aux interventions elles-mêmes mais relèvent du regard extérieur posé sur elles. Certaines ne sont dites "illégales" ou "informelles" qu'en tant qu'elles peuvent être potentiellement désignées comme telles par les pouvoirs publics, hypothèse qui demeure virtuelle puisque les pratiques des CR n'ont encore jamais été véritablement

¹⁴⁰ Sur la critique du contenu supposé de la "modernité" dans l'usage qui en est fait en tant que critère discriminant des classifications des activités économiques, voir A. DUBRESON. - op. cit. - p. 663.

dénoncées (hormis les fraudes et détournements explicites, mais ceux-ci ressortissent à une autre logique). Que l'Etat décrète demain le transfert aux CR de la taxe sur les charrettes à eau et cette pratique glissera, sans conséquence directe sur le fonctionnement de la gestion partagée, d'un statut d'"informalité" à un état de pleine et entière officialité. Les pratiques aujourd'hui "irrégulières" des CR procèdent fondamentalement des mêmes mécanismes que leurs conduites officielles ; si elles échappent au contrôle étatique, c'est peut-être parce que ce dernier a souhaité ménager à la gestion partagée institutionnalisée une "antichambre", creuset de nouvelles pratiques qu'il peut, au gré des conjonctures, légaliser ou réfuter. C'est ainsi l'extrême étroitesse du domaine effectivement légiféré de la gestion partagée qui permet de comprendre la coexistence de pratiques "formelles" et "informelles" aux caractéristiques et aux finalités par ailleurs fort similaires. Ce retard de la codification sur l'émergence des pratiques réellement à l'œuvre est cependant largement volontaire, puisqu'il permet au pouvoir d'Etat de concéder une grande souplesse de fonctionnement aux CR sans cautionner des conduites qu'il se réserve, par la suite, d'homologuer ou de sanctionner.

Dès lors que les CR ne sont pas par nature des acteurs de l'"informel", pas plus que leur gestion n'est, par essence, un réceptacle de pratiques aux marges de la légalité, dès lors qu'ils n'usent de procédures "parallèles" ni par "tradition", ni par incompetence, ni en raison de leur clandestinité, il faut chercher d'autres explications à leur recours conjoint à des pratiques "régulières" et "irrégulières" pour parvenir aux mêmes objectifs. Il convient donc de réhabiliter une "théorie" globale de la gestion urbaine qui rende compte, en amont, de la nécessité d'une mixité des modes d'articulation à l'institutionnel.

Auparavant, rappelons que le problème se pose en des termes très semblables dans les autres domaines de l'économie "informelle". De nombreux textes insistent ainsi sur la mixité des activités, tant au niveau individuel - "Force est de reconnaître que le secteur moderne africain, qu'il s'agisse d'entreprises ou d'administrations, n'échappe pas à l'informel [...] Un salarié moderne, privé ou public, ne répugne pas à travailler aussi dans l'informel, en utilisant même éventuellement les moyens que lui offre son entreprise ou son administration. Ce comportement est toléré" ¹⁴¹ - qu'institutionnel : "Théoriquement, administration et économie informelle sont antinomiques. Cependant les exemples ne manquent pas, de par le monde, aussi bien en Europe (ex : Italie) que dans les pays du Sud (ex : Asie du Sud-Est), d'Etats qui ont su puiser leur dynamisme

¹⁴¹ M. GAUD. - op. cit. - p. 29.

dans la coexistence d'une double économie formelle et informelle" ¹⁴². Revenant sur les hypothèses initiales d'un processus historique de glissement d'un stade à un autre, ces études montrent au contraire la simultanéité des recours à l'une et l'autre forme de mise au travail et en font l'expression de stratégies de survie. Ainsi s'expliquent pluri-activité domestique et multi-activité individuelle : "Les individus rémunérés [...] voient l'écart se creuser entre leur niveau de rémunération réelle et leurs besoins monétaires liés à la reproduction de leur unité de consommation selon les processus que nous avons analysés antérieurement. Il s'en suit une mise au travail en cascade : petit commerce tenu par l'épouse, activité d'un autre membre du ménage, travail précoce des enfants. Ce phénomène de cascade ne s'arrêtant d'ailleurs pas si l'activité devient unipersonnelle puisqu'ensuite ce sont des formes de mises au travail multiples qui peuvent s'opérer sur un seul individu" ¹⁴³. Mais comment les stratégies des acteurs de l'"informel" s'inscrivent-elles dans les sphères de l'économie "moderne" et de la bureaucratie institutionnelle ? Comment "négocient"-elles leur compatibilité avec les logiques des appareils étatiques ? Comment s'articulent-elles avec l'ensemble des dispositifs sociétaux ? Claude de Miras démontre la complexité des mécanismes en jeu et l'analyse qu'il en donne à propos des petits métiers urbains figurant aujourd'hui, nous semble-t-il, parmi les plus élaborées sur ce thème, nous en reprenons les grands moments.

C. De l'ajustement dans la dépendance

Claude de Miras part de deux hypothèses : la sous-évaluation de la puissance de travail en économie périphérique et les surcoûts spécifiques, dont certains sont propres à la logique périphérique, de reconstitution de cette même puissance de travail. Dans ce contexte, "le surgissement de ces activités [informelles] peut être analysé comme conséquence du phénomène contradictoire qui affecte le prix (revenu du travail) et le coût (besoins d'entretien) de la puissance de travail à la périphérie" ¹⁴⁴. A la fois par les revenus qu'elles distribuent et les services qu'elles fournissent, les petites activités marchandes constituent un moyen de compenser l'insuffisance globale des rémunérations offertes tant par le secteur économique dit moderne que par les unités économiques "informelles" - lesquelles profitent également "des conditions générales du marché du travail en écrasant les diverses rémunérations qu'elles distribuent aux

¹⁴² J.-P. BARBIER. - "A propos de l'économie informelle (commentaires). - in Afrique contemporaine. - n° 157, janvier-mars 1991. - p. 35.

¹⁴³ Cl. de MIRAS, R. ROGGIERO. - op. cit. - p. 140.

¹⁴⁴ Ibid. - pp. 125-126.

travailleurs qu'elles emploient" ¹⁴⁵, obligeant ainsi ces derniers à réduire les distorsions qui s'ensuivent par des moyens divers (allongement du temps de travail, mises au travail de nouveaux actifs de l'unité domestique). Partant, les petits métiers urbains fonctionnent comme un mécanisme d'ajustement entre les deux paramètres du prix et du coût.

Rien ne s'oppose à ce que l'on reprenne ce cadre théorique général explicitant la genèse de l'"économie informelle urbaine" pour analyser celle de la gestion partagée, qui n'en est qu'une composante spécifique. En effet, l'émergence de la gestion partagée à Ouagadougou se produit exactement au moment où le décalage entre la demande et l'offre en équipements et services s'accroît, la première ayant été artificiellement maintenue à un bas niveau jusqu'en 1983 par un dispositif juridique d'exclusion : en "interdisant" aux résidants des périphéries ouagalaises l'accès à une pleine et entière citoyenneté en raison du statut illégal de leur tenure foncière, les pouvoirs publics limitaient aussi, dans le contexte de ce pays, la force de revendication des populations pour l'obtention de services et équipements urbains. Cependant, dès lors que la citoyenneté leur est restituée par le lotissement, la demande pour les commodités de proximité ne peut que légitimement se manifester. Dans ce contexte, les dispositifs de la gestion partagée et l'ensemble des moyens "parallèles" de mobilisation des ressources qui les accompagnent constituent une double tentative de rééquilibrage.

En produisant des services et équipements "accessibles" - ce qui ne signifie pas nécessairement moins chers - elle permet tout d'abord aux ménages des secteurs de la périphérie de s'insérer rapidement dans le marché des "services publics urbains", ce que l'offre de prestations standards n'aurait pas permis. Sans revenir sur la délicate question - non résolue à notre connaissance - de savoir si l'"économie informelle" propose à la consommation des prix supérieurs ou inférieurs à ceux des secteurs industriels et commerciaux dits "modernes" ¹⁴⁶, remarquons qu'il n'est pas nécessairement pertinent de comparer les prix des biens et services effectivement fournis de part et d'autre. En revanche, il faut s'interroger sur les conditions qui permettraient aux services publics institutionnels de fournir leurs prestations selon des modalités similaires à celles offertes par la gestion de proximité. L'exemple de la distribution de l'eau potable à Ouagadougou est à cet égard éclairant : l'ONEA est dans l'impossibilité absolue de fournir de l'eau potable selon un rythme d'approvisionnement et de facturation qui puisse satisfaire la demande quotidienne des ménages à faible revenu de la périphérie. Que le prix unitaire

¹⁴⁵ Ibid. - p. 140.

¹⁴⁶ Voir sur ce débat : Cl. de MIRAS, R. ROGGIERO. - op. cit. - p. 141.

du mètre cube d'eau acheté à un revendeur soit beaucoup plus élevé que celui qui est tarifé par l'Office au robinet privé est incontestable et, certes, regrettable, mais il demeure que, dans les conditions actuelles, seul le charretier peut desservir à domicile des populations éloignées du système réticulaire existant et selon des modalités de parcellisation des achats qui correspondent au rythme de leurs rentrées pécuniaires.

La comparaison avec le rôle joué ailleurs par de tels services de revente d'eau confirme l'importance capitale du dispositif global de gestion partagée dans le fonctionnement réel du mécanisme d'ajustement des prix. En effet, les auteurs travaillant sur les systèmes mercantiles de revente ont souvent noté les tarifs excessifs pratiqués par les marchands. En Amérique latine par exemple, Daniel Faudry constate que "dans tous les cas étudiés, il s'agit de vendeurs privés et la concurrence étant réduite ou nulle par suite d'ententes dans le partage du marché, les prix sont très élevés"¹⁴⁷, et l'auteur de préciser que les prix unitaires peuvent être alors de 5 (Quito) à 40 (Lima) fois supérieurs à ceux des réseaux publics. A l'inverse, le système de contrôle confié aux CR à Ouagadougou a d'indéniables effets modérateurs sur le mécanisme d'inflation et permet ainsi, mieux qu'ailleurs, à l'économie de service "informelle" de réduire, au niveau de chaque transaction sinon globalement, les écarts entre les ressources immédiatement disponibles des populations à bas revenus et les tarifs qui leur sont proposés. C'est en ce sens que nous évoquons des services "accessibles" : volumes et conditionnement des ventes (micro-détail), modalités de règlement (fractionné et personnalisé), formes de distribution (à la demande, horaires souples) produisent un métissage des formes standardisées de l'offre institutionnelle qui permet, en atténuant partiellement la distorsion entre le niveau global des revenus des unités domestiques et celui des prix du marché officiel, un élargissement sensible de la clientèle totale des services urbains.

La gestion partagée fonctionne ainsi dans l'intervalle déterminé par le faible pouvoir d'achat des ménages et leurs "besoins" socialement nécessaires, notion dont on voit clairement dans le contexte du lotissement ouagalais, qu'elle est évolutive et modulable : loin d'être réductible aux critères objectifs de satisfaction des besoins vitaux, elle s'explique aussi par l'environnement social, lequel est souvent, dans les villes africaines, imprégné du modèle de consommation occidentale¹⁴⁸. Elle contribue, en

¹⁴⁷ D. FAUDRY. - Les problèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans les villes d'Amérique latine : éléments de diagnostic et état de la recherche. - Paris : Plan urbain, 1987. - p. 14. - (Programme interministériel REXCOOP).

¹⁴⁸ Claude de Miras évoque une "norme idéologique en matière de consommation" dont il suggère qu'elle est sans doute déterminante dans les structures de consommation des citoyens, tout en précisant que cette thématique reste insuffisamment explorée : Cl. de MIRAS, R. ROGGIERO. - op. cit. - p. 134.

recourant à des filières économiques de production de services, à résoudre partiellement la distorsion ancienne, mais brutalement révélée par le lotissement, entre le coût élevé de l'équipement urbain et de la gestion des services, dépendant de prix des matériaux et des compétences fixés pour l'essentiel sur les marchés internationaux, et les revenus monétaires modiques obtenus sur les marchés locaux du travail par la majorité des populations résidant dans ces secteurs périphériques.

En second lieu, la gestion partagée est aussi un mécanisme de compensation du déséquilibre résultant de l'incapacité matérielle et financière du dispositif institutionnel urbain à suivre le rythme du lotissement commando. Quand bien même tous les ménages résidants seraient solvables en effet, les directions techniques ministérielles et la province ne pourraient procéder aux aménagements nécessaires à un rythme suffisant pour équiper tous les nouveaux lotissements de la périphérie. L'économie de services "informelle" mise en œuvre par les CR, en comblant une part du déficit désormais patent de l'équipement en périphérie, permet ainsi de réduire le décalage croissant entre les capacités de la maîtrise d'ouvrage et les objectifs du projet urbain étatique.

Forme syncrétique de pratiques hétérogènes, la gestion partagée apparaît comme le produit d'une quête d'ajustement, tant au niveau des unités domestiques que de la formation sociale dans son ensemble. Il est clair cependant que cet accommodement s'établit dans une dépendance globale car, contrairement à ce qui a pu être décrit pour les activités marchandes "informelles", le contrôle étatique n'est pas absent de la gestion partagée, même s'il s'est surtout manifesté, jusqu'à présent, par un patronage "libéral". Tout en laissant se développer des formes d'intervention gestionnaire composites, phénomène que nous qualifions de "déréglementation" volontaire, le pouvoir central a remarquablement su tirer parti de la gestion partagée pour servir ses propres fins. Il convient donc à présent de s'interroger sur la signification du dessaisissement partiel de certains services opéré par les organismes publics. S'agit-il d'une manifestation de la "privatisation" dont on vante aujourd'hui beaucoup les mérites ¹⁴⁹ ou l'expérience burkinabè propose-t-elle une voie intermédiaire entre le désengagement public total et la privatisation proprement dite ?

¹⁴⁹ Par exemple : G. ROTH. - *The Private Provision of Public Services in Developing Countries*. - Oxford ; London ; New York : Oxford University Press, 1987. - 278 p. - (EDI Series in Economic Development).

D. Entre service public et "privatisation artisanale" ¹⁵⁰

Nous n'entendons pas revenir ici sur le contenu idéologisé du terme "privatisation" ni sur les confusions sémantiques qui en résultent ¹⁵¹, mais seulement illustrer, par l'exemple, la multiplicité possible des articulations entre un secteur public de services collectifs et un secteur privé de services marchands en nous appuyant sur le concept proposé par Richard Stren de "privatisation artisanale".

Devant la contradiction patente entre l'ampleur de la demande en services suscitée par la régularisation foncière et l'insuffisante disponibilité financière des pouvoirs publics, l'Etat burkinabè a choisi de transférer une partie des charges de la gestion urbaine sur les populations et de délocaliser certaines responsabilités vers les secteurs. En privatisant l'origine des financements mais en laissant la réalisation des équipements et le fonctionnement des services sous le contrôle d'instances publiques décentralisées, il inaugurerait un moyen terme entre un dispositif totalement public et une privatisation ; il manifestait aussi très clairement sa volonté de ne pas abandonner, sous prétexte de délégation, ses prérogatives sur la définition des objectifs et du contenu de l'ensemble du secteur public. Optant ainsi pour une forme de "privatisation d'exécution" interne au domaine public ¹⁵², il laissait aux nouveaux gestionnaires la liberté de chercher dans le privé les ressources nécessaires à leurs fonctions mais sans envisager de renoncer au caractère public des prestations.

L'échelle de redéfinition des services, dans les secteurs périphériques, a conduit à promouvoir des formes artisanales de production des prestations et nous rejoignons Richard Stren lorsqu'il insiste sur la juxtaposition d'un secteur public d'entreprises monopolistiques et la démultiplication de petites unités économiques reprenant les espaces fragmentaires du marché urbain des services progressivement "abandonnés" par les premières : "le plus souvent, ce sont les petites entreprises qui fournissent les services, notamment aux pauvres des villes, les entreprises existantes du secteur public ne voulant pas ou n'étant pas en mesure de faire face à l'augmentation considérable de la

¹⁵⁰ Expression empruntée à Richard Stren in : R. STREN. - "Différentes dispositions institutionnelles pour la prestation des services urbains en Afrique". - in BANQUE MONDIALE. - Séminaire sur le renforcement des administrations locales en Afrique sub-saharienne. Bologne (Italie) : 5-10 mars 1989. - s.l., Banque mondiale, 1989. - doc. dactyl., p. 3.

¹⁵¹ Voir par exemple à ce sujet : H. COING, I. MONTANO. - "Privatisation : une alternative à propos de l'eau ? Brésil et Argentine". - in Cahiers des Amériques latines. - n° 8, 1989. - pp. 55-71. - (n° spécial "Repenser l'urbain").

¹⁵² Ibid. - p. 66.

demande entraînée par la croissance urbaine en Afrique" ¹⁵³. Mais s'agit-il toujours d'une "privatisation" ?

La notion générique de "privatisation artisanale" proposée par Richard Stren pour caractériser "non pas le transfert global d'organismes publics entiers à des individus ou à des grandes sociétés, mais plutôt la reprise progressive des services par des entreprises, les organismes du secteur public ne répondant pas à la demande de manière satisfaisante" ¹⁵⁴ nous paraît en effet réductrice. Elle ne restitue pas l'ensemble des logiques de la constitution d'un ensemble de modes "parallèles" de prestation des services urbains. Bien que nous adhérons sur le fond à l'analyse de cet auteur, notre critique de ce dernier concept porte sur trois points.

Remarquons tout d'abord que dans un certain nombre de pays les tentatives de réorganisation portent essentiellement sur un changement d'échelle de la maîtrise d'ouvrage plus que sur une "privatisation" : le transfert se fait ainsi au profit d'organisations de quartier ou d'associations (Ethiopie, Zambie, Burkina Faso par exemple). Ensuite, quand bien même ils acceptent la cohabitation avec le secteur "artisanal" des services, les organismes publics ne semblent guère soucieux de céder leurs prérogatives. Plutôt que d'une retraite des grands services publics ou privés, il s'agit le plus souvent de compromis, de concessions envers des formes de cohabitation. Ainsi les sociétés publiques de transport urbain s'accommodent de concurrents sur tout ou partie de leurs réseaux sans pour autant disparaître ¹⁵⁵, les organismes nationaux de distribution d'eau, publics comme privés ¹⁵⁶, tolèrent des formes parallèles de revente sans renoncer à leurs monopoles théoriques et en affirmant la fonction transitoire de ces coexistences hétérodoxes.

Nous avons indiqué que le recours aux revendeurs d'eau à Ouagadougou ne constitue en rien une démission de l'Office national, pas plus d'ailleurs qu'un renoncement par les habitants à bénéficier un jour des services de ce dernier. De même, la construction des écoles par les habitants n'est pas une substitution définitive de la mobilisation populaire à la maîtrise d'ouvrage provinciale mais l'acceptation momentanée d'une conjugaison nécessaire de deux niveaux de mise en œuvre, tous deux publics, mais relevant l'un du

¹⁵³ R. STREN. - op. cit. - p. 3.

¹⁵⁴ Ibid.

¹⁵⁵ Qu'ils soient dénommés *fulas-fulas*, *mille kilos*, *kimalus-malus*, *gbakas* ou *cars rapides*, les transports privés se développent presque partout "à côté" des systèmes de transport collectifs publics. Voir par exemple : X. GODARD. - "Quel modèle de transports collectifs pour les villes africaines ? (cas de Brazzaville et Kinshasa)". - in *Politique africaine*. - n° 17, mars 1985. - pp. 41-57.

¹⁵⁶ Par exemple la SODECI (Société de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire).

mode administratif banal, l'autre d'un mode collectif de construction d'un patrimoine commun local. Parfois, ainsi que nous l'avons observé dans l'exemple de la distribution d'eau potable, la délégation de la gestion d'un service ne porte pas sur l'ensemble de la chaîne mais sur certains de ses fragments. Il faut voir dans ces phénomènes la reconnaissance parfois intuitive que "le problème du mode d'organisation le plus efficace, de la bonne échelle géographique, de la bonne articulation des compétences" se pose en des termes différents suivant les différents moments techniques qui composent la chaîne de production d'un service ¹⁵⁷. La délégation de charges limitées à de nouveaux partenaires peut être ainsi l'occasion d'une contractualisation des responsabilités, comme c'est le cas à Ouagadougou entre l'ONEA, les gérants et les CR pour l'eau, le bureau des femmes et l'ONASENE pour les déchets ménagers au secteur 29 et, de façon plus générale, entre les CR et le Haut-commissariat. Dans cette configuration, il n'y a guère de sens à parler de "privatisation", entendue comme l'instrument politique de résolution des problèmes de desserte des citoyens "par le seul recours à la logique marchande, au secteur privé, et à la concurrence" ¹⁵⁸.

Le phénomène marquant de ces dernières années correspond donc moins à la cession, par le secteur public, de certains services au privé qu'à l'explosion, aux côtés des dispositifs formels de prestation, publics comme privés d'ailleurs, d'une offre parallèle. Dans les pays africains francophones de tradition centralisatrice, par exemple, il s'agit moins d'un transfert de la maîtrise des services urbains que de l'instauration d'un partage des clientèles, les organismes institutionnels conservant leurs usagers traditionnels, représentants des couches relativement aisées de citoyens qui constituent la clientèle économiquement solvable et techniquement accessible, tandis que l'offre non institutionnelle s'adresse aux habitants que leurs moyens économiques marginalisent ou que leur habitat disqualifie au regard de la géographie des dessertes (périphérie) ou des normes de construction (matériaux, densité résidentielle). Ce mécanisme conduit parfois à une véritable discrimination sélective des clientèles, comme dans la situation des transports décrite à Kinshasa par Xavier Godard : "Une augmentation des tarifs [de la SOTRAZ] obtenue en août 1984 confirmant l'écart avec le tarif des *fulas-fulas* indique que l'on s'oriente de plus en plus vers un partage du marché avec les *fulas-fulas* sur la base des tarifs, marquant ainsi une ségrégation sociale des modes de transport" ¹⁵⁹.

¹⁵⁷ H. COING, I. MONTANO. - op. cit. - p. 67.

¹⁵⁸ Ibid. - pp. 68-69.

¹⁵⁹ X. GODARD. - op. cit. - p. 50.

En réalité, le phénomène décrit par Richard Stren d'un hypothétique renversement du rapport de force entre public et privé en faveur de ce dernier renvoie implicitement à la dualité public-privé à laquelle l'auteur semble attaché, et masque l'existence de modes de gestion n'appartenant véritablement à aucune de ces deux catégories. Or, l'originalité des mécanismes actuels réside précisément, nous semble-t-il, dans l'éclatement des anciennes classifications et l'écllosion d'une diversification des modes de gestion dont la pluralité reflète un processus d'ajustement polycentrique à l'hétérogénéité des sociétés urbaines des pays en développement. La gestion partagée à Ouagadougou, forme hybride d'"économie informelle encadrée", ne peut ainsi pas plus être strictement qualifiée de "publique" (ses ressources ne proviennent pas d'impôts, taxes ou redevances apparaissant dans la nomenclature fiscale de la collectivité locale) que de "privée" (les services rendus ont indéniablement un caractère de service public). Elle se situe donc dans un ailleurs social que les institutions, privées et publiques, se sont révélées incapables d'atteindre et dont elles ont par conséquent négligé les clientèles. Une des caractéristiques prépondérantes du phénomène actuel est ainsi l'apparition, aux côtés des systèmes antérieurs et en partielle superposition avec eux, d'un ensemble d'activités refondant dans un syncrétisme original des combinaisons complexes d'innovations gestionnaires et de bribes des dispositifs existants.

"L'apparition d'un nouveau secteur, à mi-chemin entre l'économie formelle et l'économie informelle, est de mieux en mieux admise [...]. L'apparition d'un secteur organisé sur le plan local et animé par du personnel bénévole est facilitée par la disparition des frontières entre l'économie formelle qui comprend le travail rémunéré et comptabilisé dans le produit national brut, et l'économie informelle qui comprend les activités non rémunérées, telles que les activités du personnel bénévole ou le travail ménager. Ce secteur se caractérise par l'organisation collective des activités de type communautaire, la production locale et les prestations locales de services. Il est possible de transférer des activités des économies formelles et informelle vers cette forme d'organisation collective de l'activité économique " 160.

Ce texte atteste que l'idée d'une répartition mieux adaptée des responsabilités de ce secteur de l'économie urbaine n'est pas spécifique aux pays en développement et suscite partout des débats qui remettent en cause, non pas l'utilité d'un service public, mais l'opportunité de son exclusivité et du financement par les recettes fiscales. Il est vrai que le développement des formes non réglementées de service ne revêt pas partout la même signification : expression d'une quête de mieux-être et rejet du technocratisme au Nord, elle est avant tout l'expression des insuffisances ou de l'inexistence des services publics

¹⁶⁰ OCDE. - Gestion et financement des services urbains. - Paris : OCDE, 1987. - p. 15.

au Sud ¹⁶¹. Néanmoins, la coexistence de formes diverses questionne, partout, les rapports des appareils étatiques aux sociétés, et souligne à propos que la résurgence de formes visibles des économies domestiques et artisanales aux côtés de la "strate étatique et capitaliste" ¹⁶² relève du politique autant que de l'économique.

Sur le continent africain, elle met ainsi en valeur, et nous rejoignons ici l'analyse de Richard Stren, les difficultés croissantes d'ajustement entre les systèmes politiques, administratifs et économiques tendus, depuis la naissance des Etats, vers le contrôle exclusif des "sociétés civiles" : " Les Etats africains, tout en étant gouvernés et administrés de manière très centralisée, ont une économie et une société très décentralisées. La privatisation artisanale représente, tout au moins à bien des égards, un compromis bien utile entre les bureaucraties urbaines excessivement centralisées et une économie urbaine très dynamique et décentralisée" ¹⁶³. L'exemple ouagalais illustre cependant aussi comment, en-deçà de la "dislocation croissante des liens entre l'Etat et l'économie urbaine" ¹⁶⁴ qu'analyse Richard Stren, les offices nationaux peuvent "récupérer" à leur profit les effets régulateurs des rationalités micro-économiques qui s'affirment face aux règles bureaucratiques, et trouver dans la diversification des prestations par la "déréglementation" de certains segments de l'offre institutionnelle de services urbains, le moyen de résoudre partiellement la contradiction patente entre leur logique de gestion centralisée et une demande sociale hétérogène et dispersée. Quant aux services plus déconcentrés relevant de la province ils ont, en faisant appel à d'autres logiques de production des services et des équipements, pallié en partie l'indigence de leurs moyens, sans pour autant renoncer officiellement à leurs prérogatives. Les diagnostics se rejoignent ainsi quant à l'évidence croissante de besoins différenciés et spatialisés que ne peuvent prendre en charge les administrations publiques tutélaires offrant des prestations uniformes. Si l'une des réponses à cette situation passe par le changement d'échelle des prestataires et le déploiement d'unités artisanales, en revanche, le remède ne requiert pas nécessairement la "privatisation", les frontières des nouveaux dispositifs pouvant fort bien recouper les anciens clivages entre privé et public, marchand et non marchand, et conduire au panachage des anciennes catégories ¹⁶⁵, ainsi que l'illustre l'exemple ouagalais.

¹⁶¹ Sur les interprétations différentes qui doivent être faites des économies "duales" au Nord et au Sud, voir : Ph. HUGON. - "L'économie duale dans la crise". - in Cultures et développement. - vol. XVII-2, 1985. - pp. 304-308.

¹⁶² Ibid. - p. 302.

¹⁶³ R. STREN. - op. cit. - p. 3.

¹⁶⁴ R. STREN. - "L'Etat au risque de la ville : pouvoir et société urbaine en Afrique de l'Est". - in Politique africaine. - n° 17, mars 1985. - p. 86.

¹⁶⁵ H. COING, I. MONTANO. - op. cit. - p. 68.

Conclusion

S'il est une continuité dans la pratique de l'Etat révolutionnaire burkinabè depuis 1983, elle est probablement à rechercher dans son constant souci de réorganisation et de refonte de la société urbaine, dans sa quête d'un idéal social dont la ville ne serait finalement que le reflet homothétique : homogénéiser le corps social pour mieux le maîtriser, quadriller l'espace pour mieux contrôler les hommes ¹. Sériee en composantes d'une part "rentables", conservées par l'administration centrale, d'autre part non "productives", confiées aux secteurs pour ajustement et adaptation dans une optique de régulation sociale, la gestion urbaine révolutionnaire, lacunaire et sous-estimée par un pouvoir surtout préoccupé d'efficacité immédiate, ne pouvait guère être valorisée et fut ainsi livrée, dans ses dimensions infra-communales, aux multiples "détournements" de ses acteurs.

Le paradoxe essentiel de ce projet urbain tient, nous semble-t-il, dans l'impossible réconciliation de deux notions constitutives de sa modernité : sa certitude idéologique que la modernisation de la société passe par un interventionnisme étatique appuyé sur une planification spatiale et économique centralisée ; son souci politique et pragmatique d'utiliser les ressources d'une mise en œuvre et d'une gestion largement décentralisées. N'est-ce là que le paradoxe d'un Etat fort, affligé d'une grande pauvreté de moyens ? Ou bien est-ce celui d'un Etat révolutionnaire ne pouvant penser la pluralité et la diversité, géographiques autant que sociales, et qui n'a pas su choisir entre la globalité rationnelle mais réductrice de "son" urbanisme et le déploiement désordonné mais riche des stratégies locales ? En voulant associer arbitrairement les deux, il a heurté le rationalisme du premier par l'irréalisme des montages et altéré le foisonnement des secondes dans une relation prégnante de subordination unilatérale.

Privé d'un large débat public, le mouvement burkinabè de "descente vers le local" explorait surtout les moyens d'encadrer la population et d'enserrer le tissu social dans les rets des structures populaires révolutionnaires contrôlées par l'appareil d'Etat, sacrifiant les spécificités locales à l'uniformisation des structures. Le pragmatisme, pourtant, a graduellement réintroduit les logiques et ressources locales dans les préoccupations urbaines : résultat du "dérapage" positif postérieur à 1986, le secteur à vocation gestionnaire émerge alors comme un lieu d'élargissement de la pratique

¹ R. OTAYEK. - "Burkina Faso : between feeble state and total state, the swing continues". - in D. B. CRUISE O'BRIEN, J. DUNN, R. RATHBONE (eds.). - Contemporary West African States. - Cambridge ; New York : Cambridge University Press, 1989. - pp. 22-23.

politique à de nouveaux collectifs citoyens, mais aussi comme un espace de régulation, permettant aux partages de la gestion de proximité d'assumer partiellement une gestion sociale de l'urbain disqualifiée, à l'échelle nationale, par les restrictions budgétaires.

En périphérie, les activités liées à l'équipement et la desserte en services des espaces infra-communaux sont ainsi devenues le catalyseur d'une réorganisation des forces sociales dans les secteurs. Dans ce cadre, les stratégies des CR sont essentiellement dirigées vers l'adaptation des dispositifs officiels du partage des responsabilités et sont accompagnées d'un discours de la "conformité" qui dédouble celui des pouvoirs publics. A l'opposé, leurs tactiques rassemblent des conduites effectives diverses destinées, dans une situation de rareté des ressources, à permettre l'accès de chacun à une part des richesses sans plus de références explicites aux modes d'emploi du dialogue avec les institutions : elles développent alors un art du pragmatisme propre au "bricolage". Lieu d'articulation et de résolution d'un grand nombre de logiques à l'œuvre dans le fonctionnement urbain, le secteur est un niveau d'analyse pertinent : c'est à cette échelle que les habitants, confrontés les premiers à l'homogénéisation et la banalisation introduites par les doctrines économiques et les idéaux politiques dominants ¹, doivent gérer les retombées quotidiennes des programmes nationaux ou internationaux et assumer les mesures de réduction des contradictions qui les émaillent.

La lucide instrumentalisation du secteur ne doit cependant pas dissimuler qu'elle est aussi une formidable "machination" politique, puisque la valorisation des dynamiques infra-communales permet de masquer l'insuffisant engagement de l'Etat dans les secteurs périphériques, alors même qu'il se propose de faire oublier à leurs résidents la déréliction qui fut la leur pendant près de 30 ans, et de leur faire accréditer son rôle de "grand réhabilitateur" des quartiers d'habitat spontané. Plus encore que les insuffisances techniques et juridiques de la gestion partagée, les lacunes de ses dispositions financières en dévoilent les contradictions. Le cadre dans lequel les fonctions de la gestion de proximité ont été officiellement déléguées aux CR est en effet suffisamment lâche pour que ceux-ci aient pu, sans le dénoncer, progressivement solliciter des ressources parallèles, hors des dispositifs institutionnalisés du partage, de sorte que les débordements sont aujourd'hui patents à toutes les étapes du fonctionnement. Sans doute ces initiatives sont-elles nécessaires au fonctionnement d'une gestion "par le bas" peu dotée mais, en perdant progressivement la maîtrise du processus de "déréglementation" de la gestion urbaine, provoqué par l'investissement croissant des

¹ E. LE BRIS, E. LE ROY. - "Le local et l'échelle de Jacob". - in B. CROUSSE, E. LE BRIS, E. LE ROY (dirs.). - *Espaces disputés en Afrique noire : pratiques foncières locales*. - Paris : Karthala, 1986. - p. 352.

marges du dispositif par des CR entreprenants, le pouvoir d'Etat se condamne aussi à relâcher son contrôle sur la définition des fins et moyens de la gestion partagée.

Or, l'équité de celle-ci est en question. En finançant une large part des fonctions infra-communales, les prélèvements "irréguliers" des CR permettent de surseoir à l'abolition des inégalités profondes qui caractérisent l'allocation des financements publics, lesquels alimentent toujours les circuits de la redistribution sélective étatique, fondements de son système de soutien social et partisan. En conséquence, le coût de la gestion de proximité est principalement reporté sur les citoyens les moins nantis, puisque la "fiscalité" parallèle des secteurs est surtout prélevée aux dépens des "petits", ménages à bas revenus, artisans et petits commerçants exerçant dans l'économie locale des espaces résidentiels périphériques. Si, en outre, l'accès aux services et équipements de voisinage devenait progressivement discriminatoire en raison des modes de financement choisis par les CR, ainsi que le suggèrent certaines dispositions récentes soumettant l'usage des installations au versement d'une "redevance" sans mécanisme d'aide aux plus pauvres, c'est la notion même de service public qui serait ainsi remise en cause. En l'absence de dispositif régulateur à l'échelle de l'agglomération, la gestion de proximité centrée sur les secteurs favorise donc les concurrences, produit des inégalités entre les citoyens comme entre les entités infra-communales, en confortant dans leur accession privilégiée aux ressources publiques ceux des collectifs résidentiels de la périphérie qui disposent d'un capital social et économique préalable.

Il est néanmoins des contrepois à cette tendance, dont les principaux proviennent des administrations prestataires de services urbains. En effet, si le pouvoir politique manifeste une grande tolérance à l'égard des montages financiers des CR, ceux-ci se heurtent en revanche à leurs partenaires institutionnels dont les réticences se muent peu à peu en résistances face aux empiètements croissants des instances infra-communales sur leurs domaines de compétence et leurs "gisements" fiscaux. L'effacement du pouvoir central et, partant, la dilatation du champ d'intervention des CR ont dès lors pour limites celles que leur imposent les logiques d'exercice des différents démembrements de l'appareil de gestion national et des administrations urbaines, dont l'équilibre et la crédibilité sont à l'évidence menacés par le retrait étatique dans certains arbitrages, notamment dans les conflits financiers entre les différents échelons d'"imposition" des citoyens. Qu'advierait-il, dans ce contexte, d'une gestion urbaine de et par les secteurs devenue véritablement "rentable" ? Qu'un service apparaisse particulièrement rémunérateur, les exemples de la vente d'eau potable ou de la gestion des marchés montrent que l'éventualité n'est pas à exclure, et l'administration pourrait, avec à

propos, faire valoir l'incompatibilité de la notion de service public avec celle de gestion urbaine partagée.

La mobilisation des ressources locales révèle certains des mécanismes d'ajustement mis en œuvre par les différents protagonistes de la gestion urbaine pour s'affirmer les uns par rapport aux autres, de même qu'elle souligne les incohérences d'une concurrence mal maîtrisée entre les instances de management. Toutefois, les multiples tensions favorisent aussi des formes d'assimilation entre des pratiques citadines novatrices et les contraintes du fonctionnement des organismes publics. Aussi, suggérant avec Philippe Hugon que "la découverte ou la redécouverte du secteur informel est celle de l'autonomie relative, des mouvements réversibles, des dynamiques endogènes des sphères domestiques et marchandes hors du contrôle du capital et de l'Etat" ¹, nous concluons que l'articulation dialectique entre les logiques étatiques et celles des espaces sociaux "du bas", au sein de la gestion partagée, conduit à un apprentissage réciproque des contraintes de la construction nationale.

¹ Ph. HUGON (1985). - "L'économie duale dans la crise". - in *Cultures et développement*. - vol. XVII-2, 1985. - p. 302. Notons qu'en 1985 l'auteur employait l'expression "secteur informel" sans guillemets, ce qui n'est plus le cas par la suite. Voir par exemple : Ph. HUGON. - "Eduquer, former, employer en Afrique". - Communication à la Conférence internationale *Développement et croissance démographique rapide : regard sur l'avenir de l'Afrique*. Paris : 2-6 septembre 1991. - Doc. provisoire, 10 p.

Conclusion générale : vers un ajustement gestionnaire ?

Entre la gestion institutionnelle et la logique marchande de l'artisanat de service, les pratiques gestionnaires des CR conduisent à une régulation collective de certaines des demandes citadines en matière d'équipement et de services de proximité : inscrites dans des montages partiellement institutionnalisés, déployées dans les créneaux ouverts par la déréglementation étatique, elles sont agencées au sein d'une dynamique infra-communale d'accommodement des collectifs résidentiels des marges urbaines pionnières, que l'Etat tolère d'autant mieux qu'elle conforte ses propres options politiques. Reconnaissance officielle de la demande en provenance de ces aires urbaines et émergence progressive de dispositifs contractuels de sa prise en charge déterminent ainsi une "gestion partagée" des équipements et services de proximité dont le champ d'exercice est progressivement construit, révélant les limites fluctuantes du rapport des forces sociales.

L'hypothèse d'une structuration originale de la gestion des services urbains de proximité est ainsi vérifiée. Procédant à la fois de dispositifs empruntés à l'appareil administratif de l'Etat et de dynamismes citadins non codifiés, celle-ci est le creuset de recombinaisons plures et de transgressions permanentes développées localement sous le contrôle attentif mais distant des pouvoirs publics. Peut-on dire pour autant que la gestion ouagalaise constitue un modèle gestionnaire syncrétique original ? N'est-elle qu'un phénomène conjoncturel et transitionnel de réponse aux impératifs révolutionnaires ou souligne-t-elle l'émergence d'un secteur tiers de la gestion urbaine, plus structurellement ancré dans le fonctionnement de la cité ? Face à ce questionnement, les limites de notre travail sont doubles : elles tiennent à la fois aux spécificités historiques qui ont marqué les temps de l'enquête et aux formidables dangers de la reconstruction des logiques d'acteurs.

Nombre des pratiques que nous avons observées sont encore récentes et inégalement enracinées dans les collectifs résidentiels de la périphérie : les points de comparaison manquent ainsi géographiquement et historiquement au sein des groupes sociaux étudiés. En outre, la durée de notre travail ne permet pas de prendre en compte une échelle de temps pertinente pour analyser des stratégies et procédures qui ne s'expriment pleinement que sur plusieurs années : il aurait ainsi été nécessaire de pouvoir comparer

les périodes successives de deux plans quinquennaux. En conséquence, il convient de souligner que de nombreuses interrogations demeurent.

Par ailleurs, la gestion partagée est concomitante d'un moment urbanistique précis correspondant au lotissement massif des périphéries ouagalaises. Traduction sectorielle et temporaire de choix politiques fondamentaux, la régularisation foncière de ces aires urbaines, en légitimant la "citadinisation" de leurs résidants, a contraint les pouvoirs publics à reconnaître leur demande effective en services de proximité. Dans ce cadre, elle est l'instrument choisi par le pouvoir burkinabè pour promouvoir l'insertion urbaine de quelque 200 000 citoyens à un coût économique minimal pour les finances publiques. Mais si le consensus est ainsi réalisé autour d'une mobilisation contractuelle des ressources citoyennes et institutionnelles pour faciliter l'accès des habitants, outre au logement, à l'instruction et l'encadrement sanitaire, que représente, pour les différents acteurs engagés, le dispositif plus global de la gestion partagée ?

Gardons nous ici des rationalisations a posteriori : livrée aux conduites et réinterprétations des acteurs de la ville, la gestion de proximité est aujourd'hui fort différente de l'épure qu'en avait produit le pouvoir d'Etat et recèle autant de significations qu'il y a d'intérêts particuliers en jeu. La combinaison opératoire instaurée entre les pouvoirs publics et les populations ne fonctionne pas sans heurts en effet : la province et les sociétés nationales résistent souvent à ce qu'elles considèrent être une spoliation de leurs prérogatives ; les canaux institutionnels d'encadrement de la mobilisation et les procédures officielles sont vite apparus contraignants et trop contrôlés pour circonscrire la totalité des enjeux qui se sont greffés sur les projets strictement techniques et urbanistiques des secteurs. Evoluant sur impulsion d'alliances erratiques et de rapports de force en constant rééquilibrage, procédant d'un rebalisateur permanent des champs d'intervention par le biais de négociations plus ou moins formelles et d'ajustements réciproques, menacée ou stimulée par les revendications de légitimité des uns et des autres, la gestion de proximité est une construction permanente, débordant peu à peu du cadre strict du modèle officiel. Dès lors, il n'est aucune raison pour que se singularise une finalité unique de la gestion partagée, laquelle apparaît plutôt comme une résultante de projets antagoniques, que le dessein étatique, pour être prépondérant, ne parvient ni à surclasser totalement ni à assujettir aux impératifs de sa propre logique.

Pour les résidants des secteurs périphériques, la gestion partagée est avant tout un mécanisme de rattrapage. Contribution extraordinaire à l'effort d'urbanisation, elle leur permet, après l'acquisition des lots à construire, d'améliorer notablement leur condition

de citoyen. Il est cependant difficile de situer la fin du rattrapage : est-ce la mise à niveau avec les quartiers centraux les mieux équipés, ou un simple rééquilibrage des déficits les plus flagrants ? Cette restriction des ambitions de la gestion de proximité est-elle compatible, sur le moyen terme, avec le comportement des acteurs sociaux de la périphérie qui l'utilisent de plus en plus comme vecteur privilégié de leurs stratégies de pouvoir et comme instrument d'une redistribution relative des ressources urbaines à l'échelle infra-communale ?

Dans le contexte de la réorganisation des structures politico-administratives, le transfert des responsabilités gestionnaires aux CR comportait deux principales prescriptions : explorer l'échelle de proximité dans le fonctionnement des services urbains, et contribuer à "réformer" la citoyenneté, en réduisant la "distance" séparant les administrations des citoyens et en responsabilisant ces derniers. L'apparition de l'échelon infra-communal, tant dans la hiérarchie politique des structures populaires que dans le système de programmation de l'aménagement urbain, a indéniablement permis un glissement des centres d'intérêt de l'urbanisme, permettant aux revendications citoyennes de s'exprimer tandis que les acteurs institutionnels pourvoient, dans une certaine mesure, aux nécessaires ajustements de leurs pratiques pour y répondre : les financements ponctuels d'écoles primaires, l'élaboration de contrats individuels d'affermage pour les bornes-fontaines, la réutilisation d'une expérimentation locale de collecte des déchets en témoignent.

La représentation sociale des besoins et la faiblesse objective des moyens économiques et logistiques des CR limitent néanmoins leurs actions à certains champs prioritaires (l'eau, les écoles, la santé). Par ailleurs, les contraintes du partenariat avec la province et les autres protagonistes institutionnels conduisent à une programmation officielle des interventions infra-communales conforme aux priorités nationales, en adéquation avec les rythmes des investissements publics. Enfin, reposant sur les CR et les populations, la gestion partagée est nécessairement un "bricolage", c'est-à-dire une instrumentalisation inventive de moyens hétéroclites dont les finalités sont redéfinies au cours des procès d'exécution. La déssectorialisation apparaît comme une nécessité pour résoudre la difficile question des ressources des CR, mais elle demeure d'un maniement difficile et conduit souvent à d'insurmontables difficultés budgétaires, la quête des ressources passant par les voies mal connues d'une mobilisation financière "parallèle" et par l'optimisation aléatoire des opportunités. La "mise en gestion partagée" sélective des services et équipements s'inscrit ainsi dans le faisceau des logiques transversales des CR, où s'enchevêtrent compromis collectifs et ambitions individuelles.

Liées à l'usage de structures collectives et conduites dans la sphère publique, les pratiques qui concourent à la gestion de proximité - contrôle des attributions foncières, construction des équipements, organisation des services - sont des facteurs clés du contrôle territorial et social. Institués en intermédiaires obligés, les CR ont usé de leur position d'interlocuteurs et de relais exclusifs pour renforcer leurs pouvoirs sur les populations et les espaces, avec l'appui des autorités politiques. Confisquant les fonctions auparavant remplies par les chefs coutumiers, ils ont un rôle d'"arrangeurs" qui s'apparente souvent à celui des "courtiers" sénégalais d'Etienne Le Roy ¹ ou des "commissionnaires" zaïrois de Jean-Luc Piermay ², dont on retrouve partout les mêmes caractéristiques : ubiquité et polyvalence. En "agents de liaison", ils assurent le contact entre la population et l'administration, entre les hommes politiques et leurs concitoyens, entre les différents leaders locaux, partout où une fonction de médiation, de mise en relation, d'ajustement est nécessaire.

La gestion de proximité est ainsi la résultante d'un ensemble pluriel d'acteurs, de systèmes de référence, de ressources, de modes de régulation qui, tous ensemble et de façon qui peut apparaître désordonnée à l'observateur, concourent au fonctionnement des périphéries. Cet écheveau de déterminations plurivoques conforte notre choix méthodologique d'étudier l'ensemble des interventions urbanistiques infra-communales et non seulement les principales d'entre elles, comme la gestion de l'eau potable ou la construction des écoles qui, pour être plus visibles, sont indissociables du complexe d'activités dans lequel elles s'inscrivent. De la sorte, nous nous exposons aux critiques pour n'avoir pu explorer avec suffisamment de précision chacune des filières et laissé dans l'ombre nombre de pratiques et stratégies à peine esquissées qui auraient exigé des investigations plus minutieuses ; il reste néanmoins que ce parti pris méthodologique nous semble restituer une image moins réductrice des pratiques étudiées. Si, ce faisant, nous n'avons pu conserver l'équilibre idéal entre un "stendhalisme" géographique traqueur de détails significatifs et un encyclopédisme balzacien ³, du moins n'avons-nous pas sacrifié l'originalité de notre objet à celle de ses composantes.

¹ E. LE ROY (1987). - op. cit. - p. 266.

² J.-L. PIERMAY. - "Géomètres, «commissionnaires» et hommes politiques dans les villes d'Afrique centrale, lubrifiants et prédateurs de la société". - Communication aux journées d'étude du CECOD *Logiques étatiques et pratiques populaires dans les sociétés dépendantes : les enjeux actuels*. Paris : 19-20 octobre 1989. - doc. non publié, 10 p.

³ Edgar Morin évoque la "nécessité d'un balzacisme et d'un stendhalisme sociologiques" : in E. MORIN. *Commune en France : la métamorphose de Plodémet*. - Paris : Fayard, 1967. - p. 279.

Les organismes gestionnaires institutionnels (administrations et offices publics) ont également forgé leur propre interprétation de la gestion partagée. La diversité de leurs statuts, leurs impératifs comptables différents, leur plus ou moins grande proximité avec le pouvoir central et, sans doute surtout, la nature des prestations offertes, ont cependant suscité des comportements dissemblables qui contreviennent aux tentations d'une dénonciation simpliste de la pesanteur bureaucratique et du conservatisme gestionnaire des établissements nationaux. Si certaines institutions, nationales comme locales, n'ont pu se départir d'une rigidité technocratique incompatible avec le fonctionnement ânonnant des CR, les difficultés d'approvisionnement en eau à Ouagadougou et la volonté politique de remédier aux déficiences extrêmes de la desserte en périphérie ont conduit à des dispositifs de partenariat entre les CR et l'Office national lequel, en dépit de sa centralisation, s'est montré remarquablement attentif aux dynamiques infra-communales. La distribution de proximité en eau potable dans les secteurs périphériques de la ville prouve ainsi de façon éclatante que des dispositifs intermédiaires impliquant à la fois des ressources nouvelles, puisées dans la vitalité sociale des collectifs citoyens, et des Offices nationaux centralisés disposant de compétences et d'un savoir faire inexistant ailleurs peuvent, par des aménagements internes aux dispositifs institutionnels existants, améliorer sensiblement la condition des habitants de villes mal dotées en infrastructures et disposant d'une faible capacité d'investissement.

Retenons toutefois que la réceptivité des organismes aux innovations gestionnaires des citoyens dépend aussi beaucoup des modes d'organisation du service et des types de partenariats élaborés. Le comportement de l'ONEA, dont le monopole sur les fonctions essentielles de production et de distribution réticulaire n'est pas menacé par la redistribution des tâches aux CR, et pour qui la gestion partagée de la desserte en aval des installations publiques est un compromis d'attente qui optimise ses capacités actuelles de desserte, est ainsi difficilement comparable à celui des services administratifs. Directions techniques ministérielles confrontées à la désorganisation de leur programmation par les investissements "hors plan" des CR et administration provinciale exsangue qui assiste, impuissante, au grignotage de ses marges financières, en "bas", par la "fiscalité" parallèle des CR, et en "haut", par les mesures de recentralisation du pouvoir d'Etat, ne peuvent en effet que considérer avec circonspection le déploiement d'initiatives mal codifiées et mal contrôlées qui empiètent sur leurs propres champs de compétences. Souvent abusivement simplifié par la métaphore de la "sphère étatique", l'ensemble des acteurs publics est hétérogène et parcouru de contradictions. Mieux identifiés, les tiraillements, rivalités et autres dysfonctionnements qui émaillent son fonctionnement permettraient sans doute de

comprendre bien des retards, des goulots d'étranglement et des blocages qui perturbent la réalisation des projets.

Au-delà de ces divergences toutefois, un assentiment de principe prudent semble avoir graduellement rassemblé les partenaires institutionnels autour de l'idée de propédeutique. L'Etat providence mort, les conditions de financement des projets sociaux sont soumis à de drastiques restrictions ; dès lors, pourquoi ne pas réserver les contributions du budget national aux seuls secteurs "méritants" ? Or, les procédures de la gestion partagée proposent opportunément un mode de sélection en même temps qu'un espace d'initiation aux contraintes de la gestion publique en exigeant des populations, encadrées par leurs CR, qu'elles démontrent leurs bonnes dispositions et leurs capacités contributives, avant que l'aide provinciale ne vienne compléter leur effort préalable. Les partenaires institutionnels des CR pourraient ainsi être tentés de faire de la gestion partagée une étape probatoire et conditionnelle au déblocage des crédits publics. N'est-ce pas, d'ailleurs, une procédure que nombre de bailleurs de fonds souhaiteraient voir appliquée dans les accords de coopération bi- ou multilatéraux ?

Pour être légitime, du point de vue des institutions concernées, cette interprétation de la gestion partagée n'en est pas moins contradictoire avec les pratiques réelles du pouvoir politique. Celui-ci, soucieux de conforter la place des CR en ville, n'a exercé qu'un contrôle très lâche sur leurs activités de sorte que, développée originellement dans les lacunes et les failles du secteur public, la gestion partagée est conduite par les CR, en vertu du soutien que leur prodigue le patronage étatique, à un expansionnisme qui demeure antagonique des intérêts de l'administration traditionnellement chargée des grands services urbains. Les divergences objectives des enjeux politiques et bureaucratiques face à la gestion partagée provoquent ainsi une désolidarisation des appareils politiques et administratifs au sein du dispositif étatique. Dans l'hypothèse où cette tendance centrifuge se maintiendrait, combien de temps le fonctionnement interne du système public de management urbain peut-il résister à ces "grincements" sans se disloquer ?

C'est peut-être dans la difficile affirmation de ce jeune Etat et dans la mise en place récente de ses structures d'encadrement qu'il faut chercher les origines de ces discordances, les relations différentielles entretenues par le pouvoir avec les divers acteurs urbains procédant des logiques du politique plutôt que des contraintes de la gestion et de l'aménagement de la ville. Nous rejoignons ainsi la démarche d'autres chercheurs confrontés, dans leur domaine d'investigation, à la prégnance des contraintes

de la construction étatique en Afrique de l'Ouest : "Notre objectif [est] de montrer en quoi il y a eu contradiction permanente entre les discours et les pratiques de l'aménagement du territoire, et de risquer l'hypothèse que l'existence de cette contradiction n'est, en dernier ressort, qu'un témoignage des modalités de la construction permanente de l'Etat" ⁴. Dès lors, les modalités d'insertion de la gestion partagée et plus généralement du dessein urbain étatique dans le projet global de société du pouvoir révolutionnaire deviennent particulièrement significatives des intentions réelles de ce dernier.

Soulignons, en premier lieu, que le changement radical impulsé après 1983 ne peut être isolé de son contexte économique et politique, celui-là se caractérisant par une disette des ressources publiques, celui-ci par un engagement persistant de l'Etat envers des catégories de populations qui, pour n'être apparemment plus au centre de ses alliances, n'en continuent pas moins de bénéficier, directement ou indirectement, d'une part majeure des ressources consacrées à l'urbanisme ouagalais. Dans ce cadre, les impératifs de la restructuration des secteurs périphériques, immédiats (le lotissement), et à plus longue échéance (leur équipement), requéraient que soient associées aux forces publiques d'autres ressources. Les principes de la MAP, et plus largement de la gestion partagée, s'enracinent ainsi, et le fait est relativement banal aujourd'hui dans les pays ouest-africains, dans la conjonction de deux urgences. La première renvoie à la nécessité politique de promouvoir la décentralisation et la "responsabilisation" locale par "une participation conséquente des masses populaires au pouvoir d'Etat" ⁵. La seconde, compte tenu de la pauvreté des organismes publics, en réfère à l'obligation économique de convaincre les populations d'assumer "leur devenir économique et social en adhérant à la philosophie du *développement participatif*" ⁶. Au delà des discours et des effets oratoires, les contraintes sont réelles et la gestion partagée apparaît, en première analyse, comme un corollaire des préceptes généraux prônés par le pouvoir, participant de ce mouvement plus général, perceptible dans de nombreux Etats du Tiers-monde, de "descente" vers le bas de l'administration des villes, et dont on ne sait plus s'il est encore la conséquence d'une réelle idéologie de la décentralisation, ou s'il n'est que le moyen de légitimer un désengagement financier des pouvoirs centraux par des références à la démocratie locale et la responsabilisation des communautés de base, les deux arguments n'étant pas nécessairement contradictoires.

⁴ A. DUBRESSON. - "Derrière la contradiction, l'Etat : discours et pratique de l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire". - in *Politique africaine*. - n° 21, mars 1986. - p. 79.

⁵ FRONT POPULAIRE. - *Assises nationales sur le bilan des 4 années de Révolution : documents finaux*. - Ouagadougou : s.n., 1988. - p. 122.

⁶ *Carrefour africain*. - n° 974 du 13 février 1987. - pp. 25-26.

Là pourtant n'est pas l'essentiel. C'est à la construction même du politique et de l'Etat qu'il faut lier l'organisation et la gestion de la cité. Au-delà des nécessités du discours révolutionnaire sur les campagnes, le pouvoir pouvait-il se désintéresser de la ville capitale, lieu d'échanges et de concentration des richesses, creuset de l'histoire et de la croissance ? "La ville est césure, rupture, destin du monde" écrit Fernand Braudel, qui ajoute : "si le pouvoir existe en dehors de la ville, il acquiert, chez elle, une dimension supplémentaire" ⁷. Il n'est pas d'évidence à laquelle l'Etat révolutionnaire se soit rendu avec plus de célérité car c'est en ville, et à Ouagadougou principalement, qu'il s'est efforcé de consolider ses positions afin de concrétiser deux objectifs cardinaux : l'un, moderniser l'appareil d'Etat, et l'autre, affermir le pouvoir d'Etat et redéfinir son rôle dans la construction nationale, induisant la recherche d'une base sociale et la recomposition des alliances.

La gestion partagée ressortit doublement à ce projet d'affirmation de l'Etat, dont elle est une des modalités spécifiques. En libérant le centre d'une partie de la pression des revendications citadines, elle lui permet de concentrer ses efforts sur les groupes de citoyens qui constituent sa "clientèle" en répondant à leur demande en logement par la construction de Cités. Valorisant et confortant la position des CR dans les collectifs résidentiels, elle étaye l'ancrage des structures étatiques dans les espaces infra-communaux de la ville et y renforce l'encadrement des hommes par une densification du maillage relationnel et une délocalisation des fonctions urbaines de base. Contrôle du territoire et contrôle des citoyens procèdent ici de la maîtrise politique de la gestion de proximité, donc des modes de consommation des services et des pratiques de fréquentation des équipements, autant que du découpage administratif de l'espace urbain.

Les incohérences urbanistiques, auxquelles il faudrait ajouter le manque de moyens d'un urbanisme opérationnel soumis aux rythmes des slogans révolutionnaires, qui nous ont conduite à nier l'existence d'une véritable "politique urbaine révolutionnaire" trouvent ainsi leur résolution dans la logique politique du pouvoir, fondée sur le contrôle et l'encadrement des hommes. Aussi la pratique étatique à Ouagadougou fut-elle une politique **dans** la ville et non **de** la ville : ensemble de mesures visant à nouer des liens entre les hommes, à enchâsser les collectifs résidentiels dans l'espace maîtrisé et quadrillé de la cité, à sérier les solutions urbanistiques en fonction de la place des

⁷ F. BRAUDEL. - Civilisation matérielle, économie et capitalisme. XVe-XVIIe siècle. Tome I : Les structures du quotidien : le possible et l'impossible. - Paris : A. Colin, 1979. - pp. 421-423.

individus et groupes dans le projet de société, elle est une pensée du politique. Que celle-ci trouve parfois une concrétisation à travers la pratique urbanistique est une évidence : les lotissements, les Cités, les grands équipements ne sont cependant que les faire-valoir d'une ville instrumentalisée au service de l'affermissement du pouvoir d'Etat. Au fond, la logique des dirigeants politiques du Burkina Faso est-elle très éloignée de celle que Jean-Luc Piermay prête aux administratifs de Mbuji-Mayi lorsque, constatant "la contradiction apparente entre la précarité des techniques d'organisation mises en œuvre et l'efficacité de leur action", il suggère que la confusion entretenue par les agents leur permet de jouer un rôle d'arbitre, "le but [n'étant] pas d'aménager ou de contrôler une ville (par l'établissement de documents, par la confection d'archives), mais d'utiliser à titre personnel et immédiatement des parcelles de pouvoir que l'on détient" ⁸ ?

Si, dans le vaste projet étatique d'assignation des citoyens dans des espaces et fonctions prédéfinies, il est pourtant laissé une importante marge de tolérance aux pratiques irrégulières des CR, c'est que celles-ci conduisent, en dernier ressort, aux mêmes objectifs. Conformes ou non aux procédures institutionnalisées de la gestion de proximité, les projets de secteur n'en canalisent pas moins les forces sociales de la périphérie : réquisition multiforme des ressources citoyennes, la mobilisation encadrée par les CR conforte le projet étatique de "rapatrier" les ressources locales dans son champ d'action tout en assumant la délocalisation d'un grand nombre de conflits issus de l'inégale redistribution des financements publics. Certaines des contradictions de l'Etat prescripteur et décideur ne sont-elles pas ainsi résolues, les rapports sociaux ne sont-ils pas, in fine, domestiqués par l'"ajustement gestionnaire" ouagalais tolérant les "arrangements" des CR ?

La part de la reconstruction théorique dans cette stratégie du pouvoir ne doit cependant pas être dissimulée : la logique des intentions est souvent fort différente de celle des actes lesquels, immergés dans la complexité de la réalité sociale, semblent souvent investis d'une finalité qu'ils ne comportaient pas dans leur épure abstraite. Ce qui n'était que politique d'affermissement du pouvoir par organisation des forces citoyennes et destruction des noyaux locaux de résistance à la rationalisation étatique, nodules irréductibles d'une identité socio-culturelle mossi inassimilable, a été progressivement remodelé pour répondre aux pressions de la société urbaine, puis finalement subverti par ses contournements et transgressions. Les dispositifs qui devaient maintenir les

⁸ J.-L. PIERMAY. - "Naissance et évolution d'une ville post-coloniale : Mbuji-Mayi (Zaïre)". - in CROUSSE (Bernard), LE BRIS (Emile), LE ROY (Etienne) (dirs.). - Espaces disputés en Afrique noire : pratiques foncières locales. - Paris : Karthala, 1986. - p. 142.

revendications citadines dans les limites du tolérable pour les administrations urbaines ont été réappropriés par les CR et réutilisés dans des stratégies de conquête, menaçant le fonctionnement des acteurs institutionnels déstabilisés dans leurs pratiques. La "déréglementation" de la gestion des services qui permet de l'élargir à de nouvelles formes de participations a favorisé l'émergence de nouveaux modes de financement, lesquels réintroduisent des discriminations socio-économiques et produisent de l'inégalité et de l'exclusion, contrevenant ainsi au projet étatique de "stabilisation" des marges citadines. Cet emballement, s'il favorise l'intégration urbaine des citoyens de la périphérie, produit aussi de la "distance" entre eux et le pouvoir central, ce dernier ne maîtrisant plus qu'imparfaitement les choix et les modalités de la gestion partagée : la complexification croissante de l'imbrication des fonctions infra-communales dans le fonctionnement institutionnalisé de l'administration urbaine illustre ainsi, par l'exemple, ces rétroactions de la complexité sociale chère à Edgar Morin ⁹.

Tandis que philosophes et sociologues s'interrogent sur les moyens des Etats occidentaux pour gérer la complexité des sociétés contemporaines, n'avons-nous pas à apprendre de la perméabilité, consciemment cultivée ou non, des sociétés africaines aux logiques "intermédiaires" ? Ne constitue-t-elle pas, dans certaines configurations, une forme de gestion de la complexité sociale ? A titre d'hypothèse, nous suggérons qu'une des erreurs du régime sankariste fut, précisément, d'avoir limité la souplesse de ces ajustements. Si le coup d'Etat du 15 octobre s'enracine probablement dans les profondes divergences de l'Etat-major, il faut bien constater que celles-ci furent accentuées et finalement portées jusqu'à leur ultime aboutissement par un malaise social issu, notamment, du grippage des mécanismes "lubrificateurs" ¹⁰. Sans rien modifier aux grands axes de la Révolution, sans rien renier des textes fondateurs, le Front populaire n'eut guère qu'à alléger le poids de la chape étatique sur ces micro-ajustements pour libérer les ressorts de la vitalité citadine. La diversification et la complexification de la gestion partagée après 1987 sont des expressions de ce phénomène multiple. Des réappropriations "fiscales" des CR à leurs réalisations "hors plan", elles illustrent comment les réinterprétations locales des grands mécanismes du management urbain peuvent modifier les rapports du citoyen à l'Etat et contrecarrer les effets de la pesanteur administrative qui, en France par exemple, stérilise et étouffe les petites innovations qui permettraient au système de globalement mieux fonctionner : "Les petits et moyens fonctionnaires [...] prennent généralement le parti de l'administré. Pourquoi ne

⁹ Voir par exemple : E. MORIN. - Science avec conscience. - Paris : Seuil, 1990 (nouv. éd.). - pp. 163-215. - (Points Sciences).

¹⁰ J.-L. PIERMAY. - op. cit. - 10 p.

réussissent-ils pas à mieux le servir ? Ils font des arrangements en leur faveur qui marchent tant que ce sont de petits arrangements. Mais dès que ça devient un peu plus important, ça bloque parce que ce n'est pas légal ou que ça crée un précédent, et ce qui a été réalisé provisoirement se perd" ¹¹. Qu'on les analyse, en Afrique, comme une "revanche du bas" ou qu'on les assimile à un mécanisme de phagocytose généralisée des espaces collectifs par les citoyens, ces pratiques, en érodant les dispositifs coercitifs du pouvoir d'Etat, maintiennent "un polythéisme de pratiques disséminées" ¹², sauvegardant ainsi, dans la domination, la souplesse des adaptations marginales qui affectent de façon décisive la vie quotidienne des citoyens.

En un sens, cette banalisation des "arrangements" favorise l'articulation du "haut" et du "bas", du "centre" et des "périphéries" et traduit ponctuellement l'intégration urbaine des périphéries, confortant ainsi, presque par "inadvertance", le projet d'affermissement étatique. Aboutissement terminal d'une longue cascade de mesures réinterprétées, investie des mobiles et ambitions d'acteurs intermédiaires multiples qui, entre l'énoncé des intentions politiques et leur mise en œuvre, activent ses potentialités pour mieux en redéfinir les enjeux, la gestion partagée réalise finalement autour de réappropriations polymorphes, un certain consensus.

Dans ce contexte, le recours au concept de "gestion des services urbains" et à sa variante "partagée" nous semble constituer une avancée méthodologique appréciable. Loin d'être un tribut payé à une mode ou, pire encore, une concession à une pratique externe imposée par les bailleurs de fonds internationaux, l'approche dont il est le vecteur est une de celles qui permettent actuellement de prendre en compte l'ensemble des acteurs urbains et d'étudier les superpositions, les interférences ou les contradictions de leurs stratégies autour des services urbains, lesquels mobilisent des protagonistes très divers, à des échelles et dans des registres variés. La reconstitution des enjeux réels propres à chaque intervenant (individuel ou collectif) et l'analyse de leurs articulations autour des enjeux cristallisés par les services (encadrement des pratiques de "consommation", contrôle de l'accès aux ressources que sont l'instruction et la santé, captage de la plus-value foncière...) restitue ainsi en partie l'épaisseur et la complexité du fonctionnement urbain, sans toutefois l'affubler d'une logique collective dont il est souvent dépourvu.

¹¹ "Un entretien avec Michel Crozier". - in Le Monde; - 10 septembre 1991. - p. 2.

¹² Michel de Certeau repris par Jean-François Bayart in : J.-F. BAYART. - "L'énonciation du politique". - in Revue française de science politique. - vol. 35, n° 3, juin 1985. - p. 356.

La gestion des services et équipements, mieux peut-être que d'autres "entrées" thématiques dans le contexte actuel, met en valeur le fait que le fonctionnement urbain est avant tout le résultat d'une pratique de tous ses citoyens, que les interventions de ceux-ci, souvent imaginatives et inédites, participent, au moins autant que les dispositifs instrumentaux et réglementaires jalousement entretenus par les autorités publiques, au devenir des villes. Dans le cas ouagalais, ces pratiques citoyennes mobilisent les héritages culturels et historiques de populations longtemps maintenues sous le joug d'une puissante chefferie (dont le pouvoir est encore, même en ville, une réalité contemporaine), mais aussi les savoir-faire, les connaissances, les ressources "modernes" de citoyens aguerris au contact des réalités urbaines, devenus familiers de ses arcanes administratifs, stimulés par les opportunités de promotions personnelles que leur offre la capitale. Si les Ouagalais obéissent ainsi plus souvent à des logiques individuelles qu'aux nécessités d'une rationalisation du fonctionnement urbain, la concaténation de leurs interventions empiriques et parcellisées n'en contribue pas moins au renouvellement des pratiques gestionnaires.

Enfin, cette approche permet aussi d'appréhender certaines des "fractures", nouvelles et anciennes, de la société citadine, que l'accès discrétionnaire aux services accentue. Ne soyons pas dupe en effet des limites de ce dispositif gestionnaire. S'il constitue, entre le tout Etat et le "marché", un pôle intermédiaire d'organisation de services publics de proximité, il ne peut répondre ni aux impératifs de l'équipement lourd des périphéries, ni aux nécessités d'une régulation sociale et spatiale fondée sur une redistribution transversale des richesses au profit des couches les moins favorisées de la société citadine. En ce domaine, la politique révolutionnaire n'a résolu aucun des problèmes ni exploré aucune des voies de la redistribution.

Constatons ainsi que les mécanismes de la gestion partagée n'ont pas conduit à une redistribution significative des financements publics en direction de la périphérie : tandis que celle-ci était quadrillée par des milliers de lots dépourvus d'eau et d'électricité, la construction des Cités pour couches moyennes et les grands travaux d'infrastructures étaient poursuivis en centre-ville. La régularisation foncière et le parcellement des terres urbaines de la périphérie ont été réalisés à l'économie et grâce au report, sur les tributaires, d'une part notable des charges financières de leur équipement. Sauf à l'instituer pour l'ensemble des citoyens, cette contribution sélective à l'effort d'urbanisation demeure gravement inéquitable.

Par ailleurs, les modalités d'exercice de la gestion ont progressivement contribué à accroître les inégalités entre citoyens. Pernicieux, l'abandon, dans certains secteurs, des principes de socialisation des coûts des services sociaux en raison des contraintes du financement des installations réintroduit une discrimination financière entre les citoyens qui peuvent "acheter" les services et les autres. Mal régulées, ces pratiques n'ont suscité aucune mesure sociale de compensation aux plus démunis et reposent très directement le problème de l'existence d'un service public accessible à tous.

Plus banales, mais aussi plus visibles, les manifestations de l'inégalité entre les citoyens empruntent également les formes d'un clientélisme élargi aux nouvelles notabilités forgées dans les rangs de la classe politique infra-communale. Monopolisées par ces derniers, les formes de dialogue qui ont été instaurées avec les partenaires institutionnels par le partenariat nécessaire à l'élaboration des montages de la gestion partagée n'ont permis qu'une redéfinition restrictive et ambivalente des nouveaux rapports entre citoyens et instances du management urbain. "Captive" des leaders des CR, la majorité des résidents citoyens n'en a guère profité, tandis que les processus de négociation confortaient la position des représentants mandatés des CR et favorisaient ainsi l'émergence de nouveaux pouvoirs dans les collectifs résidentiels. Conjointement, la multiplication des "transactions" hors des filières institutionnalisées et normalisées, en rendant les intermédiaires moins incontournables encore, les renforce considérablement.

Obérée par les impératifs du contrôle politique, manipulée par les jeux de pouvoir infra-communaux, la refonte des rapports entre la société citadine et les structures du management institutionnel que le pouvoir politique avait affichée comme un des objectifs du transfert des responsabilités gestionnaires aux CR n'a pas abouti. Si telle opération réalisée entre un office public et un CR par l'intermédiaire d'une "connaissance", telle "promotion" d'un citoyen formé par un CR puis embauché par une administration témoignent, mieux que leur coopération formelle, de l'osmose réalisée entre les collectifs résidentiels de la périphérie et les centres de décision urbains, en favorisant surtout les détenteurs d'un pouvoir dans les secteurs ou leurs "dépendants", elle élargit la sphère des bénéficiaires plus qu'elle ne remet en cause les structures inégalitaires du système de relations établi entre les citoyens et l'appareil administratif. En outre, fondée sur des pratiques de "désobéissance civile", la réussite de certains bureaux apparaît peu compatible avec les objectifs affichés de repenser l'organisation d'un appareil de gestion public conçu, non comme l'instrument de reproduction d'une minorité d'accaparement, récipiendaire du pouvoir central, mais comme un instrument légitime d'administration de la société dans son ensemble. Le partenariat élaboré pour gérer les services de proximité

et construire les équipements de voisinage est une innovation importante, mais il ne se substitue pas au dispositif institutionnel public de management urbain comme il ne suffit pas à la nécessaire redéfinition du service public. Sur ce point, la pratique révolutionnaire de la ville n'a pas permis d'avancées significatives et les relations entre pouvoir d'Etat, appareil de gestion public et citoyens, qu'un centralisme démocratique cadenassé n'a pu renouveler, demeurent, au Burkina Faso comme dans les autres Etats d'Afrique de l'Ouest, encore largement à inventer.

Enfin, la gestion de proximité est une instrumentalisation des ressources locales sans réel renforcement des collectivités territoriales, l'édifice institutionnel provincial ayant au contraire été amoindri par les pratiques du pouvoir révolutionnaire. Certes, nous avons souligné que la décentralisation au profit des pouvoirs locaux n'est ni une condition suffisante ni un préalable nécessaire pour que soient élaborées des formes de gestion urbaine partagée, puisque les partenariats peuvent s'établir aussi bien avec la province qu'avec les Offices nationaux, pour peu qu'une marge de manœuvre suffisante soit conférée aux acteurs. Les dispositifs intermédiaires de l'ONEA, aux lisières des règlements normatifs, ont ainsi autant fait pour la stimulation des initiatives locales et la mobilisation des ressources infra-communales que la décentralisation institutionnelle ambivalente de ces dernières années. Cependant, si le pouvoir local n'est pas nécessairement plus attentif à l'hétérogénéité de la demande citoyenne qu'un établissement public, s'il peut n'être qu'un acteur subsidiaire dans l'élaboration d'une gestion intermédiaire polymorphe susceptible de réduire le déficit de l'offre institutionnelle en services de proximité, en revanche, son effacement est attentatoire à la coordination des interventions, la régulation sociale et la redistribution des richesses urbaines entre les différents collectifs gestionnaires. En l'absence d'un système de péréquation urbaine, l'atomisation des projets conduit en effet à un approfondissement des inégalités entre les citoyens comme entre les secteurs. En exacerbant la concurrence entre ces derniers, la gestion urbaine partagée conforte donc les disparités socio-spatiales des périphéries, qu'elle désolidarise face au centre-ville. Certes, en les réglementant, le système de planification infra-communale devrait atténuer quelque peu les rivalités mais, en pratique, il est un indicateur plus qu'un cadre contraignant d'action dès lors que les ressources publiques demeurent rares.

C'est sur cette question de l'articulation des échelles géographiques du management urbain et sur celle, qui lui est corrélée, des rôles respectifs des différents niveaux de pouvoir dans la coordination des initiatives ponctuelles des CR et la régulation des déséquilibres, que les lacunes du dispositif de gestion partagée apparaissent ainsi les

plus préjudiciables. Sans doute les urgences du pouvoir étaient-elles ailleurs : la politique révolutionnaire, peu soucieuse de penser la diversité et l'hétérogénéité, a sacrifié les spécificités locales à l'uniformisation des structures et, pour sauvegarder l'abstraction d'un peuple et d'une nation unifiés, a nié l'articulation et l'emboîtement des niveaux géographiques, faisant de l'espace local un résidu de son système de pensée.

Faut-il dès lors en induire que la gestion partagée ouagalaise est contingente au fait de capitale et consubstantielle, dans ses formes actuelles, à la construction de l'Etat-nation ? Comment définir ce qui, dans les modalités de cette gestion intermédiaire des services de proximité, peut être transposé pour aider, dans d'autres villes, à améliorer les conditions de vie du plus grand nombre ? Il n'est guère, nous semble-t-il, que la multiplication des comparaisons nationales et internationales pour répondre à ces interrogations. Nous nous sommes efforcée d'esquisser des rapprochements qui suggèrent que les processus gestionnaires ouagalais ne sont pas isolés, mais une recherche étant aussi le produit des circonstances et des contraintes du travail de terrain, bien des pistes envisagées n'ont pu être empruntées.

Ainsi, seule la production de matériaux empiriques sur les quartiers centraux permettrait de confirmer notre analyse sur les lieux de l'innovation en ville : ayant constaté qu'en périphérie les secteurs les plus anciennement urbanisés sont aussi ceux où les pratiques de gestion partagée se sont le moins bien propagées et que, d'une façon générale, elles sont rares dans le centre-ville, nous avons présumé que les formes de mobilisation des populations tendent à diminuer lorsque progresse la citadinisation et que se modifie la représentation du "rattrapage". C'est une hypothèse qui mériterait d'être vérifiée par des enquêtes couvrant l'ensemble du périmètre urbain.

Par ailleurs, le statut de capitale est un facteur de particularisme, de sorte que nos conclusions sur Ouagadougou sont nécessairement biaisées par cette singularité. Nos choix géographiques ont une logique que nous avons explicitée ; ils n'en rendent pas moins nécessaire, pour une phase ultérieure de la démarche, un élargissement de la réflexion à d'autres villes burkinabè, notamment Bobo-Dioulasso, que son éloignement préserve de la confusion entre les espaces des pouvoirs central et local comme des empilements fonctionnels inhérents aux capitales. Au-delà de l'espace national burkinabè, les comparaisons entre pays francophones et anglophones constituent de fructueuses pistes de recherche, dès lors qu'elles conduisent à reconsidérer les mécanismes de construction des Etats, que la vulgate tend, peut-être trop systématiquement, à opposer.

Enfin, il est un champ de recherche que nous avons éludé : celui des retombées de la gestion partagée sur les conditions de vie des ménages. Nous présumons que la multiplication des services de proximité améliore les conditions de vie des citadins ; mais quels sont les effets réels de la gestion partagée sur les revenus des familles, sur l'évolution de leur niveau d'instruction et leur état sanitaire ? La ville, l'urbain en général, ne peuvent être dissociés des mécanismes d'allocation des ressources : au-delà des grands équilibres toutefois, qu'en est-il de l'évolution économique des unités domestiques ? Comment la monétarisation des services de proximité s'articule-t-elle avec les filières marchandes de l'économie urbaine ? Nous avons insisté, par le truchement du maniement constant des échelles, sur les emboîtements verticaux entre les espaces infra-communaux, provinciaux et nationaux, mais les articulations "horizontales" mériteraient d'être approfondies par une meilleure connaissance de l'insertion des services de proximité dans le monde de la petite production et des marchands urbains, ce qui nécessite d'élargir le champ des enquêtes : aux patrons des revendeurs et aux mécaniciens-soudeurs qui réparent les charrettes à eau dans le domaine de l'eau par exemple, aux tâcherons sollicités par les CR dans celui de la construction des équipements de proximité.

Au regard du vaste champ qu'ouvrent ces interrogations, comment ne pas être partagée entre l'espoir d'avoir contribué à quelques avancées sur un front de connaissances encore peu exploré par les études urbaines ¹³ et l'insatisfaction face aux insuffisances et déficiences d'un texte pourtant déjà très long ? Paradoxalement, notre inquiétude est ici partiellement tempérée par la conviction que, tout imparfait qu'il soit, ce travail témoigne, à sa manière, d'une expérience "nécessaire". Pour être singulière, contingente peut-être, irréductiblement liée à l'"avènement-événement" du CNR sûrement, la gestion partagée n'est en effet ni subsidiaire, ni marginale. Si les structures ne sont "que conservatrices, protectrices d'invariances" et qu'elles n'évoluent que sous la pression conjointe d'"événements internes issus de «contradictions» au sein des systèmes complexes et très lâchement structurés et [d'] événements externes issus des rencontres phénoménales" ¹⁴, alors, la Révolution du 4 août fut un formidable événement catalyseur de changements, dont bien des incidences encore inexprimées ne seront sans doute que progressivement révélées par le jeu dialectique entre permanences structurelles et "accidents". Manifestation précoce en revanche, le traitement original de la demande

¹³ A. OSMONT. - Gestion sociale de l'urbain : rapport de première phase. - Paris : MRT, 1990. - multigr., p. 5.

¹⁴ E. MORIN. - op. cit. - p. 228.

citadine en services de proximité en est aussi, nous semble-t'il, une contribution décisive, bien que masquée par les opérations urbanistiques traumatisantes de la rénovation chirurgicale du centre-ville.

Si, d'une gestion partagée encore inachevée et maladroite, nous avons pu extirper des éléments suffisamment significatifs pour servir de pivots aux analyses comparatives et de supports aux réflexions que mènent les urbanistes sur leurs pratiques opérationnelles, les acquis de notre démarche ne nous semblent menacés ni par les aléas de la Révolution burkinabè, ni par les limites de la monographie. Les CR, dont l'existence est suspendue à un décret étatique ¹⁵, pourraient-ils disparaître, que la contribution ouagalaise à la redéfinition des modes de fonctionnement des services urbains de proximité n'en demeurerait pas moins. S'interroger sur des situations sociales labiles présente des risques et limite considérablement la pertinence des analyses, dès lors qu'est évoqué le long terme ; nous nous sommes efforcée de nuancer nos constats en nous gardant des affirmations péremptoires comme des préjugés. Mais découvrir que l'intuition première de l'événement peut être étayée par de solides présomptions, que du bouillonnement qui accompagne la rencontre d'une réalité sociale et la praxis politique d'un pouvoir encore immergé dans les limbes de son idéal révolutionnaire émergent progressivement de nouvelles pratiques, que l'occasion de témoigner de la vitalité d'une société et de ses ressources n'a pas été manquée, sont aussi de grands bonheurs. A l'immense plaisir qui fut le nôtre à chacune de nos pérégrinations ouagalaises, s'ajoute ainsi la satisfaction, bien immodeste, d'avoir pu saisir l'opportunité d'une recherche pertinente. Quel meilleur hommage pourrions-nous rendre aux citoyens qui se prêtèrent au jeu de notre curiosité que de leur confier, en retour, que nous procédâmes finalement à leur manière ? Nourris des opportunités, des hasards, des rencontres fortuites, nos travaux sont un peu le produit des circonstances et, confrontée au soleil sahélien des périphéries que nous arpentions, parfois étourdie par une "Sobebra" partagée lors d'une pause, nous ne pûmes souvent en activer les virtualités qu'au prix d'un "bricolage" qui fut, à bien des égards, le produit d'une coopération et d'un apprentissage : "La poésie du bricolage lui vient aussi, et surtout, de ce qu'il ne se borne pas à accomplir ou exécuter ; il « parle », non seulement avec les choses, [...] mais aussi au moyen des choses : racontant, par les choix qu'il opère entre des possibles limités, le caractère et la vie de son auteur. Sans jamais remplir son projet, le bricoleur y met toujours quelque chose de soi" ¹⁶.

¹⁵ C'est une des différences fondamentales avec les mobilisations citoyennes d'Amérique latine, faut-il le rappeler ?

¹⁶ Claude Lévi-Strauss. - La pensée sauvage. - Paris : Presses Pocket, 1962. - p. 35.

Bibliographie

Nous avons conçu cette bibliographie sélective comme une clef de compréhension du texte. Instrument de travail, elle comprend les documents, cités ou non, qui ont étayé notre réflexion.

Pour être aujourd'hui fréquemment évoquées, la gestion urbaine et la gestion des services urbains des villes africaines n'ont pas suscité une abondante littérature spécialisée : rarement au cœur des travaux scientifiques qui les abordent, ces thèmes apparaissent en revanche fréquemment au détour d'autres problématiques privilégiant l'habitat, les pouvoirs locaux ou les réseaux techniques urbains par exemple. Aussi avons-nous cherché dans les sphères d'investigation adjacentes les outils de notre approche. Dès lors, l'ensemble des références ainsi collectées ne peut que refléter nos cheminements, nos hésitations, nos choix arbitraires, dans un corpus bibliographique disparate.

Par ailleurs, notre souci d'éviter l'enfermement dans la spécificité ouagalaise nous a conduit à proposer nombre de comparaisons internationales : évoluant ainsi à la périphérie du champ exploré, nous n'avons nullement cherché l'exhaustivité et la sélection des textes jugés significatifs paraîtra sans doute contestable aux spécialistes du domaine. Néanmoins, pour faciliter la lecture d'un corpus hétérogène, nous l'avons organisé en rubriques thématiques, dont on pardonnera, nous l'espérons, le caractère parfois artificiel.

I. Ouvrages et publications de référence

- A. Travaux d'intérêt théorique, méthodologique et comparatif
- B. Urbanisation : généralités et Afrique noire
- C. Services urbains : techniques et gestion
- D. Pouvoirs locaux : institutions et finances
- E. Pratiques populaires et mobilisations citoyennes

II. Burkina Faso

- A. Généralités
 - 1/ Sources statistiques
 - a/ Statistiques démographiques et socio-économiques
 - b/ Statistiques économiques
 - 2/ Documentation photographique et cartographique
 - a/ Photographies aériennes
 - b/ Atlas et cartes
 - 3/ Ouvrages et publications
 - a/ Les textes de la Révolution
 - b/ Etat et politique dans le Burkina révolutionnaire
 - c/ Histoire et société
- B. Urbanisme et habitat / Economie urbaine
 - 1/ Etudes et rapports
 - 2/ Ouvrages, publications et communications
- C. Les services urbains
 - 1/ L'eau potable
 - a/ Etudes et rapports
 - b/ Ouvrages, publications et communications

2/ Autres services urbains
D. Administration et finances locales

III. Burkina Faso : textes de lois

IV. Burkina Faso : articles de presse

* *
*

I. Ouvrages et publications de référence

A. Travaux présentant un intérêt théorique, méthodologique et comparatif

ANCEY (Gérard), PESLAY (Michel), SOCIETE D'ETUDES POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL. - Méthodologie : la planification à base régionale en Côte d'Ivoire. Le Plan 1981-1985 et ses antécédents. - Paris : MRE, 1983. - 135 p.

BALANDIER (Georges). - "Essai d'identification du quotidien". - in Cahiers internationaux de sociologie. - vol. LXXIV, 1983. - pp. 5-12.

BALANDIER (Georges). - Anthropologie politique. - Paris : PUF, 1984. - 238 p. - (coll. Quadrige).

BALANDIER (Georges). - Sociologie des Brazzavilles noires. - Paris : Presses de la Fondation des Sciences politiques : 1985 (2ème éd. rev. et augm.). - 306 p.

BANQUE MONDIALE. - Rapport sur le développement dans le monde 1991. - Washington : Banque mondiale, 1991. - 313 p.

BARBIER (Jean-Pierre). - "A propos de l'économie informelle (commentaires)". - in Afrique contemporaine. - n° 157, janvier-mars 1991. - pp. 33-36.

BAYART (Jean-François). - "Le politique par le bas en Afrique noire : questions de méthode". - in Politique africaine. - n° 1, janvier 1981. - pp. 53-82.

BAYART (Jean-François). - "Les sociétés africaines face à l'Etat". - in Pouvoirs. - n° 25, 1983. - pp. 23-39.

BAYART (Jean-François). - "L'énonciation du politique". - in Revue française de science politique. - vol. 35, n° 3, juin 1985. - pp. 343-373.

BAYART (Jean-François). - L'Etat en Afrique : la politique du ventre. - Paris : Fayard, 1989. - 439 p. - (L'espace du politique).

BAYOR (Ronald H.) (ed.). - Neighborhoods in Urban America. - Port Washington : National University Publications/Kennikat Press, 1982. - 252 p.

BOURDIEU (Pierre). - "Le capital social : notes provisoires". - in Actes de la recherche en sciences sociales. - n° 31, janvier 1980. - pp. 2-4.

BOUTRAIS (Jean). - Des Peul en savanes humides : développement pastoral dans l'ouest centrafricain. - Paris : ORSTOM, 1988. - 392 p. - (Etudes et thèses).

BRACHET (Olivier). - "La démocratie locale vue sous l'angle d'un lieu : la quartier, et d'une méthode : l'enquête". - in Economie et humanisme. - n° 261, septembre-octobre 1981. - pp. 30-40.

BRATTON (Michael). - "Beyond the State : Civil Society and Associational Life in Africa". - in World Politics. - vol. XLI, n° 3, April 1989. - pp. 407-430.

BRAUDEL (Fernand). - Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle. Tome I : les structures du quotidien ; le possible et l'impossible. - Paris : A. Colin, 1979. - 544 p.

BRIE (Christian de). - "Les citoyens à la conquête des pouvoirs (V) : sur les chantiers de la démocratie locale". - in Le Monde diplomatique. - mars 1990. - pp. 22-23.

BRIQUET (Jean-Louis). - "Les amis de mes amis... Registres de la mobilisation politique dans la Corse rurale". - in Mots, les langages du politique. - n° 25, décembre 1990. - pp. 23-41.

BUGNICOURT (Jacques). - "Le mimétisme administratif en Afrique : obstacle au développement". - in Revue française de science politique. - n° 6, décembre 1973. - pp. 1239-1277.

CASSIDY (Robert). - Livable Cities : A Grass-Roots Guide to Rebuilding Urban America. - New York : Holt, Rinehart and Winston, 1980. - 340 p.

CERTEAU (Michel de). - L'invention du quotidien : 1. Arts de faire. - Paris : Gallimard, 1990. - 350 p. - (Folio essais).

CHARMES (Jacques). - "Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel". - in TURNHAM (David), SALOME (Bernard), SCHWARZ (Antoine) (dirs). - Nouvelles approches du secteur informel. - Paris : OCDE, 1990. - pp. 11-51.

CHEATER (Angela, P.). - Social Anthropology : an Alternative Introduction. - London : Unwin Hyman, 1989. - 312 p.

CLAVAL (Paul). - La logique des villes : essai d'urbanologie. - Paris : LITEC, 1981. - 633 p.

CLAVAL (Paul). - "Causalité et géographie". - in L'Espace géographique. - n° 2, 1985. - pp. 109-115.

CLAVAL (Paul). - "Mutations et permanences". - in Espaces Temps. - n° 40/41, 1989. - pp. 8-12.

COING (Henri). - "Le transfert des techniques urbaines vers le Tiers-Monde : éléments pour une problématique". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 7, avril 1980. - pp. 3-26.

COING (Henri). - La ville, marché de l'emploi. - Grenoble : PUG, 1982. - 307 p.

COING (Henri), LAMICQ (Hélène), MALDONADO (Carlos), MEUNIER (Christine). - Approches du «secteur informel». - Créteil : Institut d'Urbanisme de Paris (Université Paris XII-Val-de-Marne), 1979. - 157 p.

COING (Henri), LAMICQ (Hélène), MALDONADO (Carlos), MEUNIER (Christine). - "Contradiction dans l'analyse ou dans la réalité ?". - in DEBLE (Isabelle), HUGON (Philippe) (dirs.). - Vivre et survivre dans les villes africaines. - Paris : PUF, 1982. - pp. 50-64. - (coll. Tiers-monde).

CONAC (Gérard) (dir.). - Les grands services publics dans les Etats francophones d'Afrique noire. - Paris : Economica, 1984. - (La vie du droit en Afrique).

Le Concept de pouvoir en Afrique. - Paris : UNESCO, 1986. - 191 p. - (Introduction à la culture africaine ; 4).

COQUERY (Michel). - "La notion de mode de composition urbaine. Un outil opératoire en urbanisme". - in *Les grandes villes africaines : séminaire de montpellier, 18 - 25 septembre 1980*. - in Bulletin de la Société languedocienne de géographie. - tome 16 (1-2), janvier-juin 1982. - pp. 124-143.

COULON (Christian). - "Système politique et société dans les Etats d'Afrique noire : à la recherche d'un cadre conceptuel nouveau". - in Revue française de science politique. - vol. XXII, n° 5, octobre 1972. - pp. 1049-1073.

CRENSON (Matthew). - Neighborhood Politics. - Cambridge : Harvard University Press, 1983. - 328 p.

CROZIER (Michel). - "Un entretien avec Michel Crozier". - in Le Monde. - 10 septembre 1991. - p. 2.

CROZIER (Michel), FRIEDBERG (Erhard). - L'acteur et le système. - Paris : Seuil, 1977. - 500 p. - (Points Politique).

DESJEUX (Dominique). - Stratégies paysannes en Afrique noire : le Congo (essai sur la gestion de l'incertitude). - Paris : L'Harmattan, 1987. - 247 p. - (Alternatives paysannes).

Développement social des quartiers. - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 26, avril 1985. - 127 p.

Le Droit et ses pratiques. - Politique africaine. - n° 40, décembre 1990. - 163 p.

DURAND-LASSERVE (Alain), EL KADI (Galila), MONTENEGRO (Anna-Maria), TRIBILLON (Jean-François). - "Paraître et gérer. La résistible ascension des classes moyennes urbaines dans les pays du Tiers-Monde". - in Revue Tiers-Monde. - XXVI, n° 101, janvier-mars 1985. - pp. 41-53.

Economie populaire. - in Lettre urbaine. - n° 16, 2ème trimestre 1988. - 31 p.

FANON (Frantz). - Les damnés de la terre. - Paris : La Découverte, 1985. - 238 p. - (Cahiers libres).

Formes de l'économie urbaine en Afrique noire et à Madagascar. Table ronde CEGET-CNRS : 4-6 décembre 1978. - in Travaux et documents de géographie tropicale. - n° 47, mars 1983. - 288 p.

FOUREST (Alain). - "Quel développement pour quels quartiers ?". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 26, avril 1985. - pp. 5-9.

GANNE (Bernard). - "Les avatars des études urbaines". - in Economie et humanisme. - n° 252, mars-avril 1980. - pp. 3-12.

GANNE (Bernard). - "Du notable au local : transformations d'un modèle politique". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 28, octobre 1985. - pp. 23-32.

GARRAUD (Philippe). - "Discours des maires et construction locale du politique". - in Mots, les langages du politique. - n° 25, décembre 1990. - pp. 23-41.

GAUD (Michel). - "Nouveaux regards sur l'économie informelle". - in Afrique contemporaine. - n° 157, janvier-mars 1991. - pp. 23-32.

Géographie, état des lieux : débat transatlantique. - in Espaces Temps. - n° 40/41, 1989. - 118 p.

GIARD (Luce), MAYOL (Pierre). - L'invention du quotidien : 2. Habiter, cuisiner. - Paris : Union générale d'éditions, 1980. - 316 p. - (10/18).

GIBBAL (Jean-Marie), LE BRIS (Emile), MARIE (Alain), OSMONT (Annik), SALEM (Gérard). - "Situations urbaines et pratiques sociales en Afrique" suivi de "Position de l'enquête anthropologique en milieu urbain africain". - in Cahiers d'études africaines. - n° 81-83, XXI (1-3), 1981. - pp. 7-24. - (n° spécial *Villes africaines au microscope*).

GOFFMAN (Erving). - Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux. - Paris : Les Editions de Minuit, 1968. - 449 p. - (Le sens commun).

GOLDMANN (M.). - Intervention dans "Discours de clôture et discussion". - in *Les classes sociales dans le monde aujourd'hui*. - Cahiers internationaux de sociologie. - XXXIX, juillet-décembre 1965. - p. 228.

GRAFMEYER (Joseph). - L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine. - Paris : Aubier-Montaigne, 1984. - 334 p.

GUTKIND (Peter C.). - "The View from Below : Political Consciousness of the Urban Poor in Ibadan, Western Nigeria". - in Cahiers d'études africaines. - XV, n° 57, 1975. - pp. 5-35.

GUTWIRTH (Jacques). - "L'enquête en ethnologie urbaine". - in Hérodote. - n° 9, 1978. - pp. 38-55.

GUTWIRTH (Jacques). - "Jalons pour l'anthropologie urbaine". - in L'Homme. - XXII, n° 4, octobre-décembre 1982. - pp. 5-23.

GUTWIRTH (Jacques). - "Tradition et innovation religieuse. Exemple de construction de l'objet". - in GUTWIRTH (Jacques), PETONNET (Colette) (dirs.). - Chemins de la ville : enquêtes ethnologiques. - Paris : CNRS, 1987. - pp. 13-33.

GUTWIRTH (Jacques), PETONNET (Colette) (dirs.). - Chemins de la ville : enquêtes ethnologiques. - Paris : CNRS, 1987. - 270 p.

HAERINGER (Philippe). - "Trois citadins jour après jour". - in *Les grandes villes africaines : séminaire de Montpellier, 18 - 25 septembre 1980*. - in Bulletin de la Société languedocienne de géographie. - tome 16 (1-2), janvier-juin 1982. - pp. 65-79.

HANNERZ (Ulf). - "Problems in the Analysis of Urban Cultural Organization". - in ASCHENBRENNER (Joyce), COLLINS (Lloyd) (eds.). - Processus of Urbanism. - La Haye : Mouton, 1978. - pp. 297-313.

HANNERZ (Ulf). - "Washington and Kafanchan : a view of Urban Anthropology". - in l'Homme. - XXII, n°4, octobre-décembre 1982. - pp. 25-36.

HANNERZ (Ulf). - Explorer la ville. - Paris : Editions de Minuit, 1983. - 419 p.

HART (Keith). - "Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana". - in Journal of Modern African Studies. - vol. 11-1, mars 1973. - pp. 61-89.

HOJNACKI (William P.). - "What is a Neighborhood ?". - in Social Policy. - septembre-octobre 1979. - pp. 47-52.

HUGON (Philippe) (dir.). - *Secteur informel et petite production marchande dans les pays en voie de développement*. - in Revue Tiers-monde. - t. XXI, n° 82, 1980.

HUGON (Philippe). - "Secteur souterrain ou réseaux apparents". - in DEBLE (Isabelle), HUGON (Philippe) (dirs.). - Vivre et survivre dans les villes africaines. - Paris : PUF, 1982. - pp. 26-49. - (coll. Tiers-monde).

HUGON (Philippe). - "L'économie duale dans le contexte de crise". - in Culture et développement. - vol. XVIII-2, 1985. - pp. 295-314.

HUGON (Philippe). - "Eduquer, former, employer en Afrique". - Communication à la Conférence internationale *Développement et croissance démographique rapide : regard sur l'avenir de l'Afrique*. Paris : 2-6 septembre 1991. - doc. provisoire, 10 p.

ION (Jacques). - "La commune entre l'Etat et le quartier". - Espace et société. - n° 34-35, 1980. - pp. 83-96.

JAVEAU (Claude). - "Sur le concept de vie quotidienne et sa sociologie". - in Cahiers internationaux de sociologie. - vol. LXVIII, 1980. - pp. 31-45.

KELLER (Suzanne). - The Urban Neighborhood. - New York : Random House, 1968. - 201 p.

KOUOMEGNI KONTCHOU (Augustin). - "Administration et politique en Afrique francophone ou de l'autocratie bureaucratique". - in CONAC (Gérard) (dir.). - Les grands services publics dans les Etats francophones d'Afrique noire. - Paris : Economica, 1984. - pp. 3-52. - (La vie du droit en Afrique).

LAIDI (Zaki). - Enquête sur la Banque mondiale. - Paris : Fayard, 1989. - 356 p.

LALIVE D'EPINAY (Christian). - "La vie quotidienne. Essai de construction d'un concept sociologique et anthropologique". - in Cahiers internationaux de sociologie. - vol. LXXIV, 1983. - pp. 13-38.

LE BRIS (Emile), MARIE (Alain), OSMONT (Annik), SINOU (Alain). - "Résidence, stratégies, parenté dans les villes africaines". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 25, janvier 1985. - pp. 13-30.

LE BRIS (Emile), LE ROY (Etienne). - "Le local et l'échelle de Jacob". - in CROUSSE (Bernard), LE BRIS (Emile), LE ROY (Etienne) (dirs.). - Espaces disputés en Afrique noire : pratiques foncières locales. - Paris : Karthala, 1986. - pp. 347-363.

LELEVRIER (Christine). - Pratiques légales et illégales dans l'espace urbain des pays en développement : le rôle des intermédiaires. - Créteil : Institut d'Urbanisme de Paris (Université de Paris XII-Val-de-Marne), 1987. - 78 p. - (Mémoire de DEA).

LE ROY (Etienne). - "La tectonique des ordres juridiques dans la gestion urbaine : quelques repères méthodiques et hypothétiques à partir d'exemples pris dans deux villes moyennes du Sénégal". - in *Journées d'étude de Marly-Le-Roi : "Crise et évolution des modes de gestion des villes dans les PED : quels nouveaux outils ? Quels nouveaux acteurs ? Quelles nouvelles pratiques ?"*, Marly-Le-Roi, 24-26 janvier 1985. - Bordeaux : CEGET, 1985. - doc. de travail, 8 p.

LOCOH (Thérèse). - "L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages". - in UNION INTERNATIONALE POUR L'ETUDE SCIENTIFIQUE DE LA POPULATION, UNION POUR L'ETUDE DE LA POPULATION AFRICAINE. - Congrès africain de population. Dakar, Sénégal : 7-12 novembre 1988. - Dakar : UIESP, 1988. - vol. 2 : pp. 5.2.17-5.2.40.

LOOTVOET (Benoît). - L'artisanat et le petit commerce dans l'économie ivoirienne. Eléments pour une analyse à partir de l'étude de quatre villes de l'intérieur (Agboville, Bouaké, Dimbokro, Katiola). - Paris : ORSTOM, 1988. - 417 p. - (coll. Etudes et thèses).

LOOTVOET (Benoît). - "Côte d'Ivoire - Guinée : le plus long chemin d'une problématique à une autre". - Communication au séminaire ORSTOM *Migrations, travail, mobilités sociales : méthodes, résultats, perspectives (Garchy : 24-27 septembre 1991)*. - doc. de travail, 12 p.

MAFFESOLI (Michel). - "Epistémologie de la vie quotidienne (vers un «formisme» sociologique)". - in Cahiers internationaux de sociologie. - vol. LXXIV, 1983. - pp. 57-70.

MARCOUX (Richard). - "Structure démographique des ménages en milieu urbain africain : analyse des tendances, étude de cas malien et approches conceptuelles". - in UNION POUR L'ETUDE DE LA POPULATION AFRICAINE. - Communications spontanées à la Conférence sur "Le rôle des migrants dans le développement de l'Afrique : problèmes et politiques pour les années 90", Nairobi (Kenya) : 24-28 février 1990. - s.l. : UEPA, [1990]. - pp. 199-213.

MARTIN (Denis-Constant). - "Les cultures politiques". - in COULON (Christian), MARTIN (Denis-Constant) (dirs.). - Les Afriques politiques. - Paris : La Découverte, 1991. - pp. 157-171. - (coll. Textes à l'appui).

MARTINAND (Claude). - Le génie urbain : rapport au ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des transports. - Paris : La Documentation française, 1986. - 304 p. (coll. Rapports officiels).

Marxisme et géographie urbaine. - Villes en parallèle. - n° 7, décembre 1983. - 138 p.

MAXIMY (René de). - "L'humaniste et les acteurs de l'urbain : culture, savoir et pouvoir dans une métropole du Tiers-Monde, Kinshasa". - in L'Espace géographique. - n° 3, 1985. - pp. 188-196.

MEDARD (Jean-François). - "Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique". - in Revue française de science politique. - vol XXVI, n° 1, février 1976. - pp. 103-131.

MEDARD (Jean-François). - "La spécificité des pouvoirs africains". - in Pouvoirs. - n° 25, 1983. - pp. 5-21.

MELLAH (Fawzi). - "Le développement politique : rôle et limites de l'administration publique. Eléments pour une analyse de l'Etat «moderne» au Tiers-Monde". - in Annuaire du Tiers-Monde VIII 1982-1983. - Paris : Fernand-Nathan, 1984. - pp. 77-85.

METTELIN (Pierre). - "Petite production marchande et activités informelles urbaines en Afrique noire : état de la problématique analytique". - in Culture et développement. - vol. XVII-1, 1985. - pp. 3-27.

MINISTERE DU PLAN. Maroc, INSEE, ORSTOM, ASSOCIATION INTERNATIONALE DES STATISTICIENS D'ENQUETES. - Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré. Rabat : 10-17 octobre 1984. - Paris : INSEE, 1985. - 2 tomes : 584 p.

MIRAS (Claude de). - "De la formation de capital privé à l'économie populaire spontanée". - in Politique africaine. - n° 14, juin 1984. - pp. 92-109.

MIRAS (Claude de). - "Etat de l'informel. Informel et Etat. Illustrations sud-américaines". - in Revue Tiers-Monde. - XXXI, n° 122, 1990. - pp. 377-391.

MIRAS (Claude de), ROGGERIO (Roberto). - l'économie informelle en Equateur. - Paris : ORSTOM, 1990. - 198 p. - (Les Cahiers, n° 13 ; coll. Pratiques sociales et travail en milieu urbain).

MORIN (Edgar). - Commune en France : la métamorphose de Plodémet. - Paris : Fayard, 1967. - 290 p.

MORIN (Edgar). - Science avec conscience. - Paris : Seuil, 1990 (nouv. éd.). - 315 p. - (Points Sciences).

OLIVIER de SARDAN (Jean-Pierre). - "Rapports de production, modes d'action économiques et logiques sociales : quelques interrogations". - in Terrains et perspectives : l'anthropologie face aux transformations des sociétés rurales, aux politiques et aux idéologies du développement. - Paris : ORSTOM, 1987. - pp. 361-372. - (Colloques et séminaires).

LOUDIN (Xavier). - "Sur la définition du secteur non structuré". - in Economies en transition. - Paris : ORSTOM, 1987. - pp. 7-21. - (Bulletin de liaison n° 9-10).

PELLISSIER (Paul), SAUTTER (Gilles). - "Pour un atlas des terroirs africains : structure-type d'une étude de terroir". - in L'Homme. - IV, n° 1, 1964. - pp. 45-72.

PENOUIL (Marc). - "Les activités informelles : réalités méconnues, espérances illusaires ?". - in Problèmes économiques. - n° 2196 du 24 octobre 1990. - pp. 1-6.

PENOUIL (Marc), LACHAUD (Jean-Pierre) (dirs.). - Le développement spontané : les activités informelles en Afrique. - Paris : Pédone, 1985. - 303 p. - (CEAN, Série Afrique noire ; 3).

PETONNET (Colette). - "L'observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien". - in l'Homme. - XXII, n° 4, octobre-décembre 1982. - pp. 37-47.

RAFFESTIN (Claude). - "Théorie du réel et géographicit  ". - in *G  ographie,   tat des lieux : d  bat transatlantique*. - in Espaces Temps. - n   40/41, 1989. - pp. 26-31.

RONCAYOLO (Marcel). - La ville et ses territoires. - Paris : Gallimard, 1990 (  d. rev. et augm.). - 278 p. - (Folio/Essais).

ROSS (John), RICH (Marjorie), MOLZAN (Janet), et alii. - Family Planning and Child Survival : 100 Developing Countries, 1988. - New York : Columbia University (Center for Population and Family Health), 1988. - 247 p.

ROY (G  rard). - "D  veloppement communautaire et mythe de la communaut   ; mythe de la communaut   et mythe de l'anthropologie : l'exemple de la politique communautaire malgache du Fokolona de 1973". - in Terrains et perspectives : l'anthropologie face aux transformations des soci  t  s rurales, aux politiques et aux id  ologies du d  veloppement. - Paris : ORSTOM, 1987. - pp. 305-314. - (Colloques et s  minaires).

SAEZ (Guy). - "Le quartier ? Un enjeu". - in Economie et Humanisme. - n   261, septembre-octobre 1981. - pp. 5-17.

SAUTTER (Gilles). - "Quelques r  flexions sur le th  me : Crise ou renouveau de la g  ographie". - Rapport au Comit   technique de g  ographie de l'ORSTOM, 1975. - sans autre indication, doc. dactyl., 8 p.

SAUTTER (Gilles). - "La discipline et son contexte : quelques r  flexions sur la g  ographie en 1975". - in Revue internationale des sciences sociales. - XXVII, 2, 1975. - pp. 245-263.

TOCQUEVILLE (Alexis de). - De la D  mocratie en Am  rique. - Paris : Gallimard, 1951. - 2 tomes : 466 p.+398 p.

Travail et identit   dans les villes du Tiers-monde. - in ORSTOM, Cahiers des sciences humaines. - vol. 23, n   2, 1987. - 338 p.

Vie quotidienne en milieu urbain : actes du colloque de Montpellier : f  vrier 1978. - suppl  ment aux Annales de la recherche urbaine, 1980. - 580 p.

WILLMOTT (Peter). - "Communaut   urbaine et politique sociale". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n   26, avril 1985. - pp. 16-37.

B. Urbanisation : g  n  ralit  s et Afrique noire

AGENCE COOPERATION ET AMENAGEMENT. - Manuel d'urbanisme en pays tropical (5 volumes). - Paris : ACA.

Tome 1 : L'habitat, 1975

Tome 2 : Artisanat et   quipements commerciaux, 1976

Tome 3 : Le d  coupage parcellaire, 1977

Tome 4 : Transports urbains, 1982

Tome 5 : Infrastructures, 1984

Tome 6 :   quipements collectifs, 1985

AGENCE COOPERATION ET AMENAGEMENT. - Groupe de travail sur la ma  trise du d  veloppement urbain dans les PED. Conclusions. Paris : ACA, 1982. - 37 p.

AMIS (Philip), LLOYD (Peter) (eds.). - Housing Africa's Urban Poor. - Manchester ; New York : Manchester University Press, 1990. - 305 p. - (International African Seminars ; 4).

ANTOINE (Philippe), COULIBALY (Sidiki) (dirs.). - L'insertion urbaine des migrants en Afrique. Actes du séminaire CRDI/ORSTOM/URD. Lomé 10-14 février 1987. - Paris : Editions de l'ORSTOM, 1989. - 242 p. - (coll. colloques et séminaires).

ANTOINE (Philippe), DUBRESSON (Alain), MANOU-SAVINA (Annie). - Abidjan "côté cours" : pour comprendre la question de l'habitat. - Paris : Karthala/ORSTOM, 1987. - 277 p.

ANTOINE (Philippe), HERRY (Claude). - "Urbanisation et dimension du ménage. Le cas d'Abidjan". - in HAERINGER (Philippe) (dir.). - De Caracas à Kinshasa : bonnes feuilles de la recherche urbaine à l'ORSTOM (1978-1983). - Paris : ORSTOM, 1984. - pp. 338-354. - (Collection Travaux et documents ; 179).

BAIROCH (Paul). - "La ville du Tiers-monde : un frein au développement". - in Journal de Genève. - 18 novembre 1988.

BANQUE MONDIALE. - Un programme d'action concerté pour le développement stable de l'Afrique sub-saharienne. - Washington : Banque mondiale, 1984. - 116 p.

BANQUE MONDIALE. - Croissance démographique et politiques de population en Afrique sub-saharienne. - Washington : Banque mondiale, 1986. - 110 p. (coll. Etude de politique générale de la Banque mondiale).

BANQUE MONDIALE. - Sub-Saharan Africa : From Crisis to Sustainable Growth. a Long-Term Perspective Study. - Washington : The World Bank, 1989.

BARNES (Sandra). - "Public and Private Housing in Urban West Africa : the Social Implications". - in MORRISON (Minion K.C.), GUTKIND (Peter C.) (eds.). - Housing the Urban Poor in Africa. - Syracuse (NY) : Maxwell School of Citizenship and Public Affairs (Syracuse University), 1982. - pp. 5-32 - (Foreign and Comparative Studies ; African Series XXXVII).

BERG (E.). - Le développement accéléré en Afrique au Sud du Sahara : programme indicatif d'action. - Washington : Banque mondiale, 1981.

BERTRAND (Monique). - "Des politiques nationales aux pratiques locales : la question foncière à Sikasso (Mali)". - in L'espace géographique. - n° 2, 1988. - pp. 81-94.

BERTRAND (Monique). - Question foncière et villes secondaires au Mali : les communes méridionales de Sikasso, Koutiala et Bougouni. - Paris : Université de Paris X-Nanterre, 1990. - 668 p. + annexes. - (Thèse de doctorat).

BONNASSIEUX (Alain). - De Dendrika à Vridi-Canal : chronique de la précarité à Abidjan. - Paris : EHESS, 1982. - 262 p. - (Thèse de 3ème cycle).

BOUBE (Pierre). - Les proclamations urbaines de l'Ethiopie révolutionnaire et le développement d'Addis Abeba. - Addis Abeba : s.n., 1986. - multigr., 54 p.

BUGNICOURT (Jacques), SAMBOU (Sidy), WAAS (Evelyne). - "Economie populaire urbaine". - in Lettre urbaine. - n° 16, 2ème trimestre 1988. - 31 p.

CANEL (Patrick), DELIS (Philippe), GIRARD (Christian). - Construire la ville africaine. Histoire comparée de chantiers d'habitation auto-produits à Douala et Kinshasa. - Paris : Plan Construction et Habitat, 1984. - 308 p.

Cités africaines. - 1985 : n° 1 Addis Abeba ; n° 2 Abidjan ; n° 3 Kinshasa ; n° 4 Lagos.

COQUERY (Michel) (dir.). - Nouvelles directions de la recherche sur la gestion urbaine dans les pays en développement : journées d'étude et de réflexion. Marne-la-Vallée : Institut Français d'Urbanisme/MRT, 1989. - multigr., 197 p.

COQUERY (Michel). - "Autopromotion de l'habitat et modes de production du cadre bâti : l'apport de recherches récentes en Afrique noire francophone". - in AMIS (Philip), LLOYD (Peter) (eds.). - Housing Africa's Urban Poor. - Manchester ; New York : Manchester University Press, 1990. - pp. 55-70. - (International African Seminars ; 4).

COQUERY - VIDROVITCH (Catherine) (dir.). - Processus d'urbanisation en Afrique. - Paris : L'Harmattan, 1988. - 2 tomes : 134 p., 168 p.

COQUERY - VIDROVITCH (Catherine). - Afrique noire : permanences et ruptures. - Paris : Payot, 1986. - 440 p.

CREPIN (Xavier). - "Editorial". - in Villes en développement. - n°6, décembre 1989. - p. 1.

Croissance urbaine en Afrique noire et à Madagascar. Talence : 29 septembre - 2 octobre 1970. - Paris : CNRS, 1972. - 2 tomes : 1109 p.

Croissance périphérique des villes du Tiers-monde : le rôle de la promotion foncière et immobilière. Talence : table-ronde CEGET/CNRS (5-7 mai 1977). - Paris : CNRS, 1980. - 580 p.

CROUSSE (Bernard), LE BRIS (Emile), LE ROY (Etienne) (dirs.). - Espaces disputés en Afrique noire : pratiques foncières locales. - Paris : Karthala, 1986. - 428 p.

DAVEZIE (Laurent). - "La redistribution des revenus entre les villes et les campagnes". - in Villes en développement. - n° 6, décembre 1989. - pp. 2-3.

DEBLE (Isabelle), HUGON (Philippe) (dirs.). - Vivre et survivre dans les villes africaines. - Paris : PUF, 1982. - 310 p. - (coll. Tiers-monde).

DELIS (Philippe), GIRARD (Christian). - "L'immobilisation privée du sol à Kinshasa". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 25, janvier 1985. - pp. 34-53.

DIARRA (Mohammed), DURAND-LASSERVE (Alain) (dirs.). - La gestion foncière urbaine dans les pays en développement : objectifs, instruments, techniques. Synthèse de la session d'échange du 30 novembre au 11 décembre 1987. - Talence : ACCT - Ecole internationale de Bordeaux, 1988. - 503 p. - (Notes et documents. Série : synthèses de session ; 11).

DOWNS (R.E.), REYNA (S.P.) (eds.). - Land and Society in Contemporary Africa. - Hanover (USA) ; London : University Press of New England, 1989. - 383 p.

DUBRESSON (Alain). - Villes et industries en Côte d'Ivoire : pour une géographie de l'accumulation urbaine. - Paris : Karthala, 1990. - 845 p.

DUBRESSON (Alain). - "Derrière la contradiction, l'Etat : discours et pratique de l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire". - in Politique africaine. - n° 21, mars 1986. - pp. 77-89.

DULUCQ (Sophie), GOERG (Odile) (dirs.). - Les investissements publics dans les villes africaines 1930-1985. - Paris : L'Harmattan, 1989. - 222 p. - (Villes et entreprises).

DUPONT (Véronique), DUREAU (Françoise). - Renouveler l'approche de la dynamique urbaine par l'analyse des migrations ? Essai méthodologique à partir d'expériences en Afrique de l'ouest. - Talence : CEGET - CNRS, 1988. - 138 p. - (Pratiques urbaines ; 4).

DURAND-LASSERVE (Alain). - L'exclusion des pauvres dans les villes du Tiers-monde. - Paris : L'Harmattan, 1986. - 198 p.

DURAND-LASSERVE (Alain). - "Land and Housing in the Third World Cities. Are Public and Private Strategies Contradictory ?". - in Cities. - vol. 4, n° 4, novembre 1987. - pp. 325-338.

DURAND-LASSERVE (Alain). - "Le logement des pauvres dans les villes du Tiers-Monde : crise actuelle et réponses". - in Revue Tiers-Monde. - Tome XXIX, n° 116, octobre-décembre 1988. - pp. 1195-1214.

DURAND-LASSERVE (Alain), TRIBILLON (Jean-François). - "La production foncière et immobilière dans les villes des pays en développement". - in Hérodote. - n° 31, octobre-décembre 1983. - pp. 9-37

DURAND-LASSERVE (Alain), TRIBILLON (Jean-François). - "Une politique foncière pour les villes du Tiers-monde". - in Etudes foncières. - n° 23, juin 1984. - pp. 34-39.

GAUDIN (Jean-Pierre). - "La genèse de l'urbanisme de plan et la question de la modernisation politique". - in Revue française de science politique. - vol. 39, n° 3, juin 1989. - pp. 296-312.

Habitat social dans les pays en développement : synthèse de la session d'échange du 18 au 29 novembre 1985. - Talence : ACCT - Ecole internationale de Bordeaux, 1987. - 239 p. - (Série synthèses de cession ; 5).

HAERINGER (Philippe) (dir.). - Abidjan au coin de la rue. - Cahiers ORSTOM, série Sciences humaines. - vol. XIX, n° 4, 1983. - pp. 363-592.

HAERINGER (Philippe). - "Stratégies populaires pour l'accès au sol dans la ville africaine. Une grande partie de dés dans la banlieue d'Abidjan (ou l'impossible débat avec l'Etat)". - in HAERINGER (Philippe) (dir.). - De Caracas à Kinshasa : bonnes feuilles de la recherche urbaine à l'ORSTOM (1978-1983). - Paris : ORSTOM, 1984. - pp. 199-219. - (Collection Travaux et documents ; 179).

HARDOY (J.), SATTERTHWAITE (D.). - Shelter : Need and Response. - Chichester : Wiley and Sons, 1981. - 288 p.

HAUMONT (Nicole), MARIE (Alain) (dirs.). - Politiques et pratiques urbaines dans les pays en développement. - Paris : L'Harmattan, 1987. - 2 vol. , 342 p. + 327 p.

Human Settlements and Sustainable Development. An International Colloquium on Urbanization and the Environment. University of Toronto : June 21-23, 1990 . - Toronto : University of Toronto : doc. multigr., pag. mult.

INSTITUT INTERNATIONAL DES CIVILISATIONS DIFFERENTES. - Les agglomérations urbaines dans les pays du Tiers-monde. leur rôle politique, social et économique. - Bruxelles : Editions de l'Institut de sociologie (Université libre de Bruxelles), 1971. - 1085 p. - (coll. de l'INCIDI).

Journées d'étude de Marly-Le-Roi : "Crise et évolution des modes de gestion des villes dans les PED : quels nouveaux outils ? Quels nouveaux acteurs ? Quelles nouvelles pratiques ?", Marly-Le-Roi, 24-26 janvier 1985 . - Bordeaux : CEGET, 1985. - multigr., pag. mult.

LE BRIS (Emile). - "Usages d'espaces et dynamique du front d'urbanisation dans les quartiers périphériques de Lomé". - in LE BRIS (Emile), OSMONT (Annik), MARIE (Alain), SINOU (Alain). - Famille et résidence dans les villes africaines : Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé; - Paris : L'Harmattan, 1987. - 13-70. - (Villes et entreprises).

LE BRIS (Emile), LE ROY (Etienne), LEIMDORFER (F.) (dirs.) - Enjeux fonciers en Afrique noire. - Paris : Karthala/ORSTOM, 1983. - 432 p.

LE BRIS (Emile), OSMONT (Annik), MARIE (Alain), SINOU (Alain). - Famille et résidence dans les villes africaines : Dakar, Bamako, Saint-louis, Lomé; - Paris : L'Harmattan, 1987. - 268 p. - (Villes et entreprises).

Le logement, l'Etat et les pauvres dans les villes du Tiers-monde . - Pratiques urbaines. - 1984, n° 2. - 184 p.

Les politiques urbaines . - Politique africaine. - n° 17, mars 1985. - 174 p.

Low Cost Housing. A Top Priority of Addis Abeba. - Addis Abeba : MRE/GRET, 1984. - 38 p.

LUDWIG (Richard L.), CHEEMA (Shabbir G.). - "Evaluating the Impact of Policies and Projects : Experience in Urban Shelter and Basic Urban Services". - in Regional Development Dialogue. - vol. 8, n° 4, Winter 1987. - pp. 190-229.

MALDONADO (Carlos). - Petits producteurs urbains d'Afrique francophone. - Genève : Bureau international du Travail, 1987. - 258 p. - (Programme mondial de l'emploi).

MANOU-SAVINA (Annie), ANTOINE (Philippe), DUBRESSON (Alain), YAPI DIAHOU (Alphonse). - "Les en-haut des en-bas et les en-bas des en-haut : classes moyennes et urbanisation à Abidjan (Côte d'Ivoire)". - in Revue Tiers-Monde. - XXVI, n° 101, janvier-mars 1985. - pp. 55-68.

MASSIAH (Gustave), TRIBILLON (Jean-François). - "Les différents visages de la planification urbaine". - in Politique africaine. - n° 17, mars 1985. - pp. 8-19.

MASSIAH (Gustave), TRIBILLON (Jean-François). - Villes en développement. - Paris : La Découverte, 1988. - 320 p. - (Cahiers libres).

MINISTERE DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT, CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE. - Coopération française pour le

développement urbain. - Paris : Ministère de la Coopération et du Développement, 1990. - 90 p.

MORRISON (Minion K.C.), GUTKIND (Peter C.) (eds.). - Housing the Urban Poor in Africa. - Syracuse (NY) : Maxwell School of Citizenship and Public Affairs (Syracuse University), 1982. - 116 p. - (Foreign and Comparative Studies ; African Series XXXVII).

MOSER (Caroline), PEAKE (Linda) (eds.). - Women, Human Settlements and Housing. - London ; New York : Tavistock Publications, 1987. - 222 p. - (Social Services Paperbacks).

OSMONT (Annik). - "La Banque mondiale et les politiques urbaines nationales". - in Politique africaine. - n° 17, mars 1985. - pp. 58-73.

OSMONT (Annik). - Gestion sociale de l'urbain : rapport de première phase. - Paris : MRT, 1990. - 28 p. + bibliographie.

PAIN (Marc). - Kinshasa : la ville et la cité. - Paris : ORSTOM, 1984. - 267 p. - (coll. Mémoires ; 105).

PAJONI (Raul). - "Buenos Aires, 1976-1982. La ségrégation compulsive". - in Hérodote. - n° 31, octobre-décembre 1983. - pp. 38-60.

PEATTIE (Lisa R.). - "Some Second Thoughts on Sites-and-Services". - in Habitat International. - vol. 6, n° 1/2, 1982. - pp. 131-139.

PIERMAY (Jean-Luc). - "L'espace, un enjeu nouveau". - in CROUSSE (Bernard), LE BRIS (Emile), LE ROY (Etienne) (dirs.). - Espaces disputés en Afrique noire : pratiques foncières locales. - Paris : Karthala, 1986. - pp. 298-307.

PIERMAY (Jean-Luc). - "Naissance et évolution d'une ville post-coloniale : Mbuji-Mayi (Zaïre)". - in CROUSSE (Bernard), LE BRIS (Emile), LE ROY (Etienne) (dirs.). - Espaces disputés en Afrique noire : pratiques foncières locales. - Paris : Karthala, 1986. - pp. 133-143.

PIERMAY (Jean-Luc). - "Le détournement d'espace". - in Politique africaine. - n° 21, mars 1986. - pp. 22-36.

PIERMAY (Jean-Luc). - La production de l'espace urbain en Afrique centrale. - Nanterre : Université de Paris X-Nanterre, 1989. - 692 p. - (Thèse de doctorat d'Etat).

PIERMAY (Jean-Luc). - "Géomètres, «commissionnaires» et hommes politiques dans les villes d'Afrique centrale, lubrifiants et prédateurs de la société". - Communication aux journées d'études du CECOD *Pratiques populaires et logiques étatiques dans les sociétés dépendantes : les enjeux actuels*. Paris : 19-20 octobre 1989. - doc. non publié, 10 p.

PLAN CONSTRUCTION. - Recherche française et habitat du Tiers-monde : actes du colloque de Paris : 1-3 juin 1981. - Paris : Plan Construction, 1982. - 312 p.

POINSOT (Jacqueline), SINOU (Alain), STERNADEL (Jaroslav). - Les villes d'Afrique noire entre 1650 et 1960 : politiques et opérations d'urbanisme et d'habitat. - Paris : Ministère de la Coopération et du Développement/La Documentation française, 1989. - 346 p. (Analyses et documents).

Politiques foncières et territoriales. - Politique africaine, n° 21, mars 1986. - 132 p.

PROUZET (Michel). - "L'explosion urbaine en Afrique noire et le droit". - in Le Mois en Afrique. - n° 176-177, août-septembre 1980. - pp. 116-132.

PROUZET (Michel). - "Mimétisme et droit de la planification urbaine en Afrique noire". - in LE BRIS (Emile), LE ROY (Etienne), LEIMDORFER (F.) (dirs.) - Enjeux fonciers en Afrique noire. - Paris : Karthala/ORSTOM, 1982. - pp. 325-329.

PROUZET (Michel). - "Le service public de l'urbanisme". - in CONAC (Gérard) (dir.). - Les grands services publics dans les Etats francophones d'Afrique noire. - Paris : Economica, 1984. - pp. 270-290. - (La vie du droit en Afrique).

RAYNAUD (Claude). - "Disparités et homogénéité à Maradi (Niger) : la santé comme révélateur d'une réalité urbaine". - in SINGARAVALOU (dir.). - Pauvreté et développement dans les pays tropicaux. - Bordeaux : CEGET/CRET, 1988. - pp. 525-540.

RENAUD (Bertrand). - Politique d'urbanisation nationale dans les pays en développement. - Paris : Economica, 1984. - 225 p.

REXCOOP. - Programmation et gestion foncière dans les villes des PED. Rapport intermédiaire du groupe de travail. - Paris : CEGET/ACA, 1985. - 170 p.

ROCHEFORT (Michel) (dir.). - *Le logement des pauvres dans les grandes villes du Tiers monde*. - in Revue Tiers-monde. - Tome XXIX, n° 116, octobre-décembre 1988. - pp. 1042-1279.

SACHS (Céline). - São Paulo : politiques publiques et habitat populaire. - Paris : Editions de la Maison des sciences de l'Homme, 1990. - 267 p. - (coll. Brasilia).

SANDBROOK (Richard). - The Politics of Basic Needs. Urban Aspects of Assaulting Poverty in Africa. - London : Heinemann, 1982. - 250 p.

SANTOS (Milton). - L'espace partagé : les deux circuits de l'économie urbaine en pays sous-développés. - Paris : Génin, 1984. - 405 p.

SANTOS (Milton). - Les villes du tiers-monde. - Paris : Génin, 1971. - 428 p.

SCET-INTER, SCET-AGRI, COUR (Jean-Marie). - Etude d'une image à long terme de l'Afrique sub-saharienne. (Présentation à la Commission des Communautés européennes). - Paris : SCET - International, 1984.

SINOUE (Alain). - "Urbanisme et colonialisme : la production de la ville indigène au Sénégal au début du XXe siècle". - in C. COQUERY-VIDROVITCH (dir.). - Processus d'urbanisation en Afrique. - Paris : L'Harmattan, 1988. - Tome 2 : pp. 25-37. - (Villes et entreprises).

SKINNER (Reinhard J.), TAYLOR (John L.); WEGELIN (Emiel A.) (eds.). - Shelter Upgrading for the Urban Poor : Evaluation of Third World Experience. - Manila : Island Publishing House, 1987. - 261 p.

STREN (Richard E.). - "Underdevelopment, Urban Squatting and the State Bureaucracy. A Case Study of Tanzania". - in Canadian Journal of African Studies. - vol. 16, n° 1, 1982. - pp. 67-91.

STREN (Richard E.). - "Urban Housing in Africa : the Changing Role of Government Policy". - in AMIS (Philip), LLOYD (Peter) (eds.). - Housing Africa's Urban Poor. -

Manchester ; New York : Manchester University Press, 1990. - pp. 35-53. - (International African Seminars ; 4).

STREN (Richard E.), WHITE (Rodney R.) (eds.). - African Cities in Crisis : Managing Rapid Urban Growth. - Boulder (Colorado) ; London : Westview, 1989. - 335 p. - (African Modernization and Development Series).

Terres des uns, villes des autres : questions foncières et pratiques urbaines en Afrique. - Pratiques urbaines, n° 1, 1984. - 172 p.

TRIBILLON (Jean-François). - "La clientèle foncière de l'Etat en Afrique". - in Le Mois en Afrique. - n° 201-202, octobre-novembre 1982. - pp. 76-80.

TRIBILLON (Jean-François). - "Le cas de K... opposition entre la ville légale et la ville de fait". - in *Terres des uns, villes des autres : questions foncières et pratiques urbaines en Afrique*. - Pratiques urbaines, n° 1, 1984. - pp. 127-132.

TRIBILLON (Jean-François). - "Interventions foncières dans les villes africaines : leçons d'expériences". - in Le Mois en Afrique. - n° 247-248, août-septembre 1986. - pp. 52-65.

TRIBILLON (Jean-François), PAULAIS (Thierry). - La gestion foncière urbaine par la puissance publique : rapport final. - Paris / BCEOM, 1985. - 73 p.

TURNER (John, F.). - Housing by People. - London : Marion Boyars, 1976.

VENARD (Jean-Louis). - 25 ans d'intervention française dans le secteur urbain en Afrique noire francophone. - Paris : Economica/DAEI, 1986. - 190 p.

VERDIER (R.), ROCHEGUDE (A.) (dirs.). - Systèmes fonciers à la ville et au village. Afrique noire francophone. - Paris : L'Harmattan, 1986. - 296 p.

Villes africaines. - Cahiers d'études africaines. - XIII, n° 51, 1973.

Villes africaines au microscope. - Cahiers d'études africaines. - XXI, n° 81-83, 1981.

Villes-Horizons 2000. Mensuel publié par la Banque mondiale et portant sur des thèmes liés à l'urbanisme et à la gestion des villes dans le Tiers-monde.

WARD (Peter) (ed.). - Self-Help Housing. A Critique. - London : Alexandrine Press Book, 1982. - 296 p.

YAPI DIAHOU (Alphonse). - "Dépôt III-IV : conflits et alliances urbaines dans un quartier d'Abidjan". - in Politique africaine. - n° 24, décembre 1986. - pp. 53-66.

YAPI DIAHOU (Alphonse). - "Tous les moyens sont bons : mille et une voies pour passer de l'illégalité à la légalité. Le cas d'un quartier «spontané» d'Abidjan". - in HAUMONT (Nicole), MARIE (Alain) (dirs.). - Politiques et pratiques urbaines dans les pays en développement. - Paris : L'Harmattan, 1987. - tome 2 : pp. 166-183.

ZIAVOULA (Robert). - L'espace foncier de Brazzaville : pratiques juridiques et stratégies sociales. - Paris : Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, 1987. - 2 tomes : 302 p. - (Thèse de géographie).

ZIAVOULA (Robert). - "La course à l'espace urbain : les conflits fonciers à Brazzaville". - in Politique africaine. - n° 31, octobre 1988. - pp. 22-29.

C. Services urbains : techniques et gestion

AGENCE COOPERATION ET AMENAGEMENT. - L'eau et la ville. - Paris : ACA, 1983. - 207 p.

AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT. Washington. - The Impact of Intervention in Water Supply and Sanitation in Developing Countries. Proceedings of a Seminar Held at Washington D.C., March 25-26, 1980. - Washington : AID, 1981. - IX-158 p.

AMIAT (Tonia and Bartolomé). - "L'entretien des points d'eau au Togo". - in Le Courrier ACP-CEE. - n° 112, novembre-décembre 1988. - pp. 86-89.

ARLOSOROFF (Saul), TSCHANNERL (Gerhard), GREY (David), JOURNEY (William) et alii. - Community Water Supply : the Handpump Option. - Washington : The World Bank, 1987. - 202 p.

AUBERTEL (Patrice), GILLIO (Claire). - "Les thèmes de recherche du Plan urbain". - in Economie et humanisme; - n° 312, mars-avril 1990. - pp. 92-96.

AUBY (Jean-François). - Les services publics locaux. - Paris : PUF, 1982. - 127 p. - (Que sais-je ? n° 2023).

BALLO (A.), DIALLO (S.), PALLIER (G.), TRAORE (S.). - L'eau à Bamako. - Limoges : PULIM, 1990. - 55 p.

BANQUE MONDIALE. - Design of Low Cost Water Distribution Systems. - Washington : The World Bank, 1980. - 31 p.

BANQUE MONDIALE. - Approvisionnement en eau et évacuation des déchets. - Washington : Banque mondiale, 1980. - 52 p. - (Série Pauvreté et besoins essentiels).

BANQUE MONDIALE. - Management options for Urban Services. - Washington : The World Bank, 1987.

BANQUE MONDIALE, OZGEDIZ (Selcuk). - Managing the Public Service in Developing Countries : Issues and prospects. - Washington : The World Bank, 1983. - 84 p. - (World Bank Staff Working Papers, 583 ; Management and Development Series, 10).

BARRAQUE (Bernard). - "Pour une histoire des services urbains". - in Economie et humanisme. - n° 312, mars-avril 1990. - pp. 6-15.

BERTOLINI (Gérard). - Eau, déchets et modèles culturels : alternatives au tout-à-l'égout. - Paris : Editions Entente, 1983. - 230 p.

BLASSEL (Frédéric). - "L'hydraulique urbaine. L'eau en ville : pour qui ?". - in Afrique industrie. - n° 369, 15 mai 1987. - pp. 17-30.

BODARD (T.). - "Du réseau au bombeador : l'alternative critique pour l'eau potable". - in G. DUPUY (dir.). - La crise des réseaux d'infrastructure : le cas de Buenos Aires. - Paris : LATTIS, [c. 1987]. - pp. 25-93.

BOISSIER (Anne). - "L'eau et sa gestion". - in Afrique industrie. - n° 351, 1^{er} septembre 1986. - pp. 20-37.

BORDES (J.). - "Eau - assainissement - électricité : étude de la séparation des fonctions". - in Bulletin de liaison du CIEH. - n° 65, juillet 1986. - pp. 34-42.

BOUZY (Dominique). - Gestion locale et services urbains de proximité : les sanitaires publics dans trois pays en développement. - Marne-la-Vallée : Institut Français d'Urbanisme, 1987. - 52 + 16 p. + annexes. - (Mémoire de DEA).

BUREAU DES RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES. - Alimentation en eau des collectivités rurales dans les pays en voie de développement de la zone intertropicale. - Paris : BRGM, 1985. - 36 p.

CAMACHO (Martine). - Les poubelles de la survie : la décharge municipale de Tananarive. - Paris : L'Harmattan, 1986. - 208 p. - (Villes et entreprises).

CHEVALLIER (Jacques). - Le service public. - Paris : PUF, 1987. - 127 p. - (Que sais-je ? n°2359).

COING (Henri), MONTANO (Iraïda). - "La gestion de l'eau potable dans le Tiers-monde". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 30, avril 1986. - pp. 34-41.

COING (Henri), MONTANO (Iraïda). - Villes et déchets dans le Tiers-monde : technique et société. Tunis et Caracas : gestion du service. - Paris : CERTES-ENPC, 1985. - 269 p.

COING (Henri), MONTANO (Iraïda). - "Privatisation : une alternative à propos de l'eau ? Brésil et Argentine". - in Cahiers des Amériques latines. - n° 8, 1989. - pp. 55-71. - (n° spécial *Repenser l'urbain*).

COINTREAU (Sandra). - Environmental Management of Urban Solid Wastes in Developing Countries : a Project Guide. - Washington : The World Bank, 1982. - (Urban Development Technical Paper ; n° 5).

COMITE INTERAFRICAIN D'ETUDES HYDRAULIQUES. - Séminaire international sur l'assainissement urbain en Afrique de l'Ouest et du Centre. - in Bulletin de liaison du CIEH, n° 63, janvier 1986. - 97 p.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES. - Evaluation (ex-post) sectorielle des projets d'approvisionnement en eau en milieu urbain et villageois. - Bruxelles : CEE, 1978. - IX-121 p.

COOPERATION FRANCAISE POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN. - Groupes de travail sectoriels : habitat, urbanisme local, services urbains marchands. Situation de la réflexion au 23 mars 1990. - Paris : Bureau du Développement urbain et de l'Environnement (Ministère de la Coopération et du Développement), 1990. - multigr., 27 p.

COSTA (L. A.), ALBINI (D. N.). - "Le réseau déborde : les inondations de Buenos Aires". - in DUPUY (Gabriel) (dir.). - La crise des réseaux d'infrastructure : le cas de Buenos Aires. - Paris : LATTIS, [c. 1987]. - pp. 101-140.

COTTEN (Michel). - Les équipements publics de quartier : étude sur les services collectifs de voisinage en milieu urbain. - Paris : La Documentation française, 1979. - 149 p. - (Etudes prioritaires interministérielles).

CREPIN (Daniel), GUIBBERT (Jean-Jacques), LAGANDE (Eric). - Quelques technologies appropriées pour l'aménagement des quartiers populaires. - Dakar : ENDA, 1980. - 31 p.

CROIZIER (Laurence), CAPOZIO (Vincent). - Adaptation de la distribution d'eau potable en milieu urbain dans les PVD. - Paris : ENPC, 1984. - 80 p.

DEBOUVERIE (J.). - "Quelques orientations pour le cycle urbain de l'eau dans les pays en développement". - in L'eau, la ville et le développement : journées internationales de l'eau. Marseille : 9-11 juin 1986. - Paris : ISTD, 1986. - vol. 1 : pp. 135-138.

DERYCKE (Pierre-Henri), HUNTZINGER (Hervé). - "Pour une analyse socio-économique des services collectifs territoriaux". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 31, juillet 1986. - pp. 6-18.

Des déchets et des hommes. - in Environnement africain. - n° 29-30, vol. 8, n° 1/2, novembre 1990.

DESJEUX (Dominique). - L'eau : quels enjeux pour les sociétés rurales ?. - Paris : L'Harmattan, 1985. - 220 p.

DIOULO (Emmanuel). - "Evolution de la ville d'Abidjan et nécessité de réviser les normes d'équipement". - in Métropolis 84. Symposium des grandes métropoles. Paris : 10-12 octobre 1984. - Paris : IAURIF, 1984. - pp. 283-294.

DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET INTERNATIONALES (MELATT). Paris. - Les bornes-fontaines : solutions réalistes pour les PVD. - Paris : DAEI, 1983. - 116 p.

DIANZINGA (Fidèle). - L'eau dans Brazzaville et le service public de l'eau. Réflexion sur l'adaptation d'une organisation technique à son environnement social, culturel et urbain. - Grenoble : Institut d'Urbanisme (Université de Grenoble), 1984. - 285 p. + annexes. - (Thèse de 3ème cycle).

DIANZINGA (Fidèle). - Tarification de l'eau et de l'assainissement urbain dans les pays en voie de développement. - Paris : ACA, 1984.

DIANZINGA (Fidèle). - L'assainissement en Afrique noire. - Paris : MEDINA / MULT, 1985. - 48 p.

DIEKUMPUNA SITA (José). - L'alimentation en eau des quartiers d'habitat spontané à Kinshasa. - Créteil : Institut d'Urbanisme de Paris (Université de Paris XII-Val-de-Marne), 1977. - 60 p. - (Mémoire de l'IUP).

DIME (Amadou). - Participation populaire à l'habitat : le projet de bornes-fontaines de "Médina-Gouanan" à Dakar. - Grenoble : Institut d'Urbanisme (Université de Grenoble), 1985. - 140 p. - (Mémoire de l'IUG).

DOUGLAS (M.). - De la souillure. - Paris : Maspéro, 1981. - 193 p.

DREYFUS (Jacques). - "L'eau et l'assainissement en Afrique noire". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 30, avril 1986. - pp. 73-77.

DROULERS (Martine). - "Poubelles de pauvres. L'agglomération de Recife". - in Les Annales de la Recherche urbaine. - n° 31, juillet 1986. - pp. 62-70.

DUPUY (Gabriel). - "Villes, systèmes et réseaux : le rôle historique des techniques urbaines". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 23-24, juillet-décembre 1984. - pp. 231-241.

DUPUY (Gabriel) (dir.). - La crise des réseaux d'infrastructure : le cas de Buenos Aires. - Paris : ENPC - Université de Paris XII, [c. 1987]. - 297 p.

DUPUY (Gabriel), KNAEBEL (Georges). - Assainir la ville : hier et aujourd'hui. - Paris : Dunod, 1982. - 92 p.

L'Eau. - Les Annales de la recherche urbaine. - n° 30, avril 1986. - 113 p.

"L'eau et la ville". - in Afrique industrie. - juin 1989. - pp. 24-45.

ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES. Paris. - Coût et prix de l'eau en ville : alimentation et assainissement. - Paris : Presses de l'ENPC, 1988. - 670 p.

FALL (A. B.). - "La tarification de l'eau au Sénégal". - in ENPC. - Coût et prix de l'eau en ville : actes du colloque de l'ENPC. Paris 6-8 décembre 1988. - Paris : Presses de l'ENPC, 1988. - pp. 535-541.

FAUDRY (Daniel). - Les problèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans les villes d'Amérique latine : éléments de diagnostic et état de la recherche. - Paris : Plan urbain, 1987. - multigr., 54 p. - (Programme interministériel REXCOOP).

FAUDRY (Daniel). - "Eau et assainissement : bilan technique et social". - in Cahiers des Amériques latines. - n° 8, 1989. - pp. 41-53. - (n° spécial *Repenser l'urbain*).

FLOURIOT (Jean). - "La gestion des services urbains". - in IIAP. - Gestion urbaine et ressources financières des grandes villes : exemples africains. - Paris : IIAP, 1988. - pp. 110-118. - (Dossiers pédagogiques ; 19).

FOUAD (Awada). - Les services urbains à Beyrouth-ouest durant la guerre 1975-1985. Questions sur la pénurie. - Saint-Denis : Institut d'Urbanisme de l'Académie de Paris (Université de Paris VIII), 1985. - 88 p. - (Mémoire de DESS)

FRANCEY (Richard) (ed.). - 12th WEDC Conference. Calcutta : 6-9 January 1986 : Water and Sanitation at Mid-Decade. - Loughborough : University of Technology, 1986. - 247 p.

Gestion des déchets ménagers dans les pays en développement. Actes du colloque international de Paris : 9-11 septembre 1987. - Paris : Plan urbain, 1987. - 307 p. - (Programme interministériel REXCOOP).

GODARD (Xavier). - "Quel modèle de transports collectifs pour les villes africaines ?". - in Politique africaine. - n° 17, mars 1985. - pp. 41-57.

GOLDENBERG (Nelia). - L'eau et l'assainissement à Brasilia : l'Etat est-il producteur de ségrégation résidentielle et de pénurie de services ?. - Créteil : Institut d'Urbanisme de Paris (Université de Paris XII-Val-de-Marne), 1981. - (Thèse de 3ème cycle).

GOLLADAY (Frederick L.). - Meeting the Needs of the Urban Poor for Water Supply and Water Disposal. - Washington : The World Bank, 1983. - X + 52 p. - (World Bank Technical Paper ; vol. 13).

GRET. - Programme solidarité-eau : recueil de projets. - Paris : GRET, 1984. - 344 p.

GROVER (Brian), BURNETT (Nicholas), McGARRY (Michael). - Water Supply and Sanitation Project Preparation Handbook. - Washington : The World Bank, 1983. - 3 vol., XIV-172 p. + XVI-332 p. + XVI-228 p.

GRUSON (Claude), COHEN (José). - Tarification des services publics locaux : rapport au ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation. - Paris : La Documentation française, 1983. - 147 p. - (coll. Les rapports officiels).

GUEYE (Papa Magatte). - Le problème de l'eau et de l'assainissement urbains de Nouakchott (Mauritanie). - Saint-Denis : Institut d'Urbanisme de l'Académie de Paris (Université de Paris VIII), 1986. - 147 p. + annexes. - (Mémoire de DESS).

HENRY (Etienne). - "La mixité public / privé dans l'organisation des transports collectifs à Managua". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 31, juillet 1986. - pp. 53-60.

HOLMES (John) (ed.). - Managing Solid Wastes in Developing Countries. - New York : Brisbane ; Toronto : John Wiley & Sons, 1984.

HUNTZINGER (Hervé). - "Les services collectifs urbains entre privatisation et décentralisation". - Communication au séminaire *Services publics et espaces collectifs : modèles de gestion et culture d'entreprise*. - Paris : TETRA, 1987. - 19 p.

INCE (Margaret). - 11th WEDC Conference, Dar-es-Salam, 15-19 April 1985 : Water and Sanitation in Africa. - Loughborough : University of Technology, 1986. - 171 p.

INSTITUT DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT. - Colloque international : L'eau, la ville et le développement, Marseille : 9-11 juin 1986. - Paris : ISTED, 1986. - 365 p.

INSTITUT DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT. - Gestion urbaine et développement, Actes du colloque de Lyon : 20-22 septembre 1988. - Paris : ISTED, 1988. - 2 tomes : 613 p.

JOLE (Michèle). - "Le déchet ou «l'autre côté de la limite»". - in Maghreb-Machrek. - n° 123, janvier-mars 1989. - pp. 207-215.

JONES (David C.). - Financial Analysis and Cost Recovery : Water Supply Case Study. - Washington : The World Bank, 1985. - 21 p. - (Discussion Paper. Report UDD ; 79).

KNAEBEL (Georges). - Les "problèmes d'assainissement" d'une ville du Tiers-monde : Pointe-noire (République populaire du Congo). - Créteil : Institut d'Urbanisme de Paris (Université de Paris XII-Val-de-Marne), 1978. - 299 p. + XXII. - (Thèse de 3ème cycle).

KNAEBEL (Georges), CADILLON (Marcel), JOLE (Michèle), RIOUFOL (Régis). - Que faire des villes sans égouts ?. - Paris : SEDES, 1986. - 199 p.

KNAEBEL (Georges), LEME (Maria José). - "Les escaliers drainants de Salvador". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 25, janvier 1985. - pp. 61-81.

LAHAYE (J.-P.). - "Les systèmes d'assainissement urbains : réflexions sur leur conception". - in Bulletin de liaison du CIEH. - n° 53, juin 1983. - pp. 14-28.

LEFROU (Claude), BAZIN (Jean). - "Une eau saine pour tous". - in Projet. - n° 162, février 1982. - pp. 219-227.

LESBET (Djaffar). - La Casbah d'Alger : gestion urbaine et vide social. - Bordeaux : CEGET/CNRS, 1985. - 235 p. - (Pratiques urbaines ; 3).

"L'organisation sanitaire dans certains pays d'Afrique". - in Marchés tropicaux et méditerranéens. - n° 2277 du 30 juin 1989. - pp. 1945-1961.

MAACK (C. Stephen). - "Borne-fontaine : la dynamique du facteur humain dans l'aménagement urbain". - in Environnement africain. - vol. 1, n° 4, 1975. - pp. 99-119.

MAKONDA (Antoine). - "Une école «pour le peuple» ?". - in Politique africaine. - n° 31, octobre 1988. - pp. 39-49.

Management of Urban Services. - New Delhi : National Institute of Urban Affairs, 1986. - (Research Studies Series, n° 14).

MANOU-SAVINA (Annie). - "Sur l'amélioration des services dans quatre quartiers populaires d'Abidjan". - Cités africaines. - n° 2, mars 1985. - pp. 42-46.

MARIN (Jean-Marie). - "La tarification des services publics communaux". - in Correspondance municipale. - n° 234, 1/83. - pp. 44-50.

MICHEL (Philippe). - "Pour un assainissement approprié aux pays en développement". - in Cahiers du MUL. - n° 9, janvier 1983. - pp. 53-56.

MONTANO (Iraïda), COING (Henri). - Le service d'eau potable dans les villes du Tiers-monde : modes de gestion et d'organisation. - Paris : MULT/Plan Urbain, 1985. - 75 p.

MONTANO (Iraïda), COING (Henri). - Les ordures ménagères dans le Tiers-monde. - Paris : ENPC/CERTES, 1984. - 99 p. - (Programme interministériel REXCOOP).

MOREL A L'HUISSIER (Alain). - L'alimentation en eau des quartiers populaires dans les villes des PVD. - Noisy-le-Grand : ENPC, 1984. - 104 p. - (Mémoire de DEA).

MOREL A L'HUISSIER (Alain). - L'alimentation en eau potable des populations urbaines à faible revenu dans les pays en voie de développement. Rapport intermédiaire. - Paris : CERGRENE, 1986.

MOREL A L'HUISSIER (Alain). - "Distribution sociale de l'eau en Afrique noire : comparaison des performances économiques des systèmes distributifs et redistributifs". - in ENPC. - Coût et prix de l'eau en ville : actes du colloque de l'ENPC, Paris 6-8 décembre 1988. - Paris : Presses de l'ENPC, 1988. - pp. 447-457.

MOSSOA (Lambert). - Le rôle des équipements collectifs dans les villes secondaires de la République centrafricaine : l'exemple de Bangassou. - Marseille : Université d'Aix-Marseille II, 1984. - (Thèse de 3ème cycle).

MOURI (Maurice). - Livre blanc : les bornes-fontaines en Afrique. Préparé pour le 3ème congrès de l'Union africaine des distributeurs d'eau (UADE) formant conférence régionale de l'association internationale des distributeurs d'eau. - Libreville : UADE, 1985. - n. p.

MOUDZA (Patrice). - Les équipements collectifs dans les quartiers nord de Brazzaville (République populaire du Congo) : situation, utilisation, besoins. - Bordeaux : Université de Bordeaux III, 1987. - (Thèse de 3ème cycle).

MOURA DE SANTA INEZ (José Ronal). - Les transformations des pratiques de l'eau et de l'assainissement des favelados de São Paulo : étude de cas sur quatre favelas. - Créteil : Institut d'Urbanisme de Paris (Université de Paris XII-Val-de-Marne), 1985. - 305 p.+ annexes. - (Thèse de 3ème cycle).

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES. - Gestion et financement des services urbains. - Paris : OCDE, 1987. - 110 p.

PIAU (Maurice). - Système de la production des services urbains et disparités spatio-sociales à Tunis. - Créteil : Institut d'Urbanisme de Paris (Université de Paris XII-Val-de-Marne), 1989. - 2 tomes : 600 p. + annexes. - (Thèse de doctorat).

PLAN URBAIN. - L'eau dans la ville : journées de recherche, 22 et 23 octobre 1985. - Paris : Plan urbain, 1985. - 262 p.

PLAN URBAIN. - L'eau dans la ville : note d'orientation. Programme finalisé de recherche et d'expérimentation. - Paris : MULT/MRT, 1985. - 50 p.

PLAN URBAIN. - Services urbains et gestion locale. - Paris : La Documentation française, 1988. - 99 p.

Politiques de santé. - Politique africaine. - n° 28, décembre 1987. - 167 p.

PRAKASH (V.). - "Role and Structure of User Charges in Financing Urban Services in Developing Countries". - in Regional Development Dialogue. - vol. 7, n° 2, Autumn 1986. - pp. 1-31.

PRUD'HOMME (Rémy). - Contribution à l'analyse du financement des composantes du projet urbain de Kinshasa. - Créteil : IUP/L'OEIL, 1987. - multigr., 26 p.

PRUD'HOMME (Rémy). - "Les implications économiques d'un système de production et de distribution de l'eau : le cas de Caracas". - in ENPC. - Coût et prix de l'eau en ville : actes du colloque de l'ENPC, Paris 6-8 décembre 1988. - Paris : Presses de l'ENPC, 1988. - pp. 487-499.

RAGOT (G.). - Services urbains : rapport au comité d'orientation REXCOOP. - Paris : ACA, 1985. - 50 p. + annexes.

Réseaux techniques urbains. - Les Annales de la recherche urbaine. - n°23-24, 1984. - 35 p.

REXCOOP. - Les déchets ménagers dans les agglomérations des pays en développement : bilan de consultation. - Paris : Plan urbain ; Angers : ANRED, 1986. - 20 p.

REXCOOP, DEBOUVERIE (Jacques). - Eau et assainissement : sortir les villes de l'impasse. - Paris : MRE/MULT/MIR, 1984. - 26 p. - (NEP n° 3).

RICHARDS (P. J.), THOMSON (A. M.). - Basic Needs and the Urban Poor : the Provision of Communal Services. - London : Croom Helm, 1984. - 276 p.

RIOU (Thierry). - "Assainissement : utopie ou réalité ?". - in Cités africaines. - n° 3, avril-juillet 1985. - pp. 34-36.

RONDINELLI (Dennis A.), CHEEMA (Shabbir G.) (eds.). - Urban Services in Developing Countries. - New York : Sheridan House, 1988.

ROTBARDT (Alain). - L'eau à Addis Abeba : évaluation et propositions. - Paris : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France, 1986. - 29 p. + annexes.

ROTBARDT (Alain). - "De l'eau pour Addis Abeba". - in Les Cahiers de l'IAURIE. - n° 81, juin 1987. - pp. 59-64.

ROTH (Gabriel). - The Private Provision of Public Services in Developing Countries. - New York ; Oxford ; London : Oxford University Press (published for the World Bank), 1987. - 278 p.

SAINT-VIL (Jean). - "L'eau chez soi et l'eau au coin de la rue : les systèmes de distribution de l'eau à Abidjan". - in Cahiers ORSTOM, sér. sc. hum., vol. XIX, n° 4, 1983. - pp. 471-489.

SAINT-VIL (Jean). - "Le secteur informel de l'eau à Abidjan". - in Cités africaines. - n° 2, mars 1985. - pp. 36-39.

SAINT-VIL (Jean). - "La revente au détail de l'eau à Abidjan". - in Cahiers d'Outre-Mer. - 40 (158), avril-juin 1987. - pp. 149-172.

SERVICE TECHNIQUE DE L'URBANISME. - Memento sur l'évacuation des eaux pluviales. - Paris : La Documentation française, 1989. - 349 p.

Services urbains. - Les Annales de la recherche urbaine. - n° 31, juillet 1986. - 158 p.

Les services urbains comme composante d'un urbanisme opérationnel : séminaire TSU. Dakar : 18-19 décembre 1984. - Dakar : s.n., 1985. - 109 p.

Services urbains en France. - Économie et Humanisme. - n° 312, mars-avril 1990. - pp. 3-96.

SMUH. - Dans les villes africaines, une politique de l'eau pour tous est-elle possible ?. - Paris : SMUH, 1977. - 66 p.

STREN (Richard E.). - "Différentes dispositions opérationnelles pour la prestation des services urbains en Afrique". - in BANQUE MONDIALE. - Séminaire sur le renforcement des administrations locales en Afrique sub-saharienne. Bologne (Italie) : 5-10 mars 1989. - multigr., 12 p.

STREN (Richard E.). - "The Administration of Urban Services". - in STREN (Richard E.), WHITE (Rodney R.) (eds.). - African Cities in Crisis : Managing Rapid Urban Growth. - Boulder (Colorado) ; London : Westview, 1989. - 335 p. - (African Modernization and Development Series).

TA THU THUY. - "L'alternatif en assainissement urbain". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 30, avril 1986. - pp. 53-62.

TETART (Jean-Marie). - La distribution d'eau et la neutralisation des eaux usées dans les zones péri-urbaines des pays en développement. - Paris : ENPC, 1984. - 32 p. - (Mémoire de fin d'études).

TETART (Jean-Marie). - "Techniques appropriées et service public communal". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 25, janvier 1985. - p. 82.

TETART (Jean-Marie). - "Eau potable et assainissement dans les grandes villes des pays en voie de développement". - in Bulletin de liaison du CIEH. - n° 61, juillet 1985. - pp. 12-30.

TEURNIER (Pierre). - "Déréglementation et transports urbains dans les pays en développement". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 34, juin-juillet 1987. - pp. 106-112.

TREMEA (Lidia). - "L'organisation du service de collecte autour de centres d'accueil et de tri des déchets. Le rôle de la collecte «informelle» à Kinshasa". - in Gestion des déchets ménagers dans les pays en développement. Actes du colloque international de Paris : 9-11 septembre 1987. - Paris : Plan urbain, 1987. - pp. 77-83. - (Programme interministériel REXCOOP).

UNITED NATIONS CENTRE FOR HUMAN SETTLEMENTS. - Environmental Aspects of Water Management in Metropolitan Areas of Developing Countries : Issues and Guidelines. - Nairobi : UNCHS, 1984. - 41 p.

UNITED NATIONS CENTRE FOR HUMAN SETTLEMENTS. - Delivery of Basic Infrastructure to Low-Income Settlements : Issues and Options. - Nairobi : UNCHS, 1986. - 34 p.

VENNETIER (Pierre). - "Cadre de vie urbain et problèmes de l'eau en Afrique noire". - in Annales de géographie. - n° 540, mars-avril 1988. - pp. 171-194.

VICTOR (François), PREEL (Bernard). - "Nouveaux enjeux, nouveaux outils pour la gestion locale". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 31, juillet 1986. - pp. 20-30.

YEH (Stephen H. K.) (ed.). - *Shelter and Services for the Poor in Metropolitan Regions*. - Regional Development Dialogue. - vol. 8, n° 4, Winter 1987. - 230 p.

ZOLTY (Alain). - "L'hydraulique urbaine". - in Afrique industrie. - octobre 1988. - pp. 26-46.

D. Pouvoirs locaux : institutions et finances

ADAMOLEKUN (L.), OLOWU (Dele), LALEYE (Oyéédékpó M.) (eds.). - Local Government in West Africa Since Independence. - Lagos : University of Lagos Press, 1988. - 372 p.

Africa Special. - Planning and Administration. - vol. 14, n° 1, Spring 1987. - 132 p.

AKOM (Antwi Aaron). - "The New Local Government System in Ghana". - in Planning and Administration. - vol. 16, n° 1, Spring 1989. - pp. 21-23.

ALLOU (Serge). - "Gestion urbaine et démocratie : l'expérience de la gauche unie à Lima". - in Economie et Humanisme. - n° 303, septembre-octobre 1988. - pp. 17-29.

ATTAHI (Koffi). - "Côte d'Ivoire : An Evaluation of Urban Management Reforms". - in STREN (Richard), WHITE (Rodney) (eds.). - African Cities in Crisis : Managing Rapid Urban Growth. - Boulder ; San Francisco ; London : Westview Press, 1989. - pp. 113-146.

BANQUE MONDIALE. - Rapport sur le développement dans le monde 1983. La gestion et le développement. - Washington : Banque mondiale, 1983. - 236 p.

BANQUE MONDIALE. - Rapport sur le développement dans le monde 1988. Les finances publiques et le développement. - Washington : Banque mondiale, 1988. - 345 p.

BANQUE MONDIALE. - Séminaire sur le renforcement des administrations locales en Afrique sub-saharienne. Bologne (Italie) : 5-10 mars 1989. - doc. multigr., pag. mult.

BANQUE MONDIALE, COCHRANE (Glynn). - Policies for Strengthening Local Government in Developing Countries. - Washington : The World Bank, 1983. - 57 p. - (World Bank Staff Working Papers, 582 ; Management and Development Series, 9).

BANQUE MONDIALE, RONDINELLI (Dennis A.), NELLIS (John R.), CHEEMA (Shabbir G.). - Decentralization in Developing Countries : a Review of Recent Experience. - Washington : The World Bank, 1984. - 93 p. - (World Bank Staff Working Papers, 581 ; Management and Development Series, 8).

BARTHELEMY (Jean-Roland). - "Le changement de culture technique des services municipaux". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 44-45, décembre 1989. - pp. 101-108.

BERGER (Jean-Louis). - Projet de développement urbain de la ville de Lomé. - Lomé : OTUI, [1989]. - 15 p. - doc. multigr.

BIRNBAUM (Pierre). - "Le pouvoir local : de la décision au système". - in Revue française de sociologie. - XIV-3, juillet-septembre 1973. - pp. 336-351.

BRUSTON (André). - "Le socialisme municipal : tradition, illusion, trahison". - in Aménagements urbains et mouvements sociaux. Colloque de recherche urbaine. Paris : 4-7 avril 1978. - Paris : CRU, 1978. - pp. 7-21.

CANEL (Patrick). - "Bilan partiel et provisoire de l'expérience communale en Côte d'Ivoire : le cas de Bouaké, Adzopé, Divo et Ferkessédougou". - in Journées d'étude de Marly-Le-Roi : "Crise et évolution des modes de gestion des villes dans les PED : quels nouveaux outils ? Quels nouveaux acteurs ? Quelles nouvelles pratiques ?", Marly-Le-Roi, 24-26 janvier 1985. - Bordeaux : CEGET, 1985. - doc. de travail, 31 p.

CANEL (Patrick). - "L'expérience communale de Côte d'Ivoire". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 28, octobre 1985. - pp. 111-119.

CANEL (Patrick). - "La production des équipements collectifs d'initiative locale dans les villes de l'intérieur en Côte d'Ivoire". - in Politiques et pratiques urbaines dans les pays en voie de développement. - Paris : L'Harmattan, 1987. - vol. 1, pp. 67-82. - (Villes et entreprises).

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES EN ADMINISTRATION LOCALE. - L'administration des grandes villes dans le monde. - Paris : PUF, 1986. - 357 p. - (coll.

Travaux et recherches de l'Institut du droit de la paix et du développement de l'université de Nice).

CHE-MPONDA (Aleck Humphrey). - "To run a City Government : the Case of Dar-es-Salam, Tanzania". - in African Study Monographs. - n° 6, 1986. - pp. 71-81.

CHENOT (DIDIER), ALTO. - Projet de développement urbain de la ville de Lomé : aspects institutionnels de la gestion urbaine. Rapport provisoire (Mission du 12 au 28 octobre 1988). - Paris : OTUI, 1988. - multigr. pag. mult., 2 volumes.

CHIKULO (Bornwell C.). - "Reorganisation for Local Administration in Zambia : an Analysis of the Local Administration Act, 1980". - in Public Administration and Development. - vol. 5 (1), 1985. - pp. 73-81.

CHIKULO (Bornwell C.). - "The Zambian Local Administration Act, 1980 : Problems of Implementation". - in Planning and Administration. - vol. 16, n° 1, Spring 1989. - pp. 62-67.

CHOMENTOWSKI (V.). - La patente dans les pays d'Afrique de l'ouest. - Abidjan ; Paris : UNCHS/EDI/IIAP, 1986. - 80 p.

COHEN (José). - "Quel sens donner à une politique tarifaire des communes ?". - in Politiques et management public. - 1984, n° 4. - pp. 39-69. - (n° spécial *Les communes et le management*).

Colloque international "Fiscalité et développement", Paris ; 4-8 novembre 1985. - Paris : Caisse centrale de coopération économique, 1985. - div. fasc.

DEBENE (Marc). - "La réorganisation de Dakar et de sa région". - in Revue d'administration publique. - n° 40, octobre-décembre 1986. - pp. 51-74.

DELAUNAY (François). - "La vie urbaine et municipale à Douala". - in Marchés tropicaux et méditerranéens. - 21 avril 1989. - pp. 1061-1090.

DEVAL (Hélène). - "Spécial Dakar". - in Marchés tropicaux et méditerranéens. - n° 2271, 19 mai 1989. - pp. 1341-1345.

DEVEY (Muriel). - "Spécial Conakry". - in Marchés tropicaux et méditerranéens. - 16 mars 1990. - pp. 735 - 761.

DILLINGER (W.). - "External Sources of Local Government Finance : Intergovernmental Grants and Borrowing". - in BANQUE MONDIALE. - Séminaire sur le renforcement des administrations locales en Afrique sub-saharienne. Bologne (Italie) : 5-10 mars 1989. - doc. multigr., 8 p.

DIOP (Momar Coumba), DIOUF (Mamadou). - Sénégal : enjeux et contraintes politiques de la gestion municipale. - Bordeaux : CEAN/IEP/Université de Bordeaux I, 1990. - 36 p. - (Travaux et documents ; 28).

DIOUF (Mamadou). - "Identité ethnique et vie politique municipale : les Lébu de Rufisque (1945-1960)". - in CHRETIEN (Jean-Pierre), PRUNIER (Gérard) (dirs.). - Les ethnies ont une histoire. - Paris : Karthala/ACCT, 1989. - pp. 283-302.

DUBRESSON (Alain). - "Réforme communale et gestion des villes «de l'intérieur» en Côte d'Ivoire". - Communication au colloque international *Maîtriser le développement*

urbain en Afrique sub-saharienne. Ouagadougou 1^{er}-5 octobre 1990. - doc. non publié, 16 p.

GAUDIN (Jean-Pierre). - Technopolis : crises urbaines et innovations municipales. - Paris : PUF, 1989. - 166 p. - (Economie en liberté).

GROUPE HUIT. - Amélioration de la fiscalité locale et de la question financière des communes. - Paris : Groupe Huit, 1987. - 13 p.

HYDEN (Goran). - "Local Government Reform in Kenya". - in East Africa Journal. - vol. VII, n° 4, April 1970. - pp. 19-24.

HYDEN (Goran). - No Shortcuts to Progress : African Development Management in Perspective. - London ; Ibadan ; Nairobi : Heinemann, 1983. - 223 p.

INSTITUT INTERNATIONAL D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (IIAP). - Gestion urbaine et ressources financières des grandes villes : exemples africains. - Paris : IIAP, 1988. - 293 p. - (Dossier pédagogique n° 19).

JONES (David C.). - Municipal Accounting for Developing Countries. - Washington : The World Bank, 1984. - 904 p.

JONES (David C.). - Substantive Upgrading of Municipal Responsibilities : Municipal Management Implications. - Washington : The World Bank, 1985. - (Discussion Paper. Report UDD ; 80).

LAPEYRE (Charles). - "La ville de Dakar : commune et région". - in CREDAL. L'administration des grandes villes dans le monde. - Paris : PUF, 1986. - pp. 333-356.

LE ROY (Etienne). - "Enjeux, contraintes et limites d'une administration territoriale : les communautés rurales sénégalaises (1972-1980)". - in Annuaire du Tiers-monde VIII 1982-1983. - Paris : Fernand-Nathan, 1984. - pp. 61-76.

LE ROY (Etienne). - Rapport provisoire de mission effectuée au Sénégal dans la région de Thiès : 11-31 octobre 1984. - Paris : ORSTOM, 1985. - multigr., 12 p.

LE ROY (Etienne). - L'administration sénégalaise. la Compagnie sucrière du Sénégal et les enjeux spatiaux de la gestion urbaine : rapport scientifique de mission (Sénégal : 15 janvier - 13 février 1986). - Paris : ORSTOM, 1986. - multigr., 48 p.

LE ROY (Etienne). - "Le pluralisme juridique dans le creuset de la démocratie : l'exemplaire Sénégal". - in Annuaire du Tiers-monde IX 1985-1986. - Paris : Fernand-Nathan, 1987. - pp. 259-270.

LES GRACQUES. - "La décentralisation peut-elle avoir un rapport avec l'auto-gestion ?". - in Correspondance municipale. - n° 241, 10/83. - pp. 4-10.

MABILEAU (Albert), SORBETS (Claude) (dirs.). - Gouverner les villes moyennes. - Paris : Pédone, 1989. - 188 p. - (Série Vie locale, n° 12).

MAURER (Robert). - Le budget municipal. un outil de gestion. Guide de la gestion financière des collectivités décentralisées. - Washington : Banque mondiale/CNUEH, 1989.

MAWHOOD (Philip). - Local Government in the Third World. The Experience of Tropical Africa. - New York : John Wiley, 1983. - 261 p.

MAWHOOD (Philip). - "Decentralization and the Third World in the 1980s". - in Planning and Administration. - vol. 14, n°1, Spring 1987. - pp. 10-22.

MILBERT (Isabelle). - "L'administration des grandes villes en Inde". - in Revue d'administration publique. - n° 40, octobre-décembre. 1986. - pp. 37-47.

MILBERT (Isabelle). - "Inde : Etats puissants, communes défaillantes". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 38, juin-juillet 1988. - pp. 63-71.

MINISTERE DE L'INTERIEUR. Côte d'Ivoire. - La mise en œuvre de la réforme municipale : bilan de synthèse. - Abidjan : Ministère de l'Intérieur, 1985. - multigr., 35 p.

MODERNE (Franck). - "Les collectivités locales et le pouvoir central (aspects politiques et administratifs)". - in Annuaire du Tiers-monde VIII 1982-1983. - Paris : Fernand-Nathan, 1984. - pp. 27-45.

MURUMBA (C. K.). - "Sharing Responsibility and Ressources for Effective Central-Local Relationships in Kenya". - in Planning and Administration. - vol. 14, n° 1, spring 1987. - pp. 100-109.

NICOT (Bernard Henri), PRUD'HOMME (Rémy). - Les subventions globales de l'Etat aux collectivités locales : critères de répartition dans quelques pays africains. - Créteil : IUP/L'OEIL, 1987. - multigr., 29 p.

OLOWU (Délé). - "The Study of African Local Government Since 1960". - in Planning and Administration. - vol. 14, n° 1, Spring 1987. - pp. 48-59.

OREWA (G.O.). - "Local Self-Government : Developments in Anglophone Africa". - in Planning and Administration. - vol. 14, n° 1, Spring 1987. - pp. 39-47.

OSMONT (Annik). - "Y a-t'il un pilote dans l'avion (du développement urbain) ? La maîtrise d'ouvrage urbaine en Tunisie". - Communication au colloque international *Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne. Ouagadougou 1^{er}-5 octobre 1990*. - doc. non publié, 12 p.

OMNIUM TECHNIQUE DE L'URBANISME ET DES INFRASTRUCTURES. - Projet de développement urbain de la ville de Lomé : aspects institutionnels de la gestion urbaine. Rapport provisoire. - Paris: OTUI, 1988. - pag. mult.

OMNIUM TECHNIQUE DE L'URBANISME ET DES INFRASTRUCTURES. - Etudes de développement urbain de la ville de Lomé. Rapport final (phase D). - Lomé : OTUI, 1989. - multigr., 12 p.

Pouvoirs locaux. - Les Annales de la recherche urbaine. - n° 28, octobre 1985. - 160 p.

PRATS (Yves). - Décentralisation et développement. - Paris : Editions Cujas, 1973. - 262 p. - (coll. Bibliothèque de l'Institut international d'administration publique ; 2).

PRATS (Yves). - "La réforme communale en Afrique : une politique pour la construction de l'Etat-nation". - in Administration, revue de l'Association du corps préfectoral. - n° 108, juin 1980. - pp. 128-134

PRUD'HOMME (Rémy). - Le financement des services publics à Kinshasa : institutions et mécanismes. - Créteil : IUP/L'OEIL, 1985. - multigr., 25 p.

PRUD'HOMME (Rémy). - Mobilization of Ressources at the Local Level in Zaïre. - Créteil : IUP/L'OEIL, 1987. - multigr., 37 p.

PRUD'HOMME (Rémy). - "Internal Mobilization of Ressources at the Local Level : Taxes and User Fees". - in BANQUE MONDIALE. - Séminaire sur le renforcement des administrations locales en Afrique sub-saharienne. Bologne (Italie) : 5-10 mars 1989. - multigr., 16 p.

Rethinking Local Government : Views from the Third World. - in Environnement and Urbanisation. - vol. 3, n° 1, April 1991. - 197 p.

REVEL-MOUROZ (Jean). - Pouvoir local, régionalismes, décentralisation : enjeux territoriaux et territorialité en Amérique latine. - Paris : IHEAL, 1989. - 550 p. - (coll. Travaux et Mémoires de l'IHEAL, n° 47 ; série Thèses et Colloques, n° 3).

RYSER (Judith). - "Décentralisation, crise et services urbains en Europe". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 31, juillet 1986. - pp. 138-145.

SACHS (Céline). - "Articulation des niveaux de pouvoir et rapports entre Etat et société : une étude de cas du Brésil". - in *Journées d'étude de Marly-Le-Roi : "Crise et évolution des modes de gestion des villes dans les PED : quels nouveaux outils ? Quels nouveaux acteurs ? Quelles nouvelles pratiques ?"*, Marly-Le-Roi, 24-26 janvier 1985. - Bordeaux : CEGET, 1985. - doc. de travail, 56 p.

SAINT-VIL (Jean). - "La communalisation sur fond de crise". - Abidjan : Direction et Contrôle des Grands Travaux, 1991. - doc. non publié, 23 p.

SCHNEIER (Graziela). - "Buenos Aires ou comment gérer sans ressources". - in *Journées d'étude de Marly-Le-Roi : "Crise et évolution des modes de gestion des villes dans les PED : quels nouveaux outils ? Quels nouveaux acteurs ? Quelles nouvelles pratiques ?"*, Marly-Le-Roi, 24-26 janvier 1985. - Bordeaux : CEGET, 1985. - doc. de travail, 23 p.

SCHNEIER (Graziela). - "Gestion urbaine et pouvoir local dans la périphérie de Buenos Aires". - in BATAILLON (Claude), GILARD (Jacques) (dirs.). - La grande ville en Amérique latine. - Paris : CNRS, 1988. - pp. 107-123.

SCHNEIER (Graziela). - "Autour de la notion de local dans l'urbain en Amérique latine : l'exemple de Buenos Aires". - Communication aux journées d'étude du CECOD *Pratiques populaires et logiques étatiques dans les sociétés dépendantes : les enjeux actuels.* Paris : 19-20 octobre 1989. - doc. non publié, 27 p.

STREN (Richard E.). - "L'Etat au risque de la ville". - in Politique africaine. - n° 17, mars 1985. - pp. 74-87.

STREN (Richard E.). - Local Government and Administration. - Toronto : University of Toronto, 1986. - Unpublished paper, 38 p.

STREN (Richard). - "Le devoir de rendre compte et les administrations locales en Afrique". - in BANQUE MONDIALE. - Séminaire sur le renforcement des administrations locales en Afrique sub-saharienne. Bologne (Italie) : 5-10 mars 1989. - multigr., 11 p.

Villes et Etat. - Les Annales de la recherche urbaine. - n° 38, juin-juillet 1988. - 128 p.

YOU (Nicholas), MAZURELLE (Jean). - "The Impoverishment of large Francophone West African Cities is not an Inevitability". - in Planning and Administration, vol. 14, n° 2, Autumn 1987. - pp. 14-26.

E. Pratiques populaires et mobilisations citadines

ADVISORY COMMISSION ON INTERGOVERNMENTAL RELATIONS. - Citizen Participation in the American Federal System. - Washington : US Government Printing Office, 1980. - 357 p.

AFETIMON. - *Démocratie locale et participation populaire dans les pays africains et arabes. Actes du colloque d'Oran 15-18 mai 1982*. - in Annuaire du Tiers-monde VIII 1982-1983. - Paris : Fernand-Nathan, 1984. - 615 p.

ALBUQUERQUE (Leila de). - "L'idée de participation dans les comités de quartiers populaires : un cas à Rio de Janeiro". - in BATAILLON (Claude), GILARD (Jacques) (dirs.). - La grande ville en Amérique latine. - Paris : CNRS, 1988. - pp. 83-90.

ALTERMAN (Rachelle). - "Planning for Public Participation : the Design of Implementable Strategies". - in Environment and Planning. - vol. 9, 1982. - pp. 295-313.

Aménagements urbains et mouvements sociaux. Colloque de recherche urbaine. Paris : 4-7 avril 1978. - Paris : CRU, 1978. - 365 p.

ARNSTEIN (Sherry). - "A Ladder of Citizen Participation". - in AIP Journal. - vol. 35, July 1969.

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE, CENTRE DE RECHERCHE D'URBANISME. - Participation et urbanisme. Colloque de la Baule : 10-12 juin 1976. - Paris : CRU, 1977. - 143 p. - (Colloque de Marly).

BALME (Richard). - "La participation aux associations et le pouvoir municipal". - in Revue française de sociologie. - XXVIII, 4, 1987. - pp. 601-640.

BALME (Richard). - "L'association dans la promotion du pouvoir municipal". - in MABILEAU (Albert), SORBETS (Claude) (dirs.). - Gouverner les villes moyennes. - Paris : Pédone, 1989. - pp. 81-107. - (Série Vie locale, n° 12).

BARBIER WIESSER (F. G.). - Développement urbain et participation des populations. Etude documentaire. - Paris : Ministère de la Coopération et du Développement, 1985. - 3 tomes.

BARNES (Sandra T.). - Patrons and Power : Creating a Political Community in Metropolitan Lagos. - Manchester : Manchester University Press, 1986. - 261 p. (International African Library).

BEN-ZADOC (Efraim), KOOPERMAN (Léonard). - "Voluntary Associations in West Africa : a Political Perspective". - in Community Development Journal. - vol. 23, n° 2, 1988. - pp. 74-85.

BLOCH-LAINE (François). - "Pouvoirs et contre-pouvoirs". - in ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE, CENTRE DE RECHERCHE D'URBANISME. - Participation

et urbanisme. Colloque de la Baule : 10-12 juin 1976. - Paris : CRU, 1977. - pp. 5-19. - (Colloques de Marly).

BOCKEL (Alain). - "Les expériences de participation populaire et de démocratie locale : présentation générale". - in Annuaire du Tiers-monde VIII 1982-1983. - Paris : Fernand-Nathan, 1984. - pp. 17-26.

BUGNICOURT (Jacques). - "La participation populaire au développement en Afrique". - in Carnets de l'Enfance. - vol. 59-60, 1982. - pp. 63-84.

BUGNICOURT (Jacques). - La participation populaire : condition sine qua non au développement autocentré en Afrique. - Dakar : ENDA, 1982. - 20 p. - (Essais : Documents de base et réimpressions).

BUGNICOURT (Jacques). - "Santé : initiatives paysannes et citadines au Sahel". - in Environnement africain. - n° 23-24, vol. VI, 3-4, 1986. - pp. 33-64.

CARDOSO (Ruth), SACHS (Céline). - "Brésil : la démocratie venue d'en bas". - in Autogestions. - n° 22, 1985-1986. - pp. 17-29.

CASTELLS (Manuel). - Luttes urbaines. - Paris : Maspéro, 1973. - 131 p. - (Cahiers libres ; 244).

CHERESKY (Isidoro). - "La vie associative dans les quartiers populaires du Grand Buenos Aires". - in BATAILLON (Claude), GILARD (Jacques) (dirs.). - La grande ville en Amérique latine. - Paris : CNRS, 1988. - pp. 91-106.

CHODAK. - *Vers un développement participé en milieu urbain*. - in Environnement africain. - n° 28, juillet 1978. - 65 p. - (Supplément : Série études et recherches ; n° 78-27).

CHOMBART de LAUWE (Pascal). - "Port-Bouët. Vers un service public communautaire". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 25, janvier 1985. - pp. 83-87.

COIT (Kataryne). - "Participation, mise en scène et mouvements populaires aux USA, en France et ailleurs". - in Aménagements urbains et mouvements sociaux. Colloque de recherche urbaine. Paris : 4-7 avril 1978. - Paris : CRU, 1978.

CONSTANTINO-DAVID (Karina). - "Issues in Community Organization". - in IFEDA Dossier. - n° 23, mai-juin 1981. - pp. 5-20.

CROOK (Richard C.). - "Decentralization and Participation in Ghana and Côte d'Ivoire". - Communication au symposium *Government and Participation : Michelsen Institute, Bergen : June 6-8, 1990*. - doc. dactyl., 41 p.

DELPECH (Bernard). - "La solidarité populaire abidjanaise : en chiffres et en dire". - in Cahiers ORSTOM, sér. sc. hum. - vol. XIX, n° 4, 1983. - pp. 551-566.

DOUCOURE (Souleymane). - "La participation dans le domaine de l'administration régionale et locale : le cas du Mali". - in Annuaire du Tiers-Monde VIII 1982-1983. - Paris : Fernand-Nathan, 1984. - pp. 181-189.

DROSSO (Ferial). - "Le Caire : décalages entre la loi et les pratiques urbaines". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 38, juin-juillet 1988. - pp. 80-85.

DUMAS (André). - "Participation et projets de développement". - in Revue Tiers-Monde. - n° 95, juillet-septembre 1983. - pp. 513-536.

GALMICHE (C.). - "Bibliographie sur «Participation et urbanisme»". - in ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE, CENTRE DE RECHERCHE D'URBANISME. - Participation et urbanisme. Colloque de la Baule : 10-12 juin 1976. - Paris : CRU, 1977. - pp. 131-136.

GIBBAL (Jean-Marie). - Citadins et villageois dans la ville africaine : l'exemple d'Abidjan. - Grenoble : Presses universitaires de Grenoble et F. Maspéro, 1974. - 103 p. - (coll. Bibliothèque d'anthropologie).

GODARD (Henri). - "Les organisations populaires urbaines à Quito et leurs relations avec l'Etat". - in *Journées d'étude de Marly-Le-Roi : "Crise et évolution des modes de gestion des villes dans les PED : quels nouveaux outils ? Quels nouveaux acteurs ? Quelles nouvelles pratiques ?"*, Marly-Le-Roi, 24-26 janvier 1985. - Bordeaux : CEGET, 1985. - doc. de travail, 19 p.

HALL (Anthony). - "Community Participation and Development Policy : a Sociological Perspective". - in HALL (Anthony), MIDGLEY (James). - Development Policies : Sociological Perspectives. - Manchester ; New York : Manchester University Press, 1988. - pp. 91-107. - (Contemporary Issues in Development Studies).

HENRI (Etienne). - "Pérou : la dynamique des secteurs populaires urbains". - in Problèmes d'Amérique latine. - n° 63, 1^{er} trimestre 1982. - pp. 119-146.

HERDOIZA (Wilson). - "Autogestion et contre-hégémonie. Le cas du Comité du peuple : Quito (Equateur)". - in *Journées d'étude de Marly-Le-Roi : "Crise et évolution des modes de gestion des villes dans les PED : quels nouveaux outils ? Quels nouveaux acteurs ? Quelles nouvelles pratiques ?"*, Marly-Le-Roi, 24-26 janvier 1985. - Bordeaux : CEGET, 1985. - doc. de travail, 21 p.

HOEK-SMIT (Marja). - Community Participation in Squatter Upgrading in Zambia. - Philadelphia : The American Friends Service Committee, 1982. - 145 p.

HOLLNSTEINER (Mary Racelis). - "People Power : Community Participation in the Planning of Human Settlements". - in Carnets de l'Enfance. - n° 40, octobre-décembre 1977. - pp. 11-47.

HOLLNSTEINER (Mary Racelis). - "Politiques urbaines et participation dans les bidonvilles". - in Carnets de l'Enfance. - vol. 57-58, 1982. - pp. 43-66.

Investissement - travail et développement : des approches et pratiques renouvelées ?. - Revue Tiers-Monde. - n° 127, juillet-septembre 1991.

JAGLIN (Sylvy). - Participation populaire et politiques urbaines : l'exemple de Baltimore (Maryland). - Paris : Université de Paris IV, 1984. - 247 p. - (Mémoire de maîtrise).

JOBERT (Bruno). - "Clientélisme, patronage et participation populaire". - in Revue Tiers-Monde. - n° 95, juillet-septembre 1983. - pp. 537-556.

JOBERT (Bruno). - "Centre, périphérie et politique de participation populaire : esquisse théorique". - in Annuaire du Tiers-Monde VIII 1982-1983. - Paris : Fernand-Nathan, 1984. - pp. 55-60.

KADJA MIANNO (Daniel). - "La démocratie dans les sociétés traditionnelles et dans les nouveaux Etats africains : recherche pour une autre voie de l'auto-développement". - in Dossier IFDA. - novembre-décembre 1982. - pp. 29-41.

KASPERSON (Roger), BREITBART (Myrna). - Participation, decentralization and Advocacy Planning. - Washington : Association of American Geographers, 1974. - 62 p. - (Commission on College Geography. Ressource Paper n° 25).

LALEYE (Oyédékpo M.). - "A propos de l'expérience nigériane de participation populaire au niveau local". - in Annuaire du Tiers-monde VIII 1982-1983. - Paris : Fernand-Nathan, 1984. - pp. 197-206.

MAKINWA-ABEBUSOYE (Paulina K.). - "Management of Social Services for the Poor : the Case of Badiya, Lagos". - in Regional Development Dialogue. - vol. 8, n° 4, Winter 1987. - pp. 138-162.

MAKOUNDZI-WOLO (Nestor). - "L'expérience des «pouvoirs populaires» en République populaire du Congo". - in Annuaire du Tiers-monde VIII 1982-1983. - Paris : Fernand-Nathan, 1984. - pp. 137-144.

MATHUR (Hari Mohan). - "Développement participatif et administration publique". - in Revue française d'administration publique. - n° 37, janvier-mars 1986. - pp. 89-109.

MBITHI (Philip), RASMUSSEN (Rasmus). - Self-Reliance in Kenya : The Case of Harambee. - Uppsala : Scandinavian Institute of African Studies, 1977. - 177 p.

MEILLASSOUX (Claude). - Urbanization of an African Community : Voluntary Associations in Bamako. - Seattle ; London : University of Washington Press, 1968. - 165 p.

MEISTER (Albert). - La participation pour le développement. - Paris : Editions Economie et Humanisme/Les Editions ouvrières, 1977. - 176 p. - (Développement et civilisations).

MEISTER (Albert). - "Aspects nouveaux de la participation". - in ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE, CENTRE DE RECHERCHE D'URBANISME. - Participation et urbanisme. Colloque de la Baule : 10-12 juin 1976. - Paris : CRU, 1977. - pp. 21-34.

MIGNON (Jean-Marie). - "Dakar (Sénégal) : des acteurs de la gestion urbaine". - in *Journées d'étude de Marly-Le-Roi : "Crise et évolution des modes de gestion des villes dans les PED : quels nouveaux outils ? Quels nouveaux acteurs ? Quelles nouvelles pratiques ?"*, Marly-Le-Roi, 24-26 janvier 1985. - Bordeaux : CEGET, 1985. - doc. de travail, 26 p.

"Mobilisation contre le banditisme en Côte-d'Ivoire". - in Le Monde. - 17 octobre 1989. - p. 6.

MODERNE (Franck). - "Démocratie locale et participation populaire dans les pays africains et malgaches : l'exemple des villages communautaires tanzaniens". - in Annuaire du Tiers-monde VIII 1982-1983. - Paris : Fernand-Nathan, 1984. - pp. 235-244.

MONDJANAGNI (Alfred) (dir.). - La participation populaire au développement en Afrique noire. - Paris : Karthala/IPD, 1984. - 450 p.

MOSER (Caroline O.). - "Approaches to Community Participation in Urban Development Programs in Third World Cities". - in Readings in Community

Participation : Community Participation Experience in Urban Development Programs and in Agriculture and Rural Development. - Washington : The Economic Development Institute of the World Bank, 1987. - pp. 300-352.

MOSER (Caroline O.). - "Mobilization in Women's Work : Struggles for Infrastructure in Guayaquil, Ecuador". - in MOSER (Caroline O.), PEAKE (Linda) (eds.). - Women, Human Settlements and Housing. - London ; New York : Tavistock Publications, 1987. - pp. 166-194.

NANAVATTY (Meher C.). - "The Community Development Movement in South East Asian Countries : an Asian Perspective". - in Community Development Journal. - vol. 23, 1988. - pp. 94-99.

NATIONS UNIES. - Participation populaire à certains programmes d'amélioration de l'habitat et d'autres secteurs dans les zones urbaines. - New York : Nations Unies, 1986. - 72 p.

NDIONE (Emmanuel Seyni). - "L'action CHODAK : une expérience d'animation participée à Grand-Yoff" : allocution au Séminaire de Yaoundé (octobre 1981). - in OTH informations. - n° 28, juin 1982. - pp. 2-5.

NDIONE (Emmanuel Seyni). - L'assainissement de Grand-Yoff : voies et limites de la participation populaire. - Dakar : ENDA, 1983. - 39 p. - (Essais : Documents de base et réimpression ; n° 250).

NDIONE (Emmanuel Seyni). - Dynamique d'une société en grappe : un cas, Dakar. - Dakar : ENDA, 1987. - 179 p. - (Etudes et recherches ; n° 109-110-111).

NEEDLEMAN (Martin and Carolyn). - Guerilla in the Bureaucracy. - New York : Wiley Interscience Publication, 1974. - 368 p.

NGOBA (James). - "Centralisation administrative et clientélisme : le développement sans participation au Kenya". - in Annuaire du Tiers-monde VIII 1982-1983. - Paris : Fernand-Nathan, 1984. - pp. 165-171.

O'DEYE (Michèle). - La dynamique urbaine et les associations dans le mouvement social africain. Etude comparative des cas de Brazzaville et de Dakar. - Dakar : EHESS, 1983. - 339 p. - (Thèse de 3ème cycle).

O'DEYE (Michèle). - Les associations en villes africaines : Dakar - Brazzaville. - Paris : L'Harmattan, 1985. - 123 p. - (Villes et entreprises).

OKEDIJI (Oladejo). - "On Voluntary Associations as an Adaptive Mechanism in West African Urbanization : Another Perspective". - in ASCHENBRENNER (Joyce), COLLINS (Lloyd) (eds.). - Processus of Urbanism. - La Haye : Mouton, 1978. - pp. 195-221.

OSMONT (Annik). - Une communauté en ville africaine : les Castors de Dakar. - Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1978. - 193 p. - (Actualités-Recherche ; Dossiers du développement).

PAIN (Marc). - "Le système «D» contre l'insuffisance des équipements collectifs". - in Le Monde. - 16 novembre 1981.

PALARD (Jacques). - "Rapports sociaux, stratégies politiques et vie associative". - in Sociologie du travail. - octobre 1981. - pp. 308-324.

PANIZZI (Wrana Maria). - "Porto Alègre : entre ville et Etat, la propriété et ses droits". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 38, juin-juillet 1988. - pp. 72-79.

Participer au développement. - Paris : UNESCO/PUF, 1984. - 434 p.

PATEMAN (Carole). - Participation and Democracy Theory. - Cambridge : Cambridge University Press, 1970. - 122 p.

PAUL (Samuel). - Community Participation in Developing Projects. - Washington : The World Bank, 1986. - 37 p.

PIVEN (Frances F.), CLOWARD (Richard A.). - Poor People's Movements. - New York : Vintage Books, 1979. - 381 p.

POWELL (S.). - "Political Participation in the Barriadas : a Case Study". - in Comparative Political Studies. - 2 (2), 1969. - pp. 195-216.

PROUZET (Michel). - "Participation populaire et aménagement urbain dans le contexte africain : esquisse d'une problématique". - in Le Mois en Afrique. - n° 201-202, octobre-novembre 1982. - pp. 58-75.

QUERRIEN (Anne). - Eléments de discussion pour une évaluation de l'opération de Port-Bouët - Paris : Plan urbain, 1986. - 19 p.

Readings in Community Participation : Community Participation Expérience in Urban Development Programs and in Agriculture and Rural Development. - Washington : The Economic Development Institute of the World Bank, 1987. - 550 p.

ROCHER (Corinne). - La participation populaire dans deux projets d'amélioration de l'habitat : Port-Bouët (Abidjan), Mima-Maamobi (Accra). - Paris : Institut Français d'Urbanisme (Université de Paris VIII), 1989. - 89 p. + annexes. - (Mémoire de DEA).

SACHS (Céline). - "Le mutirao brésilien : la tradition de l'entraide rurale au secours de l'urbain". - in Les Annales de la recherche urbaine. - n° 28, octobre 1985. - pp. 61-69.

SACHS (Céline). - "Gestion urbaine participative. Le cas d'Osasco (Brésil)". - in HAUMONT (Nicole), MARIE (Alain). - Politiques et pratiques urbaines dans les pays en voie de développement. - Paris : L'Harmattan, 1987. - tome 1, pp. 323-331. - (Villes et entreprises).

SERRE-RATSIMANDISA (Georges). - "Théorie et pratique du fokolona moderne à Madagascar". - in Revue canadienne d'études africaines. - vol. XII, n°1, 1978. - pp. 37-58.

SILAS (Johan). - "Un programme d'amélioration de l'habitat : le KIP. L'expérience de Surabaya (Indonésie)". - in Economie et Humanisme. - n° 299, janvier-février 1988. - pp. 19-25.

WEHENPOL (G.). - "Inhabitant Participation in the Process of Squatter Upgrading with Special Regard to the Technical Infrastructure". - Communication au Symposium *Strategies for Slum and Squatter Upgrading in the Developing World*. Berlin : 27-30 novembre 1986. - doc. non publié, 36 p.

YEUNG (Y. M.), McGEE (T.G.) (eds.). - Community Participation in Delivering Urban Services in Asia. - Ottawa : International Development Research Centre, 1986.

II. Burkina Faso

A. Généralités

1/ Sources statistiques

a/ Statistiques démographiques et socio-économiques

AMANI (Mehdi). - Enquête démographique. - Ouagadougou : Ministère de la Planification et du Développement populaire/PNUD, 1986. - 65 p. - (Projet BKF/83/P01).

INSEE, CLAIRIN (Pierre). - Enquête démographique par sondage en République de Haute-Volta 1960-1961. - Paris : Secrétariat aux Affaires étrangères/INSEE ; Ouagadougou : Service de la statistique générale, 1970. - 2 tomes, 466 p.

INSEE. - Recensement démographique : Ouagadougou 1961-1962. Résultats définitifs. - Paris : Ministère de la Coopération/INSEE ; Ouagadougou : Service de la Statistique générale, 1964. - 93 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE. Burkina Faso. - Recensement général de la population : 1975. Résultats définitifs. - Ouagadougou : INSD, 1978. - 2 tomes, 145 p. + annexes.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE. Burkina Faso. - Accroissement de la population et développement du Burkina Faso. Séminaire du 11 au 15 avril 1983. - Ouagadougou : INSD, 1984. - 105 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE. Burkina Faso. - Synthèse de quelques études sur "Population et développement au Burkina Faso". - Ouagadougou : Ministère de la Planification et du Développement populaire, 1984. - 116 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE. - Burkina Faso. - Recensement pour l'habitat à Ouagadougou : rapport final - Zone non lotie. - Ouagadougou : Ministère du Plan et de la Coopération, 1984.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE. Burkina Faso. - Manuel de l'agent recenseur. Recensement général de la population : décembre 1985. - Ouagadougou : Ministère de la Planification et du Développement populaire, 1985. - ronéo.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE. Burkina Faso. - Recensement général de la population du 10 au 20 décembre 1985. Résultats provisoires. - Ouagadougou : Ministère de la Planification et du Développement populaire, 1986. - ronéo., 46 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE. Burkina Faso. - Recensement général de la population du 10 au 20 décembre 1985. Résultats définitifs. - Ouagadougou : Ministère de la Planification et du Développement populaire, 1989. - fasc. non publiés.

LANGTHALER (R.), HUNDSALZ (M.). - Projet pour améliorer les conditions de vie et d'habitat de la population à faible revenu en Haute-Volta. Annexe n° 1 au rapport d'activité n° 5 : résultats de l'enquête socio-économique menée par sondage. - Ouagadougou : PNUD, 1973. - 46 p. - (Projet Habitat).

ORSTOM/IRSSH. - Enquête socio-économique à deux passages : "Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou". - Paris : ORSTOM ; Ouagadougou : CNRST, 1986 et 1987. - (Données brutes d'enquête non publiées).

REMY (Gérard). - Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi. Rapport de synthèse. - Paris : ORSTOM, 1977. - 2 fasc., 159 p.

b/ Statistiques économiques

BANQUE MONDIALE. - Haute-Volta : investissement dans les ressources humaines. Memorandum économique. - Washington : Banque mondiale, 1983. - 145 p. - (Rapport n° 4040 UV).

Cahier d'information silo : Burkina Faso. - n° 6-7, mai 1985.

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE LA TOPOGRAPHIE. - Enquête urbaine sur les activités diverses dans la ville de Ouagadougou : inventaire des activités susceptibles d'être transférées à la périphérie. - Ouagadougou : Ministère du Commerce et de l'Approvisionnement du Peuple/Ministère de l'Équipement, 1989. - 25 p. + annexes.

GAGNON (Jean-Pierre). - Le Burkina Faso : la "patrie de l'homme fier". - Québec : Centre Sahel (Université Laval), 1989. - 53 p. - (Série Dossiers n° 10 ; juin 1989).

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE. Burkina Faso. - Annuaire statistique du Burkina Faso. - Ouagadougou : Ministère de la Planification et du Développement populaire, 1986. - 246 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE. Direction des études économiques. Burkina Faso. - Comptes nationaux du Burkina Faso 1985. - Ouagadougou : Ministère de la Planification et du Développement populaire, 1987. - 129 p.

MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT POPULAIRE. Burkina Faso. - Premier plan quinquennal de développement populaire (1986-1990). - Ouagadougou : Ministère de la Planification et du Développement populaire, 1986.

MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION. Burkina Faso - Premier plan quinquennal de développement populaire : 1986 - 1990. Résumé - Synthèse. - Ouagadougou : Ministère du Plan et de la Coopération, 1986. - 49 p.

Des mises au point périodiques sur divers secteurs de l'économie burkinabè sont aussi disponibles dans les revues suivantes :

- BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST. - Statistiques économiques et monétaires : Burkina Faso (voir notamment n° 338, mai 1985. - 32 p. ; n° 386, octobre 1989. - 36 p.).

- Bulletin de l'Afrique noire

- Marchés tropicaux et méditerranéens

2/ Documentation photographique et cartographique

a/ Photographies aériennes

Mission du 31 mai 1978 au 1/10 000 : Ouagadougou et ses environs.

Mission n° 82 047-B de 1982 au 1/10 000 : Ouagadougou.

Cliché unique de 1985 couvrant l'ensemble de l'agglomération ouagalaise : de médiocre qualité (flou).

Mission n° 88095-B novembre 1988 au 1/10 000 : "Ouagadougou et ses environs".

b/ Atlas et cartes

L'Institut géographique du Burkina (IGB) est le principal pourvoyeur de cartes sur le pays. Sont notamment disponibles des cartes du Burkina Faso (réseau routier, distribution ethnique, découpage administratif) et une carte de Ouagadougou au 1/25 000 indiquant, outre les aires urbaines loties, les principaux axes routiers et les bâtiments publics. Les cartes indiquant le découpage communal et les secteurs n'ont pas été actualisées. Voir aussi :

Haute-Volta. - Paris : Editions Jeune Afrique, 1975. - 47 p. - (Les Atlas Jeune Afrique).

MARCHAL (Jean-Yves). - "La cartographie et ses utilisateurs en pays africains : à propos de la Haute-Volta". - in Cahiers ORSTOM, sér. sc. hum. - vol. XVI, n° 3, 1979. - pp. 261-272.

PALLIER (Ginette). - Géographie générale de la Haute-Volta. - Limoges : Université de Limoges (UER des Lettres et Sciences humaines), 1978. - 241 p.

3/ Ouvrages et publications

a/ Les textes de la Révolution

COORDINATION NATIONALE DES STRUCTURES POPULAIRES. - Statut général des Comités révolutionnaires. - Ouagadougou : CNSP, 1989. - 32 p.

CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION. - Discours d'orientation politique. - Ouagadougou : Ministère de l'Information de la République de Haute-Volta, 1983. - 45 p.

CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION. - Statut général des Comités de défense de la Révolution. - Ouagadougou : s.n., 1984. - 53 p.

FRONT POPULAIRE. - Mémoire sur les événements du 15 octobre 1987. - Ouagadougou : s.n., 1988. - 32 p. + annexes.

FRONT POPULAIRE. - Assises nationales sur le bilan des 4 années de Révolution : documents finaux. - Ouagadougou : s.n., 1988. - 150 p.

FRONT POPULAIRE. - Statuts et programme d'action. - Ouagadougou : s.n., 1988. - 47 p.

FRONT POPULAIRE. - Statuts et règlement intérieur de l'UNJB. - Ouagadougou : s.n., 1989. - 35 p.

SECRETARIAT GENERAL NATIONAL DES CDR. - Première conférence nationale des Comités de défense de la Révolution ; documents finaux. Ouagadougou : 31 mars - 4 avril 1986. - Ouagadougou : SGN-CDR, 1986. - 164 p.

SANKARA (Thomas). - "Oser inventer l'avenir" : la parole de Sankara. - Paris : Pathfinder/L'Harmattan, 1991. - 290 p. - (Présenté par David GAKUNZI) et Thomas Sankara Speaks. The Burkina Faso Revolution. - New York ; London ; Sydney : Pathfinder, 1988. - 260 p.

b/ Etat et politique dans le Burkina révolutionnaire

BAMOUNI (Babou Paulin). - Burkina Faso : processus de la Révolution. - Paris : L'Harmattan, 1986. - 190 p. - (coll. Points de vue).

BAXTER (Joan), SOMERVILLE (Keith). - "Burkina Faso". - in Benin. The Congo. Burkina Faso : Economics, Politics and Society. - London ; New York : Pinter Publishers, 1989. - 300 p. - (Marxist Regimes Series).

BRISSET (Claire). - "Une nouvelle forme de mobilisation sociale au Burkina Faso". - in Le Monde diplomatique. - Mai 1987.

BRITTAIN (Victoria). - "Introduction to Sankara and Burkina". - in Review of African Political Economy. - n° 32, April 1985. - pp. 39-47.

BUCHET (Jean-Louis). - "An IV d'une révolution : où en est le Burkina ?". - in Jeune Afrique. - n° 1387, 5 août 1987. - pp. 65-77.

Le Burkina Faso . - Politique africaine. - n° 20, décembre 1985. - 146 p.

"Burkina Faso". - Le Courrier ACP. - n° 99, septembre-octobre 1986. - pp. 39-55.

"Burkina Faso : crise politique et sociale". - in Africa Confidential. - 13 juillet 1987. - pp. 4-5. - (Edition française).

"Burkina Faso : the End". - in Africa Confidential. - n° 52 du 26 octobre 1987. - pp. 1-2. - (Edition française).

"Burkina : la volonté de vaincre". - in Actuel développement. - n° 67, juillet-Août 1985. - pp. 34-53.

CHERLONNEIX (Bernard). - "La voie burkinabè vers le socialisme ?". - in Le Mois en Afrique; - n° 247-248, août-septembre 1986. - pp. 4-14.

ENGLEBERT (Pierre). - La Révolution burkinabè. - Paris : L'Harmattan, 1986. - 270 p. - (coll. Points de vue).

EUPHORION (P. H.). - "Du langage animalier en politique". - in Genève-Afrique. - vol. XXVI n° 2, 1988. - pp. 97-108.

"Faut-il aider les successeurs de Sankara ?". - in Géopolitique africaine. - n° VII, février 1988. - pp. 177-181.

- FAYEL (Roland). - "Haute-Volta : l'enlèvement". - in Aujourd'hui l'Afrique. - n° 26, 1982. - pp. 17-30.
- GABRIEL (Claude). - "Thomas Sankara renversé". - in Inpécior. - n° 252, 2 novembre 1987. - pp. 17-21.
- GAULME (François). - "La situation en Haute-Volta : la Révolution et les échéances". - in Marchés tropicaux et méditerranéens. - n° 1982, 4 novembre 1983. - pp. 2600-2606.
- GAULME (François). - "De la Haute-Volta au Burkina Faso : la face cachée de la Révolution". - in Marchés tropicaux et méditerranéens. - 22 mars 1985. - pp. 681-686.
- HARSCH (Ernest). - "Burkina Special Report : a Revolution Derailed". - in Africa Report. - January-February 1988. - pp. 33-39.
- HARSCH (Ernest). - "How Popular is the Front ?". - in Africa Report. - January-February 1989. - pp. 57-61.
- "Haute-Volta : les raisons sociales d'un coup d'Etat". - in Politique africaine. - n° 9, mars 1983. - pp. 85-90.
- JAFFRE (Bruno). - Burkina Faso : les années Sankara. De la Révolution à la Rectification. - Paris : L'Harmattan, 1989. - 332 p.
- JAGLIN (Sylvie). - "Les statuts et le programme du Front populaire du Burkina Faso : les textes de la rectification". - in Afrique contemporaine; - n° 147, 3ème trimestre 1988. - pp. 51-62.
- JOUFFREY (Roger). - "Thomas Sankara et la révolution voltaïque". - in Afrique contemporaine. - vol. XXIII, n° 130, avril 1984. - pp. 44-53.
- LABAZEE (Pascal). - "La voie étroite de la Révolution au Burkina Faso". - in Le Monde diplomatique. - n° 371, février 1985. - pp. 12-13.
- LABAZEE (Pascal). - "Réorganisation économique et résistances sociales : la question des alliances au Burkina". - in Politique africaine; - n° 20, décembre 1985. - pp. 10-28.
- LABAZEE (Pascal). - "Une nouvelle phase de la Révolution au Burkina Faso". - in Politique africaine. - n° 24, décembre 1986. - pp. 114-120.
- LABAZEE (Pascal). - "De la Révolution à la «rectification» au Burkina Faso : l'encombrant héritage de Thomas Sankara". - in Le Monde diplomatique. - n° 404, novembre 1987. - p. 15.
- LABAZEE (Pascal). - "Discours et contrôle politique : les avatars du Sankarisme". - in Politique africaine. - n° 33, mars 1989. - pp. 11-26.
- MARTENS (Ludo), MEESTERS (Hilde). - Sankara, Compaoré et la Révolution burkinabè. - Anvers : EPO, 1989. - 332 p. - (EPO Dossier international).
- MARTIN (Guy). - "Idéologie et praxis dans la Révolution populaire du 4 août 1983 au Burkina Faso". - in Genève-Afrique. - vol. XXIV, n° 1, 1986. - pp. 35-62.
- MARTIN (Guy). - "Actualité de Fanon : convergences dans la pensée politique de Frantz Fanon et de Thomas Sankara". - in Genève-Afrique. - vol. XXV, n° 2, 1987. - pp. 103-122.

"Mémorandum sur les événements du 15 octobre 1987". - in Politique africaine. - n° 33, mars 1989. - pp. 75-88.

OTAYEK (René). - "The Revolutionary Process in Burkina Faso : Breaks and Continuities". - in The Journal of Communist Studies. - vol. 1, 1983. - pp. 82-100.

OTAYEK (René). - "Le changement politique et constitutionnel en Haute-Volta". - in Année africaine 1983. - Paris : A. Pédone, 1985. - pp. 87-106.

OTAYEK (René). - "Avant-propos". - in Politique africaine. - n° 20, décembre 1985. - pp. 3-9.

OTAYEK (René). - "Burkina Faso : quand le tambour change de rythme, il est indispensable que les danseurs changent de pas". - in Politique africaine. - n° 28, décembre 1987. - pp. 116-123.

OTAYEK (René). - "Rectification". - in Politique africaine. - n° 33, mars 1989. - pp. 2-10.

OTAYEK (René). - "Burkina Faso : Between Feeble State and Total State, the Swing Continues". - in O'BRIEN (Donald B. Cruise), DUNN (John), RATHBONE (Richard) (eds.). - Contemporary West African States. - Cambridge ; New York ; Port Chester : Cambridge University Press, 1989. - pp. 13-30. - (African Studies Series ; 65).

SANKARA (Thomas). - "The Political Orientation of Burkina Faso". - in Review of African Political Economy. - n° 32, April 1985. - pp. 48-55.

SCHMITZ (Erich). - "Thomas Sankara und die burkinabische Revolution : Ein Staatschef und eine Politik neuen Typs". - in Afrika Spectrum. - 87/2. - pp. 157-179.

SKINNER (Elliot P.). - "Sankara and the Burkinabè Revolution : Charisma and Power, Local and External Dimensions". - in The Journal of Modern African Studies. - vol. 26, n° 3, September 1988. - pp. 437-455.

SOME (Valère). - Thomas Sankara : l'espoir assassiné. - Paris : L'Harmattan, 1990. - 231 p.

"Spécial Haute-Volta". - in Libération Afrique-Caraïbe-Pacifique. - n° 22, juillet 1984. - pp. 3-23.

TALLET (Bernard). - "Le CNR face au monde rural : le discours à l'épreuve des faits". - in Politique africaine; - n° 33, mars 1989. - pp. 39-49.

YARGA (Larba). - "Les prémices à l'avènement du Conseil national de la Révolution en Haute-Volta". - in Le Mois en Afrique. - vol. 18, n° 213/214, octobre 1983. - pp. 24-41.

YE BONGNESSAN (Arsène). - Profil politique de la Haute-Volta coloniale et néo-coloniale ou les origines du Burkina Faso révolutionnaire. - Ouagadougou : SGN-CDR, 1986. - 110 p.

ZECCHINI (Laurent). - "Les premières exécutions politiques depuis l'indépendance ont créé un traumatisme général". - in Le Monde, 6 juillet 1984.

ZECCHINI (Laurent). - "Les efforts de redressement économique : l'art difficile de «mobiliser les masses»". - in Le Monde, 18 juillet 1984.

ZECCHINI (Laurent). - "Les mesures d'austérité provoquent un vif mécontentement". - in Le Monde, 23 février 1985.

ZECCHINI (Laurent). - "Les deux ans de pouvoir du capitaine Sankara : la «révolution» glisse vers l'autoritarisme". - in Le Monde, 4-5 août 1985.

ZIEGLER (Jean). - "Dans la Haute-Volta du capitaine Sankara : l'espoir malgré tout". - in Le Monde diplomatique; - n° 360, mars 1984. - pp. 10-11.

ZIEGLER (Jean). - La victoire des vaincus : oppression et résistance culturelle. - Paris : Seuil, 1988. - 247 p. - (coll. L'histoire immédiate).

ZIEGLER (Jean), RAPP (Jean-Philippe). - Thomas Sankara : un nouveau pouvoir africain. - Lausanne ; Paris : Editions Pierre Marcel Favre/ABC, 1986. - 176 p.

Outre ces ouvrages et publications, nous avons également utilisé les dépêches de l'Agence France Presse, publiées dans le Bulletin quotidien d'Afrique, les articles de Jeune Afrique, Afrique-Asie, Marchés tropicaux et méditerranéens, ainsi que divers périodiques qui peuvent être consultés dans les dossiers de presse constitués à la Documentation française (Paris).

c/ Histoire et société

ANGOULVANT (Gabriel). - "Pourquoi j'ai créé la Haute-Volta". - in Colonies et Marines. - VI^e année, n° 45, mai 1922. - pp. 386-389.

AUGUSTIN (Jean-Pierre), DRABO (Yaya-Karim). - "La politique sportive menée au Burkina Faso de 1983 à 1988". - in ERRAIS (B.), MATHIEU (D.), PRAICHEUX (J.) (dirs.). - Actes du colloque "Géopolitique du sport". Besançon : 23-24 mars 1990. - Besançon : Université de Franche-Comté, 1991.

BELOTTEAU (Jacques). - "Haute-Volta : forces et faiblesses de l'économie". - in Afrique contemporaine. - n° 124, novembre-décembre 1982. - pp. 11-21.

BENOIST (Joseph-Roger de). - Eglise et pouvoir colonial au Soudan français : administrateurs et missionnaires dans la boucle du Niger (1885-1945). - Paris : Karthala, 1987. - 539 p.

BINGER (Capitaine). - Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi. - Paris : Hachette, 1892 (nouv. éd. en 1980 par la Société des Africanistes/Musée de l'Homme). - 416 p.

BOIS de GAUDUSSON (Jean du). - "Chronique des réformes administratives : révolution voltaïque et réforme de l'administration territoriale". - in Année africaine 1983. - Paris : Pédone, 1985. - pp. 107-144.

BOIS de GAUDUSSON (Jean du). - "Chronique des réformes administratives et financières : réforme agraire et foncière". - in Année africaine 1984. - Paris : Pédone, 1986. - pp. 60-104.

BOLY (B. Yéro), NASSOURI (B. Georges). - Chefferie coutumière et administration territoriale en Haute-Volta. - Ouagadougou : ENAM, 1983. - (Mémoire ENAM).

BONNET (Doris). - Le proverbe chez les Mossi du Yatenga (Haute-Volta). - Paris : SELAF, 1982. - 192 p. - (Oralité - documents ; 6).

BOUTILLIER (Jean-Louis). - *Les structures foncières en Haute-Volta*. - in Études voltaïques. - 1964, n° 5. - 181 p.

BOUTILLIER (Jean-Louis) et al. - "Systèmes socio-économiques mossi et migrations". - in Cahiers ORSTOM. sér. sc. hum.. - vol. 14, n° 4, 1977. - pp. 361-381.

BRETOUT (Françoise). - Mogho Naba Wobgho : la résistance du royaume mossi de Ouagadougou. - Paris : ABC ; Dakar : NEA, 1976. - 92 p.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. - Propositions pour une politique intégrale de développement de la petite entreprise à Ouagadougou, Haute-Volta. Rapport provisoire. - Addis Abeba : BIT, 1979. - (Jobs and Skill Programs for Africa).

"Burkina - PNUD : le redéploiement économique". - in Jeune Afrique Economie. - n° 145, juillet 1991. - pp. 164-193.

CHAMPAGNE (Suzanne). - Pratiques associatives féminines : à propos d'associations féminines de la ville de Ouagadougou et du milieu péri-urbain. - Québec : Centre Sahel (Université Laval), 1990. - 58 p. - (Notes et travaux n° 20).

CHARMES (Jacques). - Trente-cinq ans de comptabilité nationale du secteur informel au Burkina Faso (1954-89). Leçons d'une expérience et perspectives d'amélioration. - Ouagadougou : Ministère du Plan et de la Coopération/PNUD/DTCD, 1989. - 108 p. - (Projet BKF 88/010, Rapport n° 13 C).

CONOMBO (Joseph). - M'Ba Tinga : traditions des Mossé dans l'Empire du Moogho Naba. - Paris : L'Harmattan, 1989. - 183 p. - (Mémoires africaines).

COULIBALY (Lenissongui). - L'autorité dans l'Afrique traditionnelle : étude comparative des Etats Mossi et Ganda. - Abidjan : NEA, 1983. - 239 p.

COUREL (M.-F.), COUREL (A.), LARDINOIS (R.). - "La population de la Haute-Volta au recensement de 1975". - in Les Cahiers d'Outre-Mer. - n° 125, janvier-mars 1979. - pp. 39-65.

DELOBOSOM (D.A.A.). - L'Empire du Mogho Naba : coutumes des Mossi de la Haute-Volta. - Paris : Domat-Montchrestien, 1932. - VII-303 p.

DENIEL (Raymond). - De la savane à la ville. Essai sur la migration des Mossi vers Abidjan et sa région. - Paris : Aubier-Montaigne. - 233 p.

DENIEL (Raymond). - *Croyances religieuses et vie quotidienne, Islam et christianisme à Ouagadougou*. - in Recherches voltaïques. - 1970, n° 14. - 360 p.

DERRIEN (Jean-Maurice). - "Les salariés du Burkina font-ils partie des classes moyennes ?". - in Revue Tiers-monde. - n° 101, janvier-mars 1985. - pp. 69-78.

DIALLO (Liliane). - "Aux origines de Wubri-Tenga et de Guilongou (Burkina Faso)". - in Genève-Afrique; - vol. XXIII, n° 2, 1985. - pp. 7-36.

DIALLO SEYNI SAMBO (M.). - "L'évolution du droit traditionnel, fondement de la dualité des juridictions en Haute-Volta". - in Penant. - n° 757, juillet-août-septembre 1977. - pp. 321-339.

DOUCET (Lyse). - "Burkina Faso : Economics and Revolution". - in West Africa. - n° 3571, 10 February 1986. - pp. 295-296.

DUPERRAY (Anne-Marie). - "Les Yarse du royaume de Ouagadougou : l'écrit et l'oral". - in Cahiers d'études africaines. - 98, XXV-2, 1985. - pp. 179-212.

GRUENNAIS (Marc-Eric). - Autorité et territoire. Histoire d'un apanage mossi (Haute-Volta). - Nanterre : Université de Nanterre-Paris-X, 1983. - 517 p. - (Thèse).

GRUENNAIS (Marc-Eric). - "Du bon usage de l'autochtonie". - in Cahiers ORSTOM, sér. sc. hum.. - vol. XXI, n° 1; 1985. - pp. 19-24.

GRUENNAIS (Marc-Eric). - "Territoires autochtones et mise en valeur des terres". - in CROUSSE (Bernard), LE BRIS (Emile), LE ROY (Etienne) (dirs.). - Espaces disputés en Afrique noire : pratiques foncières locales. - Paris : Karthala, 1986. - pp. 283-298.

HAGGBLADE (Steve). - Private Sector Assessment : Synthesis Report for Burkina Faso. - Ouagadougou : USAID, 1984.

HAMMOND (P. B.). - "Technical Change and Mossi Acculturation". - in BASCON (W.), HERSKOVITZ (M.) (eds.). - Continuity and Change in Africa Culture. - Chicago : University of Chicago, 1959. - pp. 238-256.

HAMMOND (P. B.). - Yatenga : Technology in the Culture of a West Africa Kingdom. - New York : France Press, 231 p.

IMBS (Françoise). - Kumtaabo : une collectivité rurale mossi et son rapport à l'espace (Burkina Faso). - Paris : ORSTOM, 1987. - 233 p. - (coll. Atlas des structures agraires au sud du Sahara, n° 21).

IZARD (Michel). - Introduction à l'histoire des royaumes Mossi. - Paris : CNRS ; Ouagadougou : CVRS, 1970. - 2 tomes, 428 p. - (Recherches voltaïques, nos 12 et 13).

IZARD (Michel). - "Remarques sur le vocabulaire politique mossi". - in L'Homme. - vol. XIII, 1-2, 1973. - pp. 193-206.

IZARD (Michel). - Les archives orales d'un royaume africain. Recherche sur la formation du Yatenga. - Paris : Université Descartes, 1980. - 7 tomes, 1618 p. - (Thèse de doctorat d'Etat).

IZARD (Michel). - Gens du pouvoir. Gens de la terre. Les institutions politiques de l'ancien royaume de Yatenga (Bassin de la Volta Blanche). - Paris : Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme/ Cambridge University Press, 1985. - 594 p.

JACOB (Jean-Pierre). - "A propos du Burkina Faso : Etat totalitaire et totalitarisme sans Etat". - in Genève-Afrique. - vol. XXIV, n° 1, 1986. - pp. 155-159.

KABORE (Gomkoudougou V.). - Organisation politique traditionnelle des Mossi de Ouagadougou. - Paris : CNRS ; Ouagadougou : CVRS, 1966. - 222 p.

KOHLER (Jean-Marie). - Activités agricoles et changements sociaux dans l'Ouest Mossi. - Paris : ORSTOM, 1971. - 248 p. - (Mémoire ORSTOM ; 46).

KOUANDA (Assimi). - "La religion musulmane : facteur d'intégration ou d'identification ethnique : le cas des Yarse du Burkina Faso". - in CHRETIEN (Jean-Pierre), PRUNIER (Gérard), (dirs.). - Les ethnies ont une histoire. - Paris : Karthala/ACCT, 1989. - pp. 125-134.

LABAZEE (Pascal). - Entreprises et entrepreneurs du Burkina Faso : vers une lecture anthropologique de l'entreprise africaine. - Paris : Karthala, 1988. - 273 p. - (Les Afriques).

LALLEMAND (Suzanne). - *Une famille mossi*. - in Recherches voltaïques. - 1977, n° 17. - 380 p.

LECAILLON (Jacques), MORRISSON (Christian). - Politiques économiques et performances agricoles : le cas du Burkina Faso 1960-1983. - Paris : OCDE, 1985. - 163 p. - (Textes du Centre de développement).

MAHARAUX (Alain). - "Le Burkina Faso : un espace à la recherche de son identité territoriale". - doc. dactyl. de l'auteur, 1991. - 19 p.

MARC (Lieutenant). - Le pays Mossi. - Paris : Larose, 1909. - 189 p.

MARCHAL (Jean-Yves). - Chronique d'un cercle de l'AOF. Recueil d'archives du poste de Ouahigouya (Haute-Volta) 1908-1941. - Paris : ORSTOM, 1980. - 216 p.

MARCHAL (Jean-Yves). - Société, espace et désertification dans le Yatenga (Haute-Volta) ou la dynamique de l'espace rural soudano-sahélien. - Paris : ORSTOM, 1982. - 3 tomes, 872 p. - (Travaux et documents ; 167).

MARCHAL (Jean-Yves). - "Brève histoire du développement économique de la Haute-Volta". - in Economie et humanisme. - n° 265, mai-juin 1982. - pp. 49-57.

MEYER (Pierre). - "La structure dualiste du droit au Burkina Faso : problèmes et perspectives". - in Penant. - n° 790-791, janvier-juillet 1986. - pp. 77-89.

MEYER (Pierre). - "Burkina Faso : une nouvelle forme de justice à l'essai". - in Afrique contemporaine. - n° 156, 4ème trimestre 1990. - pp. 51-56. - (n° spécial *La justice en Afrique*).

MORRISSON (Christian). - "Production agricole et politique gouvernementale au Burkina Faso et au Mali". - in TORE (Rose) (dir.). - Afrique sub-saharienne : de la crise au redressement. - Paris : OCDE, 1985. - pp. 74-86. - (Séminaires du Centre de développement).

MUASE (Charles Kabeya). - "Evolution et rôle des syndicats au Burkina Faso". - in Présence africaine. - n° 142, 2ème trimestre 1987. - pp. 130-147.

MUASE (Charles Kabeya). - Syndicalisme et démocratie en Afrique noire : l'expérience du Burkina Faso (1936-1988). - Abidjan : INADES éditions ; Paris : Karthala, 1989. - 252 p.

NOVICKI (Margaret A.). - "Burkina Faso : Transforming the Statistics". - in Africa Report. - May-June 1986. - pp. 68-72.

OUALI (Kamadini). - "La dépendance en héritage au Burkina Faso : l'économie avant la Révolution". - in Afrique et développement. - vol. XI, n° 1, 1986. - pp. 5-45.

OUEDRAOGO (Bernard Lédéa). - "Une association traditionnelle participée : le «Naam»". - in Annuaire du Tiers-monde VIII 1982-1983. - Paris : Fernand-Nathan, 1984. - pp. 145-156.

OUEDRAOGO (Naba), OUEDRAOGO (Salif). - L'administration moderne voltaïque et la chefferie traditionnelle. - Ouagadougou : ENAM, 1983. - (Mémoire ENAM).

PAGEARD (R.). - *Le droit privé des Mossi : tradition et évolution*. - in Recherches voltaïques. - 1969, n° 10-11. - 488 p.

PALLIER (Ginette). - "Les activités du secteur secondaire à Ouagadougou". - in La croissance urbaine en Afrique noire et à Madagascar. Colloque de Talence : 29 septembre - 2 octobre 1970. - Paris : CNRS, 1972. - tome 2 : pp. 905-919.

PELLISSIER (Paul), DIARRA (Souleymane). - "Stratégies traditionnelles, prise de décision moderne et aménagement des ressources naturelles en Afrique soudanienne". - in MAB (Programme intergouvernemental sur l'homme et la biosphère). - Aménagement des ressources naturelles en Afrique : stratégies traditionnelles et prise de décision moderne. - Paris : UNESCO, 1978. - pp. 35-57. - (Notes techniques du MAB ; 9).

REMY (Gérard), CAPRON (Jean), KOHLER (Jean-Marie). - "Mobilité géographique et immobilisme social : un exemple voltaïque". - in Revue Tiers-Monde. - XVIII, 71, 1977. - pp. 617-653.

REVERT (Christine). - "Cadre juridique et institutionnel des problèmes fonciers voltaïques". - in Le développement voltaïque. - n° 60-61, janvier-février 1979. - pp. 2-13.

SANDWIDI (K.). - Les partis politiques en Haute-Volta. - Poitiers : Université de Poitiers, 1981. - 587 p. - (Thèse de doctorat).

SAUTTER (Gilles). - "Migrations, société et développement en pays Mossi". - in Cahiers d'études africaines. - 1979, XX-3. - pp. 215-253.

SAVONNET-GUYOT (Claudette). - "Le Prince et le Naba". - in Politique africaine. - n° 20, décembre 1985. - pp. 29-43.

SAVONNET-GUYOT (Claudette). - Etat et société au Burkina Faso. Essai sur le politique africain. - Paris : Karthala, 1986. - 220 p.

SIRVEN (Pierre). - "Le «secteur informel» à Fada N'Gourma". - in SINGARAVELOU (dir.). - Pauvreté et développement dans les pays tropicaux. - Bordeaux : CEGET/CRET, 1988. - ~~585 p.~~ pp. 551-562.

SKINNER (Elliot P.). - The Mossi of the Upper Volta : the Political Development of a Sudanese People. - Stanford : Stanford University Press, 1964. - 236 p. et Les Mossi de la Haute-Volta. - Paris : Les Editions internationales, 1972. - 453 p. - (Nouveaux horizons).

SOME (Catherine). - Sociologie du pouvoir militaire : le cas de la Haute-Volta. - Bordeaux : Institut d'Etudes Politiques, 1979. - (Thèse de doctorat).

SOME (Catherine). - Haute-Volta : bilan de la politique de "redressement national" amorcée le 25 novembre 1980. - Bordeaux : CEAN, 1983. - 56 p. - (Travaux et documents du CEAN).

SOME (Catherine). - "Un budget révolutionnaire". - in Jeune Afrique. - n° 56, 14 février 1985. - p. 42.

TAUXIER (L.). - Le Noir du Yatenga. - Paris : Larose, 1917. - 790 p.

TIENDREBEOGO (Yamba). - Histoire et coutumes royales des Mossi de Ouagadougou. - Ouagadougou : Chez le Larhallé Naba, 1964. - 205 p.

VAN DIJK (Pieter). - La politique industrielle de la Haute-Volta : document de synthèse. - Ouagadougou : s.n., 1981. - doc. multigr.

VELDHUYZEN VANZANTEN (Tisna P. A.). - Analyse historique de l'organisation territoriale de la Haute-Volta depuis le début du siècle et sa relation avec la planification. - Ouagadougou : PNUD, 1982. - multigr. - (Projet UPV 79/005).

WOLFSON (Margaret). - Mise en œuvre des programmes d'aide et capacité administrative en Haute-Volta (propositions pour une méthode d'évaluation). - Paris : OCDE, 1981, 33 p.

YARBA (Larba). - "Le tripartisme dans le droit public voltaïque". - in Le Mois en Afrique. - n° 174-175, juin-juillet 1980. - pp. 114-129.

YARBA (Larba). - "La fin de la III^e république voltaïque". - in Le Mois en Afrique. - n° 182-183, février-mars 1981. - pp. 43-51.

YARBA (Larba). - Séparation et collaboration des pouvoirs dans le système constitutionnel voltaïque. - Nice : Institut de Droit de la Paix et du Développement (université de Nice), 1983. - (Thèse de doctorat).

YONABA (Salif). - "Essai sur la recherche au Burkina Faso". - in CEDRES études. Revue économique et sociale burkinabè. - n° XV, octobre 1985. - pp. 60-91.

B. Urbanisme et habitat / Economie urbaine

1/ Etudes et rapports

AMIOT (F.). - Eléments d'un diagnostic sur les problèmes urbains en Haute-Volta : mission du 24 au 29 mai 1982. - Paris : s.n., 1982. - multigr.

ARNAUD, ROURE, VEDRENNE.- Aménagement urbain à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) Volume I : urbanisme. - Paris : SMUH, 1961. - 83 p.

BANQUE MONDIALE. - Rapport d'évaluation d'un projet de développement urbain en Haute-Volta. - Washington : Banque mondiale, 1978. - multigr., pag. mult.

BANQUE MONDIALE. - Réflexions préliminaires pour une stratégie de développement urbain, Haute-Volta. Document de travail. - Washington : Banque mondiale, 1984. - 11 p.

BEEKER (Coen). - Ouagadougou 1980-'90. Perspectives de l'aménagement du territoire. Document de travail n° 2. - Ouagadougou : DUA, 1979. - 41 p.

CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS - HABITAT. - Fonds de roulement pour l'amélioration dans les centres urbains secondaires du Burkina Faso. - Nairobi : CNUEH-Habitat, 1987. - 8 p.

CHENUT (D.). - Etudes d'urbanisme de Ouagadougou. - Ouagadougou : DGUA, 1972.

COMPAORE (Seïdou). - Procès verbal de réunion extraordinaire de la commission provinciale d'attribution des parcelles. - Ouagadougou : Haut-commissariat, 3 février 1989. - 9 p.

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE L'HABITAT. Burkina Faso. - Protocole d'accord pour la restructuration des quartiers spontanés de la ville de Ouagadougou. - Ouagadougou : DGUAH, 1982. - multigr., 2 p.

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE L'HABITAT. Burkina Faso. - Aménagement urbain et droits coutumiers : document de travail destiné à la CNRPU. - Ouagadougou : DGUAH, 1982. - multigr., 6 p.

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE LA TOPOGRAPHIQUE ET DU CADASTRE. - Burkina Faso. - Programme d'aménagement des zones non loties de Ouagadougou. Rapport trimestriel. - Ouagadougou : DGUTC, 1985.

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE LA TOPOGRAPHIQUE ET DU CADASTRE. - Burkina Faso. - Schéma d'aménagement de la banlieue de Ouagadougou. Etudes socio-économiques. - Ouagadougou : DGUTC, 1985.

GROUPE HUIT, BCEOM, UNION DES HLM. - Second projet de développement urbain à Ouagadougou : étude du financement de l'habitat : rapport préliminaire (phase I). - Paris : Groupe Huit, 1989. - 122 p.

HASKONING. Ingénieurs conseils et architectes. - Ouagadougou 2 000 : schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. - Ouagadougou : DGUTC, 1984. - n.p.

HASKONING. Ingénieurs conseils et architectes. - Ouagadougou 2 000 : schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Edition révisée. - Ouagadougou : DGUTC, 1985. - n.p.

HUNDSALZ (M.). - Projet Habitat : rapport final. Première partie : exposé chronologique. - Ouagadougou : PNUD, 1976. - 58 p.
Deuxième partie : analyse des opérations. - Ouagadougou : PNUD, 1976. - 56 p.

LEMARCHANDS (Guy). - Projet pour améliorer les conditions de vie et l'habitat de la population à faible revenu en Haute-Volta : rapport d'activité n° 7. - Ouagadougou : PNUD, 1975.

OLAVARRIETA (Antoine). - Eléments pour la préparation d'un projet habitat à Ouagadougou. - Paris : ministère de la Coopération et du Développement, 1988. - 21 p. + annexes. - doc. multigr.

PNUD. - Projet pour améliorer les conditions de vie et d'habitat de la population à faible revenu en Haute-Volta : note d'information sur le lotissement pilote de Cissin. - Ouagadougou : PNUD, 1974.

PNUD. - Projet Habitat : documents divers 1975-1976.

PNUD. - Projet Habitat : enquêtes sur le quartier spontané de Cissin. Annexe au rapport d'activités n° 11. - Ouagadougou : PNUD, 1978.

Rapport SIMIEX sur l'aménagement d'une trame d'accueil des déguerpis du secteur 14 (2ème tranche). - Ouagadougou, s.n.[1987].

Programme d'aménagement des zones d'habitat spontané de la ville de Ouagadougou : coopération bilatérale Haute-Volta-Pays-Bas. - Ouagadougou : DGUTC, 1984. - 11 p.

SCET-INTERNATIONAL. - Projet de développement urbain (Haute-Volta) : étude de factibilité. - Paris : SCET-International, 1976. - 165 p.

SECRETARIAT D'ETAT AUX AFFAIRES ETRANGERES. - Aperçus des problèmes d'urbanisme de quelques villes d'Afrique. - Paris : SMUH, 1971.

SEURA. - Schéma de structure de la ville de Ouagadougou. - Juillet 1973.

SOCIETE D'ETUDES D'AMENAGEMENT, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT. Paris. - Haute-Volta : politique d'urbanisation des centres secondaires : rapport de mission d'identification. - Paris : Ministère de la Coopération, 1980. - 35 p. + annexes.

SOREL (M.). - L'habitat et son financement au Burkina Faso : rapport de mission 14 octobre - 2 novembre 1987. - Paris : s.n., [1987]. - multigr., 44 p.

TAPSOBA (Moussa Michel). - Communication orale en Conseil des ministres (n° 404 CNR/EQUIP/CAB. - 6 juillet 1987. - 2 p.

TRAORE (Moïse). - Communication orale en Conseil des ministres. - nov. 1988. - 4 p.

TRIBILLON (Jean-François). - Législation de l'urbanisme en Haute-Volta : principes directeurs, matériaux juridiques et avant-projet sommaire. - Paris : SMUH, 1973. - multigr., 137 p.

VAN VEEN (René). - Aménagement de Hamdallaye : deux propositions. - Ouagadougou : s.n., 1978.

VAN VEEN (René). - Aménagement de Wagadogo-Nossin : étude préalable. - Ouagadougou : s.n., 1979.

ZOUDI (A.), KIBTONRE (G.). - Cahier des procédures d'attribution des parcelles à Cissin. - Ouagadougou : PNUD. - 1972. - multigr., 21 p.

2/ Ouvrages, publications et communications

API (Daouda). - "Housing the People". - in West Africa. - April 27, 1987. - pp. 813-815.

AVENARD (Jean-Michel). - La dégradation du milieu à la périphérie de Ouagadougou (Burkina Faso). - Strasbourg : ULP, 1982. - 20 p., multigr.

AVENARD (Jean-Michel). - "La savane, conditions et mécanismes de dégradation des paysages". - in J.-F. RICHARD (dir.). - La dégradation des paysages en Afrique de l'Ouest : points de vue et perspectives de recherches. - Paris : Ministère de la Coopération et du Développement ; Dakar : Presses universitaires de Dakar, 1990. - pp. 55-76.

BATIONO (Maurice B.). - "Le transfert de responsabilités de l'Etat aux communes urbaines s'accompagne-t'il d'une décentralisation administrative et financière ?". -

Communication à la session d'échange sur *Décentralisation et gestion urbaine*. - Bordeaux : 4-13 décembre 1989. - doc. non publié, 5 p.

BATJOBO (Pascal).) Le phénomène des quartiers d'habitat spontané dans les métropoles d'Afrique de l'Ouest : politiques urbaines et pratiques citadines. Le cas de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso). - Paris : Université de Paris V, 1988. - 117 p. - (Mémoire de maîtrise).

BEEKER (Coen). - L'aménagement des quartiers d'habitat spontané à Ouagadougou (Burkina Faso). - Amsterdam : Institut de Planification et de Démographie/Université d'Amsterdam, 1990. - doc. non publié, 30 p.

BEEKER (Coen). - "Human Settlements and Sustainable Development : Conflicting Issues in African Cities". - Amsterdam : Institut de Planification et de Démographie/Université d'Amsterdam, 1990. - doc. de l'auteur, 15 p.

BERROD (Martine). - Formation et évolution d'un des quartiers illégaux de la périphérie de Ouagadougou : Cissin. - Paris : Université de Paris I, 1976. - 127 p. - (Mémoire de maîtrise).

BESSAT (Colette). - Développement urbain en Afrique noire. Quel habitat promouvoir ? Expériences et perspectives. - Paris : Ministère des Relations extérieures, de la Coopération et du Développement, 1983. - 173 p.

BOLY (Moussa), ZOUNGRANA (Berthe). - "Urbanisme opérationnel et gestion foncière au Burkina Faso". - in DIARRA (Mohamed), DURAND-LASSERVE (Alain) (dirs.). - La gestion foncière urbaine dans les pays en développement : objectifs - instruments - techniques. Synthèse de la session d'échange du 30 novembre au 11 décembre 1987. - Bordeaux : ACCT/EIB, 1988. - pp. 229-256. - (Notes et documents ; Série "Synthèses de sessions" n° 11).

BUGNICOURT (Jacques). - "Les inégalités de l'habitat". - Séminaire national sur l'habitat : Ouagadougou 17-22 novembre 1975. - Ouagadougou : PNUD, 1976.

CONOMBO (Joseph). - Développement urbain : ses incidences sur l'action sociale. - Ouagadougou : l'auteur, s.d.. - ronéo., 6 p.

DAO (Oumarou). - Ouagadougou : étude urbaine. - Montpellier : Université de Montpellier III, 1972. - 2 tomes, 327 p. - (Thèse de 3ème cycle).

DEVERIN-KOUANDA (Yveline). - "Gestion des espaces collectifs : pratiques ouagalaises". - Communication au colloque *Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne. Ouagadougou : 1^{er}-5 octobre 1990*. doc. non publié, 11 p.

GANNE (Bernard). - "Le foncier et l'urbain. Le cas d'une ville moyenne sahélienne : Ouahigouya (Haute-Volta)". - in CROUSSE (Bernard), LE BRIS (Emile), LE ROY (Etienne) (dirs.). - Espaces disputés en Afrique noire. - Paris : Karthala, 1986. - pp. 145-162.

GANNE (B.), GOUBA (J.). - Habitat et formes d'activité dans les pays du Sahel. 2 : Enquêtes à Ouahigouya (Haute-Volta). - Paris : Plan-Construction, 1982.

GANNE (Bernard), ILBOUDO (Etienne). - "L'aménagement urbain à l'épreuve du quotidien : retour sur deux opérations pilotes du PNUD au Burkina Faso". - in Politique africaine. - n° 34, juin 1989. - pp. 89-102.

GANNE (Bernard), OUATTARA (Jean-Baptiste), ILBOUDO (Etienne), COMPAORE (Georges). - Evolution récente des villes moyennes du Burkina Faso : investissements publics et politiques de développement à Koudougou, Banfora, Ouahigouya, Kaya, Fada N'Gourma, Gaoua. - Lyon : Groupe lyonnais de sociologie industrielle ; Paris : Ministère des Relations extérieures, 1988. - 336 p.

GUIEBO (Joseph). - "La réhabilitation des quartiers d'habitat spontané : l'expérience du Burkina Faso". - Communication au *Séminaire sur la maîtrise d'ouvrage urbaine : Tunis, 15-17 novembre 1988*. - Ouagadougou : Secrétariat d'Etat à l'Habitat et à l'Urbanisme, 1988. - doc. non publié, 10 p.

"Haute-Volta : crédits pour le rééquipement". - in Journal officiel de la République française : débats de l'Assemblée de l'Union française. - n° 41, 22 juin 1949. - pp. 765-771.

"Haute-Volta : l'habitat". - in Chroniques d'Outre-Mer; - n° 32, fév. 1957. - pp. 35-36.

"Implications sociales d'une politique économique : les problèmes d'habitat de la ville de Ouagadougou". - in Le développement voltaïque. - n° 35, 1/31 mars 1976. - pp. 17-36.

INSTITUT D'URBANISME DE PARIS. - Habitat urbain : aménagements en quartiers spontanés africains. République du Mali, Burkina Faso. - Paris : ACCT, 1986. - 204 p. - (coll. Réseaux).

JAGLIN (Sylvy). - "Régularisation foncière et réhabilitation politique : les implications des lotissements «commandos» sur l'intégration urbaine des périphéries de Ouagadougou (Burkina Faso)". - Communication au séminaire *Processus d'insertion urbaine et itinéraires résidentiels, professionnels et familiaux, Sally Portudal (Sénégal) : 27 - 30 mai 1991*. - 15 p., (actes à paraître).

KATAN (Roger). - Rapport de mission sur la création d'une caisse populaire d'épargne et de crédit localisée à Cissin (Ouagadougou) : 5 octobre 1976 - 20 janvier 1977; - Ouagadougou : s.n., 1977. - 80 p.

KATAN (Roger). - De quoi se mêlent les urbanistes ?. - Avignon : Actes/Sud, 1979. - 106 p. - (Espaces - Temps).

KATAN (Roger). - "La création de la Caisse populaire du quartier Cissin à Ouagadougou". - in Environnement africain. - 1980. - 7 p. - (Cahiers "Etudes du milieu et aménagement du territoire).

KIBTONRE (Gilbert). - Projet Habitat : une étude d'évaluation exhaustive du projet 5 ans après sa réalisation. - Ouagadougou : PNUD, 1981.

LAFONTAINE (Sandrine). - La destruction d'un quartier populaire ouagalais : étude du parcours des familles déguerpies. - Créteil : Université de Paris XII-Val-de-Marne, 1990. - 111 p. - (Mémoire de maîtrise).

"Lancement des ateliers pilotes des ferblantiers". - in ECHOS-CNSS. - n° 18-19, 1er et 2ème trimestre 1987. - pp. 22-25.

LE BRIS (Emile) et alii. - Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou : rapport intermédiaire. - Paris : ORSTOM ; Ouagadougou : CNRST, 1986. - 67 p. + annexes.

LE BRIS (Emile) et alii. - Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou : rapport final. - Paris : ORSTOM ; Ouagadougou : CNRST, à paraître. - pag. mult.

LE BRIS (Emile). - "Mobilité" et "Structures d'activités". - in LE BRIS (Emile) et alii. - Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou : rapport final. - Paris : ORSTOM ; Ouagadougou : CNRST. - 36 p., à paraître.

LEMARCHANDS (Guy). - "L'expérience de Cissin". - in Séminaire national sur l'habitat : Ouagadougou 17-22 novembre 1975. - Ouagadougou : PNUD, 1976.

LEMARCHANDS (Guy). - "An Urban Housing Project in Upper Volta". - in Habitat International. - vol. 3, n° 1/2, 1978. - pp. 113-119.

MANCHOTTE (Marie-Thérèse). - Les quartiers non lotis de Ouagadougou. - Saint-Denis : Institut d'Urbanisme de l'Académie de Paris (Université de Paris VIII), 1974. - 139 p. - (Mémoire de maîtrise).

Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne. Ouagadougou : 1^{er}-5 octobre 1990. - Ouagadougou : CNRST ; Paris : ORSTOM, 1990. - Dossier de communications non publié.

MARIE (Alain). - "Politique urbaine : une révolution au service de l'Etat". - in Politique africaine. - n° 33, mars 1989. - pp. 27-38.

MARIE (Alain). - "Les enjeux politiques de la politique urbaine : la tentation de l'Etat omniprésent". - in LE BRIS (Emile) et alii. - Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou : rapport final. - Paris : ORSTOM ; Ouagadougou : CNRST. - 63 p., à paraître.

MARIE (Alain). - "Les structures du groupe de résidence : tendances lourdes et stratégies de conjoncture". - in LE BRIS (Emile) et alii. - Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou : rapport final. - Paris : ORSTOM ; Ouagadougou : CNRST. - 27 p., à paraître.

MARIKO (Cheick Abd-El-Kader). - Morphologie urbaine, organisation spatiale et processus de croissance d'une capitale régionale : Bobo-Dioulasso. - Paris : Université Sorbonne-Paris I, 1983. - 270 p. - (Thèse de 3^{ème} cycle).

MIGNON (Jean-Marie). - "Sociologie des relations des groupes institués au sein des secteurs et des pouvoirs publics". - INSTITUT D'URBANISME DE PARIS. - Habitat urbain : aménagements en quartiers spontanés africains. République du Mali, Burkina Faso. - Paris : ACCT, 1986. - pp. 209-224. - (coll. Réseaux).

OSMONT (Annik). - "Note sur le Burkina Faso". - in REXCOOP. - Programmation et gestion foncière : rapport intermédiaire du Groupe de travail. - Paris : MRE/MULT/MIR, 1985. - pp. 131-134.

OSMONT (Annik). - "Les enjeux urbanistiques : la tentation du modernisme et les contraintes de la gestion". - in LE BRIS (Emile) et alii. - Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou : rapport final. - Paris : ORSTOM ; Ouagadougou : CNRST. - 43 p., à paraître.

OSMONT (Annik). - "Statut et pratiques résidentielles". - in LE BRIS (Emile) et alii. - Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou : rapport final. - Paris : ORSTOM ; Ouagadougou : CNRST. - 19 p., à paraître.

"Ouagadougou : capitale politique et économique". - in Chroniques d'Outre-Mer. - n° 8-9, août-septembre 1952. - pp. 37-38.

"Ouagadougou, chef-lieu de la Haute-Volta". - in Renseignements coloniaux et documents n° 1, supplément à L'Afrique française. - n° 1, janvier 1921. - pp. 3-6.

OUATTARA (Ardjourma). - "Les pratiques urbaines". - in LE BRIS (Emile) et alii. - Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou : rapport final. - Paris : ORSTOM ; Ouagadougou : CNRST. - 14 p., à paraître.

OUEDRAOGO (Dieudonné). - "Participation populaire à l'aménagement de l'environnement : le projet de Cissin". - in Environnement africain. - vol. II, n° 1/2, 1976. - pp. 128-138.

OUEDRAOGO (Dieudonné). - "Quelques repères sur l'insertion économique des migrants dans les villes burkinabè". - in ANTOINE (Philippe), COULIBALY (Sidiki) (dirs.). - L'insertion urbaine des migrants en Afrique : actes du séminaire CRDI-ORSTOM-URD, Lomé 10-14 février 1989. - Paris : ORSTOM, 1989. - pp. 93-107.

OUEDRAOGO (Kotimou). - La politique d'aménagement urbain au Burkina Faso. - Ouagadougou : Université de Ouagadougou (Ecole supérieure de Droit), 1986. - 64 p. - (Mémoire de maîtrise).

OUEDRAOGO (Marie-Michèle). - "Premières priorités des politiques urbaines confrontées à une croissance rapide : le cas du Burkina Faso". - in UNION INTERNATIONALE POUR L'ETUDE SCIENTIFIQUE DE LA POPULATION, UNION POUR L'ETUDE DE LA POPULATION AFRICAINE. - Congrès africain de population, Dakar, Sénégal : 7-12 novembre 1988. - Dakar : UIESP, 1988. - vol. 2 : pp. 4.2.17-4.2.29.

OUEDRAOGO (Marie-Michèle). - Urbanisation, organisation de l'espace et développement au Burkina Faso. - Bordeaux : Université de Bordeaux, 1989. - 850 p. - (Thèse de doctorat d'Etat).

OUEDRAOGO (Martin). - La prise en compte des quartiers périphériques dans le processus d'urbanisation à Ouagadougou. - Lomé : EAMAU, 1981. - 100 p. - (Diplôme de fin d'études).

OUEDRAOGO (Martin). - "La participation de la population dans les opérations d'aménagement urbain". - Communication au séminaire *Elaboration de documents de planification urbaine et conduite de programmes urbains opérationnels : Bamako, 25 mai - 1er juin 1985*. - Ouagadougou : DGUTC, 1985. - doc. non publié, 13 p.

OUEDRAOGO (Rémi). - L'occupation spontanée du sol à Ouagadougou : le cas des abords du Barrage n° 2; - Lomé : EAMAU, 1990. - 90 p. - (Mémoire de fin d'études).

OUEDRAOGO (Mathieu), VALEA (Paul). - "Une proposition de maîtrise de la croissance urbaine : le SABO". - Communication au colloque international *Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne : Ouagadougou 1er - 5 octobre 1990*. - doc. non publié, 12 p.

PARE (Oumarou). - "L'habitat social au Burkina Faso". - in Habitat social urbain dans les pays en développement. Synthèse de la session d'échange du 18 au 29 novembre 1985. - Bordeaux : ACCT/EIB, 1986. - pp. 79-91. - (Notes et documents ; Série "Synthèses de sessions" n° 5).

PFISTER (François). - "Housing Improvement and Popular Participation in the Upper Volta". - in Habitat International. - vol. 6, n° 1/2, 1982. - pp. 209-214.

PIRON (Marie). - "Méthodologie d'enquête". - in LE BRIS (Emile) et alii. - Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou ; rapport final. - Paris : ORSTOM ; Ouagadougou : CNRST. - 39 p., à paraître.

POUSSY (Marcel) : extraits d'une thèse non publiée sur l'histoire de Ouagadougou.

POUSSY (Marcel). - "Ouagadougou, la capitale de la Haute-Volta (esquisse historique et sociologique)". - in Notes et documents voltaïques; - 8(4), juillet-septembre 1975. - pp. 21-38.

POUSSY (Marcel). - "Pratiques foncières et croissance urbaine en Haute-Volta : l'exemple de Ouagadougou". - in *Pratiques foncières locales en Afrique noire. Colloque international de Saint-Riquier (France) : 5-9 décembre 1983*. - Paris : Comité de publication (Laboratoire d'Anthropologie juridique de Paris), 1984. - 6 p. - (Dossier des communications reçues : Commission 1).

POUSSY (Marcel). - "Histoire de Ouagadougou". - in LE BRIS (Emile) et alii. - Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou ; rapport final. - Paris : ORSTOM ; Ouagadougou : CNRST. - 19 p., à paraître.

PROGRAMME DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES TECHNIQUES POUR L'AFRIQUE. - Disparités de revenus entre les villes et les campagnes en Haute-Volta. - Addis Abeba : BIT, 1982. - 49 p.

REXCOOP-GRAIN. - Chaînes de production et appropriation de l'habitat dans les PED. Rapport de synthèse. - Paris : MULT/MRT/MCD, 1984. - 237 p.

SANOU (Bakary). - Communication sur la décentralisation au Burkina Faso (sans titre). - in *Session d'échange Décentralisation et gestion urbaine : ressources financières et humaines des communes. Bordeaux : 4-13 décembre 1989*. - doc. non publié, 7 p.

SANOU (Basilisa). - "La procédure de lotissement : des intentions à la mise en œuvre". - in LE BRIS (Emile) et alii. - Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou ; rapport final. - Paris : ORSTOM ; Ouagadougou : CNRST. - 14 p., à paraître.

SAWADOGO (Ignace); - ZAD : zone d'activités diverses de Ouagarinter. Rôle de la dynamique urbaine et régionale au Burkina Faso. - Lomé : EAMAU, 1985. - (Diplôme de fin d'études).

Séminaire national sur l'habitat : Ouagadougou 17-22 novembre 1975. - Ouagadougou : PNUD, 1976. - 155 p.

SIRVEN (Pierre). - "Démographie et villes au Burkina Faso". - in Cahiers d'Outre-Mer. - 40(159), juillet-septembre 1987. - pp. 265-283.

SIRVEN (Pierre). - "Le «secteur informel» à Fada N'Gourma". - in SINGARAVELOU (dir.). - Pauvreté et développement dans les pays tropicaux. - Bordeaux : CEGET/CRET, 1988. - pp. 541-561.

SISSAO (Claude). - "Ouagadougou et les centres urbains du Burkina Faso". - in DULUCQ (Sophie), GOERG (Odile) (dirs.). - Les investissements publics dans les villes africaines 1930-1985 : habitat et transport. - Paris : L'Harmattan, 1989. - pp. 70-86.

SKINNER (Elliot P.). - African Urban Life : the Transformation of Ouagadougou. - Princeton : Princeton University Press, 1974. - 487 p.

SKINNER (Elliot P.). - "Voluntary Associations in Ouagadougou : a Reappraisal of the Function of Voluntary Associations in African Urban Centers". - in African Urban Notes. - Ser. B, n° 1, Winter 74-75. - pp. 11-20.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DESJARDINS. - Etudes socio-économiques. Secteurs 17, 20, 21, 22 et 29 de la ville de Ouagadougou. - Ouagadougou : Société de Développement international Desjardins, 1987. - multigr., pag. mult.

SOME (Basilisa). - La restructuration des quartiers spontanés à Ouagadougou : l'expérience de Wagadogo-Nonsin. - Lyon : Université de Lyon II, 1982. - 64 p. - (Mémoire de DESS).

TESTA (Jean-Pierre). - "Intégrer une composante économique dans les études de SDAU : expérience du SDAU de Bobo-Dioulasso". - Communication au colloque international *Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne. Ouagadougou : 1^{er} - 5 octobre 1990*. - doc. non publié, 26 p.

THIOMBIANO (Taladidia). - "Les déterminants de la consommation urbaine à Ouagadougou". - in Afrique et développement. - vol. XIII, n° 2, 1988. - pp. 77-98.

TRAORE (Jeanne-Marie). - "Aménagement urbain et pratiques foncières coutumières en Haute-Volta". - in CROUSSE (Bernard), LE BRIS (Emile), LE ROY (Etienne) (dirs.). - Espaces disputés en Afrique noire : pratiques foncières locales. - Paris : Karthala, 1986. - pp. 33-40.

VAN DAM (Henk), LEEUW (Mark de). - Ca dépasse toutes les bornes ? Restructuration dans les quartiers spontanés de Goughin-sud (secteurs 8 et 17), de Nonsin (secteurs 16 et 17) et de Tampouy (secteurs 20 et 21) à Ouagadougou. Une étude d'évaluation. - Ouagadougou : s.n., 1986. - non paginé, doc. non publié.

VAN DIJK (Pieter). - "La réussite des petits entrepreneurs dans le secteur informel de Ouagadougou". - in Revue Tiers-monde. - 21(82), avril-juin 1980. - pp. 372-386.

VAN DIJK (Pieter). - "Locational Behaviour of Small Entrepreneurs in Ouagadougou, Upper Volta, as a Basis for Spatial Planning of Economic Activities". - in Tijdschrift voor economische en sociale geografie. - 74 (1983), n° 2. - pp. 96-106.

VAN DIJK (Pieter). - Burkina Faso : le secteur informel de Ouagadougou. - Paris : L'Harmattan, 1986. - 203 p. - (Villes et entreprises).

C. Les services urbains

1/ L'eau potable

a/ Etudes et rapports

ASSOCIATION BURKINABE DE RECHERCHE ACTION ET AUTO-FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT (ABRAAD). - Rapport sur la deuxième étape des enquêtes socio-économiques sur 50 forages effectués dans les secteurs périphériques de la ville de Ouagadougou. - Ouagadougou : ABRAAD, 1985. - 61 p.

COMMISSION TECHNIQUE "APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU". - Approvisionnement en eau potable de la ville de Ouagadougou : rapport de synthèse de la commission. - Ouagadougou : Ministère du Développement rural, 1983. - 11 p.

DUBUS (Jean). - Renforcement de la Direction des Etudes, Planification et Contrôle du ministère de l'Eau : conclusions et recommandations du projet. - Ouagadougou : Nations Unies, 1986. - 30 p.

DUC (N'Guyen Cong). - Pompage d'essais sur 10 forages à Ouagadougou. - Ouagadougou : DPFH (Ministère de l'Eau), 1985. - 50 p.

GAUFF INGENIEURE. - Mesures d'urgence pour l'alimentation en eau de la ville de Ouagadougou : études socio-sanitaires et propositions de mesures. Rapport définitif. - Ouagadougou : Gauff Ingenieure, 1988. - 122 p. + annexes.

KOANDA (Sabné). - Proposition d'organisation des revendeurs. - Ouagadougou : ONEA, 1987. - document de travail provisoire, 3 p.

KOANDA (Sabné). - Gestion des bornes-fontaines et des postes d'eau autonomes de l'exploitation de Ouagadougou : rapport au Ministre de l'Eau. - Ouagadougou : ONEA/Direction régionale 1, 1988. - multigr., 20 p.

LAHMEYER INTERNATIONAL. - Approvisionnement en eau de la ville de Ouagadougou : étude de faisabilité
 - Etudes préliminaires et des variantes. Volume 1 : rapport général. - Ouagadougou : Lahmeyer International/ONEA, 1986. - pag. mult.
 - Etudes préliminaires et des variantes. Volume 2 : rapport détaillé. - Ouagadougou : Lahmeyer International/ONEA, 1986. - pag. mult.
 - Document de référence ; version définitive. - Ouagadougou : Lahmeyer International/ONEA, 1986. - pag. mult.
 - Données de base ; version définitive. - Ouagadougou : Lahmeyer International/ONEA, 1986. - pag. mult.

LAHMEYER INTERNATIONAL, IWACO. - Approvisionnement en eau potable de la ville de Ouagadougou (Période 1985-2005) : étude hydrogéologique. Rapport général. - Ouagadougou : IWACO, 1986. - 51 p.

LECLERC (Michel), CAMIRE (Louise). - Rapport d'évaluation du projet de 50 forages au Burkina Faso. - Québec : Ministère des Affaires internationales du Québec, 1988. - 2 tomes, 98 p. + annexes.

LORENZI (Gilles de), VOLTA (Christine). - Projet eau potable : rapport final (année 1986). - Ouagadougou : s.n., 1987. - doc. non publié.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU. - Burkina Faso. - Plan directeur financier et économique : alimentation en eau des 44 centres urbains de la Haute-Volta. Période 1979-2005. - Ouagadougou : ONE, 1978.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU. Burkina Faso. - Rapport technique ; Exercice 1982. - Ouagadougou : ONE, s.d. - 59 p. + annexes.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU. Burkina Faso. - Rapport technique ; Exercice 1983. - Ouagadougou : ONE, s.d. - 144 p. + annexes.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. Burkina Faso. - Analyse portant sur les redevances d'eau. - Ouagadougou : Ministère de l'Eau, 1984. - 23 p.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. Burkina Faso. - Rapport technique : Exercice 1984. - Ouagadougou : ONEA, s.d. - 113 p. + annexes.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. Burkina Faso. - Organisation et fonctionnement de l'Office national de l'Eau et de l'Assainissement. - Ouagadougou : Ministère de l'Eau, 1985. - 30 p.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. Burkina Faso. - Guide pratique du chef de centre. - Ouagadougou : Ministère de l'Eau, 1985. - 33 p.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. Burkina Faso. - Prévisionnel exploitation et investissements. - Ouagadougou : Ministère de l'Eau, 1986. - 22 p.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. Burkina Faso. - Rapport bilan annuel (septembre 1985-juillet 1986). - Ouagadougou : Ministère de l'Eau, 1986. - 12 p.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. Burkina Faso. - Proposition de cahier des charges pour l'organisation de la vente d'eau à partir des bornes-fontaines publiques. - Ouagadougou : Ministère de l'Eau, 1987. - 3 p.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. Burkina Faso. - Evaluation de la consommation d'eau à partir des bornes-fontaines et des postes d'eau autonomes. - Ouagadougou : Ministère de l'Eau, 1987. - 2 p.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. Burkina Faso. - Compte d'exploitation prévisionnel et prévisionnel d'investissements : exercice 1987. - Ouagadougou : Ministère de l'Eau, 1987. - 48 p.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. Burkina Faso. - Journal des ventes et encaissements aux bornes-fontaines de Ouagadougou. Période du 06/05/85 au 07/04/86. - Ouagadougou : ONEA, 1986. - 4 p.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. Burkina Faso. - Journal des ventes et encaissements aux bornes-fontaines de Ouagadougou. Période du 07/04/86 au 07/04/87. - Ouagadougou : ONEA, 1987. - 5 p.

OFFICE NATIONAL DES PUIITS ET FORAGES. Burkina Faso. - Budget prévisionnel de l'ONPF : exercice 1987-1988. - Ouagadougou : ONPF, 1987. - 32 p.

OFFICE NATIONAL DES PUIITS ET FORAGES. Burkina Faso. - Rapport sur l'état des pompes manuelles du secteur 28 de Ouagadougou. - Ouagadougou : ONPF, [1988]. - doc. dactyl., 2 p.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL. - Mise en application du régime de l'eau pour le contrôle de la pollution : le cas du Burkina Faso. Rapport final. - Ouagadougou : ONUDI, 1986. - 133 p.

ORUM (Torkil). - Compte rendu de mission : 11 juin 1986. - Ouagadougou : CIEH, 1986. - 3 p.

THEVENON (Jean-Pierre). - Management of Public Standposts in Burkina Faso. - Paris : Compagnie générale des Eaux ; Ouagadougou : ONEA, 1987. - 10 p. + annexes.

b/ Ouvrages, publications et communications

"Alimentation en eau de Ouagadougou". - in Chroniques d'Outre-Mer. - n° 38, septembre-octobre 1957. - pp. 34-35.

ATIVON (Kodjo L.). - "Alimentation en eau des centres urbains en Haute-Volta". - in Bulletin de liaison du CIEH. - n° 39-40, décembre 1978-mars 1980. - pp. 46-55.

ATIVON (Kodjo L.). - Etude des consommations en eau en milieu urbain. - Ouagadougou : CIEH, 1984. - 25 p. + annexes (Série "Hydraulique urbaine").

BEDEK (Philippe). - Le service de l'eau à Ouagadougou : approche économique et territoriale. - Créteil : Institut d'Urbanisme de Paris (Université de Paris XII-Val-de-Marne), 1987. - 86 p. + annexes. - (Mémoire de DEA).

BEDEK (Philippe), MOREL à L'HUISSIER (Alain). - L'eau pour tous dans les villes africaines : innovations à Ouagadougou. - Paris : CERGRENE, 1987.

BELLOT (Jean-Marc), GIOVANETTI (Frédéric). - "Burkina Faso : quand la stratégie d'une société commerciale concourt au développement rural". - in Economie et Humanisme. - n° 314, juillet-septembre 1990. - pp. 41-46.

BRICOUT (Fanny). - L'accès à l'eau potable dans les villes d'Afrique occidentales : l'exemple de Ouagadougou (Burkina Faso). - Paris : Institut de Géographie (Université de Paris I), 1988. - 89 p. + annexes. - (Mémoire de DEA).

CRESTI (A.). - Qualité des eaux de puits dans un quartier non raccordé au réseau d'adduction d'eau potable à Ouagadougou, Burkina Faso. - Lausanne : Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne/Institut de Génie de l'Environnement, 1987. - 50 p.

DESJEUX (Dominique). - Rapport de mission "Eau", Haute-Volta et Sénégal. - Angers : ESA/CCFD, 1984. - doc. multigr., 78 p.

DIEKUMPUNA SITA (José). - Approvisionnement en eau des quartiers d'habitat spontané à Ouagadougou. - Paris : SMUH, 1978. - 53 p.

JAGLIN (Sylvy), KOANDA (Sabné). - "Gestion partagée et prix de l'eau potable à Ouagadougou". - in Coût et prix de l'eau en ville : alimentation et assainissement. Actes du colloque de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 6-8 décembre 1988. - Paris : Presses de l'ENPC, 1988. - pp. 404-414.

JAGLIN (Sylvy). - "La desserte en eau potable des périphéries ouagalaises : compromis gestionnaires et nouveaux partenariats entre filières publiques et privées". - Communication au colloque international *Grandes métropoles d'Afrique et d'Amérique latine : équipements urbains et pratiques culturelles, Toulouse : 27-29 novembre 1991*. - à paraître.

MOREL à L'HUISSIER (Alain). - "Services urbains : la distribution d'eau". - in INSTITUT D'URBANISME DE PARIS. - Habitat urbain : aménagements en quartiers spontanés africains. République du Mali, Burkina Faso. - Paris : ACCT, 1986. - pp. 237-251. - (coll. Réseaux).

MOREL à L'HUISSIER (Alain). - "Distribution sociale de l'eau en Afrique noire : comparaison des performances économiques des systèmes distributifs et redistributifs". - in Coût et prix de l'eau en ville : alimentation et assainissement. Actes du colloque de l'École Nationale des Ponts et Chaussées. Paris, 6-8 décembre 1988. - Paris : Presses de l'ENPC, 1988. - pp. 447-457.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. - Les eaux souterraines de l'Afrique septentrionale et occidentale. - New York : Nations Unies, 1987. - 415 p. - (Ressources naturelles/Série Eau ; 18).

OUIBIGA (Yamba). - Gestion des postes d'eau autonomes. - Ouagadougou : Ecole inter-Etats d'ingénieurs de l'équipement rural, 1988. - 51 p. + annexes. - (Mémoire de fin d'études).

"Possibilités d'exploitation des ressources en eau souterraine de Haute-Volta". - in Le développement voltaïque. - n° 47, décembre 1977. - pp. 1-12.

REQUILLART (J.-C.). - "Projet eau potable". - in Bulletin du CIEH. - n° 70, octobre 1987.

SMUH. - Dans les villes africaines une politique de "l'eau pour tous" est-elle possible ?. - Paris : SMUH, 1977. - 66 p.

STANKOV (S.). - Alimentation en eau potable des quartiers Samandin. Cissin... et d'autres quartiers d'habitat spontané. - Ouagadougou : s.n., 1973. - 5 p.

2/ Autres services urbains

"Action sanitaire et sociale". - in ECHO-CNSS. - n° 23-24 des 2ème et 3ème trimestres 1988. - pp. 18-23.

AOUBA (Hibraïm). - "Opération «Mana-mana» troisième phase". - in Koom Koeese : bulletin d'informations politiques, scientifiques et techniques du ministère de l'Eau (Ouagadougou). - n° 3, janvier 1988. - pp. 4-25.

BAZIE (Babou). - "Quelques aspects de l'urbanisation et de l'assainissement à Ouagadougou". - in L'eau, la ville et le développement : journées internationales de l'eau. Marseille : 9-11 juin 1986. - Paris : ISTED, 1986. - vol. 1 : pp. 31-39.

BAZIE (Babou). - L'assainissement en eaux pluviales dans une ville de pays en voie de développement : Ouagadougou (Burkina Faso). - Paris : Institut Français d'Urbanisme (Université de Paris VIII), 1986. - 64 p. + annexes. - (Mémoire de DEA).

BURGER (Patrice), RHABI (Pierre). - "La sensibilisation et la participation des populations à la collecte et au traitement des déchets ménagers. L'expérience de Ouagadougou (Burkina Faso)". - in Actes du colloque international Gestion des déchets ménagers dans les pays en développement. Paris : 9-11 septembre 1987. - Paris : REXCOOP-Plan urbain, 1987. - pp. 37-42.

CENTRE D'APPLICATION ET DE PROMOTION DES ENERGIES NOUVELLES ECOLOGIQUES. - Du déchet urbain au maraîchage : mission d'évaluation d'une opération pilote à Ouagadougou au Burkina Faso. - Montpellier : CAPENE, 1987. - 48 p. + annexes.

DIRECTION DE L'EDUCATION POUR LA SANTE ET L'ASSAINISSEMENT. - Projet d'amélioration de la salubrité de la ville de Ouagadougou. - Ouagadougou : DESA, 1983. - multigr., 9 p.

DIRECTION DE L'EDUCATION POUR LA SANTE ET L'ASSAINISSEMENT. - Rapport interne de la DESA : annexe IV sur les latrines publiques de la ville de Ouagadougou. - Ouagadougou : DESA, 1986. - 14 p.

"L'électricité pour tous les Burkinabè". - in Jeune Afrique économie. - n° 114, décembre 1988. - 7 p.

GALTIER (Véronique). - La gestion partagée des ordures ménagères : une solution pour Ouagadougou ?. - Créteil : Institut d'Urbanisme de Paris (Université de Paris XII-Val-de-Marne), 1987. - 88 p. - (Mémoire de l'IUP).

JAGLIN (Sylvy). - "Les pouvoirs locaux face à la demande en services urbains de proximité : gestion partagée et financement participatif à Ouagadougou". - Communication au colloque international *Maîtriser le développement urbain en Afrique au sud du Sahara, Ouagadougou : 1er - 5 octobre 1990.* - doc. non publié, 24 p.

JAGLIN (Sylvy). - "Les équipements et services urbains". - in LE BRIS (E.) et alii. - Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou : rapport final. - Paris : ORSTOM ; Ouagadougou : CNRST. - 40 p., à paraître.

LE BARBE. - "Etude du ruissellement urbain à Ouagadougou". - in Cahiers ORSTOM, sér. hydrologie. - vol. XIX, n° 3, 1982. - pp. 135-204.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME. Burkina Faso. - Document de base : SENE. - Ouagadougou : ministère de l'Environnement et du Tourisme, [c. 1987]. - multigr., 16 p.

ONASENE. - Bilan des SENE. - Ouagadougou : ONASENE, [c. 1989]. - multigr., 5 p.

ORIVEL (Françoise). - Coût et financement des services éducatifs en Haute-Volta : situation actuelle et perspectives. - Paris : CNRS, 1982.

SONABEL. - Rapport d'activité - Comptes de gestion : exercice 1984. - Ouagadougou : SONABEL, 1986. - 74 p. + 75 p.

SONABEL. - Note de présentation de la Société par le Service études et travaux. - Ouagadougou : SONABEL, 26 mars 1986. - dactyl., 5 p.

TAMBOURA (Georgette). - "Caisse nationale de sécurité sociale : l'action sanitaire et sociale". - in ECHO-CNSS. - n° 23-24, 2ème et 3ème trimestres 1988. - pp. 18-23.

VOLTELEC. - Plan directeur du réseau de distribution de la ville de Ouagadougou et de sa grande périphérie. - Ouagadougou : juillet 1978.

D. Administration et finances locales

Administration et développement au Burkina Faso. - Toulouse : Presses de l'Institut d'Etudes Politiques, 1987. - 324 p.

ANIZON (Alain). - Etude comparée de la fiscalité locale de villes africaines : Antananarivo, Bamako, Bujumbura, Conakry, Ouagadougou. - Paris : Institut international d'Administration publique, 1987. - 72 p. - (dossiers pédagogiques).

BANQUE MONDIALE. - Réflexions préliminaires pour une stratégie de développement urbain, Haute-Volta : document de travail. - Washington : Banque mondiale, 1984. - 11 p.

GROUPE HUIT, BCEOM, BANQUE MONDIALE. - Second projet de développement urbain : mobilisation des ressources et renforcement des infrastructures municipales. - Paris : Groupe Huit, 1989. - 3 tomes : 714 p. + annexes.

GROUPE HUIT. - Amélioration de la fiscalité locale et de la gestion financière des communes. - Paris : Groupe Huit, 1987. - 13 p.

KOUDOUGOU (Ahoué). - Les structures de l'administration locale et le développement : le cas de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso). - Toulouse : Université de Toulouse, 1985. - (Thèse de doctorat).

LOADA (Augustin Marie-Gervais). - Administration et collectivités locales au Burkina Faso : quelle évolution ?. - Bordeaux : Université de Bordeaux 1, 1990. - 139 p. - (Mémoire de DEA).

MINER (J.), HALL (R.). - Les revenus locaux et l'offre des services publics en Haute-Volta : Phase I. - Syracuse (NY) : Syracuse University, 1983. - (Metropolitan Studies Program).

SYRACUSE UNIVERSITY. - L'administration des revenus locaux au Burkina Faso : Résumé final de l'analyse et des recommandations. - Syracuse (NY) : Maxwell School of Citizenship and Public Affairs, 1986. - XII-305 p.

TAGOURNET (B.), PALACIO (G.). - Projet de développement urbain de Haute-Volta : finances municipales (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso). - s.l. : Banque mondiale, 1984. - 89 p.

III. Burkina Faso : textes de loi

Nous reproduisons ci-après dans leur intitulé intégral les textes de loi cités dans le texte : extraits pour la plupart des Journaux officiels de la Haute-Volta (JORHV) puis du Burkina Faso (JOBF), ils sont notamment consultables, au Burkina Faso, au Service des archives de la Présidence, et en France, à la Documentation française.

1960

Loi n° 77/60/AN du 12 juillet 1960, portant réglementation des terres du domaine privé de la Haute-Volta.

1963

Décret n° 437 PRES.SGCM du 23 août 1963, portant rattachement du service de l'Urbanisme et de l'Habitat à la direction du Cadastre et son transfert au ministère des Finances (JORHV n° 36 du 24 août 1963, p. 544).

1966

Décret n° 7 PRES du 11 janvier portant définition des secteurs ministériels (JORHV n° 2 du 13 janvier 1966).

Décret n° 44 PRES.IS.DI.C du 1^{er} février 1966, portant composition des Délégations spéciales des communes de Haute-Volta (JORHV n° 6 du 10 février 1966).

Circulaire n° 33 PRES.MFC du 21 septembre 1966, concernant les logements administratifs et Décret n° 329 PRES.MFC du 21 septembre 1966 fixant les conditions d'attribution des logements administratifs (JORHV n° 39 du 29 septembre 1966, pp. 455-457).

1970

Décret n° 70-207 PRES.PL.TP du 15 septembre 1970, fixant les modalités d'établissement d'approbation et de mise en vigueur des projets d'urbanisme pour la Haute-Volta (JORHV n° 41 du 1^{er} octobre 1970, pp. 602-603).

1971

Décret n° 71-34 PRES.PL.TP du 2 février 1971, portant réorganisation des services chargés des Travaux publics, de la Construction, des Transports, de l'Urbanisme et de l'Habitat (JORHV n° 9 du 4 mars 1971, p. 176).

Arrêté n° 175 IS.DI.C du 11 août 1971. Est approuvée la délibération n° 9 co. du 12 juillet 1971 de la Délégation spéciale de Ouagadougou portant dénomination des avenues, rues et boulevards de la ville de Ouagadougou (JORHV n° 32 du 12 août 1971, pp. 560-561).

1972

Arrêté n° 183 MFC.DOM du 17 mars 1972, fixant dans le cahier des charges ci-annexé les clauses et conditions d'octroi et de mise en valeur des concessions de 200 parcelles de terrains réservés aux fonctionnaires des établissements publics de l'Etat (JORHV n° 12 du 23 mars 1972, pp. 187-188).

Décret n° 72-49 PM.MFC du 31 mars 1972, fixant les conditions d'attribution des logements (JORHV n° 18 du 4 mai 1972, p. 267).

1973

Arrêté n° 93 IS.DI.C du 19 avril 1973. Est approuvée la délibération n° 1-72 du 3 février 1972 de la Délégation spéciale de la commune de Ouagadougou, instituant les taxes ci-après : voiture funéraire, carnet de vaccination, ambulance, mélangeurs d'essence, fumier, tranchées sur les voies, fourrières (porcs et ânes), kiosques, charrettes) (JORHV n° 20 du 10 mai 1973, p. 231).

Décret n° 73-26 PRES.SGP du 21 juillet 1973, promulguant la loi n° 7-73 AN du 6 juin 1973 constituant loi électorale pour les élections aux conseils municipaux et Loi n° 7-73 AN du 6 juin 1973 constituant loi électorale pour les élections aux conseils municipaux (JORHV n° 31 du 26 juillet 1973, pp. 414-416).

Arrêté n° 225 IS.DI.C du 27 juillet 1973. Est approuvée la délibération n° 4 CO. du 12 juillet 1973 de la Délégation spéciale de la commune de Ouagadougou, instituant une taxe de balayage pour compter du 1^{er} janvier 1974, dans les limites de la commune (JORHV n° 33 du 9 août 1973, p. 468).

Circulaire n° 73-19 PM.IGAA du 28 juillet 1973 sur le fonctionnement de l'administration (JORHV n° 33 du 9 août 1973. - pp. 467-468).

1974

Décret n° 74-149 PRES.IS.DI.CH du 16 mai 1974, portant mode de désignation des chefs de villages en Haute-Volta (JORHV n° 23 du 30 mai 1974, pp. 354-355).
Voir aussi : Décret modificatif n° 78-8 PRES.IS.DGI.DAP.CH (JORHV n° 3 du 19 janvier 1978, pp. 25-26).

Ordonnance n° 74-40 PRES.IS.DI du 7 juin 1974, portant division du territoire de la République de Haute-Volta en 10 départements (JORHV n° 26 du 20 juin 1974, p. 415).

Ordonnance n° 74-45 PRES.IS.DI du 2 juillet 1974, portant organisation de l'Administration territoriale de la République de Haute-Volta et Décret n° 74-210 PRES.IS.DI du 2 juillet 1974, portant attribution du préfet, sous-préfet, chef d'arrondissement et chef de village (JORHV n° 29 du 11 juillet 1974, pp. 475-481).

Ordonnance n° 74-55 PRES.MF du 26 août 1974, portant création de catégories d'établissements publics de l'Etat et Décret n° 74-295 PRES.MF du 26 août 1974, portant statut des établissements de droit public de l'Etat (JORHV n° 37 du 5 septembre 1974, p. 632 et sq.).

Décret n° 74-366 PRES.IS.DI.C du 20 septembre 1974, portant création d'une commission nationale ad hoc chargée de l'étude des problèmes communaux de la ville de Ouagadougou (JORHV n° 40 du 26 septembre 1974, p. 691).

Ordonnance n° 74-73 PRES.MF du 7 novembre 1974, complétant l'ordonnance n° 66-57 PRES.MF du 30 décembre 1966, portant réglementation des fonctions de collecteur ambulant (JORHV n° 50 du 28 novembre 1974, pp. 774-775).

1975

Décret n° 75-102 PRES.IS.DGI du 17 mars 1975, portant institution de délégation spéciale dans les départements (JORHV n° 13 du 27 mars 1975).

Arrêté n° 68 IS.DGI.C du 12 mars 1975, portant composition et attribution du Conseil de village (JORHV n° 16 du 17 avril 1975, p. 263).

Décret n° 75-238 PRES.PL.DR.ET du 23 juin 1975, fixant de nouveaux tarifs de vente de l'eau à compter du 15 juillet 1975 (JORHV n° 29 du 17 juillet 1975, p. 535).

1976

Ordonnance n° 76-12 PRES.IS du 20 juillet 1976, portant statut particulier de la ville de Ouagadougou (JORHV n° 32 du 5 août 1976, pp. 542-544).

Décret n° 76-344 PRES.MTP.T.URB du 15 septembre 1976, portant fixation des statuts de la société voltaïque d'électricité (VOLTELEC) (JORHV n° 40 du 30 septembre 1976, pp.710-713).

Décret n° 76-382 PRES.IS.DGI du 15 octobre 1976, portant création des secteurs composant la ville de Ouagadougou et définissant leurs limites territoriales (JORHV n° 44 du 28 octobre 1976, p. 786).

Arrêté n° 200 IS.DGI.DCP du 13 décembre 1976. Est approuvée la délibération n° 10 VO. du 18 novembre 1976, instituant une taxe annuelle de 2 000 francs sur les charrettes à eau (JORHV n° 53 du 30 décembre 1976, p. 954).

1977

Ordonnance n° 77-6 PRES du 23 février 1977, portant création d'un Office national des Eaux (JORHV n° 10 du 10 mars 1977, pp. 194-195) et Décret n° 77-140 PRES.DR du 26 avril 1977, portant statut de l'Office national des Eaux (ONE) (JORHV n° 20 du 19 mai 1977, pp. 424-427).

Décret n° 77-167 PRES.MF du 17 mai 1977, portant création de la Société de promotion et de gestion immobilière et Décret n° 77-168 PRES.MF du 17 mai 1977, portant statuts de la Société de promotion et de gestion immobilière «SOPROGIM» (JORHV n° 21 du 26 mai 1977, pp. 451-454).

Décret n° 77-268 PRES.MTP du 22 juillet 1977, portant réorganisation de la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture et du Service d'entretien des bâtiments et logements administratifs (JORHV n° 30 du 28 juillet 1977. - p. 620).

Arrêté n° 162 IS.DGI.DCP du 30 août 1977, approuvant la délibération n° 12 VO. du 17 août 1977 du Conseil spécial de la ville de Ouagadougou, fixant à 200 FCFA la taxe de voirie à compter du 1^{er} janvier 1978 (JORHV n° 36 du 8 septembre 1977, p. 755).

Décret N° 77-369 PRES.MF du 26 septembre 1977, portant création et organisation du Fonds national d'assainissement et d'entretien (FONASEN) (JORHV n° 42 du 20 octobre 1977, pp. 869-871).

1978

Décret n° 78-17 PRES.DR du 17 janvier 1978, confiant les attributions dévolues au FONASEN à l'HER et à titre provisoire (JORHV n° 4 du 26 janvier 1978, pp.50-51).

Décret n° 76-56 PRES.MIS.MF du 21 février 1978, déterminant le régime financier et comptable des communes (JORHV n° 12 du 23 mars 1978, pp. 183-188).

Décret n° 78-133 PRES.DR du 13 avril 1978 portant création d'un Comité technique de l'Eau (JORHV n° 18 du 4 mai 1978. - pp. 323-324).

1979

Arrêté n° 11 MDR-MCODIM du 20 juillet 1979, fixant de nouveaux tarifs de vente de l'eau à compter du 20 juillet 1979 (JORHV n° 30 du 26 juillet 1979, pp. 592-593).

1981

Arrêté N° 7 CMRPN.IS.DGI.DCP du 16 janvier 1981. Est approuvée la délibération n° 2 vo. du 10 octobre 1980 du Conseil spécial de la ville de Ouagadougou, fixant les droits de marché et taxes municipales pour l'année 1981 (JORHV n° 4 du 22 janvier 1981, pp. 34-35).

Décret n° 81-370 PRES.CMRPN.IS du 7 août 1981, portant création des commissariats d'arrondissement dans la préfecture de la ville de Ouagadougou (JORHV n° 34 du 20 août 1981, p. 646).

1982

Arrêté n° 13 MTP.IS du 4 mars 1982, fixant les critères d'attribution des parcelles loties dans le cadre du Projet urbain en Haute-Volta (JORHV n° 10 du 11 mars 1982, p. 203).

1983

Arrêté n° 55 CODIM.MTP.URB du 21 janvier 1983. Les prix de vente de l'énergie électrique produite par la Société voltaïque d'Electricité (VOLTELEC), dans les villes électrifiées de Haute-Volta sont fixés conformément aux sept (7) tableaux ci-annexés au présent arrêté (JORHV n° 5 du 3 février 1983, pp. 92-93).

Décret n° 83-22 CSP.PM.DR du 1^{er} avril 1983 portant code de l'Eau (JORHV n° 20 du 19 mai 1983. - p. 446).

Arrêté n° 646 CODIM.MDR du 20 mai 1983. Les prix de vente de l'eau produite et distribuée par l'Office national des Eaux (ONE), dans les villes desservies par cet Office sont fixés tel que détaillé en annexes I, II et III jointes au présent arrêté (JORHV n° 24 du 16 juin 1983, pp. 611-612).

Arrêté n° 54 IS.SG.DCP du 7 juillet 1983. Est approuvée la délibération n° 15 VO/CAB du 29 avril 1983 du Conseil spécial de la ville de Ouagadougou, adoptant le protocole d'accord passé entre la préfecture de la ville de Ouagadougou et chaque attributaire de parcelle dans le lotissement de Cissin ;

Arrêté n° 60 IS.SG.DCP du 11 juillet 1983. Est approuvée la délibération n° 1 VO/CAB du 29 avril 1983 de la Délégation spéciale de la ville de Ouagadougou portant approbation du cahier des charges de la zone restructurée et de la trame d'accueil de Cissin ;

Arrêté n° 61 IS.SG.DCP du 11 juillet 1983. Est approuvée la délibération n° 21 VO/CAB du 29 avril 1983 du Conseil spécial de la ville de Ouagadougou, portant modalités générales d'attribution des parcelles de Cissin et de la trame d'accueil (JORHV n° 29 du 21 juillet 1983, pp. 768-769).

Proclamation (Coup d'Etat du 4 août 1983 et changement de régime) (JORHV n° 32 du 11 août 1983, p. 860).

Ordonnance n° 83-12 CNR.PRES du 15 septembre 1983, portant division du territoire de la République de Haute-Volta en vingt cinq (25) provinces (JORHV n° 38 du 22 septembre 1983, pp. 992-993).

Ordonnance n° 83-21 CNR.PRES.IS du 14 novembre 1983, portant réorganisation de l'Administration territoriale de la République de Haute-Volta (JORHV n° 51 du 22 décembre 1983, pp. 1319-1323).

Décret n° 83-264 CNR.PRES.IS du 23 décembre 1983, portant détermination des nouvelles limites de la ville de Ouagadougou et division du territoire communal en secteurs (JORHV n° 52 du 29 décembre 1983, pp. 1354-1358).

Décret n° 83-265 CNR.PRES.IS du 23 décembre 1983, portant fixation des nouvelles limites de la ville de Bobo-Dioulasso et création de secteurs communaux (JORHV n° 52 du 2 décembre 1983, pp. 1358-1361).

Décret n° 83-276 CNR.PRES.MEC du 26 décembre 1983 portant organisation du Ministère de l'Équipement et des Communications (JORHV n° 52 du 29 décembre 1983. - pp. 1361-1364).

1984

Décret n° 84-3 CNR.PRES.MEC du 10 janvier 1984, portant réglementation des loyers en République de Haute-Volta (JORHV n° 3 du 19 janvier 1984, pp. 28-29).

Ordonnance n° 83-18 CNR.PRES du 19 décembre 1983, portant création de Tribunaux populaires de la Révolution (TPR) (JORHV n° 7 du 7 février 1984).

Décret n° 84-63 CNR.PRES.MEC du 9 mars 1984, portant réglementation des loyers en République de Haute-Volta (JORHV n° 14 du 5 avril 1984, pp. 228-229).

Ordonnance n° 84-15 CNR.PRES.MF du 3 avril 1984, rapportant l'ordonnance n° 4 PRES.MPC. du 22 janvier 1970, ayant créé le Fonds national de viabilité de Haute-Volta (JORHV n° 17 du 26 avril 1984).

Arrêté n° 53 CNR.MEC.VOLTELEC du 17 avril 1984, portant approbation des conditions de police d'abonnement à la VOLTELEC (JORHV n° 19 du 10 mai 1984, pp. 370-371).

Ordonnance n° 84-22 CNR.PRES du 22 mai 1984, instituant les opérations spéciales de lotissement des villes et localités de Haute-Volta (JORHV n° 22 du 31 mai 1984, pp. 479-480).

Décret n° 84-198 CNR.PRES du 23 mai 1984. Il est créé un projet "Cités du 4 août" (JORHV n° 23 du 7 juin 1984).

Arrêté n° 65 MEC.SG.DGUT du 11 mai 1984, fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Direction générale de l'Urbanisme et de la Topographie (JORHV n° 24 du 14 juin 1984, pp. 552-554).

Décret n° 84-203 CNR.PRES.IS.MEC du 1^{er} juin 1984, déterminant le cadre juridique de l'"Opération lotissement Ville de Ouagadougou" et les conditions d'octroi et de jouissance des parcelles issues de ladite opération (JORHV n° 25 du 21 juin 1984).

Décret n° 84-204 CNR.IS.MEC du 1^{er} juin 1984, portant fixation du montant de la taxe de jouissance des terrains issus des lotissements de Somgande, Wayalguin, Bogodogo et Pissy (JORHV n° 25 du 21 juin 1984).

Décret n° 84-240 CNR.PRES.MEC du 22 juin 1984, portant création de la Régie nationale des transports en commun (JORHV n° 26 du 28 juin 1984).

Avis d'appel d'offres lancé par la Présidence du Faso pour l'exécution du projet "Cités An II" (JORHV n° 27 du 5 juillet 1984, pp. 646-647).

Ordonnance n° 84-50 CNR.PRES du 4 août 1984, portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso (JOBF n° 33 du 16 août 1984, pp. 806-809).

Circulaire n° 84-15 CNR.PRES.SGG.CM Objet : problèmes subséquents au changement d'appellation et de symboles de la nation et Ordonnance n° 84-43 CNR.PRES du 2 août 1984, portant changement d'appellation et symboles de la Nation (JOBF n° 33 du 16 août 1984, pp. 803-804).

Ordonnance n° 84-55 CNR.PRES du 15 août 1984, portant découpage du territoire national en trente (30) provinces et deux-cent cinquante (250) départements (JOBF n° 34 du 23 août 1984, pp. 838-839).

Décret n° 84-313 CNR.PRES du 21 août 1984, portant création d'un projet de construction "Cité An II" (JOBF n° 34 du 23 août 1984, p. 846).

Décret n° 84-317 CNR.PRES.MF du 22 août 1984, portant ouverture d'un compte d'affectation spéciale intitulé "Opération lotissement Ville de Ouagadougou n° 30-167" (JOBF n° 35 du 30 août 1984).

Décret n° 84-318 CNR.PRES du 22 août 1984. Il est créé une deuxième tranche du projet de construction de bâtiments à usage de logement dénommé "Cité An II" (JOBF n° 35 du 30 août 1984, pp. 874-875).

Arrêté n° 1294 MCAP.MEN du 11 octobre 1984. Les prix de la scolarité annuelle dans les établissements privés sont fixés comme suit sur toute l'étendue du territoire et Arrêté n° 1295 MCAP.MEN. du 11 octobre 1984. Les prix des articles scolaires sont fixés comme suit sur toute l'étendue du territoire (JOBF n° 42 du 18 octobre 1984).

Décret n° 84-394 du 18 octobre 1984, portant organisation du ministère de l'Eau (JOBF n° 43 du 25 octobre 1984).

Décret n° 84-467 CNR.PRES.TRANS du 28 novembre 1984, portant statuts de la Régie nationale des transports en commun dénommée "X9" (JOBF n° 49 du 6 décembre 1984, pp. 1209-1211).

Décret n° 84-525 CNR.PRES.EQUIP du 14 décembre 1984. Il est créé un fonds dénommé "Fonds d'éclairage public" et géré par la Société nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) (JOBF n° 51 du 20 décembre 1984).

Ordonnance n° 84-89 CNR.PRES du 31 décembre 1984, portant suspension de paiement des loyers et reversement de certains loyers à l'Etat (JOBF n° 1 du 3 janvier 1985, p. 9).

1985

Décret n° 85-77 CNR.PRES.MRF du 1^{er} février 1985, fixant les modalités de reversement des loyers, de contrôle et d'occupation des logements (JOBF n° 7 du 14 février 1985, pp. 127-128).

Décret n° 85-76 CNR.PRES. du 1^{er} février 1985, fixant les modalités et les conditions de suspension de remboursement des prêts immobiliers (JOBF n° 7 du 14 février 1985, p. 124).

Décret n° 85-144 CNR.PRES.ETOUR du 6 mars 1985, portant réglementation de l'exploitation du bois de chauffe et du charbon de bois au Burkina Faso (JOBF n° 12 du 21 mars 1985).

Décret n° 85-317 CNR.PRES.EQUIP du 7 juin 1985, portant création de structures et fixant les conditions de réalisation des opérations d'aménagement urbain (JOBF n° 27 du 4 juillet 1985, pp. 676-678).

Décret n° 85-387 CNR.PRES.EAU du 22 juillet 1985, portant création de l'Office national de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) et Décret n° 85-388 CNR.PRES.EAU du 22 juillet 1985, portant approbation des statuts de l'Office national de l'Eau et de l'Assainissement (JOBF n° 31 du 1^{er} août 1985, p. 786 et sq).

Décret n° 85-404 CNR.PRES du 4 août 1985, portant application de la Réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso (JOBF n° 34 du 22 août 1985).

Ordonnance n° 38-37 CNR.PRES du 4 août 1985, portant création de Tribunaux populaires de secteurs, villages, départements et province au Burkina Faso (JOBF n° 34 du 22 août 1985).

Raabo ministériel n° 69 CNR.REFI.EAU du 17 octobre 1985, portant création de frais pour services rendus assainissement sur la vente de l'eau par l'ONEA (JOBF n° 44 du 31 août 1985).

Décret n° 85-432 CNR.PRES du 29 août 1985, portant organisation et fonctionnement du projet de construction "Cité An II" et Décret n° 85-433 CNR.PRES du 29 août 1985, portant approbation du budget du projet de construction "Cité An II" (JOBF n° 38 du 19 septembre 1985, pp. 946-947).

Ordonnance n° 85-46 CNR.PRES du 29 août 1985, portant création de cinquante (50) départements (JOBF n° 38 du 19 septembre 1985, p. 942).

Décret n° 85-529 CNR.PRES.MEF.SN du 29 août 1985, portant création de garderies populaires (JOBF n° 38 du 19 septembre 1985).

Déclaration n° 85-1 CNR.PRES du 31 août 1985, supprimant les appellations lois, décrets, arrêtés et consacrant en leur lieu et place les appellations zatu, kiti et raabo (JOBF n° 38 du 19 septembre 1985).

Décret n° 85-509 CNR.PRES.MEQ du 20 août 1985, portant approbation des statuts de la Société de construction et de gestion immobilière du Burkina (SOCOGIB) (JOBF n° 2 du 9 janvier 1986, pp. 29-38).

1986

Zatu n° 86-1 CNR.PRES du 8 janvier 1986, instituant un Effort populaire d'investissement (EPI) (JOBF n° 3 du 16 janvier 1986, p. 42).

Zatu n° 86-2 CNR.PRES. du 9 janvier 1986, portant abrogation de l'ordonnance n° 84-89 CNR.PRES du 31 décembre 1984 et institution de contrôle des locations immobilières (JOBF n° 3 du 16 janvier 1986, pp. 42-43).

Zatu n° 86-3 CNR.PRES du 9 janvier 1986, portant suppression de l'impôt sur les revenus immobiliers et institution d'un prélèvement sur les loyers d'immeubles au Burkina Faso (JOBF n° 4 du 23 janvier 1986, pp. 57-58).

Directives conjointes n° 86 0003 du 4 février 1986 du SGN-CDR et du ministère de la Justice relative à la mise en place des Tribunaux populaires de conciliation (TPC) dans les secteurs et villages du Burkina Faso (in Carrefour africain. - n° 921 du 7 février 1986).

Kiti n° 85-86 CNR.PRES du 16 octobre 1985. Sont appelés au niveau de la charge de chef de division des Départements de la Présidence du Faso, pour servir le peuple militant du Burkina Faso, à œuvrer en tout temps, et en tout lieu conformément aux intérêts supérieurs du peuple, les camarades dont les noms suivent (JOBF n° 8 du 13 février 1986, pp. 98-99).

Kiti n° 86-23 CNR.PRES du 6 février 1986, portant création d'un Groupement d'intérêt économique du Marché central de Ouagadougou (JOBF n° 8 du 13 février 1986, p. 99).

Kiti n° 85-226 CNR.PRES.EAU du 31 décembre 1985, portant création d'un Office national des Puits et Forages (ONPF) (JOBF n° 9 du 27 février 1986, p. 143).

Kiti n° 86-60 CNR.PRES du 19 février 1986, portant création, organisation et fonctionnement d'un Fonds de l'Habitat au Burkina Faso (JOBF n° 9 du 27 février 1986, pp. 138-139).

Kiti n° 86-83 CNR.PRES.ME du 12 mars 1986 portant organisation du ministère de l'Équipement (JOBF n° 12 du 20 mars 1986. - pp. 195-198).

Kiti n° 86-173 CNR.PRES.PRECO du 7 mai 1986, portant création de la Société de promotion immobilière du Burkina (SOPIB) et Kiti n° 86-174 CNR.PRES.PRECO du 7 mai 1986, portant approbation de statuts particuliers de la Société de promotion immobilière du Burkina (JOBF n° 20 du 15 mai 1986, pp. 334-337).

Kiti n° 86-199 CNR.PRES.PRECO du 21 mai 1986, portant création d'un Comité de gestion de la Cité An III (JOBF n° 22 du 29 mai 1986, pp. 391-392).

Zatu n° AN IV-1 CNR.MPDP du 4 août 1986, portant adoption du Premier plan quinquennal de développement populaire 1986-1990 et Zatu n° AN IV-2 CNR.MPDP du 4 août 1986, portant mise en œuvre du Premier plan quinquennal de développement populaire 1986-1990 (JOBF n° 32 du 7 août 1986, pp. 654-656).

Kiti n° AN-IV-246 CNR.ETOUR du 31 décembre 1986, portant création des Services d'entretien, de nettoyage et d'embellissement (SENE) (JOBF n° 2 du 8 janvier 1987, p. 29).

Kiti n° AN IV-239 CNR.EQUIP du 31 décembre 1986, portant approbation des statuts particuliers de la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL) (JOBF n° 2 du 8 janvier 1987, pp. 29-32).

1987

Raabo n° AN IV-047 CNR.ME.MATS du 13 février 1987, portant fixation de la procédure d'élaboration et d'approbation des plans de lotissement et de restructuration.

Kiti n° AN IV-305 CNR.MATS du 5 mars 1987, portant réorganisation administrative de la province du Kadiogo (JOBF n° 11 du 12 mars 1987, pp. 244-246).

Raabo n° AN IV-065 CNR.ME.MATS.REFI du 14 avril 1987, fixant la réglementation des autorisations de construire dans les centres aménagés du Burkina Faso (in Carrefour africain. - n° 983 du 17 avril 1987. - p. 18).

Kiti n° AN IV-279 CNR.EQUIP du 14 avril 1987, portant réglementation des constructions de maisons à usage d'habitation du Burkina Faso (in Carrefour africain. - n° 983 du 17 avril 1987. - p. 19).

Raabo n° AN IV-012 CNR.EAU.SANTE.MET du 6 juillet 1987, portant définition de mesures spécifiques pour la protection des plans d'eau destinés à l'alimentation humaine.

Raabo n° AN IV-013 CNR.EAU du 6 juillet 1987, portant régime de la déclaration ou de l'autorisation de prélèvements d'eaux domaniales et d'installations permettant d'effectuer ces prélèvements.

Raabo n° AN IV-014 CNR.EAU.SANTE.MET du 6 juillet 1987, portant définition des périmètres de protection.

Directive portant réglementation de la pierre taillée dans la construction (in Carrefour africain. - n° 998 du 24 juillet 1987. - p. 8).

Kiti n° AN IV-464 CNR.BUD du 20 août 1987, portant création d'un Centre de gestion des Cités (JOBF n° 35 du 27 août 1987, pp. 855-856).

Raabo n° AN V-19 CNR.CAPRO.M.EQUIP du 17 septembre 1987. Les prix de vente de l'énergie électrique produite par la Société nationale d'Electricité du Burkina Faso sont fixés conformément aux sept (7) tableaux ci-annexés au présent raabo (JOBF n° 39 du 24 septembre 1987, pp. 928-929).

Proclamation et Zatu n° AN V-1 FP du 15 octobre 1987, portant création du Front populaire (JOBF n° 44 du 29 octobre 1987, pp. 1078-1079).

1988 ¹

Kiti n° AN V-0152 FP.CNSP et n° AN V-0153 FP.CNSP portant organisation de la Coordination des structures populaires (in Carrefour africain. - n° 1033 du 8 avril 1988. - pp. 12-13).

Directives n° AN V-001/002/003 FP.CNSP relatives à la mise en place des structures de base des Unions nationales des jeunes, des femmes, des anciens (in Carrefour africain. - n° 1033 du 8 avril 1988. - pp. 8-11).

Kiti n° AN VI-062 FP.MAT du 2 novembre 1988, portant réorganisation de la province du Kadiogo.

Directive n° AN VI-009 FP.CNSP du 19 décembre 1988, relative à la mise en place des Conseils révolutionnaires dans les villes comportant plusieurs communes.

¹ Les Journaux officiels postérieurs à 1987 ne sont pas encore disponibles au moment où nous terminons la rédaction, les textes dont nous donnons les références ont été publiés dans la presse ou nous ont été fournis directement par les services concernés.

1989

Raabo n° AN VI-017 MAT.SEBF.CNSP du 12 janvier 1989, relatif aux dispositions administratives et budgétaires transitoires des communes et de la province du Kadiogo.

Directive n° AN VI-014 FP.CNSP du 23 mars 1989, relative à la mise en place des Conseils révolutionnaires communaux (in Carrefour africain. - n° 1071 du 24 mars 1989).

Raabo portant classification des secteurs et villages des communes relevant de la province du Kadiogo (in Carrefour africain. - n° 1073 du 7 avril 1989).

Kiti du 3 mai 1989, portant érection du Fonds de l'Habitat en établissement public à caractère administratif (in Carrefour africain. - n° 1077 du 5 mai 1989. - p. 8).

Kiti du 24 mai 1989, portant réorganisation, attributions et fonctionnement des structures dirigeantes de l'exécutif révolutionnaire (in Carrefour africain. - n° 1080 du 26 mai 1989. - p. 8).

Raabo n° AN VII-005 FP.CAPRO.MESSRS.MEBAM, portant fixation des taux de la scolarité annuelle dans les établissements privés (in Carrefour africain. - n° 1092 du 18 août 1989. - p. 6).

Kiti du 30 août 1989, portant réglementation des loyers au Burkina Faso (in Carrefour africain. - n° 1095 du 8 septembre 1989).

Kiti du 30 août 1989, portant réglementation des maisons à usage d'habitation dans les centres aménagés du Burkina Faso (in Carrefour africain. - n° 1095 du 8 septembre 1989).

Raabo n° AN VII 00016 FP/DPS/MESSRS/MEBAM/MTSSFP/SEFB portant ouverture de tests pour le recrutement d'enseignants en position de mission spéciale (in Carrefour africain. - n° 1100 du 13 octobre 1989. - p. 9)

IV. Burkina Faso : articles de presse

La presse nationale, même contrôlée par l'appareil d'Etat, est au Burkina Faso un excellent "baromètre" du climat politique, en même temps qu'elle est, avec la radio, le principal vecteur d'information. Aussi, tant pour suivre l'actualité du pays que pour obtenir les textes des discours et déclarations officiels, avons-nous amplement utilisé les journaux locaux, le quotidien Sidwaya et surtout l'hebdomadaire Carrefour africain, disponibles à Bordeaux au CEAN et, pour le second seulement, à Paris à la Documentation française. Notre dépouillement couvre la période janvier 1982-février 1990 : ces dates sont arbitraires et correspondent à des contraintes de travail plus qu'à des coupures logiques. Nous reproduisons ci-après les titres des articles que nous avons utilisés, par ordre chronologique de parution.

1982

"Baux et loyers : des mesures politiques s'imposent". - in Carrefour africain. - n° 720 du 6 mars 1982. - p. 9.

"Projet d'habitat restructuré : une solution pour les quartiers spontanés". - in Carrefour africain. - n° 725 du 10 avril 1982. - pp. 10-11.

"Dossier : l'habitat ou la jungle urbaine". - in Carrefour africain. - n° 726 du 21 avril 1982. - pp. 11-15.

1983

"Des chefs coutumiers pour quoi faire ?". - in Carrefour africain. - n° 766 du 18 février 1983. - pp. 6-7.

"Loyers de fonction : l'Etat se retire". - in Carrefour africain. - n° 766 du 18 février 1983. - p. 8.

"Cissin : qui bloque le lotissement ?". - in Carrefour africain. - n° 774 du 15 avril 1983. - pp. 17-20.

"Villes de Haute-Volta : problèmes et perspectives". - in Carrefour africain. - n° 785 du 1^{er} juillet 1983. - pp. 16-17.

"Vie des CDR : un mois après". - in Carrefour africain. - n° 796 du 16 septembre 1983. - pp. 14-17.

"Vie des CDR : les CDR toujours sur la brèche". - in Carrefour africain. - n° 801 du 21 octobre 1983. - p. 14.

"Vie des CDR : week-end bien rempli". - in Carrefour africain. - n° 803 du 4 novembre 1983. - pp. 12-13.

1984

"Des secteurs pour se défaire des féodaux". - in Carrefour africain. - n° 814 du 20 janvier 1984. - pp. 26-31.

"Plus de chef traditionnel élu : coup décisif à la féodalité". - in Carrefour africain. - n° 817 du 10 février 1984. - p. 29.

"A l'assaut des quartiers non lotis". - in Carrefour africain. - n° 820 du 2 mars 1984. - pp. 31-34.

"Loyers : réglementation des prix". - in Carrefour africain. - n° 822 du 16 mars 1984. - pp. 24-27.

"Lotissement de Pissy : la distribution des parcelles reprend aujourd'hui". - in Sidwaya. - 19 avril 1984. - p. 1.

"Distribution des parcelles : au profit du peuple, au détriment des spéculateurs". - in Carrefour africain. - n° 827 du 20 avril 1984. - pp. 19-21.

"Les Cités du 4 août : quelle opportunité ?". - in Sidwaya. - 25 avril 1984.

"Plafonnement des loyers : le choc". - in Sidwaya. - 7 mai 1984.

"Le point sur la distribution des parcelles". - in Carrefour africain. - n° 830 du 11 mai 1984. - pp. 21-24.

"Opération ville propre : prendre des habitudes nouvelles". - in Sidwaya. - 16 mai 1984. - p. 1.

"Opération ville propre (15 mai) dans 3 quartiers : Zogona, Wentinga, Dagnoën. Responsabiliser les habitants". - in Carrefour africain. - n° 832 du 25 mai 1984. - p. 9.

"Statut général des CDR : adoption le 17 mai". - in Carrefour africain. - n° 833 du 1^{er} juin 1984. - pp. 15-22.

"Logements sociaux : vers des maisons accessibles au plus grand nombre". - in Carrefour africain. - n° 840 du 20 juillet 1984. - pp. 19-21.

"Les CDR : un an d'exercice de pouvoir populaire. Des acquis mais aussi des accrocs". - in Carrefour africain. - n° 842 du 4 août 1984. - pp. 10-13.

"Projet d'ordonnance sur le droit de bail". - in Carrefour africain. - n° 848 du 14 septembre 1984. - p. 10.

"Nouvelles élections des CDR géographiques : les dispositions et les instructions". - in Carrefour africain. - n° 848 du 14 septembre 1984. - pp. 13-15.

"SIV-SOPROGIM : l'enjeu politique d'une fusion". - in Carrefour africain. - n° 849 du 21 septembre 1984. - pp. 23-24.

"Suppression de la 6^{ème} catégorie de l'impôt forfaitaire sur le revenu : faire justice aux moins nantis". - in Carrefour africain. - n° 851 du 5 octobre 1984. - pp. 14-17.

"Le PPD : le pari de l'an II". - in Carrefour africain. - n° 853 du 19 octobre 1984. - pp. 23-26.

"Baux et loyers : bilan d'une semaine portes ouvertes : vers une révision de certains textes au niveau des Domaines". - in Carrefour africain. - n° 862 du 21 décembre 1984. - pp. 9-10.

1985

"Message de Nouvel An du Camarade président du Faso". - in Sidwaya. - n° 181 du 4 janvier 1985. - p. 1 et p. 3.

"Portée d'une mesure !". - in Sidwaya. - n° 181 du 4 janvier 1985. - p. 1.

"Le sens politique d'une mesure sociale". - in Sidwaya. - n° 181 du 4 janvier 1985. - p. 4.

"Suspension des loyers : les locataires jubilent, les propriétaires grognent". - in Sidwaya. - n° 181 du 4 janvier 1985. - p. 6.

"L'appel aux grandes batailles : pour la défense du droit au logement gratuit". - in Carrefour africain. - n° 864-865 du 11 janvier 1985. - pp. 9-10.

"Ordonnance sur la suspension de paiement des loyers en 1985 : portée politique et opportunités techniques de l'ordonnance du 31 décembre". - in Carrefour africain. - n° 866 du 18 janvier 1985. - pp. 19-20.

"Les grands principes de l'ordonnance sur le domaine foncier". - in Carrefour africain. - n° 867 du 25 janvier 1985. - p. 20.

"Attribution des villas de l'ex-SIV : nous ne comprenons pas". - in Sidwaya. - 28 janvier 1985. - p. 5.

"Logement : les cas sociaux ne seront pas lésés". - in Sidwaya. - 28 janvier 1985.

"Logement SOCOGIB : le cauchemar s'estompe". - in Carrefour africain. - n° 868 du 1^{er} février 1985. - p. 23.

"12 latrines ouvertes dans la capitale". - in Carrefour africain. - n° 874 du 15 mars 1985. - p. 9.

"Problèmes d'adduction d'eau des villes". - in Carrefour africain. - n° 875 du 22 mars 1985. - pp. 24-25.

"Plan quinquennal 1986-1990". - in Carrefour africain. - n° 878 du 12 avril 1985. - pp. 11-16.

"Dossier : plan quinquennal de développement populaire". - in Carrefour africain. - n° 879 du 19 avril 1985. - pp. 25-32.

"Processus d'élaboration du plan quinquennal". - in Carrefour africain. - n° 880 du 26 avril 1985. - pp. 12-15.

"Les mécaniciens de cycles et cyclomoteurs : la réalité d'un secteur non structuré". - in Carrefour africain. - n° 881-882 du 10 mai 1985. - pp. 27-30.

"Lutte contre la désertification : des mesures provisoires sur la coupe, le transport et la vente du bois de chauffe". - in Carrefour africain. - n° 883 du 17 mai 1985. - pp. 26-28.

"Le système fiscal burkinabè". - in Carrefour africain. - n° 885 du 31 mai 1985. - pp. 27-33.

"CDR géographiques en stage de formation pour le contrôle des prix dans la province". - in Carrefour africain. - n° 887 du 14 juin 1985.

"Fraudes de loyers : le camarade Délégué du peuple au logement explique". - in Carrefour africain. - n° 888 du 21 juin 1985. - pp. 25-29.

"Chômage et emploi". - in Carrefour africain. - n° 889 du 28 juin 1985. - pp. 26-27.

"Les Cités An II : favoriser une vie communautaire révolutionnaire". - in Carrefour africain. - n° 890 du 5 juillet 1985. - pp. 19-21.

"Banque populaire de l'Habitat : permettre à chaque Burkinabè de posséder un chez soi". - in Carrefour africain. - n° 891 du 12 juillet 1985. - pp. 24-26.

"Loyers, logement, lotissements : les objectifs ont été atteints". - in Carrefour africain. - n° 894 du 2 août 1985. - pp. 41-43.

"Opération «Villes blanches»". - in Carrefour africain. - n° 898 du 30 août 1985. - p. 15.

"Projet Cité An III". - in Carrefour africain. - n° 899 du 6 septembre 1985. - p. 8.

"La résurrection de Kossodo". - in Carrefour africain. - n° 899 du 6 septembre 1985. - pp. 12-17.

"Reconstruction du marché central et de l'ex-quartier Bilibambili : le contenu d'une mesure". - in Carrefour africain. - n° 900 du 13 septembre 1985. - pp. 18-19.

"Un château d'eau au secteur 30". - in Carrefour africain. - n° 900 du 13 septembre 1985. - p. 6.

"Hygiène et salubrité dans Ouagadougou". - in Carrefour africain. - n° 901 du 20 septembre 1985. - pp. 26-33.

"L'an I des CDR géographiques : pouvoir institutionnalisé". - in Carrefour africain. - n° 902 du 27 septembre 1985. - pp. 11-12.

"A propos de la Cité An III". - in Carrefour africain. - n° 903 du 4 octobre 1985. - p. 4.

"Bilibambili et le marché central de Ouagadougou : des zones insalubres à l'heure du terrassement". - in Carrefour africain. - n° 904 du 11 octobre 1985. - p. 5.

"Quand le bâtiment va, tout va...". - in Carrefour africain. - n° 908 du 8 novembre 1985. - p. 22.

1986

"Nouvelles réglementations dans l'immobilier". - in Carrefour africain. - n° 918 du 17 janvier 1986. - p. 14

"15 février prochain : mise en place des TPC dans les villes du Burkina". - in Sidwaya. - 10 février 1986. - p. 2.

"L'industrie burkinabè se réveille". - in Carrefour africain. - n° 922 du 14 février 1986. - pp. 28-30.

"Tribunaux populaires de conciliation : les élections ont eu lieu hier dans les secteurs du Kadiogo". - in Sidwaya. - 17 février 1986. - p. 4.

"Elections des TPC : participation massive". - in Carrefour africain. - n° 923 du 21 février 1986. - pp. 23-26.

"Ouverture de la Première conférence nationale des CDR : un rendez-vous inédit pour une concertation générale". - in Sidwaya. - n° 490 du 1^{er} avril 1986. - pp. 1-4.

"Première conférence nationale des CDR". - in Carrefour africain. - n° 928-929 du 4 avril 1986. - pp. 8-12.

"Clôture des travaux de la Première conférence nationale des CDR : l'unité d'action au bout de la critique et de l'autocritique". - in Sidwaya. - n° 495 du 7 avril 1986. - pp. 1-6.

"Kompienga : les travaux avancent". - in Carrefour africain. - n° 931 du 13 juin 1986. - pp. 13-18.

"Inauguration d'une pharmacie populaire au secteur 17 du Kadiogo". - in Carrefour africain. - n° 939 du 13 juin 1986. - p. 5.

"Mois révolutionnaire de la SONABEL : leçons et perspectives". - in Carrefour africain. - n° 943 du 11 juillet 1986. - pp. 9-11.

"Opération «attribution commando de parcelles» à Ouagadougou : 20 000 lots à distribuer". - in Sidwaya. - n° 571 du 28 juillet 1986. - p. 5.

"Réaménagement de l'habitat spontané : la méthode du Burkina a-t-elle été positive ?". - in Carrefour africain. - n° 948 du 15 août 1986. - pp. 20-27.

"Création de la Cité An IV et nomination des responsables". - in Carrefour africain. - n° 949 du 22 août 1986. - p. 6.

"Cité AN II : à propos des mauvais payeurs". - in Sidwaya. - n° 590 du 25 août 1986. - p. 9.

"Cité AN IV : rencontre responsables du projet - populations des zones concernées". - in Sidwaya. - n° 590 du 25 août 1986. - p. 5.

"Conseils des coordinateurs généraux du Faso : SENE à la place des Voiries". - in Sidwaya. - 25 août 1986. - p. 7.

"Veillée-débat au secteur 3 : la bilan partiel de l'action des juridictions populaires est satisfaisant". - in Sidwaya. - 8 septembre 1986. - p. 11.

1987

"Opération Mana-Mana dans le Kadiogo". - in Carrefour africain. - n° 970 du 16 janvier 1987. - p. 5.

"Editorial : révolution et propreté". - in Carrefour africain. - n° 971 du 23 janvier 1987. - p. 7.

"Crise de l'électricité au Burkina". - in Carrefour africain. - n° 972 du 30 janvier 1987. - pp. 8-14.

"Deuxième conférence nationale des CDR". - in Carrefour africain. - n° 974 du 13 février 1987. - pp. 8-30.

"Le secteur 24 a inauguré son complexe culturel et sportif". - in Carrefour africain. - n° 974 du 13 février 1987. - p. 5.

"Restructuration du secteur informel. Mécaniciens : les premiers kiosques". - in Sidwaya. - n° 716 du 20 février 1987. - p. 5.

"Opération Mana-Mana 3ème phase : ouverture des caniveaux". - in Sidwaya. - n° 729 du 12 mars 1987. - p. 1 et p. 3.

"Deuxième conférence nationale des CDR : un tournant décisif". - in Carrefour africain. - n° 982 du 10 avril 1987. - pp. 6-16.

"Construction de la Cité AN IV : débarrasser notre ville des taudis". - in Sidwaya. - n° 754 du 16 avril 1987. - p.1 et p. 3.

"Toute femme a droit à un logement décent". - in Carrefour africain. - n° 985 du 1er mai 1987. - p. 18.

"Conseil des ministres : opération «Ouverture des caniveaux»". - in Carrefour africain. - n° 989 du 22 mai 1987. - p. 27.

"Quelle beauté pour nos villes ?". - in Sidwaya. - n° 781 du 27 mai 1987.

"Une pompe pour nos villageoises". - in Carrefour africain. - n° 994 du 26 juin 1987. - pp. 11-14.

"Conseil des ministres : félicitations aux militants du secteur 20". - in Carrefour africain. - n° 994 du 26 juin 1987.

"Conseil des ministres : construction de 1 200 logements". - in Carrefour africain. - n° 996 du 10 juillet 1987. - p. 36.

"Concours national «Mana-Mana» : les cadres de vie ont changé". - in Sidwaya. - n° 833 du 13 août 1987. - p. 1 et p. 3.

"Discours du Président du Faso". - in Carrefour africain. - n° 1000 du 21 août 1987. - pp. 7-11.

"Habitat : maldonne à la SOCOGIB". - in Carrefour africain. - n° 1002 du 4 septembre 1987. - pp. 10-11.

"Conditions de souscription aux 200 villas des Cités An IV B". - in Carrefour africain. - n° 1005 du 25 septembre 1987. - p. 34.

"Amélioration des établissements humains dans les centres urbains secondaires au Burkina Faso". - in Carrefour africain. - n° 1006 du 2 octobre 1987. - pp. 12-16.

"Pour que triomphent les masses populaires". - in Carrefour africain. - n° 1007 du 9 octobre 1987. - pp. 4-11.

"Message à la nation". - in Carrefour africain. - n° 1008-1009 du 22 octobre 1987. - pp. 7-9.

"Canevas de réflexion pour l'établissement du bilan critique de 4 années de révolution". - in Carrefour africain. - n° 1011 du 6 novembre 1987. - pp. 13-14.

"Discours du président du Front populaire". - in Carrefour africain. - n° 1015 du 4 décembre 1987. - pp. 9-11.

"Campagne de sensibilisation des SENE : créer le réflexe du propre". - in Carrefour africain. - n° 1018 du 24 décembre 1987. - pp. 22-29.

1988

"Message de Nouvel an du président du Front populaire à la nation". - in Carrefour africain. - n° 1020 du 8 janvier 1988. - pp. 5-10.

"L'ONEA barbotte : à quand l'eau courante pour tous ?". - in Carrefour africain. - n° 1021 du 15 janvier 1988. - pp. 24-28.

"Bilan critique de la Révolution après 4 années". - in Carrefour africain. - n° 1021 du 15 janvier 1988. - pp. 5-23.

"Rencontre nationale des SENE et des producteurs d'ordures : pour un cadre de vie sain et agréable". - in Carrefour africain. - n° 1023 du 29 janvier 1988. - pp. 25-28.

"Aménagement d'une deuxième trame d'accueil des déguerpis du secteur 14". - in Carrefour africain. - n° 1025 du 12 février 1988. - p. 40.

"Message à la nation du Camarade président du Front populaire, chef de l'Etat". - in Carrefour africain. - n° 1029 du 11 mars 1988. - pp. 16-17.

"La voie du capitalisme d'Etat". - in Carrefour africain. - n° 1030 du 18 mars 1988. - pp. 8-9.

"Première conférence de presse du président du Front populaire : instaurer une véritable démocratie". - in Carrefour africain. - n° 1031 du 25 mars 1988. - pp. 14-21.

"Comités révolutionnaires : élections des bureaux de base au Kadiogo". - in Sidwaya. - n° 1000 du 11 avril 1988. - p. 1 et p. 3.

"Les résultats des élections des CR dans le Kadiogo". - in Carrefour africain. - n° 1034 du 15 avril 1988. - pp. 8-13.

"Une trame d'accueil pour les déguerpis du secteur 14". - in Carrefour africain. - n° 1040 du 26 mai 1988. - p. 6.

"Création d'une inspection populaire du contrôle immobilier". - in Carrefour africain. - n° 1041 du 3 juin 1988. - p. 29.

"Améliorer les performances du plan". - in Carrefour africain. - n° 1042 du 10 juin 1988. - pp. 20-21.

"SOS pour la production locale (hydraulique villageoise)". - in Carrefour africain. - n° 1043 du 17 juin 1988. - pp. 24-26.

"Redynamiser le plan quinquennal". - in Carrefour africain. - n° 1043 du 17 juin 1988. - pp. 12-14.

"Cinq communes pour le Kadiogo". - in Carrefour africain. - n° 1045 du 1^{er} juillet 1988. - pp. 7-32.

"Quand bougent les secteurs". - in Carrefour africain. - n° 1046 du 8 juillet 1988. - pp. 18-20.

"Message à la nation du président du Front populaire". - in Carrefour africain. - n° 1048 du 12 août 1988. - pp. 6-11.

"Des inaugurations aux prochains chantiers". - in Carrefour africain. - n° 1048 du 12 août 1988. - pp. 21-22.

"Elections des sous-sections de l'UNJB dans le Kadiogo". - in Carrefour africain. - n° 1051 du 2 septembre 1988. - p. 18.

"La révolutionnarisation de l'appareil d'Etat sur la sellette : responsabiliser tout le monde". - in Carrefour africain. - n° 1053 du 16 septembre 1988. - pp. 15-21.

"Cinquième anniversaire : message de la Coordination nationale des structures populaires". - in Carrefour africain. - n° 1056 du 7 octobre 1988. - p. 8.

"Rentrée scolaire et universitaire : une question névralgique". - in Carrefour africain. - n° 1056 du 7 octobre 1988. - pp. 11-16.

"Troisième journée mondiale de l'habitat". - in Carrefour africain. - n° 1056 du 7 octobre 1988. - pp. 17-20.

"Numéro spécial : la Rectification en théorie et en pratique". - in Carrefour africain. - n° 1057 du 15 octobre 1988. - 42 p.

1989

"Message de Nouvel an du président du Front populaire à la nation". - in Carrefour africain. - n° 1060 du 6 janvier 1989. - pp. 11-12.

"Bilan d'une année de Rectification : beaucoup reste à faire". - in Carrefour africain. - n° 1060 du 6 janvier 1989. - pp. 20-24.

"Ouverture du marché central de Ouagadougou". - in Carrefour africain. - n° 1061 du 13 janvier 1989. - p. 5.

"Assises nationales : le bilan des débats de nos provinces". - in Carrefour africain. - n° 1062-1063 du 27 janvier 1989. - pp. 18-21.

"Un thème basé sur la réflexion : dynamique de relance économique". - in Carrefour africain. - n° 1062-1063 du 27 janvier 1989. - pp. 22-23.

"Bilan d'un an de Rectification : ouverture démocratique". - in Carrefour africain. - n° 1064 du 3 février 1989. - pp. 9-23.

"Inauguration du dispensaire-SMI du secteur 10". - in Sidwaya. - n° 1206 du 6 février 1989. - p. 8.

"Dossier : la ruée vers les écoles privées". - in Carrefour africain. - n° 1065 du 10 février 1989. - pp. 27-33.

Séminaire des Hauts-commissaires : l'heure de la vulgarisation des acquis". - in Sidwaya. - n° 1211 du 13 février 1989. - p. 5.

"ONASENE. La propreté : une exigence quotidienne". - in Sidwaya. - n° 1215 du 17 février 1989. - p. 1 et p. 3.

"Séminaire sur la réorganisation agraire et foncière : les enjeux de la sensibilisation". - in Sidwaya. - n° 1217 du 21 février 1989. - p. 2.

"Conseil des ministres : examen d'un rapport sur la gestion du «Fonds d'éclairage public»". - in Carrefour africain. - n° 1067 du 24 février 1989. - p. 12.

"Deux jours de réflexion sur la santé : des mesures concrètes". - in Sidwaya. - n° 1221 du 27 février 1989. - p. 10.

"Nomination des Maires de Ouagadougou". - in Carrefour africain. - n° 1069 du 1^{er} mars 1989. - p. 25.

- "Kadiogo : installation des maires". - in Sidwaya. - n° 1240 du 28 mars 1989. - p. 3.
- "Kadiogo : les maires de Boulmiougou et Bogodogo installés". - in Sidwaya. - n° 1243 du 31 mars 1989. - p. 4.
- "Conseil des ministres : villas de la Cité An IV A". - in Carrefour africain. - n° 1077 du 5 mai 1989. - p. 8.
- "Province du Kadiogo : réorganisation agraire et foncière, les enjeux d'une sensibilisation tous azimuts". - in Sidwaya. - n° 1272 du 15 mai 1989. - p. 2.
- "Journées de réflexion sur l'enseignement au Burkina Faso : la première étape d'un processus de transformation qualitative". - in Carrefour africain. - n° 1079 du 19 mai 1989. - pp. 15-18.
- "Province du Bam : séminaire sur la réorganisation agraire et foncière". - in Sidwaya. - n° 1277 du 22 mai 1989. - p. 4.
- "Inspection populaire de contrôle immobilier : le bilan un an après". - in Sidwaya. - n° 1285 du 1^{er} juin 1989. - p. 4
- "L'architecture moderne au Burkina Faso". - in Carrefour africain. - n° 1083 du 16 juin 1989. - pp. 25-35.
- "Banque mondiale - Burkina : favoriser l'investissement national". - Sidwaya. - n° 1316 du 17 juillet 1989. - p. 2.
- "L'architecture traditionnelle au Burkina". - in Carrefour africain. - n° 1092 du 18 août 1989. - pp. 21-30.
- "Nouvelle réglementation des loyers au Burkina". - in Carrefour africain. - n° 1094 du 1^{er} septembre 1989. - pp. 9-11.
- "Logement : quand l'Etat s'en mêle". - in Carrefour africain. - n° 1095 du 8 septembre 1989. - pp. 9-17.
- "Nouvelle tarification de l'électricité au Burkina". - in Carrefour africain. - n° 1097 du 22 septembre 1989. - pp. 20-30.
- "Message de rentrée scolaire 1989-1990". - in Carrefour africain. - n° 1098 du 29 septembre 1989. - pp. 12-14.
- "Journées de réflexion des structures populaires du Kadiogo : chercher des solutions qui collent au terrain". - in Sidwaya. - n° 1369 du 2 octobre 1989. - p. 3.
- "La 2ème tranche de la Cité des 1 200 logements inaugurée". - in Sidwaya. - n° 1370 du 3 octobre 1989. - p. 4..
- "L'habitat : une question vitale". - in Sidwaya. - n° 1371 du 4 octobre 1989. - p. 7.
- "Le ministre rencontre les libraires : le prix du livre du CP1, CP2 et CE1 désormais en-dessous de 900 FCFA". - in Sidwaya. - n° 1371 du 4 octobre 1989. - pp. 2-3.

"Don de matériel : l'ONASENE reçoit de l'oxygène". - in Sidwaya. - n° 1371 du 5 octobre 1989. - pp. 4-5.

"Rentrée scolaire : entre la quantité et la qualité". - in Carrefour africain. - n° 1101 du 20 octobre 1989. - pp. 17-26.

"Prix des 960 logements du secteur 14". - in Carrefour africain. - n° 1101 du 20 octobre 1989. - p. 5.

"Population et environnement : l'exemple de Ouagadougou". - in Carrefour africain. - n° 1105 du 17 novembre 1989. - pp. 19-27.

1990

"L'union des architectes du Burkina Faso tire sur la sonnette". - in Carrefour africain. - n° 1114 du 9 mars 1990. - pp. 29-33.

"1^{er} congrès du Front populaire". - in Carrefour africain. - n° 1114 du 9 mars 1990. - pp. 8-28.

"Programme de développement des 10 villes moyennes". - in Carrefour africain. - n° 1115 du 16 mars 1990. - pp. 20-22.

"Discours du président sur le 2^{ème} Plan quinquennal". - in Carrefour africain. - n° 1118 du 6 avril 1990. - p. 9.

"Circulaire sur la suspension des retraits de parcelles de terrain". - in Carrefour africain. - n° 1118 du 6 avril 1990. - p. 10.

"Quelles priorités pour le 2^{ème} Plan quinquennal ?". - in Carrefour africain. - n° 1121 du 27 avril 1990. - pp. 10-13.

"Ministère de l'Eau : nouveaux travaux à Ouagadougou pour améliorer la desserte". - in Carrefour africain. - n° 1122 du 25 mai 1990. - p. 8.

"Communiqué de presse du Front populaire (attribution dans les lotissements)". - in Carrefour africain. - n° spécial CEDEAO, mai 1990. - p. 4.

"Conseil des ministres : modification des statuts du Fonds d'éclairage public". - in Carrefour africain. - n° spécial CEDEAO, mai 1990. - p. 5.

"Communiqué relatif aux parcelles non mises en valeur". - in Sidwaya. - n° 1591 du 27 août 1990. - p. 5.

"23^{èmes} assises du TPR de Ouagadougou. Dossier «parcelles» : le cercle malsain des affaires". - in Sidwaya. - n° 1591 du 27 août 1990. - p. 3.

"23^{èmes} assises du TPR de Ouagadougou : certains refusent de parler, d'autres accusent". - in Sidwaya. - n° 1592 du 28 août 1990. - p. 2.

"23^{èmes} assises du TPR de Ouagadougou : le tribunal avance lentement, mais sûrement". - in Sidwaya. - n° 1593 du 29 août 1990. - pp. 1-2.

"23^{èmes} assises du TPR de Ouagadougou : cinq nouveaux inculpés". - in Sidwaya. - n° 1594 du 30 août 1990. - p. 3.

"23èmes assises du TPR de Ouagadougou. Parcelles : attributions illégales, source d'enrichissement". - in Sidwaya. - n° 1595 du 31 août 1990. - p. 2.

"23èmes assises du TPR de Ouagadougou". - in Sidwaya. - n° 1596 du 3 septembre 1990. - p. 2.

"23èmes assises du TPR de Ouagadougou. «Nul n'est au-dessus de la loi» : une mise en garde du Tribunal". - in Sidwaya. - n° 1597 du 4 septembre 1990. - p. 2.

"Verdict des 23èmes assises du TPR de Ouagadougou". - in Sidwaya. - n° 1603 du 12 septembre 1990. - p. 5.

"Ouagadougou 2 000 et la Zaca : vers une configuration nouvelle de la capitale". - in Sidwaya. - n° 1603 du 12 septembre 1990. - p. 3.

"Taxi-express, un nouveau né du transport en commun". - in Sidwaya. - n° 1605 du 14 septembre 1990. - p. 4.

"Lancement officiel du deuxième projet de développement urbain : six ans pour améliorer la gestion de Ouagadougou et Bobo". - in Sidwaya. - n° 1626 du 17 octobre 1990. - p. 3.

1991

"Compte rendu du Conseil des ministres du 16 janvier : adoption d'un rapport relatif à la révision des tarifs de vente de l'eau". - in Sidwaya. - n° 1689 du 17 janvier 1991. - p. 3.

"Adresse aux militantes et militants des structures populaires du Burkina Faso à l'occasion du renouvellement des structures". - in Sidwaya. - n° 1693 du 23 janvier 1991. - pp. 1-2.

"Elections CR : des défis à l'horizon". - in Sidwaya. - n° 1701 du 4 février 1991. - p. 1.

"Communiqué CR n° 1". - in Sidwaya. - n° 1707 du 12 février 1991. - p. 6.

"Elections CR au Kadiogo : les raisons de la «reprise» aux secteurs 30 et 10". - in Sidwaya. - n° 1709 du 14 février 1991. - p. 2.

"Office national de l'Eau et de l'Assainissement : tous les secteurs concernés". - in Sidwaya. - n° 1712 du 20 février 1991. - p. 7.

"Réorganisation agraire et foncière : installation de la commission technique interministérielle de relecture des textes". - in Sidwaya. - n° 1716 du 26 février 1991. - p. 3.

* *
*